MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Ph. Blommaert, membre correspondant de l'Académie, à Gand.
J. Borgnet, archiviste de l'État et de la province, à Namur.
Ul. Capitaine, bibliographe, à Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
Edm. De Busscher, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.
Ch. de Chênedollé, bibliographe, à Bruxelles.
E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, à Lille.
De la Fons-Mélicocq, à Raismes (Nord).
Men De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
L. Devillers, conservateur-adjoint des Archives de l'État, à Mons.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
A. Gheldolf, membre de la Commission pour la publication des anciennes lois, à Gand.
J. Gielen, à Maeseyck.
H. Helbig, à Seraing-sur-Meuse.
Jules Huyttens, à Gand.
H. Hymans, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
Bon J. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
H. G. Moke, professeur à l'Université de Gand.
B. C. B. Moulaert, bibliothécaire des Frères prêcheurs, à Tirlemont.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit-de Rosen, à Tongres.
Alex. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
Henry Raepsaet, juge-de-paix, à Lokeren.
Ch. Rahlenbeck, consul de Saxe, à Bruxelles.
F. J. Raymaekers, prieur de l'abbaye de Parc, près de Louvain.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Al. Schaepkens, directr de l'École de dessin et de sculpture, à Maestricht.
Arn. Schaepkens, dessinateur, à Bruxelles.
A. Siret, commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas.
J. Stecher, professeur à l'Université de Liége.
Ed. Van Cauwenberghe, à Audenarde.
Gust. Van Coetsem, avocat, à Gand.
Edm. Van der Straeten, à Bruxelles.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.
C. Vervier, président de la Commission des monuments, à Gand.
L. A. Warnkoenig, ancien professeur à l'Université de Tübingue.
W. H. James Weale, archéologue, à Bruges.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

des Arts et de la Bibliographie

DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. **A. Van Lokeren**, Avocat et Archiviste honoraire de la ville; **Bn de Saint-Genois**, Professeur-Bibliothécaire à l'Université; **P. C. Van der Meersch**, Conservateur des Archives de l'État et de la Flandre orientale; **Kervyn de Volkaersbeke**, Membre de la Chambre des Représentants, à Gand, et **F. F. J. Lecouvet**, Professeur à l'Athénée royal d'Anvers.

Année 1861.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,

Rue des Baguettes, 8, près de la rue Basse des Champs.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

Coup-d'œil historique

SUR

LE MARCHÉ DU VENDREDI (1).

Le Marché du Vendredi, situé dans la partie septentrionale de l'ancienne ville et vers l'angle inférieur de son enceinte, semble avoir été le premier foyer de son commerce. Là se dressaient la vieille halle et le parloir des métiers (2). C'était aussi le théâtre habituel des convocations politiques et militaires du peuple; des solennités municipales et de l'inauguration des souverains.

Mais dans l'âge même de la puissance et de la splendeur communale, ce forum de Gand n'offrit jamais l'aspect imposant des grandes places de Bruges et d'Ypres, décorées de constructions monumentales. Quoique la ville renfermât, dès l'époque de Philippe-Auguste, beaucoup d'hôtels fortifiés bâtis en pierre et appartenant à des familles nobles, ce ne fut qu'au XVI^e^ siècle qu'on vit des édifices destinés à la magistrature et au commerce prendre la même importance. Les vieilles habitations de la bourgeoisie étaient construites en bois, et cet usage durait encore en 1666, comme le montre le tableau de l'inauguration qui eut lieu cette année

(1) C'est en puisant dans la riche collection de M. Goetghebuer et avec l'aide des renseignements qu'il a bien voulu me fournir que j'ai pu tracer cette esquisse.

(2) J'emprunte ce nom de *parloir* à l'ancien hôtel-de-ville de Paris, pour représenter l'objet de cette vieille construction, désignée en flamand sous celui de *zolder*.

et dont nous parlerons plus loin. On y voit le pourtour de la place garni de maisons très-simples et à peu près uniformes. Çà et là s'y trouvaient cependant mêlés quelques édifices en briques, dont les chartes indiquent le genre de construction (*steenen*), mais dont un seul offrait des dimensions assez considérables. C'était l'hôtel d'Utenhove, bâtiment d'architecture gothique, élevé vers l'an 1300 et qui a été démoli de nos jours, au mépris des souvenirs historiques qui auraient dû protéger son existence.

Construite sur le modèle des anciens chateaux, cette demeure patricienne offrait une façade massive d'environ 13 mètres de largeur, percée de deux rangées de fenêtres ogivales. Elle était surmontée de deux tours entre lesquelles s'étendait primitivement une plate-forme crénelée. Quoique ce fût une propriété privée, la partie inférieure du bâtiment servait à la réception des princes, quand ils faisaient leur entrée dans la ville pour y être solennellement reconnus par les magistrats et les habitants. Le choix de ce local avait été probablement déterminé par la situation de la grandeur relative de l'édifice et datait d'une époque si éloignée qu'au nom d'hôtel d'Utenhove l'usage avait substitué celui de maison de présentation ou de montre (1). Mais cette destination occasionnelle n'empêchait pas ses propriétaires de l'habiter, et il était encore grevé de cette servitude honorable quand il fut acquis, au commencement du XVI^e^ siècle, par la corporation des Merciers. Ce n'était donc que passagèrement qu'il servait à un usage public. On y attachait alors une estrade, sur laquelle avait lieu l'inauguration, en présence de la bourgeoisie rassemblée. En 1508, cette estrade fut transportée pour la première fois au milieu de la place pour l'inauguration de

(1) *Het Toochhuis*, mot que le peuple confondit avec celui de *Hooghuis*, maison haute. On l'appelait aussi *den grooten steen*, le grand hôtel.

l'empereur Maximilien comme tuteur de Charlequint, son petit-fils. On imita cet exemple dans la suite, et la maison de présentation perdit son privilége onéreux (1).

A l'extrémité opposée de la place subsiste encore, non sans avoir subi quelque délabrement, un édifice moins antique, mais dont le nom rappelle une époque plus reculée; c'est le *Collatie-Zolder*, mot à mot salle-haute ou grenier du conseil général. Le bâtiment actuel date à peu près de 1480, comme Mr Kervyn de Volkaersbeke en a trouvé la preuve dans les comptes de la ville : mais cette nouvelle construction tirait sans doute sa dénomination d'une salle plus ancienne, qui ne portait point sur des murs mais sur une simple charpente, et le parlement de la commune se tenait probablement, à l'époque antérieure, dans une maison de même architecture que la plupart des autres, dont la partie supérieure avait seule une destination publique.

L'édifice de 1480 a conservé quelque chose de ce premier caractère. Il se compose de deux étages superposés à un rez-de-chaussée très-bas, et reliés par un petit escalier ménagé dans une tourelle. Chacun de ces étages ne renferme qu'une seule pièce, et la plus élevée, couronnée par la forte charpente du toit, reproduit la donnée simple de la vieille salle. A l'extérieur, l'ornementation du bâtiment consistait surtout dans sa corniche, qui formait une galerie en feuilles de trèfle sculptée à jour. A l'intérieur, la salle du premier étage était seule décorée avec soin, les poutres étant ouvragées et les murailles garnies de niches élégantes qui portaient des figures de saints. Rien là ne présentait encore le caractère majestueux que devait offrir, un demi-siècle plus tard, la première aile de l'hôtel-de-ville. La salle de la collace indique seulement un premier pas vers l'archi-

(1) Les deux maisons modernes qu'on a construites sur son emplacement sont celles qui portent les nos 15 et 17.

tecture monumentale, inconnue jusqu'alors aux vieux édiles de la cité.

Il serait désirable qu'une restauration complète achevât de rendre à ce modeste édifice son cachet aujourd'hui altéré. S'il n'a pas la valeur artistique d'œuvres plus grandioses, il rappelle mieux les mœurs et les traditions plébéiennes de cette fière cité, qui en inscrivant sur la liste de ses magistrats les chefs de ses familles les plus illustres, refusait d'y ajouter leurs titres nobiliaires et ne les distinguait point des autres bourgeois.

Il n'existe plus de vestiges de l'ancienne halle, qui devait se trouver vers l'angle de la place du même côté. C'était sans doute au commerce des toiles qu'elle était principalement destinée, comme l'est encore le marché actuel : mais on ne trouve plus de renseignements précis à ce sujet. Son établissement remontait à une époque où les constructions ordinaires avaient, comme nous l'avons déjà vu, les formes les plus simples, et elle n'offrait probablement qu'une loge ouverte surmontée d'une légère toiture. Ce ne fut qu'en 1664 que la ville fit l'acquisition d'une maison voisine pour y placer le bureau de mesurage; la halle subsistait encore à cette époque, mais on n'en trouve plus aucune mention après 1666.

L'aspect général du vieux marché était resté a peu près le même sous le règne désastreux de la maison d'Espagne. Il prit un autre caractère vers 1717, par la démolition des maisons qui l'entouraient et qui furent alors reconstruites en briques. On sortait d'une longue suite de guerres ruineuses dont la Flandre se ressentait encore, et l'architecture des nouvelles façades ne dépassa point une honnête médiocrité. La ville fit cependant les frais de la décoration intérieure d'une des habitations situées sur le côté occidental de la place (1), à condition d'en obtenir la jouissance occa-

(1) Elle porte aujourd'hui le nº 22.

Ancienne Halle aux Draps

sionnelle dans les principales solennités, de même qu'elle avait pu disposer jadis de l'hôtel d'Utenhove. Elle exerça ce droit pour la première fois en 1744, à l'inauguration de Marie-Thérèse, cérémonie qui ne devait pas être suivie de beaucoup d'autres du même genre avant l'expiration du privilége que les magistrats avaient ainsi acheté (1).

La série des faits historiques dont le Marché du Vendredi fut le théâtre offre plus d'importance et de variété que ses édifices. Nous n'en rappellerons ici que les plus remarquables ou les moins connues.

L'époque de Jacques van Artevelde est celle où la vie politique se développa le plus énergiquement parmi toutes les classes de la population. En 1340, la bourgeoisie rassemblée sur la grande place accueillit avec transport son vaillant capitaine, qui venait lui rendre compte de sa conduite dans la campagne de Tournai et des avantages qu'il avait obtenus pour la Flandre dans le traité entre les rois de France et d'Angleterre. Ces avantages furent confirmés bientôt après par Edouard III, qui fit son entrée solennelle dans la ville comme allié des Flamands et prêta serment sur le Marché du Vendredi de ne pas abandonner leur cause aussi longtemps que justice ne leur aurait pas été rendue par leur comte (2); cette déclaration eut lieu dans les mêmes formes a peu près que les promesses inaugurales des souverains du pays sur l'estrade dressée devant l'hôtel d'Utenhove.

Mais cinq ans plus tard, une rivalité furieuse arma l'un

(1) Voir l'Appendice n° I.

(2) Edouard avait contracté une grande dette envers la ville pendant cette guerre. Le livre des comptes (*Memorieboek*) fait mention d'un paiement à compte de mille livres de gros, somme très-considérable pour le temps. Il constitua aussi une rente de cent quarante livres sterling « aux habitants de Flandres. » On a trouvé au Musée britannique une requête de Philippe van Artevelde, qui rappelle cet engagement et les conventions stipulées en faveur du commerce des deux pays.

contre l'autre les deux grands métiers des tisserands et des foulons, qui se disputaient la supériorité. On connaît mal les causes qui avaient provoqué cette hostilité profonde que les historiens n'ont expliquée qu'imparfaitement. La jalousie des deux corporations était ancienne et à la question du rang se joignait celles du travail et des salaires, toujours difficiles à régler, malgré l'intervention habituelle de la magistrature. L'indépendance du peuple, après son triomphe sur le parti du comte, le rendait plus difficile à contenir, et les métiers ennemis résolus à vider eux-mêmes leur querelle se rangèrent en bataille sur le marché le 2 mai 1345, jour néfaste dont le souvenir se conserva depuis lors sous le nom du mauvais lundi (*quaden maendag*). En vain les magistrats et le clergé se jetèrent-ils entre eux pour les retenir : une mêlée sanglante, qui s'engagea de toutes parts, couvrit la place de morts et de mourants, et les foulons vaincus laissèrent 1500 des leurs sur le champ de combat qu'ils avaient choisi.

D'autres scènes, tour à tour glorieuses et cruelles, se succédèrent encore là pendant l'âge suivant : nous ne rappellerons que les trois principales.

La convocation du peuple par Philippe van Artevelde, le 1er mai 1382, offre une page qu'on croirait empruntée à l'histoire antique. La ville semblait épuisée de force et de ressources, et Louis de Male ne voulait lui accorder la paix qu'à des conditions humiliantes. Philippe, après les avoir exposées à la multitude, ne lui cacha point que ce serait une entreprise presque désespérée que de tenter le sort des armes en marchant sur Bruges pour y attaquer le comte et sa chevalerie; mais la commune n'avait que ce moyen d'éviter le déshonneur, et tout ce qu'il restait d'hommes en état de combattre se dévouèrent sans balancer. Les autres s'étaient promis de mettre le feu à la ville et de périr sous ses ruines, si leurs frères ne trouvaient que

la mort dans cet effort suprême. On sait qu'il fut victorieux.

L'inauguration de Charles le Téméraire ramena, un siècle plus tard, les métiers de Gand sur le même terrain. Ils avaient été vaincus par Philippe le Bon, qui les avait attirés traitreusement dans le piége de Gavre et qui profita de ce succès pour les dépouiller de l'organisation militaire sur laquelle reposait leur indépendance. Ce prince cauteleux, tout en feignant plus tard d'avoir oublié leur lutte contre lui, ne voulut jamais leur rendre leurs armes et leurs bannières, et son fils n'y était pas plus disposé, quand le pouvoir lui échut. Il croyait les Gantois déjà façonnés à la soumission par quatorze années de patience, et s'entoura, en pénétrant dans leurs murs, d'une escorte imposante de soldats et de chevaliers. Mais quand ses archers à cheval et ses lances d'ordonnance s'approchèrent du Marché du Vendredi, le spectacle qui s'offrit à leurs yeux fit tressaillir les plus intrépides. Chaque corps avait retrouvé ses piques et renouvelé sa bannière; c'était une armée aussi nombreuse et aussi redoutable que jamais, qui semblait être sortie de terre dans un jour pour reprendre possession des priviléges nationaux. Charles voulait résister; mais la contenance assurée des Gantois et les avis suppliants des seigneurs qui l'accompagnaient le déterminèrent à simuler un consentement que lui dictaient déjà des voix menaçantes.

A cette explosion des ressentiments que provoquait la tyrannie de la maison de Bourgogne, Charles ne sut pas reconnaître le danger que courent les gouvernements odieux. Les ministres de ses violences, le chancelier Hugonet et le seigneur d'Himbercourt, en devinrent les victimes quelques mois après sa mort. Ils s'étaient rendus justement suspects aux Gantois, en travaillant sous main à faire échapper du Château des Comtes, la jeune duchesse Marie, que la ville avait prise sous sa garde, mais qu'ils voulaient conduire

en France pour lui faire épouser, contre le vœu des Flamands, le fils encore enfant de Louis XI. Mais ce monarque déloyal en avertit lui-même les députés de Gand, afin de provoquer des troubles en Flandre et d'en profiter pour conquérir l'héritage de la maison de Bourgogne. Si le plan des deux seigneurs n'impliquait pas une trahison envers la fille de leur ancien maître qu'ils croyaient élever ainsi sur un trône, c'en était certainement une envers le pays dont ils préparaient l'asservissement. Étrangers tous les deux aux provinces belges, quel scrupule pouvaient-ils se faire de les rattacher au royaume que les princes bourguignons avaient regardé comme leur patrie? Mais quoique le sentiment national ne se fût pas encore développé uniformement dans toutes les provinces, le Hainaut et le Brabant s'unirent avec la Flandre et la Hollande, pour repousser toute domination étrangère. A la requête des « quatre pays », les magistrats de Gand firent emprisonner le chancelier et son complice, qui furent renvoyés devant un tribunal extraordinaire, composé des vingt-six échevins de la ville, de huit membres des états des quatre provinces et de deux doyens. La duchesse souscrivit l'ordonnance qui confiait l'affaire à ce conseil le 28 mars, et l'arrêt de mort fut porté le 5 avril.

Une tradition qui ne repose sur aucun témoignage authentique, mais qui ne manque pas de probabilité, attribue à Marie des efforts inutiles pour fléchir la sévérité des juges; ceux-ci lui auraient répondu qu'ils avaient juré de rendre justice au pauvre comme au riche. Elle écrivit plus tard des lettres bienveillantes à la veuve et aux enfants d'Himbercourt. On ne peut douter qu'élevée dans les idées de sa maison, elle ne regrettât la perte de deux serviteurs de son père dont elle ne comprenait pas le crime. Hugonet lui-même était convaincu de son innocence et de l'injustice de la peine qui le frappait. La nationalité qu'il avait compromise n'existait pas pour lui, et l'acte politique qui

aurait amené l'annexion des Pays-Bas à la France lui paraissait irréprochable. La sentence de condamnation ne porta pas non plus sur ce point qu'aucune loi n'avait prévu : elle fut motivée sur des abus de pouvoir qui entraînaient la peine capitale (1).

Dans les intervalles de paix que laissaient au pays des règnes plus calmes malgré l'humeur guerrière de ses princes, le Marché du Vendredi fut souvent le théâtre de fêtes chevaleresques. Nulle part les tournois n'étaient célébrés avec plus d'éclat, comme l'atteste le livre du bon roi René de Provence, qui composa sur cette matière un traité spécial. Il y donne pour modèle celui des seigneurs de Gruthuise et de Ghistelle, dont il avait été témoin à Bruges et où figuraient un très-grand nombre de combattants. La richesse et la variété de ce spectacle n'avaient pas moins d'attrait pour la foule que la lutte elle-même avec ses vives émotions et ses miracles de force ou d'adresse. Souvent la joûte n'avait lieu qu'entre deux champions, qui se mesuraient successivement à cheval et à pied, quoique cette dernière épreuve fût d'une extrême violence, l'arme principale étant alors la hache qui se tenait à deux mains. Nous avons encore des descriptions détaillées de ces jeux athlétiques, où l'écrivain a soin d'enregistrer tous les coups et d'en relever le mérite. Tel est le récit que nous a laissé George Chatelain, du tournoi qui eut lieu à Gand, le 13 décembre 1445, entre Jacques de Lalain, un des preux de l'époque, et messire Jean de Boniface, gentilhomme sicilien au service du roi d'Aragon. Le premier n'avait pas encore reçu à cette époque l'ordre de chevalerie, mais il jouissait déjà d'une haute renommée, et deux cent cinquante chevaliers de ses amis ou

(1) On ne doit donc pas considérer comme exacte la représentation de cette scène qu'offre un tableau exposé à la bibliothèque de l'Université. L'artiste a suivi une légende dramatique, mais qui dénature l'événement.

de ses parents l'avaient accompagné dans la ville. A son passage, les portes et les fenêtres de toutes les maisons se garnirent de dames et de demoiselles nobles, ou de femmes de la bourgeoisie. Entrés dans les lices que séparait une simple toile tendue d'un bout à l'autre, les deux adversaires saluèrent d'abord le duc et les seigneurs de sa maison, placés sur une estrade, qui n'attenait pas cette fois à l'hôtel d'Utenhove. Puis ils commencèrent leurs armes à cheval, qui durèrent de l'après-dîner jusqu'à la nuit, c'est-à-dire, environ trois heures (1). Le Sicilien eut quelque avantage dans ces nombreuses passes, ayant rompu trois lances, tandis que le champion belge n'en brisa complétement que deux (2). Mais l'historien l'excuse, en alléguant que les siennes étaient les plus fortes et qu'il fit ployer à chaque coup messire Jean. Le lendemain eurent lieu les armes à pied, et après le jet des lances on en vint aux haches. Cette fois l'étranger parut le plus faible; un coup terrible lui fit perdre son arme, et sa défaite semblait inévitable, quand le juge du camp donna le signal de cesser le combat. Les deux héros de la fête en recueillirent un grand honneur dans l'opinion non pas seulement des spectateurs experts en fait de pareils exercices, princes, comtes, barons et chevaliers, mais encore des dames qui ne tarissaient point en éloges sur ces bonnes atteintes si fortes et si dures. Mais il est permis de croire que la rudesse de ces grands coups avait fait moins d'impression sur les spectateurs plébéiens, car on vit bientôt après les petites gens des métiers affronter en rase campagne la brillante chevalerie du duc de Bourgogne, et lui tenir tête avec une opiniâtreté dont elle s'étonna.

Les jeux militaires restèrent en faveur sous les princes

(1) Je suis ici les indications d'Olivier de la Marche, qui raconte à peu près de même les deux combats, mais en commençant par les armes à pied

(2) Le nombre des passes avait été de vingt-six, suivant la Marche.

de la maison d'Autriche. En 1516, des joûtes furent entreprises sur la glace par le seigneur de Fiennes, mais les chroniqueurs ne nous en offrent pas la description. En 1531, Charlequint lui-même entra en lice dans un grand tournoi donné sur le Marché du Vendredi, et auquel assistait sa sœur Marie de Hongrie. Il fournit heureusement seize passes dans lesquelles il brisa quatorze lances. Mais à la dernière course, son cheval s'abattit, et l'épouvante fut générale jusqu'à ce que l'empereur, qui ne s'était pas effrayé, rassurât sa sœur et le reste de l'assemblée du geste et de la voix.

Le règne sinistre de Philippe II mit un terme à ces fêtes. La grande place n'offrit plus, sous ce prince, d'autre spectacle que celui des supplices. Les bûchers s'y allumèrent au commencement de 1569, et un littérateur flamand de l'époque, Jean Laute, traducteur des Mémoires de Commines, fut au nombre des premiers martyrs du protestantisme.

On nous dispensera d'énumérer les victimes qui périrent après lui et de dépeindre l'horreur de leurs tortures. Toutes les villes des Pays-Bas furent alors le théâtre des mêmes actes de barbarie, ordonnés par le fils de Charlequint, suivant les lois et d'après la recommandation expresse de son père. L'indignation populaire devint si grande qu'une partie des gens de métier embrassèrent le parti des calvinistes. Le clergé catholique subit alors à son tour des persécutions, dont la violence devait amener la guerre civile et la perte des libertés nationales.

A travers les désastres de cette époque, les révolutions politiques furent célébrées plus d'une fois sur le Marché du Vendredi, avec le cérémonial des anciennes solennités. En 1582, François duc d'Alençon vint se faire inaugurer comme comte de Flandre. Ce prétendu libérateur du pays avait pour escorte deux fortes gardes étrangères, l'une française qu'il avait formée lui-même, l'autre anglaise que lui

avait accordée la reine Elisabeth, dont il recherchait la main. Deux ans plus tard, Alexandre Farnèse auquel la ville avait été livrée par la trahison du gouverneur, y fit son entrée triomphale à la tête des troupes d'Espagne. L'avènement d'Albert et d'Isabelle, en l'an 1600, donna lieu à d'autres réjouissances officielles. La bourgeoisie armée qui se porta au-devant de ses nouveaux souverains était réduite au nombre de 600 hommes; mais le jour suivant, ils trouvèrent leur passage bordé d'une double ligne de jeunes filles en l'honneur de l'infante.

Retombé sous « le joug si doux de l'Espagne », comme le disaient les partisans de ce régime, le pays mit ses dernières espérances dans les représentants de la monarchie épuisée qui l'opprimait encore sans avoir la force de le défendre. La ville devenue crédule à la fausse grandeur de ses maîtres, se couvrait de décorations monumentales à leur avènement. Le mérite artistique de ces ouvrages était souvent remarquable : car les excellents peintres que possédait encore la Flandre, ne dédaignaient pas d'y consacrer leurs pinceaux. On vit, en 1635, de Craeyer, de Roose, Corneille Schuts, Van den Heuvel et Rombaux travailler de concert aux splendides décorations dressées sur le Marché du Vendredi, pour l'entrée du cardinal-infant que précédait une renommée militaire rapidement acquise. Leurs tableaux, au nombre de quarante-deux, ont été gravés dans un recueil spécial imprimé à Anvers, l'année suivante, et où l'art de cette époque déploya le caractère de force et de grandeur qu'il tenait de Rubens.

La dernière inauguration d'un prince espagnol en Flandre, fut celle de Charles II, en qui devait s'éteindre la descendance masculine de Charlequint. Elle fut célébrée avec une pompe à laquelle prirent part de grand cœur la noblesse et le clergé, seules classes qu'eussent favorisées les traditions politiques de cette maison. Le moment était assez

propice à leurs espérances, car la paix des Pyrénées, conclue en 1658, semblait offrir au pays un gage de sécurité, personne ne soupçonnant encore les projets de spoliation formés par Louis XIV. La partie principale de la fête se trouve reproduite dans une admirable peinture de François Du Chastel, qui se conserve au Musée de Gand, et dont nous essaierons de signaler le caractère général, en suivant d'aussi près qu'il nous sera possible une relation publiée quelques jours plus tard et empreinte des idées de l'époque.

A la nouvelle de la mort du grand et illustrissime roi Philippe IV, dit le narrateur flamand, les états de Flandre invitèrent le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, à se rendre dans la province pour prêter et recevoir les serments en usage. Ils désignèrent pour le lieu de cette cérémonie la ville de Gand, sans rappeler l'usage national (genre d'autorité que le gouvernement n'était plus disposé à reconnaître), les motifs qu'ils alléguèrent en faveur de ce choix, furent la situation avantageuse de la ville et le bonheur qu'elle avait eu de donner le jour à Charlequint, auquel Charles II ressemblerait sans doute, puisqu'il portait le même nom; son Excellence répondit favorablement à cette requête et se rendit à Gand le 30 avril, accompagnée des seigneurs de la cour de Bruxelles. Elle fut reçue au son des cloches et au bruit du canon, et prit son logement dans la maison qu'occupe aujourd'hui la Société de la Concorde.

Le lendemain le gouverneur reçut la visite de la noblesse et du clergé, qui lui souhaitèrent la bienvenue, et le 2 mai on procéda à l'inauguration.

Les gentilshommes qui devaient figurer dans la fête se réunirent à la cour de Saint-Sébastien (l'hôtel habité aujourd'hui par M. Van den Hecke de Lembeke), et formèrent bientôt après sur la Place d'Armes une nombreuse cavalcade, rangée en bon ordre. A la tête se déployait une com-

pagnie des gardes du roi, montée sur des chevaux gris et revêtue de manteaux rouges. Les députés des villes et des châtelenies venaient ensuite, tous richement costumés, non en magistrats mais en seigneurs. Les broderies, les plumes, les dentelles, brillaient d'un bout à l'autre de cette longue colonne, après laquelle parut le corps de la noblesse, qui offrait la même magnificence. L'écrivain ajoute que les spectateurs trouvaient un agréable divertissement dans l'aspect des prélats et des religieux qui se trouvaient repandus çà et là dans le cortége, revêtus de leurs costumes vénérables et brillants. Dans le nombre se trouvaient quelques évêques et une foule d'abbés, habillés de blanc, de noir ou de bleu, tous à cheval. Au centre de la cavalcade, précédé des quatre hérauts d'armes de Flandre et entouré de pages, d'archers et de hallebardiers, se tenait Son Excellence, remarquable par sa « majesté surhumaine » et la splendeur de son costume royal. Le dernier groupe se composait des ducs, des princes, des comtes et des dignitaires de la cour.

Tout ce cortége se rendit d'abord à l'abbaye de Saint-Pierre, où le gouverneur général fit serment, au nom du roi, de maintenir les droits et prééminences. Au *Te Deum*, qui fut chanté dans l'église, succéda un premier festin digne de la libéralité du plus riche abbé de Flandre et orné d'intermèdes de circonstance, représentés par les élèves des pères jésuites. La cavalcade prit ensuite le chemin de la cathédrale, au son des trompettes et des tymbales, et la noble compagnie y fut reçue avec la même solennité. Après y avoir entendu chanter un second *Te Deum* et prêter un second serment, elle remonta à cheval pour traverser encore la ville et se rendre par les rues des Champs et de la Monnaie au Marché du Vendredi.

Là se dressait un immense théâtre, haut de 120 pieds et large de 170, orné de grands tableaux et de statues en relief. L'architecture en était élégante et somptueuse, et

pourrait soutenir avec avantage la comparaison qu'on voudrait en faire avec les constructions modernes du même genre (1). Mais les peintures et les inscriptions révélaient l'épaisseur du bandeau que le despotisme avait mis sur les yeux du peuple. Tout y représentait l'apothéose de la maison d'Espagne, et Philippe II y était donné pour le modèle de la justice (QUO NON JUSTIOR ALTER).

Le narrateur qui s'extasie avec complaisance sur les merveilles de ce grand jour, rapporte qu'au moment où les sept arcades de ce théâtre furent occupées par le gouverneur et par la noblesse, on aurait cru voir se dérouler une montagne d'or. Mais on chercherait en vain sur la peinture qui nous en reste l'image de l'ancienne Flandre et les débris de la grandeur communale. Les échevins et les membres du parlement national (2) ont disparu sous cette dorure; il ne reste que des seigneurs et des ecclésiastiques, et en effet, les autres classes n'avaient plus d'existence politique. L'organisation nationale se trouvait donc faussée avant que Louis XIV eût envahi nos provinces.

Le simulacre du contrat d'alliance entre le peuple et le souverain fut continué jusqu'au bout. On échangea encore des serments qui n'avaient plus de signification. Puis un second banquet aussi plantureux que le précédent eut lieu à l'hôtel-de-ville, et la solennité se termina par un feu d'artifice.

Le cours déplorable du règne qui s'ouvrait ainsi en Flandre fut marqué par des épisodes religieux, conformes au cours qu'avait pris l'opinion. Ce sont pour ceux qui les

(1) Une gravure de ce tableau par L. Vosterman, haute d'un mètre et 58 centimètres, offre comme bordure 117 portraits des députés, etc. Cette grande planche, qui est extrêmement rare, se trouve dans la collection de M. Goetghebuer.

(2) Le conseil de Flandre, qui luttait sans bruit, mais avec une persévérance infatigable, pour la défense des derniers droits du pays.

étudient des tableaux de mœurs très-caractéristiques, mais qui n'offrent aucune violence et où le génie espagnol ne déteint point sur la pensée flamande. A ce titre ils nous intéressent, même quand ils provoquent un sourire d'étonnement ou d'incrédulité.

On vit paraître à Gand, au mois de juin 1681, le père Marc d'Aviano, religieux vénitien de l'ordre de saint François, qui passait pour posséder le don d'accomplir des miracles La voix publique attribuait sa présence à une mission pontificale, mais le bruit de sa sainteté s'était répandu dans la ville depuis deux ans (1). Il avait visité la Bavière et les provinces rhénanes, voyageant à pied et sans argent, et portant pour tout bagage, son froc de capucin et son bréviaire. Mais partout son arrivée avait fait une profonde sensation, car on assurait que sa bénédiction guérissait les malades. C'était un homme d'environ 50 ans, que l'extrême austérité de sa vie n'avait pas sensiblement émacié. Il avait été reçu avec respect à Mons, à Bruxelles et à Anvers; mais à Gand, surtout l'enthousiasme parut universel. Il fallut barricader la porte du couvent des capucins pour contenir le torrent des visiteurs qui menaçait de l'envahir, afin de considérer de plus près ce favori du ciel. « Les boutiques se fermaient comme d'elles-mêmes. Les gens de métier ne songaient plus au travail, mais à la dévotion. Les églises restaient ouvertes jour et nuit, et le nombre des communiants dans la cathédrale seule fut évalué à 50,000 le 27 juin, qui était un jour d'indulgence plénière. »

Les églises et les rues adjacentes ne pouvant suffire à la multitude des fidèles qui accouraient pour recevoir la bénédiction, on dressa une estrade richement décorée sur le Marché du Vendredi, et le saint homme y bénit le peuple

(1) Ces détails et ceux qui suivent sont tirés d'une relation publiée en 1684, par le révérend Vrints van Trouwenfeld, prévôt de Ste-Pharaïlde.

P. Le Plat 1681

Ch. Onghena Sc

deux fois par jour (1). Son langage dans ces occasions n'a pas été recueilli, car il ne parlait que l'italien et le latin; mais dans ses entretiens particuliers, il montrait beaucoup de modestie et se donnait pour un pêcheur qui avait besoin lui-même des prières d'autrui. On conserve encore un grand tableau qui fut peint en souvenir du rétablissement de deux enfants qu'il avait bénis. Il y est entouré d'un groupe de capucins, qui occupent avec lui l'estrade du haut de laquelle il donne sa bénédiction à la foule, tandis qu'alentour sont déposés les malades qui ressentent déjà l'effet de son intercession. Pour exprimer ce résultat, le peintre s'est permis d'ajouter aux personnages réels deux figurines allégoriques représentant l'esprit du mal qui abandonne les patients. Mais il ne faudrait pas inférer de là que Marc d'Aviano se donnât pour exorciste. La prière, l'imposition des mains et quelquefois l'emploi d'une huile qu'il avait bénie, étaient les seuls moyens dont il fît usage. Sa conviction paraît avoir égalé celle de ses auditeurs. La relation du prévôt de Sainte-Pharaïlde est accompagnée de cinquante certificats de guérison régulièrement légalisés et dans lesquels on n'aperçoit rien qui dépasse les effets possibles d'une vive émotion et d'une croyance sincère.

Tel paraît avoir été le jugement du censeur ecclésiastique chargé d'examiner l'ouvrage de Vrients van Trouwenfeld avant sa publication. Ce sont là, dit-il, des faits qui appellent l'admiration plutôt que l'analyse (*non exploranda sed admiratione digna*), mais qu'on ne doit pas prendre pour des miracles avant que l'autorité compétente n'ait prononcé à ce sujet. Cette autorité garda le silence, et le capucin quitta la ville au bout de quelques jours pour aller répéter ailleurs les mêmes scènes, qui furent ensuite parfaitement oubliées. Peut-être celle-ci doit-elle être rangée

(1) Cette estrade était appelée théâtre d'après l'usage, comme on le voit dans la brochure.

parmi les exemples du pouvoir mystérieux que l'imagination exerce sur l'organisme et que la science reconnaît sans en posséder encore l'explication complète.

Au nombre des solennités religieuses qui offraient un caractère moins passager, la plus remarquable était une procession instituée au XIV^e^ siècle et organisée par les pères Augustins, qui se consacraient principalement à l'instruction de la jeunesse. Ces bons religieux avaient possédé jadis une relique aussi précieuse que celle qu'on révère à Bruxelles sous le nom de Saint Sacrement des miracles, et qu'ils appelaient le Saint Sang, comme celui de Bruges. Elle datait de l'an 1354, époque du vol d'un ciboire dérobé à la chapelle d'Akkerghem. Les hosties abandonnées par les voleurs avaient été retrouvées toutes saignantes dans la prairie voisine, où les moutons s'étaient agenouillés autour d'elles. On les avait recueillies et conservées pieusement jusqu'en 1580, époque où la partie du peuple qui avait changé de croyance chassa les moines et détruisit leur couvent. Dans cette catastrophe, la relique se perdit, mais la piété des habitants rétablit la procession en 1584, et vers la fin du siècle suivant, les magistrats résolurent d'en augmenter la splendeur en faisant les frais d'un nouveau matériel.

Depuis un temps immémorial, les processions flamandes étaient accompagnées de figures emblématiques et de représentations traditionnelles, souvent inexplicables. Tels sont les géants d'osier ou de carton qu'on a conservés à Bruxelles, à Malines et à Dunkerque. Il s'y joignait des chars allégoriques, chargés de décorations et de personnages diversement costumés. Les sujets mythologiques, que la Renaissance avait mis en faveur, trouvaient place dans ces cavalcades pieuses, dont le plan était réglé en grande partie par des artistes avec plus de fougue et de fantaisie que de raison et de science. La liberté qu'on leur laissait à cet

égard eût pu scandaliser parfois une piété moins sincère et moins naïve que celle de nos aïeux, et il faut avouer qu'elle fait plus d'honneur à leur tolérance qu'à la délicatesse de leur goût.

L'appareil fourni par la ville pour la tournée (*ommegang*) du Saint-Sang, figura de la manière la plus éclatante dans la procession du 1er juin 1698. Il se composait de neuf chars de triomphe, de géants et de géantes, et de figures d'animaux. Aux sujets mystiques représentés par les premiers chars succédaient les allusions politiques, qui offraient l'image de l'empereur, du roi d'Espagne, du grand Sobieski, du prince Eugène et du duc de Bavière. Dans les intervalles fourmillaient de petits anges, qu'une des relations appelle d'après l'usage du temps les Cupidons. D'autre part, trottaient sur dix-sept ânes autant de démons dispersés autour du char de l'enfer. Cérès et Bacchus, la Paix, suivie des sept provinces catholiques des Pays-Bas, costumées en amazones, des nègres, des sauvages, des Turcs captifs et des Romains à cheval, achevaient de donner un air tout-à-fait profane à la dernière partie de la procession (1).

C'était encore le génie populaire de la vieille commune flamande qui donnait à cette solennité un cachet local. La domination espagnole avait arrêté la marche de la civilisation, de même que le développement de la vie politique. Il restait aux masses, dans leur abaissement et dans leur ignorance, le souvenir confus des pompes passées, le goût des représentations allégoriques et une sève d'imagination qui tournait au burlesque, faute de culture. C'était de la force perdue, mais elles n'en pouvaient pas déployer d'autre à cette époque.

(1) Beaucoup de cantiques avaient été faits pour la circonstance sur des airs connus, comme *la Courante de Monsieur*, *Petit Brisach*, *Le bon cuisinier* et *Il est bon d'être capucin* (ces deux derniers paraissent avoir appartenu à des chansons flamandes).

L'avènement d'une nouvelle dynastie, après la mort de Charles II, changea peu l'état moral de la nation. Le gouvernement autrichien, quoique moins inerte et moins aveugle que l'administration espagnole, avait au fond les mêmes tendances. Il réprima cependant les tendances anarchiques de l'autorité seigneuriale, rendit quelque influence à la magistrature, remit l'ordre dans les affaires et prêta la main à l'établissement des grands chemins qui manquaient ou qui étaient devenus impraticables. La Flandre avait beaucoup souffert des guerres de Louis XIV; mais on disait alors que pour la ruiner, il aurait fallu couper le pouce à toutes les fileuses. Trente ans de paix qui précédèrent le règne de Marie-Thérèse, rendirent le bien-être aux habitants des campagnes et la richesse aux villes. La guerre éclata de nouveau vers le milieu du siècle, mais nous voyons exprimée dans quelques mémoires du temps l'idée d'un accroissement de richesse qu'assuraient à la province les grandes dépenses des troupes étrangères. Quelque erronée que pût être cette opinion, elle prouve du moins que les effets de cette nouvelle lutte furent en général beaucoup moins désastreux que ceux des invasions précédentes.

Les constructions de cette époque portent la trace du progrès de la richesse publique. On a déjà vu que les maisons du Marché du Vendredi étaient bâties en bois vers 1717. On les reconstruisit en briques pendant les années suivantes, et ce travail paraît avoir été achevé avant l'inauguration de Marie-Thérèse en 1744, comme l'indique un dessin du temps. Vingt années plus tard, l'administration résolut d'élargir la rue longue de la Monnaie, qui forme la principale voie de communication du Marché avec l'intérieur de la ville. Les bâtiments qui s'élevaient des deux côtés étaient sur le même alignement qu'aujourd'hui; mais, suivant l'usage antique, chaque maison offrait un banc extérieur et un petit toit en saillie, sorte de pavillon en forme d'abat-

Colonne de Charles-Quint

jour, qu'on appelait *Berdesse*. Elles déversaient aussi les eaux pluviales sur la voie publique par leurs gouttières saillantes (les gargouilles). Tous ces accessoires qui donnaient aux façades un caractère assez pittoresque, mais qui embarrassaient le passage, furent brusquement supprimés par l'architecte en fonctions, David T'Kindt, qui se permit d'agir en cette occasion avec une vigueur légèrement illégale. Par une belle nuit du mois d'août, il envahit la rue avec une légion d'ouvriers, abattit et emporta tous les accessoires proscrits, bravant les réclamations, les plaintes et les menaces des habitants et le danger d'une émeute bourgeoise.

En 1775, une tâche plus importante fut accomplie par Louis T'Kint, fils de celui que nous venons de citer. Il existait depuis 1600, au milieu de la place, une colonne triomphale, surmontée de la statue de Charlequint. Commandé par Albert et Isabelle, mais exécuté aux frais de la commune, ce monument avait été construit en matériaux vulgaires et se trouvait dégradé. On le reconstruisit en pierre de taille, en l'exhaussant un peu, ce qui porta son élevation de quarante-trois pieds à cinquante. Le jeune architecte, qui avait étudié son art à Paris, donna aux parties les plus saillantes de son œuvre le caractère d'élégance recherchée que comportait le goût de l'époque. Mais les idées de gloire et de grandeur étaient alors si loin de la pensée générale, qu'au lieu de trophées et d'emblèmes héroïques il ne décora le sommet et la base de sa colonne que de guirlandes de fleurs.

Les publications de ce temps offrent d'autres signes du peu d'activité de la vie intellectuelle. On sait que Marie-Thérèse fit de sages efforts pour relever l'instruction publique; le mouvement qu'elle voulait lui imprimer n'était que trop nécessaire. La langue flamande n'était plus cultivée, et le français, dont la mode s'introduisait dans la sphère offi-

cielle, prenait là des formes barbares. Le langage mixte des arrêtés de l'administration était appelé à Gand le style de l'hôtel-de-ville. Nous citerons plus loin quelques passages d'une relation française du jubilé de Saint-Macaire, qui émanait de la même source et qui fut imprimée avec un certain luxe (1).

Ce jubilé, célébré en 1767 et dont les fêtes furent extraordinaires, ne témoigna d'aucun progrès des idées au bout d'un demi-siècle. L'élément burlesque y fut mis à l'écart, mais les allégories mythologiques et les jeux d'imagination s'y mêlèrent aussi aveuglément que jamais à la partie solennelle de la cavalcade, et les intervalles des cérémonies religieuses se trouvèrent remplis par des amusements profanes, qui ne leur répondaient en rien (2).

(1) Jean Meyer, imprimeur de la ville, se donne pour l'auteur de ce recueil et le dédie au Magistrat. Il peut avoir traduit lui-même les inscriptions latines des pères Jésuites et Augustins, mais il est impossible qu'il n'eût communiqué à personne son ridicule travail.

(2) Une partie de ces amusements semblent avoir été consacrés au duc de Lorraine, qui honora la fête de sa présence, et font un singulier contraste avec le jubilé proprement dit. Voici en quel ordre ils se trouvent annoncés dans le programme :

Le 30 mai, comédie française par les comédiens ordinaires du duc de Lorraine, gouverneur général.

Le 31, seconde comédie, illumination de la ville, bal paré et masqué au théâtre.

Le 1er juin, sortie de la cavalcade triomphale consacrée à la mémoire du saint et comédie.

Le 2, tir à l'arbalète, opéra bouffon flamand et grand feu d'artifice sur le Marché du Vendredi.

Les jours suivants, assaut d'escrime, tir à l'arc, comédie française ou opéra flamand.

Le 8, second bal paré et masqué.

Le 9, seconde sortie de la cavalcade triomphale.

Le 10, troisième bal paré et masqué.

Le 11, joûtes sur l'eau par les bateliers.

Le 13, courses de bagues par les maquignons et loueurs de voitures, et comédie flamande.

Le 14, comédie française et quatrième bal paré et masqué.

Le 15, troisième sortie de la cavalcade et comédie française.

L'appareil religieux de ce jubilé mixte se composait de dix-sept arcs de triomphe et de vingt-cinq chars allégoriques, dont le personnel avait été choisi parmi les élèves des Jésuites et des Augustins, auxquels on avait adjoint quelques jeunes filles pour remplir les rôles de femmes.

Le rapport qu'offraient ces représentations avec la vie du saint, n'était pas toujours facile à saisir. Voici l'explication que donne de quelques-unes l'imprimeur de la ville.

Le dragon fait souvent la perte de ses petits par le combat de l'aigle : saint Macaire, cet aigle céleste, a ravi au dragon infernal ses jeunes et les a changés en doux agneaux.

La déesse Thétys admire le flux singulier de la Lys et de l'Escaut, dont le confluent se fait vers l'endroit où saint Macaire s'est retiré.

Le crocodile cherche à faire butin aux rives du Nil; mais les Africains déterrent bientôt sa route par l'odeur agréable qu'il laisse après lui. Saint Macaire a répandu partout sa bonne odeur et enseigné aux gens le chemin du ciel.

Les chars portaient des inscriptions latines, sinon élégantes, du moins correctes. Il s'y trouvait, selon l'usage, des allusions politiques flatteuses pour la maison régnante. Joseph II, qui venait d'être associé au gouvernement, mais dont les projets de réforme n'avaient pas encore percé, y recevait sa part d'éloges, que Jean Meyer traduit en vers de sa façon :

L'Europe, cette belle contrée,
Par Joseph est illustrée;
Elle sert d'ornement
A la fête de ce temps.
Le peuple de Hongrie,
Vaillant et généreux,
Sera toujours l'apui (*sic*),
Du monarque valeureux.

Thérèse (1) est fille d'empereur,
Elle-même est impératrice,
Et pour comble de bonheur,
Son fils l'empereur fait ses délices.

La platitude du langage met ici à nu celle de la pensée, que masquent un peu dans le texte latin les figures poétiques. Mais la raison et le bon goût ne sont guère moins choqués, dans ces compositions savantes, de la confusion des images mythologiques et chrétiennes et de la bassesse des adulations. Le poëte y célèbre encore les jolis yeux (*graciles oculos*) de l'impératrice-mère et prétend retrouver en elle Vénus aussi bien que Minerve. Aussi félicite-t-il son fils de lui ressembler.

La pauvreté d'esprit éclatait donc à côté de la richesse matérielle dans ce splendide étalage, qui ne pouvait contenter que les yeux. Ce n'était pas le clergé seul qui en avait fait la dépense; tous les corps de métier s'étaient cotisés pour y contribuer largement, et la plupart contractèrent à cette occasion d'assez fortes dettes. Nulle part le goût des fêtes et les traditions de l'hospitalité n'étaient plus généralement répandus qu'en Flandre, et quand Joseph II entreprit quelques années plus tard de réformer les institutions et les coutumes de nos aïeux, il crut nécessaire de fixer toutes les kermesses au même jour pour rendre moins fréquentes les réunions dispendieuses. Cet édit qui ne fut jamais exécuté, ne pouvait émaner que d'un prince qui n'avait pas compris le caractère des Belges, leurs besoins moraux, ni leurs joies expansives.

Nous n'avons pas à retracer ici les diverses péripéties de la révolution que provoquèrent les tentatives prématurées de ce prince, dont les vues philosophiques n'étaient pas tempérées par le respect des opinions et des sentiments

(1) Marie-Thérèse.

nationaux. La résistance qu'il rencontra dans la Flandre fit naître de nouvelles scènes populaires, bien différentes de celles du jubilé précédent, mais dont le Marché du vendredi fut encore le théâtre principal.

L'instinct de conservation naturel à l'homme anime aussi les corps politiques dont l'existence est attaquée. Les arrêtés impériaux tendant à réorganiser tout le système d'administration de la province, les États de Flandre protestèrent, en 1787, contre l'ensemble de ces innovations, décidées sans leur consentement et au mépris de leurs droits. Une députation fut envoyée à Bruxelles, pour porter cette pièce aux gouverneurs-généraux, l'archiduchesse Marie-Christine et son époux, le duc Albert de Saxe-Teschen. Déjà ces princes étaient justement effrayés de l'opposition qui éclatait de toutes parts; ils n'osèrent repousser la protestation qui leur était adressée, firent bon accueil aux membres des États mécontents et leur promirent même l'annulation des arrêtés impériaux. Dès que cette nouvelle se fut répandue à Gand, une démonstration publique fut résolue. Plusieurs centaines d'habitants se portèrent à la rencontre des députés (10 juin), détachèrent les chevaux de leurs voitures, s'y attelèrent eux-mêmes et les traînèrent en triomphe dans la ville illuminée. Deux jours après, la déclaration des archiducs fut lue au peuple; mais la lutte n'était pas terminée, et il importait aux adversaires du gouvernement d'y intéresser les masses. On improvisa une fête, dont quelques membres de la noblesse firent les frais, sans songer que cette solennité patriotique était de nature à se changer en orgie.

De grands brasiers furent établis sur le Marché du Vendredi, où l'on fit rôtir en plein air deux bœufs gras et six moutons. Six mille pains, quatre pièces de vin et six cents tonneaux de bierre étaient destinés à compléter le régal. La distribution s'en fit de la manière la plus tumultueuse et finit par le pillage général des provisions, des ustensiles

et des débris des tonnes enfoncées. Toutefois le désordre n'alla pas plus loin, la division n'ayant pas encore éclaté entre les partis. Ce ne fut que par des marques de joie grossières, mais inoffensives, que la populace, ivre de bruit, de joie et de boisson célébra la conquête de la liberté publique.

L'exaltation des esprits n'en devait pas moins aboutir, un peu plus tard, à une révolution générale. Les volontaires brabançons et flamands, rassemblés à Bréda, ayant défait une division autrichienne au combat de Turnhout (1789), les garnisons impériales furent partout vaincues et chassées. L'impulsion avait été donnée par le clergé, que menaçaient directement les édits de Joseph II. Il s'agissait de l'existence des grandes abbayes, qui pouvaient être supprimées à leur tour comme venaient de l'être beaucoup de petits couvents. Leurs supérieurs n'avaient pas balancé à faire d'immenses sacrifices pour préparer le succès de la révolte, et moins réservés dans leurs démonstrations que les évêques, ils finirent par se mettre ouvertement à la tête du mouvement qu'ils avaient favorisé.

Le 4 janvier 1790, le clergé, la noblesse et les députés des villes et châtelenies se réunirent solennellement pour jurer fidélité *au peuple de Flandre.*

Le théâtre qu'on avait érigé à cet effet était surmonté d'un lion portant les emblèmes de la liberté. Au-dessous se lisait une inscription latine, dont voici la traduction : le joug de l'Autriche est brisé, la liberté de la religion et de la patrie reconquise, honneur à Dieu seul. Des médailles reproduisant cette inscription furent frappées au nom des États de Flandre, pour perpétuer le souvenir de ce jour mémorable : on eût dit que la province se trouvait constituée en république.

Mais quand les États voulurent prendre en main les rênes du gouvernement, comme représentants naturels de ce peu-

ple souverain qu'ils venaient d'acclamer, ils eurent à compter avec la commune dont le conseil général (la Collace) venait d'être renouvelé par élection et investi de l'autorité politique au sein de la cité. Une lutte sourde s'engagea bientôt entre ces deux corps, qui n'avaient ni la même origine ni les mêmes tendances.

Les États, assemblée aristocratique qui représentait la Flandre féodale telle que l'avaient organisée les derniers gouvernements, n'aspiraient qu'à consolider l'union des provinces catholiques sous la direction du congrès belge, sénat national composé d'éléments semblables. Mais tel n'était point l'esprit qui dominait dans le conseil général, choisi par la bourgeoisie. Entendant l'idée de liberté dans un sens moins étroit, il voulait une organisation régulière du pouvoir et admettait les principes constitutionnels consacrés depuis longtemps par les chartes communales. Il refusa d'obéir aveuglement aux États, quand ceux-ci voulurent prendre des mesures arbitraires au nom du salut public. Les partisans les plus exaltés de la révolution s'irritaient de cette résistance, et le gardien des capucins, imitant les anciens prédicateurs de la Ligue, dénonça au peuple dans un langage furieux les trahisons des échevins et de la collace; mais la fermeté des confréries bourgeoises qui prirent les armes, réprima l'agitation qui commençait à se manifester dans les classes inférieures. Dans le cours du mois d'octobre, l'empereur Léopold II, successeur de Joseph, ayant offert une trêve aux Belges pour arriver à la conclusion d'un arrangement pacifique, les magistrats et le conseil eurent le courage de voter en faveur de cette proposition, malgré le refus unanime de tous les autres corps. Les invectives redoublèrent alors contre eux et ils furent obligés de s'adresser à l'évêque (14 novembre) pour qu'il fît cesser les sermons qui provoquaient aux désordres. Mais déjà l'armée du congrès, n'ayant plus ni chefs ni ensemble, était

incapable d'arrêter les troupes autrichiennes. Les États ordonnèrent des processions pour implorer le secours divin, mais ils n'eurent pas le courage d'en attendre l'effet et disparurent le 2 décembre. La collace restée à son poste reconnut l'empereur, au nom du peuple de Gand, « *de qui elle avait mandat de défendre les droits.* » A ce titre, elle traita avec les ministres du nouveau souverain et obtint d'eux des conditions qui auraient sauvegardé l'avenir de la commune, si l'Autriche avait dû conserver la possession du pays.

Mais la révolution française allait bientôt triompher de l'Europe et conquérir la Belgique. L'invasion commença sous le titre d'assistance fraternelle, et le parti démocratique qui s'était formé dans nos provinces pendant les derniers troubles, fut appelé à s'emparer du pouvoir après la victoire remportée sur les impériaux à Jemmapes. Il signala son règne à Gand, quelques jours après l'entrée d'un détachement de l'armée républicaine, en abattant la statue de Charlequint et la colonne qui la soutenait, pour planter solennellement à quelques pas de là un arbre de la liberté qui ne devait pas avoir le temps d'y prendre racine (13 et 26 novembre 1792). En effet les Autrichiens et leurs alliés ne tardèrent pas à occuper de nouveau le pays. Mais ils ne le conservèrent que pendant deux ans, et leur retraite définitive, en 1794, livra Gand et toute la Belgique aux Français, qui s'emparèrent directement cette fois de l'autorité absolue.

On sait que l'exercice public du culte chrétien avait été interdit par la Convention. Les cérémonies religieuses cessèrent donc sous le régime républicain, mais le gouvernement essaya de les remplacer par des solennités patriotiques, dont l'appareil était emprunté au paganisme. On établit un *temple de la loi et de la liberté* dans l'église de l'abbaye de Baudeloo, où se trouve aujourd'hui la Biblio-

thèque de l'Université. Là s'accomplissaient avec pompe les principaux actes de la vie civile, et les mascarades impudentes où des femmes effrontées représentaient des déesses imaginaires. Aux curieux qu'attirait ce spectacle se joignit la jeunesse des écoles qu'on y fit conduire, et le temple devenu trop étroit finit par être transféré à l'église de Saint-Michel.

Une partie de ces représentations furent aussi transportées sur le Marché du Vendredi, où elles se célébraient aux yeux de la foule, sur un théâtre dont la forme circulaire rappelait celle des anciens temples de Vesta. Pour intéresser le peuple aux fêtes républicaines, le gouvernement s'ingéniait à les varier. En 1796, il établit celle de l'Agriculture, dont il avait emprunté le fond à la plus célèbre des cérémonies chinoises. Un grand cortége de cultivateurs se rassembla autour de la statue de la Liberté, dressée sur la base de la colonne abattue de Charlequint. Elle s'achemina ensuite solennellement vers la porte de la Colline et se rendit sur un terrain en friche, auquel devait être appliquée la charrue. Le président de la municipalité, qui dirigeait la fête, prit en main le timon et enfonça gravement le soc dans la terre, comme s'il voulait donner lui-même l'exemple du labourage. On distribua ensuite des médailles frappées à cette occasion.

L'idée d'honorer ainsi le travail était juste et touchante : mais elle parut ensuite abandonnée, les préoccupations militaires et politiques de l'époque ayant fait perdre de vue cette première tentative. Il était réservé au gouvernement belge de la reprendre de nos jours, en l'appliquant d'une manière plus large par l'institution d'une décoration spéciale donnée en récompense aux travailleurs de toutes les classes, dont les efforts modestes ont mérité ce témoignage honorifique. Dans quelque carrière que le courage et le dévouement annoblissent la destinée de l'homme, les servi-

ces qu'il rend à la patrie lui donnent droit à l'estime générale, et la nation qui le reconnaît offre un exemple que toutes devraient imiter.

Dans la situation encore périlleuse où se trouvait la république française, c'était la valeur de ses soldats qu'elle avait d'abord à honorer. Le premier consul ayant ordonné, en 1800, la construction de monuments destinés à en perpétuer le souvenir, on choisit pour cet effet à Gand la place qu'avait occupée naguère la colonne de Charlequint, et on s'empressa d'y élever le simulacre d'une nouvelle colonne deux fois plus haute, couronnée par l'image de Bellone au repos (1). Elle devait rappeler la mémoire des braves du département de l'Escaut (la Flandre orientale) et offrait une décoration d'un effet grandiose; mais dans la précipitation du moment, elle n'avait pu être exécutée qu'en charpente; aussi n'eut-elle qu'une existence provisoire. Il fallut la démolir au bout de cinq ans, et personne alors ne songea plus à transmettre ces noms glorieux à la postérité.

Un incident bizarre signala, en 1803, le passage du premier consul à Gand. On avait préparé sur le Marché du Vendredi un grand feu d'artifice, auquel Napoléon et Joséphine devaient assister dans une sorte de loge dressée à la hâte. Ni l'un ni l'autre ne s'y rendirent, car les pompes du voyage n'avaient pas été pour eux sans fatigues. Mais les dignitaires qui les accompagnaient et parmi lesquels se trouvait le ministre Chaptal, prirent place sur l'estrade, et l'un d'eux alluma de sa main l'oiseau chargé d'artifices qui, en glissant le long d'un fil tendu, devait mettre le feu aux pièces principales. Le hasard voulut qu'au lieu de s'éloigner, le projectile incendiaire fut ramené à son point de départ, et vint éclater comme une machine infernale au milieu de la loge consulaire. Un moment on put croire à

(1) Cette attitude faisait allusion à la paix de Luneville, qui venait d'être signée.

un horrible attentat, mais les pétards inoffensifs ne produisirent que du bruit et de la fumée.

Ce fut pendant cette visite de Napoléon que l'industrie gantoise offrit à ses regards les premières marques de la puissance qu'elle commençait à reconquérir. Il parut frappé d'une exposition de ses produits improvisée à cette occasion, et il comprit l'importance des progrès qu'elle révélait. Ces conquêtes pacifiques furent favorisées par la protection que son gouvernement accordait au travail national et qui était nécessaire pour en réparer la longue interruption. Elles se continuèrent depuis lors à travers les vicissitudes des époques suivantes et c'est à elles surtout qu'est due la prospérité actuelle de la vieille capitale des Flandres, qui a vu doubler dans un demi-siècle sa richesse et sa population.

Après la réunion de la Belgique à la Hollande, de nouveaux efforts permirent aux fabriques gantoises de réparer la perte des débouchés que leur avait offert la France. Elles conservèrent leur activité dans les conditions où les plaçait un régime différent, et lorsqu'en 1820 le roi Guillaume adopta l'heureuse idée d'une exposition générale des produits de l'industrie des Pays-Bas, ce fut Gand qu'il choisit pour en être le théâtre. La ville prit une large part à ce concours qu'elle entoura d'autres fêtes. Un ministre éclairé, dont la mémoire n'est pas encore oubliée en Belgique, Mr Falck, avait dirigé l'œuvre de l'exposition et présida à la distribution des récompenses, qui eut lieu en public sur le même marché où avaient toujours été célébrées les solennités populaires.

Un autre spectacle vint s'y déployer en 1849 : ce fut une cavalcade organisée à l'occasion de la *kermesse*, mais empreinte d'un caractère qui n'avaient jamais présenté ces vieilles fêtes qui se célébraient jadis séparément dans les différentes paroisses. Quelques esprits généreux avaient

conçu la pensée d'exposer aux yeux de la population la représentation historique des grandes figures nationales. Ils obtinrent le concours unanime de tous ceux qui pouvaient seconder leur projet, et le cortége des comtes de Flandre s'organisa comme par enchantement (1). Elle avait surtout pour objet de rappeler les vieilles gloires de la patrie, et la série des comtes de Flandre n'y était pas continuée jusqu'à l'époque de Charlequint et de la domination étrangère. En revanche, les défenseurs des libertés communales y reparaissaient à la tête des anciens métiers et des gildes bourgeoises. La statue colossale de Jacques van Artevelde, modelée par un artiste gantois (2), attirait surtout les regards et les acclamations. Après elle venaient des chars de triomphe représentant des sujets allégoriques choisis avec intelligence et traités avec grandeur (3). Partout l'esprit de la civilisation moderne s'associait au réveil de l'idée patriotique.

A cette fête patriotique succéda, en 1855, une solennité religieuse, dont la pompe ne fut guère moins éclatante; c'était la procession destinée à célébrer le dogme de la conception immaculée de la Sainte-Vierge. Les rues qu'elle devait traverser avaient été décorées de tentures et de guirlandes, et un théâtre d'architecture gothique érigé sur le marché, offrait un point de repos nécessaire aux sept évêques qui présidaient à cette pieuse cérémonie. Le luxe des costumes et des ornements n'était pas au-dessous de la magnificence des processions antiques; mais un goût plus

(1) Le choix et la disposition des figures historiques avait été confié au zèle et à l'érudition de Mr Ed. De Busscher; le dessin des costumes et des accessoires à M. Félix De Vigne. Tous les deux remplirent leur tâche avec une exactitude scrupuleuse, et grâce à laquelle l'*Album du cortége historique* peut servir de guide aux artistes pour ce genre de sujets.

(2) M. Pierre De Vigne.

(3) Le char de la commune et celui de l'alliance des nations terminaient le cortége.

pur et plus sévère avait limité l'appareil du cortége à un petit nombre de figures sacrées, et rien n'y rappela les allégories fantastiques des anciennes cavalcades. A ce point de vue, la fête de 1855 put être considérée comme exprimant à son tour l'esprit de l'époque et le progrès de la raison publique.

L'année suivante, qui était la vingt-cinquième du gouvernement du roi des Belges, fut marquée par les hommages reconnaissants que la ville rendit à ce monarque. Toutes les classes de la population y prirent part avec un entraînement égal; mais la partie la plus intéressante de la fête fut le défilé des ouvriers sur le Marché du Vendredi, devant la famille royale. Cette scène populaire offrit dans sa simplicité un caractère de grandeur dont personne n'avait pu se faire d'avance une juste idée. Une colonne profonde, dont l'œil ne pouvait embrasser toute l'étendue, s'avançait dans le meilleur ordre, en répétant des chants patriotiques. Les hommes se tenaient par le bras et défilaient par pelotons avec une précision militaire; les femmes laissaient éclater plus vivement leur enthousiasme, et on les vit danser autour de l'estrade où se trouvaient les princes. Mais un sentiment général de dignité se remarquait dans la contenance de cette multitude évidemment fière de s'associer aux témoignages de la joie et de la reconnaissance publique. Ceux des spectateurs à qui n'étaient pas inconnues les saturnales plébéiennes de 1787, purent apprécier ce jour-là, mieux que jamais, les effets salutaires d'une civilisation plus avancée et d'un régime moins dégradant. Les regards ne se lassaient point de voir les flots de l'armée industrielle se succéder sans interruption, chaque groupe de travailleurs traversant la place sans interrompre les chants et leurs manifestations joyeuses, éveillant dans tous les cœurs une émotion sympathique. On n'avait guère vu éclater jusque là que l'influence matérielle du travail sur le bien-être du peuple. On put

alors reconnaître quelle était la portée de son influence morale.

C'est ainsi que les dernières scènes dont le Marché du Vendredi est devenu le théâtre, reportent la pensée vers les sources antiques de cette force et de cette grandeur dont l'empreinte se retrouve encore dans le caractère gantois.

H. G. Moke.

APPENDICE.

A l'angle voisin de la place se trouve une impasse donnant sur la Lys et appelée *Mannekens Aerde*. Le grand canon qui en occupe le centre est une des plus anciennes pièces d'artillerie qui ait été conservée, et l'on n'en connaît point dont le calibre soit aussi fort. Elle n'est pas en fonte, mais en barres de fer forgées à rouge et cerclées de même, travail d'une extrême difficulté dont on conçoit à peine comment l'exécution put être si parfaite à une époque où l'industrie trouvait encore peu de secours dans les progrès de la mécanique. Il a excité de nos jours l'admiration de grands ingénieurs anglais.

Cette *bombarde* paraît avoir été célèbre au XIV^e^ siècle. On l'appelait Marguerite l'enragée (*Dulle Griete*), et c'est à son imitation que semble avoir été fabriqué le grand canon d'Edimbourg, qui offre le même caractère, et qui a gardé le nom de *Meg* ou Marguerite (1). Il n'est guère douteux que

(1) L'adoption de ce nom ne pouvait avoir rapport à la mémoire de la vieille comtesse Marguerite de Flandre, dont le souvenir n'était impopulaire qu'en Hainaut : c'est donc par erreur qu'on l'a quelquefois supposé.

la tradition qui assigne également à ce dernier engin une origine flamande ne soit exacte, car rien n'indique l'existence au XIV^e^ siècle d'aucune usine convenablement montée pour un pareil ouvrage ailleurs qu'à Gand.

Il existe à Douvres une pièce d'artillerie du même genre, longue de 24 pieds anglais, et que le peuple appelle le pistolet de poche d'Elisabeth. Elle porte une inscription en vieux dialecte flamand dont voici la copie :

Breck sevret (?) *al mure ende wal*
Bin ic geheten,
Doer berch en dal boert minen bal
Van mi gesmeten.

« Casse.... mur et rempart, voilà comment on m'appelle; montagnes et vallées perce la balle que je lance. »

C'était donc l'usage de nos voisins d'Outre-Manche de recourir à nos forges pour leurs canons-monstres.

On croit que la bombarde gantoise avait été fabriquée vers 1380, par ordre de Philippe van Artevelde. Elle fut employée au siége d'Audenaerde et abandonnée quand les assiégeants se retirèrent. Les armes de Bourgogne qu'elle porte aujourd'hui, paraissent y avoir été ciselées après sa prise. Les Gantois la ressaisirent en 1578, et ce n'est qu'en 1783 qu'elle fut placée à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui.

La pièce se chargeait par la culasse, ce qui en rendait le service lent et dangereux. On ne rapporte pourtant aucun exemple des accidents que semblait devoir entraîner cet usage.

NOTES ET RECHERCHES

SUR

QUELQUES TABLEAUX DU MUSÉE ROYAL DE BELGIQUE.

Sous le titre de *Notes d'un amateur, sur quelques tableaux du Musée de peinture de Bruxelles,* le *Messager des Sciences historiques* publia il y a quelques années un travail intéressant de M. Siret (1). L'auteur de cet article passe en revue les tableaux du Musée, en feuilletant le livret et en relevant par ci par là quelques-unes des erreurs les plus grossières dont il fourmille. Il serait en effet difficile, croyons-nous, de rencontrer dans un livre qui a des prétentions à la science, plus d'hérésies artistiques, de fautes plus palpables. M. Siret ne fut ni le premier ni le dernier à signaler l'insuffisance du livret actuel, et c'est avec raison qu'il s'exprimait en ces termes en 1852 : « Il est plus que temps qu'une œuvre présentable se substitue au triste catalogue dont nous venons de parler, et c'est pour apporter notre petite pierre au monument, que nous offrons les notes suivantes, à ceux qui pourront les employer d'une manière utile à l'art et à la réputation du Musée. » Le Gouvernement a enfin entendu les réclamations réitérées formulées par tant d'amateurs de l'art, et il a pris la résolution de doter le Musée d'un catalogue nouveau, dont la rédaction est confiée à un écrivain jouissant d'une considération méritée dans le monde des

(1) Voir *Messager*, 1852, pag. 401 et suiv.

savants et des artistes. En attendant l'apparition de son livret, nous prenons la liberté de mettre sous les yeux du public, amateur d'art, quelques observations et quelques rectifications, résultant de recherches peu savantes si l'on veut, mais que nous croyons d'une certaine utilité, et comme dit M. Siret, *pour apporter notre petite pierre au monument.*

Nous ne nous exagérons pas la valeur des quelques communications que nous allons faire. Une goutte d'eau dans la mer — soit — mais la mer est composée de gouttes d'eau.

Parmi les recommandations que fait M. Siret au rédacteur d'un nouveau catalogue, nous en trouvons deux qu'il est bon de ne point perdre de vue dans un travail de ce genre; ce sont les suivantes :

« 7° L'histoire de la provenance du tableau et des faits qui s'y rattachent.

» 8° L'indication des gravures qui ont été faites d'après le tableau, avec les noms des graveurs. »

Ce sont là des notes indispensables à joindre à la description de toute peinture. La gravure surtout est souvent un précieux moyen de détermination et elle nous a fait découvrir quelques particularités assez intéressantes, ainsi qu'on le verra par la suite.

Nous allons maintenant parcourir les galeries du Musée et faire en passant nos observations. Traversons les premières salles et entrons dans la grande galerie.

Nous nous arrêtons d'abord devant le n° 285, grande esquisse d'une couleur toute vénitienne; belle disposition — la même que celle des *Noces de Cana,* que possède le Louvre. Nous prenons le livret et nous voyons qu'en effet cette toile est l'œuvre de l'illustre Paul Caliari, dit le Véronèse. Et comment en douter? N'est-ce point là sa couleur, ne sont-ce pas là ses types, sa manière d'agencer les compositions? Personne ne doute de l'authenticité de cette œuvre

d'autant plus intéressante, qu'elle est, à ce que dit le livret, l'esquisse du grand tableau que possède le Louvre et dont l'auteur a considérablement augmenté la composition. Nous ouvrons le travail de M. Siret et nous y trouvons au nom de Paul Caliari : « *La richesse répandant ses dons sur la ville de Venise* est un morceau hardi, qui paraît être un précieux original, ainsi que les *Noces de Cana.* »

Pour l'artiste comme pour l'amateur, c'est donc là une œuvre doublement intéressante. En effet, nous ne connaissons rien qui soit à la fois plus utile et plus agréable à étudier que la première idée, le premier jet ou l'esquisse d'une œuvre d'art devenue célèbre. C'est tout une histoire, tout un enchaînement. N'est-ce point dans leurs croquis, dans leurs eaux-fortes que l'on se rapproche le plus des maîtres. Le procédé disparaît pour laisser le champ libre à l'idée-mère.

Le crayon court sur le papier comme la plume de l'écrivain obéit à sa pensée, dont la main n'est que l'instrument. La pointe entame le cuivre et nous révèle d'emblée le coloriste comme Rembrandt, ou le dessinateur fin et spirituel comme Van Dyck. Aussi quelle source de jouissances que l'étude des dessins des grands maîtres. L'archiduc Charles, à Vienne, possède une des plus belles collections de ces dessins, qui se puisse voir (1). Les Raphaël y sont nombreux et d'un prix inestimable. Quel charme n'éprouve-t-on pas à voir la première idée de ces fresques, de ces cartons devenus populaires au point que s'ils étaient détruits, demain il surgirait des milliers de mains pour en retracer la composition de mémoire. On s'oublie devant certains de ces dessins. On croit voir l'artiste se promenant au bord de la mer vers le déclin du jour. Des pêcheurs jettent leurs

(1) Il a été publié chez Mansfeldt et Comt, à Vienne, des *fac-similes* de ces dessins.

filets qu'ils viendront retirer demain à l'aube. La disposition de l'ensemble de la scène est frappante et empreinte de cette harmonie que les peintres ne créent point, qu'ils reproduisent après l'avoir vue dans la nature; l'artiste saisit son crayon, étudie la scène, la fixe sur le papier et dans sa mémoire, et le monde admire cette page sublime de Raphaël : *La Pêche miraculeuse* (1).

Tant il est vrai que sans chercher au loin, le véritable artiste a mille sujets d'inspiration sous la main.

Pour le coloriste, l'esquisse peinte remplace le croquis; non pas qu'il jette d'emblée sa composition sur la toile à coups de pinceau, mais parce que l'œuvre qu'il rêve ne se présente à son esprit que revêtue des couleurs qui la pareront inévitablement.

Combien n'est donc pas digne d'étude et d'intérêt une esquisse telle que celle des *Noces de Cana,* de Paul Véronèse? Comme nous pouvons y suivre partout l'artiste, et quand notre pensée se porte de l'esquisse sur l'œuvre même, comme nous y trouvons des modifications faites ou à faire, nous trouverions même l'esquisse plus harmonieuse, et puis voilà qu'un beau jour nous découvrons que nous nous sommes laissé prendre à l'aspect seul, que l'œuvre n'est pas du grand Vénitien, qu'elle n'est pas davantage l'esquisse de son tableau.

Nous commencerons par avouer humblement, que nous avons pendant longtemps, et comme tout le monde d'ailleurs, pris l'esquisse des *Noces de Cana,* pour un Paul Véronèse. Nous allons à présent énumérer les diverses causes qui nous ont fait changer d'avis. D'abord, et comme détail, quel est sa provenance?

Dans une *Notice des tableaux et autres objets d'art exposés au Musée du département de la Dyle, situé à Bruxelles,*

(1) Carton d'Hampton Court.

dans le local de la ci-devant Cour, 1814, nous voyons que le tableau fut au nombre de ceux envoyés de Paris, en 1801, lors de la formation du Musée de Bruxelles (ainsi la France, après nous avoir enlevé tous nos trésors artistiques, nous envoyait en compensation des œuvres d'art, souvent d'un mérite fort contestable, pour nous former le goût). Dans cette notice notre tableau est décrit comme suit :

TINTORET,

Les Noces de Canaan.

108. « Cette esquisse est une imitation du tableau de PAUL VÉRONÈSE. L'ordonnance est généralement la même. Le Seigneur et la Vierge sont placés, etc... Les costumes diffèrent peu de ceux de PAUL VÉRONÈSE, ils sont peints avec la même facilité, mais le fond n'a ni la même transparence ni la même élégance et légèreté. »

Rien ne prouvait donc que ce fut là l'œuvre du grand CALIARI. Le catalogue du Musée affirme cependant que c'est l'esquisse du grand tableau que possède le Musée de Paris, et dont l'auteur a considérablement augmenté la composition. Voilà donc le TINTORET transformé en VÉRONÈSE. Depuis lors il passe pour tel. M. Viardot, dans ses *Musées de Belgique*, partage l'avis général. Mais pour entrer dans le domaine du positif, voici de quoi établir au juste la filiation de l'esquisse en question :

Dans l'église d'*Ogni Santi*, à Venise, existe un grand tableau représentant les *Noces de Cana*, tableau qui n'est autre que l'original de notre esquisse. Il est dû au pinceau d'un certain ANDREA DE MICHIELI, dit ANDREA VICENTINO.

Andrea naquit en 1539, selon quelques auteurs à Vienne, selon d'autres à Venise, et passe pour avoir été élève de Palme le Jeune. D'autres auteurs encore, le font élève de Palme le Vieux, qui mourut en 1548, Vicentino n'avait donc encore que neuf ans, ce qui rend la seconde hypothèse

impossible. Il est peu probable d'autre part que Palme le Jeune ait été son maître, n'étant venu à Venise qu'en 1574.

Toujours est-il qu'Andrea subit l'influence de Paul Véronèse. Parfois aussi il semble s'être inspiré du Titien, ainsi que l'attestent les jugements des personnes qui ont été à même de voir ses œuvres, et surtout les peintures qu'il exécuta dans le chœur de l'église des *Frari* à Venise. Il résulte des diverses notices que nous avons lues sur lui, qu'il eut peu d'originalité. M. Nagler (1) le résume en ces mots : « Vicentino n'est qu'un imitateur heureux d'autres maîtres. »

Il exécuta à Venise diverses peintures. Dans le palais des Doges : La prise de Cattaro par Vittore Pisani, et plusieurs autres. Dans presque toutes les églises de la même ville se voient de ses œuvres, et dans celle d'*Ogni Santi*, en particulier, outre les *Noces de Cana*, il y a de lui une *Annonciation* et l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*. Son chef-d'œuvre est dans la galerie de Florence et représente le *Sacre de Salomon*. Dans les dernières années de sa vie, il travailla à Munich, pour Maximilien I. Son portrait est gravé dans l'ouvrage de Zanatto, intitulé : *Pinacotheca della Academia Veneta*.

Dans son *Dictionnaire historique des peintres*, M. Siret mentionne de Michieli, mais il ne semble pas avoir eu connaissance du tableau de l'église d'*Ogni Santi*.

Deux fois il fut gravé : la première par un graveur qui signe du monogramme MP F, que M. Heineken (2) croit être celui de *Martin Pleginck*, graveur qui travaillait en Allemagne vers la fin du XVI^e^ siècle. Nous ne pouvons nous ranger de son avis, quant à cette attribution, ne trouvant que peu d'analogie entre le faire de la planche des

(1) *Kunstler Lexicon*, tome XX, pag. 204.
(2) *Neue Nachrichten*, pag. 379.

Noces de Cana et celui du maître allemand. Cette question est d'ailleurs de peu d'importance ici. Il nous suffira de dire que Bartsch (1) ne mentionne point la planche au nombre de celles de *Martin Pleginck*.

C'est une gravure de grande dimension et tout y est clairement indiqué. Elle est largement taillée, d'un burin vigoureux; les hachures se superposent comme celles de Mellan dans certaines de ses gravures antérieures à sa manière que nous pourrions appeler *concentrique*. La marge est formée par trois cartouches. Dans celui de gauche on lit : *Al. Ill*^mo^ *sig*^r^ *Aluise Mich. fù del Ch*^mo^ *Sig. Pietro Antonio da Andrea Vesentino suo Devot*^mo^ *ser*^re^ *D*^ea^, et au-dessus la date 1594. Dans le cartouche du milieu se lit : *Nuptie factae sunt in Cana Galilaeae et erat ibi Jesus cum Maria matre sua, deficiente vino jussit Jesus impleri hidrias aqua quæ in vinum conversa est*; et au-dessus, dans le corps de la gravure, sous un vase : *Cum privilegio senatus Veneti per annos* 25. Enfin dans le cartouche de droite, on lit : *La presente opera e in Venetia nella Chiesa di ogni santi Dipinta per Mano di Andrea Vice*°, et au-dessus et en très-grandes majuscules, comme pour insister sur le fait : Andrea Vicentino inventor.

Il y a trois états de cette planche :

Le premier est celui décrit;

Le deuxième porte sous le nom du peintre : *Stefano Scolari forma in Venetia*, et le troisième, le plus commun, porte sous le mot *Jussit*, de la tablette du milieu, le n° 1448, nombre de planches de cuivre que possédait l'éditeur Remondini de Bassano (2).

A en juger par la gravure, le tableau est presque en

(1) *Peintre graveur*, IX, 390.

(2) Voy. Zani, *Enciclopedia metodica-critico-ragionata delle belle arti*. Parme, 1821, tome VI, pag. 173.

tout point conforme à l'esquisse. Il n'y a de différences que dans quelques détails de costumes, qu'il eût été difficile de faire dans une toile de la dimension de celle du Musée de Bruxelles. Le nombre des personnages est le même. Nous trouvons d'ailleurs dans Zani (1), une particularité assez curieuse. Il dit : *Il convitato che si rivolge ad osservare lo spettatore e il Rittrato di Andrea;* d'où nous devons conclure que le convive de droite qui se retourne vers le spectateur aurait les traits d'Andrea lui-même.

Voilà certes de quoi établir au juste l'identité du tableau; mais il est une autre preuve non point plus convaincante, mais toute aussi conclusive.

Dans un ouvrage édité à Padoue en 1691 (2), nous trouvons une gravure du même tableau. Cette gravure, assez grossière, due au burin de Natalis Cochin, porte comme souscription : *Andreas Vicentinus pinxit Venetijs, in SS. Ædibus omnium sanctorum.* Elle diffère de la première en plusieurs points. D'abord les proportions sont autres, en ce sens que le tableau, à en juger par la gravure de Cochin, serait en largeur, tandis que de celle de Martin Pleginck(?) il résulte qu'il serait en hauteur. Pour l'esquisse du Musée de Bruxelles, elle est en largeur, quoique plus carrée que la gravure de Cochin. Certains indices cependant, tendent à nous faire supposer que cette dernière gravure serait faite d'après l'esquisse.

D'abord les costumes de la planche de l'ouvrage de Catherine Patin, sont en général les mêmes que ceux de l'esquisse, avec cette exception que, le graveur a décoiffé certains personnages qui dans la peinture ont la tête couverte. Il a en outre ajouté deux convives, et il est aisé de s'aper-

(1) Loco citato.

(2) Tabellæ selectæ ac explicatæ a Carola Catharina Patina. Patavii, MDCLXXXXI. In fol.

cevoir qu'il les a faits d'inspiration et comme pour allonger la table. Pour combler le vide que devait entraîner sur le premier plan ce développement de la composition, il ajoute un page qui transvase du vin, et qui nous semble aussi être une création de son burin. Ce page s'agence mal; ses pieds s'embarrassent entre ceux des musiciens, et il ne cadre pas avec les autres serviteurs qui ont le torse nu.

Quoi qu'il en soit, pour nous il résulte de ce qui précède, que l'esquisse de Bruxelles est l'œuvre d'Andrea de Michieli, dit Andrea Vicentino, et que quelque trompeuses que puissent être les apparences, il faudra qu'elle soit restituée à son véritable auteur. Le Musée y perdra quelque peu et la mémoire de l'auteur n'y gagnera guère, car à ne le juger que par cette œuvre seule, il restera prouvé qu'il manquait d'une des qualités les plus essentielles du véritable artiste—l'originalité.

Le Musée possède deux tableaux attribués à Canaletto : une *Vue de la Brenta* et un *Intérieur de l'église Saint-Marc.* D'abord, nous ne pouvons comprendre comment il a jamais pu entrer dans l'idée de personne d'attribuer deux peintures si diverses au même maître. Elles n'ont aucune analogie. M. Siret, dans ses *Notes sur le Musée,* les croit toutes deux des copies. Nous ne nous prononcerons point sur la *Vue de la Brenta;* nous y trouvons, malgré quelques parties faibles, certaines qualités qui décèlent une main habile. Pour ce qui concerne l'*Intérieur de Saint-Marc,* nous pouvons affirmer que ce tableau est l'œuvre de Francesco Guardi, né à Venise en 1712, mort en 1793. Guardi fut élève de Canaletto, et il n'est guère possible de confondre sa touche vive et spirituelle avec celle de son maître. Le tableau de Bruxelles représente le moment où le doge nouvellement élu, se présente au peuple, dans l'église Saint-Marc, et reçoit ses hommages. Plusieurs hommes tenant

des bâtons rouges, sont employés à écarter la foule et à former barrière, pour l'instant où le doge descendra de la tribune afin de se rendre au palais ducal.

Ce tableau fut au nombre de ceux envoyés de Paris, en 1801, pour la constitution du Musée de Bruxelles, et il y arriva sous le nom de Canaletti. Il fait évidemment partie d'une suite de tableaux, du même maître, que possède le Louvre et renseignés sous les numéros 219 à 225 du catalogue. Tous ces tableaux représentent des scènes vénitiennes et tous ont trait à l'installation du doge. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à ce que le tableau de Bruxelles ait été envoyé de Paris sous le nom de Canaletti, les tableaux du Louvre ayant pendant longtemps été inscrits sur les inventaires comme dus au même auteur, ainsi qu'il résulte d'une note du catalogue de M. Fred. Villot (1). Tous les tableaux du Louvre ont été gravés par Brustoloni. Nous n'avons pas eu l'occasion de voir les gravures, mais il est plus que probable que celui du Musée de Bruxelles a été gravé comme eux, faisant partie inhérente de la même suite.

La galerie ne possède aucun tableau bien authentique du Titien. Il en est trois qui lui sont attribués. Les deux portraits qui forment pendants et portent les nos 278 et 279 du catalogue ont été généralement considérés comme étant l'œuvre du Tintoret, et nous sommes du même avis. Nous nous bornerons à donner ce simple renseignement, que ces deux portraits ont été envoyés de Paris en 1801, comme œuvres d'un peintre quelconque de l'école vénitienne. On les a donnés au Titien. On aurait mieux fait de les donner au Tintoret.

Quant au no 280, attribué également au Titien et représentant *le Christ chez Simon le Pharisien*, nous trouvons

(1) École italienne, pag. 127 et suiv.

que M. Siret le traite un peu sévèrement, pour un ami des arts et du progrès, en demandant qu'on l'anéantisse. Pour notre part, nous nous y opposerions formellement. Non pas que ce tableau soit un chef-d'œuvre, non, mais en conscience, nous lui trouvons de fort belles qualités de peinture, d'harmonie et de sentiment. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir relativement à cette toile. Elle fit autrefois partie du cabinet du roi de France, où elle figurait comme l'œuvre du Dosso, sous le nom duquel elle arriva à Bruxelles. Les œuvres de ce Dosso sont très-rares, disent les auteurs.

Il signait quelquefois d'un monogramme-rébus formé d'un D, traversé d'un os, en italien *osso*. Il y eut deux frères du nom de Dosso, localité des environs de Ferrare. Ils fondèrent l'école de Ferrare avec Garofalo. Ils semblent avoir toujours travaillé de compagnie et firent les cartons des tapisseries de la cathédrale de Ferrare.

Ils illustrèrent aussi le *Roland Furieux* de l'Arioste. La galerie de Dresde possède le chef-d'œuvre de Dosso (une dispute des Pères de l'Église sur le dogme de l'Immaculée Conception) et à Vienne on voit de lui le portrait d'Alphonse d'Este et un *Saint-Jérôme*, portant le monogramme décrit plus haut. Les auteurs ne sont pas très-explicites sur les qualités distinctives des Dossi, ni sur les dates de leur naissance et de leur mort.

La Fuite en Égypte du Guide est-elle originale? M. Siret en doute, nous avons des raisons pour croire qu'il se trompe. Ce n'est pas évidemment une des meilleures toiles du maître; pourtant, elle fit partie de la collection du roi de France, toujours sur la foi du catalogue du Musée du département de la Dyle, cité plus haut. Ce tableau fut aussi au nombre de ceux envoyés de Paris en 1801. Il n'est pas à la hauteur des beaux Guido Reni. Il fut gravé deux fois.

La première fois par Samuel Bernard, peintre et graveur, élève de Simon Vouet et père du célèbre banquier Samuel Bernard (1). Cette gravure qui porte 369 millim. sur 256 millim., est la reproduction exacte mais en contrepartie de notre tableau. On lit dans la marge du bas : *Dei et matris et filii fugam in Ægyptum. G. Reno invent. et pinxit. S. Bernard sculp. cum priuilegio Regis. P Ferdinand excudit.* C'est le premier état. Le deuxième état a les mots : *A Paris ches Pierre Mariette, rue Saint-Jacques à l'Espérance.*

La seconde gravure est due au burin de *Nicolo Billy;* elle est beaucoup plus grande que la première et semble faite d'après une variante de notre tableau. La composition est en tout semblable à celle du Musée de Bruxelles, à l'exception d'un petit ange qui marche devant la Vierge, en tendant une rose à l'enfant Jésus. Dans une tablette au bas de la gauche, on lit sur deux lignes : *Guido Reno Pinse,* et au-dessous *Nicolo Bylli sculp.* Dans la marge du bas, l'écu du cardinal Peregrini, et ces mots : *All' Ill^mo e Reu^mo Sig^r mio Pron Col^mo Monsig^r Girolamo Peregrini Cameriero secreto di S. Sig^re* Innocenzio XI, suit l'épitre dédicatoire. *Si stampano per Gio Giacomo Rossi in Roma alla Pace.*

Qu'est-ce que le n° 694? Le portrait de Rubens? Soit. Par Velasquez. Nous en doutons. D'abord d'où vient ce portrait? ce serait une chose à ne pas passer sous silence. Nous savons que Velasquez et Rubens se virent fréquemment, pendant le séjour du dernier à Madrid en 1628. Il serait possible qu'ils se fussent fait mutuellement leur portrait, mais nous n'avons vu mentionner nulle part cette particularité. Quoi qu'il en soit, nous doutons fort que le

(1) Robert Dumesnil, *Peintre-graveur français*, tome VII, pag. 245 et suivants.

portrait du Musée de Bruxelles soit l'œuvre de l'illustre Espagnol.

Avant de terminer, passons à l'école flamande et hollandaise.

Nous voyons d'abord : n° 85. Emmanuel de Wit, *Intérieur de l'église de Delft.* C'est une chose charmante, d'une admirable finesse de ton. Pourtant nous doutons qu'elle soit de De Wit. Nous la donnerions plutôt à Hoekgeest. Le Musée de La Haye, possède de ce maître, un tableau représentant également l'*Intérieur de l'église de Delft,* que nous trouvons présenter une très-grande analogie avec le De Wit du Musée de Bruxelles. Les Hoekgeest sont d'ailleurs très-recherchés.

Le n° 207, Vandermeulen, *Siége de Tournay par Louis XIV,* est la réduction du *Siége de Douay*, du même auteur, qui se trouve à Versailles et fut gravé par R. Bonnart et F. Baudouin, sous le titre de : *Vue de l'armée du Roy campée devant Douay du costé de la porte Nostre-Dame en l'année* 1667. Le fond diffère de celui de Bruxelles en ceci : dans le tableau de Versailles, ce sont les clochers et les maisons de Douai que l'on aperçoit, tandis que dans celui de Bruxelles, c'est la ville de Tournai qui se découpe à l'horizon. Pour le reste, rien n'est changé, ni figures, ni paysage, ni accessoires.

Il nous paraît peu probable que le *Philosophe* de F. Bol (n° 12) soit du même auteur que les deux portraits n° 703 et 704. Ce n'est ni le même dessin ni la même couleur. Quant aux portraits d'un amiral et d'une dame, ils sont bien authentiques. Ils portent la signature *F. Bol* 1660. A propos du portrait d'homme, M. Siret demande ce que veut dire le mot Remon qui se lit à côté de la signature. C'est le mot Rembt, abréviation dont s'est souvent servi Rembrandt,

surtout dans ses eaux-fortes. Le haut de la lettre *b* a été presque effacé, cependant en y regardant de très-près, on le retrouve. Mais que signifie cette signature? Aurait-on cherché autrefois à faire passer ce tableau pour un Rembrandt, et n'a-t-on découvert la signature de Bol que plus tard sous une couche de vernis? Comme M. Siret, nous voudrions savoir ce que cela veut dire.

Nous terminons ici le premier article. Dans une promenade subséquente au Musée, nous espérons pouvoir prendre à partie quelques portraits de la galerie historique, si nos loisirs nous le permettent.

En livrant aujourd'hui à la publicité les quelques notes qui précèdent, notre seul but a été de signaler quelques erreurs que nous nous sentions à même de relever. Imitant en cela M. Siret, notre travail devient ainsi en quelque sorte l'extension du sien. Nous partageons entièrement sa manière de voir en ce qui concerne la rédaction du nouveau catalogue, et quant à la mise à exécution de ses conseils, nous avons tout lieu de croire que le livret à venir du Musée de Bruxelles sera à la hauteur de sa destination.

Henri Hymans.

Bruxelles, décembre 1860.

NOTICE ETHNOGRAPHIQUE.

> Der erste eintritt dieses Volckes in die Weltgeschichte, ist das moment seines untergangs; von seinen überwindern emfing es eine politische Leben.
>
> SCHILLERS *Abfall*, fol. 1.

Notre origine germanique dénoncée par César, le plus ancien écrivain qui nous mentionne, n'est contestée que par l'étranger qui convoite notre territoire. Pour lui, notre réponse sera de montrer quels nous sommes.

Il nous a paru que quelques recherches faites parmi ceux des écrivains qui se sont occupés de nos ancêtres, et qui nous font connaître leurs propres sentiments sur nos origines, méritaient, à titre d'affaires de famille, d'arrêter notre attention; c'est pourquoi nous soumettons aux lecteurs les quelques paragraphes qui suivent :

I.

Tacite, qui vivait à une époque où les rapports entre les Romains et les Germains étaient devenus assez nombreux et assez suivis pour que des individus des deux nations comprissent la langue l'un de l'autre, s'entoura d'une plus grande quantité de documents que n'avait pu le faire César. Ce dernier n'avait du reste pour but que de faire connaître ses opérations militaires, et de rendre compte des actes de son gouvernement.

Il résulte de l'ouvrage même de Tacite : *De Moribus Germanorum*, qu'il a écrit sur les indications que lui fournissaient des Germains; c'est pourquoi nous considérons

ses données comme devant primer les conclusions qu'on tirerait de ce qu'il y a d'incomplet dans le texte de César.

Les Germains exaltent dans d'anciens poëmes, dit Tacite (qui ajoute que c'est leur mode unique de garder mémoire des événements), leur dieu Teuto, élevé sur terre, et son fils Mann, comme souches de la nation et ses premiers instituteurs (1). Nous ignorons jusqu'ici, si ces anciens poëmes furent au nombre de ceux que, selon Einhard, Charlemagne fit recueillir (2), car on ne croit pas en avoir retrouvé plus de deux (3). Mais tout nous porte à croire que les pièces recueillies alors furent exclusivement nationales. Les copies en furent naturellement confiées aux monastères, et ne purent en sortir que dénaturées par la version latine. Peut-être furent-elles le canevas sur lequel brodèrent Herigère (4), abbé de Lobbes en 990, puis Lucius Tungrensis deux siècles plus tard, dont les textes, plus ou moins modifiés, furent reproduits par Jacques de Guyse, Nicolas Leclerq, Lemaire des Belges (5) et van Vaernewyck. Ces compilations ont un mérite, c'est celui de nous faire connaître qu'elle était la croyance ou l'opinion admise dans le public, à l'époque où elles parurent, c'est à-dire du XIII^e^ au XVI^e^ siècle.

Mann eut trois fils, qui donnèrent leurs noms aux trois

(1) Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ et annalium genus est, Teutonem Deum terrâ editum et filium Mannum originem gentis, conditoresque

(2) Item barbara et antiquissima carmina quibus veterum actus et bella cantabantur, scripsit, memoriaque mandavit (Eginhard, Vita Caroli Magni, c. 29). —Voir la note d'Ampère, citée dans Chateaubriand, Études, III, p. 150.

(3) Grimm, Die beyde altestendeutsche Gedichten, cité ibid.

(4) Schayes, La Belgique avant, etc., tome II, p. 275.

(5) Ce qui nous fait supposer que toutes les fables reprises dans les compilations de ces moines ne sont pas de leur propre crû, c'est la production de la légende d'*Ursus*, identique à celle d'*Ulfon*, racontée par Olaüs Magnus, livre 18, comme une saga scandinave, et devenue depuis, dans la bibliothèque *bleue*, l'histoire du prince *Ourson*. La version scandinave est l'orginal.

grands groupes en lesquels se partageait la nation teutonique: les Ingevons, le long de l'Océan; les Herminons, dans le milieu des terres, et les Istevons (1). Ces trois grandes divisions peuvent encore se reconnaître par les trois idiomes, le saxon ou vieux frison, le haut-allemand et le platdeutsch, qui comprend notre *Nederduitsch*.

Les compilateurs du moyen-âge nous transmettent quelques traits de ces demi-dieux, chefs et tiges de peuples, précieux comme indice de ce que ces écrivains en pensaient. Selon eux, Teuto régna sur les enfants de Meusa (la Meuse) et d'Ister (Danube); ils regardent l'établissement des Tréviriens comme contemporain du règne de Mann. Ingevon est contemporain de l'invention de la charrue; Istevon, son frère, est un magicien fameux, et Herminon lui-même est l'inventeur des armes défensives (2): il est vrai que Herman signifie homme d'armée, *miles*. Ces lignes donc nous donnent le résumé de l'histoire mythologique des enfants de Teuto.

II.

Il en est, dit Tacite (sans doute entendant parler des Germains), qui, s'autorisant de l'antiquité, attribuent au

(1) Manno, tres filios assignant, e quorum nominibus proximi Oceano Ingevones, medii Herminones, cæteri Istævones vocentur (Tacit., De Germ.).

(2) Thuysco, met het volk dat zynen vader hem toeschikte, te weten de kinderen van Meusa end Isther, regte de monarchie van Duytschland op (Hoofdst. 32). Ten tyde van deze Mannus.... men meynt de stad Trier gestigt te wezen (II. 33). Inghevon regeerde 57 jaren, omtrent dezen tyd werdt in Ægypten het gebruyk van den ploeg uytgevonden door Omogyrus (II. 34). Istævon word voor eenen tooveraer gehouden (II. 35). Men meent dat Herminon den eersten de harnassen uytgevonden zonde hebben (II. 36). — M. van Vaernewyck, Historie van Belgis, Lib. I. — Le nom Inghevon paraît reproduit dans Engern et Engelschen (Angrivarii et Angli); celui de Herminon, en *Hermunduri*. L'établissement des Tréviriens est donc synchronique à celui de la nation elle-même; un essaim accompagna la première migration celte. S^t Jérôme retrouva le dialecte de Trèves en Galatie.

dieu un plus grand nombre de fils, qui auraient donné leur nom à un plus grand nombre de tribus, aux Marses, aux Gambrives, aux Suèves et aux Vandales (1). Faut-il supposer, d'après ce qui précède, que ces tribus étaient absolument étrangères aux enfants de Mann? Nous ne le pensons pas; nous croyons seulement que l'état *politique* de la nation avait subi une ou plusieurs modifications, mais nous admettons que la cause en fut un élément d'origine étrangère. Nous pensons donc que ces nouvelles appellations s'appliquent à des populations dont les conditions d'existence et la police même différaient de celles des pre mières. D'après la valeur que nous reconnaissons aux deux dernières dénominations, nous croyons pouvoir les regarder toutes quatre comme des *ambigus*, résultant tant de la combinaison des trois premières grandes tribus entre elles qu'avec des populations étrangères.

Ainsi des Ingevons et Istevons procèderaient les Marses, dont on trouve les traces dans les *Marsi*, les *Marsatii*, les *Marsingi*.

Les Gambrives, nom par lequel on désigne quelquefois les Sicambres, procèderaient des Istevons et des Herminons, si ce dernier nom n'est autre que celui de Herman, *kamper*, qui paraît avoir dans le principe signifié combattant.

Ces tribus sont donc purement germaniques, comme l'histoire nous les montre sous les différents noms topographiques ou spéciaux; car nous regardons ces deux noms, Marses et Gambrives, comme essentiellement ethnologiques, d'après le passage de Tacite que nous avons reproduit.

(1) Quidam autem, licentia vetustatis, plureis deo ortos pluresque gentis appellationes, Marsos, Gambrivios, Suevos, Vandalos affirmant, eaque vera et antiqua nomina (Tacit., De Germ.).

Si nous passons maintenant aux deux autres tribus, nous allons rencontrer l'adjonction d'éléments exotiques. Habitant le centre, comme les Herminons, les Suèves en sont procédés, mais avec un apport considérable de Celtes et de Slaves (1); la Souabe conserve la trace de leur nom.

Les Vandales, qui occupaient la rive méridionale de la Baltique, sont une fédération ou une combinaison d'éléments ingevons (2), de Scandinaves et de Slaves. En plusieurs dialectes tudesques, leur nom, *de Wenden*, est encore synonyme de Slaves.

La trace de leur nom se retrouve dans la Vindelicie, qui contenait une tribu de *Æstiones*, analogue aux *Æstii* de la Vieille-Prusse. Le lac voisin de Constance en a conservé le nom de *Wendenzee*.

Nos rhapsodes du moyen-âge nous ont laissé un mot aussi sur les deux premiers de ces demi-dieux, et il n'est pas le moins intéressant. Marsus, disent-ils, fut le premier qui, délibérant avec son peuple, assembla le conseil de la nation; Gambrivius inventa non seulement les insignes de la royauté, mais encore l'art de brasser la bierre Si rien de cela ne se trouvait consigné dans les *Carmina antiqua*, toujours est-il que nos compilateurs regardaient l'usage de

(1) Voyez Revue trimestrielle, tome XX, p. 57, l'article capital sur ce sujet, par A. Gérard.

(2) Les sept tribus saxonnes confédérées (Malte-Brun, I, p. 146), formaient l'apport germanique. Cluver, Germ. Antiq., Lib. III, Ch. 27.

(3) Hy was den eerste die raed en parlement met zyn volk hield (Lib I, 57); ook zegt men dat hy zyne onderdanen bier heeft leeren brouwen (II. 38) (Vaernewyck, Lib. cit.). — Voyez aussi Dr Coremans, Note sur la tradition de Gambrivius, roi mythique de Flandre et de Brabant. — En roman-belge du moyen-âge, *camber* veut dire brasser, d'où le nom patronymique de Cambier. Tacite signale l'usage de la bierre : « *Potui humor ex ordeo, aut fru-* » *mento in quandam vini similitudinem corruptus.* » (Cluv., Lib. I, p. 129). Les Romains n'aimaient point cette boisson : « *Si addes parùm sulfuris,* » *habes potum infernalem.* » (Æn. Sylv. Piccolomin., postea Pius II).

la bierre et le *self-gouvernement* comme se perdant pour nous dans la nuit des temps.

Ces quatre nations étaient répandues entre l'Océan et la Wistule. Les localités que leurs groupes occupaient, leur genre de vie, le mode usité par eux pour combattre, etc., en firent désigner des branches par des noms particuliers, noms qui en général nous sont parvenus erronément reproduits par l'orthographe latine des Romains.

Parmi les noms topographiques, nous croyons pouvoir citer les Bructères, les Chamaves, les Amsibares, les Chérusques, les Taxandres, les Ubiens (1). Parmi ceux de la seconde catégorie, les Lombards et les Bastarnes (2). Enfin quelques-uns s'attribuèrent un nom à l'occasion d'une entreprise spéciale, et le succès le leur confirma. Ainsi en fut-il des Hérules ou *Ierls*.

III.

César nous apprend, au livre VI des Commentaires, que les Germains n'admettaient point l'appropriation des terres, et que les magistrats en repartissaient annuellement dans chaque canton, les lots aux usufruitiers, qui avaient ainsi la propriété des récoltes seulement. Il ajoute qu'ils tenaient à ce système, afin d'empêcher le goût de la vie sédentaire, qui eût amondri l'esprit belliqueux et rendu les longues expéditions militaires plus difficiles, sinon impossibles. Tacite confirme le même fait d'une manière générale, et le reprend en parlant spécialement des Chattes (3).

(1) Broekterars, Ham aeu-er, Emsbuhr, Hertzschen, Deksanders, Ouveraers (Oeberaers), riverains. Du reste, voyez Alting's *Notitia*, à ces différents noms, et Malte-Brun, t. I et IV, passim.

(2) Lange-berden, — Longs-Écus ou boucliers — *Langobardi* Panczerne — (*Bastarnæ*) signifiait un genre de cavalerie polonaise portant une cotte de maille, dite *Panczernik* (Lacombe, Histoire du Nord, II, p. 687). — Les Sarmates, voisins des Bastarnes, nous sont dépeints comme *cataphracti*.

(3) De Germ., cap. 26-31 et 32.

D'un autre côté, il ressort de plusieurs indices donnés par ces écrivains, que nos tribus germaniques, et surtout les Ubiens, jouissaient de l'appropriation des terres. Se basant sur ces données et sur l'ensemble des instincts de races, Mr A.-G.-B. Gérard recuse les assertions, si positives pourtant, de César et de Tacite en ce qui regarde les Germains, et les applique aux seuls Suèves, que par erreur César confondit avec les Germains. Des auteurs reprochent aussi à César d'avoir pris les Chattes pour des Suèves.

Le système de la possession qu'indique César est encore en usage chez plusieurs peuples slaves (1). Si donc, en Germanie, il était d'origine suève, les textes cités et les motifs allégués en sa faveur nous confirment qu'il fut usité parmi des tribus tudesques et bien spécialement chez les Chattes, nation des plus belliqueuses et que rien ne contredit avoir fait partie de la confédération suévique à l'époque de César. Les Suèves étaient l'agglomération de tribus dominantes d'une race qui admit des peuples germains dans le lien fédéral, sans doute après qu'ils en eurent asservi quelques-uns pour les fixer au travail agricole de leurs terres (2). L'esprit belliqueux des anciens Germains étant bien connu, on s'explique que le système suève a pu trouver parmi eux des adhérents à une époque donnée.

Nous croyons avec M. Gérard, que les nations restées en dehors de la confédération suévique, pratiquaient le système de l'appropriation des terres (3). Parmi elles, nous

(1) Gérard, Socialisme gaulois, pp. 89 à 91. — Parmi des nations slaves, il s'en trouvaient toutefois qui pratiquaient l'appropriation des terres. Voyez Des Brosses, République rom., suite du Livre III, p. 273, *Les Gélons*.

(2) La prédominance de l'élément slave dans la confédération suévique ne se dénonce pas seulement par certaines institutions, mais encore par certaines nuances de la langue. P. ex. au lieu du *tt* et du *ks*, usité dans la Basse-Allemagne, le haut-allemand emploie le *t z*, consonnance tout-à-fait slave.

(3) Voyez Pardessus, La Loi salique, etc. Paris, 1843.

plaçons surtout les Marses et les Gambrives, qui sont nos patriarches.

Terminons ce paragraphe, en faisant observer que le nom de *Suèves* (Schweifer, Zwever) est mal traduit par nomades, et plus mal encore par vagabonds. Il nous paraît résulter surtout de ce système particulier de culture et emporter plutôt l'idée de: *armée mobile* ou *corps mobilisé* (1).

IV.

« La dénomination de Germanie est relativement récente, car les premiers qui passèrent le Rhin, dit Tacite, pour déposséder les Gaulois (2), sont nommés tantôt Tongrois, tantôt Germains; c'est ainsi que le nom d'une tribu a remplacé celui de toute la nation, de manière à ce qu'une appellation produite par la crainte, finit par être adoptée par tout le peuple (3).

Dans ce passage, le mot *Tungri* est-il correctement écrit? Quel peut en être la valeur? — Ce nom paraît comme celui que les conquérants s'étaient donné, celui de Germain leur fut attribué par les vaincus.

Grégoire de Tours, dont l'oreille était assez familiarisée avec les vocables germaniques pour ne point omettre

(1) On sait que les serfs germains avaient en général une existence assez douce, relativement aux esclaves romains. — La servitude féodale fut introduite en Germanie ultérieurement, selon nos compilateurs. « Ten laetsten zyn de *Fransehen* de opperhoofdigheid blyven behouden; hieruyt is alle knegtschap en lyfeygenschap in Germanien voordgekomen. » (M. Vaernewyck, Lib. III, Ch. 45).

(2) Petrus Kærius : *De Walen* (étrangers), parlant une langue différente.

(3) Ceterum Germaniæ vocabulum recens, et nuper additum quoniam qui primi Rhenum transgressi, Gallos expulerint, nunc Tungri, tunc Germani vocati sint: ita, nationis nomen non gentis evaluisse paulatim, ut omnes primum a victore, ob metum mox a se ipsis invento nomine Germani vocarentur (Tac., De Germ.). — *Weerman*, — *Heerman*, — *Gheermann*, homme de guerre ou d'armée.

les syllabes quasi-quiéscentes qui échappaient à l'attention de l'italien, écrit *Thoringi*, Thoring, Thoringer, — au pluriel *Thoringern* : un latin a entendu et du écrire *Tunger, Tungri.*

Or ce nom signifie : *issus de Thor* ou fils du tonnerre; il fut celui de la nation qui peupla la Belgique presqu'entière. Si nous tenons compte des démêlés des Tenchtres, Usipètes, et des Sicambres, qui étaient regardés comme Gambrives, avec nos Ménapiens et Éburons, nous nous sentons disposés à regarder la nation des Marses comme notre arrière-souche. L'immense étendue de notre territoire, où les souvenirs du nom de Tongres sont marqués sur le sol par le nom des localités, nous dénonce l'importance de cette tribu germanique (1).

Desroches, au moyen des observations qu'il consigne dans l'Histoire ancienne des Pays-Bas, nous met sur la trace de la première division probable, qui s'opéra parmi les Tongrois. Il trouve dans le nom de *Neruii*, Neer-owers, la première trace de notre nom de *Nederlander*. Comme Wastelain, il donne la *Dyle* pour limite E. E. N. aux Nerviens. Or, le nom de cette rivière signifie : *limite, borne,* et à son orient, nous trouvons les Éburons, qui pour nous seront les supérieurs; ce qu'ils sont par l'élévation relative du terrain, et ce que paraît confirmer le radical *Ebur* ou *Uber,* par inversion. Nonobstant la phrase de Procope que nous allons aborder, nous considérons ces deux *états* comme habités par la même nation; et les bons rapports connus

(1) Tianger — Tonger (entre Zwolle et Deventer) Tonger (près Elburg), Tonger (près Arnheim), Tongerlee, Tongerloo, Tongrinnes, *Tongres,* Tongres N. D., Tongres Saint-Martin, etc. — Oude-Tonger (Zélande). Notre compilateur Vaernewyck dit, Lib. II, Ch. 5 : « Men leest elders dat *Thor-*» *gotus*... uyt Sicambrien verdreven, zoude gekomen zyn op den Rhyn... » met zyn volk zoude de stad Tongeren gebouwt hebben. » Thorgotus — Thor-God — le Dieu Thor.

du dernier avec celui des Ubiens, nous fait encore classer ceux-ci parmi leurs consanguins.

Nous ne nous arrêterons pas à énumérer les petites peuplades qui marchaient sous le commandement de Trèves et des Nerviens (1).

C'était au midi de la bifurcation du Rhin que nous trouvons les Ménapiens établis primitivement. Les Tenchtres et les Usipètes, c'est-à-dire ceux de Dechteren et de Weesep, les chassèrent de leurs demeures, et les refoulèrent au-delà de l'Escaut, où ils s'étaient déjà fixés. César les y connait; les premiers siècles du moyen-âge les y signalent encore, et Menin nous rappelle leur nom, qui, selon Alting, signifie *associés, confédérés*. Les noms topographiques *Gent* et *Doornik* se reproduisent près des rivières où l'histoire nous les montre (2). Leur association aurait-elle eu pour but la navigation? Ptolémée connait des Ménapiens sur la côte d'Irlande, vers Wicklow.

L'état des Éburons paraît avoir subi des commotions intérieures, qui le scindèrent avant la venue de César, soit à l'occasion de luttes contre le corps de réserve des Cimbres et des Teutons (3), soit par suite de discordes civiles antérieures, l'état des Attuatiques (4) s'était constitué. Il se maintint jusqu'à l'intervention romaine, qui le détruisit, ainsi que celui des Éburons. Après quoi, le nom générique de Tongrois prévalut dans le haut-pays (5).

(1) Voyez Oorsprong der Nederlanders, pp. 9 et 13. Il nous paraît qui les *Segni* de César, et les *Sunnici* de Tacite, seraient la même tribu. *Sugener* et *Suneger*. Les Latins écrivaient *Turicum* pour Zurich, mais *Tigurinus pagus* pour le canton.

(2) Genderongen-Doornik. — Genderich et Doornik. — Gent et Doornik, — localités près du Rhin et du Wahal — Enfin Gand et Tournai. — Voyez Alting, Notitia, vox *Menapii*.

(3) Cæsar, Lib. II.

(4) Achterwagters.

(5) Les produits des environs de Cologne et d'au-delà vers le midi, sont

Nous savons que plusieurs écrivains admettent que la nation éburonne fut radicalement détruite, et que ce fut en conséquence de cette désolation qu'Auguste transplanta d'outre-Rhin les *Sunici*, les *Betasi* et les *Tungri*.

Remarquons d'abord que ce fut l'état des Éburons, le corps politique, qui fut détruit, et que pour obtenir ce résultat, il suffisait de massacrer les *Proceres* (*die Herrn*), de vendre comme esclaves les *ingenui* (*lieden*), qui tenaient à les défendre. Dans ces calamités, plusieurs purent même s'échapper, ils gagnèrent les îles de Zélande, et même la Grande-Bretagne (8). Mais le nombre d'*ingenui*, de race *thoring*, fut encore assez important dans les cantons voisins de la Meuse pour que la culture n'y fût point abandonnée, et c'est ainsi que dès lors le nom de Tongrois prévalut.

L'assertion qu'Auguste aurait opéré les colonisations préindiquées, l'an 8 avant J.-C., est basée sur le passage suivant de Procope, *De Bello. Goth.*, lib. I, ch. 12 : « *Ad orientem Tungri barbari concessam sibi ab Augusto imperatore primo regionem incolebant.* » Cet écrivain, né à Césarée en Palestine, florissait l'*an* 550 *de notre ère*, à une époque où les rapports entre les provinces de l'Occident,

encore désignés sur nos marchés par l'adjectif *Bovenlandsch*, en allemand *Uebertandisch*. — César, en parlant des six mille hommes de l'arrière-garde, mentionne non les Cimbres seuls, mais encore les *Teutons*, c'est-à-dire *de Duidschers*. — Cette arrière-garde n'aurait-elle pas été fournie comme contingent par les Tongrois? Nos compilateurs non seulement l'ont cru, mais encore ont regardé toute l'armée cimbrique-teutonne, comme issue de nos population. « Hoe de Tongerschen en vele andere natien met eenen naem » Cymbren genoemd, uyt hunnen landen tegen de Romeynen getrokken » zyn. » (Vaernewyck, Liv. II, Ch. 31). La première concession que marque Suétone, fut faite en faveur des Sicambres et des Suéves. Les auteurs sont d'accord pour retrouver le souvenir de ces derniers dans Sweveghem et Swevezeele en Flandre. L'éloignement du Rhin de ces localités, et la dernière désignation (Zeel, — cour, lieu d'assemblée), tendent à indiquer qu'ils cultivaient les terres d'après un système autre que celui des Sicambres.

(9) Oude-Tonger. — Les Coraniens, de race tudesque, venaient de la terre des marais. — Thierry, Conquête de l'Angleterre, t. I, p. 5.

alors déjà affranchi, et l'Empire grec étaient devenus rares; il ne nous paraît pas pouvoir être opposé à l'affirmation si positive de Tacite que nous avons reproduite. Il y a confusion dans ce passage, en ce que Procope se sert du mot *Tungri*, au lieu d'un autre usité de son temps pour désigner les habitants dominateurs de la Tongrie, c'est-à-dire les Sicambres, qui effectivement avaient obtenu d'Auguste, puis de Tibère, des terres entre le Rhin et la Meuse. La seconde concession, qui est de l'an 8 avant J.-C., en admit quarante mille, en même temps qu'un autre essaim alla s'établir au-delà de l'Elbe, où il sont indiqués sous le nom de Gambrives (1).

Déjà antérieurement, Agrippa avait admis les Ubiens à s'établir sur la rive gauche du Rhin, dans les terres abandonnées des Éburons, car il paraît que c'est cette partie de leur état qui avait le plus souffert de la dévastation romaine.

Les Sicambres nous sont toujours représentés comme entretenant les meilleurs rapports avec les Tenchtres et les Usipètes, qui pourraient bien avoir été comme eux de la tribu gambrive; l'arme principale de ces tribus était la cavalerie. Cette transplantation opérée par Tibère, ne peut avoir restreint ses membres, pendant de longues années, dans les étroites limites qu'on leur suppose d'ordinaire; mais ils se répandirent dans la Taxandrie, où déjà leurs alliés avaient suivi les Ménapiens, en les poursuivant. Leur nom même paraît avoir laissé des traces dans celui de *Kempenland*, mieux assis sur la présence des Sicambres que sur la possibilité de celle des Cimbres danois (2). Les habitants de cette contrée, selon Pline,

(1) Cluverius, Germ. antiqua, Lib. III, Ch. 19, p. 585, et Suétone, Ch. 21.

(2) « Quin autem hunc quo de agimus, agrum etiam Cymbri tenuerint, » tantum abest ut dubitem, ut etiam ipsum *Campiniæ* nomen idem existimem

étaient désignés par plusieurs noms (1), que la difficulté d'orthographier en latin l'aura empêché de reproduire.

Ceux des Sicambres qui furent établis entre le Rhin et la Meuse, furent désignés par un nom local, celui de *Gugerni*, de Goch, leur centre principal, d'où Gocher, pluriel Gochern.

L'Empire tenait toujours ces Germains pour ennemis et faisait observer toutes leurs démarches. C'était par ses propres légions qu'il faisait garder le Rhin chez les Gugernes, tandis que les Ubiens étaient chez eux chargés eux-mêmes de cette garde. Ces Sicambres restèrent comme une épine dans le pied de l'Empire, qu'ils finirent par renverser.

Si les Sicambres eurent un essaim qui alla s'établir au-delà de l'Elbe, les *Tungri* ou *Thoringi* se retrouvent également dans le centre de l'Allemagne; la rivière Tonger, le bourg de Tangermunde et celui de Tongernser, signalent les noms transmis, qui nous sont parvenus sous forme latine; la Thuringe rappelle le peuple (2). En somme, les deux principales nations des Marses et des Gambrives forment notre arrière-souche, ainsi que celle des habitants de la Westphalie.

V.

Il nous reste à jeter un coup-d'œil sur les peuples mixtes. Sous cette désignation, nous rangeons les tribus dont l'autorité était ou en main de familles germaniques, ou

» permanere. Nec enim interest inter *Kimbers* et *Kimpffers*, maxime cum » omnes in eo sint, ut opinentur Cymbros a *Kampfen*, quod pugnare sonat, » nuncupatos. » Grammaye, *Taxandria*, p. 89. — *Kamper* signifie combattant, *champion; Schamper*, celui qui attaque en flanc, *flanqueur*. Les Latins ont souvent écrit *Sygambri*, qui rappelle le nom patronymique de Gambrives, *Sieghamper*, vainqueurs ou invincibles.

(1) A Scaldi extra incolunt Taxandri, *pluribus nominibus*. — Peut-être entre autres les Ambivarites, Amber-weerders. *Amba* est Impel.

(2) Teurinchema, chez Ptolemée, est *Thuringheim*.

partagée avec elles, ou administrant quelques localités, comprenant un noyau tudesque. Ce seront donc les Nerviens, les Morins et les Atrébates. L'immense forêt qui s'étendait du couchant au levant, et qui entre l'Escaut et la Meuse prit ensuite le nom de *Carbonoria Sylva,* ou *Wavrewald,* servait de limite nord à la population gauloise ou celte. Les Nerviens, comme tribu dominante du midi même de la forêt jusqu'aux sources de l'Escaut, y envoyaient leurs *proceres* et *ingenui* commander aux *coloni* gaulois du Cambrésis; et il ne serait pas impossible que la condition des Vermandois ait été identique (1). Au nord de la forêt, les Germains étaient complétement chez eux.

Pomponius Mela donne une origine celte aux Morins (2), dont le nom provient de *mor,* la mer, comme celui d'Armorique. Mais il existait des cantons voisins des Ménapiens, qui soutinrent seuls ces derniers dans leur lutte contre César. Pour nous, nous y voyons une population germanique comprise dans l'état politique des Morins. Du reste, un grand nombre de localités de l'ancien diocèse de Thérouenne (Therenburg) ont un nom tudesque et un nom roman, ce qui peut passer pour indice d'un mélange très-ancien dans la population.

Si nous tenons compte des relations signalées entre les Atrébates, et les peuples suessons, ambiens, belloviaques, etc., tous gaulois, nous regarderons les premiers comme de même souche. Les antiquités druidiques trouvées sur leur territoire ou ses confins tendent à confirmer cette opinion (3). Mais les noms d'Atrecht (Arras), Dowyk (Douai) les terminaisons des noms de localités en *berg* et

(1) Voyez Oorsprong der Nederlanders, f° 10, et Van Vaernewyck, Historie van Belgis, Liv. II, Ch. 13 et 14.

(2) Ultimi *Gallicarum* gentium Morini.

(3) En mars 1860, on découvrit des antiquités druidiques près de Lille.

beek (bay) dévoilent une très-ancienne fréquentation des Germains dans ces cantons.

La facilité de l'intelligence des langues que les auteurs étrangers reconnaissent aux Belges (1), suffirait à la rigueur à expliquer la prédominance d'un dialecte roman dans nos provinces minérales; mais seule, elle ne rend pas compte de la disparition du tudesque dans ces cantons. On sait que cette question a donné lieu à deux solutions radicalement opposées : l'origine celte *pure*, de ces tribus, ou leur abandon instantané de la langue tudesque, qui était la leur.

Il nous semble que les paroles de nos écrivains, à l'époque de la Renaissance, d'après lesquelles Guicciardin affirme « que tous ces Belgiques (*sic*) des Pays-Bas se » tenant Teutons d'origine, et que jadis leur langue fut une » mesme » (2), devraient être prises en plus mûre considération. Aussi regardons-nous tous les Belges et les habitants du département du Nord, comme une population d'origine germanique.

Si la majorité des vocables wallons est du *roman* ou français rustique, la plupart des propositions se présentent sous une construction toute tudesque : il y a bien de soi-disant *wallonismes*, qui, examinés de près, sont des *flandricismes*. Et même lorsque le discours est entendu à certaine

(1) « Outre cela ils ont la cognaissance des langues vulgaires si familières » que c'est un cas digne de merveilles. » (Guicciard., Descrip., pp. 39 et 40). — « C'est un proverbe que si l'on portait un Flamand dans un sac à travers » la France ou l'Italie, il n'en apprendrait pas moins la langue du pays. » (Luther's Tischreden, p. 424).

(2) L'adjectif, que nous traduisons par *flamand*, se dit *Dietsch* ou *Neder-duitsch*, par opposition à *Dutsch* ou Hoog-duitsch, selon les cantons. On traduisit le premier par le mot *Thiois*, le second par *Allemand*. Quand il s'agit d'opposition à une langue non-germanique, nous disons simplement *Duitsch*, n'importe le dialecte. C'est dans ce dernier sens que le *Wilhelmuslied* dit : « *Ben ick van duytschen bloet.* » Il eut fallu traduire par sang germain, et non allemand (Voyez E. Quinet, Fondation de la République, p. 47).

distance, de manière que le rythme seul frappe l'oreille, il sera plus vite confondu avec le flamand, par l'effet de la prosodie, qu'avec le français. La syntaxe germanique se serait-elle ici revêtue de vocables romans? Nous livrons la valeur de ce doute à l'examen des grammairiens philologues.

Il ne nous paraît pas que les rapports nombreux qu'eurent les Germains du sixième siècle avec le centre des Gaules, tout en les poussant à en apprendre la langue, aient suffi à en établir l'usage devenu exclusif dans les provinces que nous indiquons. D'autres causes antérieures y contribuèrent puissamment. D'abord, les établissements agricoles des Romains, qui étaient en grand nombre dans ces cantons, ensuite la présence de leurs gens de peine, *adscriptitii*, des deux sexes, qui pour certaines cultures, la vigne entre autres (1), furent tirés des Gaules; enfin la classe des affranchis, espèce de contre-maîtres, qui par leurs rapports durent comprendre les deux langues. Les expéditions militaires de Clogion eurent pour résultat direct l'expulsion du maître romain, et l'admission de la plupart de ses gens dans son peuple, sinon dans l'armée. Des alliances se formèrent; de nouvelles familles s'établirent, et les enfants parlèrent naturellement la langue du foyer, celle de la mère, le *roman*, avant de comprendre le teuton que parlait le père, plus souvent à l'armée que dans son manoir (2).

Bien des noms de localités voisines de la voie romaine, et quelques-uns même au midi de cette voie, étaient encore du tudesque pur, au dixième siècle (3), quoiqu'ils se trou-

(1) D'anciens indices existent touchant la culture de la vigne aux abords de la Meuse et de la Haute-Sambre.

(2) Les maîtres romains pratiquaient souvent la polygamie (de fait); l'usage ne l'interdisait point aux Germains opulents. Ce genre d'esclaves passa aux vainqueurs avec le surplus du mobilier des vaincus.

(3) Voyez A.-G. Chottin, Etymologies du Hainaut.

vent aujourd'hui éloignés de plusieurs lieues de la limite où le flamand est usité. On comprend que tout Germain isolé, s'établissant dans un milieu roman, ait pris sa langue, et qu'en conséquence notre *Estoc* est bien germanique.

Maintenant que nous avons esquissé nos origines, en partant des documents que nous a fourni Tacite, nous aborderons le texte de César. Cet écrivain dit, au début de ses Commentaires, que la Gaule est divisée en trois parties, parmi lesquelles il nomme la Gaule-Belgique; il ajoute, en parlant de ces peuples gaulois, le *quorum fortissimi sunt Belgæ,* d'où l'on a conclu que nous étions de souche gauloise. C'était conclure vite, et négliger de tenir compte de l'époque probable à laquelle les annotations furent tenues pour la rédaction du Ier livre des Commentaires. C'était à l'époque où César était à Genève et entamait la guerre des Suisses. La campagne suivante seulement, il s'approche de nos frontières, et s'étant informé chez les Rhémois de tout ce qui regardait les Belges, il y apprend que la plupart des Belges sont de race germanique (Liv. II). Il a donc noté les indications qu'il a successivement demandées à mesure qu'il les a reçues; c'est pourquoi nous pensons qu'exprimer seule sa première indication, comme on le fait souvent, rend d'une manière incomplète les notions qu'avait acquises César de notre nation et qu'il faudrait toujours la rendre complète, par exemple :

« Quorum fortissimi sunt Belgæ, *sed repertum* est, plerosque Belgas esse ortos a Germanis. »

C. Van der Elst.

Notices

SUR

QUELQUES LIVRES RARES

DU XVI[e] SIÈCLE (1).

XIX (2).

Alle Propheten | nach Hebraischer | sprach verteutscht | O Gott erloesz die gfangnen | M. D. XXVII. Ce titre est entouré d'un encadrement gravé en bois, au milieu duquel se trouve en bas un portrait en médaillon. A la fin on lit cette souscription : *Getruckt zu Worms bei Peter Schoeffern | und volendet am dreizehenden tag des | Aprillen im jar nach der geburt | Christi unsers selig | machers | M. D. XXVII.* In-folio de CLII feuillets chiffrés (dont le dernier porte LII, au lieu de CLII), et un feuillet non chiffré à la fin.

Le folio A ij est occupé par une préface du fameux anabaptiste Louis Hetzer, datée de Worms, le 3 avril 1527. On remarque dans le corps de l'ouvrage des initiales fort grandes et très-belles. Le recto du dernier feuillet est oc-

(1) Suite. Voir le *Messager*, année 1858, p. 185-195, année 1859, p. 6-17, et année 1860, p. 85-99.

(2) La description des n[os] XIX à XXV, pourra servir de supplément à l'article que j'ai publié dans le *Messager*, année 1848, sous ce titre : *Notice sur Pierre Schoeffer le fils, imprimeur du XVI[e] siècle, à Mayence, Worms, Strasbourg et Venise.*

cupé par un *errata*. Au verso se trouve la souscription rapportée ci-dessus, avec un grand écu aux armes de la famille Schoeffer. Je possède un exempl. de cette édition originale fort rare.

Sous la même date, sortie des presses du même imprimeur, parut l'édition suivante :

XX.

Alle Prophe- | ten, nach Hebrai- | scher sprach ver- | teuscht. | O Gott erlös die gfangnen. | M. D. XXVII. Sur le dernier feuillet : *Getruckt zu Worms bei Peter Schöffern. | vnd volendet om dreizehenden tag | des aprillen, im jar der geburt | Christi unsers seligmachers M. D. XXVII.* Petit in-8°, de 4 ff. limin. non chiffrés, sauf le troisième côté iij, puis iij (sic) CCC XXXIIIJ feuillets chiffrés, avec les signatures a ij — s iij.

Les erreurs typographiques, signalées dans l'errata de la précédente édition, sont corrigées dans celle-ci, ce qui prouve qu'elle est postérieure à l'in-folio.

Sous la souscription se trouve la marque typographique de Schoeffer, deux bergers dont l'un joue du chalumeau, avec un chien. De plus l'écusson de famille.

Je dois la description de cette édition à l'obligeance du savant bibliographe Frédéric-Laurent Hoffmann, de Hambourg; elle est faite d'après l'exemplaire conservé à la bibliothèque publique de la ville de Hambourg. L'édition précédente s'y trouve également, ainsi que la bible de Worms, de Pierre Schoeffer, 1529, in-folio. Ces exemplaires proviennent de la fameuse collection biblique du pasteur Goetze. Le possesseur avait publié le catalogue de sa collection dès l'année 1777 et 1778 à Halle, Hambourg et Helmstaedt, in-4°.

Toujours la même année, Pierre Schoeffer imprima une troisième édition qui suit :

XXI.

Alle Prophe- | ten, nach Hebrai- | scher sprach ver- | teutschet. | *M. D. XXVII.* Au verso du dernier feuillet, on lit au-dessus de la marque typographique, semblable à celle de l'édition précédente : *Getruckt zu Worms bei Peter | Schöffern, am VIJ. tag des | Herbstmonats, Im | M. D. XXVIJ. Jar.* In-16, de CCCCXXXIX feuillets, tous chiffrés, sauf le feuillet du titre, au verso duquel se trouve, comme dans les précédentes éditions, *l'ordre des prophètes.* Les signatures sont A ij — Ji v.

Édition extrêmement rare, qui manquait à la collection du pasteur Goetze. J'en possède un exemplaire qui a appartenu à Jean-Jérôme-Faust d'Aschaffenbourg, dont il porte la signature. Le titre se trouve dans un encadrement gravé en bois, représentant des trophées d'armes, avec quatre portraits en médaillon. L'impression est fort remarquable et très-soignée. La préface n'a pas été réimprimée dans cette édition.

Trois éditions du même livre, précurseur de la bible des anabaptistes, parurent donc la même année, chez le même typographe. Quelques bibliographes citent encore une édition in-12 et une in-24, qu'ils auront sans doute confondues avec le petit in-8° et l'in-16.

XXII.

Epistola | apologetica ad | clarissimvm vrbis || Agrippinæ Romanorum Colo- | niæ senatum, contra insaniam | Conradi Cölin de Ulmo or- | dinis Prædicatorij Mona- | chum Henrici Cornelij | Agrippa ab Nettesz- | heim Equitis | Aurati. — Au bas du dernier feuillet imprimé : *Argentorati apvd | Petrum Schoeffer* | M. D. XXXV. Petit in-8°, de 16 feuillets non chiffrés, dont les 2 derniers sont blancs, sign. A 2 — B. 5.

Un exemplaire de ce rare opuscule de polémique du fameux Agrippa, fait partie de ma collection. Sa lettre apologitique est datée de Bonn, le 11 janvier 1533. Agrippa l'adresse au sénat de la ville de Cologne, pour se défendre contre les accusations d'hérésie, lancées contre lui par le fougueux frère prêcheur (qui exerçait les fonctions de *hæreticorum magister*), et cela à cause du livre célèbre « *de occultiore philosophia, sive de magia intitulatus, qui nunc in vestra civitate sub proelo excuditur.* »

XXIII.

Opere Toscane | *di Luigi Alamanni al* | *Christianiss.* | *Re* | *Francesco* | *Primo.* | *Venetiis apud hæredes Lucæ Antonij* | *Juntæ anno* | *M. D. XLII,* 2 vol. petit in-8°.

Au recto du dernier feuillet du 1er vol. se trouve cette souscription : *Stampato in Vinegia per Pietro Scheffer Germano* | *Moguntino, ad instantia delli heredi M.* | *Lucantonio Giunta, il primo Luglio* | *L'anno M. D. XLII.*

Ce 1er volume a 8 feuill. lim. non chiffrés et 431 pp.

Le second volume, qui a le même titre que le premier, se compose de 295 pp. et de 3 1/2 feuillets non chiffrés à la fin. La souscription du recto du dernier feuillet est aussi semblable à celle du premier volume et porte la même date, seulement le nom de Schoeffer y est ortographié à l'italienne : *Sceffer*. Les verso des derniers feuillets des deux tomes portent tous deux la grande marque de L. A. Giunta, tandis que sa petite marque se trouve sur les titres.

Cette belle édition de l'un des poëtes les plus estimés de l'Italie est rare et fort recherchée. De beaux exemplaires se vendent à des prix très-élevés ; c'est d'ailleurs l'édition dont s'est servie l'Académie della Crusca. On la rencontre rarement complète; bien que les deux volumes, d'après leur souscription, aient paru en même temps, le premier volume

paraît parfois seul aux ventes, et même alors, il atteint à des prix assez élevés.

Ainsi, par exemple, un exemplaire de ce premier volume a été vendu en 1851, à la salle Silvestre à Paris, pour la somme de vingt-cinq francs. Il est vrai qu'il était revêtu d'une reliure en maroquin, due à Bouzonnet-Trautz.

Voici les prix de quelques exemplaires complets : 3 liv. sterl. 10 schell. chez Roscoe, 54 fr. Giudenigo, 19 fr. 50 Boutourlin (exemplaire médiocre), 40 fr. Mac.-Carthy. Ce dernier exemplaire, ayant reparu lors de la vente des livres du maréchal Sebastiani, arriva au prix de fr. 120. Sa valeur avait donc triplé.

Un exemplaire complet fait partie de ma collection.

Pierre Schoeffer le fils imprimait donc pour les Juntes, et certes ces typographes célèbres ne dérogeaient pas en confiant leur réputation à un Schoeffer. Il devait y avoir entre eux des rapports soit d'intérêt, soit de parenté, dont on rencontre encore une autre preuve. Ainsi les héritiers de Luc-Antoine Junte, après la mort de Pierre Schoeffer, ont réimprimé deux fois, en 1557 et en 1564, la bible d'Isidore Clarius, que l'imprimeur mayençais avait publié pour la première fois à Venise, en 1542, in-folio. Voyez David Clément, Biblioth. curieuse, t. IV, p. 130-131.

XXIV.

Geberis | philosophi per- | spicacissimi svmma per- | fectionis magisterij in sua natura ex bibliothecæ | Vaticanæ exemplari undecunq; emendatissimo | nuper edita, cum quorundam Capitulorū, va- | sorum, et fornacum, in uolumine alias mendo | sissimè impressorum, Libriq; inuesti- | gationis magisterii, et Testamenti eiusdem | Geberis, ac aurei Triū uerborum | Libelli, et Auicennæ summi me | dici et acutissimi phi | losophi Minera | lium addi- | tione casti- | gatissi | ma. Au verso de l'avant-dernier

feuillet : *Venetijs apud Petrum Schoeffer :* | *Germanum, Moguntinum* | *Anno* 1542. Petit in-8°, de 7 feuillets limin. non chiffrés, 126 feuillets chiffrés et 2 feuillets non chiffrés à la fin, avec gravures en bois. Signat. 2-4, B-R iiij.

Je n'ai rencontré aucune mention chez les bibliographes, de ce livre fort rare, et fort joliment imprimé, traitant du *grand œuvre.*

Sans compter les traités indiqués sur le titre, j'y trouve encore ceux qui suivent :

1) Cujusdam epistolæ, quae Alexandri Macedonum Regis nomine circunfertur, interpretatio abditam philosophici lapidis compositionem sapientibus acutissimè declarans.

2) Authoris ignoti, philosophici lapidis secreta methaphorice describentis, opusculum.

3) Merlini allegoria profundissimum philosophici lapidis archannm perfectè continens.

4) Rachaidibi, Veradiani, Rhodiani, et Kanidis philosophorum regis Persarum. De Materia philosophici lapidis, acutissimè colloquentium fragmentum.

5) Faustus Sabaeus ad Lectores.

Cette dernière pièce est composée de vingt vers latins fort singuliers.

Après toutes ces méthodes *si claires* et *si perspicaces,* pour trouver la pierre philosophale, n'est-il pas étonnant qu'elle n'ait pas encore été découverte?

Sur le verso du dernier feuillet, on voit la marque du libraire Pederzanus, en dessous de laquelle on lit : *Apud Dominum Joannem Baptistam Pederzanum Brixiensem, Anno* 1542.

Je possède un exemplaire de ce livre curieux.

XXV.

Raimvn | *di Lvlii Maio-* | *rici philosophi* | *acutissimi, mediciq; celeberri-* | *mi, de secretis naturæ* | *siue quinta essentia* | *libri duo.* | *His accesserunt,* | *Alberti Magni* | *summi philosophi, De mineralibus et* | *rebus metallices libri* | *quinque.* | *Quae omnia solerti cura repurgata rerum naturæ* | *studiosis recens publicata sunt, per magi-* | *strum Gualtherum H. Ryff,* | *Argentinensem* | *Medicum.* | *Venetijs apud Petrum Schoeffer* | *Germanum Moguntinum.* | *Anno* | *M. D. XLII.* Petit in-8°, de 324 pp. et 4 ff. non chiffrés pour l'index, avec gravures sur bois, sign. Aij-Xiij.

Livre dont je ne trouve également aucune mention, et que je ne connais que par l'exemplaire que je possède. Il est un peu dans le genre du précédent. Gauthier H. Ryff le dédie à Philippe Imsserus, mathématicien. Cette dédicace est datée de Strasbourg, en mars 1541. Ce Ryff ne serait-il pas un descendant de Hanns ou Jean Riffe, qui fut l'un des associés de Gutenberg, à Strasbourg?

Au verso du dernier feuillet se trouve cette souscription: *Impressum Venetijs, apud Petrum Schoeffer Ger-* | *manum Moguntinum. Anno* | M. D. XLII. Le verso de ce feuillet présente la même marque que celle du livre décrit en dernier lieu, et en dessous ces mots: *Venundantur Venetijs apud Jo. Baptistam* | (le nom de Pederzanus omis) *sub intersignio Turris.*

Depuis qu'il s'était établi à Venise, Pierre Schoeffer mentionne toujours, dans toutes ses souscriptions, sa double qualité d'Allemand et de Mayençais. Il était probablement arrivé à Venise dans la seconde moitié de l'année 1541, puisqu'on ne connait de lui qu'une seule publication faite dans cette ville pendant cette année, un nouveau testament latin. L'année suivante, 1542, paraît avoir été la dernière

de son activité; il mourut probablement peu de temps après cette date. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que cette dernière année a été, et de beaucoup, la plus féconde de sa longue carrière typographique, commencée à Mayence en 1513. En effet, six volumes, tous considérables, et dont une bible en un gros volume in-folio, sortirent de ses presses à Venise, pendant la même année 1542.

XXVI.

Impera | *torvm et Cae-* | *sarvm vitae,* | *cum Imaginibus ad vi-* | *uam effigiam* (*sic*) *ex-* | *pressis.* | *Huic œditioni additi sunt cum Icāculis, et* | *elencho versus Ausonij, Mycilli et* | *Vellei poëtarum paucis ingentem hi-* | *storiam complectentes.* (Marque d'Arnoullet) *Lvgdvni,* | *apud Balthazarem Arnollettum.* | *M. D. LIIII. Cum priuilegio Regis ad quinquēnium.* In-16, de 9 ff. lim. non chiffrés et 340 pp. avec portraits gravés sur bois.

Le recto du second feuillet est occupé par le privilége royal, daté de Fontainebleau, le dixième jour de février 1549. Vient ensuite la préface de l'auteur, Jean Huttich (2 pages), puis la table (12 pages). Au bas du verso du dernier feuillet on lit cette souscription : *Lugduni Balthazaris Arnol* | *letus Excudebat. Anno.* | *M. D. LIIII.*

Ce livre a eu un beau succès. De 1525 à 1554, sept éditions différentes se sont succédées, imprimées à Strasbourg, Augsbourg et Lyon. On les trouvera indiquées dans les dictionn. bibliographiques d'Ebert et de Brunet, sauf toutefois celle dont la description précède. Cette septième et dernière édition, fort jolie, paraît être la plus rare de toutes. Son existence ne m'a été revelée que par l'exemplaire que je possède, et qui est revêtu d'une admirable reliure en maroquin rouge, due à la main habile de Capé.

L'imprimeur Arnoullet, de Lyon, avait déjà fait paraître

une autre édition en 1550, petit in-8°. Le privilége qu'il a obtenu lui permet aussi d'en imprimer une traduction française, qui ne paraît pas, néanmoins, avoir vu le jour. Je ne sais s'il a paru une traduction allemande; le livre intitulé : *Der Roemischen kaiser Abconterfeiung, Strasbourg,* 1529, in-8°, semble en être une, mais ne l'ayant jamais vu, je ne puis l'assurer.

Il est très-difficile de réunir toutes les éditions de ce livre, qui, presque toutes, diffèrent essentiellement entre elles, soit par les gravures, soit par des ajoutes faites à l'œuvre de Huttich. Les deux éditions de Lyon paraissent avoir été imprimées d'après les plus anciennes de Strasbourg. On n'y trouve pas même l'*Elenchus consulum,* que Huttich lui-même avait ajouté pour la première fois à son livre, en 1534.

Il sera utile de résumer ici en peu de mots la vie de Jean Huttich, les biographies universelles ne faisant aucune mention de lui, malgré le succès de la plupart de ses publications, et les prix élevés que les amateurs paient pour plusieurs d'entre elles.

Jean Huttich naquit à Mayence, vers la fin du XV^e^ siècle. Il fit paraître chez Jean Schoeffer, en 1520, un ouvrage fort curieux sur les antiquités de sa ville natale, ouvrage qui fut réimprimé en 1525 chez le même typographe. La même année 1525, il se fixa à Strasbourg, et y reçut les droits de bourgeoisie. Il y obtint, en 1527, une prébende à Saint-Thomas, et en 1530 il fut élu recteur du chœur de la cathédrale. Ses connaissances variées et sa vie sans tâche lui concilièrent l'estime de ses nouveaux concitoyens. Huttich mourut à Strasbourg, le 4 mars 1544, en léguant sa fortune considérable pour doter les jeunes filles pauvres de cette ville, qui épouseraient d'honnêtes ouvriers, *qui n'auraient pas été militaires.* Cette fondation a subsisté, paraît-il, à Strasbourg, jusqu'à la révolution de 1789.

Huttich avait rassemblé une collection curieuse de voyages et de découvertes, sous le titre d'*Orbis novum regionum*, etc. Elle parut d'abord à Bâle, en 1532, et fut souvent réimprimée, tant à Paris que dans la même ville. Cette collection est très-souvent citée, mais on s'obstine à l'attribuer à Simon Grynaeus, qui n'en a cependant écrit que la préface.

Si les biographes ont en général dédaigné de s'occuper de Huttich, cet écrivain a obtenu, en revanche, un honneur qu'il n'a nullement mérité. Il a celui de figurer, depuis le concile de Trente, dans l'index des livres défendus. Or, les saints pères de ce concile ont prouvé en cette circonstance, qu'ils n'étaient pas infaillibles, du moins en matière de bibliographie. Il y a eu certainement erreur ou confusion de noms, car le bon chanoine de Strasbourg n'a jamais publié la moindre chose qui fut contraire au dogme ou aux bonnes mœurs.

XXVII.

La | description dv dernier iovr avec | le jugement de Dieu selon l'Euangile et les | Prophettes. | Mis en vers Alexandrins, par Alexandre Van | den Bussche dit le Sylvain. | (Marque de Bonfons). *A Paris, | par Nicolas Bonfons, demeurant ruë neuue no- | stre Dame, à l'enseigne Sainct Nicolas* | 1575. Petit in-8°, de 6 ff. non chiffrés, sig. A ij — A iiij.

Édition originale extrêmement rare, et non citée par le manuel, de ce poëme remarquable. Alexandre Sylvain le fit paraître, à peine sorti d'une dure captivité de plusieurs années. Il avait été emprisonné sous Charles IX, et obtint sa liberté sous Henri III, à la sollicitation de plusieurs dames de la cour. On voit par ce poëme que le courageux poëte belge, nullement dompté, n'en continua pas moins à flétrir la tyrannie, la trahison, le vice, partout où il les ren-

contrait. Il y fait une allusion hardie à la Saint-Barthélemi. Après avoir dit que les horreurs de son époque semblent annoncer l'approche du jour suprême :

Nous voyons en ce temps, les signes et indices qui annoncent ce jour....

Il ajoute :

C'est que le frère met sur le frère la main,
Et, le livrant à mort, dit qu'il fait sacrifice,
Le père met le fils au plus cruel supplice;
Cela, n'est seulement entre les ignorants,
Mais bien entre les rois du monde les plus grands !

Dans un autre passage, Sylvain annonce l'arrêt que la justice divine réserve aux tyrans, aux princes insensés :

Tout sang sera, en ce jour, justement recerché,
Jusqu'à eil que le chien de terre aura leseké,
Et qu'auront espandu les pervers tyranniques,
Les princes incensés et les juges iniques,
Depuis le juste Abel, qui fut premier occis,
Jusques au plus chétif, barbare ou circoncis;
Les tyrans trembleront, surpris de crainte et honte,
Quand, du sang innocent, leur faudra rendre compte !

Je possède un exempl. fort bien conservé de cette édition originale.

XXVIII.

Poemes | *et anagrames* | *composez des let-* | *tres dv nom dv roy, et des roynes ensemble* | *de plvsievrs princes et* | *gentilshommes et Dames* | *de France.* | *Dedyez au cardinal de Ferrare,* | *Par le Sylvain de Flandres.* | (Marque de Julian). *A Paris,* | *chez Guillaume Julian, à l'enseigne de l'Amitié,* | *près le college de Cambray,* | 1576. | *Avec privilege dv roy.* — Pet. in-4°, de 68 feuilles non chiffrés, signat. A ij — R iiij.

Livre fort rare, dont le *Manuel* ne cite aucune adjudica-

tion (1). A la vente Nodier en 1844, un exemplaire relié en maroquin fut vendu fr. 35. Un second exemplaire, relié en maroquin violet, et ayant fait successivement partie des bibliothèques de La Condamine, d'Adenet et de Millot, a été adjugé pour fr. 80, à la vente Borluut de Nortdonck. Un troisième, fort beau et relié en maroq. olive par Capé, fait partie de ma collection. C'est le même qui figure au catalogue Potier de 1860, au prix de fr. 70. Enfin un quatrième exemplaire a été offert par un libraire de Paris, il y a quelques mois, à notre Bibliothèque royale, au prix de fr. 120.

Au verso du titre se trouve l'extrait du privilége de Henri III, pour l'ouvrage de « *nostre bien aimé Alexandre Vandenbussche, dict le Silvain de Flandres, estant en nostre suitte et service.* »

La dédicace au cardinal de Ferrare occupe trois pages; elle est datée du 10 mai 1574, mais je crois qu'il faut lire 1576. Vient ensuite un sonnet de l'auteur, adressé au même cardinal, puis six vers latins de Jean Daurat, dont voici les deux derniers :

Sin mutare solum non vis, Sylvane, paternum,
Belga quidem patria, carmine Gallis eris.

Ces vers sont suivis d'une ode de P. De May, Poitevin, secrétaire de Monseigneur le duc de Savoye, adressée *à l'auteur*, puis d'un sonnet du même De May, enfin des anagrammes et acrostiches. A la fin du volume se trouvent quelques anagrammes en italien et une en espagnol.

Sylvain a largement sacrifié, dans cet opuscule, au mauvais goût de son temps. Il savait que la réussite était à ce prix. Aussi ce livre lui valut, non seulement des protecteurs, mais encore des admirateurs nombreux. On y trouve

(1) Il le fait dans la dernière édition qui vient de paraître, t. I, col. 1420.

des tours de force extraordinaires, et à travers les entraves, les difficultés sans nombre que le poëte se forge à plaisir, son talent parvient souvent à se faire jour. Ce livre n'est d'ailleurs pas sans intérêt; il nous fait connaître les principaux personnages des deux sexes qui faisaient partie de la cour de Henri III, le *Sardanapale moderne,* ainsi qu'on l'a justement surnommé.

XXIX.

Epitomes de | *cent histoires tragic-* | *ques, partie extraittes des* | *actes des Romains et autres, De l'inuen* | *tion de l'autheur, auecq les demandes,* | *accusations et deffences sur la matière* | *d'icelles.* | *Ensemble quelques poëmes.* | *Le tout par Alexan-* | *dre Sylvain.* | (Marque de Bonfons) *A Paris,* | *Par Nicolas Bonfons, rue nostre* | *Dame à l'enseigne S. Nicolas.* | 1581. | *Avec Privilege dv Roy.* Petit in-8°, de 8 ff. prél. 295 ff. chiffrés et un feuillet imprimé au recto seulement, pour l'errata.

Brunet ne compte que 259 ff. pour le texte. L'exactitude connue de ce savant bibliographe me ferait croire, non pas à une erreur de sa part, mais à cette circonstance qu'il existe des exemplaires auxquels on n'aurait pas joint les poésies de Sylvain. Celles-ci commencent effectivement au verso du 259e feuillet. Néanmoins, ces exemplaires ne devraient pas avoir sur le titre, ces mots : *ensemble quelques poëmes,* mots que Brunet rapporte.

Quoi qu'il en soit, c'est ici l'œuvre capitale de Sylvain de Flandre. On peut la considérer comme étant, en quelque sorte, un choix fait par l'auteur même, de ses œuvres en vers et en prose. Les vers avaient déjà paru, pour la plupart du moins, à diverses reprises. Quant à la prose, c'est une édition revue et considérablement augmentée, de ses *Procès tragiques,* intitulés d'ailleurs *Premier livre,* et qui avaient paru d'abord à Paris en 1575, puis à Anvers,

en 1580. Ces procès n'étaient qu'au nombre de cinquante-cinq, tandis que, dans l'édit. de 1581, leur nombre est porté à cent, parmi lesquels on retrouve les cinquante-cinq premiers; mais ils ne se suivent pas dans le même ordre. Cependant, tous les bibliographes considèrent les *procès* et les *histoires* comme étant des ouvrages différents, même Viollet le Duc, dans sa Bibliothèque poétique; celui-ci possédait cependant l'édition de 1575 et la réimpression de 1588, et aurait dû s'assurer que ce n'étaient que des éditions différentes du même livre.

Vendu, édit. de 1581, 6 fr., mar. rouge, La Vallière; 18 schell. Heber, 11 fr. seulement A.-A. Renouard, vente de 1854, exemplaire qui est en ma possession. Un autre exemplaire, relié en maroquin, a été récemment acquis de Mr F. Heussner, au prix de fr. 75, pour la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Le même livre, édit. de 1588, fut donné pour 3 francs, vente Mac-Carthy. L'exemplaire de Ch. Nodier, relié en maroq. vert, fr. 33. L. T. (Tripier) en 1854.

Cet ouvrage, dans lequel Sylvain prouve qu'il était aussi élégant conteur que poëte gracieux, a joui d'un succès mérité, succès qui s'est soutenu pendant un siècle entier.

Dès l'année 1588, N. Bonfons réimprima ce livre avec ce titre, légèrement modifié de : *Histoires tragiques, redigées en epitomes, parties extraites des actes des Romains, etc.*, petit in-8°.

En 1596, le même ouvrage eut les honneurs d'une traduction anglaise, due à Lazarus Piot, sous ce titre : *The orator, handling a hundred severall discourses in forme of declamation.* London, Adam Islip, 1596, in-4°. Brunet (t. IV, p. 373-374) prétend que : « c'est dans ce livre que se trouve, p. 400, l'histoire d'un juif, qui, pour se payer de sa dette, veut prendre un livre de chair sur le corps d'un chrétien, ce qui a fourni à Shakespeare le sujet

de son *Marchand de Venise.* » Cependant cette histoire du juif est beaucoup plus ancienne; elle remonte au XIV^e^ siècle. Mais là ne s'est pas arrêté le succès du livre de Sylvain de Flandre. On n'a pas encore remarqué jusqu'ici, que Tristan, dit l'Hermite, l'un des plus anciens membres de l'Académie française, fit reparaître l'ouvrage de l'écrivain belge, avec de très-légères modifications, mais en l'intitulant : *Plaidoyers historiques ou discours de controverse.* Ce plagiat réussit, car j'en connais trois éditions, Paris, Sommaville, 1643, in-8°, et Lyon, de la Rivière, 1649 et 1650, également in-8°. Peut-être en existe-t-il encore d'autres.

Pour la vie et l'appréciation des œuvres d'Alexandre Sylvain de Flandre, auquel Guillaume Colletet donne le beau titre de *Prince des poètes de sa nation,* je renvoie aux *Œuvres choisies de Sylvain,* ouvrage qui est sous presse, et qui paraîtra bientôt chez F. Renard, éditeur à Liége.

XXX.

Discours | *militaires* | *dv s^r^ de Ravestein* | *à son prince. Contenans divers enseignemens pour bien rei-* | *gler vne armée, asseoir vn camp, repartir les* | *logis, assiéger places, et autres particulari-* | *tez concernantes cest estat.* | *Le tout mis en ordre, et diuisé en vingt huict* | *Discours par L. L. M.* | (Gravure en bois représentant des guerriers à pied et à cheval, avec trois pièces d'artillerie). *Arras,* | *chez Robert Maudhuy, libraire et* | *Imprimeur iuré au nom* | *de Jesvs.* | *M. D. XCVI* (1596), pet. in-8° de 4 ff. lim. non chiffrés et 52 ff. chiffrés.

Petit livre d'une grande rareté, et que je n'ai trouvé cité nulle part comme *imprimé.* La dédicace, adressée à « Messire Adrien de Noyelle, chevalier, seigneur de Marles, baron du Rossignol, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras » est datée d'Arras, ce 17 mars 1596 et signée

R. Maudhuy. Les initiales L. L. M. que l'on voit sur le titre me semblent devoir être interprétés par ces mots : *Le libraire Maudhuy*, qui fut à la fois l'éditeur et l'imprimeur de cet ouvrage.

L'auteur, au début de son livre qu'il adresse à son prince, se nomme : « Je Philippe, duc en Clève, comte en la Marche, seigneur de Ravestein, et vostre très humble et très obeissant sujet et serviteur. » Ce Philippe de Clèves, plus connu sous le titre de seigneur de Ravestein, a joué un rôle assez important dans nos annales, principalement sous le gouvernement de Marie de Bourgogne. Il composa son ouvrage à un âge très-avancé, lorsque, craignant de ne plus pouvoir servir son prince par son épée, il lui adresse des conseils et des instructions sur l'art de la guerre, fruits de sa longue expérience. Il rappelle de la sorte sa proche parenté avec la maison de Bourgogne : « Car pour ce que je suis yssu de vostre noble maison par plusieurs costez, comme de la mère de mon père, laquelle fut sœur du bon Duc Philippe vostre grand ave de la noble maison de Bourgoigne : Aussi pareillement le père de ma mère, fut frère du père de l'empereur, et cousin germain à la mère de l'empereur, vostre grand père, et ma mère niepce à la Duchesse Ysabeau vostre grand'ave, ce n'est pas merveille si le cœur m'est toujours bon et enclin de vous faire service, car j'y suis attrait de toute part. » C'est donc au duc Philippe le Beau, père de Charles-Quint, que s'adresse Philippe de Clèves.

Le prince de Ligne possédait un manuscrit de cet ouvrage, dont il parle comme suit dans son : *Catalogue raisonné des livres militaires de la biblioth. de S. A. le Prince de Ligne,* 1805, *à mon refuge sur le Leopoldberg près de Vienne, et se vend à Dresde chez les frères Walther,* petit in-8°, p. 225 :

Mémoires du Duc de Clèves, plus connu sous le nom de Ravestein, MSS. in-folio.

« C'est un manuscrit gaulois excellent pour le temps. » Comme on ne décidait pas la guerre, comme à présent, » dans un jour par une bataille, et quelquefois dans deux » heures, il était tout simple d'employer toutes ces petites » ruses et ces petites recettes de guerre. D'ailleurs ce qu'il » dit, regarde son seigneur et maître et parent, le duc de » Bourgogne, et il devait être au fait de la situation de ses » affaires. »

L'ouvrage du seigneur de Ravestein est en effet très curieux, et renferme des renseignements fort intéressants sur la manière de faire la guerre au temps du duc Charles le Téméraire.

Je possède l'exemplaire de ce livre qui figurait à la première partie du catalogue de L. Potier (1856), p. 103, n° 818.

H. Helbig.

Archives des Arts, Sciences et Lettres.

§ 70. *Peintres.*

Sommaire : Pierre, peintre de Hainaut, en 1417. — Portrait de Marguerite de Bourgogne, veuve de Guillaume IV, comte de Hainaut. — Antoine, peintre liégeois, en 1475. — Tableau du *Jugement du Christ* pour le conseil de Namur. — Amendes pécuniaires consacrées à des objets d'art. — Chrétien Brun. — Restauration des tableaux du palais du grand conseil, à Malines. — Lucas et Nicolas Van Nevele. — Ant. Van den Wyngaerde. — Tableaux de ce maître en Espagne. — Lettres de P.-P. Rubens à J. de Bie, graveur, et à l'archiduc Albert d'Autriche. — Tableaux divers de Rubens qui existent ou existaient en Espagne, à Gand, à Malines et à Marlagne. — Quelques particularités inédites pour la biographie de cet artiste. — Ét. Van Schooren, graveur. — J. Brueghel, dit de Velours. — Évrard Van Remunde. — Paul Van Somere. — Othon Venius. — Portraits des archiducs pour le couvent de Marlagne, près de Namur. — D. Zeghers. — H. De Clerck. — Tableau de l'église de Saint-Josse-ten-Noode. — J. Franequaert. — Fr. Du Chastel. — Portrait de Charles II pour le conseil de Brabant.

Pierre. — Guillaume IV, comte de Hainaut, mourut en 1417 : il avait épousé à Cambrai, en 1385, Marguerite de Bourgogne, fille aînée du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Male. Nous avons dit ailleurs que les fêtes données à l'occasion de ce mariage ont fait l'objet d'un petit poëme composé par Jean de Malines (1). La veuve du comte de Hainaut avait la terre et seigneurie de Baudour pour douaire, et elle faisait de fréquents séjours dans le château de cette localité. Cette princesse mourut le 8 mars 1441 (n. st.) (2). En 1417 ou 1418, elle fit peindre son portrait avec

(1) *Voy.* nos articles dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XII, p. 28, et dans la *Revue trimestrielle*, t. XIII.

(2) Registre n° 8661, 2°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

l'écusson de ses armes, pour être placé dans la chapelle de Saint-Antoine en Barbefosse, sous Havré, près de Mons : nous parlerons plus loin des belles verrières dont elle enrichit ce petit édifice à la même époque. L'auteur de ce tableau est un certain Pierre, qui habitait probablement la ville de Mons : 10 écus d'or de Hollande, furent le prix de son travail.

« A Piettre, le poindeur, a estet payet, par l'ordonnanche monseigneur de Havrech, pour avoir fait et livret j tavlet ouquel est pourtraite le ymage de Madamme et l'escut de ses armes, ledit tavlet mis en le capelle de Saint-Anthonne, à Barbefosse : x escus de Hollande en or, vallent, à xxx solz vj deniers la pièche, xv livres v solz (1). »

Antoine de Liége. — Voici encore un nom nouveau à ajouter à cette pléïade d'artistes du XV^e^ siècle que nous apprenons chaque jour à connaître davantage, et sur lesquels l'on possédera bientôt des renseignements assez abondants pour renverser ces romans anciens et modernes, qui ont joui jusqu'à présent de quelque réputation. Ce nom cette fois est celui d'un artiste liégeois, qui nous apparaît dans un temps où florissaient, sous l'évêque Louis de Bourbon, dans la principauté de Liége et en majeure partie à Liége même, au dire des biographes de ce pays (2), Nicolas Quento, Jean de Meuse, Jean de Werth, Laurent, Jean Beeck, etc., tous peintres, les uns sur panneau, les autres sur toile, qui précédèrent de quelques années Lambert Lombard, dont le mérite a éclipsé la valeur de tous ses devanciers, au point d'en faire perdre le souvenir. L'artiste dont il est ici question s'appelle Antoine : son nom de famille ne nous est pas connu. Jusqu'à nouvelle découverte nous proposons de l'appeler Antoine de Liége.

(1) Registre n° 8654, *ibidem*.

(2) *Voy.* la *Biographie liégeoise* du comte Becdelièvre-Hamal, qui a reproduit dans son ouvrage les notes publiées par le marquis de Villenfagne et autres historiens.

Nous avons parlé dans une notice qui fait partie des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, n° 3, de l'usage qui existait dans les derniers siècles du moyen âge en particulier de frapper un coupable d'une amende plus ou moins forte d'après l'énormité du délit ou du crime, et de destiner cette somme à la confection d'une verrière, d'un tableau, d'une statue, d'un bas-relief, ou de tout autre objet d'art en métal, en pierre ou en bois. De nouveaux exemples sont venus se joindre à ceux que nous avons publiés : nous en citerons un des plus curieux qui appartient à l'année 1475. Un certain Jean de Corioulle fut, dans le courant de cette année, condamné, à cause de « pluiseurs abus par lui fais et commis en pluiseurs et diverses fauchons, » par le conseil ou « siége de la » gouvernance de Namur, » à une amende de 200 écus, de 27 sous la pièce, au profit du fisc, et en outre à faire faire à ses frais un tableau représentant *le Jugement du Christ*, d'une valeur de 40 florins du Rhin, de 20 sous chacun, pour être placé dans la salle des séances de la cour de justice. La ville de Namur avait dans ces temps reculés des rapports nombreux avec celle de Liége, ville populeuse où les arts, l'industrie et le commerce étaient beaucoup plus développés. C'est dans cette dernière cité que Jean de Corioulle alla commander le tableau expiatoire. Liége alors renaissait pour ainsi dire de ses cendres : ses rues, naguères encore si populeuses, étaient encombrées des ruines des maisons des bourgeois détruites, en 1468, par l'armée de Charles, duc de Bourgogne, qui n'avait pas même épargné les églises et les habitations des prêtres. On peut aisément se faire une idée des pertes énormes que l'art a dû faire dans ces circonstances. Nous sommes tout étonné de trouver, huit ans à peine après le sac de la fière cité, un artiste, un peintre en réputation, qui y est établi au milieu de ce grand désordre. Probablement qu'Antoine, —

c'est le peintre auquel Jean de Corioulle s'adressa, — était fixé à Liége avant la guerre, et qu'il sera revenu comme tant d'autres dans sa patrie quand les événements le lui auront permis. Antoine livra, vers le mois de juin 1476, pour en parer la salle à l'église de Saint-Aubain « où mes- » seigneurs du conseil tiennent leur siége justeciable, ung » grant tableau à figure et painture du *Jugement de Nostre-* » *Seigneur Jésu-Crist* ». Mais une question de comptabilité fit changer cette destination. L'œuvre du peintre fut estimée valoir plus de 40 florins du Rhin « par ouvriers à ce » congnoissans », c'est-à-dire par une commission d'experts, et messeigneurs du conseil décidèrent qu'en toute justice ils devaient payer à l'artiste le surplus de l'estimation, laquelle avait été fixée à 55 florins. Cette somme fut en effet remise au peintre Antoine, qui en donna quittance à Namur, sous la signature d'un notaire impérial juré, le 7 juin 1476. Mais ce qu'il y a pour nous d'inintelligible dans cette affaire, c'est que Jean de Corioulle reprit « de forche » le tableau et l'emporta chez lui, et qu'un autre document, également contemporain de ceux qui nous ont fourni les détails qui précèdent, déclare que de Corioulle n'avait pas été condamné à faire faire un tableau; toujours est-il que la somme de 55 florins du Rhin, renseignée par Henri d'Outremont, receveur général de Namur, dans son compte de 1475-1476, comme ayant été payée par lui au peintre Antoine, fut rayée par la chambre des comptes.

Nous nous permettrons de rappeler ici qu'une amende dont le conseil de Flandre avait frappé Josse de Valmerbeke, bailli de Hulst et d'Axel, par sentence du 25 août 1411, servit aussi à payer, en 1413, au peintre Liévin Van den Clite, à Gand, une partie du prix d'un tableau représentant le *Jugement du Christ,* pour orner la salle des séances de la cour.

1. « Amendes jugées par le siége de le gouvernance de Namur :

« De Jehan de Corioulle pour pluiseurs abus par lui fais et commis en

pluiseurs et diverses fauchons a esté condempné par le gouverneur et gens de conseil en ij^c escus, du pris de xxvij s. le pièce, dont il fu aterminé de payer à iij paiemens, pour ce pour le ij^e et iij^e dairain paiemens de ladite condempnacion : ix^xx livres, de xl gros.

[En marge.] « Les iiij^xx x livres sont renduz au compte précédent (1). »

2. « Je Anthonne, le paintre, demourant à Liége, congnois et confesse avoir eu et receu de Henri d'Outremont, recepveur de Namur, la somme de cinc-quante livres, du pris de xl groz, monnoie de Flandres, le livre, et ce pour mes paines, estoffes et sallaires d'avoir fait et pourtret ung grant tableau à figure et painture du *Jugement de Nostre-Seigneur Jésu-Crist*, qui est mis et assis en la salle à Saint-Albain où mes très-honnourés seigueurs messeigneurs du conseil tiennent leur siége justeciable; de laquelle somme, pour la cause dicte, je me tiens pour solz, contens, bien payés et entièrement satisfiez. Tesmoing le seimg manuel de Mehieu Leblond, clerc notaire impérial juré, demourant audict Namur, cy mis à ma requeste, le vij^e jour du mois de juing l'en mil iiij^c soissante-et-sesse (2). »

3. « Je Hugues Demigny, greffier du conseil de la conté de Namur, certiffie à tous à qui il appartient que Henri d'Otremont, receveur de Namur a, par l'ordonnance de messeigneurs du conseil estans audit lieu de Namur, payé à Anthoine, le pointre, demourant à Liége, pour la parpaye du tabernacle du *Jugement*, en quoy Jehan de Corrioulle avoit esté condenpné jusques à la somme de xl florins de Rin, de xx aidans chaseun florin; et alors que ledit tabernacle a esté fait, a esté trouvé par ouvriers à ce congnoissans que ledit tabernacle estoit plus vaillable que lesdits xl florins; et alors fu ordonné par messeigneurs le lieutenant et gens du conseil audit Namur payer par ledit receveur audit Anthoine, des amendes jugiés en ladite court de conseil, la somme de xv livrez, du pris de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, lequel Anthoine, en ma présence, s'est tenu pour content dudit receveur et l'en a quictié et quictent et tous commiz à qui il appartient. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le x^e de jullet l'an mil iiij^c lxxvj (3). »

4. « A Anthoine, le pointre, demourant à Liége, auquel, par l'ordonnance de monsieur le lieutenant et gens du conseil à Namur, a esté par moy payé pour le parpaye du tabernacle du *Jugement*, en quoy Jehan de Corioulle estoit

(1) Registre n° 10948, f° xxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale de Namur. *ibidem.*

(3) *Ibidem.*

condempné jusques à la somme de xl florins, de xx s. pièce, et il a esté trouvé que ledis tabernacle estoit plus vaillable, par quoy m'a esté ordonné payer oultre lesdis xl florins de Rin, à quoy ledit tabernacle a monté, pour ce icy lesdis xv florins de Rin, de xx s. pièce, comme par quittance dudit pointre cy rendue appert. »

[En marge.] « Néantmoins lo^{s} (*sic*) pour ledit taux, actendu que ledit de Corioulle a depuis reprins de fait et de forche ladite représentation et transporté en sa maison, comme dist le clerc de ce receveur, et soit veue icelle certifficacion. »

« Icelle certifficacion veue, qui ne contient point qu'il ait esté condempné à faire aucun tableau, ne de quel pris, aussi qu'il n'appert qu'il soit demouré à l'onneur de justice, mais reprins par lui comme dit est, aucune chose n'en doit estre passée à la charge de Mademoiselle [la duchesse] et pour ce royé (1). »

Brun (Chrétien), — peintre, fut chargé de la restauration des tableaux qui ornaient les diverses salles du palais du grand conseil de Malines, ainsi que le témoigne le compte des exploits de cette cour de l'année 1560 (2), dans lequel on lit :

« A Christiaen Brun, paintre, la somme de xlviij livres de Flandre, pour, à l'ordonnance de la court, avoir redreschié, paint et refiguré pluiseurs ymaiges du passé, faictes à la décoration du paillais où se tient ledict grant conseil, en pluiseurs lieux où se rassamble le peuple venant à justice, et principalement en la chappelle où se célèbre journellement la messe et sacrifice divin, en la chambre du conseil et en hault, au consistoire où se tiennent aux jours ordinaires les plaix, et, en présence de messeigneurs dudict grant conseil, se prononchent et rendent les sentences et arrestz. »

Les Van Nevele. — Nous avons déjà mentionné au § 46 Lucas Van Nevele. M^{r} Ch. Rahlenbeck, consul de Saxe, a fait l'acquisition chez l'antiquaire Thiry, à Bruxelles, en 1859, d'un petit médaillon qui n'est pas dénué de tout

(1) Registre n° 10948, cité, f° xliij v°.

(2) Registre n° 21495, f° xl r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

mérite artistique, et représentant un portrait de femme en trois quarts, peint sur une plaque de cuivre de 10 centimètres environ de diamètre, avec cette inscription autour : ÆTATIS SVÆ AN XXXVIII NICOLAVS VAN NEVELE BRVXELLENSIS FECIT 1·5·8·8. L'auteur est donc né en 1550.

Dans des pièces relatives aux réclamations faites après la mort des comtes d'Egmont et de Hornes, Simon Van den Nevele, peintre, figure parmi les créanciers du premier de ces seigneurs pour une somme de 200 florins du Rhin, du chef de patrons qu'il avait fournis (1), et la veuve de maître Lucas Van Nevele est mentionnée dans la liste des créanciers de la seconde de ces illustres victimes, pour livraison de deux tableaux (*vercleert dat de grave van Huerne van twe tafereelen huer man schuldich is*) (2).

Nous croyons que ces divers peintres habitaient Bruxelles.

Van den Wyngaerde (Antoine). — Dans le *Diccionario de las bellas artes*, par Cean Bermudez (3), t. V, p. 264, on lit qu'en 1582 on voyait dans une galerie du palais du Pardo, en Espagne, appartenant au roi Philippe II, plusieurs tableaux de la main d'un peintre flamand du nom d'Antonio de las Viñas, représentant les îles de la Zélande, avec les villes, ports, etc., qui s'y trouvent. Nous avons rencontré aux Archives du royaume (4) un document qui fait connaître le vrai nom de cet artiste et la date de son départ pour la Péninsule ou *les pays de par-delà*, suivant l'expression d'alors. C'est une requête par laquelle Antoine

(1) Manuscrit intitulé : *Pièces du XVIe siècle*, t. Ier, fo 413, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*, fo 334 vo.

(3) Cet écrivain a puisé ce détail dans l'ouvrage intitulé : *Libro de la monteria del rey D. Alonso el XI*, par Argote de Molina, imprimé à Séville, en 1582, que nous n'avons pu nous procurer.

(4) Papiers d'État et de l'audience, liasses.

Van den Wyngaerde (de las Viñas, en espagnol), qui se qualifie de peintre du roi, demande, dans les premiers mois de l'année 1561, à la gouvernante des Pays-Bas Marguerite de Parme, de lui accorder franchise de droits pour lui, sa femme, ses enfants et ses bagages : il emportait en Espagne avec lui des tableaux, des dessins, des couleurs, etc., pour le service du roi.

« A Son Altèze, Antoine Van de Wingaerde (*sic*), paincire de Sa Majesté, estant mandé vouloir de ce pays audict Espaigne transporter pour le service de Sadicte Majesté certaines paintures, patrons, coulleurs et pluisieurs aultres choses concernans à son art de paintre, de sa personne, femme et famille, le tout chargé en quatre coffres et une casse, marcquez de la présente marcquez AW, supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze, pour le service de Sa Majesté, à icelluy consentir et accorder voz lettres de passeport, pour, en vertu d'icelles, en tous portz et passaiges, tant par mer, eaue doulce, que par terre, passer avecq lesdicts coffres, casse, sadicte personne et famille, franchement, librement et sans païer aucuns droitz ou impositions, etc.; et ferez bien. »

Documents inédits sur P.-P. Rubens. — Voici deux lettres inédites de Pierre-Paul Rubens (1), qui ont de l'intérêt pour l'histoire des arts. La première a fait partie d'un recueil qui se trouvait encore, il y a une vingtaine d'années, aux Archives du royaume et qui forme aujourd'hui un volume de la Bibliothèque de Bourgogne. Elle est adressée à Bruxelles, à Jacques de Bie, graveur en taille douce, lequel travaillait pour Charles de Croy, duc d'Arschot, à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire le 11 mai 1611. Rubens répond à une lettre qu'il a reçue et dans laquelle de Bie lui

(1) Tout le monde connaît l'estimable recueil de feu notre ami Gachet, *Lettres inédites de Rubens*, publié en 1840. Un grand nombre de lettres tant inédites qu'imprimées ont été recueillies et mises au jour tout récemment par Mr W. Noel Sainsbury, dans son beau volume, intitulé : *Papers relating to Rubens;* Londres, 1859. On trouve d'autres lettres encore dans Baldinucci, *Delle notizie de' professori*, t. XV, p. 40, etc.

avait demandé un léger service. Il le remercie de ce qu'il s'est souvenu de lui en pareille occasion, et regrette beaucoup de ne pouvoir lui témoigner son affection autrement que par des paroles, et de devoir lui annoncer qu'il ne peut employer en ce moment le jeune homme qui lui est recommandé dans la lettre, car il est assailli de demandes de tous côtés. Plusieurs jeunes gens ont été obligés d'entrer chez d'autres maîtres en attendant qu'il y eût place dans son atelier. Avec la plus grande difficulté il a pu admettre un petit garçon, qui était fortement protégé par un de ses amis, Mr Rockocx (?) Le grand artiste ajoute qu'il a dû refuser au-delà de cent élèves, parmi lesquels se trouvaient de ses parents et des parents de sa femme (Isabelle Brant), et qu'il s'est exposé à mécontenter beaucoup de personnes avec lesquelles il est en relation d'amitié. Dans le post-scriptum de cette lettre, Rubens annonce à son correspondant qu'il a vendu très-avantageusement son tableau de *Junon et Argus* (1), que de Bie s'était proposé de reproduire en gravure : il croit qu'un autre tableau lui conviendra mieux, d'autant plus qu'avec les princes, on ne fait pas toujours ce que l'on veut. Il a voulu lui donner connaissance de cette vente et le prie de ne pas lui en vouloir pour s'être dessaisi de son œuvre.

« Monsieur de Bye. My is seer lieff te mercken dat U. L. die confidentie met my toont van iet op my te begheren, daer ie U. L. in soude connen dienen; maer daer teghen is my van herte leet dat die occasie niet mede en brenght te connen meer met wereken als woorden ghetuyghen myn affectie t'uwaerts. Want dien jonekman die U. L. my raecommandeert onmoghelyek is te accommoderen; want ie van alle eanten gheprevenieert ben. Soo dat noch sommighe voor etlycke jaren by anders meesters haer onderhouden, om myn commoditeyt te verwaehten. Onder ander mynen vriendt ende patroon, ghelyek U. L.

(1) Ce tableau est cité par Mr André Van Hasselt, *Histoire de P.-P. Rubens*, p. 298 : Mr A. Michiels l'a passé sous silence dans son *Catalogue des tableaux et dessins de Rubens;* Paris, 1854.

weet, mynheer Rouckoex (?) heeft met groote difficulteyt een plaetse vereregheu voor een jonghesken dat hy daertoe opvoet en darentuschen laet leeren by andere. Voorts mach ic segghen met der waerheyt, sonder eenic hhyperbole, dat ic over die hondert hebben moeten refuseren, ooc sommighe van myn ende myns huysvrouwen, maer niet sonder grooten ondanck van veele van myn beste vrienden. Daeromme bidde ic U. L. my toch te willen excuseren in den besten, ende in alle andere saken proeve doen van myn affectie die gheetselinex manqueren en sal soo veel als in myn macht wesen sal. Hier mede raccommandeerde my seer hertelycken aen U. L. goede gratie, wensche U. L. van Godt volcomen zegen en salicheyt. Tot Antwerpen, desen 11 mey 1611. U. L. dienaer,

»Pietro Paolo Rubens (1). »

P. S. « Ic meyne dat U. L. niet qualyck nemen en sal dat ic met het stuck van *Juno en Argus*, mits een ocasie die haer offereert van redelyck te vercoopen myn profyt doene, want soo ic hope met der tyt iet anders wt den pincecl vallen sal, dat U. L. beter contenteren mochte, nochtans hebbe ic U. L. willen aviseren van die sake, eer ic sal daeraf concluderen, want ic seer gheerne puntualyck handele ende eenieghelyck, principalyck myn vrienden, volle sodisfactie gheve, ende ic weet wel dat men met princen niet altyt en can tot effect brenghen synen goeden wille, waeraf ic U. L. evenveel gheobligeert blyve. »

La seconde lettre de Rubens fut écrite à l'archiduc Albert, en 1614. Il rappelle au prince que deux ans auparavant il lui a montré un dessin colorié du tableau avec volets qu'il se proposait de peindre pour l'église cathédrale de Gand, à la demande de feu l'évêque Maes, dont la mort vint interrompre les grands projets d'embellissement que le prélat avait résolu de faire exécuter. Bien que tout eût été accepté par le chapitre de Saint-Bavon, les travaux furent statés, et les peines de Rubens pour enfanter ses grandes conceptions restèrent sans fruit. Il avait espéré que le successeur de l'évêque Maes aurait hérité de ses goûts : il n'en fut rien. H.-Fr. Van der Burch, le nouvel élu, se laissa guider par de mauvais conseils, et voulut

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

apporter de notables modifications au projet primitif. Le grand artiste n'y résiste pas; il se plaint à l'archiduc de cette conduite inqualifiable, qui doit priver la ville et le pays d'un chef-d'œuvre. Il ne s'agit pas là, dit-il, de ses intérêts qui seront lésés; ce qui lui importe, c'est l'intérêt général. Rubens prie le prince d'écrire à l'évêque de Gand qu'il a vu ses dessins qui lui paraissent bons, et que le prélat ferait bien de les examiner au moins avant de prendre une résolution définitive, car en conscience, dit-il, cette œuvre est de toutes celles qu'il a créées la plus remarquable et la plus belle qu'il inventera. L'artiste remercie l'archiduc pour une telle faveur, et l'assure encore une fois à la fin de sa lettre qu'il n'est pas mu par une question d'argent en adressant cette demande, car il est surchargé d'une belle quantité de travaux si importants qu'il ne pourra jamais les mener tous à bonne fin. Il se propose de montrer au prince plusieurs de ses derniers ouvrages quand il ira à Bruxelles.

Nous n'avons pas retrouvé la minute de la lettre de l'archiduc Albert à l'évêque Van der Burch, mais une annotation manuscrite mise sur l'original de la missive de Rubens contient ce qui suit : « Escrire une lettre au révérendissime » de Gand de la part de Son Altèze, qu'il veuille faire venir » le tableau d'aultel par ce suppliant peint à la réquisition » et par charge de fut [feu] révérendissime évesque Maes, » afin de le faire parachever, et la prendre si avant qu'il » puisse luy estre désireux ou à son église. »

La démarche de Rubens fut couronnée de succès, et le tableau, qui devait représenter *Saint Bavon distribuant des biens aux pauvres,* fut exécuté. Il passe pour un des ouvrages les plus distingués du chef de l'école d'Anvers, qui a pourtant produit plus d'un chef-d'œuvre dans les vingt-cinq ans qui se sont écoulés après l'exécution du maître-autel de l'église cathédrale de Gand. Le tableau n'occupe plus

son ancien emplacement depuis le commencement du siècle dernier. « Il est à présumer, — dit à ce propos et avec rai- » son Mensaert (1), — que si Rubens eût pu prévoir la place » qu'on a destinée dans la suite à son ouvrage, il l'auroit » traité de toute autre manière, car ce grand génie connais- » soit en perfection la différence de l'exposition, que bien » d'autres assez habiles peintres ont négligée, ce qui leur a » fait perdre souvent la plus belle fleur de leurs ouvrages, » comme il est aisé de le remarquer dans ce tableau, qui » n'a été déplacé que pour faire place au plus superbe et » au plus magnifique autel du Pays-Bas. » Le *Saint Bavon* a été emporté à Paris au commencement de l'occupation française (2), puis il fut envoyé à Bruxelles, et placé dans le Musée du département de la Dyle (3) : il fut restitué au magistrat de Gand après la chute de Napoléon Ier.

« Ben si deve ricordar secondo l'estrema bontà della sua memoria el arciducca d'haver veduto duoi anni fà un dissegno colorito fatto di mia mano per servicio della tavola colle porte del altar maggior del duomo di Gandt, ad instanza del riverendissimo Masio, vescovo di quella città (che sia in gloria), il quale haveva destinato di fare questa opera con ogni magnificenza possibile, come senza altro sarebbe riuscita la più grande i bella che mai si facesse in questi paesi, se la morte non l'havesse prevenuto; per laquale benchè il capitolo havesse il tutto approvato, ogni cosa restò sospesa, et io havendomi affaticato molto nel fare el apparato di tutta l'opera, tanto per l'ornamento di marmo quanto per la pittura, restai senza ricompensa alcuna, pascendomi di speranza che monsignor vescovo al presente dovesse insieme colla dignità succeder anco in questa impresa, ma m'ingannai molto, poichè gli si è lasciato di perverso consiglio persuader senza pur veder una volta li mei dissegni di (non ha però fatto ancora alcun patto o concesso con li scultori sin adesso, ne fatto alcuna provisione de marmi) far l'altar maggiore d'una maniera scioccissima senza pittura di sorte alcuna, ma solo con una statua di San Bavone et un recinto de marmo, con alcune colonne et un ripositorio di dietro l'altare per il Santissimo Sacramente, che nonostante la pittura, anco

(1) *Le Peintre amateur et curieux*, t. II, p. 22.
(2) *Historisch levensbeschryving van P.-P. Rubens;* Anvers, 1840, p. 455.
(3) *Voy.* la *Notice des tableaux* de ce musée publiée en 1814, p. 31.

secondo il mio dissegno, si doveva essere, insieme con la base sopra l'altare per riponere le reliquie. J quello ch'importa questo monsignor vescovo ha destinato di spendervi la medesima somma de dinari che havrebbe fatto il suo antecessore, di maniera che mi dispiacee in estremo che una cosi bella impresa s'en irà a monte, non già per l'interesso mio particolare, che poco importa, ma per la perdita del ornamento publico di quella città, senon è che Sua Altezza Serenissima, per l'affettion grandissima che ha dimostrato sempre di portar à l'arte della pittura et a me in particolare, come anco per accrescere la bellezza di quella chiesa principale dalle cui intrate si farà questa spesa. Dico che Sua Altezza voglia risolversi di far saper al vescovo di Gandt di haver visto questo dissegno mio, et che li pareva buono et che Sua Santità Riverendissima saria bene di tenersi a quello o almeno vederlo una volta prima di pigliar altra rissolutione. Jo certo resterei obligatissimo quanto dir si possa a l'amorevolezza di Sua Altezza Seressissima se volesse favorirmi di una letterina a monsignor vescovo di Gandt di un tal tenore come si è detto, assicurandola ch'io non sono mosso di quel utile che mi risultarebbe di quell' opra (poichè sono al presente più cargato d'opere grandissime che non fossi giamai, delle quali penso di portarne alcune a Brusselles per mostrar a Sua Altezza, quando saranno finiti, poichè si fanno in tela) ma solo perche posso dir in conscienza di cristiano, quel dissegno di Gandt esser la più bella cosa che facessi giamai in vita. J per ciò m'induce il zelo di condurlo ad effetto, ad usar con Sua Altezza forsè termini troppo importuni. Che prego il Signor Idio conservi in buona salute. D'Anversa, alle 19 de marzo 1614. Di Sua Altezza Serenissima devotissimo servitore.

» Pietro Paolo Rubens (1). »

Tout ce qui se rattache à l'immortel artiste nous intéresse, et c'est ce qui nous a porté à prendre note et à reproduire une lettre de Joachim d'Encenhear, garde-joyaux des archiducs, datée de Bruxelles, le 8 août 1609, et écrite à quelque fonctionnaire dont nous n'avons pas pu découvrir le nom. Elle est relative au payement de la somme de 300 florins à l'orfévre Robert Staes, pour la chaîne et la médaille d'or aux effigies d'Albert et d'Isabelle, que

(1) *Correspondance historique*, a° 1614, f° 20, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

ces princes destinaient à Rubens, qui commençait alors à s'illustrer.

« Señor, Su Alteza me ha mandado diga á Vm. de su parte, que Vm. mande hazer una órden de 600 fl. sobre nosotros, para darlos á Roberto Staes, su platero de oro : los 300, para hazer dellos una cadena de oro con una medalla de los rostros de Sus Altezas, para darla á un pintor que se llama Pedro Paulo Rubens, vezino de Amberes, que Su Alteza le haze merced della, y los otros 300 á buena quenta de las obras que está haziendo y haze hazer el dicho platero. Y con esto guarde Nuestro-Señor Vm. como puede y Vm. dessea. De palacio, oy 8 de agosto 1609. Soy muy cierto servidor de Vm.

» Joachim (1). »

Lorsque les archiducs attachèrent le grand artiste à leur service en qualité de peintre, par lettres patentes du 23 septembre 1609, que Mr Gachard a fait connaître (2), ils envoyèrent au magistrat d'Anvers, la missive que voici :

« Les archiducqz, etc. Chers et bien amez. Comme nous ayons retenu en nostre service maistre Pierre-Paul Rubbens, peinctre, résident en nostre ville d'Anvers, à cincq cens florins de gages par an, nostre intention et volonté est que le faciez jouir de l'exemption et franchise des impostz et assises, ainsi qu'en jouissent tous aultres exemptz par les escroeues de nostre hostel; et Dieu vous ait, chers et bien amez, en sa continuèle garde. A Bruxelles, le xxe janvier 1610 (3). »

Nous avons recueilli quelques notes inédites relatives au prix de diverses productions de Rubens. La première se rapporte au payement fait, en 1615, des portraits d'Albert et d'Isabelle commandés par eux et envoyés en Espagne à un noble personnage, le marquis de Siete-Yglesias, et

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Trésor National*, t. Ier, p. 161.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume. Les payements des gages de Rubens sont annotés dans le *Registre des gages et pensions de* 1625 *à* 1659, fo iiij^{xx}ij, no 45873 de la chambre des comptes, *ibidem*.

d'un autre tableau représentant *la Sainte Vierge et l'enfant Jésus.*

La deuxième établit que Rubens peignit, en 1620 ou 1621, un *saint Joseph,* sur toile, destiné au maître-autel de l'église des carmes déchaussés, dans la forêt de Marlagne, près de Namur, église dont la construction venait d'être achevée : les archiducs en avaient posé la première pierre dans le courant de l'année 1619. Ce même document parle d'une grande plaque de cuivre fondue par Gaspar de Turkelsteyn, et destinée à recevoir une longue inscription contenant les obligations imposées aux religieux par leurs bienfaiteurs, et qui fut ciselée par Étienne Van Schooren, graveur. Le tableau de *Saint-Joseph* ne figure pas dans les catalogues des ouvrages connus de Rubens (1) : aurait-il été détruit? ou bien est-il aujourd'hui désigné sous une autre dénomination? (2).

La troisième note que nous imprimons est une quittance originale de l'artiste du 12 mai 1624, que nous avons eu occasion de copier, et qui sera passée du dépôt où elle se trouvait dans quelque collection d'amateur d'autographes, quittance qui fait mention de la somme de 1,800 florins payée par le curé de l'église de Saint-Jean, à Malines, pour l'*Adoration des Mages* avec ses volets. Elle a déjà été publiée, mais avec une fausse date, dans la vie de Rubens, imprimée en flamand à Anvers, en 1840. L'auteur de cette biographie, qui a rassemblé sur les travaux du grand maître un grand nombre de documents inédits, a inséré dans son livre (3) beaucoup d'autres pièces relatives au tableau de l'*Adoration des Mages,* qui est une des œuvres capitales de Rubens.

(1) *Voy.* les catalogues publiés par Mr A. Van Hasselt, à la suite de l'*Histoire de P.-P. Rubens,* en 1840, et par Mr A. Michiels, en 1854.

(2) Mensaert en fait la description dans son livre intitulé : *le Peintre amateur et curieux,* t. II, p. 93.

(3) P. 430 et suiv.

Dans la quatrième et dernière note il est question d'un à-compte de 2,500 livres, payé par ordonnance du cardinal infant du 9 décembre 1636, en diminution de la somme de 10,000 livres, prix convenu avec Rubens pour les tableaux commandés par le roi Philippe IV, qui les destinait au palais du Pardo, près de Madrid.

1. « A Gaspar Turckelsteyn, fondeur en métal; Estienne Van Schorre, schulpteur, et Pierre-Paul Rubbens, painctre, la somme de 1,066 livres 6 solz, qui, par ordonnance de Leurs Altèzes, du 29 de mars 1621, leur avoit esté délivré comme s'ensuit, assçavoir : 275 livres audict Gaspar Turquelsteyn, pour avoir livré et geeté une platine de cuyvre pour engraver en icelle les obligacions que les pères carmélites au désert ou bois de Morlanc-lez-Namur ont pour la fondation de Leurs Altèzes, pesante 343 livres, à 15 solz la livre, et avoir jeeté encoires une petite platine de cuyvre pesant 21 livres; *item*, 265 livres 6 solz, audict Estevan Van Schorren, pour avoir couppé et engravé les susdictes obligations contenants 2,324 lettres, une partie à 3 solz et les autres à 2, la lettre, et avoir taillé aussy les armes de Leurs Altèzes et de l'ordre desdicts carmélites; et les restans 550 audict painctre Pierre-Paul Rubbens, pour avoir painct le tableau du grand aultel de ladicte église représentant monseigneur saint Joseph (1). »

2. « A Pietro-Paulo Rubens, pintor, 500 florines, por dos retratos que a hecho, uno de la infante, mi Señora, y otro mio, los quales mande ynbiar á España al marques de Siete-Yglesias, y otros 300 florines por una pintura de Nuestra-Señora con el niño Jesus. Brusselas, á 15 de ottobre de 1615. » (2).

3. « Ick onderschreven bekenne in diversche payementen ontfanghen te hebben uit handen van mynheer den pastor van St-Jans-kercke, tot Mechelen, de somme van xviij hondert guldens eens, tot volcomen betaelinghe van den autaer-tafel met deuren op de voirseyde kerckens hooghs-autaer staende, met myn handt ghemaect; ende t' oirconde de waerheyt hebbe ick dese quitancie met myn eyghen handt ghesehreven ende onderteecken. Tot Antwerpen, den 2 macy 1624.

»Pietro Paudlo Rubens. »

(1) Registre n° F. 303, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Mr Gachard a déjà publié un extrait de cette note dans la notice qu'il a consacrée à Rubens et que nous avons citée plus haut.

(2) Registre n° 1838, f° 39 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

4. « A messire Pierre-Paul Rubbens, chevalier, secrétaire du conseil privé du roy, la somme de 2,500 livres, en tant moings de 10,000 livres que Son Altèze, par son ordonnance du 9 de décembre dernier, at ordonné luy estre furniz à bon compte de ce que cousteront les peinctures que Sadicte Altèze ait faict faire par ordre exprès de Sa Majesté, et pour ornement de certaine maison de plaisance d'icelle au Pardo, et ce en quatre termes (1). »

En 1622, la vie de Rubens fut sérieusement menacée, paraît-il, par un individu qu'aucuns prétendaient ne pas posséder toutes ses facultés intellectuelles. Le grand homme méprisa probablement les menaces de ce misérable, mais ses amis, et ils étaient nombreux, craignant pour une existence si précieuse, s'adressèrent au magistrat de la ville, afin de le faire protéger. Chose incroyable, si elle n'était attestée par un document, le magistrat, à la tête duquel était alors Nicolas Rockocx, ce grand protecteur de Rubens, refusa son concours. Avant de flétrir cette conduite à l'égard de leur illustre concitoyen, dont la réputation était à cette époque européenne, nous attendrons de retrouver la réponse du magistrat. Toujours est-il que les amis de Rubens se plaignirent à l'infante Isabelle et demandèrent son intervention dans cette affaire. Ce sont ces deux pièces, la requête des uns et la lettre de la gouvernante aux membres du magistrat d'Anvers, que nous insérons ici :

1. « Au chieff président du conseil privé de Sa Majesté. Certain zéleus du bien et repos publicq, résidens en la ville d'Anvers, à leur grand regret ont veu ces jours passez, que Pierre-Paulo Rubens, demeurant en icelle ville, personne douée de très-belles qualitez, oultre l'art de peindre qu'il possède aveeq admiration de tout le monde, auroit le mesme temps couru grand hazard de sa vie, par les aggressions d'un certain insolent, à jugement de plusieurs troublé d'esprit, ce que leur auroit occasionné d'implorer l'assistence du magistrat de ladicte ville à la conservation dudict Rubens, laquelle leur ayant esté refusée, ils prennent leur recours à Son Altèze, et supplient vostre seigneurie qu'elle soit servie soubz le paraphe de sa main et signature

(1) Registre n° F. 315, *ibidem*.

de Sadicte Altèze faire despécher lettres à ceux du magistrat de la ville d'Anvers, leur enchargeant bien expressément la protexion dudict Rubens, comme de personne de laquelle Son Altèze commande qu'on prenne particulier soing. Quoy faisant, etc. »

2. « A ceulx du magistrat d'Anvers. Isabel, etc. Chers et bien amez, estant informez que Pierre-Paulo Rubens, nostre pensionnaire, auroit couru et court encore danger de sa personne par les aggressions d'un sien malveillant, que l'on dit avoir juré sa mort, nous sommes occasionnez de vous faire ceste, afin que ne permettiez que luy soit faict aulcun tort ou préjudice, ains que donniez incontinent l'ordre qu'il convient pour son repos et asseurance; et Dieu vous ait [en sa saincte garde]. Le 29 d'avril 1622 (1). »

Brueghel (Jean), — (*Voy.* § 9) — adressa aux archiducs, en 1610, une requête conçue en ces termes :

Remonstre en toute humilité Jean Breughel, peintre et bourgeois en la ville d'Anvers, que comme il vient journèlement en ceste ville de Bruxelles par commandement et service de Vos Altesses Sérénissimes, comme il espère continuer toutes les jours de sa vie, et pour ce faire et continuer tant mieulx comme le service de Vos Altesses requiert, supplie très-humblement qu'icelles soyent servyes luy accepter pour leur peintre domestique, et luy donner de grâce espéciale la mesme liberté des gardes et tonlieux comme aux aultres peintres et serviteurs domestiecques de Vos Altesses, et sur ce luy faire dépescher acte *in forma*. Quoy faisant, etc. »

Cette requête fut favorablement apostillée le 10 mars. Quand l'artiste présenta au magistrat d'Anvers l'acte daté du 13 avril, qui lui accordait franchise et exemption des assises et maltôtes, celui-ci écrivit à l'archiduc Albert une longue lettre pour lui démontrer que ce privilége donné à Breughel serait un mauvais précédent qui pourrait causer aux finances de la ville un grand préjudice s'il était admis. Le magistrat disait que du temps où Marie, reine douairière de Hongrie, était gouvernante des Pays-Bas, elle n'avait pas exempté des droits un seul des officiers ou ministres

(1) Ces deux documents existent dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

de Charles-Quint, et que le cosmographe Ortelius, pas plus que l'imprimeur Plantin, malgré leurs fonctions qui les attachaient à la cour, n'avaient joui d'un privilége aussi étendu que celui qui venait d'être accordé à Breughel. Les bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers, terminent ainsi leur lettre qui fut écrite le 17 avril : « Supplions en toute » humilité qu'il plaise à Vostre Altesse ne contraindre ceste » ville à s'eslarger davantage en l'exemption desdictes assi- » ses et maltôtes, et accepter de bonne part ses excuses au » regard de Jehan Breughel et aultres à l'advenir, d'aultant » plus que naguères ce privilége ayt esté ottroyé à Pierre- » Paul Rubens, en qualité de peintre de l'hostel de Vostre » Altesse et auparavant à Ottavio Venio, aussi peintre, à » cause de son entretènement au chasteau de ceste ville, » dont espérons que Vostre Altesse se contentera (1). »

Van Rormonde ou Van Remunde (Évrard). — Van Somere (Paul). — En 1616 la chambre des comptes de Brabant confia l'exécution des portraits d'Albert et d'Isabelle à deux peintres, dont l'un s'appelle Paul Van Somere et l'autre Évrard Van Remunde, Van Romunde, Van Rormunde ou de Rourmonde, selon les variantes que présentent les documents qui font mention de la dépense de ces peintures, lesquelles furent payées 360 livres en 1617. Nous ferons observer que les biographes ne parlent point de ces artistes. Ce fut un peintre décorateur du nom d'Augustin Van den Venne qui livra les cadres (2).

18 juillet 1617. « Geordonneert te betaelen aen Everardt Van Rormunde, schilder, de somme van iij^c liv. Arthois, voir 't faitzoen van den retracten oft schilderyen van Hare Hocheden in deser camere gelevert. »

(3 août 1617). « Accordé sur la requeste de Évrardt de Rourmunde, peintre,

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 28244, 2°, f° xv v°, *ibidem*.

aultres 1 livres Arthois pour sallaire et enthier payement des pourtraictz de Leurs Altèzes. » (1).

« Betaelt aen Pauwels Van Somere ende Everaert Van Remonde, meesters schilders, aengenomen hebbende te schilderen de effigien van Haere Hoocheyden, de somme van lx ponden Arthois, in mindernisse van den accorde met hen aengegaen belangende denselven wereke van schilderye. » (2).

(1617). « Betaelt aen Everaert Van Romunde, meester schildere, de somme van iij^c ponden Arthois, voor het maecken ende schilderen van de twee contrefeitsselen van Hunne Hoocheyden. » (3).

Paul Van Somere, sur lequel G. Vertue (4) seul nous donne quelques détails, naquit à Anvers en 1570. Il passa une grande partie de son existence en Angleterre où il acquit beaucoup de réputation, et à juste de titre, comme peintre de portraits. Il se trouvait déjà dans la Grande-Bretagne en 1606. La note que nous publions prouve qu'il travailla à Bruxelles, en 1617. Paul Van Somere mourut à Londres le 5 janvier 1621, à l'âge de quarante-cinq ans. A cette époque florissaient encore comme portraitistes dans la Grande-Bretagne, Daniel Mytens et Corneille Jansen, tous deux des Pays-Bas, dont la réputation s'effaça plus tard devant le talent de Van Dyck.

Venius ou Van Veen (Othon), — reçut, par ordonnances des archiducs du 22 mai 1621, la somme de 1,000 livres de Flandre, pour avoir peint les portraits d'Albert et d'Isabelle, en costume d'hermite, qui étaient destinés à l'hermitage des carmes déchaussés de Marlagne, près de Namur (5).

De Clerck (Henri). — La requête dont nous reprodui-

(1) Registre n° 218 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 28244, 2°, cité, f° xiij r°.
(3) *Ibidem*, 1°, f° xv v°.
(4) *Anecdotes of painting in England*; Londres, 1782; t. II, p. 5.
(5) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

sons ici le texte, fut adressée, en 1623, à l'infante Isabelle, par les marguilliers de la chapelle de Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, afin d'obtenir un subside pour payer un tableau qu'ils destinaient à orner le maître-autel. L'infante leur accorda, au nom du roi Philippe IV, 300 livres de Flandre, par apostille du 19 août de la même année. Ce tableau n'était qu'une copie faite par Henri de Clerck, et haute de quinze pieds et large de dix, d'après *le Christ en croix entre les deux larrons*, de Michel Van Coxcyen. Ce dernier tableau était autrefois placé dans l'église de Notre-Dame, à Alsembergh, près de Bruxelles, et fut, au dire du biographe C. Van Mander, acheté pour le compte de Philippe II, vers la fin du XVI^e^ siècle, après avoir été successivement la propriété d'un bourgeois de Bruxelles et du cardinal de Granvelle. En 1623, ce tableau était placé dans l'église du monastère de Saint-Laurent, à l'Escurial, en Espagne. D'après les termes de la requête on ne peut douter que Henri de Clerck n'ait fait cette copie d'après l'original.

« Serenissima Señora, los maestros provedores de la capilla de San-Josse-te-Noode, fuera de la puerta de Lovayna, dizen que han mandado hazer y pintar un grand retablo el qua ha de servir para el altar mayor de la dicha capilla, y será de quinze pies de alto y diez de largo, copia del crucifixo de Halsenberge, el qual ha sido llevado á la yglesia del escurial en España, el qual retablo se esta haziendo muy curiosamente y á la vivo del original, llamandose el maestro Henrrique de Clereq persona conoscida á Vuestra Alteza Serenissima, y como la dicha obra vendra á costar notable suma de dineros y que la dicha capilla es del todo povre no haviendo jamas sido honrrada de alguna asistencia de Vuestra Alteza, los suplicantes se hechan á sus reales y benignos pies suplicando muy umilmente que Vuestra Alteza de su bondad y caridad acostumbrada se sirva hazerles merced de honrrarles con alguna asistencia y gratiudad para allegar á los gastos de lo dicho retablo, etc. (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Zeghers (Daniel), — fut, comme chacun sait, un des plus célèbres peintres de fleurs de l'école flamande du XVII^e^ siècle. Il faisait partie de l'ordre des jésuites. La lettre que nous publions ici est adressée par lui à « Monsieur » Routaert, secrétaire de Sa Majesté Catholique, à Bruxelle. » C'est dans la collection de registres (1) provenant de cet homme d'État si distingué (2), que nous avons trouvé l'original de ce document : cette collection existe aux Archives du royaume. La lettre de Daniel Zeghers, est datée d'Anvers, le 27 décembre 1631, et répond à celle que Routart lui avait écrite : elle nous apprend que l'artiste avait peint pour ce fonctionnaire un tableau dont il se propose de terminer certains détails, tels que les insectes, dans le courant de l'été suivant.

« Monsieur, U. L. aenghenamen van datto 24 couranti is my 26 dierselve wel ghewoorden, met 18 guldens soe voor de lyfte met den rinck ende kasse van de schilderye die U. L. my laedt weeten te hebben ontfanghen. Hetghenne den eerweerdighe P. Propocitus ende ick seer gheerne hebben vernomen. Godt sy ghelooft dat U. L. die heeft moeghen besien met ghesonden ooghen hetgheen daeraen manckeert, te weeten de vlighen ende beestiens, sal ick met den somer voldoen, biddende U. L. my te houden voor U. L. ootmoedighen dienaer waerinne ick sal capabel ghevonden woorden, U. L. sal my altyt bereedt vinden dat kenne den Almoghenden onder wiens proteesie wy ons samen bruellen met grootnisse soe van my als van den eerweerdighe P. Prepositus, blyvende altyt U. L. ootmoedighen dienaer in den Heere.

» Daniel Zeghers.

» Vyt Antwerpen, den 27 december a° 1631. »

Francquart (Jacques), — livra, en 1614, divers tableaux pour l'oratoire de l'infante Isabelle, qui lui furent payés 255 florins. Il reçut 700 livres de Flandre, en décem-

(1) Vol. n° 7, f° 931.

(2) M. Goethals a publié les biographies de D. Zeghers et de M. Routart dans ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. I^er^, p. 137, et t. IV, p. 184.

bre 1622, pour « sept mois qu'il avoit esté occupé à faire » faire le chariot de libéralité et la chappelle ardante aux » funérailles de feu l'archiducq Albert (1). » Par lettres patentes du 12 juin 1623, l'infante fit don à Francquart d'une somme de 1,000 livres (2). Cet artiste fut tout à la fois, peintre, architecte et ingénieur. Nous avons raconté ailleurs (3) le procès qu'il eut avec Sigebert Waterloos, graveur de sceaux, pour la reproduction par la gravure du cortége funèbre de l'archiduc.

« A Jacome Francart, mi pintor, ijc lv florines que se le dan por algunas obras que de su officio a hecho para el oratorio de la infante, mi Señora. Brusselas á 15 di noviembre 1614 (4). »

Du Chastel (François), — peignit pour le conseil de Brabant, le portrait de Charles II, roi d'Espagne, qui lui fut payé 150 livres d'Artois, par ordonnance du 24 mars 1676 (5).

« Au sieur du Chastel, peincter, la somme de cl livres Arthois pour le pourtraict par luy faict de Sa Majesté servant à la chambre du conseil de Brabant, etc. »

---

§ 71. *Architectes.*

Sommaire : P. le Poivre. — Ses ouvrages manuscrits. — J. Du Brœucq. — G. Serbelan.

Le Poivre (Pierre), — naquit en 1546 dans le Hainaut, et peut-être à Mons où il exerça la profession d'architecte

(1) Registre nº F. 304 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre nº F. 305, *ibidem*.

(3) *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies dans les Pays-Bas*, t. Ier, p. 39.

(4) Registre nº 1857, fº 326 vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(5) Registre nº 21728, 4º, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

et d'ingénieur, et tint une école d'architecture. Vers 1582, le comte de Lalaing, grand bailli du Hainaut, l'obligea d'aller se mettre à Valenciennes à la disposition du duc de Parme, pour diriger des travaux de fortifications; le Poivre avait déjà auparavant servi dans l'armée du temps du duc d'Albe. En 1595, fatigué de la vie active, il demanda à se retirer, et obtint du comte de Mansfelt, gouverneur intérimaire des Pays-Bas, des lettres patentes, datées d'Anvers, le 20 octobre de la même année, par lesquelles il lui était accordé, « en considération de ses services, l'estat de artiste » et de jéographe, vacant par le trespas de Jacques de » Breuck », avec une pension annuelle de 200 livres de Flandre, assignée sur la recette domaniale de Mons, et reversible sur Marguerite Meys, sa veuve, pendant trois ans, à dater du jour de son décès, en vertu d'autres lettres patentes données à Bruxelles par l'infante Isabelle, le 30 octobre 1621, J. du Brœucq avait joui de la même pension de 200 livres depuis l'année 1555 jusqu'à sa mort, arrivée le 30 septembre 1584, avec le titre de maître artiste de l'empereur. P. le Poivre prit celui de maitre artiste du roi. Il fut gratifié par les archiducs, le 1er juillet 1610, d'une somme de 250 livres de Flandre « pour certain livre par luy » composé » , dont il leur avait fait hommage. Par lettres patentes du 14 octobre 1620, il reçut encore de ces princes une somme de 500 livres « pour ung livre de tout ce qu'est » succédé aux guerres passées doiz l'an xvc lxvij, accom- » pagné de belles figures ». Peu de temps avant sa mort P. le Poivre fit parvenir à l'infante Isabelle une requête dans laquelle il parle de ses travaux, et où sont consignées quelques notes utiles pour sa biographie; cette supplique fut favorablement apostillée le 6 octobre 1626, et le receveur général des finances reçut ordre de payer à l'artiste 500 livres de Flandre, à titre de secours ou d'*ayuda de costa,* selon l'expression consacrée alors, à la condition

toutefois qu'il ferait remettre au conseil des finances, pour y être gardés, les livres dont il faisait mention dans sa requête que voici :

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très-humblement l'ingénieur maistre Pierre le Poyvre qu'il at servy à Sa Majesté depuis le temps du ducq d'Alve, en ces Pays-Bas s'ayant trouvé et occupé aux occasions de guerre, qu'audict temps se sont présentées touchant les fortifications de sondict art et pareillement ès guerres de France avec le duc de Parme, s'acquictant tousjours fort honorablement de son debvoir, et comme il auroit faict certains deux livres travaillez de sa main avecq la plume, des fortiffications et batailles dudict pays et des guerres arrivées, lesquelz livres sont ès mains de ceulx des finances, et se trouvant pour le présent fort vieil, aagé de plus de 80 ans, chargé de femme et beaucoup d'enfans, et fort endebté, n'ayant le moyen pour y satisfaire ny pour se pouvoir entretenir en ces vieulx jours conforme sa qualité. Supplie bien humblement en considération de sesdicts services que Vostre Altèze soit servie de luy accorder quelque honneste *ayuda de costa* pour remédier à sa nécessité. Quoy faisant, etc. (1). »

Pierre le Poivre mourut le 10 octobre 1626 (2), âgé de plus de quatre-vingts ans, et laissant une veuve septuagénaire et une nombreuse famille. Jacques le Poivre, dont Mr Ad. Mathieu parle dans sa *Biographie montoise*, est sans aucun doute un descendant de notre architecte. Mr H. Rousselle cite de lui deux ouvrages de mathématique dans sa *Bibliographie montoise* (nos 400 et 522).

1. (Août 1595). « A Son Excellence, remonstre en toute humilité maistre Pierre le Poyvre, architecte et géographe de Sa Majesté, comme ayant continuées l'espace de treize ans à l'exerce de Sadicte Majesté et de Vostre Excel-

(1) Cette pièce ainsi que celles que nous publions ci-après, et qui nous ont servi à rediger cet article biographique, font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Le payement de la pension de P. le Poivre est consigné dans les registres nos 9799-9850 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Dans le dernier, au fo iije lxj vo, on lit à la marge : « Par deux quictances, » l'une signée dudit le Poivre et l'aultre de Marguerite Meys, sa vefve, avecq » certification de la mort d'iceluy advenue le xe d'octobre xvje vingt-six. » Dans le no 9851, fo iijxx lij ro, on lit que celle-ci mourut le 1er août 1627.

lence, ainsy que ledict remonstrant fut commandé de monseigneur le conte de Lalaing, gouverneur du pays de Haynault, où que le remonstrant fut contrainct par commandement dudict conte, de laisser son bouticque de l'estat d'architecte pour aller trouver Vostredicte Excellence à Valenchienne, ainsy qu'il vouloit cheminer vers Courtray, ayant depuis continuée en ladicte art de géographe et d'ingénieur au mieux que possible luy a esté ; ores comme le suppliant at entendu que ung nommé maistre Jacques de Breucque ayant servy du mesme estat d'architecte feu Marie, royne d'Hongerie, duquel ledict maistre Jacques fut pourveu d'une pention de ij^c livres, de xl groz, monnoye de Flandres, en récompense de ses bonnes services qu'il avoyt faict assistant les ingénieurs de Sadicte Majesté en faysant les modelles de Philippeville, Marienbourch et Charlemont, lequel pention luy fut assignée sur le recepveur et demaines de Mons, lequel il at tiré jusques l'an iiijxxv qu'il trespassoit, prie partant ledict suppliant qu'il plaise à Vostre Excellence luy colloquer en récompense de ses bonnes et longues services en la place dudict maistre Jacques de Breucque, depuis le temps de son trespas, etc. »

2. « Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de maistre Pierre le Poivre, ingéniaire entretenu en l'artillerie, contenant que moyennant la grâce de Dieu, il a tracé ung livre de tout ce qu'est succédé aux guerres passées doiz l'an xv^c lxvij, accompagné de belles figures, auquel labeur il a employé six ans avecq beaucoup de travail de l'âme et du corps ; en quelle considération il nous a très-humblement supplié qu'il nous pleuist luy accorder iiij^c escuz en don et *adjuda de costa*, et sur ce luy faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir vous faisons que, les choses susdictes considérées, et sur icelles eu vostre advis, nous, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste dudict maistre Pierre le Poivre, suppliant, luy avons donné et accordé, donnons et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, en considération de ce que dessus, la somme de v^c livres, du pris de xl groz, nostre monnoye de Flandres, la livre, en don et *adjuda de costa* une foiz, à en estre payé et contenté par les mains de nostre amé et feal conseillier et recepveur général de nosdictes finances, etc. Donné à Mariemont, le xiiij^e jour d'octobre l'an de grâce MDCXX. »

3. « Philippe, etc. A noz très-chiers et féaulx les chief, trésorier général et commis de noz domeines et finances, salut et dilection. Receu avons l'humble supplication de nostre bien amé maistre Pierre le Poivre, architecte et ingénieur entretenu, contenant que doiz l'an xv^c iiijxx ij il auroit, par commandement de feu le ducq de Parme, lors gouverneur et capitaine général de noz

païs de par-deçà, esté constrainct de quitter sa résidence et escole d'architecture qu'il tenoit en nostre ville de Mons, pour suyvre nostre armée et s'employer aux fortifications nécessaires en et par tout ce que luy a esté commandé; en considération de quoy, et afin de continuer ses services avecq plus de commodité, noz très-chiers et très-amez bons oncle et tante, feu de bon mémoire le sérénissime archiducq Albert (qui Dieu absolve) et madame Isabel-Clara-Eugenia, par la grâce de Dieu infante d'Espaigne, luy auroient accordé une pension de ijc florins par an, sa vie durant, sur nostre domeine de ladicte ville de Mons; et comme présentement il se treuve eâgé d'environ quatre-vingtz ans, et sa femme d'environ soixante-six ans, et ayant durant son mariage avecq icelle vendu trois maisons que luy appartenoyent, pour s'ayder en ses nécessitez, et que, advenant son trespas, sadicte femme demeureroit pauvre vefve et sans commodité de vivre en ses vieulx jours, il nous a très-humblement supplié que prennans favorable esgard à ses longz et fidelz services, il nous pleuist luy accorder qu'après son trespas sadicte femme puisse joyr desdicts ijc florins par an sa vie durant, et sur ce luy faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Scavoir vous faisons que, les choses susdictes considérées, et sur [ce] eu vostre advis, nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste dudict maistre Pierre le Poivre suppliant, avons, par la délibération de nostredicte dame et tante, accordé et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, qu'après le trespas dudict suppliant sa femme pourra joyr des ijc florins par an à luy accordez sur nostre domeine de la ville de Mons, pour le temps et terme de trois ans, à commencer avoir cours doiz le jour dudict trespas, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxxe jour d'octobre l'an de grâce MDC XXI, etc. »

En l'an V de la république, ou en 1797, on vendit à Bruxelles la riche collection de gravures et de dessins du chanoine Pierre Wouters, qui avait eu pendant assez longtemps la garde de la Bibliothèque dite de Bourgogne. A la p. 304 du catalogue qui a été imprimé de cette collection, on trouve la description d'un des volumes formés par P. le Poivre; nous la reproduisons ici textuellement pour servir de complément aux notes qui sont insérées plus haut :

« L'œuvre de Pierre le Poivre, architecte et ingénieur de Sa Majesté Catholique et des archiducs Albert et Isabelle. Il consiste dans quatre-vingt-dix-sept feuilles, dont plusieurs sont dessinées de deux côtés, représentant des siége de villes, quelques batailles, des plans de villes et de châteaux, des fortifica-

tions et des cartes topographiques et géographiques; tous dessinés à la plume, lavés de bistre et de quelques couleurs. Parmi ces pièces on distingue la prise de la Golette et de la ville de Tunis, par Charles V, le 12 et le 20 août 1535; la bataille de Lépante, gagnée par don Jean d'Autriche, le 7 octobre 1572; le siége et la prise de la ville de Tournay, par Alexandre Farnese, le 29 novembre 1582, et le pont Farnese, percé par un brûlot, le 4 avril 1586; enfin tout ce qui est arrivé de remarquable pendant les troubles des Pays-Bas, depuis l'an 1566 jusqu'à 1617 inclusivement, se trouve dans cette suite. On y trouve de plus : le portrait de l'auteur, dessiné par lui-même, placé à la tête de l'œuvre; un morceau représentant une église qu'on pille, et autres excès commis pendant lesdits troubles; plusieurs portraits à cheval, à savoir : Charles V, avec la bataille contre le duc de Saxe, le 24 avril 1546, dans le lointain; le duc d'Albe; Jean d'Autriche et le duc de Parme, 1578; les archiducs Albert et Isabelle, dispersés dans le corps de l'œuvre : ils sont à la plume et lavés au bistre. Faisant en tout cent 104 feuilles dessinées par le susdit Pierre le Poivre dont le nom et la date se trouve sur la plupart desdites pièces, d'où il conste qu'il les a dessiné dans le courant des années 1585. à 1622. Il paroit par une desdites feuilles, que les morceaux représentant les actions de Charles V, sont extraits des desseins du sieur Gabriël Serbelan, ingénieur de S. M. Charles V; mais il se dit l'auteur de tous les autres morceaux où son nom se trouve. Il a ajouté à chaque une courte description manuscrite avec des notes historiques et intéressantes. Le tout est proprement relié dans un gros volume in-folio; ouvrage unique, qui mérite l'attention de tous les amateurs. »

§ 72. *Inventaires de tableaux.*

Sommaire : Tableaux divers que possédaient don A. de Altuna, le chevalier H. Van Halmale et le chanoine Van Halmale, à Anvers, en 1659. — Tableaux de G. Key, S. de Vos, F. Denys, Mompaert (?), Rubens, Van Dyck, F. Snyders, G. de Heym, J. de Momper et S. Franck. — Dessins de J. Romain, P. de Cortone, etc. — Collection de gravures du chanoine Van Halmale.

Collections de tableaux des Van Halmale, a Anvers, en 1659. — Des troubles éclatèrent à Anvers le 30 septembre 1659, au milieu desquels la maison du bourgmestre de la ville, Guillaume Van Halmale, fut pillée et saccagée par le peuple. Plus tard, ses héritiers et les personnes de

sa famille qui habitaient avec lui, ainsi que ses domestiques, réclamèrent auprès du conseil de Brabant des indemnités pour les pertes qu'ils avaient essuyées. Dans les déclarations (1) qui ont été fournies à cette occasion, nous avons trouvé quelques notes intéressantes pour l'histoire des arts. Les personnes de la famille du bourgmestre d'Anvers qui demeuraient avec lui, étaient les suivantes : Henri Van Halmale, chevalier; Guillaume Van Halmale, ancien échevin de la ville; Henri Van Halmale, chanoine gradué de la cathédrale et official de l'évêque d'Anvers; Marie-Catherine Van Halmale, veuve de Guillaume Van den Werve, et le colonel André de Altuna. La déclaration de ce dernier est laconique, et atteste le prix qu'il attachait à la perte qu'il avait faite des portraits de sa famille, peints par Guillaume Key; elle est ainsi conçue :

« Liste des hardes que j'ay perdu au sac de la maison de monsieur de Halmale, bourgemestre d'Anvers.

Mon pourtrait.

Sept pourtraits de mes ancestres, de Willem Cay, estimé la pièce en 72 francs, d'un autre peintre en 100 la pièce; seulement l'autre me valent davantage d'autant que de ne les sçavoir plus recouvrir, 504.

Don Andrea de Altuna. »

Le chevalier Henri Van Halmale, qui fut bourgmestre forain d'Anvers, possédait, entre autres tableaux, le portrait équestre du cardinal-infant, gouverneur des Pas-Bas, par un peintre du nom de Vos, très-probablement l'anversois Simon de Vos, élève de Rubens; les portraits en pied, peints sur la même toile, des rois d'Espagne Philippe III et Philippe IV, par le même artiste, et retouchés, dit l'auteur de la déclaration, par Rubens, ce qui donne beaucoup de vraisemblance à notre supposition; le portrait d'une demoiselle

(1) Elles se trouvent dans le volume des consultes du conseil de Brabant de 1660 (t. XLI), aux Archives du royaume. Nous sommes redevable de cette communication à notre collègue Mr d'Hoop.

de Chevreuse, dû au pinceau de François Denys, et deux tableaux d'un nommé Mompaert, que nous ne trouvons mentionné nulle part, et qui est peut-être Josse de Momper. Voici en quels termes Henri Van Halmale désigne les objets d'art qu'il a perdus dans le saccagement; remarquons qu'il estime à 300 florins les portraits réunis des deux rois d'Espagne.

« Het portraict van den coninck van Spanien, met synen vaeder, in heel postueringe, geschildert van de Vos, ende overdaen van Rubbens, 300.

Den prince cardinael, in heel postuer, te peerde, van de Vos : 60.

Het portrait van jouffrouwe van Chevereuse, van Denys : 50.

Een schilderye van het Oudt Testament : 10.

Een schilderye van eenen Christus met Onse-Lieve-Vrouwe : 24.

Twee stucken, van Mompaert : 30.

Twee portraiten van voorouders : 24.

Eenen Kersnacht : 12. »

Le chanoine Van Halmale fut un véritable amateur, qui posséda, en tableaux de l'école flamande, des richesses artistiques de premier ordre, une collection de gravures très-importante, d'après les meilleurs maîtres, et un grand nombre de dessins originaux de Jules Romain, Pierre de Cortone, Rubens, Van Dyck, etc. Dans une des *Lettres inédites de Rubens*, publiés par Gachet (1), l'immortel artiste, qui était alors à Londres (1629), charge son ami Gevaerts de présenter des salutations à diverses personnes, et entre autres à Mr Van Halmale. Le savant éditeur a cru qu'il s'agissait là de l'échevin Henri Van Halmale : nous sommes quelque peu tenté de croire qu'il est ici question du chanoine de ce nom, en considérant que dans sa collection il existait, avant l'émeute du mois de septembre 1659, jusque quatre œuvres de Rubens, savoir : une grande pièce représentant la *Conversion de saint Bavon;* un épisode de

(1) P 246. *Voy.* aussi : Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers;* Paris, 1860; t. v, p. 315.

la vie du même saint; *Cinq vierges sages,* en grisaille, et une autre grisaille ayant pour sujet *Sainte Cécile.* Le premier de ces tableaux ne fut qu'endommagé. A côté des œuvres de Rubens s'étalaient deux esquisses de Van Dyck, sur l'une desquelles on voyait la *Vierge Marie,* et sur l'autre les portraits du célèbre Thomas Howard, comte d'Arundel, et de sa famille (1); un grand *Marché-aux-Poissons* et une *Chasse à l'Ours,* de François Sneyders; un paysage de Josse de Momper, avec figures de Sébastien Franck, et une *Adoration des Bergers,* de Gaspar de Heym, estimée 150 florins. Le chanoine Van Halmale évalua à un millier de fl. environ, le dommage que lui causait la destruction de ses tableaux, dessins et gravures. La déclaration est, comme on le voit, un document qui a de l'importance pour l'histoire de l'art.

« In schilderyen ende konst. — Voor sooveel ghequetst is een groote vismeret, geschildert van Snyers, ende een ander groot stuck van Rubbens, dat overmidts ghebroken is, 't gene oytbeldt de bekeeringhe van sinte Bavo : 30.

Een beire-jacht, van Snyers : 100.

Een stuck van Rubbens, uytbellende het leven van sinte Bavo : 60.

Een groot stuck, van Momper, ghestoffeert van Sebastiaen Franck : 60.

Eenen Kerstennacht, van Gaspar Em : 150.

Vyff wyse maeghden, van Rubbens, wit en swert : 36.

Sinte Cecilie, van Rubbens, wit en swert : 30.

Een schetse, van Van Dyck, waerin gheprottaieteert is den graef van Arondel met syne familie : 20.

Een schetse, van Van Dyck, een Mari-belt : 24.

Veele schoone raere teeckenninghen van Julio Romano, Zucaro, Petro Cortoni, Van Dyck, Rubbens ende andere meesters; *item,* veele raere printen van Rafel Urbin, Parmesano, Vannius, Sadeleer, Mercuristaff, Rubbens, Van Dyck, Nantuel, Tempesta ende andere meesters : 450. »

Alexandre Pinchart.

(1) *Voy.* Demesnil, *loc. cit.*, p. 185.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Entrée de Louis XI a Paris. — Le duc de Bourgogne et les plus grands seigneurs de sa cour, ayant assisté à l'entrée de Louis XI, à Paris, nous avons pensé que les nombreux abonnés du *Messager des Sciences* en liraient avec intérêt la relation, que nous empruntons encore au chroniqueur du MS. nº 26 de la bibliothèque de Lille.

Et fist ledict roy Loys son entrée à Paris le penultime jour d'auoust audict an (1461), en moult noble aroy, et noblement acompaigniet, et lui vinrent alencontre ceulx de Paris moult noblement, comme vous orés. Et, prumiers vinrent les frères mineurs en procession jusques au nombre de viij xx et vj : après eulz les jacopins tout en ordre de viijxx et viij, et ceulx de la parosse Sᵗ Séverin jusques au nombre de xxxiij pbrez, vestus de riches eapes. Après eulx *y avoit v femmes, toutes vestues de drap d'or, à manière de royne, ayans sur leur bras leurs nous, selonc les v lettres de Paris : la prumière portoit P, qui segnefie Paix; la seconde A, par quoy est entendu Amour; la tierhe portoit R, par quoy est entendu Rayson; la quarte portoit I, par quoy est entendu Joye, et le chinquième portoit S, par quoy est entendu Seureté. Et estoient toutez v richement montées à cheval, vestues de drap d'or jusques au piés, et, devant elles, ung héraus ayans cote d'armes, semet du blason de Paris.* Item, Mons. l'évesque de Paris avoit ung capel noir fouré de satin vert, à cordiaus pendans, faisant la bénédiction parmy la ville; avec luy ceulx de Paris, richement montés, et le plus grant partie vestus de violet et de rouge. Après alloient deux parosses ensamble, et estoient xxij pbres ayans cappes : après eulx, les Augustins, en nombre de lxxviij : après eulx, le court de Castelet, tous vestus de violet et rouge : après eulx les ambassadeurs de Grèce; après eulx Monsr. de Costence et ceulx de le cambre des comptes, pareillement vestus de violet : après eulx, iij aultrez parosses, ceulx de l'église Nostre Dame. *Et ceulx de l'Université ne vierent point au devant du roy, dont yl sambla à pluiseurs grant mervelle.* Après eulx entra Monsr. de la Roche, houchiés de velours noir, chergiés de grosses elocquettes d'argent, à manière de poires, vestu d'un pa-

letot de cramoisie doré, moult richement broudé, et, en son col une grosse chainne d'or de deus doubles, et iij paiges après luy, vestus de noir damas. Item, après luy, Monsr. de Bassignies, à trois chevaulx, enharnesquiés de velours noir, semées de cloches d'or, ausquelz pendoient cloches d'argent, les aucunes d'or, et les aultrez, non; et ses paiges pareillement. Item, Mons. de Lille Adam, prouvost de Paris, à iij chevaulx, dont le sien estoit paré de velours gris, houchiés, le ije de velours sanghin, et le iije de velours noir. Après luy, yonoré Langle, de Brouselles, à v chevaus houchiez de blancq, et avoit vestu ung mantel blancq, tout *traveté*, et desoubz vestus de vermeil, et ses paiges tout pareillement Après luy, mons. de Croy, pour lors grant mestre d'ostel de France, à v chevaus, dont le sien estoit moult richement houchiet d'orfaverie dorée, les iij ensievans eulz, harnesquiés de grosses chainnes d'or, à grant multitude de cloches pendans autour des chevaux, et le ve, houssé de drap cramoisi et bleu. Après lui, ses enfans, chascun à iij chevaus richement houssés, dont le prumier estoit de cramoysiet, le ije de velours violet, le iije de velours noir, ainsy l'un comme l'autre. Après eulx, Monsr. Jehan de Lorainne, sans paige, houchiet de velours noir, à ung grant solel d'argent sur le dos de son cheval. Item, Monsr. Anthoine et Monsr. Phle de Brabant, frères bastars, chascun à iij chevaulx, richement houchiés de velours bleu et sanghin cramoisiet. Après eulx, pluiseurs écuiers et nobles hommes, richement enharnasquiet *de la devise du roy : c'est a savoir rouge et blanc*. Après eulx, Monsr. Jehan de Renty, mestre d'ostel de Monsr. le duc de Bourgoigne, à iij chevaus, tous houchiés de velours et semé de grosses clocques d'argent. Après luy, Phle de Poitiers, houchiez de velours noir, sans paige : après lui, Jehan de Halvin, houchies de velours cramoisies, sans paige. Après luy, Monsr. Adrien de Borseles, à vj chevaus richement houchiet de drap d'or cramoisie et de velours jusques au piés, à grosses clocques d'argent pendant; après luy, Monsr. de St-Pol, à v chevaus; le prumier houciez d'orfaverie d'or et d'argent, à *grosses clocques sonant à batel;* le ije de damas noir double de sabeline; le iije d'orfaverie d'argent; le iiije de drap d'or bleu fouré d'ermine; le ve d'orfaverie dorée et les paiges de taffetas, les manches doublés de satin bleu. Après luy, Pietre Mettenaye, houchies de velours noir, sans paige. Après, Monsr. Jehan de Luxembourg, à iij chevaus; le prumier houssé de cramoisy, bordé de drap d'or vert; le ije de velours noir, bordé de cramoisie; le iije de sanin (*sic*) cramoisie fuguré. Après luy, ung gentilhomme de France, armé de plaines armes; après luy encore ung chevalier, armé d'un corset et harnas de gambe, et une espée chainte dorée et son paige après luy, tenant ung vouge doré en sa main. Après luy, Mons. de Habourdin, armés de toutes armes, l'armet en la teste, *et avoit dessus l'atour d'une demoiselle à hault*

bonnet, à iij chevaus, le sien houchiet d'orfaverie, le ij^e à ung gros solleil d'or et le iij^e de velours. Après luy, Monsr. de Chaunay (*sic*), à v chevaus tout richement houchiés de drap de velours, les aucuns, et les aultrez d'orfaverie à grosses cloques d'argent. Après lui, Mons. de Crieuvecuer, à iij chevaus tous richement houchiés d'orfaverie. Après lui, le filz de Monsr. de Chimai, houchiés de velour bleu, semé de feules d'argent. Item, Mons. le marisal, à iij chevaus, tout houchiés de velours cramoisie; je metray *l'autre ot de sa livrée ung tonnel à fourbir haubregies*. Après lui, Henry de Neuscastel, son filz, houchiés de velours sangin de grosses clocques d'argent. Après lui, Monsr. Phle de Lalain, armés de plain harnas, à deus chevaus; le sien, armé d'une barde moult richement couverte de velours, et son paige, de velours noir bordé d'un L et ung A, atachés ensamble, ouvré à or. Après lui, Mons. de Disquemue, à iij chevaus, houchiet de *velours d'Arras* et de satin noir; après lui, Monsr. de Bourg, houchiés de velours sauvin; après lui, Mons. le bailly de Hainau, à v chevaus, tous richement houchiés d'orfaverie les aucuns, et les autrez, de velours; après luy, Monsr. le conte d'Eu, vestu de velours; après, iij paiges, vestus de satin bleu, sur iij baiars, vestus de velours cramoisie. Après lui, Mons. de Hubercourt et Mons. Phle de Crievecuer, chascun à trois chevaus, houchiés de velours et damas; aprés lui, Charle d'Ermignas, houchiés de velours bleu, sans paige; après lui, Mons. de la Barde, vestus et houchiés de damas rouge, sans paige; après lui, les archiers de Mons. d'Estampes, jusques au nombre de xxx, armés de bringaudines et harnas de gambes, salades sur leur teste et paletos ouvrés d'orfaverie. Item, Mons. de Bourgogne et Mons. de Grutuse, à vj chevaus chascun; les prumiers d'or cramoisy, le ij^e de satin bleu, le iij^e de drap d'or vert, le iiij^e de noir, le v^e de damas noir. Les deus palefreniers menoient en main deux destriés en destre, houchiés de sabline. Après, les archiés de Mons. de Charolois, jusques à xx, armés de brigandines et harnas de gambez, salade en teste, et chascun ung petit plumas. Aprés, les archiés de Mons. le duc de Bourgoigne de cy, au nombre de c, tous armés comme dessus, l'arc et le tourse, vestuz de paletos, ouvré d'orfaverie de la livrée de Mons. le duc (1). Après eulx, Mons. le duc, à

(1) 1477. Les échevins de Lille font donner xij s. à nng messagier de piés qui apporta lettres closes de par ceulx de la loy de la ville de Douay, par lesquelles ilz advertissoient yceulx eschevins que les Franchois avoient fait faire en la ville d'Arras et cyté *la quantité de v^e robes à le fachon d'Allemaigne, pour, par ce moyen, faire quelque emprinse et de cepvoir aucunes villes ou forteresses, ou, sur aucunes gens de guerre du* party de Ms le duc. — On donne xv s. à une femme qui apporta lettres de Douay, adrechans ausdis eschevins, par lesquelles on les advertissoit comment les Franchois avoient fait faire

viij chevaus, tous houchiés d'orfaverie sy richement qu'on ne le saroit extimer : et *avoit sur son capel unne afieque* (1) *mervilleusement riche*, et, à ses costés avoit ij *gros balais en orfaverie emmailliet à œuvre moult richement*. Le prumier de ses paiges avoit sur se teste *ung capiau de Montoben très-riches*, et estoient les viij paiges vestus de damas noir, et, aus costez, ouvrés de broudure, chascun barette de vielour noir; les palefreniers et varlet de piet pareillement. Après, Mons. Jaeques de Bourbon et l'enfant de Witenberg, houchiés de drap d'or bleu, sans paige; après, Mons. de Betencourt, houssé de noir; après, Mons. de Clèves, vestu d'un riche mantel, l'un dez costés ouvré d'orfaverie, l'autre semé de grosses perles, et balais et pieres présieuses, à grant nombre. Après luy, xij chevaus, le sien chergiet d'orfaverie et des grosses cloches d'argent dorées, et les xj chevaus estoient de damas blancq et rouge lez de sebeline. Après, Mons. de Carolois, vestus de drap d'or, à viij chevaus, le sien moult richement houchiet d'orfaverie, le ij^e de drap d'or cramoisie, le iij^e de drap d'or vert, le iiij^e de drap d'or bleu, le v^e de cramoisie, le vj^e une cloche d'or sur sen cheval, le vij^e de cramoisie, le viij^e une cloche sur le dos de son cheval *à manière de timbre pendant à iiij pillers*. Après, Mons. de Ravestain, à viij chevaus, tous houeiés d'orfaverie et de broudure d'or sur le velours, et à l'autre le drap de damas; ses paiges estoient vestus de samit noir, chascun une esquerpe d'argent en croix de St Andrien, et le sien estoit d'or. Après, Mons. de Nevers, son cheval houchié de velours sangin, et, derrière lui, vj chevaus, houchiés de cramoisy, à grosses bourles d'or, à

grant nombre de paltos à la croix Saint Andrien (ailleurs : *paltos aux parures de Ms. le duc, ayant la croix St.-Andrien*). Les échevins de Lille en préviennent ceux de Courtray, ainsi que le capitaine, afin que ceux-ci en avertissent le magistrat d'Audenarde et fussent sur leurs gardes. On envoie aussi à Ypre (Arch. de l'hôtel-de-ville de Lille). — Le franciscain frère Estienne, d'Arras, fait allusion à cet usage dans un de ses sermons, alors que s'adressant à ceux qui trangressent les commandements de Dieu, il dit : « Dieu scavoit bien » que tous ne le garderoient pas, et *qu'ils tourneroient leur palletot, en voeul-* » *lant servir à ses adversaires, qui sont mondus, caro et demonia.* » (MS. n° 101, (XVI^e siècle) de la bibl de Lille).

(1) 1384. A un varlet qui porta à Mons. le prévost de Saint Donas (de Bruges), *des exemples pour l'ouvrage dou joiel* (de N. D. de la Treille) *qu'il avoit donnet, assavoir liquels li pleroit mieulx*, xxviij s. — A Jehan des Rumes, orfèvre de Tournay, pour venir à Lille, pour faire le joeil, que mess. li prévos de Saint Donas donna à l'église, tant pour ses despens et sen cheval, comme pour courtoisie, lxvj s. — 1385, à Jaqmon dou Bos, *pour atakier à le fiertre Nostre Dame iij afikes ou joyaus*, lesqués aporta mesires Oudars et Marcaudet, par li, 1 fr., val xlij s. (Arch. gén., reg., comptes de Saint-Pierre de Lille).

chascune pendant v cloches d'argent, et ses paiges, vestus de satin rouge. Mons. de Miraumont, richement enharnasquiés à cloces d'argent; son paige vestu de velours noir; Mons. de Charency, pareillement. Item, Mons. le bastart de Bourgoigne à viij chevaus devant lui et x derière, tous houchiés de damas violet, doublé de blancquet, et avoit devant lui xx archiers de piet, *chascun son vouge à son col, et ot ung fol chevauchant sur ung cheval, à iiij piés, à manière d'un singe.* Item, tous les archiés du roy, tous vestus de bringandines, l'arc et le tourse, et salade en la teste, à tout harnas de gambes, de cy au nombre de cent à vj^{xx}. Item, pluiseurs héraus d'armes et poursieuvans, chevauceurs, trompettes, ménestreus. Item, après, mestre Jehan Bureau, Mons. de la Marche, en hernasquiés de grosses pennes d'or, pendans à chainnes d'argent. Item, Mons. de Bourbon, houchiés de velours noir, semé de feulles d'argent et d'or, à cloches pendant. Item, le filz Mons. de Savoie, houchiés d'orfaverie d'or et d'argent. Item, ung breton portant à esquerpe l'espée du roy à ung moult riche pendant : après lui, Joacin, portant l'armet du roy *entimbré d'une fleur de lys doubie de fin or.* Item, après ot ung paige monté sur ung destrier tout couvert de velours d'asur, semé de fleurs de lys d'or. Après vint le roy sur ung cheval, et deseure luy ung ciel (1), que vj hommes de la loy de Paris, vestu de violet (portoient), et le roy vestus de drap de damas blancq, à gros boutons d'or, lesquelz (*sic*) estoient envaisselés (2) gros ballais. Item, Mons. l'amiral de France, houchiés de satin blancq; Mons. le marisal de France, houchié de cramoisyt, moult richement bordé d'or et d'argent, et derière lui vij paiges, houchiés de damas blancq, les manches semée d'orfaverie par bas, et leur caperons pareillement. Après le roy avoit vij chevaus pour ses secrétaires et cambrelens, enharnesquiés de bleu velours à grandes fleurs de lys. Avec les dessus dis, furent pluiseurs aultrez en riche atour, dont on ne puelt, au présent, tous les nons raconter (3).

De la Fons-Mélicocq.

Vente au Gouvernement, pour le Musée de Bruxelles, de deux panneaux de l'Adoration de l'Agneau, des Van Eyck. — Nos lecteurs apprendront avec douleur que l'*Adoration de l'Agneau*, le chef-d'œuvre des frères Van Eyck, vient de subir une nouvelle mutilation.

(1) On lit dans un compte de Saint-Pierre. 1536 : Pro reparatione *celati*, in stationibus pro concordia ecclesie factis in navi ecclesie, qualibet hebdomada, per tres menses, iiij s.

(2) Enchassés (Roquefort, Gloss. de la langue romane, t. 1, p. 479).

(3) Fol. ij^{c} xxj v° à ij^{c} xxv r°.

Par convention conclue le 19 avril dernier, la fabrique de l'église de Saint-Bavon a cédé au Gouvernement, pour le Musée de Bruxelles, les deux panneaux d'*Adam et Ève*, conservés jusqu'ici sous clé à la sacristie de la cathédrale.

« Aux termes de la convention, dit le *Bien public*, à qui nous empruntons ces détails, le Gouvernement s'est engagé à compléter le chef-d'œuvre des Van Eyck, qui orne la cathédrale, par l'acquisition et la cession gratuite des six tableaux peints par Michel Coxie, et qui sont une copie fidèle et très-estimée des six panneaux si malheureusement aliénés en 1817. Ces six panneaux originaux et la copie du tableau principal (*l'Adoration de l'Agneau*), faite par le même Michel Coxie, ornent maintenant le cabinet du roi de Prusse, à Berlin. Cette copie, qui elle même est un chef-d'œuvre, fut faite par ordre de Philippe II, roi d'Espagne; Coxie y travailla pendant deux ans et l'acheva vers le milieu du XVI^e^ siècle, comme l'indique l'inscription placée au bas du tableau: *Michaël Coxie me fecit anno* 1555. Elle fut transportée en France pendant la guerre d'Espagne, en 1812. Les six volets que vient d'acquérir la cathédrale ont été achetés en 1823 par le prince d'Orange et vendus en 1830 à M. Van Nieuwenhuys, de Bruxelles; ils représentent *Sainte Cécile*, *un chœur d'anges*, *les SS. Ermites en pélerinage* et *les Milices du Christ*. En attendant que ces volets puissent être adaptés au tableau principal, ils seront exposés à la cathédrale, dans la chapelle de l'*Adoration de l'Agneau*.

» Le Gouvernement alloue en outre à la fabrique de la cathédrale une somme de fr. 50,000 sur le budget des Beaux-Arts, pour la mettre en état de faire exécuter, par des artistes à désigner de commun accord; des vitreaux peints pour les trois fenêtres du fond du chœur et pour les deux grandes fenêtres du transept. »

La nouvelle de la vente de ces deux admirables panneaux a été accueillie avec une douloureuse émotion par tous ceux qui s'intéressent à la gloire artistique de la ville de Gand. Dans sa séance du 22 avril, le conseil communal, par un vote unanime, a émis le vœu de voir placer les tableaux des Van Eyck au Musée de la ville, et a chargé le collége des bourgmestre et échevins de faire des démarches en ce sens auprès du Gouvernement. De leur côté, toutes les associations artistiques de la ville de Gand se sont réunies spontanément pour aviser aux moyens de prévenir, sinon l'aliénation — elle était consommée — tout au moins la translation au Musée de Bruxelles des deux précieux panneaux, afin de pouvoir un jour rétablir, au moins en partie, dans son intégrité primitive, le chef-d'œuvre de notre ancienne école de peinture. Une députation, composée de délégués de la Commission pour la conservation des monuments, de la Société royale des Beaux-Arts, de la Société royale pour

l'encouragement des beaux-arts et du *Kunstgenootschap*, s'est rendue le 27 avril au sein du collége des bourgmestre et échevins, où M. Vervier, président de la commission des monuments, a donné lecture de la pièce suivante qui avait été délibérée avant la réception :

« Messieurs,

» Les délégués des sociétés qui, dans notre ville, ont pour mission d'accorder à la culture des arts la protection dont elle a besoin, viennent vous exprimer la douloureuse émotion que leurs cercles ont ressentie à la nouvelle que le chef-d'œuvre des frères Van Eyck était menacé d'une nouvelle mutilation. Cette émotion était d'autant plus légitime, que tous les amis des arts se réjouissaient déjà de voir que, par la découverte des copies de Coxie, copies connues et estimées, nous touchions au moment où le chef-d'œuvre, qui est une des gloires de notre cité, allait être rétabli dans son ensemble.

» Nos cercles s'étaient spontanément réunis afin de porter devant vous l'espoir que votre sollicitude aurait pu préserver la ville de Gand d'une perte à jamais regrettable. Mais, pendant le temps qui s'est écoulé entre leur réunion et le moment où vous pouviez les recevoir, la vente à laquelle nous eussions voulu porter obstacle, était devenue subitement un fait accompli. Notre mission doit donc se borner aujourd'hui, d'abord à émettre devant vous les doutes qui sont nés dans notre esprit sur la validité d'une vente dont les conséquences logiques nous paraissent incalculables, par le précédent qu'elle pose, et ensuite à vous exprimer notre reconnaissance pour la déclaration faite devant le conseil de la commune, que vous espériez que les négociations que vous aviez entamées réussiraient à conserver au milieu de nous ces admirables panneaux.

» Notre démarche a aussi pour but de vous prouver combien, en agissant ainsi, vous répondriez aux vœux formés par tous ceux qui s'intéressent à la gloire artistique de notre ville de Gand, et qui espèrent que le rétablissement de l'ensemble de notre chef-d'œuvre pourrait encore se réaliser ainsi dans l'avenir.

» Gand, le 27 avril 1861.

» Les délégués : MM. Vervier, président de la Commission pour la conservation des monuments; H. Rollin, président de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts; Rollandt, président de la Société royale des Beaux-Arts; Van Beirleire-Casier, président du *Kunstgenootschap*; Th. Canneel, Edm. De Busscher, Van Hove-De Caigny, F. De Vigne, A. Lenz, P. Van der Meersch, C. Onghena, Ph. Blommaert-Massez, Ferd. Van der Haeghen. »

Les démarches que le collége des bourgmestre et échevins est chargé de faire auprès du Gouvernement auront-elles le résultat qui est dans les vœux de tous les amis des arts? Nous ne le croyons pas, et, pour notre part, nous considérons dès à présent les panneaux d'*Adam* et *Ève* comme irrévocablement perdus pour la ville de Gand.

La commission des délégués des cercles artistiques a élevé des doutes sur la validité de la vente. Ces doutes nous paraissent fondés. M. Kervyn de Volkaersbeke et tous les historiens de l'église de Saint-Bavon constatent que Josse Vydts a donné à l'église de Saint-Jean l'*Adoration de l'Agneau*, pour que le tableau servît à l'ornementation de la chapelle que ses ancêtres possédaient dans l'église. L'œuvre des frères Van Eyck a donc eu, dès le principe, une destination spéciale, et l'on est autorisé à en conclure que l'aliénation au profit du Musée de Bruxelles est contraire aux intentions manifestes du donateur. Quoi qu'il en soit, la vente qui vient d'avoir lieu nous paraît d'autant plus regrettable qu'elle établit un précédent dont on peut désormais se prévaloir pour nous enlever successivement tous les chefs-d'œuvre qui ornent nos monuments publics.

P. C. V. D. M.

Société historique fondée a Ypres. — Nous sommes toujours heureux de voir des localités de second ordre chercher à faire revivre la gloire de leur passé et à rappeler à la postérité le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire de la patrie commune. Il y a là à la fois des enseignements à puiser et des souvenirs honorables à conserver. Ces observations s'appliquent particulièrement à la ville d'Ypres, autrefois un des quatre membres de Flandre et évêché considérable, circonstances auxquelles elle doit d'avoir toujours occupé le premier rang, après Gand et Bruges, parmi les grandes cités des provinces flamandes. Aussi Ypres est-il resté le centre littéraire, par excellence, de la West-Flandre. Ses magnifiques monuments, ses archives si riches, les hommes remarquables qui y sont nés, donnent à cette ville une importance historique que n'ont pas beaucoup de cités modernes.

C'est pour faire connaître l'intérêt qui se rattache à toutes ces choses, que des hommes intelligents et zélés, à la tête desquels nous nous plaisons à placer le bourgmestre M. Alph. Van den Peereboom, représentant, l'archiviste Diegerick et le bibliothécaire Coppieters, ont fondé, le 17 février 1861, une association locale, qui porte le titre de : *Société historique archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.*

Elle a pour but l'étude, la publication, la conservation des diplômes, chartes et autres pièces relatives à l'histoire de la West-Flandre en général, et de la ville d'Ypres en particulier, et la description des œuvres d'art, des monu-

ments, etc., que possède la West-Flandre. Elle se propose de publier des annales.

Nous faisons des vœux sincères pour que cette Société réussisse dans ses louables efforts. Le champ qu'elle va exploiter, est vaste et abondant. Tous les amis de l'histoire nationale applaudiront au succès de ses travaux.

J. D. S. G.

Recueil de gravures sur l'histoire des Pays-Bas depuis 1555-1617. — On connaît l'importance et la rareté du recueil de gravures sur l'histoire des Pays-Bas, depuis 1555-1617, connu sous le nom de *Planches de Hogenberg*, et formant un volume in-folio oblong, de 200-400 planches. Dans le *Navorscher*, livr. de décembre 1859, que je publie, j'ai inséré sur ces gravures un article très-ample, qui est le résultat de la collation de huit exemplaires et dans lequel j'ai fait un appel aux lumières des iconographes pour connaître l'auteur de ces planches et leur degré de vérité et d'authenticité. En examinant les gravures qui se rapportent à Amsterdam, Delft, Harlem, etc., on acquiert la preuve que le dessinateur doit avoir parfaitement connu les lieux qu'il a représentés. Dans le *Catalogue de la superbe collection de Gravures délaissée par Mr P. Wouters* en 1797, et vendue (d'après une note manuscrite de mon exemplaire) le 16 novembre 1801, à Bruxelles, à l'hôtel-de-ville, par Marnef, je trouve, page 504, que ce précieux recueil, qui y fut adjugé au prix de 60 fr., y est décrit de la manière suivante :

« L'œuvre de Pierre le Poivre, architecte et ingénieur de S. M. catholique » et des archiducs Albert et Isabelle, consiste dans 97 feuilles, dont plusieurs » sont dessinées des deux côtés, représ. des siéges de villes, quelques batailles, » des plans de villes et de châteaux, des fortifications et des cartes topogra- » phiques et géographiques, tous dessinés à la plume, lavés de bistre et de » quelques couleurs; parmi ces pl. on distingue la prise de la Goulette et de la » ville de Tunis par Charles V, le 12 et le 20 août 1535; la bataille de Le- » pante, gagnée par don Jean d'Autriche, le 7 octobre 1572; le siége et la » prise de la ville de Tournay par Alexandre Farnèse, le 29 novembre 1582, » et le pont Farnèse percé par un brûlot, le 4 avril 1586; enfin tout ce qui » est arrivé de remarquable, pendant les troubles des Pays-Bas, depuis » l'an 1566 jusqu'à 1617 inclusivement, se trouve dans cette suite; on y » trouve, de plus : le portrait de l'auteur, dessiné par lui-même, placé à la » tête de l'œuvre; un morc. repr. une église qu'on pille, et autres excès com- » mis pendant les dits troubles; plusieurs portraits à cheval, à savoir : Char- » les V, avec la bataille contre le duc de Saxe, le 24 avril 1546, dans le » lointain; le duc d'Albe, Jean d'Autriche et le duc de Parme, 1578; les » archiducs Albert et Isabelle: et une vignette sur la mort du roi d'Espagne,

» dispersés dans le corps de l'œuvre; ils sont à la plume et lavés de bistre, » faisant en tout 104 feuilles dessinées par le susdit Pierre le Poivre, dont » le nom et la date se trouvent sur la plupart des dites p., d'où il conste qu'il » les a dessinées dans le courant des années 1585 à 1622; il paraît, par une » des dites feuilles, que les morc. les actions de Charles V sont extraits des » dessins du sr Gabriël Serbelan, ingénieur de S. M. Charles V, mais il se dit » l'auteur de tous les autres morc. où son nom se trouve : il a ajouté, à » chaque, une courte description manuscrite avec des notes historiques et » intéressantes. Le tout est proprement relié dans un gros vol. in-fol. Ouvrage » unique qui mérite l'attention de tous les amateurs. »

Ce recueil est-il le même — comme je le crois — que celui de Hogenberg? — Où se trouve-t-il, pourrait-on l'examiner? — Que sont devenus les dessins de Ch. Serbelan? — Que sait-on de l'authenticité de ces recueils ou du recueil publié par Hogenberg?

Amsterdam, 1er mars 1861.

Frédᵈ. Muller.

Projet de publier les oeuvres des anciens musiciens belges. — Par dépêche du 10 mai 1859, M. le Ministre de l'intérieur ayant consulté la classe des Beaux-arts de l'Académie royale de Belgique sur l'opportunité de reproduire les œuvres musicales des compositeurs belges du XVe et du XVIe siècle, la compagnie accueillit non seulement avec la plus vive sympathie l'ouverture faite par M. le Ministre, mais résolut aussi de seconder de ses efforts les vues patriotiques du Gouvernement. A cet effet, elle chargea M Fétis, membre de la classe et le musicologue le plus érudit de la Belgique, de rechercher les mesures les plus convenables pour réaliser le projet de publication mis en avant par le Gouvernement.

Dans un rapport très-intéressant, publié il y a quelque temps, le savant directeur du Conservatoire royal de Bruxelles se prononce pour la publication partielle des œuvres des musiciens belges, et propose de se borner aux noms les plus célèbres et aux ouvrages les plus importants. Quant à l'exécution matérielle de la publication projetée, M. Fétis estime qu'il y a lieu de la diviser en deux séries, dont la première comprendrait les œuvres des maîtres du XVe siècle, et la seconde, ceux du XVIe siècle, qui peuvent être considérés comme chefs d'école, et qui ont exercé une puissante influence sur l'art de leur temps.

D'après le projet formulé par M. Fétis, la première série renfermerait les principaux ouvrages :

« 1° De *Guillaume Dufay*, de Chimai, qui était ténor de la chapelle de Clément VII, à Avignon, en 1380, puis resta au service des papes en qualité de

premier chantre jusqu'au pontificat d'Eugène IV, et mourut à Rome, en 1432.

» 2° D'*Egide Binchois,* ainsi nommé parce qu'il était né à Binche, dans le Hainaut. Homme de grand mérite, un peu moins ancien que Dufay, et qui fut premier chantre de la chapelle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. »

Après eux viendraient les œuvres choisies :

« 3° De *Jean Ockeghem,* de Termonde, qui fut chantre de la collégiale d'Anvers, antérieurement à 1445, puis premier chantre et directeur de la chapelle de Charles VI, roi de France, et eut pour élèves les plus habiles musiciens de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^.

» 4° D'*Antoine Busnois* ou *Busne,* le plus grand musicien d'invention, antérieurement à 1480, et qui fut premier chantre ou maître de chapelle de Charles le Téméraire.

» 5° De *Jean le Teinturier* ou *Tinctoris,* chanoine de Nivelles, le plus savant musicien de la même époque, premier chantre ou maître de chapelle de Ferdinand d'Aragon, et qui fonda à Naples, avant 1476, la plus ancienne école de musique qui ait existé en Italie. — Nous avons donné, dans nos *Recherches sur les imprimeurs belges et néerlandais établis à l'étranger pendant le XV^e^ siècle,* la description du *Definitorium* du chanoine de Nivelles, imprimé par Gérard de Flandre. Il existe, si nous ne nous trompons, dans une bibliothèque de Bologne, un recueil manuscrit des œuvres de Tinctor.

» 6° De *Jacques Obrecht,* maître des enfants de chœur de la collégiale d'Anvers, grand artiste, dont les ouvrages figurent parmi les premiers monuments de la typographie musicale de l'Italie et de l'Allemagne.

» De *Josquin Deprés,* le plus original, le plus hardi, le plus grand des musiciens qui brillèrent dans les quinze dernières années du XV^e^ siècle et dans les vingt premières du XVI^e^. »

Les compositeurs dont les ouvrages formeraient la deuxième série seraient.

« 8° *Adrien Willaert,* de Bruges, fondateur de la célèbre école Vénitienne, d'où sont sortis une foule de musiciens de premier ordre au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Il fut maître de chapelle de l'église Saint-Marc de Venise, depuis 1527 jusqu'en 1563, et compositeur aussi renommé que théoricien savant.

» 9° *Cyprien de Rore,* né à Malines, successeur de Willaert à l'église Saint-Marc, puis directeur de la musique d'Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance.

» 10° *Alexandre Agricola,* maître de chapelle de Philippe le Beau, et grand musicien, dont les messes et les motets furent imprimés à Venise, dans les premières années du XVI^e^ siècle.

» 11° *Jacques Clément,* surnommé *non pape,* compositeur de premier ordre, maître de la chapelle impériale à Vienne, sous les règnes de Maximilien I^er^, de Charles-Quint et de Ferdinand I^er^.

» 12° *Nicolas Gombert*, de Courtrai, artiste de génie et l'un des musiciens les plus remarquables de son époque, qui fut maître des enfants de la chapelle de Charles-Quint, à Madrid.

» 13° *Corneille Canis*, dont le nom flamand était *de Hondt*, maître de chapelle du même souverain, à la même époque.

» 14° *Thomas Crequillon*, compositeur de la même chapelle et artiste de grand talent.

» 15° *Jacques de Kerle*, né à Ypres, maître de la chapelle de l'empereur Rodolphe II.

» 16° *Pierre de Manchicourt*, d'abord maître des enfants de chœur de la cathédrale de Tournai, puis maître de chapelle de Philippe II, roi d'Espagne.

» 17° *Gérard de Turnhout*, l'un de ses successeurs dans la même position.

» 18° *Orland* ou *Roland de Lassus*, né à Mons, d'abord maître de Saint-Jean de Latran à Rome, puis maître et directeur de la chapelle d'Albert V, duc de Bavière; le plus grand des musiciens belges, le plus fécond des compositeurs, et celui dont le génie put traiter avec une égale supériorité tous les genres de musique en usage de son temps. La liste sommaire des œuvres de ce grand homme suffit pour faire connaître sa prodigieuse facilité de production : on y trouve cinquante-et-une messes à quatre, cinq, six et huit voix; sept cent quatre-vingt motets; trente-quatre hymnes, cent quatre-vingts *Magnificat*; l'œuvre immortelle des sept Psaumes de la pénitence et une multitude d'antiennes, litanies, psaumes et lamentations; trois cent soixante-et-onze chansons françaises à trois, quatre et cinq voix; deux cent et trente-trois madrigaux italiens à quatre, cinq et six parties; environ cent chansons allemandes et latines, des villanelles et d'autres petites pièces. »

La Belgique a produit une foule d'autres artistes recommandables qui ne sont pas mentionnés dans la liste que nous reproduisons ci-dessus d'après le rapport de M Fétis. Le savant académicien propose de donner en un ou deux volumes de la collection projetée un spécimen de leurs œuvres, en les classant par ordre chronologique.

Lorsque les vues patriotiques du gouvernement auront été remplies, et ils le seront, car l'ouvrage a déjà reçu au commencement d'exécution, la Belgique pourra montrer avec orgueil une œuvre digne de figurer à côté des publications faites par la société des antiquaires musiciens d'Angleterre, qui renferme les œuvres de Byrd, Tallys, Morley, Wylbie, Gibbons et autres, la *Collectio operum musicorum Batavorum sæculi XVI*, et la *Lira sacro-hispana*, dont il a paru jusqu'ici huit volumes in-folio, publiés sous les auspices de la reine Isabelle II.

P. C. V. D. M.

Acquisition par le Gouvernement belge de deux tableaux de Thierry Stuerbout. — Le Gouvernement belge vient d'acquérir pour le Musée de l'État à Bruxelles, deux magnifiques tableaux de Thierry Stuerbout, qui ornaient autrefois la salle des séances à l'hôtel de ville de Louvain. Ces deux précieux panneaux, que M. Ch. Onghena, notre excellent graveur, a reproduits dans le *Messager*, année 1833, p. 17, et année 1834, p. 150, mesurent 3 mètres 23 cents. de hauteur, et 1 mètre 82 cents. de largeur. Ils furent peints en 1468 dans la ville de Louvain même, où l'artiste avait été appelé par le Magistrat en 1462, d'après des sujets fournis par maître Jean van Hacht, docteur en théologie, et empruntés à une légende de la chronique de Godefroy de Viterbe, qui est insérée dans les *Scriptores rerum Germaniearum* de Pistorius, t. II, pp. 328-330, dans les *Monumenta Hassiaca* de Schmeneke, et qui est reproduite en flamand dans une histoire manuscrite de Louvain, de Guillaume Boonen, l'un des greffiers de la ville.

Les deux tableaux de Stuerbout, attribués successivement à Memling, à Holbein, et même à van Eyck, furent restitués à leur véritable auteur par M. Liévin de Bast, d'après des indications découvertes dans un manuscrit intitulé: *Annales et antiquités de Louvain*, que lui communiqua M. Cannaert, avocat et ancien conseiller à la cour supérieure de Bruxelles.

Les deux panneaux du célèbre artiste Harlemois se trouvaient encore au commencement de ce siècle à l'hôtel-de-ville de Louvain, mais dans un état de détérioration déplorable. Par acte du 13 avril 1827, ils furent vendus, pour la somme de 10,000 florins, au roi Guillaume Ier, qui les céda à son fils, Guillaume II. Placés dans la galerie de ce prince, après avoir été restaurés par les soins de M. C. J. Van Nieuwenhuys, ils furent vendus en 1850, avec les autres tableaux formant la célèbre galerie de l'ancien prince d'Orange, et adjugés, au prix de 9000 florins, à la reine-mère. Indépendamment des deux articles cités plus haut, on peut encore consulter sur les tableaux de Stuerbout ceux publiés par M. van Even, dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1853, pp. 90 et suiv., et par M. Ruelens, dans la *Revue universelle des Arts*, t. 12, pp. 423 et suiv.

P. C. V. D. M.

Jacob Cats a Middelbourg. — Mr J.-H.-D. De Stoppelaar a publié récemment chez Altorffer, à Middelbourg, une notice pleine d'intérêt sous le titre de: *Jacob Cats te Middelburg, 1603-1623, en zijn huis aldaar, ook in betrekking tot de vroegere en latere bewoners.* Dans cette notice, l'auteur fait remarquer avec raison que les biographes de Cats ont passé trop légèrement sur les événements de la vie du poëte pendant son séjour en Zélande, de 1603 à 1623, bien qu'il soit incontestable que ce fut dans cette province que le futur pen-

sionnaire jeta à la fois les fondements de son immense fortune et de sa brillante réputation de poëte et de jurisconsulte.

Dans son opuscule, Mr De Stoppelaar s'est contenté de réunir des renseignements sur le séjour de Cats à Middelbourg, et principalement sur la maison qu'il y occupa, se réservant de retracer, dans un ouvrage spécial, la vie publique et privée du célèbre poëte pendant le long séjour qu'il fit en Zélande. Quelque restreint que soit le cadre dans lequel l'auteur a cru devoir se renfermer, le travail de Mr De Stoppelaar n'est pas moins rempli de détails précieux sur la vie intime du poëte-moraliste. Ainsi nous y trouvons entre autres la preuve que le pauvre homme s'est voué avec un égal succès au culte des Muses et au culte du Veau d'or, et que parfois il ne dédaignait pas de descendre des sphères éthérées pour surveiller avec un soin minutieux l'endiguement de ses Poldres et la rentrée des dîmes qu'il percevait dans le pays de Cadzand et d'Oostburg. Aussi à sa mort, sa succession ne se composait-elle pas seulement de poésies qui ont rendu son nom immortel, mais encore de 347,000 florins en obligations, 120 mesures de terre et d'un nombre immense de dîmes dans la Flandre Zélandaise, sans compter les dîmes de Biervliet et d'Yzendyke et de celles qu'il percevait sur une étendue de terre de 18,538 mesures 235 1/2 verges, situées sur les territoires de Groede, Cadzand et Oostburg. Il est vrai que Cats possédait une partie de ces immenses revenus comme substitué aux droits des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand.

Mr De Stoppelaar nous fera sans doute connaître dans l'ouvrage qu'il prépare, comment Cats est devenu propriétaire des immenses possessions qui appartenaient autrefois aux deux célèbres abbayes gantoises Ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette transmission de terres ne s'est pas effectuée sans contestation de la part des abbayes dépossédées ; nous croyons même qu'elle donna lieu à un long procès dont Cats ne vit pas la fin, et qui ne se termina qu'en 1710. Il existe en effet au dépôt des archives de l'État, à Gand, un plan (nº 573 de l'inventaire imprimé), sur lequel se trouve une note manuscrite, constatant qu'en cette année une transaction est intervenue, au sujet de ces poldres, entre l'abbaye de Saint-Pierre et les héritiers de Cats, représentés par J. Van Aerssen, Van Bockeloo, J.-J.-P. baronne douairière van Brakel et P.-J. baronne douairière van den Boetzelaer.

P. C. V. D. M.

Nouvelle étude sur le roman du Renart, par M. Paulin Paris. — Dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 7 décembre 1860, M. Paulin Paris a donné lecture d'une nouvelle étude sur le *Roman du Renart*, dans laquelle il cherche à déterminer l'âge respectif du

Renart français, du *Renardus Vulpes*, publié par Mone en 1832, et du *Reineke Fuchs* flamand ou allemand, ces trois célèbres compositions du moyen-âge, qui ont partagé et qui partagent encore la critique moderne.

On sait qu'à la différence des textes latin et flamand ou allemand, le *Renart français* n'est pas un seul poëme composé par un seul auteur, mais que c'est une reunion de récits faits en divers temps, en divers lieux et par deux, trois ou quatre poëtes, qui loin de s'entendre, cherchèrent à se faire oublier l'un l'autre. M. Grimm, pour prouver l'antériorité du texte flamand ou allemand, s'emparant de ce fait, a démontré que les trois textes conservés, latin, flamand ou allemand, supposent un original français qui est perdu, et que les textes publiés par Méon, ne sont pas ceux que l'on a imités, et qu'ils ne représentent qu'un remaniement du XIII^e^ siècle ou même du XIV^e^.

M. Paulin Paris combat cette opinion que l'autorité du grand nom de Grimm a fait prévaloir, et, à l'appui de sa thèse, il s'attache à démontrer que les premières branches conservées dans le *Renart français* remontent vers l'année 1147, et que, pour soutenir l'opinion émise par le célèbre philologue allemand, il faudrait pouvoir signaler les branches et les passages du *Renart français* qui révèlent la date de la fin du XIII^e^ siècle; il faudrait trouver les fragments d'un texte plus ancien dont les textes de Méon n'offriraient que le remaniement; il faudrait de plus justifier, ce qu'on répète à tort depuis longtemps, que les manuscrits de Paris et tous les autres qui renferment le *Renart français* sont de la fin du XIII^e^ siècle ou du XIV^e^.

Pour moi, ajoute M. Paulin Paris, je crois pouvoir affirmer que, sur les sept de Paris, il s'en trouve deux du XIV^e^ siècle (n^os^ 7607^s^ de la Bibliothèque impériale, et 198^c^ de l'Arsenal), trois du milieu du XIII^e^ siècle (n^o^ 7607,98 suppl. fr. et 198^b^ de l'Arsenal), deux enfin qui peuvent très-bien remonter au XII^e^ siècle (68^c^ et 1989 Saint-Germain). De plus, M. Hippeau vient de retrouver plusieurs branches du Renart dans un manuscrit du cabinet de M. le duc d'Aumale; ces branches suivaient des poëmes qui semblent bien tous remonter au XII^e^ siècle, par exemple ceux de Crestien de Troyes. M. Hippeau ne détermine pas la date du précieux volume; mais la disposition de l'écriture sur trois colonnes, et les ouvrages qu'on y trouve réunis forment une grande présomption en faveur de la date du XII^e^ siècle. Enfin il faudrait prouver que les formes grammaticales du *Renart* conservé n'appartiennent plus au XII^e^ siècle.

Notre intention n'est pas d'analyser ici l'intéressant travail de M. Paulin Paris, nous voulons seulement le signaler à l'attention de ceux de nos lecteurs qui s'occupent de l'histoire de notre ancienne littérature flamande, dans laquelle le *Roman du Renart* occupe une si grande place.

Prétendue découverte a Audenarde d'un tableau de Gaspard Heuvick. — Les journaux annoncent que la ville d'Audenarde possédait un tableau, en très-mauvais état, représentant le *Jugement dernier*, qui, après avoir appartenu d'abord à la ville, et ensuite à l'église, avait été relégué, à cause de certaines nudités, dans un grenier de l'hôpital de Notre Dame, et qu'après l'avoir fait restaurer par les soins de M. Rogiers, de Gand, on avait constaté qu'il était dû au pinceau de Gaspard Heuvick, d'Audenarde.

Nous croyons devoir faire remarquer que cette prétendue découverte n'en est réellement pas une, car M. le Dr Van der Meersch a non seulement donné une description très-détaillée de ce tableau dans le *Messager*, année 1845, pp. 1 et suiv., mais il a de plus prouvé par des extraits des comptes de la ville d'Audenarde, que Heuvick, dont les œuvres sont très-rares en Belgique, l'artiste ayant longtemps travaillé en Italie, a peint le *Jugement dernier* aux frais de la ville en 1588 ou au commencement de 1589, pour être placé dans la salle des séances du magistrat.

Voici du reste comment M. Van der Meersch explique les causes de l'état de dégradation dans lequel se trouvait le tableau d'Heuvick, avant les travaux de restauration exécutés récemment par M. Rogiers : « Par la suite » des temps, la représentation de ce sujet, dans une salle de justice sécu» lière, perdit de son importance, ce qui fit qu'on relégua le tableau, nous » ne savons quand, sans un coin du grenier. Ensuite, il fut placé dans une » chapelle de l'église de Ste-Walburge, contre un mur humide, où il mar» chait lentement vers une dégradation complète. Depuis quelque mois, et » par suite du blanchiment de l'église, ce monument de la piété de nos » pères a trouvé, par nos soins, un lieu de sûreté dans un autre établisse» ment religieux de la ville. » C'est donc à M. le Dr Van der Meersch, notre collaborateur, que l'on doit, en grande partie, la conservation du tableau précieux de Gaspard Heuvick. *Suum cuique.*

P. C. V. D M.

Vente d'antiquités. — Un amateur de Liége vient d'acquérir de M. le baron de Crassier trois objets précieux sous le rapport de l'art et de l'antiquité. Un évangéliaire du XIIe siècle avec couverture sculptée en ivoire, et ornée d'émaux sur champ levé, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent près de Liége; un gobelet en ivoire sculpté — travail indien — et une magnifique crosse byzantine en ivoire à double volute. Cette crosse, que l'on peut regarder comme unique dans notre pays, a été publiée dans le *Trésor de l'art ancien en Belgique*, par Arnaud Schaepkens. Elle est ornée du portrait de la Vierge et de la figure de l'archange Michel, armé du glaive

et du bouclier, terrassant le dragon. Entre les rinceaux qui entourent le portrait de la Vierge et la figure de Saint-Michel, sont des animaux chimériques qui luttent avec des hommes portant le costume du XII^e^ siècle.

Exploration de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, a Middlehill, par M. Ern. Van Bruyssel. — M. Van Bruyssel, chargé par le gouvernement d'explorer les archives et les bibliothèques d'Angleterre, vient d'adresser à la Commission royale d'histoire un premier rapport sur la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Middlehill, une des collections les plus vastes et les plus riches de la Grande-Bretagne. Ce rapport contient l'énumération de trente-six manuscrits, parmi lesquels sont : un cartulaire du couvent de Sainte-Elisabeth, et un autre du couvent de Sainte-Claire, à Bruxelles; un cartulaire et une description du prieuré de Rouge-Cloître, près de la même ville; un cartulaire de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Laeken; une chronique de Gand, du XVI^e^ siècle; un manuscrit de la chronique de Dynter; une chronique et généalogie des comtes de Flandre; un recueil de documents relatifs à l'histoire des églises réformées dans les Pays-Bas; un recueil, en trois volumes grand in-folio, des bourgmestres, échevins, trésoriers, receveurs et conseillers de la ville de Bruxelles, de l'an 1339 à l'an 1794, avec près de 3000 armoiries coloriées, intercalées dans le texte; une histoire aussi en trois volumes in-folio, du conseil de Brabant, contenant son origine, ses prérogatives, les noms des chanceliers et des conseillers, l'époque de leur nomination, leurs alliances, éloges, leurs blasons enluminés, leurs épitaphes, etc., de 1326 à 1794; une collection de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas, formée par Rombaut Loets.

« La bibliothèque de sir Thomas Phillipps, dit M. Van Bruyssel dans son rapport, l'une des plus remarquables de la Grande-Bretagne, mérite d'autant plus de fixer l'attention de la Commission royale d'histoire, qu'elle s'est formée en partie des collections, autrefois si célèbres, conservées dans les abbayes de Saint-Martin, d'Alne, de Beaupré, de Bonne-Espérance, de Cambron, de Saint-Ghislain, de Tongerloo. Sir Thomas Phillipps a fait également de précieuses acquisitions à la vente des livres de M. Lammens, de Gand, ainsi qu'à l'ancienne librairie Verbeyst, et le chiffre de ses manuscrits, qui monte déjà à un total de dix-huit mille numéros, s'accroit chaque jour par de nouveaux achats. Ces monuments littéraires, dont l'aménagement méthodique ne pourrait se faire que dans un vaste local, sont conservés actuellement dans des caisses en bois fermées à clef, qui garnissent toute la maison, et au sien desquelles les recherches sont parfois assez pénibles. »

Vente de la Galerie Van der Schrieck, a Louvain. — Le 8 avril 1861 et jours suivants a eu lieu la vente de la magnifique galerie de feu M. Van der Schrieck. Cette vente, une des plus importantes qui aient été faites en Europe depuis longtemps, avait attiré à Louvain un grand nombre d'amateurs, accourus tant de la France et de l'Angleterre, que de la Hollande et de l'Allemagne.

Tous les tableaux, vivement disputés, ont été vendus à des prix très-élevés, et la collection n'a pas produit moins de 525,000 francs. Bon nombre de toiles de nos anciens maîtres, comme il fallait le prévoir, nous ont été enlevées par l'étranger; cependant nous sommes heureux de pouvoir constater que le Gouvernement, le Musée d'Anvers et quelques-uns de nos amateurs, et entre autres notre compatriote M. Christ.Van Loo, y ont fait des acquisitions importantes.

Voici l'indication des prix des principaux tableaux vendus : *Wouwermans*, Halte de cavaliers, fr. 620. — *Jean Steen*, la partie de Trie-Trac, fr. 1000. — *Jean Wynants et A. Van de Velde*, paysages et animaux, fr. 10,000 (acheté par le Musée de Bruxelles). — *Adam Pynacker*, l'Annonciation aux bergers, fr. 2000 (acheté par Mr Ét. Leroy, à Bruxelles). — *A. Van Ostade*, le Mangeur de harengs, fr. 6,200 (acheté par le Gouvernement pour le Musée de Bruxelles). — *W. Van de Velde*, Mer calme, fr. 14,900 (acheté par M. Farer, de Londres). — *N. Berchem*, animaux, fr. 2,950 (acheté par M. Lamme, de Rotterdam). — *A. Cuyp*, chevaux au repos, fr. 6,100 (acheté par le marquis d'Herfort). — *J. Ruysdael et A. Van de Velde*, paysage, fr. 19,000 (acheté par le même). — *J. J. Memlinck*, portraits, fr. 4,500 (acheté par le Gouvernement pour le Musée de Bruxelles). — *G. Metsu*, marchand de poissons, fr. 6,400 (M. Allard). — *P. P. Rubens*, Couronnement de la Vierge, fr. 2,000 (Mr Ét. Leroy). — *Ph. Wouwermans*, Dunes de Hollande, fr. 4,100 (M. Viardot). — *Ph. Wouwermans*, cheval rétif, fr. 15,000 (acheté par M. Laneuville de Paris, probablement pour le gouvernement français). — *J. Van Ostade*, Hiver, fr. 9,000 (acheté pour le Musée d'Anvers). — *J. Steen*, Noces de village, fr. 10,800 (acheté pour le Musée d'Anvers). — *J. Van Ostade*, Halte de voyageurs, fr. 7,400 (pour le Musée de Bruxelles). — *A. Van Ostade*, intérieur de ferme, fr. 13,000 (M. Viardot). — *D. Teniers, le fils*, le médecin de village, fr. 14,000 (Musée de Bruxelles). — *J. Van der Heyden et A. Van de Velde*, vue de Hollande, fr. 25,000 (M. Laneuville). — *J. Ruysdael*, le Torrent, fr. 38,000 (M. Laneuville). — *W. Van Mieris*, intérieur, fr. 6,000 (Mr Ét. Leroy). — *W. Van de Velde*, Marine, fr. 7.200 (Musée d'Anvers). — *Mindert Hobbema*, Entrée au bois, fr. 3,050 (M. Dufrenne, de Cambrai).

ÉGLISE DE YCK

Fenêtre de la tour

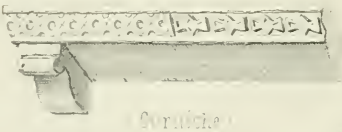

Corniche

Fenêtre de l'Eglise

L'ÉGLISE D'EYCK,

DANS LE LIMBOURG.

L'église, dont nous donnons la gravure, rappelle à la fois un monument inédit de l'ère romane en Belgique et le souvenir du lieu de naissance de deux de nos plus illustres peintres, Hubert et Jean Van Eyck. Karel Van Mander (1), en parlant de ces artistes, dit qu'on ignore qui a été le maître de l'aîné des deux, et qu'il est à présumer (*te achten*) que dans ce coin de terre sauvage ou isolé, où ils reçurent le jour, il n'y avait que peu de bons peintres et point de bons tableaux pour s'inspirer. Si les frères Van Eyck n'ont pas séjourné longtemps dans le Limbourg, ce que l'histoire doit encore éclaircir et que l'on n'a pas de détails précis sur leur vie comme artistes avant 1418, il n'est pas moins prouvé qu'ils ont étudié la nature et les monuments de leur pays. Le paysage limbourgeois, les rives de la Meuse, avec le ton si frais de cette belle et riante nature, se retrouvent reproduits d'une manière vraie et fidèle dans le fond du grand rétable de Saint-Bavon à Gand, où non seulement ils ont suivi, avec une grande vérité, la nature de leur pays, mais aussi ses monuments, tels que l'église de Saint-Servais et de Saint-Jean-Baptiste, à Maestricht. Cette dernière église, surtout, est dessinée et peinte avec

(1) *Schilderboeck*, page 123 : Het is te achten, dat in soo vroeghen tydt, daer in dien rouwen oft censaemen hoeck lants weynich schilders oft eenich goet voorbeeldt van schilderye moest wesen.

une rare exactitude. Les paysages qui se déroulent au fond des compositions religieuses des artistes de l'école ogivale peuvent servir d'indications aux savants pour préciser le séjour qu'ils ont fait dans tel pays ou ville, et dont ils ont reproduit la nature, les monuments et le costume, et fournir même des données sur le lieu de leur naissance. C'est ainsi que nous signalerons encore sur un tableau de Jean Van Eyck, *la Vierge au donateur*, du musée du Louvre, une vue de la ville de Maestricht, quoique le catalogue la désigne sous le nom de Lyon, ce que le peu d'espace entre les deux rives de la rivière suffirait seul à démentir. Cette vue est prise du côté nord de la ville et d'une hauteur, et bien probablement de l'endroit où se trouvait l'ancien et riche monastère des chevaliers allemands de l'ordre teutonique. Dans le fond du rétable de Gand, plusieurs monuments, fruits de différentes études, ont servi à composer la céleste Jérusalem, tandis que le paysage, comme nous l'avons dit, rappelle avec vérité, par le dessin, par le ton général et la couleur, la nature du pays limbourgeois. La plupart des paysages et les vues de villes des maîtres du XIV^e^ et du XV^e^ siècle sont très-clairs et lumineux, et sont pris souvent de l'atelier où l'artiste travaillait. Ces parties de leurs tableaux historiques ou religieux sont encadrées de fragments de construction, peints dans une pénombre ou dans une teinte sombre; souvent aussi les châssis des fenêtres, avec leurs plombs artistement travaillés, leur servent de cadre, ce qui ajoute à l'effet de la perspective et relève encore la fraîcheur de la couleur et l'effet de la lumière.

L'ancienne église chapitrale d'Eyck (1) offre encore un

(1) *Gallia christiana*, t. III, p. 956.

L'empereur Otton I donna le monastère d'Eyck en 949 à Farabert, évêque de Liége. Miræus, *Opera diplomatica*, p. 258.

intéressant reste de l'architecture romane. Peu nombreux dans notre pays, les monuments, dans ce style, ont pour la plupart succombé aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, sous le goût dominant de l'art ogival. Pour l'art décoratif ou la peinture religieuse, cette église n'offre qu'un faible intérêt. Un petit tableau de peu d'importance, représentant l'Adoration des Rois Mages, qui le décorait anciennement, nous a été montré chez un particulier; il appartenait à l'école ogivale de l'époque dite tertiaire, qui incline vers le style de la Renaissance. Un autre tableau acheté dans le bourg d'Eyck, par un amateur de Cologne, M. Neven, et attribué à Jean de Mabuse, constitue avec les deux manuscrits dont le *Messager* a donné, dans le volume de 1858, des fac-similé, les produits d'art originaires ou conservés dans le pays. Les deux manuscrits appartiennent à une date très-reculée, sans remonter cependant au VIII^e^ siècle, où les deux saintes filles, Herlinde et Relinde, fondatrices du monastère d'Eyck, cultivaient la peinture et l'art de la calligraphie, arts dans lesquels elles devinrent si habiles, qu'un écrivain qui vécut un siècle plus tard, mentionne avec admiration un manuscrit enluminé par elles et encore si frais de couleur qu'il paraissait tout brillant d'or et de pierreries (1). Filles d'Adalard, elles fondèrent vers 730 le monastère d'Eyck (2), dans ce coin de terre isolé ou sauvage, comme l'appelle Karel Van Mander, après avoir été élevées dans un monastère près de Valenciennes, où elles apprirent non seulement à calligraphier et à peindre, mais aussi à broder en or et à assortir sur la soie des dessins avec des pierres précieuses (3).

(1) *Act. Sanct.*, xij martii, t. III, mens. mart., p. 388, col. 2.

(2) D'après la *Gallia christiana*, les parents des deux saintes, Adalard et Grinuara, fondèrent le monastère vers 730.

(3) Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bourgogne, n^os^ 31096-3203, p. 342.

L'église romane d'Eyck ne charme pas par son aspect extérieur; comme on le voit sur notre dessin, ses murs rudes et d'un blocage irrégulier sont ruinés, en grande partie, par le temps, les révolutions et les changements qu'on a fait subir au monument. Elle avait anciennement trois nefs, reliées ensemble par des arcades en plein cintre, qui s'appuyaient sur des piliers carrés. A l'orient est le chœur, dans le style ogival primaire, à l'occident était le narthex. Cette dernière partie du monument, dont le centre est encore conservé, correspondait avec ses parties latérales par des arcades superposées en plein cintre, et se reliait aux trois nefs. Ses parties latérales, comme les deux nefs de l'église, sont ruinées; elles avaient des voûtes d'arêtes. Près du narthex sont encore debout des restes de portiques en pierre, à voûtes basses, dans le style ogival primaire. La grande nef est couverte d'un plafond horizontal en bois et éclairée par un rang de fenêtres en plein cintre. A l'extérieur, l'exhaussement du milieu du narthex, qui forme la tour, est surmonté d'une flèche couverte en ardoises et découpée de huit fenêtres en ogive, dont les deux qui donnent sur l'orient sont géminées. Pour la décoration extérieure du monument, nous citerons les parties d'une corniche en pierre, qui couronne sous le toit le mur latéral de la grande nef. Ces fragments de sculpture, placés à une certaine hauteur, sont soutenus de distance en distance par des consoles. Sculptés avec beaucoup de goût et dans le style roman pur et sévère, ils ont pour motif de décoration des rinceaux et d'autres ornements, empruntés pour la plupart au règne végétal et taillés avec une rare perfection.

A l'intérieur, le chœur est décoré d'un tabernacle dans le style ogival. Le maître-autel, d'une forme très-simple, est en pierre. Il se compose de la table du sacrifice, reposant sur un dé allongé, dont le devant est décoré de trois

panneaux évidés ou en retraite. Parmi les autres motifs de décoration, nous citerons encore des chapiteaux et des bases de colonnettes romanes, et des figures accroupies, servant de cul de lampe, d'un goût barbare. Quelques parties de peintures murales, dans un ton clair et lumineux, étaient encore visibles au chœur; c'étaient des losanges et des bandes, qui enlaçaient en spirale des moulures ou les arêtes qui se croisaient contre la voûte.

Au sortir de l'église, on remarque un ancien bénitier en pierre, en partie enterré dans le pavé; il a la forme d'une colonne trapue, surmontée d'un lourd chapiteau; sa coupe est taillée en carré long, et son fût est à quatre faces. Sa base, comme nous avons dit, est enterrée; il présente plus d'intérêt par son âge que par ses formes, qui sont très-rustiques.

Après avoir donné ces notes sur l'église d'Eyck, il nous resterait à tracer le plan primitif de sa construction; mais cette partie de notre travail serait difficile à remplir, vu les nombreux changements que le monument a subis. Nous préférons donc nous borner à mettre sous les yeux du lecteur la vue extérieure de l'église, en partie en ruine, mais exactement suivie d'après nature, et que le graveur, comme nous l'espérons, rendra avec fidélité d'après le dessin, qualité, qui n'est pas toujours garantie par ceux dont la main s'applique trop souvent à s'exercer pour faire de l'art un intelligent métier.

Bruxelles, mars 1861.

Arnaud Schaepkens.

Archives des Arts, Sciences et Lettres.

§ 73. *Scribes et enlumineurs.*

Sommaire : G. Van Middelere, scribe. — G. Van Steenberghen, orfévre. — Colard Mansion, auteur d'un manuscrit du *Romuléon*. — Dreux Jehan, enlumineur. — Comptes des chartreux de N.-D. de Scheut, lez Bruxelles, relatifs à l'exécution et la reliure de manuscrits. — Frère Herman, maître Othon et Ant. Bloc, scribes. — Richard, frère Arnould et Guillaume Tonis, enlumineurs. — Simon Marmion, peintre et enlumineur. — Ses œuvres. — Bréviaire de Philippe le Bon et Charles le Téméraire. — Émile et Nic. Marmion, enlumineurs. — Jean Beckem, scribe. — J. du Quesne ou du Chesne, scribe. — Nic. Spierinc, scribe et enlumineur. — Manuscrit des ordonnances de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Ph. de Maisereulles, scribe et enlumineur. — J. Roeland, scribe. — Attavante degli Attavanti, enlumineur de Florence. — D. Louber, scribe de Hagenau. — J. Van Battel, peintre d'armoiries. — J. Rombaults, artiste. — H. Van der Brugghe, artiste. — Adr. Van Diependale, verrier. — G. Van Deynum ou Van Deynen, enlumineur.

Van Middelere (Gérard). — La collection des comptes de la maison des comtes et ducs de Gueldre, et ceux de la recette générale des finances de ces princes, qui existe aux Archives provinciales de la Gueldre, à Arnhem, est une source précieuse pour l'histoire des arts et lettres, dont nous devons la communication à l'obligeance du savant et respectable M[r] Nijhoff. Nous en avons entrepris le dépouillement, quoiqu'ils aient déjà été grandement utilisé par G. Van Hasselt, dans les publications qu'il a faites au commencement de ce siècle, sous les titres de : *Bydragen voor d'oude Geldersche maaltyden*, de *Geldersche oudheden* et de *Geldersch maandwerk*. Entre autres particularités curieuses, nous avons noté le passage d'un compte de 1342-1343, qui rapporte que le duc Renaud II, étant à Zutphen, retint aux gages annuels d'une livre de gros et d'une paire de sou-

liers, à dater du jour des Pâques 1342, l'orfévre Guillaume Van Steenberghen et Gérard Van Middelere, écrivain de livres (*Mynsheren boecscrivere*).

« *Item*, op Palmen-daghe, te Zutphen, meyster Willam Van Steenberghen, den golsmit : vj schilde.

Item, op Palme-daghe, te Zutphen, meister Gerard Van Middelere, Mynsheren boecscrivere, omme te verwullen syn loen van desen jaere : vj schilde.

Item, ter selver tyt, den selven meester Gerarde, omme perkemente mede te copene tot Mynsheren boken : vj schilde.

Ende is te wetene dat Mynhere dese twe, alse den golsmit ende desen scrivere, onthalden heft tot sinen ghesinde, in maniren dat elkerlye sal des jaers hebben voer syn loen j lib. grot.; ende sin nu betaelt van Paschen naeste commende in den jaere Ons Heren [xiij^{c}] xlij, thent Paschen daernaeste in den jaeren Ons Heren xliij, ende dan sal hi elkerlyc j lib. grote gheven, *cum* elkes jaers j paer cledere oft 't ghelt daervoer; ende wert sake dat Mynhere heer ouch versaghe van renthen, soe waren dese voorwerde daermede doet. »

Mansion (Nicolas, *Colard*). — Le celèbre bibliothécaire Van Praet a consacré une notice pleine d'érudition à ce fameux imprimeur, qui, le premier, introduisit l'art typographique à Bruges, vers 1475. Il exerçait auparavant une autre profession non moins honorable, celle d'écrivain et de traducteur de livres. Van Praet a rapporté dans les notes de son ouvrage (p. 70), un extrait du compte de Guillaume de Poupet, conseiller et garde des joyaux du duc Philippe le Bon, pour l'année 1450, conservé aux Archives du département du Nord, à Lille (n° F. 146), d'après lequel on voit que Nicolas ou Colard Mansion, a reçu la somme de 54 livres de Flandre, pour la vente d'un manuscrit relié en velours bleu, intitulé : *Romuléon.* Chose singulière, dans un compte de l'épargne de Flandre, de l'année 1467 (f° xix v°), qui existe aux Archives du royaume, à Bruxelles, sous le n° 25191 de l'*Inventaire*, on trouve une mention du même genre, plus étendue que la précédente, et qui constate également l'achat fait à Mansion, en vertu de lettres patentes du duc, datées de

Bruges, le 9 mai 1467, et par l'intermédiaire de maître Alard le Fèvre, doyen du chapitre de Leuze, lecteur de Philippe le Bon, d'un autre manuscrit de *Romuléon*, couvert aussi de velours bleu, et ce pour le prix de 45 écus, de 48 gros de Flandre, qui font 54 livres de Flandre.

« A Colard Mansion, escripvain, la somme de xlv escuz, de xlviij gros, monnoie de Flandres, pièce, à lui deue par Monseigneur, pour un livre nommé : *Romulion*, en ung volume couvert de velours bleu, que Monditseigneur par maistre Alart le Fèvre, doyen de Luese [Leuze], son liseur, a fait prendre et acheter dudit Colart, pour ladite somme, comme peut apparoir par ses lettres données en sa ville de Bruges, le ix^e^ de may l'an mil iiij^c^ lxvij, par laquelle Monditseigneur mande ladite somme estre païée. »

Jehan (Dreux). — (*Voy.* § 16). — C'est bien définitivement ainsi qu'il faut écrire le nom de ce célèbre enlumineur, employé par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, pendant de longues années, à enrichir de vignettes les manuscrits de leur richisssime librairie. Sa signature apposée au bas d'une quittance, et l'examen des documents qui font mention de lui, nous en ont fait acquérir la preuve. D'ailleurs, nous pourrions citer d'autres personnes qui, au XV^e^ siècle, portèrent aux Pays-Bas le prénom de Dreux; tel fut Dreux de la Vacquerie, secrétaire des ducs de Bourgogne, que nous avons cité plus haut.

Voici encore quelques notes inédites pour servir à la biographie de notre artiste. Dans la première, il est question du remboursement d'une somme qu'il avait dépensée pour avoir fait restaurer, en 1451, les *grandes heures cotidiennes* de Philippe le Bon. La seconde complète les extraits des comptes publiés par M^r^ le comte de Laborde, relativement au payement des gages de Dreux Jehan, depuis le 1^er^ octobre 1451 au 31 décembre 1452.

Au § 69, nous avons cru pouvoir avancer que l'enlumineur, appelé maître Dreux (*meester Drosys*), qui, en 1462, faisait partie de la confrérie de la Sainte-Croix, fondée à

l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, n'était autre que Dreux Jehan. Nous en avons la conviction, car dans les comptes de la prévôté de Saint-Jacques, de ce temps (1), figure également le même nom, tantôt sous la désignation de *meester Drues, scilder,* peintre, tantôt avec la qualification d'enlumineur, *meester Druese, verlichtere.* Il devait payer au couvent, deux fois par an, un cens d'un demi-mouton de Vilvorde, pour une propriété qu'il habitait aux environs de la rue Cantersteen et de la rue Terarcken. Nous trouvons le premier payement mentionné à la date de Noël 1455 : maître Dreux rembourse ce cens en 1462. Il devait au même monastère, nous ignorons de quel chef, un autre cens de 1 vieil écu par an, qu'il paie à partir de 1458 jusqu'en 1469; les comptes des années suivantes n'existent plus.

I. « Je Dreux Jehan, varlet de chambre et enlumineur de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, confesse avoir eu et receu de maistre Gautier de la Mandre, conseiller et garde de l'espargne de Monditseigneur, la somme de x livres xvj solz, de xl gros, qui deue m'estoit pour semblable somme que j'afferme en ma conscienee avoir païée pour lui, pour avoir fait relier par deux fois les *grandes heures cotidiennes* de Monditseigneur; icelles nectoïer, redorer et faire refaire les fermans d'icelles d'or, et autrement avoir mis à point lesdictes heures à son plaisir; de laquelle somme je me tieng pour content et bien païé. Tesmoing le saing manuel de maistre Jehan Schareel, secrétaire de Monditseigneur, cy mis à ma requeste, à Brouxelles, le xixe jour de septembre l'an mil cccc cinquante-et-ung (2). »

II. « A maistre Dreue Jehan, varlet de chambre à vie, enlumineur de livres de Monseigneur, la somme de lv livres iiij s., de xl gros, à cause de semblables gaiges et pencion de xij solz par jour, que Monseigneur lui a tauxé et ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par jour, pour lui aidier à entretenir en son service, à escripre, enluminer et historier livres ès lieux là où chiet et appartient, et ce depuis le premier d'octobre mil iiijc lj jusques au derrenier jour de décembre ensuivant.

(1) Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

» A lui, la somme de cix livres iiij solz, pour ses gaiges des mois de janvier et février l'an mil iiij^c lj, mars, avril, may et juin lij.

» A lui, la somme de cx livres viij solz, pour ses gaiges des mois de juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre l'an mil iiij^c lij (1). »

Comptes des Chartreux de N.-D. de Scheut, lez Bruxelles, relatifs a l'exécution de manuscrits. — Les Archives du royaume possèdent un registre contenant des comptes de la chartreuse de Notre-Dame de Scheut, lez Bruxelles, de la Saint-Martin 1464 à pareil jour 1470. Nous en avons extrait une série de notes relatives aux dépenses que le couvent a faites pendant ce temps pour les *livres;* ces dépenses y forment un chapitre spécial. Il est à regretter que les autres comptes aient été égarés, car ils nous auraient fourni des documents curieux sur les transcripteurs et enlumineurs de manuscrits du XV^e siècle. Tout incomplets que soient nos extraits, ils nous ont paru assez intéressants pour être publiés. A l'époque qu'ils concernent, les chartreux étaient établis depuis quelques années à peine (2). Les dépenses qui figurent dans les comptes dont nous parlons, sous la rubrique : *ad libros* ou *pro libris*, regardent en majeure partie des achats de parchemin, de vélin, de papier, de cuirs, de peaux de veau ou de truie et de planchettes de bois pour couvertures; de clous, de fil et de platines de cuivre pour relier; enfin de couleurs, de feuilles d'or et de gomme arabique pour enluminer et dorer les vignettes. Quelques autres articles offrent un intérêt plus grand, en ce qu'ils

(1) Registre n° 1921, f° vijxx xvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. M^r le comte de Laborde a publié (*loc. cit.*, n° 1359, p. 382) une note dans laquelle il est question d'une somme de 34 *saluts* d'or payée à un certain Jehan, enlumineur à Bruges, en 1442, pour avoir « enlu» miné, hystorié et lyé deux psaultiers » écrits pour Philippe le Bon, par Jean Aubert, receveur de Gravelines. Peut-être s'agit-il ici de Dreux Jehan, qui habitait la ville de Bruges à la même époque.

(2) *Voy.*, sur ce monastère, la notice de M^r A. Wauters, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I^er, p. 56.

nous indiquent l'espèce de manuscrits que les chartreux faisaient alors exécuter, tels que bible, graduel, sermonnaire, grand et petit antiphonaire, psautier, un *Catholicon*, etc.

Ces comptes nous apprennent de plus qu'un scribe, nommé maître Othon, écrivit, en 1464 ou 1465, une partie du troisième volume d'une Bible, enrichie de miniatures, dont un certain Antoine Tonis exécuta l'autre partie, et que ce même Othon collabora à la confection d'autres ouvrages; que Guillaume Tonis écrivit un graduel et des petites heures, en 1465; que le petit antiphonaire est dû à la plume de frère Herman, religieux du couvent, selon toute probabilité, et qu'Antoine Bloc, autre calligraphe, fut chargé, de 1464 à 1467, de la transcription du second volume d'un traité sur les Saints, d'un commentaire sur les cantiques, d'un recueil de sermons, du *Catholicon*, du troisième volume d'un légendaire, etc. Ils nous font connaître en outre un enlumineur nouveau dont le prénom est Richard. Il semble, d'après un passage du texte, qu'un moine du couvent, appelé frère Antoine, s'occupait alors aussi de l'ornementation en couleurs des manuscrits. N'oublions pas de faire remarquer encore que les chartreux de Scheut achètent, en 1467 ou 1468, pour 18 deniers, un livre imprimé sur papier, traitant de la *Patience de Job*.

« Ce passage du compte, — nous écrivait récemment à ce » sujet Mr Campbell, l'érudit bibliothécaire-adjoint de la » Bibliothèque royale de La Haye, — doit se rapporter à » une édition d'Ulric Zell, de Cologne, que possède aussi » cet établissement, et dont nous avons donné la description » sous le n° 37 de la deuxième partie de notre catalogue » des incunables (1); et chose assez remarquable, la date » que nous lui avons assignée (1467) coïncide parfaite- » ment avec celle de l'achat d'un exemplaire par les char- » treux de Scheut. »

(1) Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle.*

1. *Comptes de la Saint-Martin* 1464-1465.

« De libris.

« Secundum volumen *de Sanctis*, continens xxix quaternos, facit : ij lib. xviij s.

Tercia die januarii, pro x pellibus de xxviij, dimidia duodena de xxxvj, et una duodena de xxxij, et una de xxx, et 1 1/2 [de] xviij; pollicibus; simul xviij s. x 1/2 d.

Pro xv magnis assisiis in Bruxellis factis, xxij 1/2 d.

Erga Anthonium Bloc, pro quadam *Expositione secunde partis super cantica*, quæ incipit : *Favus distillans labia mea* (*sic*), vj s. v d.

Wilhelmus Tonis scripsit unum *Gradale* continens xxj 1/2 quaternos, pro quolibet quaterno vj stuferos, et *Parvas horas* cum vesperis ante priorem, continentes xvj 1/2 quaternos, pro quibus omnibus simul, defalcatis expensis, recepturus erat iiij^{or} florenos Renenses, de quibus pro domo computandi sunt iij petri communes; residuum venit aliunde; facit xiij s. vj d.

Anthonio Bloc, pro dimidio quaterno in *Sermonibus quinque de diversis*, ix 1/2 d.

Ad illuminandum tercium principale volumen *Biblie*, pro auro, xviij d.

Adhuc Anthonio, pro dimidio quaterno in *Catholicon*, ij s. ix d.

Pro x magnis assisiis, v stuferos, et x mediocribus, iiij stuferos, et xx minoribus, xix placas, et pro ornatu quinque antiquorum, ij placas, simul iiij s.

Tercium volumen *Biblie* scriptum per magistrum Ottonem, continens xxx 1/2 quaternos minus uno folio, solutum est ei, diversis vicibus, uti patet in rotulo, iij lib. ix s.

Pro uno quaterno pergameni, in Mechlinia, xxj d.

Magistro Ottoni, pro diversis inscriptionibus in diversis libris, xxj d.

Pro depositione pellis albi equi pro ligatura librorum, ix d.

Pro j 1/2 duodena pergameni de xxxiiij, et iij duodenis de xxxij, et una duodena de xxviij, et xxx et xxxij permixtis; *item*, dimidia duodena de tenui materia diverse quantitatis, simul xxx s.

Adhuc pro duobus pellibus de xxxij, xj d.

Adhuc pro duabus duodenis de xxxiiij, xj s. iij d.

Gregorio, scrinifici, pro uno assere pro libris ligandis, v d.

Anthonio Bloc, pro ordinario inscribendo in duobus novis *Gradalibus*, iij s. iiij 1/2 d.

Pro duobus asseribus, in nundinis, ad ligandum libros, xxij d. ob.

Uno corco in quo ligatus est *Catholicon*, ij s.

Pro vectura asserum in quo idem ligatus est te Diest, iiij 1/2 d.

Pro redemptione *libelli fratris Joannis conversi* perditi, xij d.

Pro ij quaternis pergameni, xix 1/2 d.

Cuidam Richardo, pro floratione xj magnarum litterarum, xvj d. »

II. *Compte de la Saint-Martin* 1465-1466.

« De pertinentibus ad libros.

« *Primo*, pro j 1/2 duodena de xxx pollicibus pergameni et duabus duodenis franceni magni et parvi, simul cum una magna pelle, x s.

Adhuc, quarta die januarii, pro una duodena de xxviij, iiij s. iij d.

Adhuc, pro ij quaternis contra quendam de Gerardimonte, de xxviij, xviij d

Pro coreo spisso in dorso librorum, vj d.

Pro ij coreis vitulinis pro ligatura librorum, xiij 1/2 d.

De una duodena de xxxiiij, v s. vj d.

In Gandavo, pro duabus duodenis de xxxij, x s. vj d. xviij mit.

Pro coreo spisso in dorso librorum et ij pellibus vitulinis, ij s. vj d.

Anthonio de Tolnis, de xj quaternis in tercio volumine *Biblie*, defalcatis ix stuferis de ligaturis, quos habuit contra Borchman, xxij s.

Pro xx assisiis tercii et quarti ordinis, simul xviij d.

Pro scriptura arbitrii facti per magistrum Paulum de Rota et magistrum Petrum de Thymo (1) super dubio suborto de decimis, Anthonio Bloc, xv d.

In nundinis Penteeostis, de ij duodenis de xxxiiij, xij s.

Pro presentibus magnis et parvis, simul ij 1/2 d.

Anthonio, de 1/2 quaterno pro complemento secundi voluminis et ij 1/2 foliis, et inscriptione quadam, simul xiij d.

Pro tribus unciis asurii cum dimidia uncia, simul v s. vj d.

Adhuc, pro uno magno frusto spissi corei pro corrigiis, etc., xviij d.

Pro xx assisiis de quarto ordine, xviij d.

Pro 1/2 duodena tenui de xxxij, pro *Psalterio* novicii, ij s. vj d.

In nundinis autompnalibus, pro j 1/2 duodena de xxxij, vj s. ix d.

Pro ij coreis ad ligandum libros, xiij 1/2 d.

Pro iij unciis gommi ad incaustum et illuminandum, iiij 1/2 d.

Adhuc, pro tribus magnis coreis pro libris ligandis, ij s.

Pro uno assere ad ligandum magnos libros, xxj d.

Pro iiij pellibus pergameni ad ligandum *Antiphonarium* magnum, ij s. iij d.

Anthonio, pro ordinario in parvo *Antiphonario*, xviij d. »

(1) Pierre Van der Heyden, chanoine d'Anderlecht, qui fut secrétaire de la ville de Bruxelles.

III. *Compte de la Saint-Martin* 1466-1467.

« Exposita pro pertinentibus ad libros.

« *Primo*, Anthonius Block, de tercio volumine *Legende*, continente xxx 1/2 quaternos, et habet pro quolibet quaterno viij stuferos, cujus summa, simul xij Renenses (ad xx stuferos quoslibet computatos) et quatuor stuferos, de quibus anno preterito habuit et recepit xxij stuferos; sic summa hoc anno soluta est, xxxix s.

Pro inscriptione ordinarii in parvo *Anthiffonario*, quem scripsit frater Hermannus, habuit idem Anthonius, xviij d.

Pro iiij 1/2 duodenis de xxxiiij pollicibus, solvi Godefrido de Diest, pro qualibet xxj 1/2 stuferos, sed pro una dimidia, tantum ix 1/2 stuferos; facit xxiij s. x 1/2 d.

Contra eundem, pro una duodena de xxxij, iiij s. ix d.

Contra eundem, pro tenui materia de diversis mensuris, iiij s.

Contra alium quendam vicinum suum, pro j duodena de xxx, iiij s. iij d.

Post nundinas, pro dimidia libra cupri pro libris claudendis, vij 1/2 d.

Sabbato post Barnabe, pro x assisiis de tercio gradu et pro x de quarto, solvi vj stuferos; *item*, adhuc pro v de quarto gradu, iiij denarios; facit simul xxij d.

Pro ij 1/2 unciis azurii de meliori, pro qualibet iij stuferos, facit iij s. ix d.

Pro magno frusto albi corii pro ligaminibus librorum, ij s.

Pro duabus pellibus vitulinis, xviij placas, et pro preparacione unius pellis, xviij mitas; facit xviij d. xviij mit.

Pro iij 1/2 libris, pro qualibet libra vij 1/2 den. parumplus, facit ij s. iiij 1/2 d.

Pro iiij unciis mascot pro libris colorandis, ij d.

Pro quatuor unciis vermelii non fracti, vj d.

Pro ij unciis galnote et iij unciis gummi arabici, iij d. xviij mit.

Pro una duodena de xxxij pollicibus, in nundinis autumpnalibus, xx stuferos; *item*, pro j 1/2 duodena de xxx, xxvij stuferos; facit xj s. ix d.

Pro c pennis cignorum, ix d.

Pro diversis coloribus, pro fratre Anthonio, pro illuminatione librorum, vj s. vj d.

Pro j libra cupri cum una uncia, viij d. »

IV. *Compte de la Saint-Martin* 1467-1468.

« Exposita de pertinentibus ad libros.

« *Primo*, pro v libris et xiij unciis cupri, pro qualibet vij den. ob.; facit iij s. vij 1/2 d.

Pro xij cordis cupreis ad premendum eorium ligature, v d. xviij mit.

Pro corio albo pro ligaminibus librorum, iij d.

Pro una pelle vitulina et preparacione ejus, ix d. vj mit.

Pro corio porcino et preparacione ejus, xvij d.

Pro x assisiis magnis in primo gradu et pro v minoribus in secundo gradu, et pro tribus assisiis triangularibus et xij clavis cupreis magnis, simul v s. j d.

Pro c clavis parvis de spintris, j 1/2 d.

Pro j duodena de xxviij, xvj stuferos, et pro j duodena de xxxij, xix stuferos, et pro j de xxx, xviij stuferos, in nundinis Penthecostis; simul xiij s. iij d.

Pro duobus asseribus ad libros ligandos, ij s. vj mit.

Pro materia *Omeliarii* a domino Leodiensi nobis donati, salvo quod solvemus pergamenum, dedi procuratori Leodiensi de v 1/2 duodenis de xxxvj, pro qualibet xxvj stuferos; facit xxxv s. ix d.

Pro tribus unciis azurii de meliori, v s. iiij 1/2 d.

Pro sectione unius asseris, v d.

Pro v pellibus franceni pro litteris nostris, xij d.

Pro duobus coriis porcinis, ij s. v 1/2 d.

Pro viij clavis cupreis magnis, vij d.

Pro iiij libris cum dimidia cupri cum filis cupreis, simul ij s. vj 1/2 d.

Pro preparacione unius corii, j. d. vj mit.

Pro decurtacione et acucione ij^{c} parvorum clavorum cupreorum, ij 1/2 d.

Pro duobus foliis magni papiri, j d. vj mit.

Pro xv magnis et x assisiis in secundo gradu, et x in tercio gradu, et pro iiij magnis clavis et quatuor parvis sub libris, simul iiij s. v d.

Adhuc pro j libra cupri et filis cupreis, ix d.

Pro ij unciis vermelii, vj d.

Pro c spintris acutis cum capitibus, ij d.

Pro acuendis clxxv cupreis clavis, ij d. xviij mit.

Pro iij unciis mascot et pro j quartena fili cupri, iiij d. vj mit.

Pro j libello *de Paciencia Job* in papiro *ghepruit*, xviij d.

Pro xx foliis auri, pro Anthonio Tonis, xv d.

Pro albo corio spisso pro ligaminibus librorum, xxj d.

Pro duobus coriis vitulinis pro libris, xvj 1/2 d.

Pro c clavis cupreis parvis, iij d. »

Outre ces dépenses pour les livres, consignées, comme on le voit plus haut, dans un chapitre spécial, on en trouve encore ça et là d'autres qui n'ont pas été transcrites à leur place par le receveur du couvent. Voici les notes princi-

pales que nous avons recueillies : nous avons négligé les achats de fils de cuivre, de gomme arabique, d'azur, de vermillon, etc.

Compte de la St-Martin 1464-1465. — « Pro spisso coreo ad libros, xv den.

Cuidam famulo magistri Ottonis, pro quaternis quos pluribus vicibus portavit de Mechlinia, vij d.

Arnoldo Wekere, portanti pergamenum et reportanti *Bibliam* ad ligandum versus Diest, xviij d.

Pro vectura tercii voluminis *Biblie* ligati in Zeelem ad Bruxellas, ix d.

Anthonio Bloc, de libris allatis et reportatis in Viridi Valle, ij d. vj mit. »

Compte de la St-Martin 1467-1468. — « Cuidam portanti primum volumen *Legende Sanctorum* de domo Silve, pro labore suo dedi, iij d.

Joanni Sorenberghe, qui portavit hic magnum librum, dedi iij d. »

Compte de la St-Martin 1468-1469. — « Pro uno instrumento *van borstelen om printen*, xviij mit.

Pro vita et passione Christi in papireo libello depictis, et pro ymagine crucifixi pro fratre Johanne Moens, simul iiij d. vj mit. »

Ces nouveaux extraits viennent ajouter des détails importants à ceux qui nous étaient acquis déjà. Il en ressort que maître Othon, calligraphe que les chartreux de Scheut employèrent fréquemment, demeurait, paraît-il, à Malines; que ces religieux firent copier par Antoine Bloc plusieurs volumes que celui-ci avait empruntés pour eux aux chanoines réguliers de Groenendael, et que les chartreux de Zeelhem, près de Diest, s'occupaient de la reliure des manuscrits (1).

Nous ferons remarquer aussi cet instrument ou brosse pour imprimer (*van borstelen om printen*), qui fut acheté en 1468 ou 1469. Il ne faut pas aller toutefois s'imaginer qu'il s'agit ici de quelque ustensile nécessaire à l'usage d'une presse, et en déduire que l'art typographique était exercé par les chartreux de Scheut. Le mot *printen* a déjà

(1) Plus haut, il est question d'un *Catholicon* qui fut relié par eux en 1465.

fait commettre assez d'erreurs, et tout récemment Mr Van Even a cru pouvoir revendiquer au nom d'un couvent situé près de Malines (1), l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie dans notre pays. D'après nous, il ne s'agit dans notre texte que d'une sorte de tampon pour l'impression d'images. Ce renseignement a toujours une certaine valeur, en ce qu'il nous apprend que dans le couvent qui nous occupe, on se livrait à ce travail. Nous inclinons à croire que ces images n'étaient que de petites bannières avec la représentation de Notre-Dame de Scheut, destinées aux personnes qui venaient en pèlerinage, car, si des religieux s'étaient vraiment adonnés à la gravure, nous aurions probablement trouvé dans les comptes de 1464 à 1470 quelques achats d'objets ou d'ustensiles à leur usage.

Les recettes des comptes nous fournissent également des renseignements curieux; nous transcrivons les passages qui sont relatifs aux livres.

Compte de la St-Martin 1465-1466. — « A Wilhelmo Tonis, super illuminacione quam fecit sibi vicarius noster, que deputata sunt pro asurio et usibus librorum, iiij florenos Arnoldi et postea adhuc ix stuferos, simul xiij s. iij d.

Adhuc a Wilhelmo Tonis, de ligatura *Psalterii* et *Missalis*, viij s. vj d. »

Compte de la St-Martin 1466-1467. — « De illuminacione *Diurnalis* domicelle Elizabet Thonis, monialis in Foresto, quod frater Arnoldus illuminavit, preterea quod Arnoldus habuit pro viatico, recepi xviij d. »

Compte de la St-Martin 1467-1468. — « De ligatura diversorum librorum pro canonico Anderlectensi, recepi diversis vicibus ij lib. xj s.

Adhuc de librorum ligatura pro canonico Anderlectensi recepi viij s. »

Compte de la St-Martin 1468-1469. — « De illuminacione quarumdam magnarum litterarum in *Antiphonario* domus Septem Foncium et de quibusdam litteris illuminatis in *Gradali*, recepi vij s. vj d.

De illuminacione partis *Diurnalis* pro domo Sancti Joannis in Angia, recepi iij s.

(1) Journaux de 1860.

Anno [xiiij^{c}] lxvj^{o}, prior Oliverus domus Antwerpie mutuavit mihi ix lib. gr. Brabancie, in quarum defalcacione scripsimus sibi unum *Psalterium* et unum *Gradale*, quorum precium, computatum ij 1/2 duodenarum pergameni et xij 1/2 stuferos pro ligatura eorumdem, ascendebat, prout est computatum cum priore Olivero, ad vj lib. v s.; que summa, qualiter nundum scripta fuit, tanquam per me recepta, hic tanquam recepta computatur; facit vj lib. v. s. »

Ces quelques lignes offrent aussi leur part d'intérêt. Elles nous apprennent que Guillaume Tonis fit relier à Scheut des manuscrits qu'il avait sans doute copiés, notamment un psautier et un missel, et que le vicaire du couvent, dont le nom n'est pas connu, fit pour lui des travaux d'enluminure : nous avons vu ailleurs que G. Tonis exécuta plusieurs volumes pour compte des cénobites de Scheut. Ces derniers relièrent, en 1468, divers livres pour des chanoines de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

Mais ce que ces extraits des dépenses du couvent nous font connaître de plus intéressant, ce sont les particularités suivantes, qui prouvent que de 1465 à 1469, seules années que nos extraits embrassent, plusieurs chartreux s'occupaient de l'ornementation des manuscrits. Nous avons déjà cité le frère Antoine. En 1467, frère Arnould enrichit d'enluminures un livre d'heures pour Élisabeth Tonis, religieuse de l'abbaye de Forêt. Deux ans plus tard, il est question d'un antiphonaire et d'un graduel, enluminés, pour le prieuré de Sept-Fontaines, dans la forêt de Soigne, et d'une partie d'un livre d'heures pour un couvent d'Enghien.

Le dernier alinéa parle d'un psautier et d'un graduel, qui furent écrits et reliés à Scheut pour Olivier, prieur du couvent [des chartreux?] d'Anvers, le tout pour la somme de 6 livres 5 sous.

Beckem (Jean). — Nous avons vu dans la Bibliothèque de Dusseldorf, en 1859, un manuscrit, sur papier, petit in-octavo, d'une jolie écriture, provenant du couvent de

Marienvrede, près de Wesel (Prusse rhénane), et qui contient trois traités différents, savoir : 1° *De Imitatione Christi,* à la fin duquel on lit : *Finitum et completum per me fratrem Johannem Beckem in profesto luce evangeliste sub anno domini m° cccc lxvij in Buscoducis;* — 2° *Libri sex sancti Effremi diaconi,* opuscules qui se terminent par ces mots : *Per me fratrem Johannem Beckem sub anno incarnationis domini m° cccc lxvij in Buscoducis feria quinta quatuor temporum ante natale;* — et 3° *Liber sancti Basilii,* etc., dont l'explicit est à peu près semblable à ceux des traités qui précèdent : *Per me fratrem Johannem Beckem anno incarnationis domini m° cccc lxvij ipso die sancti thome apostoli in Buscoducis.* On voit par là que le frère Jean Beckem a copié tout ce manuscrit à Bois-le-Duc, dans le dernier trimestre de l'année 1467.

Marmion (Simon), — peintre et enlumineur de Valenciennes, fut, à en juger par les témoignages de ses contemporains, un des artistes les plus habiles du XV^e^ siècle. Cette réputation nous paraît justifiée par l'importance des travaux qui lui furent confiés. M^r^ le comte de Laborde a inséré dans le t. I^er^ de son ouvrage des *Ducs de Bourgogne* (1), qui a vu le jour en 1849, une note constatant que dans le courant de l'année 1467, Marmion toucha une somme de 100 livres à compte du travail dont le duc de Bourgogne l'avait chargé : il devait « ystorier, enluminer » et mectre en fourme ung bréviaire que Monditseigneur a » fait faire pour servir à dire ses heures ». Cet extrait d'un compte existant aux Archives de Lille n'était pas inédit, car, déjà en 1841, M^r^ le docteur Le Glay l'a publié dans son *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord,* et nous savons par lui que la note date

(1) Preuves, n° 1922, p. 496.

du mois d'avril, et par conséquent qu'il s'agit dans le texte de Philippe le Bon. Ce fait est important, puisque l'année 1467 est précisement celle de la mort de ce prince. De notre côté, nous avons été assez heureux pour retrouver dans un compte reposant aux Archives du royaume (1), une description complète de ce bréviaire, qui était donc à l'usage de Charles le Téméraire. L'œuvre ne fut achevée qu'en 1470, et Marmion reçut pour son salaire, y compris les avances qui lui avaient été faites depuis 1467, la somme très-importante de 490 livres 15 sous, de 40 gros de Flandre, la livre. La note de ce payement est conçue en ces termes :

I. « A Simon Marmion, enlumineur, la somme de vijxx xviij livres xv solz, de xl gros, pour pluseurs parties d'istoires, vignettes, lettres et autres parties par luy faittes ou bréviaire de Monseigneur, ainsi qu'il s'ensieult :

Et premièrement, pour avoir historié et vignetté le calendrier dudit bréviaire et fait le signetz y partinens en chascun des douze mois de l'an, au pris de xxiiij solz pour chascun mois, font : xiij livres viij s.

Item, pour lxxviij quayers vignettez et furniz de histoires pour ledit bréviaire, contenant chascun quayer huit feuillez, au pris de xl s. pour chascun quayer, font : vijxx xvj liv.

Item, pour unze histoires de couleurs faittes oudit bréviaire, au pris de iiij livres x s. chascune histoire, font : xlix liv. x s.

Item, pour iiijxx iiij histoires d'autres couleurs faittes oudit bréviaire, au pris de lx s. pièce, font : ijc xlix liv.

Item, pour ijm vc lettres de deux poins faiz oudit bréviaire, au pris de vj s. le cent, font : vij liv. x s.

Item, pour vm viijc lix lettres d'ung point faites oudit bréviaire, au pris de iij s. le cent, font : xj liv. xiiij s. vj d.

Et pour cv lettres de v, vj et vij poins servans emprez les histoires oudit bréviaire, au pris de vj deniers chascune lettre, font : lij s. vj d.

Montent ensemble touttes lesdittes parties à la somme de iiijc iiijxx x liv. xv solz, sur quoy ledit Simon a receu en prest par les mains de Monseigneur et de l'évesque de Salubrye iijc xxxij liv. »

II. « Au révérend père en Dieu messire Engueran, évesque de Salubrye,

(1) Registre nº 1925, fº iiijc lxxiiij vº, de la chambre des comptes.

conseiller et confesseur de Monseigneur, pour avoir fait relyer le bréviaire de Monditseigneur, réparer les histoires et companiser (*sic*) les fuelletz dudit bréviaire, par marchiet fait avec l'ouvrier : xviij livres. » (1)

Jean Molinet a consacré à la louange de Simon Marmion, son concitoyen, une longue épitaphe en vers, que Mr Le Glay a fait connaître le premier d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai (2), et qui depuis a été reproduite entièrement par Mr le comte de Laborde (3), et en partie, d'après lui, par d'autres publicistes (4). Molinet et d'Oultreman, dans son *Histoire de Valenciennes* (5), ne sont pas les seuls auteurs qui aient dans leurs écrits conservé le souvenir du talent de Marmion et de la célébrité dont cet artiste a joui. Jean Lemaire, dans son poëme de *la Couronne margaritique,* si souvent mis à profit par les écrivains qui s'occupent de l'histoire des Beaux-Arts, le qualifie de

> . . . . . prince d'enluminure,
> Dont le nom croist, comme paste en levain,
> Par les effects de sa noble tournure.

Ne perdons pas de vue que Lemaire est natif de Bavai, à quelques lieues de Valenciennes, et qu'il a rédigé sa composition poétique à peu d'années de distance de la mort de Marmion, décédé, comme le dit son épitaphe, en 1489.

Le manuscrit d'où Mr Le Glay a extrait l'épitaphe de Marmion, contient encore ce qui suit : « La table d'autel » de la chapelle St-Luc est de cest excellent ouvrier Mar- » mion, digne de très-grande admiration, singulier en la » draperie, relèvement de platte peinture que l'on jureroit

(1) Registre nº 1925, cité, fº iiijc liij.

(2) *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord;* Lille, 1841; p. 27.

(3) *Les Ducs de Bourgogne,* Preuves, t. II, p. xxvii.

(4) Dehaisnes, *De l'Art chrétien en Flandre; Peinture;* p. 239.

(5) P. 432.

» que c'est pière blanche, qui n'y prendroit garde de bien » près, et surtout en la table d'autel la chandelle qui samble » vrayement ardre. » Il ressort évidemment de ce texte que Simon Marmion a peint des grisailles dans la chapelle consacrée à saint Luc, et que le maître-autel était orné d'un tableau de sa main. Simon Leboucq, qui écrivit son *Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne* en 1630 (1), nous dit que la confrérie de Saint-Luc fut érigée en 1460, et que la chapelle de ce nom était située derrière le chœur. On peut donc assigner approximativement une date à ces travaux de Marmion. Celui-ci est du reste déjà cité comme maître peintre en 1458 (2). Il fut peut-être, on peut le supposer avec grand fondement, doyen de la corporation des peintres, enlumineurs, etc., de Valenciennes, lors de l'érection de la confrérie, et c'est dans cette circonstance, qu'il aura fait don des tableaux.

Dans les notes sur des artistes publiées par Mr Van Even (3), et extraites du manuscrit de J. Molanus, intitulé : *Historiæ Lovaniensium libri XIV*, on lit qu'autrefois l'hôpital de Louvain possédait un tableau, représentant *la Sainte Vierge*, peint par Simon Marmion, natif de Valenciennes, dit l'historiographe latin. Cet objet d'art avait été donné à l'établissement par Velasquez de Lucerna, orateur de Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne, à l'influence de laquelle on doit la réforme de l'hôpital dans la seconde moitié du XVe siècle. Mr Van Even rappelle à propos de cette particularité que L. Guicciardini parle deux fois (4) de Marmion dans la dernière édition de son ou-

(1) Elle a été publiée, il y a quelques années, par Mr Arthur Dinaux.

(2) *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 47 (note de Mr de la Fons-Mélicocq).

(3) *De dietsche warande;* Amsterdam, 4e année, p. 29; — Van Even, *Louvain monumental*, p. 279.

(4) P. 129 et 378. Dans l'édition latine de l'ouvrage de Guicciardini, qui a été imprimée à Amsterdam, en 1613, on a tantôt écrit Marinionus et tantôt Marmionus (p. 88 et 277), et l'auteur de la traduction en a fait deux personnes distinctes à la table.

vrage, à laquelle il donna ses soins, et qui parut à Anvers en 1588, chez Plantin, peu de mois avant sa mort. L'écrivain italien le qualifie d'excellent peintre et d'homme lettré. Nous ignorons sur quel témoignage cette dernière appréciation est basée.

Mr Ad. Siret (1) est tombé dans l'erreur en classant l'artiste valenciennois dans l'école française et en avançant qu'il fut « nommé peintre de Philippe le Bon » : Marmion n'eut jamais ce titre.

Mr de la Fons-Mélicocq dit dans une note que plusieurs tableaux très-estimés de Simon Marmion, qui ornaient l'église abbatiale de Saint-Jean à Valenciennes, ont été détruits avec cet édifice, par le feu en 1519 : d'après S. Leboucq (2), et son témoignage est ici irrécusable, cet incendie est arrivé le 11 juin 1520.

Simon Marmion eut pour femme Jeanne de Quarouble (3). Il avait un frère, dont le prénom était *Mille* (Émile?), qui exerçait la même profession que lui. L'un et l'autre furent admis comme francs-maîtres dans la corporation des peintres, verriers, enlumineurs, etc., de la ville de Tournai, le premier, à la date du 27 avril 1468, et le second, le 15 juillet 1469. Il ne faut pas en inférer qu'ils aient habité cette ville, placée alors sous la domination des rois de France. Nous rappelerons ici l'opinion que nous avons émise le premier dans notre *Histoire de la tapisserie de haute-lisse,* et qui a été acceptée par le juge rapporteur de notre mémoire académique, Mr Éd. Fétis (4) : c'est qu'il ne faut voir dans cette inscription au registre de la corporation de Tournai qu'une formalité exigée probablement par les statuts, pour que les cartons fournis par des peintres étran-

(1) *Dictionnaire des peintres;* 1848; p. 231.
(2) *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne,* p. 28.
(3) *Ibidem,* p. 34.
(4) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* 2e série, t. VIII, nos 9 et 10.

gers à la ville, pussent être exécutés en tapisseries par les hautelisseurs tournaisiens. Émile Marmion et Nicolas (*Colinet*), son fils, vivaient encore en 1499 (1).

La comtesse douairière de Namur, dame de Béthune et de Peteghem-lez-Audenarde, et veuve de Jean III, avait, en 1445, un secrétaire du nom de Michel Marmion (2).

Du Quesne (Jean). — Spierinc (Nicolas). — On connaît l'ordonnance sur « l'Estat de la maison du duc Charles de » Bourgogne, » qui fut composée, en vertu d'ordres de ce prince, par Olivier de la Marche, au camp de Neuss, en novembre 1474. Peu d'années auparavant, en 1469, le duc avait déjà introduit des réformes dans le personnel et le règlement de son hôtel. Un écrivain de Lille, Jean du Quesne ou du Chesne, avait été chargé de faire plusieurs copies sur parchemin des nouvelles ordonnances, et Nicolas (*Clay*) Spierinc, enlumineur, de les orner « d'istoires, » de vignettes et de lettres dorées. » Le garde-joyaux Jacques de Bregilles en fit relier avec luxe un exemplaire pour l'usage personnel de Charles le Téméraire, selon toute probabilité. A en juger d'après la description des manuscrits illustrés par le pinceau de Spierinc qui nous a été conservée, ces copies des ordonnances ducales devaient être richement décorées de miniatures et de lettrines. Voici les extraits des comptes qui en font mention.

I. « A Jehan du Quesne, escripvain, demourant à Lille, pour six quayers de parchemin, et en iceulx escript et grossé de sa main les ordonnances de l'ostel de Monseigneur : iiij liv. xvj s. (3). »

II. « A Jacques de Bregilles, garde des joyaulx, pour avoir fait relier et met-

(1) *Revue universelle des arts, loc. cit.*

(2) Comptes de la seigneurie de Peteghem, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° 1924, f° ije iiij xx iiij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

tre en aix le livre où sont escriptes toutes les nouvelles ordonnances de Monseigneur, et pour une bourse de cuir jaune à mettre ledit livre, xxvj s. (1). »

III. « *Item*, cinq quartiers de velours bleu dont a esté couvert un livre où sont escriptes les ordonnances de l'ostel de Monseigneur : lxxv s. (2). »

IV. « A Claey Spierinc, enlumineur d'istoires, la somme de xlv livres, de xl gros, pour pluiseurs parties d'istoires, vignettes et autres par luy faictes du commandement de Monseigneur en huit livretz où sont escriptes toutes les ordonnances de l'ostel de Monditseigneur, ainsi qui s'ensieut, assavoir :

Premièrement, pour huit histoires faictes èsdits huit livrez, assavoir en chascun livret une histoire, au pris de xvj s. pièce, font : vj liv. viij s.

Item, pour xvj grandes vignettes faictes èsdits huit livretz, assavoir en chascun livret deux, à x s. pièce, font : viij liv.

Item, pour iiijxx viij petites vignettes faictes èsdits livretz, assavoir en chascun livret xj vignettes, à xij deniers pièce, font : iiij liv. viij s.

Item, pour xxiiij peaulx de vellin employez èsdits livretz : xlviij s.

Item, pour iij grandes lettres dorées faictes en chascun desdits huit livretz, en tout : xxxij s.

Item, pour lier et lister lesditz livretz, à vj s. pièce, font : xlviij s.

Item, pour avoir envoyé querre lesdictes histoires de Bruxelles en Anvers : xij s.

Et pour l'escripture et cadelure desdits livretz et cibaurye où il n'a aucune enluminure, à xlviij s. chascun livret, font : xix liv. iiij s.

A luy, la somme de xxxiiij livres xiiij solz, pour pluseurs autres histoires, lettres, vignettes et autres parties par luy faictes en ung livre contenant les ordonnances des chevaliers et escuïers de l'ostel de Monseigneur, pour mettre en garde devers luy, ainsi qui s'enssuyt, assavoir :

Premièrement, pour une histoire faicte au commenchement dudit livre : xviij s.

Item, pour ix vignettes faictes en icellui livre, à vj s. pièce, font : liiij s.

Item, pour ciiij grandes lettres faictes en icellui livre, à iij d. pièce, font : xxvj s.

Item, pour lxxvj petites vignettes faictes oudit livre, à xij d. pièce, font : lxxvj s.

Item, pour l'escripture, estoffe, cadelure et autres cybauries faictes oudit livre où il n'a aucune enluminure, pour tout : xxiiij liv.

Et pour avoir porté ledit livre de Bruxelles à La Haye, en Hollande, comprins son retour : xl s. (3). »

(1) Registre n° 1924 cité, f° iij^{c} v v°.
(2) *Ibidem*, f° iij^{c} viij v°.
(3) *Ibidem*, f° ccc xxij r°.

Nicolas Spierinc était non-seulement enlumineur, mais aussi écrivain de livres, comme beaucoup de ses contemporains qui exerçaient la même profession. Nous en avons la preuve dans la note inédite suivante qui appartient à l'année 1469 :

« A Clay Spierinc, escripvain, pour ses painne et sallaire d'avoir escript du commandement de Monseigneur, aucunes oroisons pour Monditseigneur : xij liv. x s. (1). »

Jean du Quesne ou du Chesne, que nous avons cité plus haut, est ce même écrivain auquel on a voulu attribuer une traduction libre des *Commentaires de César,* d'après la souscription qui se lit à la fin de deux manuscrits de cet ouvrage, existant l'un dans la Bibliothèque royale de Copenhague (2), l'autre dans la Bibliothèque impériale, à Paris (3), et d'où il résulte que notre scribe vivait encore en 1474. Van Praet, dans ses *Recherches sur Louis de Bruges,* p. 232, rappelle les titres de quelques autres manuscrits dus à la plume du calligraphe lillois.

De Maisereulle (Philippe). — Roeland (Jean). — Un compte, qui comprend les confiscations faites sur les Français pour cause de guerre avec Louis XI, depuis le 22 juillet 1479 jusqu'à la Noël 1480, nous fait connaître les noms de deux « escripvains de livres » qui habitaient Bruges : Philippe de Maisereulles et Jean Roeland ou Rollant. Ce dernier fait part au receveur des confiscations de la succession que laissait ouverte la mort de son confrère, arrivée, ainsi que celle de sa femme, peu de temps avant l'époque que nous venons de citer, parce que les défunts étaient sujets du roi de France ou « forains, et que nul ne s'estoit

(1) Registre n° 1924 cité, f° ije lxxviij v°.

(2) Abrahams, *Description des manuscrits français du moyen-âge de la Bibliothèque royale de Copenhague,* p. 70; Copenhague, 1844.

(3) Paulin Paris, *Les manuscrits françois,* etc., t. II, p. 299.

» fondé leur heritier (1). » Philippe de Maisereulles et sa compagne habitaient leur propre maison dans la rue dite *Paerderstrate :* il était tout à la fois écrivain et enlumineur de livres. Jean Roeland reçut 3 livres pour le droit de dixième denier qui lui revenait du chef de sa dénonciation. Ces deux artistes ne figurent pas dans la liste publiée par Mr l'abbé Carton, dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale,* t, IV, p. 130, liste qui fut dressée d'après un registre aux recettes et dépenses de la confrérie des libraires de Bruges, constituée en 1454, lequel existe à la Bibliothèque de cette ville.

I. « En la dessusdicte ville sont aussi allez de vie à trespas Phelippe de Maisereulles, en son vivant escripvein de livres, et sa femme, et a esté leur succession prinse et mise en la main de Monseigneur pour ce que leurs hoirs et héritiers sont demourans et eulx tenans en parti contraire, dont l'estat n'est encoires faict parce qu'il semble de prime face, par les livres dudit Phelippe escrips de sa main, qu'il seroit redevable à diverses personnes en pluiseurs et diverses sommes de deniers, etc. (2). »

II. « A Jehennin Roeland, escripvein de livres, lequel premièrement donna à cognoistre ad ce commis que feu Phelippe de Maisereulles, aussi escripvein et illuminer (*sic*) de livres, ensemble sa femme estoient trespassez en la ville de Bruges, et que le frère dudit Phelippe et autres hoirs et héritiers desdicts trespassez estoient demourans en parti contraire, etc. (3). »

III. « A Jehan Rollant, escripvain, demourant à Bruges, lequel premièrement donna à congnoistre et adverti ce commis des suecessions de feux Philippe de Maizerolles et de sa femme, etc., pour son droit du xe denier : lx solz (4). »

Attavante degli Attavanti. — Tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Beaux-Arts, ont vu ou connaissent par des descriptions le superbe missel qui fut exécuté, de 1485 à

(1) Registre no 19721, fo lxv vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Au fo iiijxx xviij ro, il est appellé *de Maizerolles.*

(2) Registre no 19720, fo xlij vo, *ibidem.*

(3) *Ibidem,* fo lxxix ro.

(4) Registre no 19721 cité, fo iiij xx xviij vo.

1487, à Florence, par le célèbre enlumineur dont nous inscrivons le nom en tête de cet article, aux frais de Matthias Corvin, roi de Hongrie, et que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, dont il fait le plus bel ornement (1). Plusieurs écrivains ont parlé de cet artiste, et pour ne pas rappeler ici ce qui a été dit de ses travaux, nous nous contenterons de renvoyer à l'article que le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire* (2) a reproduit, en 1844, d'après un dictionnaire biographique publié en Angleterre, et dans lequel les détails que l'on possède sont réunis. Depuis lors une nouvelle édition de l'ouvrage de Vasari a paru dans ces dernières années, qui laisse bien loin derrière elle toutes celles qui l'ont précédée. Nous croyons faire chose utile en indiquant ici les endroits où le biographe italien parle de l'enlumineur de Florence : t. IV, p. 40; t. V, p. 54 et p. 63. Les savants et laborieux éditeurs de l'édition dont il est ici question, ont ajouté aux renseignements de Vasari des commentaires du plus haut intérêt, dans l'un desquels (t. V, p. 55-59) on lit qu'il n'existe que deux manuscrits parfaitement authentiques avec miniatures d'Attavante, parce qu'ils sont les seuls qui portent son nom, et que l'un des deux est celui de Bruxelles, dont la première grande miniature contient cette inscription : ACTAVANTES DE ACTAVANTIBUS DE FLORENTIA HOC OPVS ILLVMINAVIT. A. D. M. CCCC. LXXXV : ailleurs on lit cette date : ACTVM FLORENTIÆ. A. D. M. CCCC. LXXXVII. Dans un autre article que les éditeurs modernes de Vasari ont con-

(1) N° 9008. Ce manuscrit a été décrit par l'abbé CHEVALIER dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. IV, pp. 495-502; 1781; par LA SERNA SANTANDER, *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, pp. 39-40; 1809; et par FL. FROCHEUR, dans sa *Notice sur la Bibliothèque de Bourgogne*, qui a été insérée dans le *Messager des Sciences historiques;* Gand, 1839.

(2) T. III, p. 424; Paris.

sacré à notre enlumineur (t. VI, p. 174), ils reproduisent un passage d'un auteur italien qui constate que la bibliothèque du marquis d'Este contenait un grand nombre de volumes exécutés par Attavante, pour le roi Matthias Corvin (1), et de plus, dans une description qu'ils font de manuscrits enrichis d'enluminures (t. VI, p. 195-324), existant en Italie, ils attribuent à cet artiste différentes miniatures. Enfin, dans une série de documents inédits puisés aux sources les plus authentiques (t. VI, p. 333), ils prouvent qu'Attavante vivait encore en 1511. Dans le *Raccolta di lettere sulla pittura, scultura,* etc. (Rome, 1759), t. III, pp. 223-224, nos clvij et clviij, sont publiées deux lettres, datées l'une du 7 février 1483, et l'autre de l'année 1484, et signées : Vante, *miniatore del vescovo di Dolo.* Les biographes n'ont pas hésité à les attribuer à l'artiste florentin. Voilà donc deux dates acquises pour sa biographie, 1483 et 1511. D'après les érudits commentateurs de Vasari (t. V, p. 55), il était fils de Gabriël di Vante di Francesco. Nulle part son nom de baptême n'est indiqué : dans un document latin de 1508, il est appelé Vanti de Octavantibus; dans un compte rédigé en italien, de la même année, on le désigne sous le nom de Vante di Ghabriello. Nous croyons avoir découvert ce prénom. Parmi les papiers provenant de Marie de Hongrie, que les Archives du royaume possédaient encore en 1860, et qui ont été cédés à l'Autriche, se trouve transcrit sur une grande feuille de papier, un compte

(1) Consultez sur la riche bibliothèque que ce prince avait réunie à Bude, dans la Basse-Hongrie, l'article que lui a consacré Mr Gley, dans la *Biographie universelle* (édition de Michaud), et les *Curiosités bibliographiques* (Paris, 1857), publiées dans la *Bibliothèque de poche.* Le *Serapeum* du docteur Naumann, t. X, no 18, 30 septembre 1849, p. 273, contient un article de Mr E. G. Vogel, intitulé : *Verzeichniss corvinischer Handschriften in öffentlichen Bibliotheken,* et qui constate l'existence de quatre-vingt-treize manuscrits ayant appartenu au roi Matthias Corvin : le missel de la Bibliothèque de Bourgogne est renseigné sous le no 64.

très-abrégé du domaine de Kremnitz, dépendant du douaire de Béatrix d'Arragon, femme de Matthias Corvin; ce compte date de l'année 1486. Parmi les dépenses qui sont aussi renseignées sans aucun détail, nous lisons entre autres : « Alexandro Attavanti, 318 ducati 6; — Gregorio, » musico, 100 duc.; — Matheo, aurifabro, 176 duc. » Ne sommes-nous pas en droit de croire, d'après cette note, qu'il s'agit ici du grand enlumineur florentin? Espérons que notre opinion sera partagée.

Van Battel (Jean). — Au § 43, nous avons consacré un article à cet enlumineur, et publié entre autres, d'après un compte de la recette générale des finances, existant aux Archives du département du Nord, à Lille, des notes relatives au payement d'un superbe manuscrit de l'ordre de la Toison d'or, dont l'exécution lui fut confiée par ordre de Charles-Quint, en 1549. Depuis, nous avons fait la découverte d'un document qui contient une description détaillée de ce beau livre, qu'il sera peut-être aisé au moyen de cette pièce de retrouver dans quelque bibliothèque ou dépôt d'archives. En 1552 seulement, le volume avait été terminé et livré par l'artiste. Il parut à la chambre des comptes que le prix que demandait Van Battel était trop élevé, et c'est pourquoi elle en fit faire l'estimation par trois maîtres peintres de Louvain « eulx entendans en faict de yllymina- » tion, » savoir : Jean Rombaults, Henri Van der Brugghe et Adrien Van Diependale; ce dernier était peintre sur verre (1). C'est le rapport de ces experts que nous avons sous les yeux Il faut dire à leur louange, qu'ils acceptèrent, sans grand rabais, les prix demandés par Van Battel, pour l'exécution des nombreuses armoiries et des riches

(1) *Voy.* Van Even, *Louvain monumental*, p. 58. Les deux autres artistes ne sont pas cités par cet écrivain, et nous ignorons quelle profession ils exercèrent.

ornements des cent vingt feuillets qui composaient le manuscrit. Ce fait prouve que les prétentions de l'artiste n'étaient pas exagérées. Les experts déclarèrent même qu'aucun artiste de Louvain n'aurait osé entreprendre un tel ouvrage. Jean Van der Wyckt ou Van Battele (il signe ainsi cette fois) reçut donc pour son salaire et ses dépenses, y compris les 50 carolus dont nous avons parlé au § 43, et qui furent payés à un peintre de Valenciennes, la somme de 1,024 livres 16 sous, au lieu de celle de 1,092 livres 6 sous, qu'il avait demandée.

« Par le besongnié de maistre Grégoire Van Dyenen, maistre des comptes en Brabant, sur l'ouvraige et extimation du livre de l'ordre de la Thoison d'or faict par maistre Jehan Van Battele, pointre et illyminaire de Malines, ou mois de may xv^c lij, et ce suyvant l'ordonnance de messeigneurs des finances, pour sçavoir au vray ce que icelluy maistre Jehan, par déclaration et serment de gens eulx entendans en faict et art de pointure et yllymination aveeq ce que en deppend, peult avoir mérité et déservy en l'ouvraige et escripture dudict livre, est trouvé et appert que trois paintres et personnaiges eulx entendans en faict de yllymination, escripture et ouvraige que dessus, demourans à Louvain, assçavoir : Jehan Rombaults, Adrien de Diependale et Henry Van der Brugghe, après par eulx avoir bien et au long et par intervalle de temps veu et visité le dessusdict livre et ouvraige d'icelluy, ont affirmé par serment solempnel ce qui s'enssuyt :

Premiers, que ledict livre est bien et artiphiscèlement faict et ouvré avec ce à grand payne et travail ; ensamble qu'il y ait fallu employer du temps beaucoup, estimant par eulx ledict ouvraige et chascune partie d'icelluy, assçavoir les personnaiges des princes, chascun personnaige l'un parmy l'aultre viij ou x carolus.

Il y a figures de personnaiges de princes cinecq, qui à viij carolus chascune figure, font : xl carolus.

Item, l'ouvraige de costel à l'entour de la figuere d'iceulx princes qu'ilz appellent paysaiges, machonnaiges, chyrat et anticquaiges, les aulcunes v carolus et les aultres vj carolus.

Il y a dix desdicts anticquaiges, qui à v carolus chascune : xxv car.

Item, l'ouvraige des grans armes de chascun desdicts princes, les aucunes viij carolus et aulcunes d'icelles x carolus.

Il y a cinecq armes grandes de princes, qui à viij carolus chascune : xl car.

Item, l'ouvraige des armes des seigneurs de l'ordre, dont on y a en pluisieurs parges d'un feuillet quatre, chascune d'icelles armes aveeq l'escripture, les aucunes ij carolus, aultres iij carolus et aultres iiij carolus.

Il y a ij^c ix armes de chevaliers de l'ordre, qui à iij carolus l'une parmy l'autre : vj^c xxvij car.

Item, l'ouvraige des grandes lettres ayant pardedens ung escu armayé, les aucunes xxv s., autres xxviij s. et autres ij carolus.

Il y a vj lettres armayez par dedens, qui à xxv s. pièce : vij car. x pattars.

Item, les aultres lettres capitales aveeq le chyrat dedens icelles, les aucunes iiij s., aucunes v s. et aussy aucunes vj s.

Il y a lxiiij lettres capitales avec leur chirat, prisez chascune à iiij pattars; pour xxij autres lettres aussi capitales aveeq leur chyrat, prisez à v s chascune, et cviij lettres prisez chascune vj s.

Item, les petites lettres avec le chirat mis au boult des linges, chascune d'icelles lettres et chascun chirat ung solz.

Il y a iiij^c un petites lettres, prisez chascune ung pattart, et vij^c iiijxx ij parties de chyrates, aussi prisées chascune ung pattart.

Ayans oultre ce déclairé lesdicts maistres ouvriers paintres qu'ilz treuvent par l'ouvraige du dessusdict livre que icelluy n'est l'ouvraige d'un maistre et ouvrier seul, estant l'un plus artiphicicl que l'aultre; toutesvoyes le tout bien faict, et que à ce faire il a fallu avoir du meilleur et plus esquiz or et argent, ensamble les meilleurs couleurs qu'on a seeu trouver, dont icelluy ouvraige chascun en son endroict est couvert ij, iij fois, selon que est requiz. Disans et déclairans sur ce que leur a esté demandé pour combien ilz vouldroient faire et livrer faict ung tel livre, que nul d'eulx ne vouldroit présumer faire ung tel livre et de si bon ouvraige, aussy qu'il ne croyent que quelque ouvrier en la ville de Louvain le auseroit entreprendre, veu que ce n'est ouvraige d'un seul, mais de pluiseurs eulx bien entendans en tel art.

Ledict maistre Jehan Van Battele, ayant entendu qu'on debvoit faire rapport du besoingnié du dessusdict maistre Grégoire Van Dyenen en son affaire, a dit et déclairé que en icelle besongnié n'est comprins l'escripture du livre y mentionné, portant selon qu'il affirme en avoir payé xxiiij s. chascune qua-

terne de viij feulletz, et pour les xv quaternes que contient icellui livre : xviij car.

Déclairant icelluy maistre Jehan, que en l'ouvraige du dessusdict livre il a refaict et renouvellé xxiiij armes de chevaliers de l'ordre créez par l'ordre tenu à Tournay en l'an xv^c xxxj, lesquelz luy avoyent par ceulx de l'ordre esté baillées en escript.

Item, qu'il a faict en icelluy ordre tenu à Tournay quatre nouvelles armes, et iceulx mis au livre de l'empereur, assçavoir : les armes du duc de Halberkercke, du prince de Melphe, du comte de Bure et du prince d'Orenge, demandant pour icelles samblables iij carolus de la pièche.

Et qu'il a encoires faict et mis oudict livre de l'empereur xxij armes de chevaliers de l'ordre créez de nouvel en l'ordre tenu par Sa Majesté à Utrecht, en l'an xv^c xliiij.

Somme totale, selon la priserie et demande cy-dessus : m xxiiij car. xvj pattars (1). »

Louber (Diebolt), — est un copiste de livres qui vivait à Haguenau, en Alsace, vers la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e. Un de ses manuscrits, qui avait appartenu au peintre J. Paelinck (2), fut vendu à Bruxelles, en 1860, chez le libraire Heussner. Ce volume, sur papier, à deux colonnes, est orné de douze grands dessins coloriés, qui ont peu de mérite; il renferme la légende populaire des trois rois.

Au point de vue de l'art, le manuscrit n'a aucune valeur, et ce qui lui donne quelque importance est une note transcrite au premier feuillet, dans laquelle D. Louber annonce quels sont les livres que l'on peut se procurer chez lui; ils sont repartis en trente-huit articles, et le *Livre des trois rois*, y est également renseigné (n° 11). Dans cette liste figurent côte à côte le sacré et le profane, des romans de chevalerie, des livres de piété et de théologie ascétique, des légen

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) *Catalogue des livres, manuscrits et estampes ayant formé le cabinet de feu M^r Joseph Paelinck, artiste peintre;* 2^e partie, n° 651.

des, etc.; beaucoup d'entre eux sont ornés de dessins coloriés (*gemolt*). Ce catalogue d'une ancienne librairie allemande peut donc avoir à un certain point de vue quelque intérêt, et nous le transcrivons ici :

« *Item*, welicher Handebuecher man gerne hat gross oder klein geistlich oder weltlich hübsch gemolt die findet man alle by Diebolt Louber, Schriber in der Burge zu Hagenow.

Item, das grosz Buch genant *Iesta Romanorum*, und saget was zu Rome gescheen ist, und saget von den Stetten do Got gewandelt het, und saget ouch von den Keisern zu Rome und von den Bebesten was wunders sie getriben hant und von vil ander Gesetzeden die die Römer gemaht hant, und ist mit den Viguren gemolt. — 2. *Item*, *Vita Cristy*. — 3. *Item*, *Die xxiiij Alten*, gemolt. — 4. *Item*, een gerymete *Bibel*. — 5. *Item*, *der Ritter Her Wigoleis*, gemolt. — 6. *Item*, *Wolff Diethérich*, gemolt. — 7. *Item*, das gantze *Passional der heiligen Leben*, Winterteil und Summerteil; zwey grosse Bücher. — 8. *Item*, *Episteln und Ewangilien*, durch das Jar allen Tag, mit Glosen und von den Heiligen und Jungfrowen. — 9. *Item*, *Wilhelm von Orliens*, gemolt. — 10. *Item*, *Her Ywen und Her Gawin und Künig Artus*, gemolt. — 11. *Item*, *der heiligen drie Kunige Buch*, gemolt. — 12. *Item*, *Parcisa*, gemolt. — 13. *Item*, *süben meister Bücher*, gemolt. — 14. *Item*, *Bellial*, gemolt. — 15. *Item*, *der Witfares Ritter*. — 16, *Item*, *die grosse Troye*, gemolt. — 17. *Item*, *der Hertzoge von Österich*, gemolt. — 18. *Item*, *die Hymmelstrasse genant der welsche Gast*. — 19. *Item*, *die zehen Gebot*, mit Glosen. — 20. *Item*, *von einme getruwen Ritter der sin eigen Hertze gap umb einer schönen Frowen willen*. — 21. *Item*, *Ysopus*, gemolt. — 22. *Item*, gute bewerte artzeine Bücher. — 23. *Item*, *Frigedang*. — 24. *Item*, *Lucidarius*. — 25. *Item*, *Pfaffe Emysz* und sust cleine Bette-Bücher. — 26. *Item*, *der Rosenkrantz*. — 27. *Item*, *der Ritter under dem Zuber*. — 28. *Item*, gemolte *Losz-Bücher*. — 29. *Item*, *der Solen-Trost*. — 30. *Item*, *von dem Ritter Sant Allexius*. — 31. *Item*, *Sant Anszhems-Frau*. — 32. *Item*, *der Kunig von Franckenrich*. — 33. *Item*, ein keiserlich *Reht-Buch*. — 34. *Item*, *Trisztram*. — 35. *Item*, *Schothzabel*, gemolt. — 36. *Item*, *von Sante Gregorius dem Sünder*. — 37. *Item*, *Morolff*, gemolt. — 38. *Item*, ein *Salter* latin und tütsch und sust andere, etc. »

Van Deynen ou Van Deynum (Guillaume). — Les corporations des métiers furent partout et toujours jalouses de leurs droits et priviléges, et réclamèrent maintes fois contre

les infractions dont se rendaient coupables ceux qui, à des titres divers, refusaient de se conformer aux règlements en vigueur. Les personnes qui étaient attachées au service des souverains entre autres, prétendirent fréquemment être exemptes de ce chef des obligations que ces règlements imposaient aux gens qui exerçaient un art ou métier, alors que l'inscription n'avait pas eu lieu dans la corporation à laquelle leur spécialité les rattachait. Nous aurons plusieurs cas à mentionner dans le cours de notre publication, en ce qui concerne les arts. Le premier que nous citerons est relatif au peintre Guillaume Van Deynen ou Van Deynum, qui avait été attaché à la maison des archiducs Albert et Isabelle, en qualité d'enlumineur, le 20 mai 1614. Il s'était alors établi à Bruxelles. D'où venait-il? c'est ce que nous n'avons encore pu découvrir. Tant qu'il ne travailla que pour les archiducs, aucune réclamation ne se produisit; mais à quelques années de là, l'artiste s'étant avisé de travailler pour des particuliers, le métier des peintres de la ville s'en émut, et les doyens le frappèrent d'amende, en vertu du règlement du 24 mars 1559 (v. st.). S'étant refusé à payer, Van Deynen fut attrait devant le magistrat pour se conformer aux statuts qui l'obligeaient à se faire inscrire comme maître dans la corporation. Naturellement celle-ci eut gain de cause, car les statuts étaient précis. Van Deynen fut condamné à s'y conformer ou à cesser l'exercice de son art, par sentence du magistrat rendue le 30 juin 1618. Il interjeta appel au conseil de Brabant, qui confirma la sentence. Van Deynen s'était adressé aux archiducs pour obtenir, par leur intervention, « surséance » de la procédure pendante » entre lui et le métier des peintres. Les archiducs écrivirent en effet aux bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles, le 15 mars, et leur envoyèrent la requête de l'enlumineur pour avoir là-dessus leur avis; mais le magistrat ne répondit à cette récla-

mation que le 20 juin. La lettre qui suit et qui porte la date du 6 juillet 1618, fut encore adressée par le secrétaire Charles de Bourgoigne au président du conseil privé, selon toute probabilité, pour faire respecter vis-à-vis du métier des peintres de Bruxelles, les priviléges dont l'artiste étranger devait jouir en sa qualité de serviteur des archiducs. Malgré toutes ces démarches, la procédure eut le résultat que nous venons de rapporter, et ce sont là les motifs qui ont amené l'octroi de l'acte d'exemption en faveur de Guillaume Van Deynen ou Van Deynum que nous transcrivons ci-après.

I. « Monsieur, le sieur Guillaume Van Deynum, peintre illuminateur, serviteur à Leurs Altèzes Sérénissimes, gaigé à icelles, vous présentera une requeste tendant aux fins que voirez pour jouir de l'affranchissement que notoyrement luy compète, estant retenu aux service d'iceux noz princes; et comme le mestier des peintres de ceste ville taschent pas envie de l'assubjettir (contre toutte rayson et intention de Leursdictes Altèzes) souz eux, je vous supplie ne souffrir tel indheu empiètement résultant au préjudice de l'authorité d'icelles Leurs Altèzes, etc. (1). »

II. « Sur ce que GuillaumeVan Deynen, peintre illuminateur des archiducqz, noz princes souverains, a fait remonstrer à Leurs Altesses, que, nonobstant qu'il auroit esté retenu au service d'icelles, avec traittement ordinaire, et inscript au registre des domesticques de l'hostel de Leursdictes Altèzes par le greffier du bureau d'icelluy, les doyens du mestier des peintres en la ville de Bruxelles n'auroyent laissé de le travailler continuellement par procédures et aultrement par-devant ceulx du magistrat dudict Bruxelles, pour l'assubjectir audict mestier des peintres et aux charges en dépendantes à son très-grand dommaige et intérest, et au grand déservice de Leursdictes Altèzes; suppliant très-humblement que, pour tant mieux pouvoir justifier sa cause, et une fois se deffaire desdictes molestations et procédures, il pleuist à Leursdictes Altèzes luy faire despescher acte par lequel il puisse conster que Leurs Altèzes ont retenu ledict suppliant en leur service, et ensuyte de ce entendent qu'il soit affranchy dudict mestier et de toutes charges ordinaires et extraordinaires en dépendantes. Leursdictes Altèzes, ce que dessus considéré, et après

(1) Archives du conseil privé, dépêches, aux Archives du royaume.

avoir eu rapport de l'attestation du greffier Pedro de Mendoça, et de ce que s'est passé en ceste cause, ont déclaré et déclairent par ceste leur intention estre que ledict Guillaume Van Deynen soit affranchy du mestier des peintres et de toutes charges en dépendantes; ordonnant partant à tous leurs justiciers, officiers et subjectz, cui ce regardera, de selon ce eulx régler et conduyre, sans faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné audict Guillanme Van Deynen auleun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Fait à Gand, soubz le nom et cachet secret de Leursdictes Altèzes, le dernier jour de juillet 1618. »

---

§ 74. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Altkirch, en Prusse. — Beersel. — Bouvignes. — Boxtel. — Braine-le-Comte. — Bruges. — Bruxelles. — Diest. — Dijon. — Enghien. — Gand. — Givet-Saint-Hilaire. — Grammont. — Groenendael. — Malines. — Menin. — Mons. — Munster. — Nizelles. — Oldenzaal, dans l'Overijssel. — Rotthem. — Rupelmonde. — Sept-Fontaines, lez-Bruxelles. — Soignies. — Solre-le-Château. — Verrey, en Bourgogne. — Waalwyk.

Église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Philippe le Bon accorda, par lettres patentes du 11 juillet 1435, une somme de 60 livres, de 40 gros de Brabant la livre, à la fabrique de cette église, pour lui venir en aide dans les frais de restauration de l'édifice auquel les pluies causaient de grands dégâts.

« Der kercken van Sinte-Jacops op 't Coudenberch, te Bruessel, betaelt die somme van lx liv., te xl grooten Brabantsche, elc pont, die myn genedigen heren die hertoge der fabriken der selver kerken, puerlie om Gods wille, gegeven heeft, te hulpen totten costen die in der refectien van den hueren kerken gebueren salen gedaen te werden om die van den regene ende grote watere te besorgen, alst blyct by mynvoirschreven Heren openen brieven, gegeven xj dagen in julio anno [xiiij^{c}] xxxv (1). »

Église de Verrey, en Bourgogne. — Le 4 février 1437

(1) Registre n° 2410, 1°, f° lxxj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(1438, n. st.), le duc Philippe le Bon donna ordre de délivrer aux habitants de cette localité des lettres patentes, en vertu desquelles il leur permit de pouvoir faire construire une nouvelle chapelle (1).

Église paroissiale de Menin. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, en date de Bruxelles, le 17 avril 1450, avant Pâques (1451, n. st.), qui accordent aux marguilliers, paroissiens et habitants de Menin, une somme de 80 livres, de 40 gros, « pour convertir et emploïer au nouvel ouvrage, » tant de maçonnerie et charpenterie comme ès voirrières » de l'église parrochial, et autrement ou fait de l'édifice et » réparation d'icelle église, et non ailleurs (2). »

Église de Sainte-Waudru, à Mons. — Reçu de Jean Spyskin, maître de la fabrique et des ouvrages de cette église, daté du 19 mai 1451, de la somme de 100 francs, de 32 gros de Flandre, la pièce, que Philippe le Bon a donnée aux chanoines « pour employer et convertir en l'ou- » vraige naghaires encommenchiet en ladicte église, pour » ycelle amender et acroistre, et non ailleurs, ainsi que le » contiennent les lettrez patentes de Monseigneur, sour ce » faictes et données en la ville de Mons, le xiiij^e^ jour d'aoust » devant passé [1450] (3). »

L'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, est sans contredit un des plus beaux édifices existant encore en Belgique de cette belle époque du moyen-âge. Aussi n'est-il pas étonnant que plusieurs écrivains de la localité, tels que MM. Ad. Mathieu, Chalon, Lacroix et Devillers, se soient occupés de recueillir des renseignements précieux pour

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem.*

(3) *Ibidem.*

l'histoire de ce monument. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de mentionner ici la liste des ouvrages qui ont été publiés par ces différents auteurs. Le plus important est celui de Mr Devillers : il nous fait connaître les noms des artistes qui ont concouru non-seulement à l'édification, mais encore à l'ornementation de l'édifice.

L'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Ad. Mathieu; in-8°, 16 p.

Mons, histoire monumentale. Sainte-Waudru, par Ad. Mathieu; Mons, 1842; in-8°, 8 p.

Documents inédits sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons (A. Lacroix et Ad. Mathieu); Mons, 1843; in-8°, avec pl.

La tour de Sainte-Waudru à Mons, par R. Chalon; Bruxelles, 1844; in-8°, avec pl.

Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par L. Devillers; Mons, 1854; in-8°, 64 p.

Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par L. Devillers; Mons, 1857; in-fol., avec pl. — On trouve à la fin de ce mémoire les épitaphes qui existaient dans l'église, et qui sont reproduites dans un ouvrage du même auteur, intitulé : *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons,* Mons, 1858.

Église de Rupelmonde. — Ordonnance du 15 août 1455. dans laquelle on lit que « l'église illec, durant la derrenière » guerre qui a régné en Flandres a esté de tous poins arse » et destruicte (1). »

Couvent des Dominicains, à Gand. — Par lettres patentes, datées de Lille, le 11 août 1458, le duc de Bourgogne donna aux religieux de ce couvent 100 francs, de 32 gros de Flandre, la pièce, « pour employer en la retenue et sous- » tènement des murs et couverture de l'église (2). »

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem.*

Ville de Braine-le-Comte. — Lettres patentes de Philippe le Bon, en date du 18 avril 1459, après Pâques, qui accordent aux habitants de Braine-le-Comte, remise de l'aide pendant quatre ans « pour réédifier et couvrir les portes et tours » et autrement en la fortification » de cette ville, laquelle, pendant les dernières guerres avait été « arse et destruite et » ny demoura maison ny édifice (1). »

Hôpital du Saint-Esprit, à Dijon. — Les religieux du Saint-Esprit qui desservaient cet hôpital obtinrent de Philippe le Bon, des lettres patentes d'amortissement pour leur église, datées de Bruxelles, le 19 septembre 1462, et tout à la fois remise du droit de 6 livres, de 40 gros de Flandre, qu'ils auraient dû payer (2).

Hôtel ducal, à Bruges. — Philippe le Bon, par lettres patentes, données à Bruges, le 21 avril 1467, après Pâques, permet d'appliquer la somme de 1,000 écus, de 48 gros de Flandre, la pièce, à l'ouvrage d'une galerie que l'on fait à son hôtel de Bruges. On conserve aux Archives du royaume (3) le compte détaillé de l'emploi de cette somme, il est intitulé : « Compte Jennyn du Bois, commis de par » feu monseigneur le duc de Bourgoingne, etc., à tenir le » compte de certaine chambre et galerie que icellui seigneur » a nagaires fait faire en son hostel en sa ville de Bruges. » Il reste à peine aujourd'hui quelques murailles en ruines de cet ancien édifice où naquit Philippe le Beau, en 1478 (4), et qui était situé à côté de l'ancien hôtel de la Monnaie.

Confrérie de Saint-Georges, à Gand. — Dans une attes-

(1 et 2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° 27394 de la chambre des comptes, *ibidem.*

(4) Weale, *Belgium, Aix-la-Chapelle and Cologne;* Londres, 1859; p. 165.

tation, donnée le 6 février 1485 (1486, n. st.), sous le sceau des échevins de Gand, on voit que le registre de la confrérie de Saint-Georges de cette ville, qui avait été renouvelé en 1468, contenait une annotation constatant que le 20 avril 1474, la jeune princesse Marie de Bourgogne et sa mère se rendirent dans le local de la gilde, où elle posa la première pierre des grands travaux dont l'exécution avait été arrêtée par les membres de ladite confrérie. Voici le texte de cette note :

« Dat up den twintichsten dach van aprille in 't jaer vier ende tseventich, naer Paesschen, onze harde gheduchte joncvrauwe ende princesse Marie, in hueren levene hertoghinne van Bourgoingnen, etc., wesende in Sent-Jooris-huus, met ende ter presentien van onzer gheduchter vrauwe mervrauwe der douaigiere van Bourgoingnen, die doe aldaer den eersten steen leyde in 't maken van den nyeuwen wercke doe angheleyt ende begonnen, etc. »

La somme que la princesse avait promise à la confrérie à l'occasion de la solennité, ne fut payée qu'en 1494 (1).

Ville de Bouvignes. — Le maire de Bouvignes reçut, le 20 juin 1495, en vertu d'ordres de Maximilien et de Philippe le Beau, la somme de 60 livres, donnée « en considé-» racion des bons et aggréables services par luy fais par ci-» devant et journellement, en l'édifficacion et fortifficacion » de la tour de Crièveceur (2). » (*Voy.* § 6.)

Prieuré de Groenendael, lez-Bruxelles. — Au mois d'octobre 1495, l'archiduc Philippe le Beau accorda à ce prieuré 120 livres de Flandre, « pour en faire certains » édiffices et réparacions nécessaires à ladicte abbaye, » et peu de temps après, au mois de mars 1497 (n. st.), ce

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem.*

prince donna encore 68 livres pour aider à réparer l'église du monastère (1).

Église de Beersel. — Les marguilliers de l'église paroissiale de ce village, situé non loin de Bruxelles, obtinrent de Philippe le Beau, en janvier 1498 (n. st.), un subside de 18 livres de Flandre, pour contribuer aux frais de restauration du monument, « qui puis naguères avoit esté » bruslé (2). »

Prieuré des Sept-Fontaines, lez-Bruxelles. — Par lettres patentes datées de Bruxelles, le 19 janvier 1498 (n. st.), Philippe le Beau donne 60 livres de Flandre aux religieux de ce monastère, « pour et au lieu d'un bonnier de bois » qu'il leur avoit lors nagaires accordé, et ce pour eulx » aider aux fraiz et despens qu'ilz avoient à soustenir pour » édiffier leur maison et logis pour y recevoir Monseigneur » quant il lui plairoit de y loger (3). »

Couvent de Saint-François, à Bruges. — Les religieux du couvent de Saint-François, nommé *le Stalyser*, à Bruges, reçoivent, le 27 avril 1498, de la munificence de Philippe le Beau, 30 livres de Flandre, pour les aider à achever leur église qu'ils avaient « puis nagaires commencée à faire édif- » fier de nouveau (4). »

Abbaye de Notre-Dame de Nizelles, en Brabant. — L'abbé Pierre Emmens signe, le 11 juin 1524, une quittance de

(1) Registres nos F. 182 et F. 184 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. (*Voy.* A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 541.)

(2) Registre no F. 185, *ibidem*. (*Voy.* A. Wauters, *loc. cit.*, p. 670.)

(3) *Ibidem*. (*Voy.* A. Wauters, *loc. cit.*, p. 701.)

(4) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume. (*Voy.* Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Nivelles, p. 59.)

la somme de 58 livres de Flandre, qui lui avait été accordée au nom de Charles-Quint, « pour nous aidier, — y est-il » dit, — à vivre et refaire nostre église, laquelle par fortune » de feu de meschief a naguerres esté toute bruslée (1). »

Église d'Altkirch. — Ce village, appelé en hollandais Aldekerk, était anciennement situé dans le duché de Gueldre; il fait aujourd'hui partie de la Prusse rhénane. Nous lisons dans un document du XVII^e^ siècle, qu'en 1601 l'église fut brûlée, et qu'elle fut rebâtie peu de temps après, au moyen des secours des habitants et de subsides des archiducs Albert et Isabelle. En 1624, la tour était déjà « fendue » et tombée par impétuosité du temps, par où le toict de la- » dicte église a esté entièrement rompu. » Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 31 mars 1626, l'infante Isabelle accorda 500 livres, de 40 gros de Flandre, la pièce, pour aider à la restauration de l'édifice (2).

Chapelle de la cour, à Bruxelles. — Ordre fut donné par les archiducs, le 3 juin 1605, de laisser passer, en franchise de droits, « deux mil piedz de colomnes, de » xij piedz de hault et larges ij piedz, pour l'érection du » doxal et porte de la chappelle de la court, » à Bruxelles, lesquels avaient été achetés en Hollande (3).

Église de Soignies. — Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 19 septembre 1606, par lesquelles les archiducs accordent 500 livres de Flandre, au chapitre de Saint-Vincent, à Soignies « pour la réfection de l'église collégiale (4). »

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

(3) *Ibidem*.

(4) Collection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*.

Couvent des Annonciades, à Bruges. — Ces religieuses obtinrent des archiducs, le 25 août 1610, une ordonnance en vertu de laquelle il leur fut payé 200 livres de Flandre, « pour mectre la première pierre en leur édiffice qu'ilz font » rédiffier (1). »

Église de Saint-Barthélemi, à Grammont. — Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 15 décembre 1610, Albert et Isabelle font remise aux habitants de Grammont, de la moitié du droit du huitième et de la moitié de la taxe de 40 nobles d'or, pour employer à la réédification de la nef de l'église paroissiale de cette ville, qui avait été « ruinée » ès dévastations des troubles passés (2). »

Église de Solre-le-Château. — Un subside de 3,000 livres de Flandre fut accordé pour la reconstruction de cet édifice, par lettres patentes des archiducs, en date de Bruxelles, le 21 juin 1611, grâce à l'intervention du comte de Solre. Voici ce qu'on lit dans la requête, qui leur avait été adressée à ce propos.

« Nous a esté remonstré, comme, le x^e^ jour du mois de may dernier, il auroit pleu à Dieu visiter son bourg de Solre par ung accident si soudain et inopiné de feu, qu'en moins de deux heures environ, cent et vingt maisons ont esté réduictes en cendre, à la totale ruyne des pouvres inhabitans d'icelluy, oultre et par-dessus l'église entièrement bruslée, laquelle estoit des plus belles et des mieulx ornées, avecq dix-huict cloches toutes fondues et la plus grande partie du métal perdue, etc. »

Les habitants qui avaient eu leurs maisons brûlées, obtinrent exemption de payer les aides pendant trois ans (3).

Église collégiale de Sainte-Pléchelme, à Oldenzaal, dans

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

l'Overyssel. — Ce monument dont la construction remontait à plusieurs siècles, dit un document du règne des archiducs, avait beaucoup souffert par suite des siéges que la ville d'Oldenzaal avait soutenus, et aussi par les pillages de la soldatesque. A l'époque dont nous parlons, le toit de l'église était dépourvu de gouttières, les pluies pénétraient partout, et menaçaient d'entraîner la ruine de l'édifice. Albert et Isabelle accordèrent pour aider aux frais de la réparation, une somme de 500 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Mariemont, le 2 juin 1615 (1).

Église de Givet-Saint-Hilaire. — Lettres patentes, en date de Bruxelles, le 26 septembre 1615, par lesquelles Albert et Isabelle autorisent le bailli et receveur du domaine d'Agimont, à payer 150 livres, de 40 gros, à titre de subside, pour la construction de la tour de l'église de ce village (2).

Église de Saint-Géri, à Bruxelles. — « Receu avons l'hum-» ble supplication des chiefz et doyens de la chambre des » rhétoriciens, intitulée par l'empereur Maximilien (de très-» haulte mémoire), *Marie kransken* [Guirlande de Marie], » et margliseurs de la chappelle Nostre-Dame-des-Sept-Dou-» leurs en l'église de Sainct-Géry (3), contenant que ladicte » chappelle auroit esté adornée par l'archiduc Philippe, duc » de Brabant, d'ung siége à l'entour, lequel estant entière-» ment desfait par les troubles passez, lesdicts suppliants » désireroient le renouveller. »

Tels sont les termes d'une requête adressée aux souverains du pays, et qui eut un plein succès, car, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 25 octobre 1615, les archi-

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 644 et t. III, p. 175.

ducs gratifient les pétitionnaires d'une somme de 500 livres de Flandre (1), pour le renouvellement des stalles.

Église de Waalwyk. — Les archiducs firent don à l'évêque de Bois-le-Duc, par lettres patentes du 14 août 1616, de 500 livres de Flandre, payable sur les recettes des licentes, pour la reconstruction de l'église de Waalwyk, dans le Brabant septentrional actuel. Voici un extrait du document qui renferme quelques particularités intéressantes :

« Receu avons l'humble supplication de révérend père en Dieu nostre chier et féal l'évesque de Bois-le-Ducq, contenant que comme à luy compète la charge spirituelle de noz bons subjects catholicques et la conservation de leurs âmes, il auroit visité par diverses foiz toutes les places de sondict évesché et diocèse, et entre aultres trouvé que en la franchise de Waelwyck, estant environnée de toutes partz et costez des villaiges et pays d'Hollande, l'église parochiale illecq durant ces guerres intestines auroit esté de telle sorte par fortune bruslée qu'il n'y restent que certaines vielles murailles et fundamens, selon que se peult veoir par la carte sur ce exhibée, par où les inhabitans d'icelle franchise ont esté cy-devant constrainctz de s'ayder, quant aux services divins, de la chappelle y estant au petit cloistre de Nostre-Dame de Nazareth; mais comme audict suppliant est apparu, qu'après les trefves présentes, par la confluence des catholicques tant des villaiges de Zuyt-Hollande que des pays d'Altena, Huesden et aultres lieux circumvoisins, ils ne se peuvent ultérieurement servir d'icelle chappelle, mais seront constrainctz de faire rédifier leurdicte ancienne église parochiale, ayant ledict suppliant à ceste fin trouvé plusieurs inhabitans d'illecq, lesquelz offrent volontièrement d'y contribuer selon leurs petitz moyens, le redressement de laquelle église viendra à couster plusieurs mille florins; et pour ce que bonne partie du revenu d'icelle a depuis ladicte trefve esté détenu de ceulx de Besoyen, lesquelz s'en sont retirez, nonobstant que de toute ancienneté ilz ont esté de ladicte paroiche, etc. (2) »

Béguinage de Diest. — Don de 200 livres de Flandre

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*. Toutes les notes qui suivent sont puisées à la même source.

que les archiducs accordent aux béguines de Diest, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 30 septembre 1618, pour orner le maître-autel de leur église.

Couvent des Frères-Mineurs, à Malines. — Lettres patentes, datées de Tervueren, le 29 novembre 1618, par lesquelles les archiducs donnent 150 livres de Flandre, pour la reconstruction de leur église.

Couvent des Capucins, à Bruxelles. — Lettres patentes des archiducs, données à Bruxelles, le 23 février 1619, qui accordent une somme de 2,500 livres de Flandre à ces religieux, pour agrandir leur couvent et leur église, et y construire un nouveau chœur, dont la dépense s'élèvera à plus de 5,000 florins.

Collége des Jésuites, à Bruxelles. — Don de 8,000 livres de Flandre, par lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 23 février 1619, pour l'achèvement de leur église.

Couvent des Dominicains, à Braine-le-Comte. — Albert et Isabelle font un don de 200 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 20 mars 1619, à ces religieux, qui étaient venus de Valenciennes à la demande du magistrat de Braine, pour instruire la jeunesse, afin de les aider à achever leur église et dortoir dans la construction desquels les finances de la ville ne peuvent plus intervenir.

Abbaye de Sparmaille, à Bruges. — Don de 300 livres de Flandre, par lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 20 avril 1619, pour aider aux frais de la construction du cloître.

Couvent des Augustins, à Enghien. — Lettres patentes, données par les archiducs à Diest, le 8 mai 1619, par les-

quelles ces religieux sont gratifiés de 200 livres de Flandre, pour agrandir leurs bâtiments, afin d'y établir le noviciat que le provincial de l'ordre veut transférer.

Abbaye de Rotthem. — Lettres patentes d'Albert et Isabelle, datées de Tervueren, le 9 mai 1619, qui accordent une aumône de 150 livres de Flandre à Catherine Peetermans, abbesse de ce monastère, récemment élevée à cette dignité, et qui était auparavant religieuse à l'abbaye de Roosendael, à Malines. On lit dans ce document que les bâtiments de l'abbaye de Rotthem (*Voy.* § 57) se trouvaient alors en très-mauvais état; ils avaient été ruinés pendant les troubles, et les religieuses étaient encore exposées à la pluie.

Couvent des Capucins, à Soignies. — Lettres patentes, données par les archiducs à Mariemont, le 14 juin 1619, par lesquelles ils accordent 250 livres de Flandre à ces religieux pour les aider dans les frais de la muraille de clôture de leur couvent.

Couvent des Pauvres Clarisses, à Boxtel. — Lettres patentes d'Albert et d'Isabelle, datées de Mariemont, le 27 juin 1619, accordant aux religieuses de l'ordre de Saint-François, dans la baronnie de Boxtel, près de Bois-le-Duc, 200 livres de Flandre, pour la construction d'un nouveau quartier destiné aux malades. On lit dans le préambule du document que ces religieuses étaient alors au nombre de trente-sept; que deux ans auparavant elles avaient obtenu des archiducs 50 florins, et antérieurement encore 25 florins, pour la restauration de leur église et de leur couvent, qui avaient été ruinés par les rebelles à l'époque des deux siéges de Bois-le-Duc, où elles furent forcées de se retirer.

Couvent des Capucins, à Munster. — Lettres patentes, datées de Namur, le 23 juillet 1619, par lesquelles les ar-

chidues donnent 250 livres de Flandre à ces religieux pour les « ayder à édiffier leur cloistre. »

Couvent des Cordeliers, à Bruxelles. — Lettres patentes datées de Bruxelles, le 17 octobre 1624, par lesquelles il est accordé au nom du roi Philippe IV, 1,000 livres, de 40 gros, à ces religieux « pour ayder au payement du » bastiment du nouveau corps de leur église. »

Couvent des Annonciades, à Bruxelles. — Don de 1,000 livres de Flandre, accordé par lettres patentes de la même date « pour ayder au bastiment de leur église. »

Couvent des Augustins, à Bruxelles. — Un don de 1,000 livres de Flandre leur est fait par lettres patentes de la même date, également « pour ayder au bastiment de » l'église. »

Alexandre Pinchart.

NOTES ET RECHERCHES

SUR

QUELQUES TABLEAUX DU MUSÉE ROYAL DE BELGIQUE.

II.

Dans un précédent article (1), nous avons relevé quelques-unes des nombreuses erreurs du catalogue du Musée de Bruxelles.

En livrant à la publicité ces notes, ainsi que les suivantes, nous croyons remplir un devoir qui incombe à tout homme qui tient en main des documents de nature à faire jaillir la lumière, sur une œuvre ou sur un fait quelconque du temps passé.

Nous avons pensé que si petite, si faible que soit la voix, que l'on est à même d'élever en faveur de la vérité, on est coupable en gardant le silence et en quelque sorte complice des erreurs écloses pour la plupart dans le cerveau des romanciers artistiques et historiques, ces grandes travestisseurs de la vérité vraie.

Certaines de ces histoires, assurément fort amusantes, ont fait leur chemin, subsisté pendant des siècles, et sont reproduites même encore de nos jours. Van Dyck ne passe-t-il pas encore aujourd'hui auprès de la grande majorité du public, pour avoir repeint le bras de la Madeleine de la *Descente de Croix* de Rubens, quoique l'impossibilité de la

(1) Voir *Messager des Sciences historiques*, 1861, p. 36.

chose ait été depuis longtemps démontrée (1), sans parler d'une multitude d'autres aventures souvent peu louables, endossées à différents artistes (2). Combien de tableaux, d'autre part, n'ont point pendant des siècles, passé à tort pour être l'œuvre de maîtres, dont ils ont même fait l'unique réputation.

Nous revenons donc à notre premier travail pour y ajouter encore le fruit de quelques recherches nouvelles. Nous tenons à constater que nous ne donnons à nos opinions qu'une place secondaire, aimant mieux laisser aux faits toute leur importance.

Essayons donc encore aujourd'hui de réfuter une des attributions du catalogue du Musée de Bruxelles, qui nous paraît pour le moins hasardée.

Tous les amateurs de l'art ont assurément dû s'extasier au Musée d'Anvers devant la célèbre *Chute des Anges rebelles*, de Frans Floris (3). C'est une des œuvres les plus magistrales que nous connaissions. Pleine de mouvement et de feu, d'une couleur à la fois harmonieuse, forte et transparente, d'un dessin serré, correct et savant, c'est en un mot un tableau complet et irréprochable en son genre. Au même Musée d'Anvers, une œuvre d'un tout autre caractère, *la Nativité*, du même auteur, se distingue par les mêmes qualités éminentes que la *Chute des Anges*. Ceux qui ont étudié sérieusement ces deux peintures, peuvent aisément se faire une idée du style du maître.

Au Musée de Bruxelles aussi, il y a plusieurs tableaux de Frans Floris, ou du moins affirmés tels par le livret. Le numéro 92 du catalogue est ainsi conçu :

(1) Dans son *Histoire des Peintres*, M. Charles Blanc reproduit encore cette invention de Descamps.

(2) Voy. *Journal des Beaux-Arts*, 31 mai 1861, un article de M. A. Siret, intitulé : *Les Amours de Van Dyck*, dans lequel il réfute victorieusement quelques histoires très-amusantes d'un certain M. Baïssas sur Van Dyck.

(3) N° 132 du catalogue.

« *Le Jugement dernier.* L'auteur de ce tableau s'est peint » lui-même, sortant d'un tombeau dont le Temps (1) relève » la pierre. Les deux volets représentent l'assomption des » élus et la damnation des réprouvés.

» Cette composition capitale, ajoute-t-il, est une des » œuvres les plus remarquables de ce maître, tant sous le » rapport du dessin que sous celui de la finesse des tons. »

Tableau, haut. 2 m. 65 cent., larg. 2 m. 18 cent.
Volets, » 2 » 80 » » 1 » 05 »

C'est en effet une fort belle chose que ce *Jugement dernier;* le volet droit surtout, dénote une science anatomique peu commune et une grande distinction de dessin.

Voici, en peu de mots, la disposition de cette toile remarquable à plus d'un titre. Au haut du panneau central, le Rédempteur est assis sur un trône, ayant à ses pieds les attributs des quatre Évangélistes : le lion de saint Marc, le bœuf de saint Luc, l'ange de saint Mathieu et l'aigle de saint Jean. Il est entouré d'une auréole d'anges, portant les instruments de la Passion. A sa droite les prophètes, à sa gauche les apôtres. Quatre anges, aux quatre points cardinaux, appellent les morts au jugement à l'aide de trompettes.

Dans le bas du tableau, une multitude de figures. A droite, les damnés, qu'un ange armé d'une épée flamboyante, sépare des justes, et que les démons entraînent dans la gehenne *pieds et poings liés.* A gauche, les justes en quantité innombrable rangés en colonne serrée. Sur le premier plan du même côté, plusieurs figures sortent du tombeau. On en remarque particulièrement sept, qui nous semblent être des portraits. De ce nombre est celui de l'auteur, qui se distingue à première vue. On ne voit que son buste. Un vieillard à grande barbe blanche appuie sa main sur la

(1) Nous doutons que le vieillard à grande barbe, qui soulève la pierre sépulcrale, soit le Temps. Ne serait-ce point un portrait?

pierre tumulaire et la soulève. Dans le volet de droite (1), on voit les damnés précipités dans l'enfer. On y voit entre autres un homme entièrement nu, enchaîné par le cou et descendu dans le gouffre infernal par un démon. Divers autres damnés y subissent les supplices les plus variés.

Le volet de gauche représente divers justes enlevés au ciel par des anges en longue robe flottante. Dans ce volet, nous voyons au premier plan trois portraits. Les trois personnages sont agenouillés. Ils sont d'âges différents. Un vieillard à cheveux blancs, un homme barbu, dans la force de l'âge et un jeune homme d'une trentaine d'années. Leur écusson, le même pour les trois personnages, et répété trois fois, est tracé au bord du tableau près du cadre.

Cet écusson se blasonne ainsi : de sable à la fasce alaisée, accompagnée de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe (2). Au-dessus du premier blason une croix obituaire et au-dessous la date 1566. Sous le deuxième, la date 1588, et sous le troisième, 1630. Ces

(1) Par la droite et la gauche, nous entendons la droite et la gauche du spectateur.

(2) Dans un manuscrit appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque royale, et publié par Mr Ed. Van Even, sous le titre de *Het Landjuweel van Antwerpen in* 1561, nous trouvons un rébus de la fameuse Société de rhétorique *de Peoene* (la pivoine) de Malines, au bas duquel figure le même blason, avec ces vers au-dessous :

Die Rhetoricam belydt, in S'heylichs Rycks Provincie,
Toont jonste, tot conste, vast in trouwen,
Met Jan Nonne nu ter tyt der Peoenen prince,
Wilt haer fame, lofsame in eere houwen.

Le blason est donc celui de la famille des Nonne. Il ne nous semble pas que Jan Nonne soit le vieillard; l'homme barbu cité plus haut, nous semble plus en rapport à cause de son âge avec la dignité de prince d'une Société de rhétorique. L'ouvrage que prépare M. Van Melkebeecke, sur le *Peone* de Malines, ne manquera pas de nous donner quelques renseignements sur Jan Nonne, espérons-nous. Pour notre part, nous n'avons pu en trouver aucun, malgré de longues recherches. Son inscription funéraire n'a pas été publiée que nous sachions.

portraits nous semblent être ceux d'un père et de deux fils, apparemment les donataires du tableau. Les dates ont été ajoutées après la mort de chacun des personnages, car il est évidemment antérieur à 1630.

Mr Alf. Michiels nous dit (1) que ce tableau était autrefois à N. D. des Victoires, à Bruxelles. Descamps dit en effet (2) avoir vu au Sablon un *Dernier Jugement* de Frans Floris. Il le dit « assez bon tableau, mais composé avec confusion et en général sans effet. »

M. Michiels apprécie aussi le tableau qui nous occupe, et sa manière de voir ne concorde pas entièrement avec celle de Descamps. « Cette peinture, dit-il, est bien coordonnée; » les personnages y remplissent harmonieusement l'espace, » mais aucun trait, aucun mérite saillant, n'y enchaîne l'at- » tention et ne révèle l'homme supérieur. »

Si à notre tour, nous analysons le style, la couleur, la manière de dessin et les types de l'œuvre, nous demeurons convaincu que si « rien n'y révèle » Frans Floris, c'est qu'il n'est point l'auteur du triptyque qui nous occupe.

Comme on le sait, ce maître eut plusieurs élèves. Peu de peintres en ont eu autant. Plusieurs d'entre eux devinrent à leur tour des artistes distingués. Jérôme Frank fut de tous le plus illustre. Issu de toute une génération d'artistes, il eut pour parents, ascendants, consanguins et descendants, une demi-douzaine de peintres portant le même nom que lui. Aussi lui donna-t-on le surnom de *Vieux*, pour le distinguer d'avec son neveu, surnommé à son tour *le Jeune*. C'est Jérôme Frank, le Vieux, que nous croyons l'auteur du tableau de Bruxelles. Il naquit à Herenthals, vers 1544. Après avoir travaillé dans l'atelier de Frans Floris, il se rendit en France, où bientôt renommé, il peignit en 1565 le *Crucifiement* pour l'église des Augustins de Paris.

(1) *Hist. de la Peinture flamande et hollandaise*, tom. III, pag. 324.
(2) *Voyage pittoresque*, pag. 62.

En 1566, il travailla à décorer le château de Fontainebleau, travail dans lequel il fut aidé par A. Fransen, Jean de Meyer, Corneille Ketel et Denis d'Utrecht (1). Bientôt il fut obligé d'interrompre ses travaux, par suite d'un édit qui intimait aux sujets du roi d'Espagne l'ordre de quitter le territoire français. Il se rendit alors en Italie, où il séjourna quelque temps, puis revint à Paris, où son atelier reçut bientôt plusieurs des anciens élèves de Frans Floris, qui venait d'expirer (1570). Jean de Hoey et François Pourbus, le Jeune, furent du nombre de ses disciples; Abraham Bloemaert reçut aussi pendant quelque temps ses conseils. En 1585, il peignit aux Cordeliers une *Nativité*, et fut peu après nommé peintre du roi Henri III. Après l'assassinat de ce dernier, il revint dans les Pays-Bas et se fixa à Anvers. C'est là que, dit-on, il peignit divers tableaux (2). En 1595, il retourna à Paris, où il fut en haute faveur auprès de Henri IV, dont il fit le portrait; Louis XIII aussi le tint en grande considération. Immerseel termine sa notice sur Francken, en disant : « Quoique Jérôme Francken ait parfois atteint la hauteur de Frans Floris, dans certains de ses grands tableaux, il n'en est pas moins resté inférieur à son maître, sous le rapport du dessin.

» Sa peinture est sèche et manque d'effet. Comme peintre de portraits, ajoute-t-il, on peut le placer au même rang que François Pourbus. »

(1) Voy. Van Mander, *Leven der Nederlandsche Schilders*, t. II, p. 54. — Voy. aussi Immerseel, art. *Francken*.

(2) Immerseel, *Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, etc., t. I, p. 248, accuse gratuitement Descamps d'avoir attribué à notre Jérôme Francken le tableau de la chapelle des Fendeurs de bois (*Houthakkers*), tandis qu'il serait de Jérôme Francken le Jeune. Nous ne savons si Immerseel eut le bonheur de voir encore le tableau, ou la chapelle des Fendeurs de bois, qui furent vendus l'un et l'autre, le 18 brumaire an VII de la république, au prix de 30 florins, à un certain M. Brousse; dans tous les cas, Descamps est si souvent accusé avec raison, que nous ne voulons point qu'il le soit injustement cette fois. Voici ses paroles : *Le tableau de l'autel des Fendeurs de bois représente saint Gommaire, peint par Jérôme Franck le Jeune, tableau faible et noir.*

Les tableaux de Jérôme Francken, le Vieux, sont rares en Belgique. Le Musée d'Anvers en possède un, sans cependant être certain de son authenticité. Quant au tableau de la cathédrale d'Anvers et dont parle Descamps, eût-il même été de notre maître, il a disparu comme nous l'avons dit plus haut.

Nous avons plusieurs raisons pour attribuer à Francken le triptyque de Bruxelles. En premier lieu, à ne juger que la peinture du *Jugement dernier*, nous n'y retrouvons nulle part la main de Frans Floris. Il n'y a là, ni ce dessin nerveux, ni cette couleur bistrée et transparente des autres Floris, que nous avons été à même de voir. Au contraire, nous y remarquons l'abus du vert pâle, mis en opposition avec un rouge froid et cru, dont a tant abusé l'école d'Anvers du XVI^e^ siècle, et que l'on retrouve surtout dans les œuvres de Crispin Van den Broeck. Ces défauts n'empêchent point le tableau de renfermer d'éminentes qualités de dessin et de science anatomique; mais c'est dans les portraits du premier plan que l'auteur atteint un haut degré de perfection. Celui du peintre surtout est remarquable à plus d'un titre. Il est plein de vie et d'une grande finesse de modelé. C'est un homme dans la force de l'âge, au front large, au regard profond. Il a les cheveux châtains bouclés à l'antique, la barbe fine et délicatement plantée. C'est non seulement une belle tête d'artiste, mais une tête pleine de noblesse et de distinction. Voyez cependant la force de l'imagination. M. Michiels a cru lire dans cette tête les vices de Frans Floris. « La saillie des pommettes, la forme de l'arcade sourciliaire et l'épaisseur de la lèvre inférieure trahissent les passions brutales qui ont gâté sa vie (1). » Plus loin, il nous dit encore dans son langage emphatique : « Le volet gauche qui représente l'ascension des élus, ne

(1) *Loco citato*, page 313 et suiv.

N° 1

satisfait ni l'esprit ni les yeux. Pour le bien traiter, il aurait fallu des sentiments doux, poétiques et réfléchis que ne possédait pas l'auteur; le calme et la grâce manquaient au rude ivrogne (pauvre Franken !) Le ciel lui apparaissait dans les flots cramoisis d'un vin vieux, et il cherchait le bonheur dans les songes de l'ivresse. » Pauvre Francken !

Ne prenant pas pour Évangile tout ce qu'affirme le catalogue du Musée de Bruxelles, nous avons voulu voir s'il fallait ajouter foi à ce qu'il avance relativement au portrait de Frans Floris. Ayant comparé le portrait de ce maître, gravé par Wiericx, à celui de l'auteur du *Jugement dernier* du Musée, il nous a suffi d'un coup-d'œil pour nous convaincre qu'entre ces deux physionomies il n'y avait point le moindre rapport. L'authenticité de la gravure ne peut être contestée. Elle fait partie de la collection des portraits d'artistes, publiée en 1572 à Anvers, par la veuve de Jérôme Cock, sous le titre : *Pictorum aliquot celebrium Germaniæ inferioris effigies*. Le texte est de Dominique Lampsonius et notre portrait est dû au burin d'un des meilleurs artistes, Jérôme Wiericx, contemporain de Floris. C'est une large face, au caractère germanique, aux lèvres assez sensuelles, dénotant bien cette fois le vieux Floris. Quelle différence entre ce type et la tête du tableau qui nous occupe. Quoi qu'il en soit, la tête de Frans Floris n'en révèle pas moins une vigoureuse organisation, un tempérament ardent et incontestablement un homme d'intelligence.

Donc, le portrait du tableau du Musée n'est point celui de Floris. Premier point. En parcourant l'œuvre du graveur Morin, on rencontre au numéro 52 de M. Rob. Dumesnil (1), le portrait du peintre Jérôme Francken. Il porte ces mots en grandes lettres : *Hiersome Franque peintre du Roy*. Nous en donnons une réduction. L'original est peint par Francken lui-même.

(1) *Peintre-graveur français.*

Nos lecteurs se convaincront, en comparant les deux têtes que nous avons mises en regard, de quel côté penche la balance. A notre avis, le doute n'est point possible. Que l'on enlève au portrait, d'après Morin, la colerette et que l'on découvre tout le cou, on verra la frappante analogie qu'il y a entre ce type et celui de notre tableau.

Pour nous, il résulte en conséquence de ce qui précède, que :

1° Le tableau du Musée de Bruxelles, portant le n° 92 du catalogue, n'est point de Frans Floris.

2° Le portrait qui y figure n'est point davantage celui de ce maître.

3° Qu'il est l'œuvre de Jérôme Francken le Vieux, qui s'y est peint lui-même.

4° Que les donataires sont des membres de la famille des Nonne et que l'un d'eux doit être Jean, prince de la Société de rhétorique *la Pivoine*, en 1561.

5° Que les dates 1588 et 1630 que porte le tableau, sont ajoutées après la mort de chacun des personnages.

A tout cela, on objectera peut-être que Descamps dit avoir vu dans l'église du Sablon un *Jugement dernier* de Frans Floris. Nous répondrons que Descamps ne décrivant point cette œuvre, ne faisant point mention des volets et de plus trouvant le tableau médiocre pour un Floris, il se pourrait que le tableau du Musée ne fût pas celui cité par lui, ou qu'il se trompa, en le prenant pour un Floris; que si MM. Viardot (1), Nagler (2), Immerseel (3) et Michiels acceptent le tableau comme un Frans Floris, cela ne prouve qu'une chose, c'est que, convaincus de son originalité, d'après l'affirmation du catalogue, ils ont cru que c'était un Floris secondaire, mais enfin un Floris.

(1) *Musées de Belgique.*
(2) *Kunstler Lexicon.*
(3) *Loco cit.*

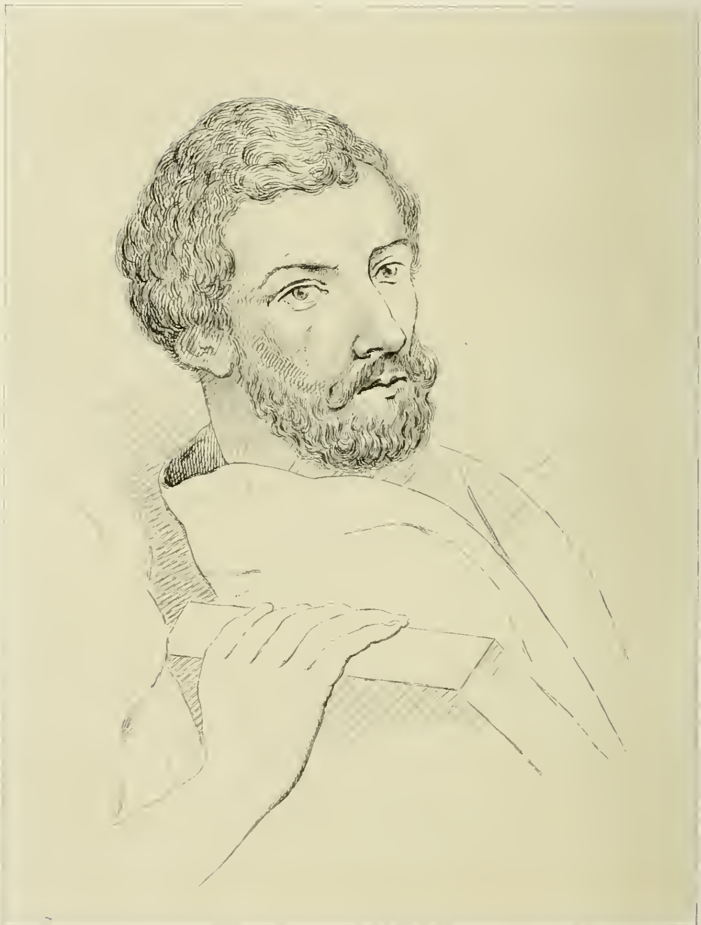

Lith de L. Heboelynck

N.° 2.

N° 3.

Sans doute, nous n'avons pas la prétention de nous croire meilleur connaisseur qu'eux, et ce n'est qu'une conviction sincère, appuyée de quelques documents, qui a pu nous pousser à essayer de réfuter leurs dires. Il nous eût été agréable de pouvoir dire à coup sûr en quelle année, en quelles circonstances et en quel lieu le tableau fut exécuté. Mais étant complétement ignorant de ces particularités, nous attendrons la publication du nouveau catalogue pour être éclairé la-dessus, à moins que d'ici là un heureux hasard ne nous fasse tenir le fil conducteur de ce labyrinthe.

On peut fixer sans trop de hardiesse la date de l'exécution de l'œuvre qui fait l'objet de cet article entre 1566 et 1588. Le père était mort, faut-il supposer, à l'époque où le peintre le peignit à côté de ses fils, en surmontant son écu de la croix obituaire; l'homme barbu, (son fils?) évidemment peint d'après nature, mourut en 1588. Voilà donc des points de repère: Comme dernier détail nous ajouterons que, quoique les historiens ignorent la date de la mort de Jérôme Francken le Vieux, on s'accorde généralement à la placer en 1620.

Nous avons cru faire chose, non seulement utile, mais indispensable en joignant à cette notice la reproduction des portraits suivants :

Fig. 1. Frans Floris, d'après Wiericx.

Fig. 2. Jérôme Franck, d'après le portrait du Jugement dernier de Bruxelles.

Fig. 3. Le même, d'après la gravure de Morin.

H. Hymans.

Mai 1861.

Coup-d'œil historique

SUR

LES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

DE LA VILLE DE DIEST.

Comme la plupart de nos vieilles cités flamandes, la ville de Diest fut dotée au moyen-âge d'un nombre considérable d'institutions, ayant pour but de secourir l'humanité souffrante; ces institutions, elle les devait aussi bien à la prospérité matérielle dont jouissaient les habitants de la commune, où l'industrie et le commerce florissaient, qu'à la charité chrétienne, qui poussait plusieurs d'entre eux à des actes nobles et désintéressés.

Gramaye porte le nombre de ces institutions à sept, sans entrer toutefois dans d'autres détails. Des recherches réitérées nous ont mis à même de pouvoir donner la liste complète de ces hospices, par ordre chronologique, en y ajoutant des détails curieux et pleins d'intérêt.

L'Hôpital de Saint-Éloi, aujourd'hui hôpital de Sainte-Élisabeth.

Cet hôpital est la plus ancienne des institutions charitables appartenant à notre ville. Son érection date de l'année 1250, comme il est prouvé par un acte authentique de l'époque, émané de l'évêque de Liége, Henri de Gueldre,

dans lequel se trouvent consignées les conditions à observer par le chapelain de l'institut (1).

(1) Voici ce curieux document, que nous transcrivons du cartulaire de Tongerloo :

Littere de Hospitali et oratorio et capellano in eo instituendo.

Henricus, Dei gratia Leodiensis Electus, universis tam presentibus quam futuris presentem paginam inspecturis, salutem et cognoscere veritatem. Instituta solempniter delet oblivio si non fuerint subtili litterarum stabulita fulcimento. Eapropter universitati omnium tenore presentium notum facimus, quod cum intra viros religiosos, abbatem et conventum de Tongerloo, premostratensis ordinis, cameracensis diocesis, ex una parte et commune de Dist ex altera, super constructione hospitalis et oratorii ville de Diest, nostre diocesis et institutione capellani ibidem divina ministrantis, orta esset materia questionis, nos ad sedandam hujusmodi questionem ex officio nostro debito, dilectum nostrum virum religiosum, magistrum Renerum, canonicum Tungrensem, de latere nostro apud Dist transmisimus, qui vice nostrâ de premissis ordinaret secundum quod ei secundum Deum videtur ordinandum. Verum sicut nobis fideliter retulit, abbate et conventu predictis consentientibus et dicta communitate presente et consentiente taliter ordinavit : quod hospitale ad opus pauperum et oratorium ibidem construantur et capellanus ibidem instituatur, vitâ et moribus commendandus, a nobis instituendus, vel ab eis quibus vices nostras super hoc duximus concedendas : ita tamen quod fratres et sorores in dicto hospitali commorantes, sub observantia degeant regulari. Ceterum capellanus ibidem institutus, in sua institutione tactis sanctis evangeliis jurabit, quod in quatuor solempnitatibus cujuslibet anni in perpetuum, videlicet, in Natali Domini, in Paschate, in Pentecoste, in festo omnium Sanctorum, nullos parochianos recipiet de Dist, nec oblationes eorumdem.

Immo in principio misse publice clamabit, quod si aliqui parochiani de Dist ibidem fierent, sub comminatione excommunicationis exeant et ad matrem ecclesiam vadant ut tenentur; si vero capellanus dicti hospitalis tam in dictis solempnitatibus quam in aliis diebus, oblationes vel alia jura parochialia ecclesie de Dist receperit, illa omnia restituet fideliter investito de Dist, sub debito juramento. Insuper quotienscunque investitus de Dist, funus, peregrinationes sive nuptias habuerit, capellanus predicti hospitalis non celebrabit nec permittet celebrari ibidem illis diebus, quousque officium fuerit in parochiâ de Dist consummatum, dummodo dictus investitus de Dist eidem capellano premissa dixerit vel demandet. Item, dictus capellanus tantum missam suam celebrabit in predicto hospitali, sicut dictum est et juri parochiali universa de Dist conservabit sub debito juramento. Verum investitus de Diest in hospitali antedicto jura parochialia exercebit, tam in sepultura quam in unctionibus, visitationibus et omnibus aliis ad jura parochialia ecclesie de Dist spectantibus, exceptis fratribus et sororibus qui ibidem degere

Cet acte intéressant nous révèle que l'hôpital fut d'abord desservi par des frères et sœurs de la Vie commune, comme dans les institutions de ce genre existant à la même époque à Bruxelles, à Louvain, etc.

Douze années plus tard, la corporation des forgerons ayant obtenu la permission de placer la statue de saint Éloi, son patron, à la chapelle de l'hôpital, il lui fut accordé d'employer la moitié des offrandes, qui seraient faites en l'honneur du même saint, à la fondation et à l'entretien de deux lits à l'usage des indigents appartenant à la même corporation, qui viendraient à tomber malades.

La charte par laquelle fut accordée cette faveur fut scellée par maître Renier, écolâtre du chapitre de Notre-Dame à Tongres, commis à cet effet par l'évêque de Liége. Elle porte la date du lundi après la Nativité de la sainte Vierge 1262 (1).

proposuerint sub observantia regulari, quorum visitationem sepulturam et alia sibi necessaria tantum exercebit capellanus antedictus. Nos vero pium opus attendentes id quod provide factum est ab iisdem nolentes relinquere imperfectum, presentem paginam ordinationum cum articulis ibi contentis, auctoritate diocesanâ approbamus et presentis scripti patrocinio confirmamus. In cujus rei testimonium et cautelam presens scriptum sigillo nostro duximus roborandum. Datum anno domini MCC quinquagesimo, mense octobri.

(1) Cette charte est de la teneur suivante :

Littere hospitalis et fabrorum Dyestensium.

Universis Christi fidelibus, quibus presens scriptum videre contigerit, nos scultetus et scabini de Dyest, Floridas, Victor, Michaël, Henricus de Lyra, Henricus Typoet, Godefridus de Portâ, Enckinus de Zichene, notum facimus quod universi fabri Diestenses a nobis et a procuratoribus pauperum de Dyest, licentiâ et consensu petitis pariter et obtentis, ymaginem beati Eligii, venerabilis confessoris, in hospitali predicto tali ordinatione adhibitâ locaverint. Quod omnes elcëmosine que in dicto hospitali in truneo ibidem posito sive extra truncum a Christi fidelibus date fuerint, vel allate in honorem beati Eligii confessoris, sive etiam elcëmosine quas quilibet dictorum fabrorum in honore predicti Eligii percipiet equaliter dividentur, exceptis elcëmosinis venientibus ad altare et hospitale predictum medietatem, predicte elcëmosine ad opus infirmorum ibidem jacentium, integraliter recipiet, et inde predictis

Cet acte intéressant nous révèle à quelle occasion l'hôpital de Diest fut dédié à saint Éloi; il est présumable qu'à l'exemple des forgerons, les autres gens de métiers se soient cotisées pour réaliser des fondations semblables en faveur des membres indigents de leur corporation. Outre les quatre proviseurs mentionnés dans l'acte, qui étaient chargés de l'administration des biens appartenant à l'hôpital, il y avait un directeur, qu'on désignait sous le nom de *gasthuysmeester*. Ce fonctionnaire avait la direction de l'intérieur de la maison, dont il devait rendre compte aux proviseurs.

Il paraît que les administrateurs de cette institution charitable ne remplirent pas toujours d'une manière tout-à-fait irréprochable la noble tâche qui leur était imposée. C'est ce qui nous est prouvé par une charte de Guillaume, duc

infirmis quantum dicte eleëmosine medietas se extendere licet, necessaria ministrabit.

Reliquam vero medietatem dicti fabri tali ordinatione apposita obtinebunt: quod predicti fabri quatuor probos et idoneos inter se ex officio suo eligent, et nos predicti scabini quatuor fabris predictis duos viros probos et idoneos adjungemus, qui sex reliquam dimidietatem suprascripte eleëmosine colligent et formabunt, et dictam eleëmosinam de consilio aliorum fabrorum in bonos usus et laudabiles erogabunt.

Preterea est adjectum, quod fabri de Dyest quatuor in officio eorum quos ad eleëmosinam colligendam elegerunt, cum sibi libuerit poterunt deponere et alios substituere loco sui, et permisimus dictis fabris quod duos viros, quos ad colligendum eleëmosinam predictis quatuor fabris associaverimus, cum ipsis placuerit, deponemus et loco eorum subrogabimus duos alios fide dignos. Promiserunt insuper predicti fabri locare et tenere in dicto hospitali duos lectos, cum linteaminibus et tapetis ad hos necessariis, a dictis fabris de predicta eleëmosinâ comparandis et magister, qui fuerit ibidem, fabros sive famulos ipsorum si languerint, vel ad inopiam demergerint, recipiet et ipsos locabit in dictis lectis et ipsis sicut aliis infirmis necessaria procurabit. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigilla nostra et sigillum hospitalis predicti duximus appendenda. Ego vero magister Renerus, scolasticus Tongrensis, viri venerabilis domini Henrici, Dei gratiâ episcopi Leodiensis, provisor in spiritualibus, presentes litteras tanquam devotam ordinationem continentes sigillo nostro volumus roborari. Datum feriâ secundâ post Nativitatem beate Virginis, anno Domini MCC sexagesimo secundo.

(*Registrum copiarum chartarum*, p. 23 v°).

de Juliers et sire de Diest, datée du 23 mai 1477, dans laquelle, à l'effet de réformer de graves abus, il ordonne aux proviseurs de l'hôpital, de s'assembler le samedi de chaque semaine pour examiner les registres de comptabilité de cette institution. Il enjoignit de même au maître de l'hôpital de présenter, à la fin de chaque année, le compte détaillé des dépenses et recettes de cet établissement à une commission, composée du curé de la paroisse, des bourgmestres, échevins et autres délégués de la régence, ainsi que des quatre proviseurs, auxquels le directeur devait faire le rapport de l'état des rentes, rentes viagères, dettes, acquisitions, etc. (1).

(1) Item, want ons oock klaerlyck blyckt die groote donckerheyt ende quaet regement in de gasthuysen en de heylig geesthuysen, groot en cleyn, gelegen binnen ons stat van Diest, metter Lazaryen buyten ons voersc. stadt op ten bereh, sunderlinge om dien dat die aelmoese den armen niet gegeven noch gedeylt en worden naer der begeerte en den uytersten wille van den goede luyden die dat gelaten hebben, en gelyk men dat voirmaels gewoenlyck es gewent van doen, om dan dair op te versien ende voertaen te verhoeden dat niet meer also en geschiede, so hebben wy geordineert ende gestatueert, ordineren en statueren, dat onse burgemeesteren en scepenen onser stadt voersc. voertaen in den grooten gasthuisen stellen en houden sullen eenen goeden eerbaren man van goeder conscientie, die den armen goedertiere sy, ende hen die aelmoesse deylen in der meyninghe, soe die gelaten syn, ende gelyck men dat voirmaels geplogen heeft te doen, sonder eenighe nouwere maniere voir te nemen ende vermynderinghe der armen, ende daer toe vier goede en brave mannen tot momboiren die onse voirscr. burgemeesteren ende scepenen oick daer toe stellen sullen, die alle weken eens des saturdaeghs hun vergaderen soulen in 't voersc. gasthuis, om aldair van den gasthuysemeester van den costen van dier wekenrekeninghe te hooren, ende die by den clerc van den gasthuyse, den welcken de scepenen setten soulen, in eenen boeck van weken tot weken doen setten; uyt welcken boeck men ten eynde van den jare die rekeninghe maken sal, ende dat selve jaer ten eynde comen ende verleden synde sal die voersc. gasthuysmeester altyt van jare te jare sculdich syn syn rekeningh te doen, in presentien van den eureyt van den prochien, onsen dienaren daertoe van ons gecommiteerd synde, den vier momboiren voersc., onsen burgemeesteren ende scepenen, sekeren gedeputeerden van onsen geswornen onser stat van Diest voersc., ter tyd wesende van alle erfrenten, lyftochten, renten, andere opcominghen ende voirvallen, hoedanigh die oick syn, en daer teghen syn uytgegheven, setten met volcomende specificatiën bewisenissen in

Nonobstant les ordonnances précitées, l'état de l'hôpital, au commencement du XVII[e] siècle, était loin d'être prospère, car, d'après le témoignage de Gramaye, qui édita en 1610 ses *Antiquitates Brabantiæ*, cet établissement ne possédait alors que des revenus fort médiocres (1).

Cet état tendu provenait en grande partie de la négligence des administrateurs; c'est ce qui engagea l'archevêque Mathias Hovius d'y apporter un prompt remède. Ayant exposé l'état dudit hôpital à leurs Altesses Albert et Isabelle, ce prélat fut chargé par elles d'y faire les réformes nécessaires. La lettre par laquelle le magistrat de la ville de Diest fut informée par leurs Altesses que l'archevêque venait d'être investi de pouvoirs extraordinaires pour effectuer les dites réformes, est conçue en ces termes :

Les Archiducs, etc.

Chers et bien amés,

Nous vous envoyons ci joint l'acte qu'avez desiré recevoir touchant le redressement de l'hôpital de la ville de Diest, afin que vous gouverniez en conformité d'icellui et prestiez à l'archevêque de Malines toute ayde et assistence pour l'acheminement et l'exécution dudit redressement,

de manniere soe dit behoirt, sonder eenighe fauten te moghen overleveren, het en sy dat den gasthuysen eenighe schade daer afcomen soude. Item, in gelycke maniere sal men oock doen in 't groot Heylig Geesthuys, van den momboiren te setten en van den enapen die daer in 't huys woont oick met den scriven en de rekenen te maken ende te doene, ende gene fouten te moghen overleveren, gelyck van den gasthuyse hier voir gescreven staet. Item, van den anderen cleyne gasthuysen ende oick Heylig Geesthuysen, binnen onzer stadt van Diest, met den Lazareyen buyten gelegen, ordinneren wy ende willen dat de momboiren van elcken plaetse insgelycks altoos ten eynde van den jare schuldich soulen syn hunne rekeninghe te doen stellen in geschrift van allen den renten, opcominghen ende vervallen die elck gasthuys, Heylig Geesthuys metter Lazaryën boven genoemt, jaerlycx innecomen hebben, mitsgaders allen den uytgeven daerteghen, met volcomender specificatiën en der bewysenissen daer toe behoorende, en die rekenen te doen in der manniere en voir die persoonen, sonder eenighe fouten over te leveren, als boven genoeg verclaert es.

(1) Gramaye, *Diesta*, pag. 68. Édition de 1708.

suivant la charge qu'il en a de nous, et Dieu vous ait en sa sainte garde.

A Mariemont, le 3 juing 1619.

Signé Albert.
De la Faille.

« Sur la remonstrance faicte aux archiduqs, nos souverains seigneurs et princes, de la part des bourgmestre, échevins et conseil de la ville de Diest, que l'archevêque auroit proposé aux remonstrants d'admettre et recevoir en l'hospital de ladite ville certaines religieuses, pour mieulx penser et entretenir les pauvres malades, comme il se faict ès ville de Louvain, Thilemont et autres, sur quoi les remonstrants, comme ayant eu depuis cent ans en deça et davantage l'administration dudict hôpital et estans obligés par serment d'en suivre les anciens droits et usages, auroient répondu par écrit, requerant neantmoins terme seulement de deux sepmaines pour sur ce subject s'enquestrer et informer cdes villes, ce que ledict archevêque ne leur auroit accordé; ainsi auroit faict rapport à leurs Altesses de ce que lui en sembloit, lequelles ayant trouvé bon que les remonstrants, nonobstant l'usage que dessus, suivroient le pied et forme advisée par ledict archevêque, yceux remonstrants auroient été contents de s'y conformer, mais pour leur décharge auroient supplié leurs Altesses de déclarer sur ce leur bon plaisir par écrit et leur en faire depecher acte en forme due, pour s'en valoir là et ainsi qu'il appartiendra leurs Altesses, ce que dessus considéré, inclinans à la supplication dudit magistrat de la ville de Diest, ont dit et déclaré, disent et déclarent par ceste leur intention estre qu'au dit hôpital de la dicte ville sera suivy et observé le pied et réglement advisé par ledict archevêque, et que ceulx dudict magistrat, comme administrateurs d'icelui, s'y deuront conformer, sans ultérieure opposition ou difficulté,

pour estre leur bon plaisir. Faict à Diest soubs le nom et cachet secret d'icelles, le neufiesme de mai 1619.

» Signé, Albert.

» Et plus bas, par ordonnance expresse de leurs Altesses,

» Signé, De la Faille. »

D'après l'acte qui précède, l'archevêque Hovius s'était d'abord adressé directement à la régence de la ville de Diest, pour implorer son concours dans la nouvelle organisation de l'hôpital; c'est ce qui conste par une lettre de ce prélat, datée du 2 mai 1619. Mais la régence n'y répondit que d'une manière fort évasive, alléguant que liée par la foi du serment à observer les anciens usages pratiqués à cet institut, elle s'opposait à toute innovation, à moins qu'elle n'y fût contrainte par des ordres émanés d'une autorité supérieure. La même réponse avait été faite au vicaire général de l'archevêque huit années auparavant, c'est-à-dire le 2 avril 1611, lorsque ce dignitaire s'était rendu à Diest dans le même but, muni de lettres de recommandation de Philippe-Guillaume, prince d'Orange et sire de Diest, résidant alors à Bruxelles. Quant à la proposition faite de la part de l'archevêque d'y envoyer des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, il fut répondu que le service des malades y était fait par des religieuses de l'ordre de Saint-François, autrement appelées Sœurs grises.

Voyant que ses efforts n'aboutissaient pas à un résultat et que le vénérable prélat persistait dans ses résolutions, le magistrat céda enfin à ses instances, par lettre du 1er octobre de la même année.

D'après la nouvelle organisation, le service des malades devait se faire par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, conformément à ce qui se pratiquait dans les hôpitaux de Louvain, de Tirlemont, etc. (1).

(1) On peut voir sur cet hôpital l'intéressant ouvrage, intitulé : *Histoire de*

C'est de ce dernier monastère que furent tirées les premières religieuses, du nom de Catherine Vander Becken et d'Anne Van den Poel; leur installation eut lieu le 4 octobre 1619. La première de ces religieuses y remplit les fonctions de supérieure. Par suite de la même organisation, les religieuses pouvaient choisir elles-mêmes deux proviseurs, sous l'approbation ultérieure du magistrat. Leur choix tomba sur les honorables bourgeois Jean Cools et Antoine De Jonge, anciens bourgmestres de la ville, comme il conste par la requête présentée au magistrat le 5 octobre 1619.

Nous faisons suivre en note l'ordonnance de l'archevêque portant la date du 30 octobre 1619 (1).

la ville et des institutions de Tirlemont, par P. V. Bets, vicaire de Saint-Jacques, à Louvain, t. II, p. 166.

(1) Matthias, by der gratien Godts aertsbiscop van Mechelen, allen den genen die dese teghenwoordige sullen sien oft hooren lesen, salut. Doen te weten alsoe wy als wesende geestelyck vader van de armen en patroon van alle godshuysen ons aertsbisdoms van over vele jaren, soo door eyghen experientie als menegvuldighe getuyghenissen van verscheydene soo geestelyke als werelyke persoonen, bevonden hebben de regering van het groot gasthuys der stadt van Diest seer different te wesen van die van andere gasthuysen in Brabant gheleghen, principaelyck aengaende den behoorlycken en noodelycken dienst der siecken naer siele ende lichame, mitsgaders de administratie van de familie en de tydelyeke goederen van den voorsc. gasthuyse, die welcke volgens d'ouds hercomen ende immemoriale instellinghe van den selven gedaen in den jare MCCV (*sic*), tegenwoordiglyck by wereltlyeke persoonen en in't gemeyn met de tafels van den Heyligen Geest ende huysarmen aldaer wordt geadministreert, ende dat alsulcken staet van den voirscrevene gasthuyse aen hare doorluchtige hoochheden onse souvereyne princen by ons vertoont synde, aen de selve gelieft heeft ons te committeren de reformatie van 't voersc. gasthuys in Brabant geleghen, die welcke in alle steden geadministreert ende gegouverneert worden door religieuse vrouwpersoonen, ter meerdere diensten van de arme siecken, soe est dat om te voldoen de goede intentie ende wille van hunne hoocheden, blyckens by sekere acte in fransoische tael, aen de magistraet der voors. stadt Diest met beslote brieven ommegesonden, waervan den teneur hier naer volght van woorde tot woorde, ende luydt den brief aldus.

« Les Archiducs, etc.

» Nous vous envoyons ci-joint,... etc. »

L'une des principales conditions stipulées par l'archevêque, était la séparation complète des biens appartenant au Saint-Esprit et à l'hôpital, qui, par une inconcevable négligence, avaient été réunis.

Le 22 du mois d'octobre, à la requête des proviseurs du Saint-Esprit, le magistrat députa les deux bourgmestres et

Ende de voorschreve acte luydt aldus :

« Sur la remonstrance faicte aux Archiduqs.... etc. »

Wy hebben tot de toekomende regeringhe van den voorschrevene gasthuyse en de separatie van de goederen deselfs van die van de tafels van den H. Geest en huysarmen, gestatueert en geordonneert, statueren en ordonneren by dezen, tghene die hier naer volght :

Te weten, in den eersten : Dat voors. gasthuys voorthaen bediend, geadministreerd en geregeert sal worden by religieuse susters, die wy tot dyen eynde aldaer alreede gesonden ende inne geseth hebben, getrocken uyt het gasthuys van de stad van Thienen, eene in qualiteyt van moeder ende eene andere als medesuster, met authorityt van andere te aenveerden, mids voorghaende kennesse ende consent van onzen landdeken van den quartiere van Diest, naer den eysch van den noot en dienst der sieeken ende het vermoghen van het inkomen van den voorscrevene gasthuyse; ende ten tweede, dat de voorscreve moeder en zusters t'allen tyde zullen staen onder onze obedientie en het tydelyk van twee momboirs of proviseurs, die de voorschreve moeder en religieusen zullen bidden geauthoriseert te worden door de magistraet, alsoo dat elders gebeurt.

Ten 3, zullen die voorsc. moeder ende religieusen susters, met advys van hare momboirs ofte proviseurs, stellen ende aenveerden alsulcken rentmeester of ontvanger als sy sullen achten bekwaemst te syn tot sulcken dienst ende officie.

Ten 4, ende sullen die voorsc. moeder ende susters geene alienatie van eenige goederen ter werelt doen, sonder voorgaende authorisatie van ons en de magistraet aldaer, noch iet bouwen aengaende t' vernyewen of vermeerderen van wooninghe ende huysinghe van den voorsc. gasthuysen, sonder (indien des noodt ware) t'advys van de voorscrevene momboirs ofte proviseurs. Gelyck ook, ten vyfden, aengaende t'beslach van beesten, landbouwerye, verhueren en verpachten van de goederen, sal telken geschieden met communicatie ende raed van de voorscrevene momboirs.

Ten 6, mits dien (alsoo voorseydt is) die goederen ende inneeommen van den voorscrevene gasthuysen ende die van de heylige Geesttaefels ende huysarmen onder een geadministreert worden, sullen alle sulke goederen die men bevinden zal te zyn goederen van de voorscrevene heylige Geesttafels of huysarmen gescheyden worden van de goederen des gasthuys, om gead-

le pensionnaire de la ville, pour effectuer ladite séparation, qui ne fut terminée entièrement que le 25 mars 1621.

Par lettres du 9 mai de la même année, l'archiduc Albert prit cet établissement sous sa protection spéciale.

« Leurs Altesses sérénissimes, à la supplication des religieuses auxquelles jointement est commise l'administration

ministreerd te worden door Heylig-geestmeesters, die daertoe t' magistraet sal stellen.

Ten sevensten, aengaende de rekeningen van den ontfanck ende uytgaef van den voorschrevene gasthuyse, sullen de selve jaerlycks geschieden in onse tegenwoordigheyd of die van onsen commissaris, ende heeren van't magistraet daeraf advertentie hebbende, mitsgaders ook die van voorseyde proviseurs.

Ende ten achsten, soo het voorsch. gasthuys ten behoeve der siecken ende susters wel soude behoeven meerdere ende vryere plaetse om die wel ende naer behoeven te gherieven, soo van hoff, wooninghe, als andere noothelykheyd, sal ten minsten hier toeghelaten worden ende blyven ten gebruycke ende diensten van de voorsch. susters ende siecken alle sulke hovinghe ende huysinghe, als het voorsch. gasthuys tegenwoordiglyck gebruyckt. Maer, ende ten negensten, aengaende de bestiaelen die het gasthuys mette heylige Geesttafels int gemeyn tegenwoordigh heeft, sullen de selven tusschen beyde half en half gedeyld worden, blyvende d'andere meubelkens tot behoef van de siecken ende gasthuyse, daertoe men almeer zal moghen en moeten koopen; voorts, en ten tienste, sullen int voorserevene gasthuys ontvangen en gediend worden van de voorserevene susters, alle siecken die anders tot last van de stadt of heylig Gheesttafels zoude komen, behoudelycke die men van te voorens weet of siet met de hastige ziekte of lazarey besmet te syn. Oversulexs en ten elfsten, en dat t' voorsch. gasthuys geene andere lasten dragen, t' sy in contributien of uytreykinghe van eenighe premie oft andersinds, hoedanich die souden moghen weezen, gelyck ook gheen reden en is, mids de beswaringhe uytgesprocken by den voorgaenden thiensten artikele, dan al sulcke ende deghene die d'erfgoederen van den voorschrevene gasthuyse ende sulke van aldaer siecklyggende persoonen medebrenghen sullen. Ende ten lesten, want wy ons veel getroosten dat het arm gasthuys van diversche godvruchtige persoonen, als oock van die susters of religieusen selven die men in toekomende tyden sal aenveerden, weldaeden sal ontvanghen en genieten, soo dat al hetgeene datter gegeven, inneghebraght ende geprofeeteerd wordt, den voorserevene gasthuyse blyven.

Willen daerom ende bevelen aen onzen voorschrevenen landdeken van den quartiere van Diest, present ende toekomende, deselve daertoe committerende ende authoriseerende, mits dezen dat sy in conformiteyt van de voorschrevene

de l'hôpital de Diest, et pour la singulière affection qu'elles ont vers tous lieux pieux, ont prins et mis, prennent et mectent par ceste la maîtresse et aultres religieuses y servant en leur particulière sauvegarde et protection, avec ledict hôpital et les biens y estans et en dépendans, et leur permectent en outre qu'elles puissent prendre le nom de Ste-Élisabeth, pour soubs yceluy continuer les saints exercices de leur vocation et profession. Faict à Bruxelles, soubs le nom et cachet secret de leurs ds Alses, le vingtième de juyng seise cent vingt et ung.

» Paraphé Ma vt, signé Albert,

» et plus bas, par ordonance de leurs Altesses,

» Signé, De la Faille. »

Voici la liste des supérieures, depuis la nouvelle organisation jusqu'en 1706, époque à laquelle elles commencèrent à être élues de trois en trois ans :

1. Catherine Van der Beken, prononça ses vœux à Tir-

goede intentie ende wille van hunne doorluchtige boogheden ende den onzen, alles t'ghene by dezen begrepen ende voorschreven is, alsoo doen observeren en onderhouden, mitsgaeders aen de voornoempde moeder van den voorschrevene gasthuyse t' selve oock alsoo t' achtervolgen. Gegheven binnen de stad van Mechelen, int palays van onses aertsbisdomme, op den naestlesten dach der maendt van october van den jare 1619, ende was onderteekend, Matthias, aertsbisschop van Mechelen, ende geseghelt met ten aertsbisschoppelycken segel, gedruckt in roode wasse, aen groen seyden linth onder cruys hangende.

Gecollationeert tegens den voorschreven originalen brief in dato en onderteckend als boven, is deze copey by my onderschrevenen openbaren notaris by den coninclycken Raede van Brabant, geadmitteert, tot Scherpenheuvel residerende, daer mede bevonden de verbo ad verbum te concorderen.

Quod attestor,

Notelaers, *Notarius public.*

1642.

Andermael gecollationeert ende bevonden te accorderen t' oorconde.

Loyens.

lemont, le 13 juin 1599; décédée à Diest, le 22 juillet 1649.

2. Marguerite Van Boomendael, née à Maestricht, décédée le 23 octobre 1663.

3. Agnès Van Roy, née à Tirlemont; elle trépassa le 8 mai 1685.

4. Jeanne Schurkens, de Diest; elle décéda le 2 novembre 1702.

5. Marie Van Bael, de Meerhout; elle trépassa le 23 décembre 1706.

Nonobstant les faibles revenus de cet établissement charitable, la bonne administration et la sage économie des religieuses le firent prospérer de jour en jour. Le nombre de lits qu'on devait y entretenir était, à la fin du XVII^e^ siècle, de 19, correspondant à celui des sœurs. En 1787, les revenus annuels de l'hôpital étaient de fl. 3,370-14; les dépenses s'élevaient à fl. 2,173-12-9. On y admettait indistinctement tous les malades, excepté les pestiférés et les lépreux, pour lesquels il y avait des établissements spéciaux. La direction spirituelle resta dévolue aux vicaires de Saint-Sulpice jusqu'en 1839; elle fut alors confiée à un ecclésiastique spécialement chargé de ce soin.

Directeurs spirituels de l'Hôpital.

1° Corneille Eyskens, né à Saint-Léonard (Brecht), le 25 octobre 1798; nommé directeur le 5 août 1839.

2° Pierre-Jean De Hert, né à Viersel, remplaça ce dernier (nommé curé doyen à Gheel, le 12 mars 1845), le 3 avril de la même année.

L'institution religieuse fut reconnue d'abord par arrêté impérial de 1810 et plus tard par arrêté royal de 1827, sous le règne de Guillaume I^er^.

La Léproserie.

Après l'hôpital de Sainte-Élisabeth, la Léproserie est, à

notre connaissance, la plus ancienne institution charitable de la ville. Qui n'a ouï parler de cette maladie hideuse, connue sous le nom de la lèpre, introduite en Europe, à ce qu'on prétend, par les croisés? Pour empêcher la propagation ultérieure du mal, ceux qui en étaient infectés étaient séquestrés de la société des hommes. Comme partout ailleurs, la Léproserie de Diest était située hors de la ville, sur une hauteur appelée encore de nos jours la *Colline du Lazaret* (Lazaryberg); c'est là qu'étaient reléguées les malheureuses victimes de cette horrible maladie. Mais avant d'y être envoyées, on les transportait à *Terbanc,* couvent et hôpital près de Louvain, ayant la même destination que notre Lazaret et où elles étaient examinées avec le plus grand scrupule (1). Lorsqu'on les avait reconnues atteintes de la lèpre, on les séquestrait dans ce lieu, en prononçant une sentence en due forme, qui les condamnait à porter un chaperon et un chapeau d'une couleur distincte, d'être munies d'une cliquette, et de ne pas s'approcher des églises, des fontaines, des bénitiers et des boucheries (2). Ces mesures

(1) Gegeven Janne Zuetmans van dryen zieken ter Banck te vueren, xlviij stuvers. (Comptes de 1451-52).

Gegeven den voirse. Janne Goedens van eenen ziecken minsche ter Banck te vueren, ij st. ix d. B.

Gegeven den voerm. van den voerser. zieken te vueren en van costen samen gedaen, xvij d. iij 1/2 torn. (Comptes de 1465-1466).

(2) La sentence prononcée en notre ville contre les lépreux était, pendant le XV^e^ et XVI^e^ siècle, formulée de la sorte :

T'vonnesse van den lazarische ziekenen.

Want A. ter banck es geweest ende aldaer met lazarien besieckt en besmedt es bevonden, gelic ons dat wettelic gecondicht es, so wysen wy voir een vonnesse, na usagien ende costumen van ouden gewoonlicken rechte der stadt van Dyeste, den voirg. A. die also besieet es, te wonene op den berch van der Lazarien, afgescheyden van allen gesonden menschen, wytter kerken, van den wywatervat, van den vleeschhuyse, van alle putten en wyt alle gemeynschappen der gesonden en te gane met den clyppe, metten cappe en metten hoeden geliic den besieecten lazarischen toebehoirt.

(*Registrum copiarum cartarum,* pag. 24 v°).

pourraient paraître bien rigoureuses aujourd'hui, mais à l'époque où cette maladie sévissait avec intensité, elles étaient devenues nécessaires, afin d'empêcher le dangereux contact de ceux qui en étaient infectés.

Déjà en 1301, la ville de Diest était en possession d'une léproserie complétement organisée; c'est en cette année que Gérard, sire de Diest et châtelain d'Anvers, accorda des lettres de recommandation en faveur de cette institution, dont les revenus étaient fort médiocres. Il résulte de cette charte que les proviseurs de la léproserie avaient député un certain Bernard, pour faire une collecte dans la seigneurie de Diest, à l'effet de venir en aide aux malheureux qui habitaient le Lazaret de cette ville. La lettre dans laquelle cette permission est accordée, était valable pour quatre années; elle porte la date du jeudi après la fête de Saint-Servais, 1301 (1).

(1) Universis presens scriptum visuris et audituris, Gerardus, dominus de Dyest et castellanus Antwerpiensis, salutem in Domino sempiternam. Cum domui pauperum leprosorum Dyestensium prope non sufficiant facultates ad personarum ibidem degentium sustentationem in victualibus et aliis edificiorum necessariis, eidem quam evidentis paupertatis intolerabilis necessitas expostulat, quin ipsis a Christi fidelibus erogentur suffragia karitatis, de nostro consilio et voluntate spontaneâ, procuratores et mamburni dicto domûs, pauperum Bernardum latorem presentis constituerunt fidelem monitorem, specialiter ad petendum, recipiendum et reportandum elemosinas, quas devote Christi fideles pro se necnon suis predecessoribus, in remissionem peccaminum et salutem animarum suarum, propter Deum eidem domui transmittere dignabuntur. Igitur universos vos et singulos ad quos prefatus Bernardus, cum presentibus litteris venerit quantum possumus, in Domino exhortamur et requirimus deprecantes, quatenus ipsum pietatis intuitu benevole recipientes et admittentes in hujusmodi domûs negotio procurando, penes vos in quantum poteritis premovere curetis et a molestiis et inquietationibus maliguorum, si eidem imperaverint, defendatis sic quod vobis retributor omnium bonorum Deus centuplum in celis et nostram etiam ob inde perpetuam vice-versa gratiam et favorem promotionum in similibus vel majoribus vestris beneplacitis impendere teneamur, presentibus post quadriennium minime valituris. In cujus rei testimonium, evidentiam et munimen sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Actum et datum anno domini MCCC, primo feriâ quintâ post festum beati Servatii.

La même lettre, en parlant des constructions de l'hôpital, ne fait aucune mention d'une église dont l'existence est toutefois prouvée par un livre censal du béguinage de cette ville (1). Le jour de la dédicace de cette église coïncidait avec le dimanche de *Judica*, qui est encore connu de nos jours parmi le peuple sous le nom de *Lazary-zondag*.

Bien que la lèpre eût beaucoup perdu de son intensité, pendant le courant du XVI^e^ siècle, elle était cependant loin d'avoir entièrement disparu. D'après une liste officielle du temps, le nombre des lépreux appartenant à notre ville, qui furent admis à l'hospice, entre les années 1554 et 1570, fut de cinquante.

Pendant les troubles religieux du XVI^e^ siècle, la léproserie de Diest fut totalement dévastée par les bandes des iconoclastes; de sorte qu'elle ne se releva jamais de ses ruines. La confrérie établie à l'église de l'hôpital, sous l'invocation de saint Lazare, fit célébrer ses services à la chapelle de Saint-Jacques; quant aux possessions de l'hospice, elles furent, d'après toutes les probabilités, affectées à d'autres institutions charitables.

L'hospice dit Liefkinds-Gasthuys.

Cet hospice, situé dans la rue du Palmier, existait déjà en 1306, d'après une inscription se trouvant sur un tableau qu'on y gardait encore dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Il devait sa fondation à la pieuse libéralité d'un bourgeois de la ville qui portait ce nom, et qui ne fut autre, à ce que nous pensons, que Henri Liefkint, échevin communal l'an 1286 et les années suivantes, et écoutète en 1297.

D'après la volonté du fondateur, les marguilliers de l'église de Notre-Dame, au nombre de quatre, étaient les pro-

(1) Item, pro censu capella Leprosorum x scilling. v s. viij pla. iiij vlig. (*Comptes du Béguinage de* 1408).

viseurs de cet hospice, qui fut fondé pour l'entretien de douze vieilles femmes. Le relevé des foyers du Brabant, en 1526, nous apprend qu'alors ce nombre était encore atteint; mais en 1787, il n'était plus que de six.

Les revenus de cet hospice étaient, en 1787, de fl. 201 11 s. 6 1/2 liards.

Les dépenses s'élevaient à fl. 243, 7 sous (1).

Les bâtiments de l'hospice sont occupés aujourd'hui par une blanchisserie (2).

(1) Archives générales du royaume.

(2) Il résulte de la pièce suivante, qu'en 1361 un bourgeois de cette ville, du nom de Gauthier Grauebaert, fit en cette année des libéralités à cet hospice.

In nomine Domini, amen. Universis et singulis hujus presentis nostri seriem inspecturis, pateat evidenter quod anno a Nativitate ejusdem Domini millesimo trecentesimo sexagesimo primo, indictione nona, mensis decembris die decima septima, candelis accensis circa horam qua ultima campana dormitionis in opido Dystensi pulsabatur, in mei notarii publici testiumque subscriptorum ad hoc vocatorum specialiter et rogatorum presentiâ, propter hoc personaliter constitutus, Walterus dictus Grauebaert, opidanus Dyestensis, Leodiensis diocesis, sensuum suorum per omnia bene compos existens, licet corporis infirmitate detentus, considerans diligenter illud verbum dominicum quod ex sacro evangelice veritatis describitur eloquio, estote ergo parati quia nescitis diem neque horam. Igitur ob salutem et remedium anime sue, ne suprema dies eum capiet improvisum seu minus paratum de bonis suis et rebus sibi a Deo concessis, tam mobilibus quam immobilibus seu hereditariis, disposuit et ordinavit ac de ipsis testamentum suum fecit et condidit, in quo siquidem testamento, inter cetera legavit ac jure legati reliquit *Hospitali Liefkint, in opido predicto Dyestensi situato*, ad et super partes seu portiones sibi testatori competentes, in domo cum suis attenentiis, in qua dictus testator tempore ordinationis presentis testamenti moram traxit, decem grossos antiquos, perpetui et hereditarii census, per gubernatores seu mamburnos qui pro tempore fuerint dicti hospitalis singulis annis, ipso testatore defuncto capiendos, habendos et assequendos. Item, legavit supra dicto hospitali ciphum suum argenteum meliorem cum pede et ciphum suum argenteum sine pede, post obitum ipsius testatoris habendos sub tali forma, quod dicti gubernatores seu maburni pro tempore dicti hospitalis dictos ciphos prefato Hospitali legatos, ut premittitur venditioni exponant et cum pretio exinde proveniente certos redditus hereditarios ad opus dicti Hospitalis emant et acquirant. Insuper voluit ipse testator quod Johannes dictus Greve et Hilla, soror ipsius testatoris, dictos ciphos penes se et in eorum custodiâ conservarent donec et quousque certi redditus precio eorumdem ciphorum per dictos

L'hôpital Persoons.

Cette institution avait pour fondateur Jean Frederix (1), prêtre, né à Lummen, nommé à la cure du Béguinage de Diest, le 13 avril 1375 (2).

mamburnos fuerint acquisiti, quique hujusmodi redditibus acquisitis, dicti Johannes et Hilla dictos ciphos prefatis mamburnis tradere et deliberare debebunt. Acta fuerunt hec in posteriori parva camerâ dicte domus, sub anno, indictione, mense, die et horâ prescriptis, presentibus ibidem discretis personis, videlicet Johanne dicto Greve, Hilla sorore ipsius testatoris predicti, Godefrido dicto Critere, Tilmann dicto Vos, Henrico dicto Pauli, juniore, Johanne Ludovici, Elisabeth dicto Boyen, Aleyde dicta Petri et Oda, ancilla dicti testatoris, testibus fide dignis, dicte diocesis, ad premissa testificanda vocatis specialiter et rogatis.

Et ego Henricus dictus de Lille, Leodiensis diocesis publicus imperiali auctoritate et curie Leodiensis notarius, quia premissis omnibus et singulis unà cum dictis testibus interfui, hoc publicum presens instrumentum propriâ manu mea scriptum exinde confeci, signoque meo solito et consueto signavi, rogatus et requisitus.

(1) D'après l'édition flamande de la vie de Nicolas Van Esch, publiée en 1715, l'hôpital dont il s'agit fut fondé par deux curés du béguinage. En effet, il résulte d'un manuscrit de l'année 1400, que le curé Arnould Van der Cruce, qui eut la direction de cet institut de 1305 à 1318, fonda en cette ville un hôpital dans la rue Longue, qui portait son nom.

« Supra *Steenweeh.* Hospitale domini Arnoldi quondam de Cruce investiti de uno bunnario terre in Papenbroec, quod fuit quondam domini Balduini investiti. »

(2) Wy Jan Van Hal ende Mychiel Neckere, scepenen van Thienen, tughen ende doen cont allen lieden, dat Henric ende Geert Van Dorne, gebrueders, van Dyeste, kenden ende leden dat zy opgedragen en overgegeven hebben ende gaven clerlec voor ons over den hove van de Beginen van Dyest ende *den gasthuyse te Dyest gemaeet ende gefundeert van heren Janne wile Vrederix, priester,* de scepene letteren daer dese letteren doer gesteken syn met allen dien dat daerinne gescreven steet, te houdenen en te besettenen van den meestersen des voersc. begynhoef in tyde wesende, te name en orbere s'hoefs voersc. ende oec van Wouteren van te name ende profyte der voersc. gasthuys van nu voertane in alle der selve macht ende met allen den selven rechten dat se Henric ende Geert Van Dorne voersc. hadden ende houdende waren *de goide in de voerser. letteren bescreven van den begynhove ende van den gasthuyse, te deylene ende te besittene na inhouden ende begripen eens testaments dat de selve her Jan wilen Vrederix maecte en ordeneerde,* behoudelic d'een ende wutgenomen dat tbegynhof noch gasthuys voersc. niet deelen noch hebben en selen nochte hen aenhoerde syn de helligt van ender woeninghe

D'après le relevé des foyers fait en 1526, cet hôpital était habité par dix-sept personnes.

Ce nombreux personnel fait croire que l'hospice devait être assez largement doté. Vers 1570, le vénérable curé, Nicolas Van Essch, transforma cet hospice en un collége d'humanités dont nous parlerons en détail dans un article spécial sur l'instruction publique dans notre ville (1).

L'hospice, dit Kympen-Godshuys.

Cet hospice fondé, en 1419, par Henri Kympen, était situé dans la rue du Béguinage, et avait pour proviseurs les doyens de Saint Sulpice et de Saint-Jean-Baptiste, et deux échevins communaux.

Le but de cette institution était l'entretien de six personnes du sexe féminin, n'ayant pas de moyens d'existence.

Revenus en 1787, fl. 322-0- 8 1/2.
Dépenses » » 217-9-11 1/2 (2).

L'hospice Bleren.

Cet hospice fut fondé par Gauthier Bleren, en vertu de son acte testamentaire, daté du 24 octobre 1441; il est situé dans la rue de Hasselt, non loin de l'emplacement de la ci-devant chapelle de Sainte-Anne.

En 1662, Denis Quints, bourgeois de notre ville, lui laissa tous ses biens immeubles. L'hospice, qui n'était primitivement destiné qu'à servir de logement à trois pauvres femmes, put dès-lors recevoir autant de personnes que les

met der toebehoorten, noch een zelle bosch, dat men hiet *Raetsbosch*, in den letteren voernoempt daer dese letteren doer steken, in wele dine getugenisse desen letteren onse scepene segelen syn aengehangen, gegeven in 't jaer van der geboorte ons Heren MCCC vievenegentich, twe daghe in meye.

(1) Voyez sur ce collége: *Venerabilis Nicolai Eschii vita et opuscula*, ouvrage resté inédit, que le savant recteur de l'Université de Louvain, Mgr. De Ram, vient de livrer à la publicité, accompagné d'annotations et d'une introduction de LXXX pages.

(2) Archives générales du royaume.

revenus le permettraient. En 1787, il était habité par huit femmes; deux autres recevaient une somme annuelle de fl. 36-10.

Les recettes annuelles, en 1787, étaient de fl. 809-15-6.

Les dépenses montaient à fl. 405-9-5 (1).

L'hospice d'Arnould Schollen,

Érigé pour servir de logement à trois femmes pauvres, il était situé près de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard, dans la rue de Hasselt. Les proviseurs étaient les marguilliers de la chapelle de Sainte-Anne.

En 1787, il n'était occupé que par deux vieilles femmes, qui recevaient une somme annuelle de 25 florins de Brabant (2).

L'hospice du Palmier.

Cet hospice fut fondé, en 1470, par les époux Lambert Van den Dyck et Béatrix Neerinx, pour l'entretien de douze personnes, sans distinction de sexe. L'acte de fondation fut approuvé par Louis de Bourbon, évêque de Liége, par lettres du 9 novembre de ladite année.

Ces pièces, qui se trouvent aux *Archives générales du royaume,* nous révèlent que cet hospice était érigé sous le patronage et en l'honneur de la Vierge (*ad honorem et sub titulo Beate Marie Virginis, ad locum dictum den Palmboom*). Le nom d'hospice du *Palmier* lui venait de ce que le bâtiment, sur l'emplacement duquel il s'élevait, était appelé de la sorte.

Ses revenus étaient, en 1787, de fl. 136-0-5 1/2.

Les dépenses étaient de fl. 149-0-16 (3).

Cet hospice, situé dans la rue des Sœurs grises, est occupé par les religieuses de la Providence, qui, grâces au

(1) Archives générales du royaume.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

zèle de feu M. Henri Timmermans, curé de Notre-Dame, y donnent l'instruction aux filles pauvres de la ville.

En 1840, cet hospice a été notablement agrandi; on avait organisé à cet effet, dans le local de la Halle, une exposition d'objets d'art, dont la direction fut confiée à une commission spéciale, sous la présidence de Mr A. Mafoy, curé-doyen de Saint-Sulpice (1).

L'hospice, dit Boom-Godshuys.

Cet hospice existait déjà avant 1526, puisqu'il est nommé dans le relevé des foyers fait en cette année; on y logeait et entretenait deux femmes pauvres.

Les recettes de cet hospice étaient, en 1787, de fl. 278.

Les dépenses montaient à fl. 83 14 s. 9 d. (2).

L'hospice Halbiers.

Cet hospice, qui est déjà mentionné en 1518 (3), avait pour fondateur Pierre Halbiers, frère ou parent de Jean Halbiers, curé-doyen de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste. Par acte testamentaire du 4 septembre 1554, celui-ci désigna comme proviseurs de cette institution, le curé du Béguinage et le prieur des Bégards, dans la même ville. En 1526, il était occupé par cinq personnes.

Revenus, en 1787, fl. 129-16-11.

Dépenses, fl. 46-7-2 (4).

(1) A cette occasion, Sa Majesté Louise-Marie d'Orléans fit don d'un coussin de canapé, brodé en tapisserie. Voir le *Catalogue des objets d'art et d'agrément exposés le 9 juillet 1840, à la Halle de la ville de Diest et offerte par la charité au profit de l'école des pauvres dirigée par les sœurs de la Providence en la même ville.* — Louvain, chez Van Linthout et Van den Zande, in-8° de 32 pages, avec supplément.

(2) Archives du royaume.

(3) Item, Peeter Halbiers-gasthuys in de Baghinenstraet staende, 8 ingelsche. (*Regist. anniversar. anni* 1518).

(4) Archives du royaume.

L'hospice, dit Stevens-Godshuys.

Cet hospice fut fondé pour servir de logement à quatre personnes pauvres, par acte du 10 mars 1550, par les époux Jean Stevens et Catherine Vos ou Voskens. Il était situé dans la paroisse de Saint-Jean et formait l'angle de la rue dite *Gezellen-straet* (1).

L'Orphelinat.

L'hospice des orphelins et orphelines, en notre ville, ne paraît pas être d'une fort ancienne date; aussi n'est-ce qu'en 1733 que nous le trouvions mentionné pour la première fois. A cette époque, il était placé sous la surveillance d'un prêtre (2).

Les deux bourgmestres de la ville en étaient les proviseurs.

En 1787, les revenus de l'Orphelinat étaient de fl. 2905, 13 sous.

Les dépenses s'élevaient à fl. 2910-2-4 (3).

A la fin du dernier siècle, toutes les fondations furent réunies pour être administrées par une commission, nommée pour cette raison *commission des hospices réunis*. On y réunit également l'hospice des frères Cellites et les différentes fondations existant au Béguinage, dont il sera parlé ailleurs.

La Table du Saint-Esprit.

La Table du Saint-Esprit, ou comme on dit aujourd'hui, le bureau du bienfaisance, avait pour but, comme de nos jours, la distribution des aumônes à la classe nécessiteuse (4).

(1) Archives du royaume.

(2) Archives communales.

(3) Archives générales du royaume.

(4) Dès la première moitié du XIV^e^ siècle, les revenus de la Table du Saint-Esprit de Diest étaient déjà très-considérables, comme il est prouvé par un MS. en parchemin de l'année 1347, ayant pour titre : *Census et reddítus Mense sancti spíritus in Dyst.* Ce volume, ainsi qu'un autre de 1420, reposent aux Archives de la ville.

La direction des biens appartenant à cette institution, ainsi que la distribution des aumônes, étaient confiées à quatre proviseurs, appelés *armmeesters* (maîtres de pauvres).

Le bâtiment où se faisaient ces distributions, était appelé pour la même raison la *Maison du Saint-Esprit*. Comme nous l'avons vu plus haut, la Table des pauvres était réunie, avant l'arrivée des sœurs de l'ordre de Saint-Augustin, en 1619, à l'hôpital civil. Après cette époque, les proviseurs des pauvres firent les distributions dans un bâtiment situé dans la rue Haute.

En 1787, les revenus de la Table du Saint-Esprit, étaient de fl. 8478-11 1/2.

Les dépenses montaient à la somme de fl. 9088-6 (1).

Outre la Table du Saint-Esprit, il y avait encore, pour la distribution des aumônes aux pauvres, différentes autres fondations, qui avaient, conformément à la volonté des fondateurs, des administrations spéciales.

Ces fondations étaient les suivantes :

1° Celle de Catherine Typoets, qui, par acte testamentaire du 15 novembre 1578, laissa pour les pauvres de sa famille une rente annuelle de 50 florins.

2° Celle de Marie-Séraphine De Jonghe, qui affecta, en 1780, aux pauvres de la ville, la somme de 10,000 fl.

Proviseurs : le prévôt et le doyen de Saint-Sulpice.

3° Celle de Marie Ghysbrechts, en date du 5 janvier 1718. En 1787, le revenu montait à fl. 14.

Proviseur : le prévôt de Saint-Sulpice.

4° Celle de Richard Rosa, vicaire de Saint-Sulpice, qui affecta une somme annuelle de 28 florins aux pauvres honteux de la ville (2).

D'après un MS. se trouvant aux archives de la commune

(1) Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*

et contenant la liste des fonctionnaires publics depuis 1424 à 1457, il y avait en chaque église paroissiale de la ville un nombre déterminé de proviseurs, qui faisaient la quête pour les pauvres, savoir : huit pour l'église de Saint-Sulpice, quatre pour celle de Notre-Dame, et trois pour celle de Saint-Jean-Baptiste.

Ces mêmes proviseurs étaient chargés de faire la distribution de ces aumônes aux nécessiteux des paroisses respectives.

L'hôpital des Pestiférés.

La peste, ce terrible fléau, qui pendant plus de quatre siècles fit ses ravages par toute l'Europe, se montra également en notre ville à des intervalles plus ou moins éloignés et y sévit parfois avec une grande intensité. C'est à l'occasion de cette terrible maladie que s'établirent en notre ville, au XIV^e^ siècle, les frères Cellites et les Sœurs grises, qui soignaient les pestiférés avec un dévouement admirable.

Par reconnaissance pour ces religieux et religieuses qui se distinguaient par leur zèle chrétien et désintéressé, les proviseurs de la Table des pauvres, dans l'église de Notre-Dame, leur cédèrent deux maisons pour leur servir d'habitation; elles ont été l'origine de leurs couvents respectifs.

La charte délivrée à cette occasion aux frères Cellites, date de l'année 1375; celle des Sœurs grises est de l'année suivante (1). On se tromperait grossièrement si l'on s'imaginait qu'on ne prit pas alors des précautions pour empêcher la contagion. En vertu d'une résolution du magistrat publiée vers l'année 1436, il fut défendu de toucher ou de vendre des objets ayant servi à l'usage des pestiférés; les maisons où l'épidémie n'avait épargné personne, devaient être fer-

(1) Nous avons publié ces chartes à la suite de la *Chronique de Diest*, insérée dans le tome II, n° 3, 3^me^ série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*.

mées pendant douze semaines. Dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, la ville fit l'acquisition d'un bâtiment dans un endroit isolé pour être converti en hôpital pour les pestiférés. L'acte d'achat date de 1470. Dix-huit années plus tard, Libert, suffragant de l'évêque de Liége, bénit un nouveau cimetière près de cet hôpital, exclusivement destiné aux victimes de l'épidémie (1).

Note supplémentaire à l'Hôpital Persoons, p. 209.

La note suivante, copiée d'un livre censal du Béguinage de l'année 1400, nous apprend que les revenus annuels de l'*hôpital Persoons,* fondé par Arnould Vanden Cruce, étaient alors de 121 fl. 6 1/2 de gros, somme très-considérable pour cette époque.

La fondation de Jean Frederix au même hôpital avait pour but l'entretien de six personnes pauvres, les recettes annuelles s'élevaient alors à 28 1/2 fl. 1 est.

Le nombre des commensaux, en 1400, était de dix-huit personnes.

L'*hôpital Persoons,* fondé primitivement dans la rue Longue, fut transféré dans la suite à la rue Haute.

« Redditus hospitalis domini quondam de Cruce, CXXI flor. VI 1/2 gross., est III lib. pag. XI den.

» Item redditus ad opus sex pauperum per dominum Johannem quondam Frederici relicti, XXVIII 1/2 flor. et 1 est.

(1) Geschinet brueder Liebrecht, den wydebusscop van Ludick, van den plaetse te wyden by tsieckhuus, xxxvj grypen.

Geschinckt den heren van sint Jans, van den consente der plaetse by 't sieckhuys te mogen wyden, vj grypen 3 s.

Gegeven den seghelere myns here van Ludick, van den consente omme de plaetse te wyden by t' siekhuys daer men de dooden op graven soude, x gryp.

(*Comptes de* 1488).

» Summa silignis utriusque 3/4 mod. cum quart.

» Item XVII prebendarii cum ancilla cuilibet 1 halst. in mense faciunt 28 cum 1/2 mod. »

Pour compléter ce travail inédit sur les institutions de bienfaisance de la ville de Diest, nous y ajoutons la note suivante, empruntée en partie au *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Diest, fait par le collége des bourgmestre et échevins au conseil communal, en séance du 4 octobre* 1858. Diest, imprimerie de M. Henckens, 79 pag.

Lors de la réunion de la Belgique à la France, l'administration des différents hospices existant dans notre ville fut confiée à une commission générale.

Par suite de la suppression des corporations religieuses, les bâtiments et les biens du couvent des frères Cellites, ainsi que ceux du Béguinage et de l'Infirmerie, devinrent la propriété des hospices.

Les frères Cellites eurent soin des insensés; les femmes aliénées furent placées à l'hospice de l'Infirmerie.

L'hôpital civil fut desservi par continuation par les religieuses de Saint-Augustin.

En 1824, sous l'administration du bourgmestre H. J. Van den Hove, cet hôpital fut magnifiquement reconstruit.

L'hospice des orphelins et orphelines était situé dans la rue Haute. Sous le règne de Napoléon, cet hospice était encore administré par un prêtre; un directeur laïque l'a remplacé dans la suite.

Sous le royaume des Pays-Bas, l'hospice fut rebâti; on y ajouta depuis deux nouvelles constructions pour loger les vieillards et les vieilles femmes. On transféra alors dans ce bâtiment les hospices dits : *Liefkints-Gasthuys, Kympen-Godshuys, Palmboom-Godshuys* et *Boom-Godshuys*. Ces femmes, au nombre de douze, sont logées, entretenues et nourries d'une manière complète.

Conformément aux dispositions des fondateurs des *hospices de Bleren* et de *Halbiers*, l'on n'y admet que de vieilles femmes, qui y disposent d'une chambre et reçoivent chacune, celles de l'hospice Bleren, 95 centimes par semaine et 100 fagots par an; celles de l'hospice Halbiers, 31 centimes par semaine, 100 fagots par an et le tiers, calculé d'après la mercuriale de 20 mesures, dites *halsters* de seigle.

Les vieillards entretenus et nourris à l'hospice, sont au nombre de six.

Depuis le mois d'octobre 1857, les vieillards, les vieilles femmes et les garçons orphelins sont logés dans l'ancien couvent des frères Cellites. Ces religieux ont fait l'acquisition d'une partie du ci-devant prieuré de *Mariendael*; ils y ont bâti un vaste hospice, où ils reçoivent des aliénés pensionnaires. L'érection de cet établissement a été autorisée par arrêté royal du 18 mars 1854.

L'hospice des orphelines a été transféré à l'infirmerie du Béguinage; la direction en est confiée à la supérieure de cet établissement.

Une partie des bâtiments dans lesquels l'hospice des vieillards, des vieilles femmes et des garçons orphelins avait été établi jusqu'en 1857, a été convertie en habitations particulières.

L'érection du Mont-de-Piété en cette ville ne date que du XIX^{e} siècle; sa dotation se composait, en 1850, de fr. 21,143-01; dans le rapport de cette année, on fait l'énumération des établissements qui ont prêté ce capital. En 1858, cette dotation n'était plus que de fr. 15,661-17.

Les bâtiments du Mont-de-Piété furent élevés sous le royaume des Pays-Bas, près de l'église de Saint-Sulpice.

Les comptes des hospices, comprenant les exercices 1847 à 1854 inclus, présentent les résultats suivants :

1. *Établissement du Béguinage et de l'Infirmerie.*

Recettes	fr. 413,084 50.
Dépenses.	171,549 68 (1).

(1) Recettes du Béguinage en 1787, 3254 flor 16 s. 10 d. et 270 mesures, dites *halsters* de seigle.

II. *Établissement des petits Hospices.*

Recettes	fr.	82,334 38.
Dépenses.		18,937 98.

III. *Établissement des couvents et fondations.*

Recettes	fr.	94,419 90.
Dépenses.		38,032 81.

IV. *Établissement de l'Hôpital.*

Dépenses.	fr.	354,141 11.
Recettes		230,186 31.

V. *Établissement des Orphelins.*

Dépenses	fr.	230,362 45.
Recettes		86,569 20.

VI. *Établissement des frères Alexiens.*

Dépenses.	fr.	86,906 19.
Recettes		27,024 31.

J. F. Raymaekers, *Pr.*

Dépenses, 5872 fl. 10 s. 11 d. et 185 mesures de seigle.
Recettes de l'Infirmerie, 5,434 fl. 7 s. 4 d.
Dépenses, 5,844 fl. 6 s. 7 d.

Histoire littéraire.

IX. Jean d'Ennetières.

Jean d'Ennetières appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Tournay. Les armes primitives de cette maison, que des traditions font remonter jusqu'à Hugues Capet, sont d'argent à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile à six raies d'or. Les marquis d'Ennetières actuels portent encore ces armes en abîme de Basta. Leur filiation est parfaitement établie à partir de Guillaume d'Ennetières, mort en 1400, qui avait épousé Marie Thiebegot. Guillaume eut pour fils Jacques, qui épousa Jeanne Touart. Ce Jacques d'Ennetières, seigneur de le Val et de Mouscron, laissa de son mariage un fils, nommé Jacques comme lui, seigneur de le Val et de Wastines ou Wastinne, homme d'armes du roi Très-Chrétien en 1493. Celui-ci eut de Quintine Pipart, fille de Gérard, décédée le 26 juillet 1485, Jérôme d'Ennetières, chevalier du Saint-Sépulcre et grand prévôt de Tournay, qui mourut dans cette ville le 25 octobre 1535, après avoir fondé, rue de l'Écorcherie, une maison pour recevoir quatre vieillards. Jérôme d'Ennetières avait épousé Marie Vilain de la Bouchardcrie (décédée au mois d'octobre 1508, et inhumée à Saint-Brice), qui ne lui donna pas moins de treize enfants, entre autres François, Arnould, tige de la branche des marquis d'Ennetières actuels, et Marie.

Marie d'Ennetières, que l'on dit avoir été religieuse, est connue par un ouvrage imprimé en 1539 sous ce titre :

« Epistre contre les Turcs, Juifs, Infidèles, Faulx-» Chrestiens, Anabaptistes et Luthériens. »

Mais nous devons déclarer que, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir plus de renseignements sur cette publication.

Quant à François d'Ennetières, frère de Marie et seigneur de Beaumez, il mourut en 1570; il avait épousé Barbe Boulanger, dame du Maisnil (décédée le 11 juillet 1597), dont il eut Gaspard, seigneur de Beaumez et du Maisnil, conseiller commis des domaines royaux, qui fut déclaré exempt du droit de nouvel acquêt comme chevalier, par lettres du 15 septembre 1584. Il épousa Anne de la Rivière, dont il eut 1° Jean d'Ennetières, qui fait l'objet de cet article; 2° Arnould, jésuite; 3° Barbe, carmélite déchaussée à Tournay, morte à Louvain; 4° Isabeau, mariée à Claude de Haynin, seigneur de Warlaing et de Querenain; 5° Philippe, mort en bas âge.

Avant de passer à notre Jean d'Ennetières, nous dirons un mot d'un de ses cousins, Robert d'Ennetières, qui devint chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand. Arnould d'Ennetières, frère de François et de Marie, rappelés plus haut, était seigneur de la Plaigne, de Syn et de Lomoy, entre Péronne et Mortagne. De son mariage avec Catherine de Cordes, dite de Watripont, il eut, entre autres enfants, Louis, seigneur de Wastines, gouverneur de la ville de Chimay, mort le 5 février 1596, et enterré à la Plaigne. Il brisa d'un croissant d'azur en cœur. Il avait épousé Prudence de Fourny, ou mieux de Forvye, d'où notre chanoine Robert.

Un Robert d'Ennetières, qui s'intitule *Nervius,* et qui, selon nous, ne peut être que le précédent, défendit la thèse théologique suivante à Louvain le 23 septembre 1602.

Lovanii, 25 septemb. Anno 1602.

De Matrimonio.

Quæstio Theologica. — Utrum Matrimonium sit novæ legis sacramentum? Propositiones, etc.

Et plus bas :

Error, conditio, votum, cognatio, crimen,
Cultus disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
Si sis affinis, si forte coïre nequibis;
Si desit parochus saltem cum testibus astans,
Hæc jungenda vetant Matrimonia, facta retractant.

Defendet *Robertus Dennetieres Nervius*. — Typis Ioannis Masii. — In-folio plano.

Bibl. de l'Univ. de Gand, Thèses de Louvain, n° 183.

Nous ignorons l'époque précise à laquelle Robert d'Ennetières devint chanoine de Saint-Bavon. Son nom figure encore aujourd'hui sur le gros bourdon de cette cathédrale, appelé *Bavon*, et sur la seconde cloche, fondus à Douai en 1656, par Florent Delcourt. Ces cloches furent payées sur les fonds d'une donation faite à cette église par l'évêque Antoine Triest et son chapitre. Robert d'Ennetières mourut le 18 avril 1649.

Revenons à notre Jean d'Ennetières. Anne de la Rivière, sa mère, décéda le 20 août 1605. Son père Gaspard, ou peut-être plus exactement Jaspar, comme il signait lui-même, mourut à son tour le 20 avril 1622, et fut inhumé à Saint-Piat Son épitaphe le qualifie chevalier, seigneur de Beaumé, et nous apprend qu'il fit une donation à cette église. Elle est ornée des huit quartiers suivants : Ennetières, Vilain, Boulanger, Lignières; la Rivière, N..., Ablens, Preudhomme.

D'après un passage du contemporain Claude d'Ausque, passage sur lequel nous reviendrons plus bas, Gaspard d'Ennetières doit avoir publié quelque chose vers la fin de

sa carrière. Mais nous avouons en toute humilité ne pas comprendre à quel genre d'ouvrage C. d'Ausque fait allusion. Tout ce nous connaissons de Gaspard d'Ennetières se borne à une ou deux pièces insérées dans la *Couronne Mystique* de J. Boucher, Tournay, 1624, et à quatre sonnets, suivis de 18 vers, dans le *Traité de la Ruine de l'Amour propre et du Bâtiment de l'Amour divin,* par D. Ienne de Cambry. Seconde édition. Tournay, Adrien Quinqué, 1627, in-8° de 56 et 542 pp. Ces sonnets se lisent aussi sans aucun doute dans la première édition du *Traicté,* donnée en 1625.

Jean d'Ennetières était l'aîné de sa famille. On le fait ordinairement naître vers l'an 1585. Mais il se pourrait bien que cette date fût erronée; car le même chanoine d'Ausque, que nous venons de citer, faisant allusion à un événement de l'an 1629, le dit alors *propemodum juvenis.* Quoi qu'il en soit, Jean d'Ennetières épousa, vers l'an 1617, Florence de Castris, fille de Nicolas de Castris, chevalier, seigneur de Hurauville, et de Marie de Zomberghe. Les uns leur donnent neuf enfants, les autres dix, dont quatre fils. L'un de ceux-ci, Jean-François, servait, en 1652, avec le grade de capitaine, dans l'armée du roi de France, en même temps que son cousin Arnould, fils de Gaspard, seigneur de la Plaigne.

Jean d'Ennetières remplit, à plusieurs reprises, les fonctions de prévôt de la ville de Tournay, et notamment en 1629, en 1632 et en 1636. La *Biographie Michaud* le fait mourir vers 1650, à l'âge de soixante ans environ.

Nous trouvons cependant encore onze stances de sa façon dans le *Traité de la reforme des abus du mariage,* composé par Dame Ienne de Cambry. Tournay, 1656, in-8° de 189 pages. Malheureusement, nous ne pouvons faire aucun fonds sur ce renseignement, parce que l'éditeur de ce *Traité,* Pierre de Cambry, frère de Jeanne et chanoine de

Renaix, déclare, dans sa préface, que : « Il y a vingt sept ans ou environ que ce Traité aurait vu le jour, si l'autheur (vivante ma sœur) et autres bonnes considérations ne l'eussent empêché. » Tout ce que nous pouvons dire de certain relativement à l'époque de la mort de J. d'Ennetières, c'est qu'il vivait encore en 1652, lorsque le chanoine Catulle écrivait son *Tornacum Nerviorum*. Peut-être même était-il encore en vie en 1659. En effet, le 10 août de cette année, fut instituée dans l'église de Saint-Nicaise, à Tournay, la Confrérie de Notre-Dame de la Treille, et parmi les quatre maîtres nommés pour la diriger, nous trouvons sire Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Beaumé (Hoverlant, *Essai*, LXXII, p. 70). Nous n'aurions aucun doute, si notre poëte n'avait eu un fils du nom de Jean-François.

Ce chanoine Catulle, ami de notre poëte, le dépeint comme un homme d'un jugement sain, né pour le culte de la vertu et de la poésie. « Sa maison, ajoute-t-il, présente une véritable image du Parnasse; on y voit, comme au Parnasse, deux élévations dominant, en forme de théâtre, les antiques remparts de la cité. Au-dessous, s'étend une vaste plaine, d'un aspect ravissant, couverte de pares de fleurs, disposés avec art. D'une fontaine de Castalie jaillit une eau limpide, et de petits ruisseaux promènent doucement leurs ondes dans cette enceinte. Enfin, la nature semble y avoir rassemblé tout ce qui peut contribuer à embellir ces lieux. Souvent, en compagnie du seigneur de Beaumez, mon ami, j'ai parcouru ces jardins faits pour les jouissances de l'esprit et pour les muses, et j'en ai admiré la beauté. J'étais dans la ville, et je croyais être à la campagne, en y entendant les chants des rossignols et des autres petits oiseaux éclos dans ces bocages. » On ne concevrait pas facilement que, placé dans des conditions aussi poétiques, Jean d'Ennetières ne fût pas devenu poëte.

Il s'endormit en effet sur le Parnasse; il but à la fontaine

de Castalie. Est-il méchant, ce bon M. Dinaux, qui l'appelle « Bouflers du Nord, un peu lourd, beaucoup fat, passablement ridicule, grand courtisan des dames et des muses, et qui se dit favorisé des unes et des autres? » Et puis, voyez avec quel mépris le même M. Dinaux prononce le nom de cet homme que les Muses ont dix fois couronné : « Il s'agit de messire Jean d'Ennetières, escuyer, seigneur du Meisnil, que nous sommes bien forcé de croire sur parole pour une partie de ses prétentions, mais nous réclamons pour le reste, en appréciant consciencieusement ses vers pleins d'afféterie et de lieux communs. Cependant il faut dire que les œuvres de ce poëte excentrique sont curieuses, par cela même que les prétentions de leur auteur sont plus grandes et plus extraordinaires. Nous ne sommes donc pas surpris de voir ces œuvres poursuivies vivement par les amateurs et payées fort cher dans les ventes. » Assez, assez, M. Dinaux! Et cela se lit dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, année 1843, p. 462. Lisez plutôt vous-même, lecteur. Et voilà pourtant comment on passe d'emblée à l'immortalité.

A nous maintenant! Rassemblons les divers fleurons de la couronne poétique de J. d'Ennetières. Paquot en a mis deux en lumière; mais il les a cueillis dans le jardin de l'abbé Goujet. C'était son droit, au reste; nous aussi, nous allons essayer, en butinant, de reconstituer l'œuvre poétique de notre compatriote. Et d'abord, le premier échantillon n'est pas le moins curieux.

I. Les Amours de Theagines et de Philoxènes, avec plusievrs chansons sur divers sujets. Lille, Pierre de Rache. 1616.

In-12; 8 feuillets limin., 239 pages chiffrées, et 4 feuillets de table.

Cet ouvrage parut à Tournay la même année dans le format in-16, ou petit in-12, sans doute chez Charles Martin.

Il en existe encore une édition de Lille, chez de Rache, 1620, in-12, avec les mots : *Par Jean d'Ennetières, seigneur du Meisnil.*

Ce recueil de poésies galantes est divisé en deux livres dont le premier, dédié par une élégie à Florence de Castris, alors fiancée de l'auteur, contient un dialogue insipide en vers héroïques entremêlé de chansons galantes. L'auteur, s'adressant à sa fiancée, lui jure fidélité pour l'avenir, tout en lui avouant qu'il a porté ses hommages et ses feux aux pieds de beaucoup de belles. Nous avons vu plus haut que Florence de Castris sut fixer la flamme de notre poëte.

Le second livre est un amas de chansons, d'élégies, d'odes et de sonnets, qui ne respirent encore que l'amour, mais qui ne seraient pas fort propres à l'inspirer aujourd'hui. Dans une de ses chansons, d'Ennetières, en galant chevalier, venge les dames de Tournay, attaquées dans une chanson satirique qui avait couru contre elles.

Ce livre n'est pas obscène, dit M. Dinaux, mais il est un tantinet érotique; aussi ne sommes-nous pas peu étonné d'y voir l'approbation de Jean Boniface (Bachelier formé en Théologie, pasteur de la Magdeleine), Doyen de Chrestienté de Lille, qui déclare n'avoir rien trouvé « en cest œuvre qui » puisse détourner et empescher de l'imprimer, que tout y » est composé avec d'honnestes paroles, et que la lecture » d'iceluy donnera empeschement aux pernicieuses chan- » sons. »

M. Boniface était assurément un fort bon homme, car nous lisons des descriptions de toutes les parties du corps des dames qui séduisirent le galant du Meisnil, qui sont plus que mondaines; nous ne pouvons même pas tout citer, mais nous aventurerons ce distique de la page 9.

C'est M. Dinaux qui parle; mais nous ne sommes pas obligé de citer ce distique.

Page 140, ajoute le même savant, parlant des dames de

Saint-Omer et de leurs beautés, il appelle les choses et les personnes par leurs noms.

Suivent quatre vers où se lit le nom d'*Aquenbronne*.

Cédons encore la parole au vénérable bibliophile de Valenciennes.

« Il (J. d'Ennetières) parcourt ainsi les attraits des autres beautés de Saint-Omer, qu'il nomme mesdames *Dubois, de Croix, Bonniere, Seveghem, Wiserne, d'Elfaut, Renouille, de Lens, Souastre, Detraselle, Zouchir, de Longastre, de Hingé* et *Blandecque*.

» Toute la société de son temps des dames de Tournay est également passée en revue, ses vers déshabillent ses belles concitoyennes et les montrent à demi nues; ce sont mesdames *Valentine de la Cornhuse, de Robersart, Carnain, de Rasincourt, Pasquendal, Bersaques, de Heynendal du Carnoy, Betomé, Bousserat, Chastelet* et *de Péromé*. Au reste, les dames de Tournay n'ont pas à se plaindre des indiscrétions du seigneur du Meisnil, qui ne parle que de ce qui est bien.

» Les dames de Valenciennes n'échappèrent pas non plus à la galanterie divulgatrice de cet indiscret poëte, et nous savons par lui tout ce qu'avaient d'appas, en 1616 (nous précisons la date, parce que, dans une seconde édition, l'état des choses a pu changer) mesdames *de Presle, Coulans, Sautain, de Bellains, Bonaqueste, Wilcassaut* et *de Corbeau*.

» Il fit aussi des acrostiches sur *Marie de Coupigny, Jenne Dehennain, Jaqueline de Havrech*, un portrait de madame *de Mortaigne*, un épithalame sur les noces d'*Horcine*, et sur celles de *G. Locquenghien* avec *Madeleine de Tenremonde*, célébrées à Tournay, le 12 février 1615. »

Nous empruntons ces détails à l'abbé Goujet et surtout à M. Dinaux, parce que nous n'avons pas eu jusqu'à ce jour la chance de voir un seul exemplaire des *Amours de*

Theagines. Par la même raison, il nous est impossible de deviner quels changements d'Ennetières a pu faire subir à son œuvre dans une seconde édition. Quoi qu'il en soit, si notre pudeur farouche ne nous a point permis de reproduire les citations de M. Dinaux, nous allons donner un échantillon du talent poétique de notre auteur, mais sous un jour nouveau. Nous empruntons à la *Bibliographie douaisienne* de M. Duthillœul la ballade suivante, qui roule sur l'art typographique, ce qui lui donnera peut-être quelque intérêt pour les bibliophiles. Elle se lit page 235 de l'édition de Lille de 1620.

Si tost qu'Adam auecque sa consorte
Se vit surpris en son premier repas,
Et que l'offence ingrattement accorte
Eut fait entrer dans Eden le trespas,
Ce tout se vit, o souuenance amere!
Demantelé de sa grace premiere ·
L'esprit humain en deuint vicieux,
Notre intellect se vit défectueux,
Et prindrent fin toutes choses formées :
Mais or' on voit, o siecle bien heureux,
Par l'art des arts les muses ranimées.

Le seul oubly (qui sourdement emporte
Tout quant et soy) dominoit icy bas,
Et nous rendoit toute science morte
Au grant regret de la sage Pallas,
Qui tout soudain, comme une bonne mere,
Nous inuenta le gentil caractere
Qui tout trauail remet deuant les yeux
Des plus grossiers et des plus oublieux
Tant de moissons par les ans opprimées,
Et nous fait voir, o coup venant des cieux,
Par l'art des arts les Muses ranimées.

De ce bel art Gutenberg en remporte
Le seul honneur en ces gelants climats,
Art qui aux arts montre de quelle sorte
Contre le temps on gagne les débats;

Art qui nous sert de fidelle greffiere;
Art qui nous ouure une belle carrière
Pour nous guinder entre les demy-dieux,
Et de nous rendre à jamais glorieux.
De Gutenberg que les cendres semées
Parmy les fleurs sçachent estre en ces lieux
Par l'art des arts les Muses ranimées.

Ce recueil est rare, dit Brunet. Toutes les œuvres de Jean d'Ennetières, si l'on en excepte *le Chevalier sans reproche*, sont plus ou moins difficiles à rencontrer. Plusieurs mêmes sont de la plus grande rareté. Nous en fournirons des preuves.

André Catulle, dans son *Tornacum*, p. 104, attribue à Jean d'Ennetières un ouvrage intitulé *Amores sacri*. D'un autre côté, nous lisons dans le catalogue du Noviciat des Jésuites de Tournay, Littérature, n° 415, le titre suivant : *Chansons spirituelles par d'Ennetières*. Lille, 1616, in-8°; et dans le cat. Mutte, n° 3595 : *Chansons spirituelles de Jean d'Ennetières*. Lille, 1620, in-18. Vu la coïncidence des dates, nous n'osons pas déclarer que ces chansons sont un ouvrage différent des *Amours de Theagines*.

Nous ne connaissons que deux exemplaires des *Amours de Theagines* qui aient paru en ventes publiques : un de l'édition de Lille 1616, cat. Favier, Lille, 1765, n° 3087; et un de l'édition de 1620, De Bure, Paris, mars 1785, n° 460 du catalogue.

Le cat. La Vallière, n° 13113, porte : *Œuvres poétiques de Jean d'Ennetières* (sans front.), in-12. Ce n'est pas autre chose, croyons-nous, que l'une ou l'autre édition des *Amours de Theagines*.

II. La vie de S^t^ Malchus, par M. J. d'Ennetières. Tournay, 1621. — In-8°, de 88 pages.

Cat. Jés. de Tournay, Litt. n° 754. Cat. Nov. Jés. de Tournay, Litt. n° 625. Cat. P. Wouters, Bruxelles, 1794, n° 7027. Cat. Van Bavière, dern. partie, p. 77.

Un exemplaire de cet ouvrage s'est présenté l'année dernière dans une vente publique à Douai (n° 1151 du cat. de M. Bigant, ancien président de chambre à la cour impériale de cette ville, 30 avril 1860). Il est renseigné au cat. en ces termes : *Histoire de S^t Malchus, poëme par d'Ennetières.* Tous les autres catalogues disent : *La vie,* etc. Nous ignorons ce qu'est devenu cet exemplaire.

Cette impression doit être d'Adrien Quinqué, le seul typographe qui exerçât à cette époque à Tournay.

Ce poëme, non cité par Catulle, est sans doute consacré à la louange de Malch ou Malchus, solitaire du IV^e siècle, natif du territoire de Nisibe, en Asie-Mineure, lequel finit ses jours dans le désert de Chalcide en Syrie.

Nous avons cité tous les endroits où nous en avons trouvé la mention, afin de faciliter aux curieux les moyens de le découvrir.

III. La consolation de la philosophie de Severin Boëce, Traduite de Latin en Francois par messire Iean d'Ennetieres chevalier seigneur dv Maisnil. A Tovrnay. De l'imprimerie d'Adrien Quinqué, à l'enseigne de S. Pierre et S. Paul, M.DC.XXIX.

Petit in-8°. Frontispice gravé représentant le *persecutor* et le *tyrannus* vaincus par la *patientia* et la *fortitudo.* Monogramme du graveur, π.

Nous n'avons découvert de cette édition que ce frontispice : Collection de M^r Henri Casterman à Tournay.

Nous trouvons cette édition de 1629 citée deux fois : Cat. Jés. de Tournay, Sciences et Arts, n° 220; et cat. P. Wouters, n° 2040. Le cat. La Vallière, n° 14846, la *Biographie Michaud,* et le *Manuel* de Brunet (art. *Boethius,* nouv. édit.), mentionnent une édition de Tournay, 1628, in-8°. D'un autre côté, le cat. P. Wouters, n° 7027, signale

une édition de 1630. Il nous est impossible de décider si ce sont là des impressions différentes.

La traduction de Messire d'Ennetières est en prose et en vers comme le texte original. Il a paru bien des versions françaises de cet auteur depuis la première, imprimée à Bruges en 1477 par Colard Mansion (notons ici la traduction flamande imprimée à Gand, en 1485, par Arnaud de Keysere). Jos. Dufresne de Francheville, dans la préface de sa traduction de Boëce donnée en 1744, parle bien de la traduction de René de Cériziers, imprimée jusqu'à six fois à Paris de 1638 à 1640, mais il ne dit mot de celle de d'Ennetières. De son côté, Brunet dit que cette traduction est plus rare que celle du sieur de Malassis de Mente, Paris, Jean Borel, 1578, in-8°, mais ne mérite guère d'être recherchée.

Claude d'Ausque, chanoine de Tournay, au second volume de son ouvrage *Antiqui novique Latii Orthographica* (p. 129), publié en 1632, parle de d'Ennetières et de sa traduction de Boëce en ces termes : « Tu, Vir Nobilis, ad colendas Musas natus, dictasti juvenilia carmina pridem, quæ tibi jam eviluerunt. Receptui Sapientia cecinit, audisti, simulque philosophari cœpisti. Boëthij monimenta in manum indidisti, explicuisti, tersum, purpureum, nitentem edidisti. » Il ajoute ensuite : « Atque hæc tua sunt munia cum a reip. clauo missionem impetrasti. Hæc propemodum juvenis : cum ulterius vitæ spatium emensus fueris, quid quantumve abs te exspectari oporteat, et hæc non obscuris vestigiis nos docent, *et quæ parens tuus fatiscente corpore, animo juveniliter exultante, publici juris fecit.* » Mais encore une fois, quelle peut être cette publication de Gaspard d'Ennetières?

IV. Le chevalier sans reproche Iacqves de Lalain, par Messire Iean d'Ennetieres, chevalier, seignevr de Beavmé,

Maisnil, etc. A Tovrnay, De l'Imprimerie d'Adrien Qvinqvé, à l'enseigne de S. Pierre et S. Paul. M. DC. XXXIII. Auec Grace et Priuilege.

In-8°. Titre et lim., 7 ff. non cotés; texte, 418 pages, car. ital. Plus 13 pp. pour la table alphabétique des matières.

Le titre est précédé d'un front. gravé, représentant Jacques de Lalain à cheval, armé de pied en cap, tenant un bouclier à ses armes, sur lequel se lit la répétition du titre. Au bas, répétition de l'adresse.

C'est à tort que Barbier, n° 2265, indique cet ouvrage comme anonyme.

Chacun des XVI livres de ce poëme est précédé d'une gravure sur cuivre, de la grandeur des pages, et représentant l'une ou l'autre scène décrite dans le livre suivant. Aucune de ces gravures n'est signée.

L'ouvrage est dédié à Albert de Lalain, comte d'Hochstrate, Hornes et Rennebourg, etc. Cette épitre, en vers hexamètres, occupe six pages. Elle est suivie de six stances de J. Boucher, et de trois distiques latins d'A. Driscart; viennent ensuite l'approbation et l'extrait du privilége pour huit ans.

Le texte commence page 1. L'ouvrage est en vers héroïques, et une analyse de l'œuvre est imprimée en marge.

C'est la moins rare de toutes les productions de notre auteur. Il n'est guère de collections un peu présentables qui ne la possèdent. Brunet ne l'évalue que de 8 à 9 francs. Un ex. en mar. vert s'est vendu 10 fr. Méon; 22 fr. Bignon. Celui de M. Borluut de Noortdonck, n° 1577, demi-rel., a été adjugé au prix de 80 francs, à M. le marquis d'Ennetières.

Coté, 25 fr. belle demi-rel., Bibliophile de Techener, 1836-37; 36 fr. id., 1844.

Les gravures, qui sont assez bien exécutées, sont peut-être

pour quelque chose dans les hauts prix que ce volume a quelquefois atteints.

« La vie du bon chevalier Jacques de Lalain avait été racontée par Georges Chastellain, avec un charme et une naïveté qu'on découvre rarement dans ses autres écrits; Jules Chifflet la fit imprimer en 1634, averti selon toute apparence par l'espèce de traduction en vers de l'ouvrage de Chastellain, que présenta l'année précédente au public Jean d'Ennetières, seigneur de Beaumé; je dis traduction, quoique ce rimeur ne prononce pas une seule fois le nom de l'auteur qu'il a gâté. »

Ainsi parle M. de Reiffenberg dans son introduction à la chronique de Philippe Mouskes. Le manuscrit de cet ouvrage de Chastellain se trouvait dans la collection du chanoine de Villers, à Tournay; il est très-probable que d'Ennetières en a eu communication. Mais il nous paraît que c'est un peu forcer les conséquences que de voir une traduction dans notre poëme. Nous ajouterons même que la comparaison que nous avons faite des deux œuvres, nous a donné une conviction tout opposée. D'Ennetières ne s'est pas borné à consulter Chastellain. Il cite même quelque part Meyer et Monstrelet.

Au reste, notre poëte prend son héros à sa naissance et ne l'abandonne qu'à sa mort. Il entre au sujet de son éducation dans des détails extrêmement curieux, et qui prouvent que notre auteur avait une instruction fort étendue pour l'époque. Ce poëme est rempli de digressions de tout genre; ainsi on y trouve vingt-deux descriptions de l'aurore, quatorze descriptions d'un banquet, etc.

V. Les quatre baisers que l'ame devote peut donner à son Dieu dans ce monde, par Jean d'Ennetieres. Tournay, Adr. Quinqué, 1641, in-12.

Cet ouvrage, qui est écrit en vers, est mentionné dans la

Biographie Michaud et dans le *Manuel* de Brunet. Il s'est vendu fr. 6-50, *mar. r.*, Morel-Vindé, Paris 1822, n° 200; fr. 7-15 en 1824. Nous l'avons encore trouvé mentionné aux cat. suivants : La Vallière, n° 14271; Jés. de Louvain, p. 410; id. de Mons, p. 179; id. de Tournay, Litt., n° 756; Novic. Jésuit. de Tournay, Litt., n° 411; Méon, n° 257; Duriez (de Lille), 1827, n° 2288. Tout cela n'empêche pas que cet ouvrage ne soit excessivement difficile à rencontrer de nos jours. Il est coté 50 francs au cat. de L. Potier, Paris, 1860, n° 1309.

Quant au sujet lui-même, nous avons quelque raison de croire que ce livre est conçu dans le genre des ouvrages ascétiques de Jeanne de Cambry.

Brunet, dans l'article qu'il consacre à J. d'Ennetières, a laissé échapper bon nombre d'erreurs, que nous ne relèverons pas ici.

VI. Ste Aldegonde comedie Par Messire Iean d'Ennetieres, cheualier, seigneur de Beaumé. A Tournay, chez Adrien Qvinqvé. M. DC. XLV.

Petit in-8°. Titre et lim., 3 ff. non chiffrés; texte, 103 p.

Ce volume porte au titre une marque dont Quinqué a fait rarement usage, car nous ne l'avons encore rencontrée que deux fois. C'est une tour crénelée à deux étages, environnée de deux palmes.

Les lim. contiennent une dédicace en vers « A tres-havte, et tres-vertvevse princesse Madame Lovise de Lorraine, Princesse de Ligne, d'Amblise, et dv S. Empire : Presentement Religieuse professe, au conuent des Pœnitentes Capucines à Douay; sous le nom de Sœur Claire Françoise de Nancy. » J. d'Ennetières nous apprend que cet ouvrage est un fruit de l'hiver, et c'est là l'idée mère de sa dédicace. Nous y remarquons ce vers :

« Se flattant d'estre assez heureusement conceu. »

Et plus loin :

« Il croit ce néantmoins (tant il se satisfait),
» Que direz le voyant, qu'il n'est point tant mal fait. »

Viennent ensuite l'approbation et la liste des Acteurs. Cette approbation est en vers, chose trop rare pour que nous ne la transcrivions pas ici.

Approbation.

Arriere de nos yeux ces vers licentieux,
Qui sous le doux appast d'une vaine harmonië,
Tout insensiblement dans la brute manië
Vont portant les esprits des jeunes et des vieux.

N'est-ce pas bien raison que ce souffle des Cieux
Pour des choses d'enhaut seulement on manië,
Nous monstrant comme au doigt dans la gloire infinië,
En son throsne Royal l'honneur des demy-Dieux?

C'est pourquoy, le sujet de ces riches matières
Dignement emané de la veine fœcunde
Du *Seigneur de Beaumé*, gloire des *d'Ennetières*,
Nous étallant à plain la *Princesse Aldegonde*,
Iusques l'auoir conduit au celeste sejour,
Sans aucun contredit, peut être mis au iour.

François de la Tombe, Licentié en Theologie, Pasteur de S. Quentin à Tournay, et censeur des Liures.
Fait le 4 d'Avril 1645.

Le texte commence page 1 (sign. A5) par : « Le bon genie des Pays-Bas, Prologve. » Ce prologue occupe deux feuillets.

Cette comédie est divisée en cinq actes, avec un *chœur* à la fin de chacun d'eux. Elle est suivie de ces mots : « Ad maiorem Dei, Mariæ, Aldegondisque gloriam. »

Voici en quelques mots le sujet de cette pièce :

Walbert, comte de Hainaut et père de sainte Aldegonde, n'ayant pas d'héritier mâle, songe à marier sa fille, afin que son sang coule encore dans les veines de ses successeurs au comté. Il fait part de ses projets à Aldegonde, qui

résiste. Le second acte se passe presque tout entier entre Aldegonde et son directeur spirituel. Au troisième, arrive Endon, Prince d'Angleterre, et *serviteur de sainte Aldegonde,* qui recherche sa main. Mais la jeune princesse réussit à se soustraire aux poursuites d'Endon, avec lequel elle n'a aucun entretien. Enfin, elle retrouve sa sœur Waudru, fonde le monastère de Maubeuge; et son âme angélique prend son vol vers les cieux.

Nous n'insistons pas sur les défauts du plan de cette *comédie,* vide d'action et remplie seulement de longs monologues et de dialogues interminables. Et pourtant, Corneille avait déjà donné le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte. Et le Cid avait été l'objet de la savante critique de l'Académie, grande leçon pour nos poëtereaux qui voulaient aborder l'art dramatique. Mais Corneille était encore un novateur. Bien peu jusqu'à ce jour avaient compris sa réforme. J. d'Ennetières, à ce point de vue, n'est pas plus coupable que ses contemporains.

Cette pièce est mentionnée par G. de Beauchamps, dans ses *Recherches sur les Théâtres de France,* par le duc de La Vallière, *Bibliothèque du Théâtre Français,* et par le chevalier de Mouhy, dans ses *Tablettes Dramatiques.* Elle est également signalée dans la *Biographie Michaud* et dans le *Manuel* de Brunet. Elle est plus rare que *le Chevalier sans reproche.* Nous la trouvons citée aux catalogues suivants : Jésuites de Mons, p. 179; Nov. Jés. Tournay, Litt., n° 414; La Vallière, n° 17544; Rymenans, n° 3319; Trentesaux, 1857, n° 19; Borluut de Noortdonck, Gand, 1858, n° 1876. Ce dernier exemplaire, relié en v. fauve, fil. tr. d. (*Hering*), a été adjugé à M. le marquis d'Ennetières, au prix exorbitant de 155 francs; l'ex. Rymenans, en rel. ord., l'avait été au prix de fr. 32.

VII. La vie de sainte Colette, par d'Ennetières. Tournay, 1647, in-8°.

Catulle, dans son *Tornacum*, donne le titre de cet ouvrage en ces termes : « De virtutibus, et vitâ B. Collettæ Clarissarum pauperum, ac strictioris observantiæ fundatricis. » Le même historien ajoute que cet ouvrage est conçu « versu industrio et elaborato. » Il en dit encore : « Porro quanquam hic liber justum volumen efficiat; tamen nonnisi uno versu constat, sed millies et millies in aliam faciem transformato : ita ut verè nuncupari possit, *Vnius libri versus, vel unius versus Libri.* »

Ce volume, qui est de grosseur raisonnable, pour parler comme La Fontaine, renferme donc des vers retournés de toute façon. Qu'on nous permette à ce sujet un ressouvenir. En 1615, le P. Jés. Bauhusius publia à Anvers, in-8°, ses *Epigrammatum libri IX*, volume devenu célèbre par le vers suivant :

Tot tibi sunt, Virgo, dotes, quot sidera cœlo.

Ce vers, curieux pour le nombre des transformations, ou plutôt des permutations, dont il est susceptible, a occupé les plus fameux mathématiciens du XVII^e^ siècle. En 1617, Erycius Puteanus le publia, tranformé de 1022 manières, nombre des étoiles fixes signalées par Ptolémée. Voici le titre de ce volume :

Pietatis Thaumata in Bernardi Bauhusi è Societate Jesu Proteum Parthenium, unius libri versum, unius versûs librum, stellarum numero, sive formis M. XXII, variatum. Antv., Balth. et Joan. Moretus, 1617, in-folio.

Depuis, ce nombre de permutations a encore été augmenté, et porté par le P. Prestet, de l'Oratoire, au chiffre de 3,576. Jacques Bernouilli et le P. Robert se sont également exercés sur ce vers protée. Le dernier cite un vers français qui peut se transformer de seize manières.

Au reste, les huit mots de ce vers permettent de faire 40,320 permutations différentes (produit des huit premiers nombres naturels). Ayez la patience de former toutes ces permutations, supprimez celles qui ne satisfont pas aux conditions exigées du vers hexamètre, et le tour est fait.

Ce qui précède suffit pour montrer que ce livre de J. d'Ennetières doit faire venir l'eau à la bouche à tous nos amateurs de curiosités littéraires. Mais nous ne l'avons trouvé mentionné qu'une seule fois encore dans un catalogue, celui du Noviciat des Jésuites de Tournay, Litt., n° 412.

VIII. Vie de Ste Marie-Madeleine.

C'est le chanoine Catulle qui nous révèle l'existence de cet ouvrage, que nous n'avons rencontré nulle part. Voici le passage qui le concerne : « Vitam quoque B. Mariæ Magdalenes, Amores sacros, B. Aldegundis Tragœdiam, et alia opuscula vorsâ prosâque publicavit. »

Le P. Rémi de Beauvais, capucin, publia en 1617 à Tournay le curieux poème de *La Madeleine*. Baudouin Cabilliau, d'Ypres, fit paraître de son côté à Anvers, en 1625, sa *Magdalena*, recueil de quatre livres d'élégies sur sainte Marie-Madeleine. Il est assez probable que ce volume de d'Ennetières était aussi conçu en vers.

Notre auteur avait entrepris, à la sollicitation du Père René, capucin, de mettre dans la langue des dieux : *La Révolte d'Absalon contre David*. Mais, trouvant l'exécution trop difficile, il l'abandonna.

Enfin J. d'Ennetières s'est fait l'éditeur de l'ouvrage suivant :

IX. L'Hermite Pelerin et sa peregrination, perils, dangers, et diuers accidens, tant par mer que par terre. Ensamble, de son voyage, du Mont-Serrat, Compostelle, Rome, Lorette, et Hierusalem. Par Monseigneur Iean

Pierre Camvs Euesque, et seigneur de Belley, Prince du S. Empire, conseiller du Roy tres Chrestien, en ses Conseils d'Estat et Priué, etc. A Dovay, De l'Imprimerie de Baltazar Bellere, aū compas d'or, l'An M. DC. XXVIII.

In-8°, de 298 pages, y compris le titre et les feuillets liminaires. L'appr., datée de Douai le 7 févr. 1628, est signée George Colveneere.

Parmi les lim., se lit une pièce de 18 pages : « Aux tres-vertueux et devots FF. Hermites de Nostre Dame Fleschinel les Aire » signée « mes chers Freres, vostre Seruiteur et Amy. *I. D'Ennetières, s^r du Maisnil.* » Puis vient une pièce de six pages non signée : « Au Lecteur Benevole Aduertissement. » Cet avertissement, qui n'est pas de Camus, est sans doute aussi du chevalier d'Ennetières.

On trouve encore des vers de J. d'Ennetières dans les ouvrages suivants :

1° *La Pieuse Alouette,* éd. de Valenciennes, un sonnet;

2° *Arche du Testament,* de J. Boucher, Tournay, 1633, onze strophes de quatre vers.

3° *Abrégé de la milice chrestienne,* trad. par Adr. Driscart. Tournay, 1638, une pièce.

4° *Chronique de l'ordre des Chartreux,* trad. par Adrien Driscart, Tournay, 1644, une ode de 28 vers.

Nous ne sommes pas certain d'avoir rappelé toutes les productions de notre poëte. Comme on le voit, il a payé son tribut à la manie des poëtes de l'époque, qui croyaient ne pouvoir passer à la postérité qu'en abordant successivement tous les genres. Il n'a été donné qu'à quelques hommes supérieurs de savoir se borner pour être victorieux de l'oubli. Eux seuls comprennent qu'une couronne de roses, assorties avec art, est plus belle qu'une couronne formée de fleurs cueillies au hasard dans le plus brillant parterre.

X. LAURENT LANDTMETER.

Laurent Landtmeter est encore un de ces écrivains monastiques sur la vie desquels nous avons peu de renseignements. Miræus et Foppens le qualifient de *Tornacensis*. Son nom semblerait indiquer qu'il appartenait à une famille originaire de nos provinces septentrionales : toujours est-il qu'il passa une partie de sa première jeunesse à Tournay. Landtmeter eut de grandes obligations à Laurent Malcot, ou plutôt Van Maelcote, de Louvain, doyen de la cathédrale de Tournay, qui fonda plusieurs bourses d'études à l'Université de sa ville natale. On ne peut douter que les libéralités du doyen Malcot n'aient largement contribué aux frais de ses études, puisque, dans l'épître dédicatoire qu'il lui adresse le 6 avril 1620, il déclare qu'il lui doit à peu près tout ce qu'il sait. Landtmeter l'appelle aussi *Dominus suus*.

Reçu licencié en théologie à Louvain, Landtmeter devint chanoine de l'abbaye de Sainte-Marie de Tongerloo, de l'ordre des Prémontrés. Il enseigna la théologie dans cette abbaye *magnâ cum laude*, dit Sweertius. Il occupait encore ces fonctions en 1626. Deux ans plus tard, nous le trouvons curé de Rhety, dans la Campine. On sait qu'il était dans les usages des maisons de Prémontré d'attacher ainsi des chanoines aux paroisses comme curés. Il remplit également les fonctions d'archiprêtre du district de Gheel. Il mourut archiprêtre de ce district et curé de Rhety, la veille de la Pentecôte, 5 juin 1645, miné par une fièvre hectique.

Landtmeter mourut le jour même où se termina l'impression de son *Encomium Veritatis*. C'est ce que nous apprend l'imprimeur Guillaume Lesteenius dans un feuillet supplémentaire ajouté à ce volume. Dix heures environ avant sa mort, il corrigeait encore la dernière feuille des

épreuves de son ouvrage. Il conserva sa présence d'esprit jusqu'à son dernier soupir : ce qui, au reste, n'a rien de bien surprenant dans une maladie du genre de celle qui le consuma.

Sweertius vante sa vie religieuse, et le proclame grand par le cœur et par le talent. Valère André, répété par Foppens, fait l'éloge de sa connaissance des antiquités ecclésiastiques, et de l'affabilité de son caractère, qui lui conciliait tous les cœurs. A ces qualités précieuses, que ses écrits justifient de tout point, Landtmeter joignait une rare modestie et cette mémoire du cœur qui fait que, arrivé en possession de la science, on n'oublie pas ceux à qui l'on en est redevable.

Au moment de sa mort, Landtmeter avait un neveu, Jean-Antoine Brandt, chanoine à Tongerloo. Ce nom fait songer à la ville d'Anvers et au plus illustre de nos artistes.

Nous allons passer en revue les œuvres de L. Landtmeter.

I. Commentarius brevis ad regulam S. P. N. Augustini. Breviter complectens magis occurrentes in materia Regulari difficultates. Auctore Laurentio Landtmeter. Lovanii, Bernard Masius, 1621. In-8°.

Bibl. de la ville d'Anvers, n° 5154.

Cet ouvrage fut composé par ordre de Jean Drusius, abbé de Parc. La permission de Drusius est du 9 août 1621. Ce commentaire fut publié de nouveau en 1655. Nous en reparlerons plus bas.

II. 1° De vetere clerico, monacho, clerico-monacho, libri tres. Primus veterem habitum : Secundus conuictum ac disciplinam : Tertius honores ac priuilegia describit. Avctore venerando Domino ac F. Lavrentio Landtmeter S. T. L. ac eiusdem in Monasterio Tongerloensi Ord. Præm. Lectore.

Tel est le titre de l'ouvrage complet. Voici celui du premier livre, qui se trouve au folio suivant :

De Clerici, Monachi vetere institvto. Liber primvs : Distinctus in tres Partes. In quibus, præter veterem eorum habitum, multa quoque inserta de veste veterum laïcorum. Breuiterque explicata singulorum origo, et antiquitas. Avctore.... (*ut supra*). Lovanii, Ex officinâ Henrici Hastenii, Vrbis et Academiæ Typographi, Anno 1626.

In-4°, gros caractère.

Cet ouvrage s'ouvre par une longue dédicace d'une pagination spéciale (p. 5 à 34), à Laurent Malcot, doyen du chapitre de la cathédrale de Tournay. Cette dédicace peut passer pour un résumé succinct de l'histoire ecclésiastique de ce diocèse. L'auteur y a suivi principalement Jean Cousin et Guillaume Gazet. Elle est datée comme suit : *Ex monasterio S. Mariæ de Tongerloo,* 6 Aprilis, 1626. Puis vient l'index capitum (4 pages), et, sur un feuillet spécial, le privilége en faveur de Henri Hastenius, daté du 20 mai 1626.

L'ouvrage proprement dit s'ouvre par une préface : *Amice Lector,* de 3 pages. Cette préface ne se lit plus dans la seconde édition, que nous allons décrire. Suivent la permission de Jean Drusius, abbé de Parc, du 27 février 1626; l'approb. du censeur Guill. Fabricius, et le *Iudicium* de G. Mercerus, professeur à Louvain, datée du jour de Saint-Bernard (20 août) 1625. Le jugement ne porte que sur le premier livre.

L'ouvrage, qui ne comprend que le 1er livre, divisé en trois parties, commence à la page 5 et finit à la page 227. La page suivante, non cotée, renferme l'errata. L'ouvrage se termine ainsi : « De quorum origine ac officiis fusius acturus libro II ad quem transeo. » Nous ne croyons pas

que les deux autres livres aient paru en même temps que celui-ci.

Le *De vetere Clerico* eut une seconde édition à Anvers, en 1635, sous ce titre :

2° De vetere Clerico, Monacho, Clerico-Monacho Libri tres. Continent veterem eorum habitum, victum et disciplinam, honorem et exemptionem. Avctore F. Lavrentio Landtmeter, S. T. L. ac Ordinis Præmonstratensis in Cœnobio S. Mariæ de Tongerloo Regulari Canonico. Accessit ad calcem operis ejusdem Auctoris brevis commentarius ad Regulam S. Augustini jam pridem editus, nunc auctus et recognitus. — Antvrpiæ (sic), Apud Ioannem Cnobbaert Typographum juratum, Anno M. DC. XXXV.

In-4°. Titre et lim., 6 ff. non chiffrés. Texte à 2 col.; le 1er livre occupe 76 pp.; le second et le troisième en ont ensemble 430. *Indices* et permission des supérieurs, 30 pp. non chiffrées.

Parmi les lim., on lit : la dédicace au Cardinal de la Spada, Protecteur de l'ordre des Prémontrés; un *Proœmium,* dans lequel l'auteur fait preuve d'une grande modestie et qui se termine par ce passage : « Utere, Lector, labore meo et fruere si placet : sin displicet, haben' domi Vulcanum? En victimam, tu immola.

» Ego ad famam non scribo, opto ut sit ad Dei gloriam et tuam utilitatem. Vale. »

Ce *Proœmium* est suivi de quatre distiques signés : « Ita vovet Pastori quondam suo F. Philippus Van Hoetwinckel Pastor in Calmpthout. » Le dernier f. lim. contient la censure du 28 mai 1635, et le priv. pour neuf ans, 28 mars 1634.

A la fin se trouve la permission des supérieurs, du 27 févr. 1626, signée Jean Drusius. C'est la seule pièce des lim. de l'édition première que nous retrouvions dans

celle-ci. L'épître à Laurent Malcot, alors décédé, est également retranchée.

Cet ouvrage, fort curieux en certaines parties du moins, révèle beaucoup d'érudition chez son auteur. Nous transcrirons ici une note manuscrite déposée sur l'exemplaire que nous avons sous les yeux : « Liber variæ ac solidæ eruditionis specimen exhibens, et omnibus sedulis antiquitatis indagatoribus facem præferens; non enim solùm, ut titulus humilis præ se fert, hic agitur de victu, de amictu, vivendique ratione Clericorum et Monachorum, sed et de iis quæ ad antiquam Ecclesiæ disciplinam et rerum liturgicarum cognitionem spectant : passim quoque ex auctoribus profanis indagantur et enucleantur multa quæ mores, vitam civilem, imò militarem illustrant. » Nous n'avons rien à ajouter à cette appréciation exacte et sincère.

Le texte ne diffère guère de celui de 1626 que par quelques additions et quelques légers changements de rédaction.

Le *Commentarivs brevis ad Regulam S^mi P. N. Avgvstini,* qui suit avec une pagination spéciale, renferme 64 pp. y compris les préliminaires. Il est dédié à Théodore Verbraecken, abbé de Tongerloo. Après une préface au lecteur, vient la perm. de Drusius du 9 août 1621. La p. 6 contient trois distiques d'Augustin Wichmans, religieux de Tongerloo, puis : « Omnibus Augustinianæ regulæ professoribus Libelli encomium, » du même Wichmans.

La règle proprement dite occupe les pp. cotées 7 à 14. Le commentaire commence à la page 15. Le texte de cet ouvrage est à deux colonnes. Il se termine par deux bulles d'indulgences du pape Paul V, en faveur des professeurs de l'ordre des Prémontrés. Il est assez étrange que Landtmeter, traitant un sujet quelquefois identique à ceux qu'avait traités son compatriote Stellart, n'ait pas cru devoir le citer une seule fois.

III. Encomivm Veritatis, ivxta ea quæ disseruntur lib. 3. Esdræ c. 3 et 4. ex S. Avgvstino, vt plurimum, collectum. Stvdio et Opera, F. Lavrentii Landtmeteri In Ecclesia S. Mariæ de Tongerloo Ordinis Præmonstratensis canonici S. T. L. ac eiusdem pridem Lectoris. Nunc autem Archipresbyteri et Pastoris in Rhetij. Veritas Vincit. Accessit ad calcem operis eiusdem Auctoris Paraphrasis in Tertulliani Pallium. — Antverpiæ, typis Gvillielmi Lesteenii, viâ vulgò dictâ Hoochstraet, sub Pellicano Aureo. Anno M. DC. XLV.

In-8°. Lim., 32 pp., non cotées; texte, 262 pp.; plus un feuillet spécial dont nous avons déjà parlé.

Les liminaires contiennent :

1° Au verso du titre, les armes de l'abbé Wichmans.

2° Reverndo (*sic*) in Christo patri atqve amplissimo Domino D. Augustino Wichmans, monast. Tvngerloensis, ordinis præmonstratensis abbati meritiss. Domino suo R. in Christo P.

Cette dédicace occupe neuf pages.

3° Venerandis in Christo patribus D. F. Hroznatæ Richart Priori dignissimo cæterisque monasterii Tvngerloensis concanonicis et Dominis suis.

De 12 pp. signées F. L. L.

4° La censure, datée de Louvain, 1er février 1645; la permission des supérieurs et l'extrait du privilége.

5° Avunculo suo candido Nepos candidus F. Joannes Antonius Brandt eccl. Tungerl. can. — Pièce de 26 vers latins.

Le texte embrasse :

1° P. 1-146. Encomium veritatis; 23 chapitres.

2° P. 147-160. Precatio Domini Ioan. Hesselii à Lovanio S. T. Doctoris eximii, ac eivsdem in Lovaniensi Academia regii professoris celeberrimi, Pro obtinendo à Deo sapere ad sobrietatem.

3° P. 161-262. In Tertvlliani Pallium paraphrasis, sumpta partim ex Pamelij, Mercerij, Richerij, Rhenani notationibus, partim, ex Latinii lectionibus, ac ipsius Paraphrastæ coniecturis. Studio... can. Præmonstr. in Monasterio de Tungerloo, S. T. L. ac eiusdem Pridem Lectoris in districtu Ghelensi diœcesis Buscoducensis archipresbyteri, Pastoris in Rhety.

La paraphrase est en regard du texte. On lit à la fin :

Benedictus Deus Veritatis.

Ce titre : *Encomium Veritatis* était, selon Foppens, une allusion à la devise de l'abbaye de Tongerloo : *Veritas Vincit.*

IV. Epistola ad R. D. Wichmans, abb. Tongerl. per F. Landmeter, in-12.

Cette lettre, qui est sans doute celle qu'on lit dans l'ouvrage précédent, est citée au catal. n° 1, De Bruyne, 1854, n° 3500.

Foppens attribue encore à L. Landmeter :

Tractatus de officio Parochi.

Ce traité se conservait manuscrit à l'abbaye de Tongerloo, avec divers autres traités qui, selon le même bibliographe, méritaient aussi de voir le jour; mais il ne paraît pas qu'aucun d'eux ait jamais été livré à l'impression.

APPENDICE.

Le but que nous poursuivons en publiant ces notices, c'est de rappeler à nos concitoyens les hommes dont le souvenir mérite d'être conservé. Ce sont autant de pages de cette glorieuse biographie nationale, qui finira bien un jour par sortir de ses limbes. Pour ce qui nous concerne personnellement, nous avons vu avec satisfaction, mais non sans surprise, nos sociétés savantes aller au-delà de nos espérances. Pour satisfaire à une demande du département de l'intérieur, le *Cercle Archéologique de Mons,* dans sa séance du 15 mai 1859, chargea une commission spéciale de rédiger des projets d'inscriptions destinées à perpétuer le souvenir des hommes qui occupent une place distinguée dans l'histoire de la Province. Cette commission, dans sa séance du 22 octobre de la même année, proposa l'inscription suivante pour l'hôtel de ville de Tournay :

A LA MÉMOIRE
DE LOUIS DES MASURES
POÈTE ÉMINENT
NÉ A TOURNAI VERS 1515
MORT A STRASBOURG EN 1574.

Nous ne croyons pas que jusqu'ici on ait donné suite à ce projet.

Depuis l'impression des premiers articles de notre travail, nous avons rencontré différentes choses qui devaient y prendre place. Afin d'être aussi complet que possible, nous allons faire suivre ces renseignements.

Louis des Masures.

M. Helbig, dans le *Messager des Sciences,* année 1859, a donné la description de l'édition de l'Énéide de 1567. A

Paris, chez Jean Borel, rue Saint Jean de Beauuais, à la Foy chrestienne, in-8°, de 8 ff. non chiffrés et 672 pages. Cette édition ne diffère de celle de 1572 que par le titre et les liminaires. Au reste, voici une description succincte de cette dernière :

L'Eneïde de Virgile, prince des poetes latins, Translatee de Latin en François, et nouuellement reueue et corrigée. Par Lovis des Masvres, Tovrnisien. Auec les carmes Latins, correspondans verset pour verset. — Chez Iean Borel, près la chancellerye du Palais. 1572.

In-8°. Titre et lim. 8 ff. n. chiffrés; texte 672 pp.; plus un f. pour l'errata, et un autre renfermant un sonnet de Claude Binet, B. Ce sonnet manque à l'éd. de 1567, où l'errata est renvoyé aux liminaires.

Au v° du titre (qui est blanc 1567), 2 vers lat. avec trad. de Cl. Binet, signée : *Sit sub divina luce* (anagramme de Claudius Binetius).

Suivent 4 dist., avec trad., de George de la Patriere, un sonnet de Joachim du Bellay, et un poëme de 11 pages : *à très illustre prince Charles, duc de Lorraine, Bar, Gueldres, etc.*, signé de l'anagramme *Las! soussi me dure.* Suit encore une pièce de 8 dist. lat. au même. Chaque livre est précédé d'un sonnet offrant l'argument du livre.

Dans les deux éditions de 1567 et de 1572, le troisième livre est précédé du poëme que des Masures adressa de Rome à Jean du Bellay, le 1er août 1549, et de deux petites pièces anagrammatiques :

Cur diu musas volvis ?
Cur assiduum volvis ?

Ces pièces se retrouvent dans les *Poemata* de 1574.

Le 4e livre est précédé de quelques vers; le 5e, de quatre distiques grecs (les seuls vers grecs connus de cet auteur), à Claude Rambertvillers, de Toul; et le 6e, de 5 dist. lat. et d'un sonnet de François de Clémery.

Il se pourrait bien que l'on se fût borné à réimprimer les feuillets liminaires, et à changer l'adresse, pour ces exemplaires avec la date de 1572.

Au reste, cette impression est fort belle; le français est en car. rom., le texte latin est en italique.

Quant à la collection complète des œuvres de Virgile, le cat. Solar, Paris, 1860, n° 935, en signale une édition qui nous a échappé : *Rouen, Raphael du Petit-Val,* 1608, in-16. Le titre est le même que celui de l'éd. de 1578.

II. La guerre cruelle... Paris, Sertenas, 1556, in-4°. Un ex. faisait partie de la coll. Solar, n° 1192.

VI. Hymne sur la justice de Metz, de la prinse de Sainct Quentin et de la conqueste de Calais. Paris, Vincent Sertenas, 1559, petit in-8° de 8 ff. chiffrés. Réimpression de l'éd. de Toulouse, 1558 (Brunet, nouv. édition).

VII. Chant pastoral.... Lion, Iean de Tournes, 1559, petit in-8° de 13 ff.

Coté 45 frs; Bull. du Bibl. de Techener, 1854-55, n° 2193, mar. v. t. d. (*Bauzonnet*). Même prix, ib. 1845, p. 436, v. ant. fil. tr. d.

Les noms des pasteurs sont Louise et Perot.

Cette même pièce avait d'abord été imprimée à *S. Nicolas de Port en Lorraine Par Didier Guillemin Imprimeur de Monseigneur le Duc,* M.D.LIX. Petit in-8°, non chiffré, mais avec réclames et signatures A-B4, en lettres rondes, 36 lignes à la page.

Outre le Chant pastoral, on y trouve encore B5 :

Epistre à Treshaulte Princesse Madame Chrestienne de Dannemarc, Duchesse douairiere de Lorraine, Bar, Gueldres, Milan, etc. Par L. Desmasvres Tournisien. Vers heroiques. Et au recto du dernier feuillet, une pièce de 14 vers :

A Madame Madame la duchesse d'Arschot à son retour en Lorraine (Beaupré, *de l'imprimerie en Lorraine*, Nancy, 1845, p. 174).

X. Tragédies saintes.

M. Renouard, dans ses *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, ne mentionne pas l'édition des Tragédies de 1565. Elles sont cependant signalées comme imprimées cette année dans les *Annales Dramatiques*, et dans les *Tablettes* du chevalier de Mouhy.

L'éd. de 1566, *Geneve, de l'imprimerie de François Perrin*, pet. in-8°, a 272 pp. Elle renferme la musique notée. Vendu en *mar. r.* 25 fr., de Soleinne; fr. 24-50, Bertin; 61 fr., Solar, n° 1654. La *Bergerie* et *l'Eclogue spirituelle* n'accompagnent pas toujours cette édition des tragédies. Elles étaient dans l'ex. *mar. bl. d. de mar.* vendu 201 fr., A. Martin en 1847 (Brunet). Cette édition est en lettres italiques.

L'éd. d'Anvers 1582, gr. in-8°, mar. bleu, fil. tr. doré doublé de maroq. large dent. comp. à petits fers (jolie reliure de Niedrée), cotée 165 fr., Bull. du Biblioph. de Techener, 1847, p. 587. Elle réunit les trois parties avec la musique.

L'éd. de Genève 1583, avec Bergerie et Eclogue, in-8°, 319 ff. chiffrés. Vendu en mar. bl., 20 fr.; fr. 38-50 de Soleinne (Brunet).

M. Borluut de Noortdonck possédait un exemplaire de l'éd. de 1587 relié avec le Jephté, mais non mentionné au catalogue. La souscription du Jephté est : *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du Roy, au logis de Robert Estienne*, 1587. Suivent les *Tragédies sainctes*, avec ce titre :

Dauid combatant. || Dauid triomphant. || Dauid fugitif. Tragedies sainctes. || Par Loys Des-Masures Tournisien.

Pet. in-12, 112 ff. chiffrés. Le titre n'a pas d'indication de lieu, de nom d'imprimeur, ni de date. Il est donc très-probable, comme le croit M. Helbig, que l'édition quelquefois indiquée sans date, n'est pas autre chose que celle-ci, et que dès lors, nos numéros 5° et 7° doivent être réunis. Cependant Brunet, nouv. éd., semble encore les distinguer.

Quant à ce qui concerne le côté littéraire de cette production, nous avons rencontré quelques renseignements fort intéressants. En voici d'abord une analyse rapide extraite des *Annales dramatiques*.

« Le sujet de cette tragédie est aussi bisarre que le plan, elle est un modèle du bon goût qui régnait du temps de l'auteur. On se doute bien qu'elle est divisée en trois actes, ou plutôt en trois actions. Dans le premier, David combat contre Saül, et même lui dispute longtemps la victoire. Dans le second, on le voit fugitif et près d'être atteint par un général ennemi; mais il le tue et parvient à se sauver. Dans le troisième, il se trouve dans son camp, il harangue ses soldats, et les mène de nouveau contre Saül, qui finit par être vaincu, et par fuir à son tour, en abandonnant à David le trône et la victoire.

» Dans le second acte, l'auteur, oubliant que David n'a rien de plus pressant à faire que de se sauver, le fait rencontrer dans une caverne avec Saül, auquel il fait la niche de couper la bord de son vêtement, pour montrer aux nations, comme le dit Voltaire,

Ce qu'il put faire, et ce qu'il ne fit pas.

» Voici à présent un échantillon du style de l'auteur. David harangue ses soldats, et termine son discours par ces quatre vers :

L'ennemi n'aura pas, j'en jure par mon chef,
La victoire toujours, et nous autres meschef!
Soudars, marchez! Suivez-moi à la gloire;
Et puis nous irons boire. »

La *Bibliothèque du Théâtre français*, attribuée au duc de La Vallière, donne des mêmes tragédies une analyse plus étendue, mais aussi plus curieuse, et qu'à ce titre nous reproduisons ici.

Et d'abord le *Sujet de David combattant*.

« Ici rien ne verrez qui ne soit merveilleux.
Vous verrez abbattre l'orgueil et l'orgueilleux,
Par l'humble et mesprisé. Vous verrez l'asseurance
De celui qui a mis en Dieu son espérance :
Sans armes le verrez, et tout seul mettre en route
D'un exercice entier la grand puissance toute :
Combattre le verrez, non d'un vouloir soudain....
Du combat inégal, il retourne vainqueur,
Il retourne accoustré de sa brave conqueste,
Et sa petite main portant une grand tête.
Tantôt donc ce guerrier, vous verrez à vos yeux;
Mais afin, bonnes gens, que le cognoissiez mieux,
Ne vous arrêtez point à l'habit ni au corps, etc.

» C'est en effet tout ce qu'on verra dans cette pièce. Cette tragédie et les deux suivantes, sont dans le goût des anciens mystères. On y introduit un grand nombre d'acteurs, qui paraissent et disparaissent sans raisons. On n'y trouve aucune liaison dans le dialogue; on n'y voit ni distinction d'actes ni de scènes, point de mesure régulière dans les vers, point d'unité, ni de lieu, ni d'action. Satan y joue un personnage : on entend des chœurs. Une particularité qui distingue ces chœurs, c'est que les cantiques qu'on y chante, sont notés. C'est une espèce de faux bourdon à quatre parties, dont les accords sont exacts. Mais pour revenir au sujet de cette première tragédie, elle commence par David qui, gardant ses troupeaux, chante avec son père Isaï, qui a envoyé ses trois autres fils à l'armée que Saül conduit contre les Philistins. Le géant Goliath est à la tête de ces derniers, et fait trembler les Israélites. Isaï envoie David porter de l'argent et des vivres à ses frères.

Ce jeune homme entend avec indignation les bravades de Goliath. Il apprend que le roi a promis sa fille en mariage et d'autres récompenses à celui qui tuera le géant. Voyant que tous les officiers et soldats sont intimidés et effrayés de la taille monstrueuse de Goliath, il se présente à Saül, et s'offre pour le combattre. Il marche avec assurance contre le géant, le terrasse d'un coup de fronde, lui coupe la tête et la présente au roi, qui aussitôt fait charger les Philistins. Les ennemis prennent la fuite, et Saül remporte une victoire complète.

» *Sujet de David Triomphant.*

» Cette pièce commence par les apprêts du triomphe de Saül ou plutôt de David. Cette action est amenée lentement et par beaucoup de petits épisodes assez inutiles. Enfin l'armée marche : lorsqu'elle est près de la ville, un chœur de filles chante la gloire de David, et dit dans son refrain que Saül a tué mille Philistins et David dix mille. Ces éloges excitent la jalousie du roi, il veut tuer son libérateur; mais Jonathan lui sauve la vie, et lui fait prendre la fuite.

» *Sujet de David fugitif.*

» Pour éviter la colère de Saül, David erre dans les forêts. Pressé par la faim, il demande du secours au prêtre Abimelech, qui lui donne les pains de proposition et une épée. Le roi fait tuer ce prêtre, et poursuit David de rochers en rochers : enfin, une nuit que tout le monde était endormi, David entre dans la tente de Saül, et lui enlève sa lance et son pot de chambre, ou son pot à l'eau; car dans le récit qu'on en fait, on dit qu'il lui a pris

sa javeline
Et le vaisseau à l'eau....

» Après il monte sur un rocher; et éveille Abner. Le roi l'entend; et jugeant de son innocence par l'action qu'il vient de faire, il lui pardonne et lui permet de se retirer. »

On a pu remarquer que l'ordre de ces trois tragédies n'est pas indiqué de même dans les *Annales du théâtre français* et dans la *Bibliothèque* attribuée au duc de La Vallière; mais nous croyons que la vérité est du côté de ce dernier.

XI. « Les acteurs de cette froide Bergerie, dit le même, sont la Vérité, la Religion, l'Erreur et la Providence divine. La Religion raconte les merveilles de Dieu. L'Erreur les interrompt ainsi :

Allez, meschantes garces :
Qu'en flamme ardente et vive être puissiez-vous arses!

» La Vérité confond l'Erreur, et la Providence applaudit à son triomphe.

» On trouve aussi dans cette Bergerie des chœurs notés.

» L'Églogue qui suit n'a pas d'interlocuteurs et ne peut avoir place parmi les pièces dramatiques. »

XII-XIII. Ces deux numéros ne doivent en former qu'un. C'est l'églogue dont nous venons de parler, laquelle roule sur la naissance de Henri, fils aîné du duc Charles de Lorraine. La Bergerie et l'Églogue paraissent avoir été imprimée pour la première fois en 1566 avec les *Tragedies Saintes*. (Genève), François Perrin, pet. in-8°.

XVI. Le cat. de la Bibliothèque impériale de France, Histoire de France, t. V, p. 658, signale un ouvrage de L. des Masures qui nous a échappé. En voici le titre :

Epistre a madame la duchesse de Lorraine, madame Claude de France, pour la défense des fideles serviteurs de nostre Seigneur Jesus-Christ, en l'Eglise de Sainct-Nicolas, contre leurs calomniateurs en la cause de l'Evangile. Par Louis Des-Masures, Tournisien. — Lyon, J. de Tournes, 1564, in-8°.

Notre n° VIII, imprimé la même année, est rappelé en ces termes dans la *Bibliotheca Telleriana,* p. 133 :

Vraye et droite intelligence de ces paroles : *Ceci est mon corps* : traduite de l'allemand de Thomas Erastus, par Pierre de Cologne, ministre de Metz, avec une traduction du traité des Sacrements de Theodore Beze; par Louis des Masures. Lyon, Jean d'Ogeroles, 1564, in-8°.

Quant au nom de *Philone,* Brunet (nouvelle édition) persiste à y voir le pseudonyme de des Masures; mais il reconnaît que cet auteur n'a jamais pris le nom de Bienvenu, qui, d'ailleurs, n'est nullement supposé.

Jean Rosier.

Le *Rosetum Poeticum* sort des presses de Pierre Auroy. Il renferme quelques poésies de Jacques Volcart, chapelain des hautes-formes de la cathédrale de Tournay. Nous l'avons jusqu'ici trouvé cité : cat. Courtois, p. 155; Bibl. Heber., I, 5966; et vente faite à Gand chez Verhulst en juillet 1850, n° 148.

P. et M. Brisseau.

Le « Traité des mouvements simpatiques... par M^e^ Brisseau, Docteur en Medecine de l'Vniversité de Montpellier, et Médecin des Hôpitaux du Roy à Mons; A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, 1692, avec permission » est de format in-12, et renferme : titre et prélim., 3 ff. non chiffrés; texte, 149 pp. Table, 5 pp. non chiffrées.

Rousselle, *Bibliogr. Montoise,* n° 448.

La Méthode pour bien régler les hôpitaux, de Brisseau père, parut pour la première fois à Tournay, en 1691, sous ce titre :

Lettres touchant les hospitaux des troupes. Pet. format. L'éd. de 1693 est donc la seconde.

Les Nouvelles observations sur la cataracte, de Mich. Brisseau, 1706, sortent des presses d'Anselme du Puicht. Cat. Burette, 6977.

Cette démonstration du véritable caractère de la cataracte fut attaquée par le médecin oculiste anglais Th. Woolhouse, dans l'ouvrage suivant :

Dissertations sçavantes et critiques de Woolhouse sur la Cataracte et le Glaucome de quelques modernes et principalement de Brisseau, Antoine, et Heister; avec une réponse juste et énergique à l'Apologie du dernier; le tout mis au jour par Christophle le Cerf. — Offenbach, de Launoy, 1717, in-8°.

Cet ouvrage fut publié en latin sous ce titre :

Woolhousi Med. Ocul. Dissertationes ophthalmicæ, de Cataracta et Glaucomate, contra Systema novum Brissæi, Antonii, Heisteri et aliorum : e Gallico in Latin. translatæ à Christoph. le Cerf. — Franc., Multz, 1719, in-8°. Cat. Burette, 6982 et 6983; id. Falconet, 6083 et 6084.

Voici le titre exact de notre n° 11. Dissertation sur les mauvaises et pernicieuses qualitez du cuivre dans les ustensiles qui servent à la cuisine et à la pharmacie; et sur les salutaires effets du fer, par Brisseau. Tournay, Joveneau, 1745.

Cat. Hoverlant, n° 1225; id. Falconet, n° 3547.

Prosper Stellart.

Nous étions dans le vrai quand nous disions que les *Paralleli* étaient faussement attribués à Stellart, sans doute que l'édition de 1618 était anonyme. Voici le titre de l'édition de 1619 :

Paralleli LXXIII. Augustini Catholici et Augustinomastigis hæretici, quibus orthodoxæ D. Augustini et nouellæ

sectatorum, fidei atque doctrinæ, oppositio diametralis, clare indigitatur. Auctore R. P. Fr. Henrico Lancilotto, Mechliniensi, ordinis Fratrum Eremitarum D. Augustini, et S. Theol. Doctore Lovaniensi. — Antverpiæ, Gulielmus à Tongris, Anno 1619. In-8°, 60 pp., plus une page pour la censure et la permission, du 26 juin 1618.

Réimprimé à Gand la même année 1619, à la suite de l'*Hæreticum quare* du même auteur.

Claude d'Ausque.

Le *I. Lipsi scvtvm* eut une seconde édition à Anvers : *Antverpiæ, hær. M. Nutii et J. Meursius,* 1617 (Biblioth. Theologica, Heberlé, Cologne, 1860, avril, 2e partie, n° 3597).

Le cat. Meerman, 2e partie, p. 120, mentionne une édition des commentaires de Cl. d'Ausque sur Silius Italicus, de Paris 1629, in-4°.

Le manuscrit coté n° 5988bis, à la Bibliothèque de Bourgogne, renferme un extrait du testament de Cl. d'Ausque. Cet extrait se trouve dans une lettre adressée, le 18 avril 1644, à Gaspard Gevartius par J. B. Stratius, doyen du chapitre de la cathédrale de Tournay. Le voici : « Obiit nuper... Cl. Dausquius. Ille testamento suo opera quædam ad editionem jam parata et alia quædam scripta sua partim perfecta, partim adhuc imperfecta (quæ proinde ut publico prosint doctorum indigebunt opera et industria) curæ vestræ una cum clarissimis viris Antonio Sandero et Oliverio (et non Otmar comme nous l'avons dit d'après Sanderus) Vredio judicavit committenda hisce verbis patrio idiomate....

» Premièrement je laisse les écrits qui ont pour titre : *Turpilii Ignoritæ dies nefastus,*

» 2° deux livres *quibus titulus de arte poscinummia,*

» 3° cincq autres livres *quæstionum Theologicarum de infantium honore ac tutela.*

» Chacun de ces trois livres est muni de son approbation et sans les guerres fussent imprimés. A l'impression desquels on n'employera rien de mes coffres.

» 4° Je désire qu'on rédige en un tome les trois que j'ay divisé *quibus titulus : Reliquiæ linguæ græcæ in gratiam theologorum.*

» 5° Un tome inscrit : *Reliquiarum linguæ latinæ.* Tout cecy est parfait et accompli.

» 6° Mes notes *in oracula sibillina, in D. Macarium* et *in Julium Pollucem,* n'estant parfaites, les trois susdits hommes doctes en feront selon leur discrétion. »

Tels sont les renseignements que, jusqu'à ce jour, nous avons à ajouter à cette partie de notre travail.

F. F. J. Lecouvet.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Documents inédits pour servir a l'Histoire de la ville de Liége, XVe siècle. — « Lesdictz Liégeois, dit Commynes (1), tenoient contenance de gens » qui désiroient la bataille, et tout opposite de la parolle de leurs ambassa- » deurs. Toutes fois, après estre allez et tournez deux ou trois fois, fut acordé » par eulx entretenir la paix de l'an précédent, et bailler certaine somme d'ar- » gent : et, pour seureté de tenir cecy mieulx que ce qui estoit passé, promis- » rent bailler trois cens ostaiges, nommez en ung rolle par l'évesque du » Liége, et aultres ses serviteurs estans en l'armée, et promisrent les bailler » dedans lendemain huict heures (2). »

Un peu plus loin, Commynes livre à la justice de l'histoire les lâches courtisans qui avaient conseillé de faire mourir ces otages, il nous dit : « ung peu » avant son partement (il parle du duc de Bourgogne) avoit mis en delibéra- » tion, s'il feroit mourir ses ostaiges, ou ce qu'il en feroit. Aucuns oppinérent » qu'il les feist mourir tous : et par espécial le seigneur de Contay (dont plu- » sieurs fois ay parlé) tint ceste oppinion : et jamais ne l'ouys parler si mal, » ny si cruellement que ceste fois. Et pour ce est bien nécessaire à ung prince » d'avoir plusieurs gens à son conseil : car les plus saiges errent aucunes » fois, et très-souvent, ou pour estre passionnez aux matières de quoy l'on » parle, ou par amour, ou par hayne, ou pour vouloir dire l'opposite d'ung » aultre, et aucunes fois par l'indisposition des personnes : car on ne doibt » point tenir pour conseil ce qui se faict après disner (3). »

(1) 1466, liv. II, chap. I, t. I, p. 118, éd. de la Soc. de l'Hist. de France.

(2) Ces trois cents otages ne devaient être fournis, en quelque sorte, que par *annuité*, dit Mlle Dupont (t. I, p. 118, note 4 de son éd.), c'est-à-dire cinquante chaque année, jusqu'à parfait paiement des six cent mille florins promis. Les cinquante otages à livrer étaient ainsi répartis : « Trente deux » hommes pour la cité de Liége, six pour la ville de Tongres, six de la ville » de Sainct Tron et six de la ville de Hasselt.... Lesquels, au bout de l'an, et » qu'ils auroient payé ung paiement, iceux cinquante seroient quittés, et re- » tourneroient, moyennant que ceux de Liége, ainsi qu'ils partissent, en ren- » voieroient d'autres cinquante. » (Du Clercq, XV, 129.)

(3) Ibid, ch. 11 (année 1467), p. 124.

Le 4 juin de cette même année, le duc faisait écrire la lettre suivante au gouverneur de Lille :

A nostre gouverneur de Lille, ou son lieutenant. De par le duc de Bourgongne, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur.

Très-chier et bien amé, dairenièrement que les députez de la cité de Liége ont esté devers nous en ceste nostre ville, fut appointé et accordé que nous envoierions en lad^te^ cité aucuns noz ambassadeurs, pour trouver moyen de appointier et appaisier certains articles et différens, et que alors que nos dicts ambassadeurs se partiroient, feroient mener et conduire les hostaiges bailliés par lesdicts de Liége, jusques en nostre paye de Brabant, pour estre plus près de Liége. Et, pour ce que nous avons ordonnez nosdicts ambassadeurs, pour satisfaire ce que dict est : c'est asseavoir le seigneur de Humbercourt, chevalier, nostre conseillier et chambellan; maistre Jehan Postel, maistre des requestes de nostre hostel, et maistre Jehan Scop, nostre secrétaire (et lesquelz se partiront briefment pour aller en ladicte cité), nous vous mandons expressément que ceulx desdicts hostaiges qui sont en nostre chastel de Lille, après ce, toutesvoies, qu'ilz aront contentez tous leurs frais et despens, vous faites mener et conduire seurement en nostre ville de Brouxelles, et illecqs les mettre et garder en lieu honneste, pour en estre fait par nosdicts ambasseurs (sic), ainsi que leur avons ordonné; et nous vous ferons satisfaire de voz paines et labeurs, et gardez que n'y faites faulte. Et vous advertissons de faire mener et conduire les dicts hostaiges par eawe, ou cas que la despense soit moindre que par terre. Très-chier et bien amé, le Saint Esprit soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges, le iiij^e^ jour de juing mil iiij^c^ lxvij. Ainsi signé de Molesmes.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, ou orront, disait le 8 mai suivant, Henry de Tenremonde, conseillier et lieutenant, salut. Savoir faisons que, aujourdui, par devers nous comparurent personnelement Mons. Guillaume Snollet, à présent maistre de la cité de Liége, Ernoul de Berlo (1), escuier, Jehan de Haernot, dit de Rene, Grard de Villers, Gilles Pouchin et Jehan de Mommare, hostagiers du pays de Liége, et, à présent, détenus ou chastel de Lille; lesquelz furent délivrez en nostre main par Anthoine de Poucques, lieutenant de Mons. de la Roche, chappitaine dudict chastel, en obeissance ou contenu des lettres à nous envoiés par Ms. le duc et son chancellier, pour en faire et user, selon le contenu en ycelles, et, pour les mener

(1) Consult. Preuves de l'éd. de Commynes de M^lle^ Dupont, t. III, p. 224. Elle cite M. Gachard, Coll. de doc. inéd., I, 170-171.

en la ville de Bruxelles, à leurs despens. Et, pour ce qu'il y avoit différent entre ledict Sr de la Roche, à cause des droix que ycelluy Sr demandoit avoir, comme capitaine dudict chastel, aux dessus nommez : sy comme quatre solz, pour jour, sur chascun desdicts comparans. Et le lieutenant et portiers demandoient leur droit d'entrée et d'issue, qui estoit xx s. d'entrée, et xx s. de yssue (1) pour chascun homme, audict lieutenant, et, pour les portiers, pour chascun homme, douse solz, tant d'entrée comme de yssue. A quoy lesdicts comparans disoient non estre tenus, yceulx comparans promirent par leur foix de leurs corps, paier tous telz droix qu'il serait ordonné par MDS. le duc et son conseil, eulx et le pays de Liége oys, et tout sans préiudice de leur saulf conduict. Et, à ce paier et furnir, obligèrent leurs corps à mettre et tenir en prison fermée, ensemble tous leurs biens, moeubles, cathelz et héritaiges, présens et advenir, pour estre prins, saisis, vendus et adeniérez par tous seigneurs et justices, jusques au plain acomplissement dessusdict. Et sy renonchèrent lesdicts comparans à toutes franchises et libertez, qui aidier et valloir leur polroient au contraire. En tesmoignage ce fut fait le viije jour de juing, l'an mil iiijc lxvij (2).

De la Fons-Mélicocq.

Acquisitions d'oeuvres d'art faites par le gouvernement pour le Musée de l'État, à Bruxelles. — Dans une de ses dernières séances, la Législature a accordé au Gouvernement un crédit extraordinaire de fr. 640,000 pour diverses mesures qui intéressent le développement des arts et des lettres. Sur ce crédit, fr. 177,765 sont imputés pour l'acquisition d'œuvres d'art. Ce credit se répartit de la manière suivante :

(1) Nous lisons dans une ordonnance de 1570. Les cheppiers (geôliers) auront pour la garde et nourriture ordinaire du prisonnier poure iij s. de fl. par jour : asscavoir cincq gros pour ladicte nourriture. Pour droit d'entrée des prisonniers poures, ils n'auront rien Pour les autres non pauvres, ils auront 1 s. d'entrée et 1 s. de sortie. Sera donnée ausdicts prisonniers lumière pour soupper. A certaine heure ycelle leur sera ostée, sans la leur laisser toute la nuict; si ce n'est en aucun lieu commun : et ne leur seront laissiez aucuns cousteaulx, ferremens ou altres instrumens, dont ilz se pourroient ayder à l'infraction, ou aultrement, à mesfaire. Que nulz (ne) pourront parler aux prisonniers, sinon par les fenestres et treilles de fer de la prison, mais ne pourront entrer sans congié dudict cheppier, lequel ne leur accordera, sans estre asseuré des personnes quy entreront, et par permission du juge (juges négligens et *floches*), ou officier; mais ne laisseront aucun dormir en ladicte prison, voires ne la femme aveeq son mary. (Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. noir, fol. clxxxix ro et vo.)

(2) Ibid., autre reg., fol. 201 à 202.

A. Les deux volets de Stuerbout et le portrait de Roger Van der Weyden, que l'on présume représenter Charles le Téméraire, fr. 31,000 (Voir *Messager*, 1861, p. 127).

B. A la vente de la galerie Van der Schrieck : Teniers, *le Médecin de village*, fr. 14,000. — A. Van Ostade, *le Mangeur de harengs*, fr. 6,200. — Is. Van Ostade, *Halte de voyageurs*, fr. 7,500. — J. Steen, *la Fête des rois*, fr. 2,650. — A. Van der Neer, *Effet de nuit*, fr. 4,000. — Hemling, *Deux portraits*, fr. 4,500. — Van Orley, *Portrait*, fr. 500. — Martin Schoen, *Le Christ aux roseaux*, fr. 1,050. — Plus 10 p. % sur le montant des acquisitions faites à cette vente (fr. 40,500), fr. 4,050.

C. Les deux volets de Van Eyck, représentant *Adam et Ève*, environ fr. 80,000. Cette somme n'est qu'approximative. Le prix réel peut différer de 2,000 ou 3,000 fr., en plus ou moins. Le Gouvernement s'est engagé à payer certains travaux matériels pour l'adaptation des volets de Coxie au panneau principal de l'*Agneau mystique;* on ne connaîtra exactement ces frais qu'après l'exécution du travail (Voir *Messager*, 1861, pp. 119 et suiv.).

D. Tableau de Herreyns, représentant l'*Adoration des Mages*, fr. 5,000.

E. Le tiers du prix d'achat des tableaux acquis, pour le Musée d'Anvers, à la vente de la galerie Van der Schrieck. Les deux autres tiers sont payés par le budget du Musée et par le budget communal, fr. 17,215.

« Quant aux volets de Van Eyck, représentant *Adam et Ève*, ils appartiennent, dit le rapporteur de la section centrale, à cette rare catégorie de chefs-d'œuvre, qui suffisent à créer la réputation d'un musée.

» Depuis de longues années, ces tableaux considérés comme indécents, étaient perdus pour les artistes et relégués dans les archives de l'église de Saint-Bavon, à Gand. Le Gouvernement les a obtenus de la fabrique, moyennant un subside pour l'exécution de vitraux destinés à orner l'église, et la cession de la copie très-renommée (de Michel Coxie) des six volets de l'*Agneau mystique*, vendus en 1816, pour la somme modique de 6,000 fr., à un marchand de tableaux, et rachetés plus tard 410,900 fr. par le roi de Prusse, pour le Musée de Berlin.

» L'église de Saint-Bavon possèdera ainsi la représentation complète de l'œuvre immortelle de Van Eyck, et la somme payée pour la rançon d'*Adam et Ève* aura trouvé un emploi dont se féliciteront tous les amis des arts. »

P. C. V. D. M.

Histoire du Commerce et de la Marine de Belgique. — Le savant et consciencieux chef du bureau paléographique, à Bruxelles, M. Ernest Van Bruyssel, est connu de tous les amis de l'histoire nationale par les importants rapports qu'il a successivement imprimés dans les *Bulletins de la Commission royale*

d'Histoire, sur la mission littéraire qu'il a accomplie au Musée britannique et dans d'autres dépôts scientifiques importants de l'Angleterre. Les patientes explorations auxquelles M. Van Bruyssel s'est livré à cette occasion, ne l'ont pas empêché de consacrer ses loisirs à un travail d'un intérêt non moins respectable : nous voulons parler de l'*Histoire du Commerce et de la Marine de Belgique*, dont il publie aujourd'hui le 1er volume (1). Cette partie embrasse les premiers temps historiques de notre patrie et s'arrête à la seconde moitié du XIVe siècle. Tous les faits qui, dans cette vaste période, se rattachent à son sujet ont été habilement reunis et coordonnés, de façon à présenter un ensemble historique d'une lecture extrêmement attachante. L'auteur a consulté les sources les mieux autorisées et a été souvent amené à faire des excursions très-curieuses dans l'histoire de nos institutions politiques et judiciaires. Son ouvrage est donc l'exposition fidèle de notre prospérité matérielle, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; à ce titre il doit satisfaire tous ceux qui ne sont point insensibles à notre gloire nationale. L'espace nous manque pour analyser un travail d'une telle étendue, il nous suffira de constater qu'il est consciencieusement exécuté et qu'il mérite d'être recommandé comme une des meilleures monographies de ce genre.

J. D. S. G.

Cercle archéologique du pays de Waes. — A peine la *Société historique et archéologique d'Ypres* est-elle constituée, que déjà cette création trouve de l'écho dans une autre partie du pays. Voici le programme-circulaire d'une association archéologique qui vient de se former à Saint-Nicolas, et aux tendances de laquelle on ne saurait trop applaudir :

Le *Cercle archéologique du pays de Waes* a été définitivement constitué dans l'assemblée générale qui a été tenue à l'hôtel de ville de Saint-Nicolas, le 16 mai 1861.

Nous constatons avec bonheur que la pensée qui a présidé à la formation de cette institution a été comprise et que de nombreuses sympathies ont répondu à notre appel. Déjà d'honorables adhésions sont venues nous prouver que le *Cercle archéologique* répondait à un besoin, et, dès aujourd'hui, non-seulement l'existence du *Cercle* est un fait acquis, mais ses ressources sont dorénavant établies sur des bases qui ne feront que se développer avec le temps; ajoutons que la régence du chef-lieu a daigné mettre à notre disposition un local provisoire à la nouvelle maison de ville.

Ces heureuses conditions si rapidement réalisées, vont permettre à la commission de travailler immédiatement dans le sens de l'art. 2 de nos statuts. L'avenir vous fera connaître quels seront ses travaux. Ils justifieront, nous

(1) Bruxelles, A. Lacroix, 1861; in-8°, III et 366 pages.

osons l'espérer, la confiance de l'opinion publique dans le succès de notre institution.

Afin d'imprimer une marche régulière et féconde aux développements des idées archéologiques qui doivent nous aider et nous soutenir dans notre œuvre, nous avons cru devoir indiquer par la présente la nature du concours que nous réclamons.

Ce concours relève principalement du § 1er de l'art. 2 de nos statuts, ainsi conçu : « Le but du cercle est : 1° De sauver de la destruction ou de l'oubli et de rassembler au chef-lieu de l'arrondissement, soit en originaux, soit en copies, les monuments historiques et autres du pays de Waes ou le concernant, tels que tombes, sculptures, peintures, dessins, cartes, médailles, monnaies, sceaux, meubles, ustensiles, armes, manuscrits, livres, journaux, objets fossiles, etc. »

Pour atteindre ce but, nous faisons un appel à tous les habitants des communes du pays de Waes pour qu'ils fassent connaître à notre commission les objets qui à leur connaissance offriraient quelque intérêt, soit par leur antiquité, soit par leur caractère artistique, soit enfin par leur valeur intrinsèque.

Dans les châteaux, dans les maisons, les fermes, les chaumières, partout enfin où l'homme existe, on trouve soit des débris, soit de simples traces, soit quelquefois des témoignages entiers et complets de la vie et des actes de nos ancêtres. Meubles, tables, chaises, cheminées, ustensiles, instruments, livres, manuscrits, diplômes, tableaux, gravures, poteries, anciennes étoffes, ferrailles, monnaies, médailles, cartes, plans, armes, statues, sculptures, etc., ces mille objets, au moyen desquels on ressuscite l'histoire du passé, ces mille objets, disons-nous, qu'il est assez difficile d'énumérer au complet, disparaissent lentement et avec eux des notions parfois précieuses, toujours intéressantes.

Ce sont ces objets que la commission vous prie de vouloir bien lui signaler, du moment, bien entendu, que vous les croirez revêtus d'un caractère suffisamment intéressant.

Il sera utile de répandre dans les communes et dans les campagnes, l'avis que notre commission aequerra, si elle le juge convenable, et à un prix toujours équitable, les objets de l'espèce. Bien souvent, on va chez le fondeur vendre au poids brut des monnaies de cuivre, d'or ou d'argent, ou bien des ustensiles et des bijoux; il sera bon aussi de faire connaître que non-seulement le *Cercle archéologique* achètera, s'il y a lieu, ces mêmes objets au poids, mais qu'il aura soin de payer au-dessus de la valeur réelle une plus value de 5 à 10 %, selon l'importance de l'objet.

On comprendra facilement que ces intentions, si elles sont suffisamment connues dans les populations, ne peuvent manquer d'arracher à la destruction, quantité de choses précieuses soit par leur valeur, soit par le souvenir

qui s'y rattache, soit enfin par leur travail. Le même avis et la même observation sont applicables aux documents imprimés, écrits ou manuscrits, dans lesquels on peut trouver des indications utiles pour l'histoire des localités ou des personnes.

Les églises du pays de Waes, sans être d'une richesse exceptionnelle, renferment toutefois des objets d'art dignes d'attention qui, jusqu'à présent, n'ont été ni relevés ni popularisés. Ce soin incombe au *Cercle archéologique*; là, encore, il croit devoir réclamer votre concours bienveillant; là encore il espère que vous voudrez bien communiquer à la commission le résumé de vos informations sur le mobilier des églises, leurs pierres sépulcrales, leurs tableaux, leurs sculptures, etc. Nous vous adresserons la même prière en ce qui concerne les maisons de ville, les couvents, les hospices, les refuges, les orphelinats. Beaucoup d'établissements de bienfaisance ou de charité ont une origine touchante et des traditions consacrant les noms de leurs fondateurs. Ce sont ces traditions qu'il nous importe de recueillir et de fixer par nos travaux. Pour arriver à cet excellent résultat, ce n'est pas trop de l'appui, du zèle et des lumières de tous.

Il est encore un point sur lequel nous désirons appeler votre attention. C'est de donner par tous les moyens que votre bienveillance pourra vous suggérer, la publicité la plus étendue à notre institution et au but qu'elle veut atteindre. Certes nous désirons autant que possible que de nombreuses adhésions viennent augmenter nos ressources matérielles, mais nous tenons, avec non moins d'ardeur, à constituer un musée digne de l'importance du beau pays de Waes. Or, la constitution de ce musée ne peut se réaliser qu'en faisant pénétrer dans nos populations la conviction qui dirige nos pensées. Si ces pensées sont bien comprises, nous pouvons entrevoir le succès qui nous attend.

Les *Annales* que nous publierons à des époques encore indéterminées, contiendront des notions exactes sur la marche de notre association; elles donneront la liste des membres, et l'indication des objets acquis ou donnés, quelle que soit leur nature, et en général tout ce qui concerne de près ou de loin les intérêts du *Cercle*. Il va sans dire que cette partie est indépendante de celle qui contiendra les notices historiques que plusieurs de nos collaborateurs préparent en ce moment, et qui, pour la plupart, seront accompagnées de gravures dessinées par nos meilleurs artistes.

En terminant, nous exprimons l'espoir que notre appel sera entendu. Nous en avons pour garants la portée réelle de notre mission, la noblesse et la solidité du caractère flamand.

Travaux de la commission instituée pour la publication d'une Biographie nationale. — En réorganisant, en 1845, l'Académie royale de Belgique, Mr Van de Weyer, alors ministre de l'intérieur, chargea la Compagnie de

publier une biographie générale de tous les hommes remarquables de la Belgique. Des circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, firent ajourner la réalisation de cette œuvre éminemment nationale, confiée par un ministre ami des lettres au patriotisme éclairé du premier corps savant du pays.

Grâce à l'initiative intelligente d'un membre de l'Académie, le projet mis en avant par Mr Van de Weyer, vient de recevoir un commencement d'exécution. Nous voyons, en effet, par le rapport annuel de 1861 de la commission spéciale, chargée de la publication de la *Biographie nationale*, que, sous la surveillance de M. le baron de Saint-Genois, président de la commission, il a déjà été dépouillé soixante-quatre ouvrages, qui ont fourni près de neuf mille noms qui doivent prendre place dans la liste provisoire de la Biographie de la Belgique.

Dans une de ses dernières séances, la commission a arrêté les bases et le plan du grand travail dont la direction est confiée à l'Académie. Après une longue discussion, elle a successivement adopté les points suivants, qui feront suffisamment connaître la forme que la commission entend donner à la *Biographie nationale*, ainsi que les principes qui la guideront dans l'élaboration de cette œuvre.

1° La *Biographie nationale* comprendra la composition d'un dictionnaire biographique rédigé dans l'ordre alphabétique.

2° Dans les listes provisoires on admettra tous les personnages qui ont obtenu une notoriété quelconque.

3° On consignera dans la liste provisoire, les noms, prénoms, profession ou qualité, lieu et date de naissance et de décès de chaque personnage. On citera à la suite de chaque nom, les ouvrages spéciaux et les monographies où il est fait mention du personnage.

4° La *Biographie nationale* sera publiée en français; en même temps la commission émet le vœu qu'il en soit donné une édition en langue flamande.

5° La *Biographie nationale* comprendra tous les hommes qui se sont distingués à des titres divers, soit dans l'histoire politique du pays, soit dans la carrière des lettres, des arts, des sciences, etc., nés en Belgique ou dans les territoires qui, à l'époque de leur naissance, dépendaient des provinces formant la Belgique actuelle.

6° La *Biographie nationale* ne contiendra que la biographie des Belges, proprement dits, mais un supplément sera consacré aux notices des personnages étrangers qui ont vécu en Belgique et qui y ont bien mérité de notre pays. P. C. V. D. M.

Académie royale de Belgique. — *Classe des Lettres. — Résultat du concours de* 1860. — La classe avait mis au concours six questions sur différents sujets. Il est arrivé des réponses aux questions suivantes :

Deuxième qustion. — « Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe de l'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes. » — Cette question, portée au programme du concours pour l'année 1860, a provoqué l'envoi de deux mémoires portant pour devise : l'un *L'égoïsme est stérile;* l'autre : *Nulla est homini causa philosophandi, nisi ut beatus sit* (Saint Augustin). Conformément aux conclusions de ses commissaires, MM. Ducpétiaux, Devaux et Arendt, l'Académie a décidé que la médaille d'or ne serait pas décernée.

Quatrième question. — « Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de Joyeuse-Entrée, en indiquer les sources et en apprécier les principes. » Un seul mémoire est parvenu au secrétariat de l'Académie; il porte pour devise : « *Pour servir la patrie, il faut l'aimer; pour l'aimer, il faut la connaître.* » Sur les conclusions de ses commissaires, MM. David, Grandgagnage et le Bon de Gerlache, la classe a décidé qu'il n'y avait pas lieu à décerner le prix.

Cinquième question. — « Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant. » Un seul mémoire était soumis au jugement de la classe; il portait pour épigraphe ces mots d'Horace : *O navis, fortiter occupa portum.* Conformément à l'avis de ses commissaires, qui étaient MM. David, De Smet et Borgnet, l'Académie a exprimé le regret de ne pouvoir décerner la médaille d'or à l'auteur de ce mémoire.

Sixième question. — Prix d'éloquence française. — Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme politique. Sur le rapport de M. le baron Kervyn de Lettenhove, l'Académie a jugé qu'il n'y avait pas lieu à décerner le prix.

Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* — Programme du concours pour 1862. — *Première question.* « Faire un mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert Le Mire (Aubertus Miræus). »

Deuxième question. — « Faire l'histoire du système monétaire établi par les Carlovingiens, jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, tant sous le rapport de la valeur des monnaies que sous celui de leurs types. »

Troisième question. — « Faire l'histoire de l'ordre des Templiers en Belgique. »

Quatrième question. — « Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne connue sous le nom de *Joyeuse-Entrée,* en indiquer les origines et en apprécier les principes. »

Cinquième question. — « Prix d'éloquence française. — Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme politique. »

Sixième question — « Comparer la condition physique, morale et intellectuelle des classes laborieuses, particulièrement en Belgique, sous le régime des corporations et à l'époque actuelle. »

Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement, rédigés en latin, en français ou en flamand, et adressés, francs de port, à M. A. Quetelet, secrétaire perpétuel, avant le 1er février 1862.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse ; faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne leur sera point accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Concours extraordinaire pour 1862. — Sur la proposition d'une personne qui désire garder l'anonyme, la classe des lettres a accepté d'inscrire dans son programme et de juger les mémoires qui lui seront adressés en réponse à la question suivante: « Exposer l'origine belge des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique. »

Le prix institué pour cette question se compose d'un capital de six mille six cents francs, inscrit, au nom de l'Académie, au grand livre de la dette publique à 2 1/2 p. c., et avec la jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1856.

Concours de Stassart pour 1863 *et* 1864. — Conformément à la volonté du donateur et aux généreuses dispositions prises par lui, la classe a ouvert deux concours extraordinaires, dont les prix seront décernés en 1863 et 1864.

1° Un prix de 600 fr. à donner, en 1863, à l'auteur de la meilleure notice inédite, consacrée à la vie et aux travaux d'un savant belge.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles ordinairement suivies pour les concours annuels de l'Académie.

2° Un prix de 3,000 fr., à l'auteur du meilleur ouvrage traitant de l'un des points de notre histoire nationale et publié durant la période sexennale, ouverte le 1er janvier 1858 et close le 1er janvier 1864.

Les dispositions réglementaires adoptées pour les prix quinquennaux, fondés par le gouvernement seront, à l'exception de celles qui concernent la formation du jury, applicables à ce dernier concours.

A. Willemyns Sc. Arnaud Schaepkens. Gand, Lith de L. Hebbelynck

ÉGLISE S^t PIERRE A S^t TROND

L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE,

A SAINT-TROND.

L'église de Saint-Pierre, qui se trouve à l'entrée de la ville de Saint-Trond, n'offre, au premier coup-d'œil, rien de monumental. Ce n'est qu'en examinant avec attention cette église, cachée en grande partie par des maisons modernes, qu'on reconnaît dans sa construction un reste très-curieux et très-intéressant de l'art roman du XII[e] siècle. Des changements importants ont modifié le plan primitif du monument, et les architectes de l'époque ogivale l'ont considérablement agrandi. Rien n'est plus rare que de trouver de nos jours une église romane qui n'ait pas subi de changements dans sa construction. Mais, disons-le à l'honneur des architectes chrétiens, romans ou gothiques, ils reliaient toujours, avec un grand sentiment des lignes et un grand respect pour ce qui restait debout, leurs nouvelles constructions aux anciennes; et quand les artistes gothiques greffaient, sur le plein cintre sévère de l'architecture romane, l'ogive élancée de l'art gothique, ils embellissaient l'édifice sans lui imposer les règles tyranniques du mauvais goût ou les caprices d'un mauvais instinct individuel. C'est ainsi que l'église de Saint-Pierre, sans avoir conservé intact son plan primitif, ne laisse pas de constituer un ensemble où les deux styles de l'art chrétien s'unissent heureusement pour l'agrandir et l'orner en même temps.

L'aspect pittoresque que présente le monument, soigneusement blanchi à la chaux, avec cette naïve ignorance qui peut marcher de pair avec le bariolage aux couleurs criardes dont, depuis quelques années, on enduit l'intérieur de plusieurs de nos églises, est relevé par les arbres qui l'entourent, mais qui le cachent trop en même temps. Sa partie principale, la grande abside et les deux absides latérales, dont l'une est démolie, sont dans le style plein cintre pur, et l'église présente, pour le reste, dans son plan général trois nefs, précédées d'un avant-corps en forme de narthex. La grande nef, qui est voûtée en ogive, est reliée aux deux nefs latérales, qui ont des voûtes d'arête, par des arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés.

La partie ornée présente également de l'intérêt : les chapiteaux des colonnes de l'arcature qui décore le chœur à l'extérieur, sont d'un beau galbe, quoique très-ruinés par le temps, et leurs feuillages et autres ornements, d'une touche large et délicate à la fois, contrastent singulièrement avec ces mesquines décorations en pierre de France que l'on colle, pour ainsi dire, contre nos monuments religieux modernes.

La moulure qui couronne la petite abside sous le toit, est également d'un beau profil, et l'ensemble de l'ornementation extérieure laisse encore, malgré son état de délabrement, un beau souvenir de cet art merveilleux, qui florissait avec une grande puissance sous l'égide de l'unité de la Religion chrétienne.

Arnaud Schaepkens.

Bruxelles, août 1861.

Histoire littéraire.

XI. ANDRÉ ET JEAN CATULLE.

André Catulle est peu connu. Paquot ne lui a pas donné place dans ses *Mémoires*. Foppens, qui lui a consacré un article assez court, lui donne la qualification de *Tornacensis*. A ce propos, nous croyons devoir faire remarquer que les mots de *Tornacensis* ou de *Nervius*, sont fréquemment pris dans un sens assez large, et signifient souvent *né dans le Tournésis* ou *habitant de Tournay*. Le mot *Tornacœnas*, se dit plus ordinairement dans le sens de natif de la province de Tournésis que de la ville même.

Catulle n'était point natif de Tournay, bien qu'Hoverlant lui-même le dise tournaisien. Sanderus, qui écrivait en 1624, et qui connaissait Catulle, lui donne le titre de *Necinus*, ce qui, à notre avis, ne peut s'entendre que du village de Néchin, à douze kilomètres de Tournay. Nous aimons mieux nous en rapporter à Sanderus qu'à M. Le Maistre d'Anstaing, qui fait naître Catulle à Helchin. Il est vrai qu'en 1630, Catulle se fit construire à Helchin, près de l'église, une maison de campagne qu'on appelait *la Folie;* mais cela ne prouve pas que Catulle soit né à Helchin même.

André Catulle naquit vers l'an 1586, puisqu'en parlant d'un événement de l'an 1597, il dit qu'il était encore *puer*.

Après avoir fait ses premières études au collége de Saint-Paul à Tournay, il se rendit à Louvain, où il se fit recevoir docteur en l'un et en l'autre droit. Il enseigna ensuite la rhétorique pendant quelques années à Louvain même, au collége de Vaux. Il occupait ces fonctions déjà en 1613, et, s'il faut en croire les assertions de Prosper Stellart, son concitoyen et son ami, il y déployait beaucoup d'éloquence. C'est pendant son séjour à Louvain que Catulle publia ses premiers ouvrages. Il se trouvait encore dans cette ville en 1620, lorsqu'il fut nommé chanoine de l'église cathédrale de Bruges. Peu après, le 2 décembre de la même année, selon le Nécrologe des chanoines de Tournay donné par Hoverlant, Catulle fut nommé chanoine de la cathédrale de Tournay et revêtu de la charge d'official, charge qu'il dut à sa grande renommée de jurisconsulte. Il remplit aussi les fonctions de grand archidiacre. En 1644, après la mort de Maximilien Vilain de Gand, nous le voyons qualifié chantre et vicaire-général du diocèse de Tournay, *sede vacante*. En sa qualité d'official, il assista en 1634 au synode chargé de régler le style général et commun des cours ecclésiastiques de la province de Cambrai. En la même qualité, il joua un certain rôle dans les difficultés survenues vers cette époque entre Nicolas Dubois, abbé de Saint-Amand, et l'évêque de Tournay (Hoverlant, *Essai*, XXXIII, pp. 69 et suiv.). L'an 1663, en vertu de sa nomination et du consentement de Sa Majesté, il céda son canonicat de Tournay à Jacques Thienpont, en échange de la charge, occupée par ce dernier, de prévôt de la collégiale de Saint-Hermès de Renaix. Catulle mourut le 27 septembre 1667 à un âge très-avancé. Il laissait un neveu, Jean Catulle, aussi chanoine de la cathédrale de Tournay, lequel fut son exécuteur testamentaire.

Au moyen âge, l'archidiacre de Tournay avait droit de gîte à Hollain, de trois en trois ans. Plus tard, ce droit

modifié prit le nom de droit de *soignies*. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les comptes de ce village pour l'année 1656 : « A Monsieur Catulle, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Tournay, à cause des soignies à lui dues, à raison des églises d'Hollain et de Bruyelles, lui a été livré trois rasières et demie d'avoine au lieu de sept, ensuite de la modération par lui faite, ici pour l'année échue à la Saint-André 1656, etc. »

Cette mention se retrouve dans tous les comptes de cette époque. Les archives du village de Hollain renferment même des autographes d'A. Catulle.

A. Catulle était lié avec Prosper Stellart, le P. Ch. Véron, Denys de Villers, Jean d'Ennetières, et une foule d'autres, parmi lesquels Sanderus, qui lui a dédié le second livre de son *Tornacum illustratum*.

Nous connaissons de cet écrivain :

I. De Promethæo sive Origine Scientiarum Dramma. — Lovanii, typis Philippi Dormalii. 1614, in-4°.

Cet ouvrage, dont nous citons le titre d'après Catulle lui-même, est un éloge de la ville et de l'université de Louvain. Il doit être d'une extrême rareté : nous ne l'avons trouvé mentionné dans aucun catalogue, pas même dans les catalogues La Vallière, Courtois, Duriez et Van Vorst, si riches en poëtes latins modernes.

II. 1° Andreæ Catullii Septuplex gladius, Sive Deiparæ Virginis septem dolores. — Lovanii, Christ. Flavius, 1615, in-4°.

Bibl. de la ville d'Amiens, Belles-Lettres, n° 1516.

2° Cet ouvrage eut une seconde l'année suivante sous ce titre :

Andreæ CatvllI Belgæ Tornacensis I. C.ti Septvplex Gla-

divs : sive Deiparæ Virginis septem Dolores. — Tornaci, ex officinâ Caroli Martini, M. DC. XIV.

In-8°. Titre et prélim., 4 feuillets non chiffrés; texte, 45 pp.; appendice, 2 pp. non cotées.

Les liminaires comprennent : 1° Une dédicace en prose à Pierre Loiers, abbé de Saint-Martin; 2° Une autre pièce en prose, intitulée : « Andreas Catullius Lectori Benevolo; » 3° Dix distiques avec ce titre : « Erycius Puteanus Catulli Dolores Commendat. » L'appendice contient deux pièces de vers latins de Sigismond Branicki, comte de Rusca, et de Nicolas Vernulæus, et se termine par un distique : « Ad Deiparam. »

Bibl. royale à Bruxelles; Fonds van Hulthem, n° 23578, exemplaire provenant de la vente Baudewyns, faite à Bruxelles, en 1817.

III. Andreæ Catvlli Belgæ Tornacensis I. C.ti Septvplex trivmphvs sive Deiparæ Virginis septem Gavdia. — Tornaci, ex officinâ Caroli Martini. M. DC. XIV.

In-8°. Titre et prélim., 8 ff. non chiffrés; texte, 48 pp. Une huitième pièce est adressée au lecteur.

La dédicace en prose à Nicolas du Fief, alors chanoine hospitalier de la cathédrale de Tournay, est datée de Louvain, le 22 novembre 1614.

Les liminaires contiennent des vers latins de Paul de Carondelet, fils du gouverneur de Bouchain, de Nicaise Baxius et de F. Thomas Plateanus.

Bibl. royale; Fonds van Hulthem, n° 23578.

IV. Andreæ Catvlli Belgæ Tornacensis, I. C.ti Lachrymæ sive Amores casti. — Tornaci, ex officinâ Caroli Martini. M. DC. XIV.

In-8°. Titre et lim., 8 pp. non cotées; texte, 19 pp.; appendice, 4 pp. non chiffrées.

La dédicace en prose à Maximilien Vilain, chanoine de Tournay, plus tard évêque de cette ville, est datée de Louvain, le 21 octobre 1614. On lit parmi les liminaires : « Lusus ad Symbolum sive Elogium Villanæ gentis : *sans reproche* », 14 vers latins.

L'appendice comprend une pièce de vers latins de Léon du Quesne, avocat à Tournay, plus deux autres adressées à l'auteur et dont la dernière est signée *I. Volcardus.*

Sur le dernier feuillet, on lit : « Vidit I. Boucher. Tornaci xxiij Novemb. 1614. »

Cet ouvrage, qui rappelle pour la forme le *Pervigilium Veneris*, se compose de quatre pièces :

1° Larmes de sainte Marie-Madeleine.

2° Larmes de la même sainte dans la maison du Pharisien.

3° La Madeleine au tombeau du Christ.

4° Larmes de saint Pierre en entendant le chant du coq.

V. Andreæ Catullii planctus elegiacus ad Guillielmum Blitterswyckium Geldriæ consiliarium.

VI. Ecloga pastoralis in obitum Andreæ Maugelli pronuntii apud Belgas et Burgundiones Apostolici per Andream Catullium.

Ces deux opuscules, cités par Sanderus dans son *Tornacum illustratum*, et dans sa *Bibliotheca sacro-profana*, pp. 74 et 80, font sans doute partie de ce que Catulle appelle ses *Poemata miscellanea ad diversos.*

La plupart de ces écrits sont de la jeunesse de l'auteur. Dans son avis au lecteur inséré parmi les préliminaires du *Septuplex gladius*, Catulle déclare qu'il n'avait pas d'abord l'intention de publier ces œuvres, fruits de ses instants de loisir. Dans la dédicace des *Lachrymæ*, il les appelle « juveniles ingenii immaturi fœtus. » Voici encore en quels termes il en parle à trente-neuf ans d'intervalle : « Cujus (ar-

tis poeticæ) ego juvenis enthusiasmo afflatus ante 40 annos metro iambico edidi in lucem... Non ad ostentationem propriam, vel mei commendationem (quæ tamen in notoriis de jure licita est, si modus non excedatur), hæc dico : quia juvenilia sunt opera, quæ quisque æstimare solet, sicut simia informes suos foetus » (*Tornacum*, pp. 102-103).

Ces petits poëmes sont d'une lecture agréable; malheureusement, ils ont tous les défauts des œuvres juvéniles. On y remarque l'abus de l'antithèse, beaucoup de recherche souvent, parfois des fautes de goût à peine croyables, ainsi que de l'érudition à contre-temps. Nous signalerons encore un défaut qui souille beaucoup de poésies latines modernes : un mélange monstrueux de la mythologie avec les mystères sévères de la religion chrétienne.

VII. Dissertatio pro præcedentia Abbatis S. Joannis Valencenis, et aliorum Canonicorum Regularium, ante Abbatem S. Salvii, et alios Monachos Benedictinos.

Foppens dit que cet ouvrage fut imprimé en 1631, sans nous apprendre dans quelle ville, ni même en quelle langue.

VIII. Andreæ Catullii Archidiaconi Tornacensis censura libræ (libra censoria) Ioannis Caramuelii.

Cité par Sanderus dans sa *Bibliotheca sacro-profana*, p. 11. C'est tout ce que nous savons de cet écrit. Sur Jean Caramuel, voir Paquot, VIII, 251.

IX. Andreæ Catvlli presbyt. Jurisconsulti, Archidiaconi et Vicarii generalis Tornacensis Tornacum, Civitas Metropolis et Cathedra Episcopalis Nerviorum; Ad Serenissimum Principem Leopoldvm Gvilielmvm, Archiducem Austriæ, etc. — Bruxellæ, Ex Typographiâ Ioannis Mommarti. M. DC. LII.

In-4°, 12 feuillets lim. non cotés et 252 pages.

Au verso du titre, quelques citations de César, de Tacite et de Strabon. Suit la dédicace à Léopold-Guillaume, puis différentes pièces de vers : la première, de deux pages, est de Nicolas du Fief, évêque nommé d'Arras; la seconde, de Jean Catulle, neveu de l'auteur, et comme lui chanoine de l'église cathédrale de Tournay; les autres sont d'Ignace Coxie, chanoine de Leuze, de Maximilien de Sainte-Marie-Madeleine (d'Hovyne), de Charles-Philippe de Blytterswyck, de François de la Motte de Bourquembray, de Robert de Farvacques, de Nicolas à Valle (Delval ?), regent au collége de Saint-Paul à Tournay, et enfin de Henri Ozanne, docteur en droit. Vient ensuite le *Prolegomenon*, adressé à Godefroid Wendelin, docteur en droit civil et canon, chanoine et official de Tournay, et daté de Tournay le 20 juillet 1651. Dans ces prolégomènes, Catulle attaque poliment le sentiment de ce docteur, qui avait publié à Anvers, en 1649, son traité intitulé : *Leges Salicæ*.

L'ouvrage de Catulle est divisé en onze *Syntagmata*. Le dernier, qui forme l'appendice, est suivi d'une récapitulation.

Au *Tornacum*, est joint un autre ouvrage sous ce titre :

Illvstrivm Virorvm pondus et statera De Civitate seu Metropoli, nec non cathedra episcopali Nerviorum. — In-4° de xlvij pages, plus une page pour l'errata. Les pp. xlij à xlvij sont occupées par une églogue, dans le genre de Virgile, intitulée : Ecloga, in qua sub nomine Daphnis Maximiliani Villani à Gandavo, episcopi tornacensis, mors deploratur. A la fin, on lit trois chronogrammes, puis ces mots : Andreas Catulle Cantor et Canonicus Ecclesiæ Cathedralis Vicarius generalis Sede vacante Anno M. D. C. XLIV.

Revenons au *Pondus et Statera*. Cet ouvrage se compose de témoignages de savants contemporains en faveur de l'opinion soutenue par Catulle. Ce sont des lettres : 1° de

Nicolas du Fief, celle-ci datée de Bruxelles, le 5 mai 1651; 2° de Godefroid Wendelin, datée de Tournay, la veille de la Saint-Augustin de la même année; 3° de Guillaume de Blitterswyck, conseiller du roi, le 8 août 1651. Suivent quelques extraits ou déclarations d'Alexandre Wiltheim, d'Olivier de Vrée, de Jean-Jacques Chifflet, et la censure datée du 28 février 1652.

Quelques années plus tard, en 1658, le père Gautran publiait la *Question historique* où il s'efforçait de défendre l'opinion soutenue par Catulle. Poutrain a aussi plaidé la même cause. De nos jours, cette question est revenue sur le tapis. M. Defuisseaux s'étant, dans un discours prononcé à la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, déclaré le champion de Bavai, M. A.-G. Chotin essaya, en 1842, de le réfuter dans un article inséré aux *Archives tournaisiennes*, publiées par M. Hennebert. M. A-G.-B. Schayes répondit à son tour à M. A.-G. Chotin, par un article intitulé : « Quelle a été la capitale des Nerviens? » Cet article se lit également dans les *Archives tournaisiennes*, pp. 201-211.

Quoi qu'il en soit, le *Tornacum* est un ouvrage intéressant; le neuvième chapitre, le plus curieux pour celui qui ne s'absorbe pas dans ces questions controversées, passe en revue les principaux hommes célèbres qu'a produits la ville de Tournay dans tous les genres, et ce chapitre occupe à peu près la moitié de l'ouvrage.

Quand le *Tornacum* vit le jour, Catulle se trouvait à Bruxelles, malade de la fièvre quarte. Il n'avait donc pas sous la main les moyens de contrôler toujours l'exactitude de ses assertions. Aussi à la page 256, il rectifie plusieurs erreurs qui lui étaient échappées. Il se proposait, si Dieu lui rendait la santé, de donner une seconde édition de son œuvre, et de faire tous ses efforts pour la rendre plus exacte et plus soignée. Il ne paraît pas qu'il ait jamais exécuté ce projet.

Nous dirons aussi un mot d'un autre projet de Catulle, qui ne semble pas non plus avoir été réalisé. L'une de ses sept allégresses, *Septem gaudia,* a pour objet la Naissance du Christ. Le P. Lotich avait déjà traité ce sujet. Catulle lui emprunta son poëme, en en indiquant l'origine bien entendu; mais, trouvant que l'auteur n'avait pas assez insisté sur les sentiments maternels de la Vierge, il compléta la pièce du P. Lotich. A cette occasion, il déclare qu'il a l'intention de publier des odes choisies sur la Nativité. Mais nous n'avons pu découvrir la preuve qu'il se soit jamais exécuté.

Catulle est l'auteur d'autres écrits encore; mais il en est qui n'ont pas vu le jour. Catulle était intimement lié avec Prosper Stellart, son compatriote. Stellart, se rendant en Italie, emporta avec lui tous les écrits ou élucubrations de Catulle tant en vers qu'en prose. Stellart mourut à Gaëte, en 1626, et, en 1652, Catulle désespérait encore de revoir jamais les fruits de ses veilles.

Guillaume de Blitterswyck, dans sa lettre à A. Catulle, insérée dans le *Pondus et Statera* rappelé plus haut, nous apprend que Catulle avait préparé un ouvrage intitulé :

Curiæ Spiritualis Athenæum circa Quæstiones in jure Canonico et praxi Ecclesiasticâ magis celebres, et usitatas.

G. de Blitterswyck faisait des vœux pour que cet ouvrage vît le jour au plus tôt. Nous ne croyons pas que ces vœux aient été exaucés. A cette occasion, Blitterswyck fait un grand éloge des connaissances juridiques de notre official. Il appelle le *Curiæ spiritualis Athenæum,* un ouvrage admirable.

Il a paru à Louvain en 1654, in-12°, un ouvrage mentionné au cat. n° 7, Heussner, p. 43, sous ce titre : *Andreæ synopsis juris canonici per erotemata dig.* Mais nous ne voyons pas pourquoi Catulle, si ce livre était de lui, se serait contenté d'y mettre son prénom.

Dans son *Tornacum,* p. 102, Catulle, après avoir rap-

pelé la gloire musicale de la chapelle de Tournay, promet de donner un ouvrage sur la musique : « Forsan, erit ut aliquam aliquando symbolam et ego in hujus Artis perfectionem scriptis et typis conferam, si mihi otia faciat, et vitam protrahat Deus. » Mais rien ne vient prouver que ce projet ait été mis à exécution.

Nous connaissons de plus d'André Catulle :

1° Une pièce de 22 vers scazons, intitulée : « In Jacobi Cornelii à Marca Lessus, Andreæ Catullii Scazontes, » et insérée pp. 191-192 de « Jacobi Cornelii à Marca opera omnia, Lovanii, typis Ph. Dormalii, 1613. »

2° Sept distiques, insérés page 106 de l'*Augustinomachia*, de Prosper Stellart. Lyon, 1613.

3° Trois distiques parmi les préliminaires de l'ouvrage de Pierre Colins : Histoire des choses les plus mémorables aduenues en l'Europe. Tournay, Quinqué, 1643.

4° Une lettre en français de 4 pages, datée de Renaix, par laquelle Catulle donne son avis sur les *Mémoires* de Ferry de Guyon, publiés par Pierre de Cambry, en 1664. Elle est insérée parmi les préliminaires des susdits Mémoires.

5° Epinicium D. Francisco Xaverio Mechliniæ in templo societatis Jesu miraculis claro.

Pièce de vers à la suite du MS. n° 7221 de la bibliothèque de Bourgogne, intitulé : Antonii Sanderi chorographica descriptio collegii ac domus probationis societatis Jesu Mechliniæ cum brevi enarratione miraculorum SS. Ignacii et Xaverii... 1669.

Baron de Saint-Genois, *Antoine Sanderus*, p. 115.

Nous avons déjà dit qu'André Catulle avait un neveu du nom de Jean, qui fut son exécuteur testamentaire. Jean Catulle, licencié en droit civil et canon, devint chanoine de

la cathédrale de Tournay, en 1644. Il mourut le 11 mars 1673.

Outre la pièce de vers insérée parmi les préliminaires du *Tornacum* de son oncle, et qui se compose de huit distiques, Jean Catulle a écrit :

Jo. Catulle animadversiones in causa episc. Tornac. contra anonymi Scriptoris defensionem. Torn. 1644, in-4°.

Cat. P. Wouters, Bruxelles, 1794, n° 5889.

Nous avons lieu de croire que cet ouvrage est relatif aux difficultés alors pendantes entre l'évêque de Tournay et Nicolas Dubois, abbé de Saint-Amand. La *Bibliographie douaisienne,* pp. 239 et 240, mentionne plusieurs écrits relatifs à cette discussion. Il en est peut-être, dans le nombre, de Jean Catulle. L'ouvrage auquel ce dernier répondait pourrait bien être : De Libertate et Immunitate Monasterii S. Amandi in pabula Tornacensis diœcesis historica et succincta elucidatio. — Duaci, Jean de Spire, 1644, in-4°.

XII. MICHEL D'ESNE.

Michel d'Esne, seigneur de Betencourt, occupa pendant dix-sept ans le siége épiscopal de Tournay. Il était fils d'Adam d'Esne, seigneur de Betencourt et de Servin-Villers, et de dame Bonne de Lalaing. Il naquit en 1540, au mois de janvier, le 8 selon Paquot, le 5 selon M. Duthillœul dans sa *Bibliographie douaisienne.* Paquot le fait naître à Cambrai, tandis que M. Duthillœul, nous ne savons sur quel fondement, le dit natif de Tournay.

Il ne peut entrer dans nos intentions de retracer au complet la vie de Michel d'Esne. Ce serait faire l'histoire de l'évêché de Tournay pendant une certaine période.

D'un autre côté, Paquot, dans ses *Mémoires,* a consacré quelques pages à notre pieux évêque. Or, quand nous touchons à un sujet déjà traité par Paquot, ce n'est pas pour le répéter, mais pour le compléter surtout au point de vue bibliographique. Nous ne parlerons donc, autant que possible, que de la carrière littéraire du seigneur de Betencourt.

Michel d'Esne fit son cours d'humanités au collége de Houdain, à Mons, qui rivalisait alors avec les écoles d'Ath, où étudia Juste-Lipse. A l'âge de quinze ans, il entra à la cour de Philippe II en qualité de page, puis il embrassa la carrière militaire, et servit pendant près de six ans en Flandre et en Espagne. De retour dans sa patrie, il eut, selon Paquot, beaucoup de traverses à essuyer, à cause de son zèle pour la liberté de sa patrie et de son attachement à son évêque et à son roi. Il se consola de ces malheurs avec les Muses. Tout en cultivant la poésie, il protégeait les poëtes. Il avait un frère animé des mêmes goûts que lui. Michel d'Esne composa des vers à la louange de Jean Loys, de Douai, reçu licencié en droit le 21 décembre 1582. Il fut aussi le protecteur de Nicolas-Philippe Loys, fils de Jean, qu'il attacha plus tard à sa personne. Nicolas-Philippe Loys dédia à M. d'Esne les œuvres poétiques de son père, par une épître datée du 9 octobre 1612. Il composa également *La vie du Révérend Père en Dieu, Monseigneur Michel d'Esne, évêque de Tournay,* ouvrage resté inédit.

En vivant ainsi dans la retraite, M. d'Esne se sentit poussé vers l'état ecclésiastique, qu'il résolut d'embrasser. Il fut ordonné prêtre le 5 janvier 1589, et il demeurait à Douai, où il n'avait aucun bénéfice, lorsque le roi Philippe II le nomma en 1597 à l'évêché de Tournay, vacant par la mort de Louis de Berlaymont. M. d'Esne avait, en 1595, dédié au roi sa traduction de la vie de saint François de Borgia, et ce fut, selon Paquot, pour récom-

penser sa fidélité à son service que Philippe II lui confia le diocèse de Tournay.

Les dix-sept années d'épiscopat de M. d'Esne furent signalées par la fondation d'un grand nombre d'établissements pieux ou utiles. Nous ne pouvons rappeler le détail de ces fondations qu'Hoverlant énumère au volume LVIII^e^ de son *Essai*. Nous dirons seulement que d'Esne consacra la chapelle du noviciat des Jésuites de Tournay, aujourd'hui l'athénée. C'est lui aussi qui, frappé du mérite de Jean Cousin, l'éleva spontanément au canonicat.

M. d'Esne, qui était attaqué de la goutte, mourut à Tournay le 1^er^ octobre 1614, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, sous une pierre portant les quatre quartiers : d'Esne, Lalaing, Silly, Habarcq. C'est à tort que Paquot dit qu'il fut enterré sans épitaphe. Il fonda, en mourant, un office en l'honneur de saint Michel, archange, son patron.

Outre sa vie écrite par N.-P. Loys, nous avons un poème de quelques pages en son honneur dû à Nicaise Dieulot, curé de Rongy, et inséré par Cousin au tome IV^e^ de son histoire de Tournay.

Parmi les ouvrages qui lui sont dédiés, nous ne citerons que la vie de Jean Venduille par N. Zoès, official de Tournay.

Comme écrivain, M. d'Esne s'est surtout occupé à traduire un certain nombre de vies de saints ou d'ouvrages de piété. Avant de passer ses œuvres en revue, nous tenons à déclarer que la *Bibliographie douaisienne* nous a été d'un grand secours pour cette partie de notre travail, attendu que presque tous les ouvrages de M. d'Esne ont été imprimés à Douai.

I. Les quinze mystères du rosaire de la sacrée Vierge Marie, mis en vers français par le S^r^ de Betencourt, en quinze estampes coloriées. — Anvers, Plantin, 1588, in-4°.

Cat. d'une vente faite à Gand chez Predhom le 23 janvier 1843, n° 237.

C'est le seul ouvrage en vers que nous connaissions du Sr de Betencourt. Il a échappé à Paquot.

II. Recueil de tout ce qui s'est faict au Consistoire assemblé à Rome par N. S. P. le pape Grégoire XIII où furent receus les ambassadeurs des trois rois du Jappon, et presterent publiquement obéissance à Sa Sainteté le xxiij mars l'an 1585. Tourné du latin en nostre vulgaire par le Seigneur de Betencourt. — Douay, veuve Jacques Boscard, 1593. In-8°, de 70 feuil. non chiffrés.

Duthillœul, Bibliogr. douais., n° 187. Inconnu à Paquot.

III. Les trois livres de la vie du père Ignace de Loyole qui a fonde la compagnie de Jesus. Traduicts du latin du P. Jean Maffee, prestre de la mesme compagnie, par Michel d'Esne, prestre. — A Douay de l'imprimerie de Jean Bogard, 1594. In-8°, de 298 pp., avec un beau portrait, au burin, de saint Ignace.

Cat. P. Wouters, Bruxelles 1794, n° 4323. — Bibl. douais., n° 105.

De Backer, Bibliogr. des écriv. jésuites, I, 473.

Le texte avait paru pour la première fois à Venise, en 1585, in-8°.

La vie d'Ignace de Loyola, par Maffée, est plus estimée que celle du même par le P. de Ribadeneyra (Brunet, art. Ribadeneyra).

IV. Lettre du Japon des années 1591 et 1592. Escrite au R. P. General de la Compagnie de Jésus, et Tournée d'espagnol (de Louis Froes), en italien par le P. Ubaldino Bartolini de la mesme compagnie : et maintenant en notre langue vulgaire sur l'exemplaire imprimé à Rome par Louys

Zannetti, 1595. Par le seigneur de Betencourt Gentil'homme de la maison du Roy nostre Prince et Seigneur naturel. — A Douay, chez Jean Bogart, 1595. In-12 de 115 pp. La lettre du P. Louis Froes est datée de Nangasachi, le 1er octobre 1592.

De Backer, Bibl. écriv. Jés., I, 332. Bibl. de Mons, n° 5949.

Inconnu à Paquot.

V. 1° La vie du pere François de Borja, qui fut duc de Gandia, par le R. P. Pierre de Ribadeneyra, tournée en nostre langue vulgaire par le seigneur de Betencourt. — Douay, Baltazar Bellere, 1596.

In-8° de 11 feuillets prél. et 480 pages. Cet ouvrage eut une seconde édition, en 1603, sous ce titre :

2° La vie dv Pere Francois de Borja, qvi fvt dvc de Gandia, et depvis religievx, et troisiesme General de la Compagnie de Iesvs. Escrite en Espagnol par le P. Pierre de Ribadeneyra de la mesme Compagnie, et dediee a la majesté catholique du Roy nostre sire Don Philippe, second de ce nom. Et tournée en nostre langue vulgaire par le seigneur de Betencourt. — A Dovay, De l'Imprimerie de Baltazar Bellere, au Compas d'or. M. DCIII. Auec permission des supérieurs.

In-8°, titre et lim., 12 ff. non chiffrés; texte, 480 pp.

La Vie de François de Borja, divisée en 4 livres, finit à la page 445. Suit un avis au lecteur (pp. 446-448). A la page 449 commence : Bref traicté dv Pere François de Borja, pour les prédications de l'Euangile et saincte parole de Dieu. Ce traité se compose de huit chapitres.

Parmi les lim., on lit : Dédicace au roi; signée Michel D'Esne, Prestre, et datée de Douai, le 9 8bre 1595. Suit la

dédicace de Ribadeneyra au roi, un avis au lecteur, la table et le privilége du 10 octobre 1595.

Bibl. Univ. Gand; Hist., n° 1105.

VI. La vie dv pere M. Iacqves Laynez, leqvel a esté l'vn des premiers compagnons dv P. Maistre Ignace de Loyola, et l'ayda à fonder la Compagnie de Jesvs, et fut second General d'icelle. Escrite en langue Espagnole par le Pere Pierre de Ribadeneyra de la mesme Compagnie, et tournée en nostre langue vulgaire par Michel D'Esne, seigneur de Betencourt. — A Dovay, de l'Imprimerie de Baltazar Bellere, au Compas d'or. M. D. XCVII. Auec permission des Superieurs.

In-8°; titre et lim., 12 pp. non chiffrées; texte, 260 (lisez 560) pp., plus 7 pp. de table.

La vie de Laynez, divisée en trois livres, occupe 535 pp. Puis vient : La vie et mort dv pere Alonse Salmeron (p. 536-560).

Les pp. 298 et suiv. sont cotées par erreur 198, 199, etc.

Les lim. contiennent la dédicace du P. de Ribadeneyra, la table des chapitres et l'appr. du 10 mai 1597.

Bibl. roy. à Brux.; Fonds Van Hulthem, n° 16144.

VII. L'Esgvillon de l'Amovr divin, de S. Bonaventvre, Mis en François par B. de Vigenere, Enrichy du Mespris du Monde, composé par ledict Autheur. Et nouuellement traduit en François, par M. D'Esne, Prestre, S. de Betencourt. — A Dovay, chez Baltazar Bellere, au Compas d'or. An. 1605.

In-12, de 558 pages.

Le traité du Mépris du Monde commence à la page 541, et va jusqu'à la page 558. Il est suivi de la devise : *Virtvte non Sangvine D'Esne.*

Bibl. Univ. Gand.; Théol., n° 1517.

VIII. La vie de la très Saincte et vrayment admirable vierge Ludyvine, tiré du latin du F. Jean Brugman, mise en abrégé par Messire Michel d'Esne, Evesque de Tournay. — Douay, Baltazar Bellere, 1608.

In-12, de 152 pages.

Le catalogue du duc de La Vallière, n° 19816, donne à cette impression la date de 1609. Nous avons suivi la Bibl. douais., n° 255.

Il existe une autre traduction de cette même vie, imprimée à Douai, quelques années plus tôt :

La vie admirable très saincte et miraculeuse de madame Saincte Lydvvine. Escrite en langue latine par F. Jean Brugman de l'ordre de Saint-François. Reduit en meilleur ordre et distinguée par chapitre par Laurent Surius. De nouveau sans abreger mise du Latin en Fr. par M. Walrand Caoult prestre. — Douay, Baltazar Bellere, 1601, in-8°.

La 1re éd. avait paru l'année précédente.

Bibl. Univ. Gand; Hist., n° 2062. — Bibl. douais., n° 222.

IX. Aucunes Considérations touchant la vénération des saincts, distribuées en sept ordres ou bandes, tournées du latin par Messire Michel d'Esne, Evesque de Tournay. — Douay, Baltazar Bellere, 1608, in-12.

Bibl. douais., n° 256.

X. Sommaire discours de la vie et saincteté de Saincte Françoise romaine, ou de Pontiani. Par M. François Penia; tourné de l'italien, par Michel d'Esne, Evesque de Tournay. — Douay, Baltazar Bellere, 1608. In-12, de 68 pp.

Bibl. douais., n° 257. — Cat. La Vallière, n° 19816.

XI. La vie du Bienheureux Ignace de Loyola, fondateur et premier General de la Compagnie de Iesvs, et des Peres

Maistre Iacques Laynez et François de Borja, second et troisieme general. La premiere faicte en latin par le P. Pierre Maffée, et les autres en Espagnol par le P. Pierre de Ribadeneyra, tous deux de la mesme compagnie. De la traduction de Michel d'Esne, Evesque de Tournay. — A Tournay, de l'imprimerie de Charles Martin, 1613.

In-4° de 536 pp.

De Backer, Bibl. écr. Jés., III.

Chacune de ces trois vies avait déjà été publiée. Voir les nos précédents. De toutes les œuvres de Michel d'Esne, Cousin (IV, 355) ne cite que ce dernier no, ainsi que les vies de sainte Ludivine et de sainte Françoise.

F. F. J. Lecouvet.

Du goût exclusif

DANS L'ART RELIGIEUX.

Depuis quelques années, on remarque chez certains artistes un goût exclusif pour l'art ogival, qu'ils regardent comme le seul style digne ou susceptible d'être appliqué aux édifices du culte. Pour cette classe d'artistes, tous les autres genres d'architecture employés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, devraient être bannis des monuments religieux, et l'art ogival, cette expression de l'enthousiasme religieux du moyen âge, devrait régner seul en maître pour exprimer le sentiment et la grandeur de l'art chrétien. Ce zèle prononcé pour l'architecture ogivale ou gothique est fort beau et très-louable quand il ne tend pas à s'imposer, aux dépens de l'art religieux d'un autre âge ou d'une autre époque. Comme résultat de cet engouement pour le gothique, ne voit-on pas, depuis quelques années, nos églises privées souvent des belles toiles et des sculptures des maîtres flamands et italiens du XVII^e^ siècle, pour faire place à des statues et à des bas-reliefs de fabrique de la plus désespérante médiocrité, ou à un badigeon aux couleurs tranchantes, rompant par ses tons criards les lignes architecturales, et détruisant l'ensemble de l'aspect grandiose dont la plupart des églises romanes ou gothiques du moyen âge portent l'empreinte?

L'art chrétien n'est pas vassal de l'un ou de l'autre style :

il est l'expression de la foi et de l'âme de l'artiste, n'importe à quelle école il s'est formé ou à quel siècle il appartient; tous les artistes doués d'un goût élevé et d'un talent de maîtres, sont admis par l'Église à rendre service à la religion par leurs œuvres.

Aux admirateurs exclusifs de l'art religieux qui rejettent l'art roman byzantin et les productions de la Renaissance, se joint une autre caste plus dangereuse encore, qui supprime entièrement dans les églises les tableaux de nos grands maîtres, préférant les murs nus aux représentations chrétiennes qui rappellent à la fois la grandeur et la sainteté des mystères de la religion du Christ. Le nombre de ces prétendus protecteurs de l'art religieux — artisans, amateurs et membres des conseils de fabrique — est peu considérable; il en est cependant qui se permettent de laisser traîner dans des coins obscurs les belles toiles des Restout, des Crayer, des Van Dyck et d'autres artistes illustres, sous prétexte que ces œuvres ne sont pas dans le style ogival, ou qu'elles heurtent les lignes du monument qu'un restaurateur ou un conducteur d'ouvriers, improvisé architecte, a entrepris de badigeonner ou de rajeunir par le grattage?

Qu'on ne rejette donc pas de nos constructions ogivales ou romanes les œuvres vigoureuses et énergiques de nos maîtres du XVII^e^ siècle, appelées, par leurs formes et par la vie puissante de leurs compositions, à combattre l'erreur et le matérialisme du protestantisme, qui a déchiré l'unité de l'Église, en divisant ses enfants.

A toutes les époques, la religion a appelé l'art à son aide pour décorer les temples et pour exprimer par la forme, mieux que par la parole, ses mystères, ses triomphes et ses souffrances, ainsi qu'il résulte des extraits des saints Pères que nous faisons suivre, extraits dont nous recommandons la lecture aux badigeonneurs des églises et à ceux qui relè-

guent dans l'oubli les peintures sur toile encadrées, et qui font de la grande peinture décorative un véritable métier, qu'ils ne rougissent pas d'exploiter.

Saint Nil écrit à Olympiade le proconsul : « Je voudrais faire couvrir les murs du temple de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament par le peintre le plus instruit, afin que ceux qui ne savent pas lire l'Écriture se mettent devant la mémoire, par la vue de ces peintures, les grandes actions par lesquelles les saints ont servi Dieu. »

Saint Damase dit : « Les choses sensibles sont des images des choses insensibles. Ainsi pour représenter la sainte Trinité, nous employons la comparaison du soleil, de sa lumière : de la source et du ruisseau. Nous appelons encore image la verge d'Aaron et l'urne de la manne signifiant la sainte Vierge; le serpent d'airain signifiant Jésus-Christ en croix, la mer et la nuée signifiant le baptême. »

Jean Chrysostome possédait un portrait représentant saint Paul, apôtre; Métaphraste dit que l'image de saint Paul était toujours devant Jean, qui avait l'habitude de la regarder continuellement.

Beda, *De templo Salomonis,* dit : « Les peintures sont des descriptions vivantes, comme les Grecs les nomment; et non pas seulement les livres des illettrés, mais aussi des hommes les plus instruits, qui avouent avoir tiré beaucoup d'utilité de leur vue et même en avoir été touchés jusqu'aux larmes. Pour cette raison, il est d'usage dans l'Église depuis l'antiquité de recommander la vue des images à ceux qui sont tombés dans quelques péchés ou en sont attaqués. »

Le même auteur, dans son livre *des Lieux saints,* parle d'une draperie sur laquelle se trouvait une très-ancienne peinture des douze apôtres avec le Christ.

Adrien Ier écrit à Charlemagne : « Nous sacrons avec le saint chrême les images ou les histoires *que l'on peint,* avant qu'elles soient vénérées par les fidèles, et nous imitons en

cela le commandement de Dieu à Moïse, où il est dit d'oindre le tabernacle, etc. »

Platina écrit également d'Adrien Ier, qu'il avait orné l'autel de saint Pierre d'une draperie (*pallium*), sur laquelle était représentée l'histoire de saint Pierre délivré de la prison par un ange.

Si nous rappelons l'exemple des anciennes peintures murales dans les églises, c'est pour faire connaître en même temps qu'elles étaient toujours exécutées sous l'influence d'une pensée religieuse et morale. Il n'en est plus de même aujourd'hui : plusieurs églises sont badigeonnées en couleurs et ornées de figures et de vitraux qu'on imite des plus mauvais manuscrits du moyen âge, d'un goût barbare et d'un dessin impossible. On engage des peintres, à cinq francs la journée, pour barioler les monuments; et plus les couleurs sont criardes, plus elles sont admirées par ces âmes plus dévotes qu'instruites, pour lesquelles il semble que l'harmonie, la plus sublime qualité de l'art religieux, restera éternellement une lettre morte.

A. S.

ESSAI

D'UN CATALOGUE MÉTHODIQUE DE LIVRES

RELATIFS A L'HISTOIRE NATIONALE.

Lorsque l'on veut procéder au classement méthodique des livres qui concernent l'histoire de notre pays, il importe de faire, au préalable, une étude approfondie de cette histoire, afin de bien fixer les principes qui doivent guider le bibliographe belge dans cette tâche difficile.

A cet effet, quelques observations préliminaires, fruit d'une méditation sérieuse, ne seront point déplacées ici.

Dans la constitution ethnographique des différentes nationalités de l'Europe, les Pays-Bas forment un ensemble tantôt divisé, tantôt réuni, puis séparé encore en états distincts, moins homogène de race peut-être que relié par une communauté d'idées, de traditions séculaires et d'intérêts politiques connexes, formant fictivement à travers toutes nos époques historiques, une agglomération bien déterminée, une expression géographique, tout comme ce qu'on est convenu d'appeler d'un nom générique l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, bien que chacune de ces grandes divisions géographiques se décompose aussi en états distincts.

Aujourd'hui les Pays-Bas, connus autrefois sous le nom de *pays de par-deça*, forment deux royaumes entièrement indépendants. Nous omettons d'y comprendre quelques contrées qui en ont été successivement détachées pour constituer le grand-duché de Luxembourg ou pour être réunies

à la France et à la Prusse. Il n'y a plus aujourd'hui de lien fédératif entre ces différentes parties. Il n'en était pas de même dans le passé, alors que les provinces du nord et celles du midi de cette vaste contrée — qu'elles formassent des comtés, des duchés ou des seigneuries, ou qu'elles fussent temporairement réunies en faisceau, comme sous les ducs de Bourgogne et sous Charles-Quint, ou bien constituées en un seul royaume, comme de 1815 à 1830, — entretenaient entre elles des rapports tels qu'on pouvait les considérer comme une fédération nationale de fait.

Pour celui qui étudie l'histoire de notre patrie, il est indispensable de consulter l'ensemble des écrits qui ont été publiés sur ce groupe ethnographique appelé Pays-Bas, considéré comme la contrée la plus basse de l'Europe, à cause de sa situation géographique.

En se plaçant au point de vue essentiel que nous venons d'indiquer, il faut renoncer à faire une distinction absolue entre ce qu'on nomme aujourd'hui la Belgique et la Hollande. De là la nécessité évidente, au moins pour certaines grandes époques bien caractérisées, de classer dans un ensemble méthodique non interrompu tous les ouvrages d'histoire qui concernent les Pays-Bas.

C'est seulement après que les événements de 1830 ont procuré aux provinces du midi l'autonomie et l'indépendance politique, que nous pouvons abandonner cette classification et cataloguer séparément les livres relatifs à l'histoire de la Belgique proprement dite.

Nous avons besoin d'établir ces principes en tête de cette méthode bibliographique, un peu nouvelle peut-être pour quelques-uns, afin qu'on ne se méprenne point sur nos intentions patriotiques. L'expérience et une longue pratique nous donnent la conviction qu'un classement scientifique de ces sortes d'ouvrages, autrement conçu, serait incomplet, illogique, pour ne point dire absurde.

En conformité de ces idées générales que nous croyons partagées par tous les hommes sérieux, nous établissons d'abord dans notre classement trois grandes divisions fondamentales.

1re Division : *Pays-Bas,* alors que les provinces du nord et celles du midi formaient, tantôt réunies, tantôt séparées, une circonscription ethnographique spéciale en Europe.

2e Division : *Belgique,* alors que la Belgique ou plutôt les provinces du midi, séparées en 1830 de leurs sœurs du nord, fut constituée en état séparé.

3e Division : *Hollande* ou *royaume des Pays-Bas* actuel, alors qu'à la suite des événements de 1830, les provinces du nord furent à leur tour constituées en royaume.

Pour cette dernière division, nous avons cru indispensable de prendre notre point de départ plus haut et de commencer la classification des ouvrages d'histoire à partir de la fondation de la république des Provinces-Unies, en 1579. En effet, la séparation politique des provinces du midi et de celles du nord a commencé de fait à cette époque, et n'a été interrompue que pendant l'existence du royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1830.

Nous avons maintenant à justifier par quelques explications fort simples les différentes subdivisions de ces grandes catégories. Nous déduirons nos motifs par paragraphes.

On ne saurait écrire l'histoire d'un pays sans consulter les livres didactiques destinés à faire connaître comment il convient de la traiter. Ce point est surtout important pour la Belgique, je dis les Pays-Bas, dont l'histoire est souvent confuse et difficile à rendre homogène (§ 1).

Ce premier principe établi, il faut décrire le pays qu'occupaient les habitants primitifs de nos contrées (§ 2), et faire l'histoire de ces habitants aborigènes (§ 3). Mais ces premières notions n'auraient point de base, si l'on ne connaissait à fond la géographie générale des Pays-Bas, si l'on

n'avait sous les yeux les cartes, les atlas, les plans topographiques qui précisent la situation des lieux; car la géographie est l'œil de l'histoire (§ 4, 5, 6); si l'on ne pouvait recourir à une description générale et particulière des Pays-Bas et de leurs deux grandes subdivisions (§ 7, 8, 9), et même à celle de leurs moindres parties (§ 10, 11)

Pour bien traiter ce côté de la question, il faut ensuite étudier les antiquités du pays, les étymologies locales, les origines, l'histoire des temps héroïques et fabuleux, les traditions, les mœurs primitives (§ 12, 13, 14, 15, 16).

Ces seize premiers paragraphes forment en quelque sorte l'introduction du catalogue. Arrivés à l'histoire proprement dite, c'est-à-dire à la narration des faits, les auteurs consulteront toutes les collections qui renferment des documents épars (§ 17, 18, 19), puis les historiens, les chroniqueurs, les annalistes, les compilations qui ont un intérêt général ou particulier pour les Pays-Bas, pour leurs deux grandes subdivisions ou pour les différentes parties de celles-ci (§ 20, 21, 22, 23, 24, 25).

Quand on parvient à la partie de nos annales où il est utile de diviser l'histoire en périodes déterminées, il convient de grouper les ouvrages dans l'ordre de ces périodes et des règnes qui s'y rattachent (§ 30-33, 36, 44-48, 50, 54, 61-64, 66-68, 70). Si l'importance des faits qui se sont passés dans ces périodes déterminées, exige, pour faciliter la marche du récit et lui donner de la régularité, des subdivisions plus nombreuses, on sera heureux de trouver groupés dans des rubriques séparées les livres où ces faits sont plus particulièrement traités.

Ainsi, pour ne citer que deux exemples, les savants qui s'attacheront de préférence à l'époque des troubles des Pays-Bas du XVI^e^ siècle ou à celle de la révolution brabançonne, nous approuveront sans doute d'avoir réuni dans une série de paragraphes, assez multipliés, les livres qui ont trait à

ces grands mouvements politiques de notre patrie (§ 30, 32, 33 à 43, 53 à 60). L'histoire générale des différentes contrées des Pays-Bas jusqu'après les Troubles, celle des provinces belges, réunies à la Hollande jusqu'à 1830, et formant le royaume des Pays-Bas, enfin celle de la Belgique proprement dite, étant étudiée dans leur ensemble, on passera à l'histoire des provinces qui forment le royaume de Belgique et à celle des villes, bourgs, communes et localités de toute espèce qui s'y rattachent, telles que châteaux, établissements religieux, etc., du plat pays (§§ 75-140).

Enfin, sous le titre de *Mélanges*, on a rangé quelques ouvrages d'un caractère douteux qu'on n'a pu faire entrer dans aucune des rubriques précédemment désignées (§ 141).

Ici pourrait au besoin s'arrêter le classement des ouvrages d'histoire nationale; mais comme nous avons en vue de présenter l'ensemble de tout ce qui a été écrit sur l'histoire des deux parties des anciens Pays-Bas, tant à cause du sort commun qui les a reliées entre elles pendant des siècles qu'à cause des relations de bon voisinage qui nous rapprochent tous les jours de nos frères du nord, nous avons voulu compléter notre travail de catalogue par une troisième division où se trouvent groupés tous les ouvrages qui concernent l'histoire des Provinces-Unies depuis leur séparation d'avec les provinces belges, et celle du royaume des Pays-Bas ou de Hollande actuel, depuis 1830 jusqu'à ce jour.

Dans cette troisième division, pour être logique dans notre classification méthodique, nous avons aussi réuni les livres relatifs à l'histoire des provinces, des villes et des localités, qui font partie du royaume actuel des Pays-Bas, ainsi qu'aux colonies ou possessions d'outre-mer.

Avant de passer au catalogue proprement dit des livres d'histoire nationale, nous devons encore dire un mot de la part qu'il faut faire dans notre méthode des exigences d'un classement bibliographique général.

Il est d'abord essentiel de faire remarquer que, dans cette classification, nous nous plaçons au point de vue d'une bibliothèque publique considérable variée, composée de collections de livres de toute espèce, où les ouvrages relatifs à l'histoire des Pays-Bas ne forment qu'une subdivision de la rubrique *Histoire*.

Nous n'avons donc pu faire entrer dans notre catalogue ni l'histoire ecclésiastique de nos provinces, ni l'histoire littéraire, ni la biographie; ces trois subdivisions rentreront nécessairement dans les grandes catégories bibliographiques de cette espèce où on les retrouvera sous la rubrique : Pays-Bas.

Ainsi, les livres qui concernent la religion et son développement, l'histoire des lettres, la vie des hommes remarquables que notre pays a produits, seront classés à leur place dans l'histoire des religions, l'histoire littéraire du monde, la biographie générale, et ainsi de suite pour toutes les branches qui ne sont pas directement du domaine de l'histoire nationale.

En détachant ces parties de la bibliographie générale, pour les faire entrer arbitrairement dans l'histoire de la Belgique, on arriverait forcément à admettre dans le classement des livres d'histoire nationale, tout ce qui de loin ou de près a trait à notre pays; ce système produirait une perturbation que reprouveraient tous les bibliographes instruits.

On ne trouvera donc dans notre catalogue que les ouvrages qui intéressent l'histoire des Pays-Bas, proprement dite, y compris la géographie, qui en est le complément indispensable. Nous ajouterons que la classification qui va suivre a été appliquée par nous au catalogue de livre de l'histoire des Pays-Bas, conservés à la Bibliothèque de Gand.

Nous soumettons maintenant notre travail à l'appréciation des lecteurs, appelant de tous nos vœux sur cet essai

de classification bibliographique la critique de ceux aux yeux desquels l'adoption d'un système définitif de classement serait d'une utilité incontestable. Nous ferons volontiers profit des remarques qu'on voudra bien nous adresser à ce sujet.

Catalogue méthodique des ouvrages qui concernent l'histoire des Royaumes de Belgique et de Hollande (Pays-Bas).

PREMIÈRE DIVISION. — PAYS-BAS.

I. Introduction.

1. Manière d'écrire l'histoire des Pays-Bas : tableaux chronologiques et synchronistiques.
2. Description des pays qu'habitaient les anciens Belges et les anciens Bataves (Gaule-Belgique et Batavie).
3. Histoire des anciens Belges et des anciens Bataves, ainsi que des pays qu'ils habitaient.
4. Géographie générale des Pays-Bas : atlas, cartes, plans topographiques.
5. Géographie particulière ancienne et moderne de la Belgique.
6. Géographie particulière, ancienne et moderne de la Hollande.
7. Description historique générale des Pays-Bas : dictionnaires, voyages, guides, itinéraires.
8. Descriptions historiques particulières de la Belgique : dictionnaires, voyages, guides.
9. Descriptions historiques particulières de la Hollande : dictionnaires, voyages, guides.
10. Descriptions de certaines parties de la Belgique.
11. Descriptions de certaines parties de la Hollande.
12. Antiquités.
    a. Étymologies locales, origines, mythologie, temps héroïques et fabuleux.

b. Monuments, châteaux, ruines, curiosités.
c. Légendes, traditions.
d. Mœurs, usages, coutumes, gildes, corporations, sociétés artistiques et autres.

II. Histoire générale.

1. Collections de chroniques et d'historiens.
2. Inventaires et notices d'archives.
3. Recueils de chartes, diplômes, lettres, pièces inédites, analectes, documents, mémoires du temps.
4. Histoires, chroniques, annales des Pays-Bas.
5. Histoires, chroniques, annales particulières à la Belgique.
6. Idem, particulières à la Hollande.
7. Notices, dissertations, monographies, concernant certains points de l'histoire générale des Pays-Bas.
8. Idem, particulières à la Belgique.
9. Idem, particulières à la Hollande.

III. Histoire des Pays-Bas pendant différents siècles et a différentes époques.

1. Histoire des Pays-Bas pendant la domination romaine.
2. Histoire des Pays-Bas pendant la domination franque jusqu'à la formation des comtés et des duchés.
3. Histoire des Pays-Bas depuis cette époque jusqu'à la réunion de ces contrées sous les princes de la maison de Bourgogne.
4. Histoire des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne jusqu'au règne de Charles V (1515).
5. Histoire des Pays-Bas sous Charles V (1515-1555).
   a. Gouvernement de Marguerite d'Autriche (1507-1530).
   b. Gouvernement de Marie de Hongrie (1530-1555).
6. Histoire des Pays-Bas sous Philippe II (1555-1598).

A. Gouvernement d'Emmanuel-Philibert de Savoie et de Marguerite de Parme.

Histoire des troubles.

a. Préliminaires, causes et origines des troubles.
b. Histoire générale des troubles.
c. Collections d'historiens, de documents, de lettres, etc.

d. Histoires particulières, écrits, mémoires et dissertations sur certains points.

B. Gouvernement du duc d'Albe (1567-1573).

C. Gouvernement de Louis de Requescens (1573-1576).

D. Gouvernement des États généraux (1576-1577).

E. Gouvernement de don Juan d'Autriche (1577-1578).

F. Gouvernement d'Alexandre Farnèse (1578-1592).

G. Gouvernement du comte de Mansfeld, de l'archiduc Ernest, du comte de Fuentes.

IV. Histoire des provinces belges après les troubles.

1. Règne d'Albert et d'Isabelle (1598-1633).
2. Continuation de la guerre jusqu'à la paix de Munster (1648).

V. Histoire des provinces belges dites Pays-Bas espagnols.

1. Histoire générale des Pays-Bas espagnols.
2. Histoire particulière de certaines parties.
3. Histoire de la guerre pour la succession de Charles II (1700-1711) en ce qui concerne les Pays-Bas espagnols.
4. Traité de la Barrière.

VI. Histoire des provinces belges dites Pays-Bas autrichiens.

1. Histoire générale des Pays-Bas autrichiens.
2. Histoire particulière de certaines parties.
3. Règne de Charles VI (1711-1740).
4. Règne de Marie-Thérèse (1740-1780).
5. Règne de Joseph II (1780-1791).

Révolution Brabançonne.

a. Causes et origines.

b. Histoire générale de la révolution Brabançonne.

c. Histoire politique de l'université de Louvain.

d. Histoire particulière de certaines époques de cette révolution.

e. Recueil de pièces, lettres et brochures politiques, pamphlets.

f. Congrès, États.

6. Règne de Léopold II (1791-1792).

7. Règne de François II (1792-1795).

VII. Histoire des provinces belges réunies a la France.

La Belgique érigée en neuf départements français.

VIII. Gouvernement provisoire de la Belgique pendant l'occupation des puissances alliées ou gouvernement général.

(1814 et 1815) (Bataille de Waterloo).

IX. Royaume des Pays-Bas (1815-1830).

1. Histoire de la formation du royaume des Pays-Bas.
2. Histoire générale du royaume des Pays-Bas.
3. Histoire particulière de certaines époques, brochures politiques, pamphlets.

Révolution belge de 1830.

1. Histoire générale de la révolution de 1830, gouvernement provisoire, congrès.
2. Brochures politiques, pamphlets, mémoires, etc.

DEUXIÈME DIVISION. — BELGIQUE.

X. Royaume de Belgique.

Règne de Léopold I^er^.

1. Histoire générale de ce royaume, de 1831 jusqu'à nos jours.
2. Histoire particulière de certaines époques.
3. Brochures politiques, pamphlets.
4. Histoire des provinces et des villes.

A. *Province d'Anvers.*

a). Description et histoire générale, chroniques de cette province, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.

b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.
c). Histoire des villes.
1. Anvers.
2. Malines.
3. Lierre.
4. Herenthals, Hoogstraeten, Turnhout.
d). Histoire des communes, bourgs, châteaux, abbayes du plat pays.

B. *Province de Brabant.*

a). Description et histoire générale de cette province, chroniques, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.
b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.
c). Histoire générale des ducs de Brabant; joyeuses entrées.
d). Histoire particulière des ducs de Brabant.
e). Histoire des villes.
1. Bruxelles.
2. Louvain.
3. Nivelles, Diest, Tirlemont, Arschot, Hal, Wavre, Vilvorde, etc.
f). Histoire des communes, bourgs, châteaux, abbayes du plat pays.

C. *Province de la Flandre occidentale et orientale.*

a). Description et histoire générale de ces provinces, chroniques de la Flandre, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.
b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.
c). Histoire générale des comtes de Flandre.
d). Histoire particulière des forestiers et des comtes de Flandre.
e). Histoire des villes.

A. *Villes de la Flandre orientale.*

1. Gand.
2. Audenarde.
3. Termonde.
4. Alost.
5. Grammont.
6. Renaix.
7. Saint-Nicolas, Deinze, Lokeren, Ninove, Eecloo.

B. *Villes de la Flandre occidentale.*

1. Bruges.
2. Ypres.
3. Courtrai.
4. Ostende.
5. Furnes, Dixmude, Roulers, Poperingue, Nieuport, Menin, Blankenberghe, Thourout, Damme.

f). Histoire des communes, bourgs, châteaux, abbayes du plat pays.

D. *Province de Hainaut.*

a). Description et histoire générale, chroniques de cette province, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.

b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.

c). Histoire générale des comtes de Hainaut.

d). Histoire particulière des comtes de Hainaut.

e). Histoire des villes.

1. Mons.
2. Tournai.
3. Charleroy, Binche, Beaumont, Ath, Leuze, Enghien, Saint-Ghilain, Lessines, Thuin, Soignies, Chimai, Rœulx.

f). Histoire des communes, bourgs et châteaux, abbayes du plat pays.

E. *Province de Liége.*

a). Description et histoire générale, chroniques de cette province, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.

b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.

c). Histoire de la principauté ou pays de Liége.

d). Histoire des princes-évêques.

e). Histoire des villes.

1. Liége.
2. Verviers, Huy, Theux, Spa, Herve, Stavelot.

f). Histoire des communes, bourgs, châteaux, abbayes du plat pays.

F. *Province de Limbourg.*

a). Description et histoire générale, chroniques de cette province, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.
b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.
c). Histoire des ducs de Limbourg.
d). Histoire des villes.
1. Hasselt.
2. Saint-Trond, Tongres, Maesyck.
e). Histoire des communes, bourgs et châteaux, abbayes du plat pays.

G. *Province de Luxembourg.*

a). Description et histoire générale, chroniques de cette province, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.
b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.
c). Histoire des comtes et des ducs de Luxembourg et seigneurs particuliers.
d). Histoire des villes.
1. Arlon.
2. Marche, Neufchâteau, Saint-Hubert, Bouillon, Virton, Bastogne, Chiny.
e). Histoire des communes, bourgs et châteaux, abbayes du plat pays.

H. *Province de Namur.*

a). Description, histoire générale, chroniques de cette province, guides, itinéraires, dictionnaires géographiques.
b). Description et histoire particulière de certaines parties ou époques.
c). Histoire des comtes de Namur.
d). Histoire des villes.
1. Namur.
2. Dinant, Ciney, Philippeville, Marienbourg, Andenne, Rochefort.
e). Histoire des communes, bourgs, châteaux, abbayes du plat pays.

Mélanges.

TROISIÈME DIVISION. — HOLLANDE.

(ROYAUME DES PAYS-BAS ACTUEL).

XI. Histoire des Provinces-Unies.

1. Histoire générale des Provinces-Unies (à partir de 1579).
2. Guerre de 80 ans, jusqu'à la paix de Munster (1648).
3. Stathoudérat et princes d'Orange. Histoire générale.
4. Idem, histoire particulière.
   a). Guillaume le Taciturne (1579-1584).
   b). Maurice de Nassau (1584-1625).
   c). Fréderic Henri (1625-1647).
   d). Guillaume II (1647-1650).
5. Histoire générale des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'à la paix de Nimègue (1678).
6. Depuis cette époque jusqu'à la République batave (1795).
7. République batave (1795-1806).
8. Royaume de Hollande.
9. Incorporation à l'Empire français.
10. Royaume des Pays-Bas (V. n° IX).
11. Royaume des Pays-Bas après la révolution belge de 1830 jusqu'à nos jours.
   a). Guillaume I.
   b). Guillaume II.
   c). Guillaume III.
12. Histoire des provinces et des villes.

On a suivi ici la même marche que pour les provinces belges. On trouvera donc classés, d'une manière analogue, les livres concernant les provinces de Brabant septentrional, Drenthe, Frise, Groningue, Gueldre, Hollande méridionale, Hollande septentrionale, Limbourg, Overyssel, Utrecht et Zélande. Le grand duché de Luxembourg, formant un état à part, faisant partie de la confédération germanique, n'a pas été compris dans le classement.

Ces ouvrages embrassent 31 paragraphes.

Colonies et possessions d'Outremer. Navigation.

Mélanges.

Archives des Arts, Sciences et Lettres.

§ 75. *Musiciens, facteurs d'orgues, etc.*

Sommaire : Wautier Vranckenzone, à La Haye. — Ses livres de musique. — G. de Fourmanoir, à Liége. — J. Bauwens, à Hal. — P. du Hotz. — R. du Molin. — G. Bosquier. — G. de Ghersem. — A. Smit ou Smet. — Orgues qu'il a faites. — Orgues de l'abbaye de La Cambre, en 1619. — D. Noreum. — Association musicale fondée à Arnhem, en 1591. — Noms des organistes qui en ont fait partie. — La famille des Milleville.

Vranckenzone (Wautier). — (*Voy.* § 12.) — Cet artiste hollandais, dont aucun écrivain n'a parlé jusqu'ici, et dont les œuvres sont encore à retrouver, est bien décidément un maître qui jouissait de son vivant d'une bonne réputation. De même que Philippe le Bon, ainsi qu'il a été dit ailleurs, Charles le Téméraire lui donna des marques toutes particulières de sa générosité et de son estime, et notamment en 1469. Nous craindrions de diminuer la valeur des expressions, si nous ne rapportions ici le texte même du document, lequel renferme des détails nouveaux sur les travaux dont Wautier Vrankenzone fut chargé pour les deux ducs de Bourgogne. Espérons que le savant auteur de la *Biographie universelle des musiciens* voudra bien accueillir ce nom dans la seconde édition de son ouvrage.

« A Gauthier Vrankenzonne, chantre, par cy-devant résident en la chapelle de l'ostel de Monseigneur au lieu de La Haye, la somme de viijxx iiij livres, que Monditseigneur luy a de sa grâce donné pour une fois, tant en récompensation de deux grans livres de musiecque qu'il a par cy-devant fait et escript, et en iceulx fait mectre pluiseurs lectres capitales, et lesquelz livres

il a délivrez à Monditseigneur pour les faire garder devers luy, et soy en aydier à son très-noble plaisir, comme pour considéracion de la vesture, despence de bouche et autres frais et despens qu'il a euz et soustenuz pour avoir tenu soubz luy et à sa charge quatre coraulx pour aydier faire et célébrer le service divin en ladicte chappelle au loenge de Dieu et à l'onneur dudit feu Monditseigneur, et avec ce pour certain sallaire qui luy fu lors promis pour soy entretenir plus honnestement ou service de ladicte chappelle ès années [xiiij^{c}] lxij, lxiij, lxiiij et lxv, par-dessus le payement qu'il luy en a esté fait par cy-devant de par ledit feu Monseigneur et Monditseigneur ou autrement (1). »

De Fourmanoir (Gilles), — faisait déjà partie de la chapelle domestique de Charles-Quint, en 1517, en qualité de chantre : à dater du 1er décembre 1536, il quitta le service de ce prince avec jouissance d'une pension de 6 sous par jour. Son nom est tantôt écrit sans particule, et tantôt avec les particules *le* ou *de;* quelquefois on trouve aussi la forme Formanoir ou Fourmannoir. Notre musicien fit les voyages d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne avec la suite de l'empereur (2). La lettre qui suit fut adressée le 2 septembre 1544, par Marie de Hongrie à Georges d'Autriche, évêque de Liége, pour lui recommander G. de Fourmanoir, qui, ne pouvant plus trouver dans les états de Charles-Quint les moyens de suffire à son existence et à celle de sa famille, se disposait à aller s'établir à Liége, où déjà il avait séjourné quelque temps, pour donner des leçons de son art.

« Mon cousin. Maistre Gilles de Fourmannoir, anchien serviteur de l'empereur, mon seigneur, et cy-devant chantre de sa chappelle dommesticque, que cognoissez, s'en va présentement vers vous pour vous communiquer l'art de musicque, comme autresfoiz il a fait, pour y demeurer pour quelque temps durant ceste guerre; et pour estre icelluy maistre Gilles fort chargé de femme,

(1) Registre n° 1924, f° ccxiiij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Ces détails sont extraits de notre *Histoire de la chapelle musicale des souverains et des gouverneurs généraux des Pays-Bas,* qui sera bientôt livrée à l'impression.

enffans et mesnaige, ayant bien à faire à honnestement l'entretenir, vous prye pour ces respectz l'avoir en favorable recommandation et le faire gracieusement traicter pour quelque temps, selon la requeste qu'il vous en fera, et vous me ferez plesir. Atant, mon cousin, Nostre-Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Bruxelles, le ije de septembre 1544 (1). »

Bauwens (Jean). — Marie de Hongrie s'intéressait vivement à l'avenir des artistes en général. Voici encore une lettre de recommandation qu'elle fait écrire, le 18 février 1553 (n. st.), au seigneur de Cormaillon, bailli de Hal, pour user de toute son influence, afin de faire nommer Jean Bauwens, ex-chantre de la chapelle particulière de la princesse, à la place de maître de chant de l'église de Notre-Dame en cette ville, dès que la place sera vacante.

J. Bauwens était peut-être natif de Hal. C'est, croyons-nous, le même qui figure au nombre des musiciens de la chapelle de Charles-Quint, en 1530, sous le nom de Jean Bauduwin.

« Marie, par la grâce de Dieu royne douaigière d'Hongrie, etc. Très-chier et bien amé. Pour ce que nous entendons que la place de maistre des chants en l'église de Nostre-Dame en la ville de Haulx est ou sera bientost ouverte, et que (*sic*) ce porteur Jehan Bauwens, lequel par cy-devant nous a servy de chantre de nostre chapelle, par où nous tenons qu'il seroit qualiffié audict estat; nous vous réquérons que estant ouverte ladicte place, vous l'ayez en nostre faveur pour recommandé en icelle avant nul autre. Et vous nous ferez plésir. Atant, tres-chier et bien amé, Nostre-Seigneur soit garde de vous. De Bruxelles, ce xviije de février 1552 (2). »

Du Hotz (Pierre), — c'est ainsi qu'il faut orthographier ce nom, — fut maître de chapelle de Marguerite de Parme, et resta en fonctions sous le duc d'Albe et don Louis de

(1) La minute de cette lettre existe dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume. La souscription porte : *A mon cousin l'évesque de Liége*, et on y lit l'annotation suivante : « Soit mise au net et » baillée à maistre Gilles de Fourmannoir pour le faire signer luy-mesmes. »

(2) Collection des papiers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.

Requesens. C'est de lui qu'émane la requête suivante, que la princesse apostilla d'un *fiat*, le 11 novembre 1560, après en avoir préalablement fait écrire au roi en Espagne.

« A Son Altèze, donne à cognoistre Pierre du Hot, maistre de la chapelle de Vostre Altèze, comme présentement seroit vacante une prébende de Condet par le trespas de sire Robert de la Porte, jadis chantre au roy, laquelle prébende seroit à la disposition de Sa Majesté, à raison qu'il n'y at encore point de rolle aultre que pour les chantres de Sadicte Majesté, sauf ung nommé sire Jehan du Pont, lequel fut accepté pour chapellain en la ville de Gand, lequel n'a voulut suivre Sa Majesté, et a faict refus; ensuite supplie partant que Vostre Altèze la veuille demander pour son tour de raulle, suivant ce que le roy luy auroit accordé plusieurs tours sur aulcunes prébendes de par-deçà, au nombre desquelles sont contenues celles de ladicte ville de Condet, pour en pourveoir ung de ses enfans, et le vouloir avoir pour recommandé vers monseigneur d'Arras et monsieur le président. En quoy l'obligerés à prier Dieu pour la santé et prospérité de toute vostre postérité (1). »

Du Molin (Rombaut), — pourrait bien être de la famille de Remi du Molin, qui était organiste de l'église de Saint-Jean, à Malines, en 1528 (*Voy.* § 2). Rombaut fut appelé à la place d'organiste de l'église collégiale de Notre-Dame, à Anvers, vers 1555, et il occupa ces fonctions pendant environ treize ans; puis il fut appelé en qualité d'accordeur et facteur d'orgues par la reine de Hongrie. Ces détails sont extraits d'une demande de pension que R. du Molin fit parvenir, en 1562, à Marguerite de Parme. Dans un rapport sur des pétitions de toute espèce, qui fut dressé à cette époque, nous trouvons l'analyse ainsi conçue de la requête de l'artiste :

« Romboult du Molin dit qu'il a servy l'espace de xiiij ans la feue royne de Hongrie comme faiseur et accordeur d'orgues, laquelle, pour son service, le feit leisser l'office d'organiste de l'église Nostre-Dame d'Anvers, lequel il avoit exercé environ xiij ans, et néantmoins pour complaire à Sa Majesté a de-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

meuré et continué le susdict espace, et voïaigé partout, espérant quelque récompense, laquelle plusieurs fois luy a promis Sadicte Majesté, et se tiennant frustré desdictes promesses et impourveu en ses vieux jours il supplie pour quelque pension (1). »

Bosquier (Guillaume). — Le document que nous publions contient sur ce musicien d'intéressants détails; c'est une requête qu'il adresse en 1580, pour être doté d'un nouveau bénéfice, car à la même époque il était déjà pourvu de la chapelle de Saint-Jean, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

« Au roy, expose en deue révérence Guillaume Bosquier, natif de Mons, pays de Haynault, maistre musicien des pages de Son Exellence [le duc de Parme], comment il auroit servi d'enffant à la chappelle de Sa Majesté en Espaigne l'espace de neufz ans, et en récompense de ce il auroit pleu à Sadicte Majesté le pourveoir de deux tours de rolles, l'ung sur les chappelles dudict Mons, et l'aultre sur aultres chappelles et personatz dudict pays de Haynnault, etc Et comme à présent est escheue et vacante, à la collation de Sadicte Majesté, la chappelle de Sainct-Jean, située à Fontenelle, lez la ville de Vallenciènes, etc. (2). »

De Ghersem (Géri). — Les archiducs écrivent en faveur de cet artiste qui fut en grande réputation, la lettre que voici au magistrat de Tournai, en 1607.

« Les archiducqz, etc. Chers et bien amez. Géry de Ghersem, maistre de la chapelle de nostre oratoire, supplie qu'en considération des longz services qu'il a rendu en la chapelle royale de feue Sa Majesté, et lesquelz il continue en la susdicte qualité, il nous pleust faire affranchir de tous logemens de gens de guerre une sienne maison audict Tournay; nous avons bien voulu advertir par ceste qu'aurons pour service aggréable que teniez icelle maison exempte desdicts logemens, si aulcunement faire se peult. Atant, etc. De Bruxelles, le x^e^ de décembre 1607 (3). »

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

Smit ou Smet (Artus). — Toutes les personnes, qui de près ou de loin se rattachaient à la cour ou au service du souverain, cherchaient à s'en prévaloir, pour obtenir les unes exemption de logements militaires, comme Géri de Ghersem; les autres, affranchissement de guet et de garde, ou exemption d'accises, impositions et maltôtes, tels que le peintre Jean Brueghel (*Voy.* §§ 9 et 70); d'autres enfin, dispense de se faire inscrire dans la corporation, comme l'enlumineur G. Van Deynum (*Voy.* § 73). C'est encore une demande de ce genre qui fait l'objet de la lettre que nous reproduisons ci-après, et dans laquelle les archiducs demandent au magistrat de Bruxelles, en 1609, d'exempter de guet et de garde, leur facteur d'orgues dont nous avons déjà parlé au § 2. Nous avons cru alors pouvoir traduire le prénom flamand *Aert* par Arnould. Dans le document en question, Smit ou Smet est appelé Artus, et nous lui avons restitué ce nom.

« Les archiducqz. Chers et bien amez. Artus Smet, organier, nous a faict représenter que par le travail qu'il auroit miz à faire par nostre commandement deux orgues, l'un envoyé en Espagne et l'aultre servant en nostre chappelle à Bruxelles, mesmes au moyen des exhalations et fumées corrosans qu'il a retiré par la longtaine fonte de l'estain à faire les fleutes et flageolz d'iceulx orgues, il seroit demeuré tellement estropié, précluz de ses membres, qu'il n'a auleun usage de ses piedz ny bras; nous suppliant, qu'y prennans favorable regard, nostre bon plaisir fust le faire tenir exempt du guet et garde de ladicte ville, attendu son impuissance à plus pouvoir gaigner sa vie et à ses femme et enfans; c'est pourquoy nous désirons qu'affranchiez d'ores en avant le pauvre homme dudict guet et garde sans l'obliger à y envoyer quelque aultre en son nom. Par quoy n'y faictes faulte, etc. A Mariemont, le xxviij juin 1609 (1). »

Orgues de l'abbaye de la Cambre. — Lettres patentes données à Tervueren, le 13 novembre 1619, par lesquelles

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

les archiducs accordent aux religieuses de ce monastère (1) 500 livres de Flandre, pour payer une partie des frais de l'achat de nouvelles orgues qui doivent coûter 800 florins. Nous extrayons du préambule de cette pièce le passage suivant : « Leurdicte église est maintenant ornée d'ung » aultel fort magnifique et riche tableau, lequel a servy en » nostre chapelle, et comme leur a esté donné ung orghe » par feue la duchesse de Parme, de laquelle elles ne se » peuvent plus servir, etc. (2) »

Norcum (Daniel), — musicien instrumentiste anglais, né en 1575 ou 1576, abandonna la Grande-Bretagne à la fin du règne d'Élisabeth (vers 1602), à cause des persécutions auxquelles les catholiques y étaient en butte. Norcum vint aux Pays-Bas, et fut admis par les archiducs à faire partie de leur chapelle en qualité de joueur de viole : il vivait encore en 1647 (3). Cet artiste est connu comme écrivain (4).

Association musicale, fondée a Arnhem, en 1591. — Mr P. Nijhoff, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Arnhem, en Gueldre, a appelé notre attention, en 1860, sur deux petits volumes manuscrits que possède la bibliothèque, et qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'art musical. Le premier, qui est en parchemin, est orné en tête d'un dessin signé : *P. v. d. Wal fecit*, et a pour titre : *Collegium musicum*. Ces deux petits volumes in-oblongo renferment les noms des membres d'une société musicale, avec leurs armes et leurs devises, vraies ou adoptées, depuis l'année 1591, date de la fondation de l'association, à

(1) Le nombre des religieuses était alors de 107.

(2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

(4) *Voy.* Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

laquelle ils ont servi de registres d'inscription, jusque vers la fin du siècle dernier. Nous nous sommes contenté, au milieu de tous ces noms de musiciens et d'amateurs inconnus, de copier ceux des organistes que nous y avons remarqués, et qui sont :

« Dirk Scholl, organist tot Arnhem.
Gurgius Berff, organist tot Deventer.
L. des Milleville, organist tot Arnhem, 1675.
Pieter Brouwer, organist, 1699.
Willem des Milleville, organist, 1705.
Ae. E. Veldeamps, le fis, organiste à Arnhem, 1706.
Jean Petit, organiste, 1718.
Louis des Milleville, organiste à Arnhem, 1721.
Er. Heinsius, organist [vers 1762].
C. Slothaver, organist. »

La famille des Milleville, dont trois membres ont fait partie de l'association, est sans aucun doute une famille protestante française qui aura émigré. Ce nom nous rappelle celui d'Alexandre Milleville, qui figure comme l'auteur de plusieurs chansons dans les nombreux recueils publiés à Anvers, vers la fin du XVI^e^ siècle et dans les premières années du siècle suivant, par les éditeurs Phalèse et Bellère.

---

§ 76. *Verrières.*

Indication des localités : Anvers, Béthune, Binderen, Breda, Bruxelles, Eenaeme, Ertvelde, Gand, Gouda, Louvain, Malines, Odenrode, Parc, Ruremonde et Saint-Omer. — Verrière scandaleuse, en 1526. — G. Boels, peintre verrier, à Louvain.

Vitraux de l'église Saint-Jean, a Gouda. — L'église de Gouda, qui est dédiée à Saint-Jean-Baptiste, fut détruite par un incendie qui dévora la ville entière, en 1458, d'au-

tres disent en 1440. Un nouvel édifice commença à s'élever sur les ruines de l'ancien, vers 1485. C'est pour concourir à sa décoration qu'une somme de 200 livres de Flandre, fut accordée aux marguilliers de cette église, par lettres patentes du 26 juillet 1512 « pour employer en la » façon d'une verrière armoyée des armes de Messeigneurs » [l'empereur Maximilien et l'archiduc Charles] (1). » La foudre réduisit une seconde fois l'église de Gouda en cendres, le 12 janvier 1552, date que nous croyons pouvoir traduire par 1553 (n. st.). Il ne resta debout que les murailles. Les dégâts furent assez vîte réparés, car dans l'église actuelle existent encore des vitraux qui ont été offerts, en 1555, par George d'Egmond, évêque d'Utrecht, et en 1556, par Corneille Van Myerop, prévôt et archidiacre d'Utrecht; par le bailli Wautier Van Bylaer, etc. D'autres portent les millésimes de 1557, 1559, 1560, 1561, 1562, 1564, 1566, 1567, 1570, 1571, 1594, 1596, 1597, 1601, 1603 et 1655. On remarquera l'interruption entre les années 1571 et 1594, l'époque des troubles religieux. Les verrières antérieures à cette lacune sont dues, comme l'on sait, à Thiéri et à Wautier Crabeth. Plusieurs du même temps ont été composées par Lambert Van Noord, d'Amersfoort, et peintes par Thiéri Van Zyl, d'Utrecht. Mr Chr. Kramm a publié une description minutieuse des vitraux de l'église de Saint-Jean, et y a ajouté de curieux détails sur les artistes qui les ont exécutés (2).

(1) Registre nº F. 351 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *De goudsche glazen of beschrijving der beroemte geschilderde kerkglazen van de groote of Sinte-Janskerk te ter Goude*, etc.; Gouda, 1853; in-8º, 143 pp. Antérieurement à cette publication il a été imprimé à Gouda de petites descriptions des vitraux en flamand et en français; l'une d'elles, que nous possédons, est intitulée : *Explication de ce qui est représenté dans le Magnifique Vitrage de la Grande et Belle Église de Saint-Jean à Gouda;* Gouda, 1815.

Verrière scandaleuse, — telle est l'expression consacrée par un document contemporain pour qualifier un fait d'une audace inouïe, arrivé en 1526, au moment où les placards de Charles-Quint sévissaient avec force dans les Pays-Bas contre les partisans des doctrines de Calvin et de Luther. L'anecdote sur laquelle nous avons en vain essayé de nous procurer de plus amples renseignements, est mentionnée en ces termes dans les acquits d'un compte de la recette générale des finances (1), à propos du payement de ses vacations au personnage chargé par ordre de Marguerite d'Autriche de s'enquérir de l'auteur du délit, qui a été commis à Ertvelde, en Flandre :

« Je George d'Espleghem, secrétaire en ordonnance de l'empereur, confesse avoir receu la somme de vj^{xx} xix livres x solz, de xl gros, qui deue m'estoit de reste pour estre party de la ville de Malines, le ij^{e} jour de mars xv^{c} xxv et allé à Gand devers le prieur des augustins et le procureur dudict seigneur empereur en Flandres, et de là ou villaige d'Ertvelde, pour prendre informations du personnaige qui en l'église illecq avoit fait ériger et mectre une verrière scandeleuze figurée d'aucunes ymaiges en dérisions de Dieu, de ses appostres et de la foy chrestienne, en quoi faisant, allant, besongnant et retournant vers madame de Savoye, certiffie et afferme en ma conscience avoir vacquée et continuellement esté occupé jusques au vij^{e} jour du mois; où sont comprins, lesdicts jours inclus, six jours entiers, etc. Le xxiiij^{e} jour de juillet l'an mil cincq cens vingt-six (2). »

Verrières du collége du pape Adrien VI, a Louvain, et du couvent de Sainte-Catherine, a Breda. — Boels (Gérard). — On lit dans les *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc* (3), par M^{r} F.-J. Raymaekers que l'abbé Ambroise Van Engelen ou *de Angelis,* qui gouverna de 1515

(1) Archives du royaume.

(2) *Voy.* aussi le registre n° F. 211 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Elles ont été publiées dans la *Revue catholique*, qui paraît à Louvain, t. XVI, VI^{e} série, 1858, et forment une brochure tirée à part de 79 pages.

à 1543, fit orner la façade principale de l'église de la communauté « d'une belle verrière, représentant l'un des mys- » tères de la Vierge, avec son effigie et celle de son patron. » C'est à lui, — ajoute l'auteur dans une note, — qu'on » doit deux vitraux représentant des mystères de la Vierge » avec l'effigie du donateur, l'un au chœur de l'église des » récollets de Louvain, l'autre au couvent de Sainte-Cathe- » rine, à Breda. Ces vitraux étaient l'œuvre de l'habile » artiste Gérard Boels, de Louvain. Il fit encore placer une » verrière à l'église de Notre-Dame, à Anvers; l'auteur est » désigné sous le nom de Robert, le vitrier (*Robrecht, den* » *gelaesmaker*), et il reçut la somme de 120 florins du » Rhin. »

A ces curieux renseignements nous ajouterons une note inédite que nous copions d'un document du XVII^e^ siècle qui nous a été communiqué :

« Monsieur le prélat de l'abbaye de Park Ambroise de Angelis at donné une très-belle verrière, ornée des armoiries de Croy avecq le chappeau de cardinal, en la sale du grand collége en théologie [collége du pape Adrien VI] où doctor Clarius préside; immédiatement après les voirières de nostre Sainct-Père le pape Adrien le sixiesme, avecq la subscription cy ensuyvante : *Guilelmo Croyo cardinali Ambrosius de Angelis abbas Parcensis posuit amoris quondam mutui symbolum* 1533.

A la suite de cette note se trouve un mauvais dessin à la plume qui représente la verrière du couvent de Sainte-Catherine, à Breda, dont il est parlé plus haut. Le vitrail était divisé en six compartiments que nous décrirons dans l'ordre où ils se présentaient au spectateur.

1. La Vierge portant l'enfant Jésus et entourée d'une gloire, avec un croissant et le serpent à ses pieds.

2.

3. L'abbé Ambroise Van Engelen, assis, avec la mitre en tête et la crosse en main.

4. L'abbé Van Engelen agenouille et saint Ambroise, son patron, debout derrière lui.

5. Un ange tenant un écusson, mi-

6. L'écusson du donateur (de sino-

parti de Angelis et mi-parti de Neuingen (d'argent à 3 tourelles de sable).

ple à 3 pals de vair au chef d'or], surmonté de la mitre et dessous sa devise : *Ne quid nimis.*

Au bas du dessin de ce vitrail on lit : *Figuer van het gelaes gegheven van den eerw. heer H. Ambrosius Angelis, abt van Parck in den pandt van S. Catelynen-dael binnen Breda, tot desen tyt altyt gebleven gans ende geheel. Anno* 1627. 7 *febr.* La verrière de l'abbé Van Engelen existait donc encore en 1627.

Verrières des églises des Dominicains et de Saint-Géry, a Bruxelles. — Pour pouvoir retracer avec fidélité l'histoire des arts, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de chercher à bien constater l'étendue de nos pertes; aussi avons-nous pris la ferme résolution de signaler tous les actes de vandalisme, — et ils sont nombreux, — quels que fussent leurs auteurs; d'ailleurs ces renseignements se lient intimement à l'histoire des monuments où les œuvres d'art détruites ou enlevées se trouvaient placées. Lors du saccagement de 1566 et des spoliations et dévastations qui s'accomplirent pendant les années suivantes dans différentes localités, les vitraux furent surtout exposés à être anéantis, à cause de leur fragilité et de l'impossibilité de les déplacer pour les mettre à l'abri. C'est ainsi qu'une belle verrière que l'empereur Charles-Quint avait fait placer au-dessus de la porte d'entrée de l'église des dominicains, à Bruxelles, « laquelle par les rebelles de la saincte foy estoit » ruynée, » fut restaurée en 1587, grâce à deux subsides de 20 livres de Flandre chacun, qu'Alexandre Farnese, duc de Parme, accorda à ces religieux, en avril et en octobre de la même année (1). Au mois de juin de l'année suivante, ce

(1) « Pour la réfection et raccoustraige de la verrière de feu l'empereur » Charles-Quint, qu'il a faict meetre deseur la porte et entrée de ladicte » église, etc. » (Registre n° F. 270 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

prince octroya une somme de 40 livres aux marguilliers de l'église de Saint-Géry, à Bruxelles, « pour employer à » la réparation de trois verrières données par cy-devant par » feu l'empereur et Sa Majesté (1). » Les archiducs Albert et Isabelle voulurent aussi contribuer à l'ornementation de cette dernière église, et firent don, par lettres patentes datées de Mariemont, le 25 juin 1612, d'une somme de 250 livres de Flandre, « pour une verrière à mettre et poser en » icelle église, enrichie de [leurs] armoiries (2). »

Verrière de l'église des Récollets, a Bruxelles. — Le comte de Mansfelt, par lettres patentes du 1er septembre 1592, accorda une somme de 60 livres de Flandre au couvent de Saint-François ou des récollets, à Bruxelles, « pour la restauration de la verrière derrière le grand autel, » au cœur de l'église dudict couvent, cy-devant donnée par » feu de bonne mémoire Jehan, premier de ce nom, duc de » Brabant et de Lembourg, et dame Marguerite de Flandres, » sa compaigne (3). » Ce texte est positif et le chœur de l'édifice n'a donc pas été abattu en 1583, ainsi que le disent les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* (4), sur le témoignage d'un manuscrit consacré à la narration des excès commis par les calvinistes à cette époque.

Verrières au couvent des Dominicains, a Saint-Omer. — Voici un extrait des lettres patentes par lesquelles les archiducs donnent, en 1604, deux verrières pour orner le ré-

(1) Registre n° F. 271 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) Collection des acquits des comptes des reliefs des fiefs, liasse n° 3546, *ibidem*. — *Voy.* aussi le registre n° 17164 5°, f°xliiij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(4) T. III, p. 101.

fectoire de ce couvent, qui venait d'avoir été incendié (1) :

« Albert et Isabel, etc., à nos très-chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz domaines et finances, salut et dilection. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons, par ces présentes, que ès comptes que nostre bien amé Charles Moraige, commis à la recepte de nos domaines au quartier de nostre ville de Sainct-Omer, rendra, etc., vous consentez et faites passer et allouer en la despence la somme de cent livres, de xl groz, qu'avons donné et accordé aux religieuses personnes noz chiers et bien amez les prieur et religieux de l'ordre de Sainct-Dominicq, en nostre ville de Sainct-Omer, pour payer les deux premières verrières de leur nouveau réfectoire, enrichies de noz armories, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xvj^e de février l'an de grâce mil vj^c iiij (2). »

Verrière a l'abbaye d'Eenaeme. — Ce monastère, qui était situé près d'Audenarde, fut enrichi d'une verrière « aux effigies et armoiries, selon le pourtraict en exhibé, » des archiducs Albert et Isabelle, qui accordèrent dans cette intention une somme de 250 livres de Flandre, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 9 août 1610 (3).

Verrières de l'église Saint-Barthélemi, a Béthune. — Au mois de novembre 1610, les archiducs recevaient de la part des prévôt, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Barthélemi, à Béthune, en Artois, la requête suivante :

« Aux archiducqz remonstrent en toute humilité les prévost, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Sainct-Bartholomieu, en vostre ville de Béthune, soubz le patronat de Voz Altèzes Sérénissimes, que au cœur de ladicte église, au deseur du grand aultel, il y a trois vieilles verrières jadis données par les ducqz de Bourgogne, quy sont présentement fort caducques, mesmement les verres jà pourriz et gastez par vieillesse, de façon qu'il est grand besoing de les renouveller, comme ilz remonstrants désireront bien faire, y faisant paindre en celle du milieu ung crucifix aveeq la vierge Marie et sainct Jehan, et sur les deux aultres les représentations de Voz Altèzes et leurs

(1) J. Derheims, *Histoire de la ville de Saint-Omer*; 1843; p. 587.

(2 et 3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

armoiries, avecq sainct Albert et saincte Élizabeth. Mais comme ils sont assez petitement prébendez, et que d'aultre part leur fabricque est grandement arriérée à cause des grandes mises extraordinaires qu'il a convenu faire en diverses réparations pour les dommaiges advenuz depuis quelques années, spécialement ès festes de Pasques mil vj^c^ et vj, y joinct que lesdictes places ne peuvent appertenir à aultres qu'à Voz Altèzes comme patrons de ladicte église, ilz ont prins l'hardiesse de les supplier comme de faict ilz supplient, bien que en usant de leur piété et libéralité cognue endroict les églises et lieux saincts, elles soient servies de donner lesdictes trois verrières qui pourroient couster quelques iiij^c^ florins, comprins les barreaux de fer qu'il y conviendra mectre au lieu des vieilles estanfic[illegible]es de pierre qu'il y a, affin de tant moings empescher les veues, sy [ainsy] fera la décoration de ladicte une mémoire de Vos Altèzes à l'advenir, et en prieront tant plus lesdicts suppliants pour la prospérité d'icelles. »

Cette supplique signalait un état de choses tel que les archiducs firent donner ordre à François de Taillich, receveur du domaine à Béthune, de visiter l'édifice et de faire un rapport. Sa lettre, que nous avons sous les yeux, est datée du 2 décembre, et ses conclusions sont conformes à la demande des chanoines. Nous en extrayons ce curieux passage où il est question du mérite artistique des vitraux :

« Je me suis retrouvé, — dit-il, — sur le lieu avecq le maistre des œuvres de ladicte ville et ung verrier, et aïans visité les verrières, les trouve fort vielles et caducques, non-seullement quant aux plombs, mais aussy en ce que les verres sont mangez et vermoluz par vieillesse et l'ardeur du solleil, en sorte que d'en estre la transparence obscurcie, et ne se pooyr bonnement remectre en œuvre, joinct que lesdictes verrières en ce qu'il y a de paincture et aultrement sont de bien maulvaise grâce, tellement qu'il seroit bien décent et convenable de les renouveller ; m'aïans les supplians déclarées que pour mieulx illuminer leur chœur, qui thire ses principales veues desdictes trois verrières, leur intention seroit de relever les piedz droictz et arches d'icelles verrières, et les refaire d'ung aultre meilleur traict et fachon plus moderne, ce qu'ilz feroient à leurs despens, ne restans que les verrières, estanfieques et barreaux de fer, ou bien au lieu desdictes estanfieques, de faire aussy les montans de fer. »

Les chanoines de Béthune obtinrent d'Albert et d'Isa-

belle une somme de 300 livres de 40 gros, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 20 janvier 1611. Le préambule de celles-ci, selon l'usage, reproduit en grande partie la requête que nous avons insérée plus haut, et grâce à la munificence des archiducs les chanoines purent se livrer à leur envie de faire disparaître d'anciens vitraux et de modifier l'architecture des fenêtres de l'église collégiale de Saint-Barthélemi (1).

Verrière a l'église de Saint-Odenrode, en Brabant. — Cette église fut enrichie d'une verrière aux armes d'Albert et Isabelle, ensuite de lettres patentes en date du 19 décembre 1611 de ces princes, qui accordèrent au chapitre 250 livres, de 40 gros, à cet effet. Dans les considérants de ces lettres on lit quelques détails curieux pour l'histoire de l'édifice que nous croyons utiles de transcrire :

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication des vénérables noz chiers et bien amez les doyen et chanoines de l'église collégialle de Sainete-Ode-le-Comte, contenant que la chappelle (en laquelle ils font le service divin) ayant esté bastie cy-devant par les ducqz de Brabant, noz prédécesseurs, et dotée de neuf prébendes, auroit esté durant ces guerres intestines troiz foiz bruslée et les suppliants constraints la réparer trois foiz, par où la mémoire des patrons a esté entièrement ostée; et pour ce qu'il est décent et très-raisonnable qu'en ladicte chappelle y ait quelque mémoire des fondateurs d'icelle, lesdicts suppliants nous ont très-humblement supplié à leurs unicqz fondateurs et collateurs qu'il nous pleuist décorer icelle chappelle d'une verrière ornée de noz armoiries ; ordonnons à nostre receveur général de Brabant au quartier de Bois-le-Ducq, de traitter avec le maistre verrier du pris de la verrière et procurer qu'icelle soit faite au plustost, etc.; sçavoir faisons, etc. (2).

Nous espérions trouver dans le compte du receveur du

(1) Tous les documents cités plus haut font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) La minute de ces lettres patentes existe dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, et l'original, sur parchemin, dans la collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

domaine au quartier de Bois-le-Duc, dans lequel est situé le village d'Odenrode ou Roy, le nom du maître verrier, mais ce registre ne contient que la mention du payement de la somme en ces termes :

« Desen rentmeester, diewelcke betaelt heeft aen den deecken ende canonicken van der collegiale kercke van Sinte-Ode tot Sinte-Oeden-Rode, de somme van ij^c l ponden, etc., geaccordeert om voor deselve somme te doen stellen seecker gelaesen venster in de voorschreven kercke, verciert mette wapenen van Hunne Hoocheden, etc. (1). »

Verrière a l'église des Augustins, a Gand. — Les calvinistes vendirent cet édifice, en 1582, sous condition que les acheteurs le démoliraient; il fut reconstruit en 1607. Les archiducs Albert et Isabelle firent don aux Augustins, en 1614, d'une somme de 500 livres de Flandre, pour contribuer aux frais de la principale verrière de la nouvelle église conventuelle. Nous faisons suivre ici le préambule des lettres patentes des souverains bienfaiteurs :

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de noz bien amez les prieur et religieulx du couvent de l'ordre de Sainct-Augustin en nostre ville et cité de Gaud, contenant comme, au plus fort des troubles passez, les hérétiques, par une très-grande hayne qu'ilz avoient à ce sainct ordre, destruysoyent l'église dudict couvent, laquelle ayant esté plusieurs années désolée, sans espoir de la pouvoir rebâtir à l'honneur de Dieu et consolation des catholieques, ilz nous ont très-humblement supplié et requiz que à l'honneur de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et afin qu'il puisse servir de mémoire aux siècles advenir, il nous pleuist leur accorder la principalle verrière avec noz noms et armes, et sur ce leur faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes; sçavoir vous faisons, etc. (2). »

Verrière a l'église Saint-Willebrod, lez Anvers. — Une somme de 125 livres de Flandre, pour aider à payer

(1) Registre n° 5428, f° ij^c xliij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

les frais de deux verrières, fut attribuée aux marguilliers de l'église de Saint-Willebrod, alors en construction hors la porte du Kipdorp, à Anvers, par lettres patentes des archiducs, en date de Bruxelles, le 9 juillet 1614 (1).

Verrière a l'église des Carmes, a Malines. — Une ordonnance de payement d'une somme de 250 livres de Flandre, en faveur des carmes de Malines, fut dépêchée par ordre d'Albert et d'Isabelle, le 10 février 1615, pour « une ver- » rière, — y est-il dit, — à poser en leur nouvelle église à » noz effigies et armes, conforme le patron qu'ilz nous ont » faict montrer (2). » Les carmes avaient commencé la reconstruction de leur église en 1612.

Verrière a l'abbaye de Baudeloo, a Gand. — Cette abbaye qui était établie dans le pays de Waes, ayant été détruite de fond en comble par les calvinistes pendant les troubles du XVI^e^ siècle, les religieux vinrent se réfugier dans la ville de Gand, où ils restèrent fixés. L'église qu'ils y firent bâtir existe encore aujourd'hui, et sert actuellement de local à la bibliothèque de l'université. Ils avaient, lorsqu'elle était sur le point d'être achevée, adressé une requête aux archiducs qui trouvaient toujours de l'argent pour ces sortes de libéralités, afin d'obtenir de leur munificence une somme pour orner d'une verrière représentant ces souverains et leurs écussons, la fenêtre principale de l'édifice, laquelle mesurait 28 pieds d'alors en hauteur et 12 en largeur. Les moines de Baudeloo furent en effet gratifiés de 250 livres de Flandre, par apostille mise sur leur demande, le 17 novembre 1615.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*. Le payement de cette somme est consigné dans le registre n° 11921, f° lxvij v°, de la chambre des comptes, au même dépôt.

Verrière a l'abbaye de Binderen, en Brabant. — L'abbaye de Binderen était située près de Helmont, petite ville de la mairie de Bois-le-Duc, dans le Brabant septentrional. Comme tant d'autres monastères de ces contrées, elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres avec les Provinces-Unies au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. A la faveur de la trêve d'Anvers, conclue en 1609, les religieuses commencèrent à rétablir leur demeure ruinée, et une nouvelle église fut construite. Les archiducs leur accordèrent, en 1616, un subside de 250 livres pour la décorer d'une verrière à leurs armes.

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de religieuses personnes, les abbesse et religieuses du monastère de Bindereu, ordre de Sainct-Bernard, contenant comme icelluy monastère par les guerres passées auroit esté totallement destruict, ruyné, bruslé et mis par terre, si qu'à paine il en restoit quelzques vestiges, lequel les suppliantes auroient depuis les trefvez commencé à restablir et remettre en estat convenable, y employans non-seulement les biens d'icelluy monastère, mais aussy le leur propre et de leurs amis, sicomme présentement leur église est entièrement réédifiée, n'y restant que les verrières à mettre pour y célébrer le sainct service de Dieu; c'est pourquoy elles recourrent à nous, suppliant très-humblement que, comme noz prédécesseurs ducqz de Brabant ont fondé ledict monastère de Binderen, il nous pleust contribuer à sa restauration, en donnant pour marque de nostre singulière dévotion envers les maisons de Dieu et à celle-cy de nostre patronat une verrière honnorée de noz royalles personnes et armes, qui pourroit revenir à iij^c^ florins peu plus ou moins, qu'elles entendent pour derrière le grand aultel, etc.; sçavoir faisons, que nous, les choses susdictes considérées, etc, avons à icelles donné et accordé la somme de ij^c^ l livres, du pris de xl gros, nostre monnoye de Flandres, pour faire la verrière susmentionnée, etc. Donné à Tervueren, le x^e^ d'octobre xvj^c^ et xvj (1). »

Verrières aux églises des Jésuites et des Clarisses, a Ruremonde. — Les jésuites furent admis à Ruremonde, en Gueldre, en 1611; très-peu d'années après, l'église qu'ils avaient fait bâtir était près d'être finie. Le recteur présenta

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

une requête aux archiducs, qui, on le voit par les exemples que nous avons réunis plus haut et par ceux qui suivent, étaient assaillis de demandes du même genre, à l'effet d'obtenir un subside pour orner le frontispice du temple d'une grande verrière avec les armoiries des souverains donateurs. Pour en couvrir les frais, il désirait qu'on lui fît don de la somme de 2,500 florins, provenant de la confiscation des biens de deux filles du village de Straelen qui avaient été exécutées comme sorcières, en 1616. Peu s'en fallût que le recteur des jésuites ne réussît, car nous lisons dans les lettres patentes qui lui furent octroyées par Albert et Isabelle, et qui sont datées de Mariemont, le 30 mars 1617, que 2,000 florins lui sont accordés, à payer par le drossard de Straelen (1).

Leurs Altesses Sérénissimes ne furent pas si généreuses envers les clarisses de la même ville, dont l'établissement datait de 1614; celles-ci n'obtinrent que 200 livres de Flandre « pour la principale verrière de leur église avec- » que les effigies et armoiries de Leursdictes Altèzes, à per- » pétuelle mémoire (2), » par lettres patentes du 28 février 1621.

Verrière a l'église des Jésuites, a Gand. — Décidément les pères jésuites étaient plus en faveur que les autres ordres, car les archiducs donnent à ceux de Gand une somme de 1,000 livres de Flandre pour « faire mectre en » la nouvelle église une fenestre [à leurs] effigies et armoi- » ries. » Les lettres patentes d'octroi furent signées à Mariemont, le 2 août 1619 (3).

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 505 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

Verrières des églises des Carmes chaussés et des Annonciades, à Bruxelles. — La fenêtre qui s'élevait au-dessus de l'entrée principale de l'église des carmes chaussés à Bruxelles, fut garnie au XV^e^ siècle, d'une grande verrière que donna « le bon ducq Philippe », sans aucun doute avant l'incident qui, vers 1449, fit perdre à ces religieux la faveur du duc de Bourgogne (1). Les archiducs leur accordèrent 350 livres de Flandre pour la restauration de ce vitrail, par lettres patentes du 23 juillet 1620 (2).

La chapelle des annonciades, dont Albert et Isabelle avaient posé la première pierre, fut consacrée en 1627. Ces religieuses avaient obtenu de l'infante, l'année précédente (lettres patentes du 26 octobre), le remboursement de la somme de 532 florins, prix de la verrière aux armes du roi Philippe IV, qui ornait la principale fenêtre du chœur (3).

Vitraux du couvent des Chartreux, a Louvain. — Juste Lipse, dans son *Lovanium*, et d'après lui MM. Piot (4) et Van Even (5), parle avec le plus grand éloge du cloître du couvent des chartreux, à Louvain, dont les fenêtres étaient garnies de magnifiques vitraux, représentant des sujets puisés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. En 1787 ces vitraux furent vendus; c'est tout ce que les historiens de la localité nous en apprennent. Voici quelques détails inédits qui concernent ces objets d'art :

Les chartreux avaient été supprimés en 1783. L'administration des domaines provenant des couvents compris dans les édits de Joseph II, et que l'on désignait alors

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 155.

(2) Registre n° F. 505, cité.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(4) *Histoire de Louvain*, t. I^er^, p. 255.

(5) *Louvain monumental*, p. 256.

sous le nom de comité de la caisse de religion, se proposa, en 1786, de vendre publiquement les vitraux dont il est ici question. Parmi eux, il s'en trouvait trois grands qui avaient été donnés par des commandeurs des chevaliers de l'ordre teutonique, savoir : 1° *Le Christ chassant les vendeurs du temple,* par le commandeur Edmond Huyn van Amstenraedt; 2° *Le Christ au milieu des scribes et des pharisiens,* par le commandeur d'Holtrop, et 3° *La Circoncision,* par un commandeur dont le portrait était brisé « comme sont » presque tous ces vitrages depuis le séjour des militaires » dans ce lieu », dit le document qui nous fournit ces renseignements : les armes de l'ordre étaient restées intactes dans cette dernière verrière. L'ordre teutonique avait un collége à Louvain; il avait été fondé par Edmond Huyn Van Amstenraedt en 1621, commandeur provincial des Vieux-Joncs (1), qui est cité plus haut. Le président de cet établissement, R. Smeysters, réclama les trois vitraux, au mois de mai 1786, au nom du baron de Reichsach, grand commandeur du bailliage d'Alden-Biessen, en se fondant sur le principe adopté « de laisser suivre aux familles les » monuments qui pouvoient les intéresser dans les couvents » supprimés (2). » Cette réclamation fut soumise par le comité aux archiducs gouverneurs généraux, mais nous n'avons pu savoir quel fut leur avis. Toujours est-il que les objets revendiqués furent vendus.

Quant à l'époque de la confection de ces vitraux, ils dataient tous trois de la première moitié du XVII^e^ siècle, selon toute probabilité.

(1) Van Even, *Louvain monumental,* p. 304.

(2) Archives du comité de la caisse de religion, carton n° 354, aux Archives du royaume.

§ 77. *Fac-simile de signatures écrites.*

Sommaire : Architectes, peintres, graveurs, écrivains, enlumineurs, musiciens, géographes, etc.

1. Henri-Corneille Agrippa, savant écrivain de la première moitié du XVI^e^ siècle.

2. Rémacle Ardenne, poëte latin, mort à Malines en 1524.

3. Benoit Arias Montano, savant théologien du XVI^e^ siècle.

4. Jean d'Auffay ou Dauffay, jurisconsulte des Pays-Bas, mort en 1494. (*Voy.* § 17.)

5. G. De Backere, graveur de sceaux, de médailles et de monnaies, florissait à Namur de 1711 à 1715.

6. Pierre-François Basan, graveur sur cuivre, né à Paris, en 1723; mort en 1797.

7. Patrice Beaucourt de Noortvelde, historien flamand du XVIII^e^ siècle.

8. Pierre Bertius, savant et géographe, né à Beveren, en Flandre, en 1565; mort à Paris, en 1629.

9. Josse Boutmy, organiste de la chapelle du prince Charles de Lorraine, à Bruxelles, mort vers 1780.

10. Nicolas-Gui Brenet, peintre français, florissait à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle.

11. Gabriël Briard, peintre français, né en 1725; mort en 1777.

12. Bertrand de la Broicquière, gentilhomme de la cour de Philippe le Bon, auteur d'une relation de voyage en Orient inédite. (*Voy.* § 67.)

13. Simon Bynnynck, enlumineur, florissait à Bruges sous le règne de Charles-Quint.

14. Jean-Baptiste-Siméon Chardin, peintre français du XVIII^e^ siècle.

15. Charles-Nicolas Cochin, dessinateur et graveur français du XVIII^e^ siècle.

16. Philippe de Commines ou de Commynes, historien, florissait au XV^e^ siècle.

17. Gérard Corselius, jurisconsulte, né à Liége, florissait au XVI^e^ siècle.

18. Josse Damhoudere, jurisconsulte, florissait aux Pays-Bas, au XVI^e^ siècle.

19. Jean-Baptiste Descamps, peintre et écrivain, natif de Dunkerque, florissait au XVIII^e^ siècle.

20. François Dukers, architecte de la cour épiscopale de Liége, au XVIII^e^ siècle. (*Voy.* § 41.)

21. Edmond de Dynter, chroniqueur brabançon, florissait au XV^e^ siècle.

22. Joseph Ermens, écrivain et imprimeur à Bruxelles, au XVIII^e^ siècle.

23. François-Xavier de Feller, jésuite, écrivain, né à Bruxelles, en 1735; mort en 1802.

24. Pierre-Antoine Fiocco, italien de naissance, maître de chapelle de l'électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, à la fin du XVII^e^ siècle.

25. George de la Hele, musicien belge, maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

26. Jean-Libert Hennebel, théologien, président du collége de Viglius, à Louvain, mort en 1720.

27. Pierre du Hotz, maître de chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie.

28. Corneille-Paul Hoynck de Papendrecht, historien, né à Dordrecht; mort en 1755.

29. Jean Hubelot, graveur de sceaux, à Bruges, en 1474.

30. Dreux Jehan, enlumineur des ducs de Bourgogne, florissait au XV^e^ siècle.

31. Nicaise Ladam, dit Grenade, héraut d'armes de Charles-Quint, poëte et chroniqueur.

32. Balthazar Lauwereys, graveur de la monnaie de Bruxelles, mort en 1660.

33. Jean de Lille, enlumineur du XV^e^ siècle.

34. Jacques Mallebrancq, jésuite, auteur de l'ouvrage intitulé : *de Morinis;* florissait au XVII^e^ siècle.

35. Aubert le Mire, dit Miræus, écrivain, né à Bruxelles, en 1573; mort en 1640.

36. Robert de Nole, sculpteur, florissait à Anvers au XVII^e^ siècle.

37. Jean Oudegherst, historien flamand, mort en 1559. (*Voy.* § 36.)

38. Liévin Panagathus, dit Goethals, écrivain, florissait aux Pays-Bas, sous le règne de Charles-Quint.

39. Erycius Puteanus, ou Henri Van de Putte, historien brabançon, florissait au XVII^e^ siècle.

40. Jean Ramus, jurisconsulte, né aux Pays-Bas, mort en 1578.

41. Antoine Renou, peintre d'histoire et littérateur, né à Paris, en 1731; mort en 1806.

42. Charles Soillot, secrétaire de Charles le Téméraire.

43. Thomas Van Gheer, orfévre et graveur de sceaux, à Anvers, florissait vers le milieu du XVI^e^ siècle.

44. Michel-Florent Van Langren, géographe, florissait aux Pays-Bas dans le XVII^e^ siècle.

45. Lucas Van Nevele, peintre, florissait à Bruxelles, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

46. Gilbert Van Veen, peintre et graveur, florissait aux Pays-Bas sous le règne d'Albert et Isabelle.

47. Adrien Waterloos, graveur de sceaux et de médailles, mort à Bruxelles, en 1684.

48. Adrien de Wiele, écrivain des Pays-Bas, florissait sous le règne de Charles-Quint.

49. Jean-Joachim Winckelmann, savant antiquaire allemand du XVIII^e^ siècle.

Alexandre Pinchart.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DES PAYS-BAS.

I.

Relations littéraires de quelques savants du XVIII^e^ siècle avec Gudwald Seiger, abbé de Saint-Pierre, à Gand.

L'abbaye de Saint-Pierre à Gand, comme la plupart de celles de l'ordre de Saint-Benoît, possédait des archives et une bibliothèque extrêmement précieuses ; son chartrier surtout jouissait d'une grande célébrité. Gudwald Seiger, un de ses derniers abbés, s'occupa avec le zèle le plus louable de la mise en ordre et du classement des archives de son monastère. C'est à lui que l'on doit les nombreuses copies authentiques des documents les plus importants pour l'histoire de nos provinces que l'on trouve dans le trésor des chartes de la célèbre abbaye. C'était, pensons-nous, un certain Bernier qui était chargé de faire, sous la direction de l'abbé, la transcription des pièces.

Dom Anselme Berthod, religieux de la congrégation de Saint-Vannes, chargé par le ministre Bertin d'une mission littéraire en Belgique, visita les archives de Saint-Pierre en 1774. Dans la relation de son voyage, qui était restée inédite et que feu M^r^ Aug. Voisin mit au jour en 1838, d'après le texte original conservé à la Bibliothèque de Bour-

gogne, le savant Bénédictin parle en ces termes du profond savoir de l'abbé Seiger, des richesses diplomatiques que renfermaient les archives de son monastère, et de sa sollicitude éclairée pour leur onservation :

« D'Anvers je retournai à Bruxelles continuer l'examen » des Mss. de Bourgogne : ce travail m'occupa jusqu'au » commencement de décembre, temps auquel je partis pour » Gand, où l'on voit l'abbaye de Saint-Pierre, qui tient le » premier rang parmi les monastères de Flandre.

» Dom Seiger, abbé de Saint-Pierre de Gand, n'a pas » moins d'ardeur que Dom Bede (prévôt de l'abbaye d'Af- » flighem), pour l'acquisition des bons livres, le renouvelle- » ment des études et le dépouillement des archives. Un heu- » reux hasard lui fit découvrir, ces années dernières, les » plus beaux monuments donnés par les rois de la seconde » race en faveur de son monastère : à la vue de ces origi- » naux, oubliés depuis plusieurs siècles, le goût de la diplo- » matique s'empara de son cœur; dès-lors Dom Seiger tra- » vailla sans relâche à mettre dans ses archives le bel ordre » qu'on y admire aujourd'hui; je profitai de cet arrangement » pour diriger mes opérations. Comme il y avoit un grand » nombre de diplômes et de chartes qui n'étoient point con- » nus, ou qui avoient été imprimés avec négligence, je » comparai celles-ci avec les originaux pour en rétablir le » texte, et je transcrivis toutes celles qui avoient été don- » nées par les rois Carlovingiens. Cette besogne traînant en » longueur et exigeant beaucoup de soin et de travail, je me » contentai d'analyser les pièces qui me parurent moins » importantes. Il fallut me borner à cette analyse, parce » que, étant seul, je ne pouvois suffire à transcrire cette » foule de monuments qui se présentent de toute part à la » curiosité de l'amateur.

» Parmi ceux qui frappoient mes yeux, je distinguai sur- » tout plusieurs copies de cartes géographiques de la Flan-

» dre tracées dans les XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, avant les » inondations arrivées à ces différentes époques : on com- » prend combien de pareils monuments peuvent répandre » de jour sur l'ancienne topographie de cette province. Je » cherchai en vain des diplômes de la première race de nos » rois, je n'en découvris que deux fragments dans un ancien » cartulaire, rédigé vers la fin du XII^e^ siècle; dans un autre » recueil plus récent, on lit une inféodation faite à un gen- » tilhomme pour représenter l'abbé, toutes les fois qu'il » faudroit soutenir quelques combats particuliers pour les » intérêts de l'église de Saint-Pierre. On y voit aussi un » traité passé en présence de l'évêque diocésain et des prin- » cipaux religieux de l'abbaye, pour assurer les droits et » les prérogatives de l'officier appelé *scutellarius* ou l'aide » de cuisine; cet acte fut reçu avec autant de solennité que » s'il se fut agi de la chose la plus importante.

» De tous les Mss. de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, » dont Sanderus nous a laissé le catalogue, à peine en » reste-t-il quelques-uns : le plus ancien renferme une vie » de saint Amand, que M. Schœflin croyait du VIII^e^ siècle. » Au premier coup d'œil, je crus apercevoir quelques traces » de ces siècles éloignés; mais ayant examiné l'écriture avec » plus d'attention, je me suis persuadé que les actes de saint » Amand ne dataient que de la seconde race. D'ailleurs la » chronique qui est en marge, et dont le caractère est le » même que celui avec lequel est écrit le reste de l'ouvrage, » prouve que tout n'est pas antérieur au règne des Carlo- » vingiens.

» La rigueur de la saison augmentant de plus en plus, » je partis de Gand, comblé de politesses de M. l'abbé et » de ses religieux, et je dirigeai ma route vers la ville de » Saint-Omer, où est placée l'abbaye de Saint-Bertin, mo- » nastère célèbre par la régularité qui s'y observe, et les » monuments littéraires qui y sont conservés. »

Quelques nombreuses qu'aient été les pertes subies par les archives de Saint-Pierre, à la suite de la suppression des maisons religieuses, le chartrier de l'abbaye forme encore aujourd'hui une des collections les plus importantes que possède le dépôt de titres de la Flandre Orientale. Parmi les treize cents chartes et diplômes qui nous ont été conservés, il n'y en a pas moins de *trente-cinq* du IX^e^ et du X^e^ siècles, *cinquante-neuf* du XI^e^, *cent quarante* du XII^e^, ainsi que plusieurs cartulaires précieux, qui semblent ne pas avoir suffisamment fixé l'attention de Dom Berthod, et qui renferment un nombre considérable de documents antérieurs au XIV^e^ siècle.

L'abbé Seiger, que tenaient en haute estime tous ceux qui furent en relation avec lui, était lui-même un diplomatiste distingué, et entretenait, en cette qualité, un commerce littéraire très-actif avec la plupart des savants de son temps.

Parmi les documents provenant de son monastère, il se trouve une série de lettres sur différents sujets de littérature historique, qui lui furent adressées, de 1773 à 1787, par Dom Berthod, Kluit, l'abbé de Nelis, Dom Henriot, archiviste de Saint-Martin des Champs, l'abbé Ghesquière et le marquis de Coupigny. Cette correspondance, qui renferme des renseignements intéressants sur plus d'un point de notre histoire littéraire, nous a paru mériter d'être mise au jour. Parmi les lettres que nous publions, et qui sont au nombre de vingt-deux, il y en a six de Dom Berthod, quatre de Kluit, huit de l'abbé De Nelis, deux de l'abbé Ghesquière, une de Dom Henriot et une du marquis de Coupigny.

Avant de donner le texte de ces lettres, nous croyons devoir les analyser brièvement, et faire connaître succinctement les circonstances où elles furent écrites.

Dom Anselme Berthod, auquel M. Weiss, dans un notice insérée dans la *Biographie universelle* de Michaud, donne par erreur le prénom de *Claude*, fut mis en rapport

avec l'abbé Seiger par l'abbé De Nelis. Dom Berthod naquit en 1733 à Rupt, village de la Franche-Comté. Il entra dans l'abbaye de Tavernay, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vannes, où il s'appliqua spécialement à l'étude de la science diplomatique. Attaché, en 1764, à la Bibliothèque de Besançon, il y dépouilla avec un zèle infatigable la volumineuse collection des papiers d'état du cardinal de Granvelle, composée de quatre-vingts volumes. La Bibliothèque royale à Bruxelles possède du travail du laborieux Bénédictin, une bonne copie provenant de la collection Van Hulthem.

Ce fut, comme nous l'avons dit, en 1774, que Dom Berthod, chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique en Belgique, visita la plupart de nos bibliothèques et de nos dépôts d'archives, afin d'y recueillir les documents qui pouvaient éclaircir les points obscurs ou controversés de l'histoire de France. Muni des instructions de Bertin, ministre et secrétaire d'état du roi de France, il quitta Paris le 27 septembre 1774, et arriva le 30 du même mois à Tournai, où l'abbé De Nelis, prévenu de son arrivée, lui fit une réception cordiale.

Après avoir dépouillé la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin, de Saint-Amand et de Saint-Ghislain, sur lesquelles il donne, dans la relation de son voyage, des renseignements très-intéressants, il se rendit à Bruxelles, où il se mit immédiatement en relation avec Gérard, secrétaire de l'Impératrice-mère et secrétaire perpétuel de l'Académie. Il visita successivement les établissements littéraires de la capitale, de Malines et d'Anvers. De retour à Bruxelles, il écrivit le 7 et le 29 novembre à l'abbé Seiger, pour lui annoncer son arrivée à Gand dans les premiers jours de décembre (N° I et II.)

Dom Berthod séjourna à l'abbaye de Saint-Pierre pendant environ trois semaines, pendant lesquelles il s'occupa

sans relâche du dépouillement de la bibliothèque et des archives du monastère, que Seiger avait généreusement mises à sa disposition. Le 5e volume des anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles renferme une notice sur quelques manuscrits de l'abbaye de Saint-Pierre, extraite de son voyage littéraire.

De Gand, et avant de retourner à Paris, Berthod se rendit à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer. A peine arrivé dans la célèbre abbaye de Sithiu, son premier soin fut de remercier l'abbé Seiger de l'accueil plein de bienveillance qu'il avait reçu dans son monastère; en même temps il promet de lui adresser prochainement une notice sur les manuscrits les plus précieux de la bibliothèque de Saint-Bertin (N° III). Le 3 février 1775, il remplit sa promesse. La lettre qu'il écrit à cette occasion est d'autant plus intéressante, que la plupart des manuscrits et des diplômes qu'il signale à l'attention de l'abbé sont aujourd'hui perdus ou dispersés. Il y mentionne entre autres deux manuscrits du VIIe siècle, plusieurs du VIIIe et bon nombre du IXe, Xe, XIe et XIIe siècles (N° IV).

Parmi les manuscrits et les monuments diplomatiques de Saint-Bertin qui avaient particulièrement fixé son attention, le savant Bénédictin cite un *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon*, renfermant plusieurs diplômes de la seconde race, une *Relation des troubles de Gand*, un *État détaillé de la Flandre aux XIVe et XVe siècles*, d'anciennes notices des provinces romaines écrites aux Xe et XIIe siècles, la *charte d'Aldroald de* 640, le *Testament de saint Omer de* 662, dont il suspecte l'authenticité, et qu'il se propose de soumettre à l'examen de diplomatistes de Paris, la *charte de saint Folquin de* 840, et plus de soixante chartes de la première et de la seconde race.

La relation du voyage de Dom Berthod n'ayant pas été publiée du vivant de l'auteur, le savant Bénédictin en dé-

tacha cependant quelques parties, qu'il communiqua à l'Académie de Bruxelles. On trouve en effet dans le 5e volume des anciens Mémoires de cette compagnie :

1° Une notice sur le cartulaire de Simon, de la Bibliothèque de Saint-Bertin, pp. 227-231.

2° Observations sur la notice des Gaules, publiées par le père Sismond, et sur une autre tirée des MSS. de l'abbaye de Saint-Bertin, pp. 30-47.

3° Observations bibliographiques et historiques sur la notice des Gaules, tirées d'un MS. de l'abbaye de Saint-Bertin, par Dom Anselme Berthod, rédigées et augmentées après sa mort par l'abbé Ghesquière, pp. 48-69.

A son retour à Paris, Dom Berthod écrit de nouveau à l'abbé Seiger. Dans sa lettre, qui porte la date du 3 mars 1775, le savant Bénédictin entre dans des détails curieux sur les travaux historiques que l'on préparait alors à Paris, et entre autres sur un projet formé par l'abbé de Saint-Bertin de publier un recueil des principales chartes de son abbaye. Dans cette lettre, il revient sur la charte de fondation de l'abbaye de Sithiu, dont, dans une précédente lettre, il avait mis l'authenticité en doute, et annonce que ce document important, après un examen de plus de dix heures, a été reconnu original et authentique par les diplomatistes de Paris (N° V).

Dom Berthod, qui avait été agrégé, dès l'année 1776, à l'Académie impériale et royale de Bruxelles, revint en Belgique en 1784, appelé par le gouverneur général pour prendre part à la rédaction des *Acta Sanctorum,* dont la publication avait été interrompue après la suppression de de l'ordre des Jésuites. A peine arrivé à Bruxelles, ses principes religieux ayant été mis en suspicion, on lui suscita toute sorte de désagréments qui abrégèrent ses jours. Malgré le dépérissement de sa santé, il prit part à la publication du 51e volume de la grande œuvre des Bollandistes.

Il y a lieu de croire que les accusations que l'on portait contre l'orthodoxie de ses principes religieux, et qui empoisonnèrent les derniers jours de sa vie, ne dataient point de son arrivée à Bruxelles; car, dans la dernière lettre qu'il écrivit de Paris à l'abbé de Saint-Pierre vers la fin de novembre 1777, et par laquelle il lui annonce l'envoi d'un exemplaire d'une nouvelle édition du Bréviaire de son ordre, il dit, non sans intention sans doute : « Vous verrés » par les leçons de la 1re et 2de semaine après l'Épiphanie » ce que nous pensons sur les matières de la prédestination » et de la grâce; *l'École de Louvain ne condamnerait pas* » *nos sentiments* » (N° VI). Quoi qu'il en soit, Dom Berthod mourut à Bruxelles, le 19 mars 1788, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Les lettres de Kluit, au nombre de quatre, que nous publions ici pour la première fois, sont toutes relatives aux matériaux recueillis par le célèbre professeur pour son *Historia critica comitatus Hollandiæ,* ouvrage plein d'érudition, qu'il publia de 1777 à 1782.

Adrien Kluit naquit à Dordrecht, le 9 février 1735. Après avoir terminé ses études à l'université d'Utrecht, il fut successivement appelé aux fonctions de recteur des écoles latines de La Haye, Alkmaar et Middelbourg. Ce fut dans cette dernière ville qu'il forma le projet de publier une Histoire critique du comté de Hollande et de Zélande, d'après les sources inédites. Les archives de la province de Zélande, dont il avait entrepris le classement, lui fournirent de nombreux matériaux qu'il compléta en explorant successivement les dépôts littéraires de son pays et ceux de la Belgique. Nous voyons par une lettre écrite par lui à l'abbé Seiger en septembre 1775, qu'il avait déjà dépouillé alors les archives des évêchés de Gand et de Bruges, de l'archevêché de Malines et celles d'un grand nombre de maisons

religieuses; il y exprime son étonnement d'y avoir trouvé un si grand nombre de documents restés inédits (N° VIII).

Au mois d'août 1776, il visita de nouveau les archives de l'abbaye de Saint-Pierre (N° VIII), et, par lettre ecrite en septembre 1777, il prie l'abbé de vouloir faire collationner par son secrétaire, sur les originaux, le texte de quelques diplômes imprimés dans l'*Histoire de la maison de Gand* d'André Duchesne, et de lui procurer le dessin de quelques sceaux qu'il se propose de reproduire dans son ouvrage (N° IX). Il est à présumer que l'abbé Seiger ne se montra pas toujours très-empressé de satisfaire aux désirs de Kluit; car, dans une lettre du 10 juillet 1779, le savant professeur, en adressant à l'abbé un exemplaire de la 2e partie de son *Historia critica,* renouvelle la demande qu'il avait faite déjà par l'entremise d'un M. Smith, d'obtenir des copies exactes des chartes les plus anciennes conservées dans les archives de Saint-Pierre (N° X). Quoi qu'il en soit, il est certain que les archives de nos établissements monastiques, religieux et autres, fournirent à Kluit une ample moisson de documents précieux, et notamment la chambre des comptes à Bruxelles, le grand conseil et le séminaire de Malines, le grand conseil de Namur, la chambre des comptes à Lille, les abbayes de Saint-Pierre, Saint-Bavon, Baudeloo à Gand, celle d'Afflighem, Saint-Michel à Anvers et Saint-Donat à Bruges.

Dans les archives de Saint-Bavon, il prit entre autres copie d'un diplôme du 18 janvier 979, par lequel l'empereur Othon II rend à l'abbaye les biens qu'elle possédait dans le district de l'Escaut, dans le *Beveland,* à *Walacra,* à *Brumsale* et à *Hostolt;* et dans celles de Saint-Donat à Bruges, de deux chartes munies de sceaux, l'une de 1167, contenant une transaction entre Florent, comte de Hollande, et Philippe d'Alsace, au sujet d'un fief situé entre l'Escaut et *Heedensee;* l'autre de 1206, relative à une transaction

conclue entre Louis, comte de Los et de Hollande, et Guillaume, comte de Frise, au sujet d'une contestation sur des terres situées en Hollande et en Zélande.

Pendant le cours de la publication de son grand travail historique sur le comté de Hollande et de Zélande, Kluit, dont le mérite était de plus en plus apprécié, fut appelé à la chaire d'archéologie et d'histoire diplomatique à l'université de Leide, qu'il occupa avec éclat jusqu'en 1795. Un écrit qu'il avait publié en 1794 sur les intérêts du commerce hollandais, et dans lequel il avait émis des doctrines qui n'étaient pas conformes aux opinions du jour, le fit révoquer de ses fonctions, dans lesquelles il ne fut réintégré qu'en 1802. Depuis lors il reprit son enseignement et le continua avec une grande distinction jusqu'à la déplorable catastrophe qui frappa la ville de Leide, le 12 janvier 1807, et dont il fut une des nombreuses victimes. Son corps, ainsi que celui de sa femme, ne furent tirés des décombres que le cinquième jour après l'explosion du bateau chargé de poudre, qui détruisit une partie de la ville.

Les lettres de l'abbé de Nelis, au nombre de huit, furent écrites à l'abbé Seiger, de 1773 à 1775, pendant que le futur évêque d'Anvers était chanoine et grand vicaire à Tournai; elles démontrent que De Nelis était très en avant dans les bonnes grâces de l'abbé de Saint-Pierre, et que ce fut par son entremise que le savant Bénédictin Dom Berthod obtint la faveur de pouvoir visiter la bibliothèque et les archives du monastère.

On connait la part prise par l'abbé de Nelis au projet de publier une collection de chroniques belges inédites, dont le *Prodromus* renferme les matériaux. Nous voyons par sa correspondance, que ce projet datait de loin chez lui; car, dans une lettre du 17 novembre 1773, alors qu'il avait à

peine atteint l'âge de trente-sept ans, il offre à l'abbé de Saint-Pierre de lui communiquer une copie, qu'il avait faire faire huit à neuf ans avant, d'une liste des manuscrits historiques conservés dans la plupart des abbayes et maisons religieuses des Pays-Bas, et qui avait été dressée à la demande du comte de Cobentzl. Dans presque toutes ses lettres éclate cet ardent amour pour les études historiques, dont il fut un des plus zelés promoteurs. Dom Berthod, à son retour à Paris, avait communiqué à de Nelis le projet formé par l'abbé de Saint-Bertin de publier une histoire diplomatique de sa maison; le savant chanoine, qui savait apprécier la haute valeur scientifique d'une pareille entreprise, y applaudit non seulement des deux mains, mais, en annonçant cette bonne nouvelle à l'abbé Seiger, il l'engage vivement à entreprendre un pareil travail pour son monastère. « Une histoire de votre maison *par chartes,* » dit-il dans une de ses lettres, ce seroit bien le monument » le plus intéressant pour l'histoire de la Flandre et celle » du moyen-âge. Certainement, ajoute-t-il, pour autant que » je connois vos recueils, rien ne me paroit plus intéressant, et un pareil travail bien rédigé, l'ouvrage bien fait, » seroit un monument aussi beau qu'il est possible d'en » faire; il seroit bien digne de vous; et si le peu que j'ai » acquis par l'étude et par l'usage d'écrire, soit en latin, » soit en françois, pouvoit contribuer à sa confection, je » serois bien charmé de l'y employer. » Il est regrettable que le conseil de De Nelis n'ait pas été suivi; nous posséderions au moins en copie un grand nombre de documents précieux, dont nous déplorons aujourd'hui la perte irréparable.

Les biographes qui ont retracé la vie si bien remplie de l'abbé de Nelis, nous dépeignent l'illustre prélat comme un savant théologien, un profond philosophe, un bon littérateur et un historiographe érudit, mais aucun ne nous le

fait connaître comme naturaliste. Cependant, il résulte de plus d'une de ses lettres, qu'il cultivait avec amour les sciences naturelles, et spécialement la minéralogie. Dans sa correspondance avec Seiger, il revient souvent sur sa « *belle passion* » pour l'histoire naturelle, et sollicite, dans plusieurs de ses lettres, la puissante intervention de l'abbé de Saint-Pierre auprès de ses amis, les abbés de Fulde et de Corbie, afin de lui faire obtenir des échantillons de minéralogie.

Les quatre dernières lettres que nous publions, sont de Dom Henriot, archiviste de Saint-Martin des Champs, du marquis de Coupigny et de l'abbé Ghesquière. Elles sont toutes relatives à des demandes de renseignements sur des documents diplomatiques conservés dans les archives de Saint-Pierre.

P. C. Van der Meersch.

I.

Dom Anselme Berthod à Gudwald Seiger, abbé de Saint-Pierre, à Gand.

Aux Bénédictines anglaises à Bruxelles le 7 9bre 1774.

Monsieur et Révérendissime Abbé,

1. Hier à mon retour d'Anvers je reçu une lettre de Mr l'abbé de Nelis qui m'annonce que vous voulés bien me permettre de vous aller assurer de mon respect dans votre abbaye, et me communiquer le bel ordre que vous avés mis dans vos archives. Cette double faveur, Monsieur, flatte infiniment mon cœur, et je me hâte de vous en marquer toute ma sincère reconnoissance. Depuis quelque tems j'avois appris en France ce que vous aviés

fait en faveur de votre monastère, et je me serois voulu mal si étant dans vos provinces, je n'avois fait connoissance avec un Prélat qui, par son exemple et ses lumières, inspire de l'émulation à ses confrères en leur donnant les moyens d'illustrer un jour par leurs travaux un monastère qui tient un rang si distingué dans l'ordre bénédictin, que je souhaiterois, Monsieur, voir la même ardeur dans les autres maisons de l'ordre ! Je prie le Seigneur que votre exemple ait des imitateurs et que nous voyons renaître dans ce siècle celuy des Mabillon et de tant d'autres, qui prouvent que le temps le plus heureux pour l'ordre de S^t^ Benoit a été celuy où les études ont été les plus florissantes.

M^r^ De Nelis me mande de partir incessament pour votre abbaye : je le ferai, Monsieur, si vous le jugés à propos, parce que tout ce qui vous plaira sera toujours la règle de mes démarches. Mais vous me permettrés de vous faire part de quelques petites observations, puis, Monsieur, vous prononcerez sur le tout.

J'espère retourner en France pour y passer l'hiver : je trouve de l'ouvrage à Bruxelles pour dix-huit ou vingt-deux jours ; dès qu'il sera fini je partirai pour Gand, et je ne m'arreteroy qu'un jour à Afflighem, de là je tirerai à Courtray, etc., etc.

Si cependant, vous exigiés, Monsieur, ou si vous croyés que je dûsse partir plustôt, faites moy la grâce de me le dire. J'aime mieux retourner à Bruxelles que de manquer l'occasion de vous dire de vive voix les sentiments du profond respect avec lesquels je serai toute ma vie,

Monsieur et Révérendissime abbé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

D. A. Berthod, Bénédictin.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

II.

Le même au même.

Bruxelles, le 29 9bre 1774.

Monsieur et très Révérendissime Abbé.

2. Mes opérations littéraires étant finies à Bruxelles, j'espère me mettre en chemin jeudy ou vendredy prochain pour aller vous assurer de tout mon respect : on m'annonce de toute part les richesses diplomatiques dont vous êtes le dépositaire. Mr l'abbé de Marsy Grevot de Louvain en parloit ces jours derniers chez Mr le chancelier de Brabant avec un vrai entousiasme; plusieurs autres me l'ont répeté après luy; il ne falloit pas tant de témoignages pour exciter mon émulation ; il suffit, mon Rme abbé, que vous soyés le Mécène et amateur des lettres pour mériter une place distinguée dans ma façon de penser; mais bien d'autres titres vous assurent ma vénération et ma reconnoissance.

Mr l'abbé de Nelis ne pourra être de la partie; il est actuellement à Bruxelles chargé de donner à M. l'archiduc des leçons d'histoire et de littérature; il a commencé ce matin à neuf heures et la séance a duré jusqu'à onze : il me charge de vous faire ses respectueux complimens et je l'ai assuré que vous agréeriés volontiers ses excuses.

Pour moi il me tarde de vous dire de vive voix les sentimens du profond respect avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D. Anselme Bertnot, Bénédictin.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds St-Pierre).

III.

Le même au même.

S^{t} Omer le 24 Xbre 1774.

Monsieur et Révérendissime Abbé,

3. Je suis à peine arrivé à l'abbaye de S^{t} Bertin que je me hâte de prendre la plume pour vous faire mes remercimens, vous souhaiter les bonnes fêtes et de vous assurer des vœux sincères que je forme pour votre félicité et la conservation de votre santé. Il faut avouër qu'en tout cela je suis un peu égoiste et que je me recherche beaucoup : depuis que j'ay eu l'honneur de vous voir, je suis intimement persuadé, Monsieur, que tant que vous vous porterés bien et que vous jouirés d'une santé parfaite, je ne puis être malheureux : jugés après cela si mes vœux sont sincères. J'ay éprouvé chez vous, Monsieur, ce qu'un littérateur sentira toujours chez un homme qui aime les lettres, et qui s'en fait gloire : aussi je vous avoueray ingenûment que j'y ay été infiniment sensible. Je n'ose pas présumer d'être jamais dans l'occasion de pouvoir me vanger de vos politesses : Eh que peut un pauvre religieux pour obliger M^{r} l'abbé de S^{t} Pierre de Gand? mais cette expression vous fera du moins connaître le désir sincère que j'aurois de vous être utile. Je voudrois pour cela que vous prissiés le parti de donner au publique l'histoire diplomatique de la célèbre abbaye à laquelle vous présidés, et alors il me semble que je pourrois vous être de quelque avantage. Je suis sûr que M^{r} l'abbé de Nelis voudroit bien que vous prissiés ce parti ; il sentiroit toute l'importance, et je suis sûr qu'il penseroit assez comme moy.

J'ay aperçu ce matin de très-beaux m^{sts} dans la Bibliothèque de S^{t} Bertin. J'en ay vû deux du 7^{e} siècle, dont toutes les lettres sont comme les lettres majuscules de la vie de S^{t} Amand : je vais les parcourir tous pendant mon séjour dans cette abbaye et je prendrai la liberté de vous en dire quelque chose si vous voulés bien me le permettre.

C'est toujours avec les sentimens du respect le plus profond que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Oserais-je vous prier, Monsieur, d'assurer de mon respect Mr Le Grand Prieur et Mtre D'hotel.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D. Anselme Berthod.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

IV.

Le même au même.

A l'Abbaye de St Bertin, le 3 février 1775.

Monsieur et Révérendissime Abbé,

4. Je viens de mettre la dernière main aux différentes notices que j'ay prises dans la belle collection de manuscrits de l'abbaye de St Bertin. J'aurois toujours pris la liberté de vous en dire quelque chose quand bien vous ne m'eussiés pas témoigné que je vous ferois plaisir d'en causer avec vous. Je scais votre goût décidé pour cette partie de notre littérature, et cela suffisoit pour m'engager à vous en entretenir.

Il y a près de huit cens manuscrits dans l'abbaye de St Bertin; ce qui m'étonne, c'est que je n'en ay trouvé aucun, écrit en grec ou en hébreux; tous sont en latin et le françois ne paroit que dans le 13e siècle, dans une traduction de la bible faite en ce tems.

Il y en a deux du 7e siècle, plusieurs du 8e, un bon nombre du 9e, 10e, 11e et 12e. J'ai pris de l'écriture modelée de tous ces différents siècles pour m'en servir dans le besoin, supposé que je me décide à faire imprimer mon voiage littéraire, et dans cette supposition je prendray la liberté de vous demander cinq ou six lignes de votre livre contenant la vie de St Amand qui figureroit à merveille avec les monumens de St Bertin.

Comme la moisson étoit abondante, j'ai passé sur les ouvrages des pères, qui ont été vus par mes confrères dans le tems qu'ils travailloient à l'édition de leurs ouvrages. Je me suis principa-

lement occupé de ce qui pouvoit intéresser l'histoire sacrée et profane, la liturgie ancienne, etc., et il me semble qu'en tous ces différens genres j'ay fait de bonnes collections. J'ay trouvé entre autre un cartulaire de l'abbaye de S^t^ Bavon qui ma fournis plusieurs diplômes de la seconde race, une cronique importante pour l'histoire des mutineries des Gantois, un État très-détaillé de la Flandre dans le 14^e^ et le 15^e^ siècle; mais ces morceaux étoient trop long pour être copié en entier; je n'ay pû qu'en tirer quelques parcelles. J'ay découvert d'anciennes notices des provinces romaines, écrites dans le 10^e^ et 12^e^ siècle. Je croirois volontiers que celles que j'ay trouvées chez vous sont des copies de celles de S^t^ Bertin.

Après les manuscrits j'ai vû les archives; elles sont en très-bon ordre, tel que vous le feriés vous même si vous étiés à la tête de cette abbaye. J'emporte avec moy la charte d'Aldroald de 640 ou environ, qu'un de ces M^rs^ de S^t^ Bertin a tiré sur l'original qui existe encore; c'est peut être une des richesses la plus précieuse de vos provinces; l'original est mal; je donnerois volontiers quatre Louis d'or pour que la planche en fut parfaitement gravée : ce seroit un beau présent à faire aux amateurs de la belle antiquité.

On dit le testament de S^t^ Omer original; il est de l'an 662, mais il y a une si grande différence entre la charte d'Aldroald, que je n'ose l'assurer. Je voudrois de tout mon cœur, Monsieur, pouvoir en conférer avec vous; vos connoissances et l'usage que vous avés de ces sortes de pièces, me serviroient beaucoup à fixer mon incertitude. J'en prendrai un model avec du papier huillé et je consulterai les scavans de Paris sur cet important objet : la charte de S^t^ Folquin de 840 est vraiment originale, dès lors jusqu'au commencement du 11^e^ siècle, les monumens originaux sont très-rares dans les archives, mais depuis 1005 ils sont extrêmement communs.

Cependant on trouve plus de 60 chartes de la première et de la seconde race dont Le Mire a estropié plusieurs copies : ces monumens sont conservés dans le cartulaire de Folquin, religieux de S^t^ Bertin, qui écrivoit dans le 10^e^ siècle environ l'an 950, et son recueil subsiste en original. Simon, autre reli-

gieux, a continué ce cartulaire jusqu'au 12e siècle, et moyennant ces deux ouvrages on peut assurer que les Archives de St Bertin sont entières; j'ay trouvé plusieurs autres cartulaires du même tems, qui m'ont fournis la notice de plus de 400 chartes du 10e, 11e, 12e et 13e siècle.

Voila, mon Révérendissime Abbé, ce que j'ay découvert à St Bertin, et je suis très-content des petites collections que j'y ay faites; ainsi je dirai avec bien du plaisir que l'abbaye de St Pierre de Gand et celle de St Omer, m'ont fourni de vraies richesses et la reconnoissance me dictera ce que je dois dire, des politesses et des amitiés que j'ay reçües des deux Prélats qui president ces illustres et anciens monastères.

Je partirai lundi pour Paris, si pendant mon séjour, je pouvoir vous y être de quelque utilité, honorés moy de vos commissions et je les ferai de mon mieux. Je ne scais encore où je logerai; notre Procureur Général m'invite à prendre un quartier près de luy à St Germain des Prets; ce sont des ordres pour moy. Je quitterai probablement les Blancs Manteaux, mais je les verrai souvent; ainsi dans lesquelles de ces deux abbayes vous m'adressiés vos commissions, je les recevrai infailliblement.

C'est avec le plus grand plaisir que je viens vous renouveller les sentiments de respect et de la tendre reconnoissance avec je serai pour la vie,

Monsieur et Révérendissime Abbé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D. Anselme Berthod.

N. B. La première charte en françois qui soit dans les archives de St Bertin est du milieu du 13e siècle; oserois-je vous prier d'excuser les ratures qui sont dans cette lettre. Je vous en serai infiniment obligé.

(Orignal, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

V.

Le même au même.

Paris, le 3 mars 1775.

Monsieur et illustrissime Abbé,

5. Je reçois à ce moment une lettre de Mr l'abbé de Nelis qui m'apprend que vous me faites l'honneur de penser à moy et que vous voudriés bien m'écrire si vous scaviés où m'adresser vos lettres; il faut que celle que je vous écrivis à mon départ de St. Omer ne vous ait pas été renduë : je prenois la liberté de vous rendre compte de mes découvertes à St Bertin et de l'endroit que je comptois habiter à Paris, afin, que si vous aviés quelque chose à m'ordonner dans cette capitale, vous puissiés plus facilement m'intimer vos volontés. Au lieu de loger à l'abbaye de St Germain, j'ai fixé mon séjour au collège de Cluny place Sorbonne; je ne scais combien je resterai dans cette ville, je n'ai pû encore avoir audience de quelque un à qui je suis comptable, mais dans peu tout sera décidé.

Mr l'abbé de St Bertin vient de prendre un parti qui luy fait honneur; c'est de faire imprimer les chartes principales de son abbaye. Le ministère a reçu avec applaudissement son dessein; le raport en a été fait au Roy; le conseil, sur sa requete, nomme trois des plus habiles diplomatistes qui collationeront un certain nombre d'exemplaires sur les originaux, et cette édition aura toute la force des originaux même, en cas de perte, d'incendie, etc. J'ai été pour quelque chose dans cette affaire; le ministère souhaiteroit que toutes les abbayes, chapitres imitassent Mr de St Bertin; je crois en effet que cette dépense sera très bien placée. La charte de fondation a déjà subit son examen et nos diplomatistes très-habiles en cette partie, après un examen de plus de dix heures, l'ont declaré originale et autentique; le plus fort en est fait.

Nos scavans veulent me déterminer à retourner dans vos provinces; si je prens ce parti, soyés persuadé, mon illustrissime abbé, que je seroi flatté de vous y rendre mes respectueux homages. Je leur ai dit et au ministre même, tout ce que vous

etiés et pour vos connaissances et votre belle âme, et j'ai vû avec plaisir l'impression que mon mémoire a fait. Je voudrois cependant qu'il me fut permis de donner tout de suite mon voiage littéraire, vous y verriés le catalogue des richesses que j'ai aportées de la Belgique; c'est un plaisir de converser avec M^rs^ de Brequigny, Cherin, de Foncemagne; c'est la politesse et l'érudition même. Je ne dis rien de mes confrères des Blancs Manteaux; ils vous sont connus depuis longtemps; je les vois souvent et je profite volontiers de leurs lumières.

Vous scavés, Monsieur, les sentimens que je vous ay juré; ce sont ceux du respect et de la reconnaissance la plus sincère avec lesquels je suis,

Monsieur et Reverendissime abbé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D. A. Berthod.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

VI.

Le même au même.

Au collège de S^t^ Ferjeux près Besançon. (Fin de 9bre 1777.)

Monsieur et très Respectable abbé,

6. M. l'abbé de S^t^ Bertin me mande qu'il a fait partir pour Gand *l'exemplaire du Nouveau Bréviaire à l'usage de notre congrégation*, auquel j'ai travaillé pendant près d'une année depuis mon retour de Flandres. L'édition en est assez bonne, et je pense que vous serés content du plan que nous nous y sommes prescrit. Je suis faché du *Monitum* qui paroit en tête : je viens d'en travailler un plus riche et plus détaillé, je n'ai vû l'imprimé que lorsqu'il a été rendu publique. Déjà plusieurs illustres abbayes d'Allemagne ont adopté notre ouvrage : la congrégation de S^t^ Blaise vient de se l'aproprier avec l'abbaye de S^t^ Hubert et d'Eternach. Je souhaiterois de tout mon cœur, Monsieur, que cet ouvrage pût vous plaire. *Haener imprimeur à Nancy* est un galant homme qui vous feroit des conditions honnêtes, et pour

le bréviaire, et pour les livres de chœur qui seront imprimés pour le carême. Dans peu nous travaillerons au *missel* dont, j'espère, on aura lieu d'être content. Il semble que l'église de France voit avec plaisir ce bréviaire : la leçon des pères qui se lit tous les jours, avec celles du second nocturne des dimanches forment un ensemble de la religion et de la morale qui n'étoit dans aucun bréviaire, vous verrés par les leçons de la 1re et 2de semaine après l'Epiphanie *ce que nous pensons sur les matières de la predestination et de la grâce; l'école de Louvain ne condamneroit pas nos sentimens.* Si l'ouvrage est un peu volumineux, il n'en est pas long à réciter : il est extrêmement varié pour les collectes qui sont propres *chaque ferie de l'avent, de la 7tuagesime et des deux semaines suivantes,* dans tout le *tems paschal,* et tous les jours des octaves du seigneur. Dès que mon *prospectus* me sera parvenu, j'aurai l'honneur de vous le faire passer : en le lisant vous jugerés aisement du fond de l'ouvrage. Daignés, Monsieur, agréer ce faible hommage de ma reconnoissance; vos bienfaits ont fait une si douce impression sur mon cœur, que je ne me les rapelle qu'avec les sentiments de la joye la plus douce. Oserois-je vous prier de me rapeller dans le souvenir de Mrs le Grand Prieur et Maître d'Hotel, à qui je présente mes civilités respectueuses. Vous savés, Monsieur, les sentimens que je vous ay juré pour la vie : ce sont ceux du respect le plus sincère et le plus profond avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Dom Anselme Berthod, principal.

(Original, au dépôt des Archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

VII.

A. Kluit à Gudwald Seiger, abbé de Saint-Pierre, à Gand.

XIV kal. 7bris 1775.

Illustrissimo Domino G : Seiger, abbati S. Petri Gandav. S. D. A. Kluit lector Eloq. et Ling. græcæ et Rector Gymnasii, Middelburgi in Zeelandia.

1. Vehementer dolui meam sortem, Domine Illustriss. quod in itinere meo Flandrico compellare te verbis honorificis per temporis penuriam interclusus non potuerim. Hoc iter eo tantum susceperam animo, ut in vetustis abbatiarum curiarumque Archivis ea conquirerem, quæ ad concinnandum meum quem cogitabam laborem usui esse possent. Occupatus enim in scribenda *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ* ea conquiro omnia, quæ ad exornandam amplificandamque eam conducant quam maxime. Innotuerat autem mihi te antiquorum Diplomatum, quæ ad Abbatiam S. Petri spectant, non modo esse amantissimum sed et conservatorem agere eorumdem strenuum. Quemadmodum autem mihi concessum fuit, ex Archivis Episcopp. Rev. Gandav. ac Brugensis, necnon ex cimelio D^{i} Excellentiss^{i} archiepiscopi Mechliniens. aliisque permultis Abbatiis, eas describere chartas ex Originalibus, vel *Sigillorum delineationes* mihi procurare, quas mihi ex usu fore putarem : ita non dubitabam, fore, si per tuam præsentiam fieri potuisset, ut, quæ tua est humanitas, ea mihi non denegata fuisset inspiciendi licentia, ut, si quid mihi utile esset, id mea ipse manu describerem. Obstupui immensos chartarum thesauros adhuc in Flandria et Brabantia latentes inéditos, vel ita vitiose editos, ut me horum pudeat, vel non editorum pœniteat. Omnis Germania sua iactat Diplomata ac Diplomataria. Omnis Francia iactat sua. Nostra Hollandia etiam sua iactat, si non omnia, certe pleraque. Solam Flandriam atque Brabantiam, etsi immensos hos chartarum thesauros (expertus loquor !) in abbatiis suis Palatiisque habeant occlusos, sua iactare non posse, vel ita vitiose, (ut in *Miræi* Editione exploratum habeo) æquo ferre animo quis po-

test? Quam velim ut vel tempus vel occasio non deesset mihi, ut hos quos scio latere thesauros in publicum bonum, in usum nempe *Geographiæ, Topographiæ, genealogiæ, heraldicæ,* etc., describerem et evulgarem, adiectis etiam *sigillorum* formis. Interim dum meliora dabit tempus, te enixe rogatum velim, ut mihi innotescat, an adhuedum tuo in archivo conserventur in originalibus eæ chartæ sigillaque quæ in annexa hic scedula notavi. Si conserventur, an facultas mihi concederetur eas chartas ex Autographo conscribendi ac sigilla delineandi, quia in probanda historia genealogica comitum certo mihi constat, hunc *Wichmannum* esse nostræ comitum familiæ proseminatorem; multique has chartas vel earum notas chronologicas in dubium vocant. Quod factum nolim! Non ita magnus est aquarum traiectus, ut, si facultas a Te concederetur, per sequentis anni ferias vel paschales vel pentecostales, tamquam testis oculatus dictas chartas oculis usurparem. Interim meam, ignoti hominis, in te compellando scribendoque audaciam in bonam ut accipias partem, etiam atque etiam rogo, Teque Deo commendatum esse volo. Vale.

Dabam Medioburgi XIV kal. sept. CIↃ, IↃCC LXXV.

Chartæ, in quibus nomen vel *Wichmanni* vel *Theoderici* vel *Hildegardis* vel *Arnulfi* vel Lutgardæ occurunt.

Hildegardis a° 975 circa possessionem *Cleiham,* anno regni Lotharii XXII.

Theodoreci a. 962 quo anno subscripsit chartæ Wigmanni com. Gandav. quam pro anima Lutgardæ uxoris dedit Blandin. Lotharius a. 963 confirmat hanc chartam.

Charta a. 998, qua ecclesia Materna in ditione Alostana traditur.

Lotharii Regis pro Arnulpho Flandro. a. 956.

et aliæ a. 972, 979, 981 quæque præterea infra annum 1030 datæ sunt chartæ S. Petro, quæ vel Walachriæ vel Zuidbevelandiæ, vel quatuor Ambactarum mentionem faciunt, si habere descriptas possim ex ipsis originalibus, accuratissime observatis *punctis* et literis maiusculis, et minusculis. Alia enim tunc scribendi ratio obtinebat ac nunc. Nec commata fere usquam in huius temporis chartis conspiciuntur.

Præterea si *sigilla* et circumpositas literas delineatas obtinere possim, ut eas meo ære in æs incidendas curarem; quando, in grati animi testimonium, impressum Libri exemplar dono illustrissimo Domino abbati offeram.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

VIII.

Le même au même.

5 aug. 1776.

Illustrissimo Domino, Abbati S. Petri Gand. Sal. Dicit Adr^s^. Kluit, professor Middelburgi in Zelandia, etc.

2. Vehementer doleo, me tam felicem esse non potuisse, ut Virum cum doctrina et pietate tum etiam amore in literas literatosque insignem convenire nec præsens alloqui valerem; idque per duas tresque vices, quibus propter id ipsum Gandavum accessi, male cessisse. Certus enim sum, et testibus *Sandero*, *Duchesnio* aliisque cognovi, in vestris archivis, quæ habes egregia, earum rerum perquam egregie callens ipse, latere multa quæ rem historicam et genealogicam Comitatus Hollandiæ illustrant, quæ edita quidem a Sandero aliisque, sed non satis sunt accurate edita, vel ex parte tantum. Utinam mihi daretur ad Te, Vir excellentissime! aditus. Insigni me mactares beneficio; eaque spe fretus per integrum diem *martis* in hac urbe commorabor, et ante meridiem ad tuum Palatium accedam, Tibique me dedam integrum.

Dabam Gandavi d. 5 Aug. 1776, in diversorio, quod vocant *Den Hert*.

Suscription. A Son Excellence Mons^r^ Sieger, Primat de Flandre, Prelat de l'abbaie S. Pierre, enz. enz. à Gand.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

IX.

Le même au même.

Idibus 7bris 1777.

Illustrissimo Domino, abbati S. Petri S. D. A. Kluit.

3. Diù fuit, quum ad Te, Vir Excellentissime, literarum ope grati mei animi testimonium transferre debuissem. Operarum

tarditas sola his moram attulit. Quod autem et ratio postulat et meus grata iubet, illud nunc præsto, quod, tamquam gratæ memoriæ vestrorum in me beneficiorum exiguum documentum, ut ne asperneris, etiam atque etiam rogo.

Ex *Duchesnii Histoire de la Mais. de Gand* describendas nonnullas curavi chartas, eo animo, ut, si per Te liceat, illas cum originalibus per D^um^ Conslin, qui tibi a secretis est, conferrem; imprimis verò, ut earum sigilla, si qua adsint, mihi *meis sumtibus* delineentur, in aes posthac incidenda : potissimum illius chartae, quae a. 998 habetur *Arnulfi,* cuius etiam, ni fallor, apographum habetur in tuis registris t. I, p. 415. Est enim huius donator comes Hollandiæ postea dictus.

Extat etiam in *Saudero Flandr.* Tom. III, p. 256 fol. charta Ottonis R., in qua memoratur *Villa Malaorum*, et *Castrum Hulst.*

Vix autem dubito, quin vox *Malaorum* in mendo cubet, legendumque mihi videtur *Walacrum,* quod tamen quomodo cum voce *villa* constet, nescio; nisi ex aliis chartis huic lux accendi mihi queat ubi illa locus olim fuerit.

Quæ rogata si tua Benevolentia rata mihi facere dignetur, habebo quod læta mente accipiam. Interim me, meaque studia Tuo, Teque Dei favori commendo, ac Te valere iubeo.

Dabam Medioburgi, Idib. sept. CIↃ, IↃ, CC LXXVII.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

X.

Le même au même.

Leiden, 10 julij 1779.

Hoogwaardigste Heer.

4. 'T is my zeer aangenaam, door de uitgave van myn 2^de^ stuk, gelegenheid te vinden om uwe Excellentie bewyzen te geven van mijne verplichting aan uwe Exc., die my wel zoo gunstig heb willen vaçeren, om de schatten, by u verborgen, maar ook zoo keurig en accuraat bewaard, te zien, en er eenig gebruik van te maken; te meer, dewyl in uw Excell. abdye latiteren die stukken, die tot opheldering onzer alleroudste historie van

dienst kunnen zijn. Ik hebbe by herhaalde reizen door d'H^r^ Smit van Axel by Uw Excell.^s^ secretaris aangezocht, *om naaukeurige copien van enige oudste brieven, en hunne zegels,* die my voor myn werk van groot sieraad zyn zouden; ik flattere my noch, dat ik daarin door Uwer Excell.^s^ heuschheid reusseren zal. De onkosten tot de zegels komen voor myn rekening. Ondertusschen heb ik de eere my met diepe veneratie te teekenen

Hoogwaardigste Heer,

Uwer Excell. Ootmoed. en dienstw. Dienaar,

Leiden d. 10 jul. 1779. A. Kluit.

Suscription : Illustriss. ac Rever. Domino D. Gudw. Seiger, S. Petri Gand. Abbati, sacr. Caesar. stat. consiliario, Flandriae Primati, etc etc. Gandavi. Adjuncto Libro cui titulus : *A. Kluit, Hist. crit : Com :* Holl : T. I. P. II.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XI.

L'abbé de Nelis à Gudwald Seiger.

Tournai, 17 Novembre 1773.

Monsieur,

1. Les bontés que vous m'avez témoignées, le goût que je vous connois pour les belles connoissances, votre crédit, et une autorité qui s'étendent fort loin, tout cela, Monsieur, m'inspire la confiance de m'adresser à vous, et de venir vous importuner par plus d'une prière.

Je me suis pris depuis quelque tems d'une belle passion pour l'*Histoire naturelle*, et dans le dessein où je suis d'éclaircir un peu, s'il m'est possible, *celle de nos Provinces*, je ramasse avec plus de zèle que de succès des matériaux de tous côtés. Dans l'ennui que m'a donné *le peu de succès* avec lequel je me suis adressé à différentes personnes, qui m'ont été d'un très-petit secours, je vous avoue, Monsieur, que vous m'êtes venu dans l'esprit, comme la personne du monde dont le crédit pourroit me faire obtenir le plus aisément les bagatelles dont j'ai besoin,

et sur les bontés de qui j'aye été inspiré en même tems de compter le plus. J'ose me flatter que je ne me serai point mépris. Pardonnez-moi cette confiance; et daignez agréer, s'il vous plait, tous les sentiments qu'une reconnaissance sincère, et la plus respectueuse estime peuvent me dicter, ainsi que le parfait dévouement avec lequel je serai toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

Tournay, le 17 9bre 1773.

P. S.

Parmi quelques manuscrits qui me sont tombés il n'y a pas longtems entre les mains, j'ai trouvé une copie que j'ai fait faire il y a huit ou neuf ans, des *Listes des manuscrits historiques qui se trouvent dans la plupart des abbayes et maisons religieuses des Pays-Bas*. Feu M. le comte de Cobenzl avoit demandé ces listes et m'avoit permis de les copier. Ne pourroient-elles pas, Monsieur, vous faire plaisir? je me ferois le plus grand et le plus véritable de vous les envoyer.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre.

XII.

Le même au même.

Monsieur,

2. Je viens vous prier d'agréer par avance tous mes remerciemens pour les bontés que vous me faites espérer, relativement au dessein où je suis, et que j'ai pris la confiance de vous exposer. Quand un projet est étayé, Monsieur, par des personnes comme vous, qui joignent beaucoup de pouvoir à beaucoup de connoissances, on peut se flatter d'y réussir. Le mien est de travailler, dans mes momens de loisir, à éclaircir l'Histoire Naturelle de nos Provinces dans la partie si intéressante des Fossiles; il faut pour cela ramasser bien de matériaux, et non seulement

les curiosités du Pays, mais encore les étrangères. Quelles obligations, Monsieur, ne vous aurai-je donc pas pour les secours que vous voulez bien me promettre ? je les attends avec le plus vif empressement; et si je suis assez heureux que d'en obtenir, par votre canal, des différentes parties de l'Allemagne, rien ne manquera à ma satisfaction.

Je viens d'envoyer, Monsieur, à la Diligence de Courtray un petit paquet, contenant les listes des manuscrits de quelques abbayes et maisons religieuses des Pays-Bas. Je dis de quelques maisons, car j'ai vû avec surprise que les vingt-cinq premiers feuillets de mon recueil manquoient. Quand j'irai à Louvain, je ne négligerai rien pour les compléter. Quoique feu S. E. n'eût demandé que la notice des manuscrits Historiques, on a envoyé une note de plusieurs autres, dont on n'avoit pas besoin.

J'ai joint un autre manuscrit, fort intéressant, sur le Concile de Trente. M. le comte Garampi, aujourd'hui nonce en Pologne, se trouvant il y a quelques années aux Pays-Bas, je lui parlai de ce manuscrit, que j'avois essayé inutilement de me procurer; et à son passage par Cologne, il me fit l'amitie de me le faire transcrire, et de me l'envoyer. Je continuerai, Monsieur, si vous l'avez agréable, de servir votre goût et ma reconnoissance, en vous informant successivement de tout ce que je pourrai retrouver dans ce genre, et dans tout autre qui pourra vous plaire, et de vous communiquer ensuite les pièces que vous pourrez souhaiter. J'avois la plupart des diplômes MSS. donnés, en très bonne forme, à l'abbaye de S. Guislain; je les ai donnés à un ami, mais je pourrai les lui demander pour un tems, et vous les remettre pour les faire copier.

Agréez, je vous prie, tout le zèle et le respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

Tournay, le 27 nov. 1773.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XIII.

Le même au même.

Monsieur,

3. Un savant Bénédictin, avec qui je suis en relation depuis un an ou deux, nommé Don Berthod, Bibliothécaire de l'abbaye de S. Vincent de Besançon, étant arrivé depuis dix à douze jours à Tournay, je lui ai parlé beaucoup des riches archives de votre maison, du bel ordre que vous y avez mis; et surtout, Monsieur, j'ai pris la liberté de lui parler de votre zèle et de vos connoissances rélativement à tout ce qui appartient au genre Diplomatique et Historique. J'ai eu la petite ambition de lui dire encore que vous m'honoriez de quelque amitie; enfin je lui ai inspiré une si forte envie de vous faire sa cour, avant de quitter les Pays-Bas, que je suis sûr qu'il partiroit bien affligé s'il ne pouvoit avoir cet honneur. Mais comme c'est un grand travailleur, et dont les momens sont mis à profit, il regretteroit en même tems de faire le voyage de Gand, et d'être privé de l'avantage de voir et de saluer la personne qu'il désire voir uniquement.

Dans ces circonstances, Monsieur, j'ai pris avec plaisir sur moi de vous présenter son désir, et de vous demander vers quel tems, vers ou après la Toussaint, vous permettriez à Don Berthod de vous aller présenter en personne ses hommages. Il va bientôt à Bruxelles, où il compte de faire quelque séjour. Il vous dira, si vous le permettez, de vive voix, ce que j'ai tant de plaisir de témoigner en toute occasion, combien je vous honore, combien je suis respectueusement attaché à un mérite que j'ai eu l'avantage de voir et de connoître de près, avec quel profond devouement enfin je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

Tournay, le 14 octobre 1774.

P. S. Je n'ose presque pas vous parler de ce qui a fait l'objet de mes importunités, il y aura bientôt un an, et de ce qui fait toujours l'objet de mes petits goûts. Cependant, Monsieur, con-

noissant combien vous aimez à rendre service, et combien encore vous en avez le pouvoir, je prens la confiance de vous demander, si, par le moyen des abbayes de Fulde et de Corbie, je ne pourrais pas, appuyé de vos recommandations, m'ouvrir une route pour obtenir quelques collections minéralogiques de l'Allemagne. Ma reconnoissance seroit égale à votre bienfait, c'est-à-dire aussi grande, que vive et sincère.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre.

XIV.

Le même au même.

Monsieur,

4. Le Religieux Bénédictin réformé de la congrégation de S[t] Vannes, Don Berthod, dont j'ai pris la liberté de vous témoigner le grand désir qu'il a de pouvoir vous saluer, et de voir le bel ordre que vous avez mis dans vos archives, m'a paru un homme aussi vertueux et aussi sincère, qu'il est doux et savant. Il est venu dans les Pays-Bas, et principalement à Tournay, pour le dessein qu'il a de publier un manuscrit intéressant qui concerne la vie de notre bon empereur Charles Quint. J'avois un manuscrit semblable et je le lui avois mandé. Pendant tout le tems qu'il a été avec nous (et il y a été environ trois semaines) il a logé à l'abbaye de S[t] Martin; et il y a quatre ou cinq jours que ma petite voiture l'a conduit à S[t] Guislain; il est recommandé à Bruxelles, où il est aujourd'hui, par des lettres de M[r] Bertin, Ministre d'État en France, lettres que j'ai vues. Enfin, Monsieur, je crois qu'il n'y a pas les moindres risques à courir avec un homme qui vient sous de si bonnes enseignes; et sa conversation et sa conduite achèveront de vous convaincre de toute la droiture de ses intentions. Je viens de lui écrire, et de lui marquer l'invitation obligeante que vous avez la bonté de lui faire, je suis sûr, Monsieur, qu'il prendra la respectueuse liberté de vous écrire lui-même, tant pour vous faire ses justes remerciemens, que pour vous demander plus précisément le tems auquel vous voudrez lui permettre de se rendre chez vous

vous. Il m'avait dit qu'il comptait passer environ trois semaines à Bruxelles; il doit être à présent à Malines, où Mr l'archevêque, qui a été à Tournay, l'a voulu avoir pendant ces Fêtes-ci de la Toussaint.

Je suis infiniment sensible à la manière pleine de bonté avec laquelle vous voulez que je fasse aussi le voyage de Gand. Je désire le plus vivement, Monsieur, d'avoir cet honneur et ce plaisir; il n'y a pas d'année que je ne me le promette, et pour peu que la chose me soit possible dans le courant du mois prochain et après la St Martin, j'irai profiter avec le plus grand empressement de toutes vos bontés. Je vous ferai bien sincèrement mes excuses de vous avoir importuné pour mes bagatelles fossiles, pour lesquelles j'ai toujours le goût le plus vif, et mon excuse en partie sera le désir de voir cultiver un peu ce genre d'étude dans nos provinces, où il est si négligé, comme le sont malheureusement encore beaucoup d'autres genres.

Je suis et serai toujours avec la reconnoissance, l'attachement et le respect les plus sincères,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

Tournay, le 29 octobre 1774.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand — Fonds Saint-Pierre).

XV.

Le même au même.

Monsieur,

5. Je partage, comme je le dois, toute la reconnoissance de Don Berthod, qui ne sauroit être plus sincère. Il me marque, avec transport, toutes les richesses diplomatiques qu'il a vues chez vous, le bel ordre que vous y avez mis, et la complaisance avec lesquelles vous l'avez reçu; il est enchanté de tout cela, et comme si j'avois eu quelque part au contentement qu'il a, il m'en fait ses remerciemens. Je les renvoye à vous, Monsieur, avec empressement et j'y joins tous les miens; car en effet je ne

saurois être plus sensible que je suis au bon traitement que vous daignez faire à ce savant, et vertueux et zélé religieux. Tout mon regret, c'est de n'avoir pu l'accompagner chez vous; c'étoit mon désir et mon dessein; la Providence en a décidé autrement, en m'obligeant de me rendre à Bruxelles, pour une commission qui m'est fort honorable sans doute, mais à laquelle je ne pouvois et ne devois pas m'attendre. Au reste, Monsieur, ce qui est différé, comme on dit, n'est pas perdu; et si vous le permettez, je me promets bien d'aller profiter de vos bontés plus tard, et de vous aller témoigner de vive voix et sur les lieux, avec combien de vénération, de dévouement et de vivacité je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

Bruxelles, ce 13 x^bre 1774.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XVI.

Le même au même.

Monsieur,

6. J'espère que vous voudrez bien pardonner aux distractions inévitables de la place que l'on m'a obligé de remplir fort inopinément à Brusselles, si j'ai différé quelques jours de répondre à la lettre infiniment obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a été remise par M^r le baron de Villegas, Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé de tous les vœux que je forme, dans ce commencement d'année, et que je formerai toujours, pour tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction, et affermir une santé, si utile à votre maison, à l'état et aux lettres, et en même tems si chère à vos amis. J'anbitionnerai très-sincèrement toujours de pouvoir être compris dans ce nombre, et je ne négligerai rien de ce qui pourra me conserver cet avantage.

Don Berthod ne m'a point laissé ignorer, comme j'ai eu l'honneur de vous dire, l'impression que vos archives,et le bel

ordre que vous y avez mis, ont fait sur lui. Je le savois d'ailleurs, en partie, déjà auparavant; et je regarderai toujours comme une entreprise très-utile aux lettres et à l'histoire de notre Moyen âge, la pensée de publier l'Histoire Diplomatique de votre maison. Si l'on y ajoutoit après cela celle de Saint-Bertin, nous aurions quelque chose d'achevé, et qui feroit bien honneur à notre Flandre. Nous ne sommes plus dans le temps où les maisons religieuses, ainsi que les chapitres, croyoient devoir ensévelir dans un profond secret les letres de leurs anciennes possessions. Ces titres ne peuvent que gagner à être connus. Mais j'espère d'avoir le plaisir de raisonner plus en détail un jour de tout cela de vive voix. En attendant, je vous supplie d'agréer les sentimens d'attachement et de respect avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

Brux^s^, sur le Cantersteen, le 9 janv^r^ 1775.

(Original, au Dépôt des Archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XVII.

Le même au même.

Monsieur,

7. Les bontés que vous voulez bien me témoigner, m'enhardissent à vous demander une grâce. On m'écrit de Tournay que par la mort du S^r^ Debaudt, il vaque une recette d'une partie de vos biens au village d'Avelghem, et on me sollicite vivement afin que je prenne la confiance de vous la demander pour M^r^ De Zadelere, greffier du village d'Helchin, et par conséquent tout à fait à portée. Je connois cet homme pour être grandement au fait de la gestion des affaires, homme d'honneur et de probité, et fort en état d'ailleurs de donner toutes les cautions et garans qu'on pourra exiger. Il fait actuellement des affaires pour notre chapitre. Enfin, Monsieur, je serois bien sensible et bien reconnoissant, si ma faible intercession pouvoit obtenir cette

faveur de votre part à Mr De Zadelere, et à ceux qui s'intéressent pour lui. Je vous supplie de pardonner toute la liberté que je prens, et d'agréer, comme toujours, le devouement infini et respectueux avec lequel je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

A Bruxelles, sur le Cantersteen, le 26 janvr 1775.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XVIII.

Le même au même.

Monsieur,

8. L'espérance que je conserve depuis si longtems, de pouvoir me donner l'honneur et le plaisir de vous aller voir et de passer quelques heures, ou même quelque jours, si vous le permettiez, dans votre cabinet, au milieu de toutes vos belles collections diplomatiques; cette espérance, qui s'évanouit pour ainsi dire devant moi, lorsque je la crois la plus prochaine, a été en partie la cause que j'ai différé de vous parler des arrangemens et des projets de Don Berthod, qui a été si enchanté du séjour et de l'accueil qu'il a eus chez vous. Il a été sur le point de se voir arrêté et employé par le Ministère de France, pour établir une espèce d'académie de diplomatique dans quelque maison de son ordre, où l'on auroit fait un cours réglé de cette belle et utile science; mais les Bénédictins de France ayant été proposés et agréés pour regenter les humanités en différentes villes du royaume, il leur faut employer à cela les sujets qui auroient été les plus propres pour les études dont il s'agissoit, et c'est ce qui a mis un bâton dans la roue.

Entretems, comme D. Berthod me marque qu'il lui suffit bien d'être de retour à Besançon dans treize, ou même dix-huit mois d'ici, il me témoigne confidemment tout le désir qu'il auroit de pouvoir vous être utile, s'il étoit possible, et vous

engager de faire une histoire de votre maison *par chartres*, ce qui serait bien le monument le plus intéressant pour l'histoire générale de la Flandre et celle du moyen-âge. Certainement, Monsieur, pour autant que je connois vos recueils, rien ne me paroit plus intéressant, et un pareil travail bien dirigé, l'ouvrage bien fait, seroit un monument aussi beau qu'il est possible d'en faire, il seroit bien digne de vous; et si le peu que j'ai acquis par l'étude, et par l'usage d'écrire, soit en latin, soit en françois, pouvoit contribuer à sa perfection, je serois bien charmé de l'y employer. Que sais-je? rien ne seroit peut-être plus capable de reveiller le goût des connoissances utiles, négligé ou affoibli depuis longtems dans nos provinces, et l'émulation se mettroit peut-être également dans les autres maisons de votre ordre, les seules qui nous ont conservé et transmis les lettres et l'histoire pendant les siècles obscurs qui ont suivi la chûte de l'Empire Romain.

M^r^ l'abbé de S. Bertin vient de prendre la résolution de faire imprimer ainsi toutes ses chartes, et le conseil du Roy de France l'y a autorisé expressément. Le ministère a même nommé des académiciens célèbres, entre autres M^r^ de Brequigny, pour contribuer à la beauté de cette importante collection, à laquelle j'ose croire que celle que vous pourriez, Monsieur, nous donner, seroit encore supérieure.

Mais pardon de mes longueurs, et peut-être de mes inutilités. J'attends dans un ballot de Paris un mémoire touchant les abbayes de S^t^ Vaast et S^t^ Bertin, qui viennent, à ce qu'on me dit, d'être agrégées à l'ordre de Cluny, mémoire que Dom Berthod me prie de vous faire parvenir de sa part, et où vous trouverez, Monsieur, la charte de fondation de S^t^ Bertin, bien différente de celle que Miræus a fait imprimer.

J'ai l'honneur d'être avec un entier et respectueux devouement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé de Nelis.

A Ramegnies près de Tournay, ce 6 juin 1775.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XIX.

Le marquis de Coupigny à Gudwald Seiger, abbé de S^t Pierre à Gand.

A Paris ce 29 février 1777.

Monsieur,

Vous avez bien voulue me combler de politesse et d'honnetés, lorsque j'ay eu l'honneur de vous voir à Gand, il y a environs 16 mois, vous avés eu même la bouté de me faire voir le bon ordre que vous avés mis dans vos archives; et avec quelles soins vous avés reunie tous les titres des fondations des abbayes de la Flandre et mesme de celles de Lartois; c'est ce qui me fait prendre aujourd'huy confiance de madresser à vous, Monsieur, pour vous suplier de vouloir bien me donner les éclaircisements, qui dépendront de vous sur la notte des titres que je joingt à cette lettre ou autres y relatif, concernant *les abbayes de S^t Bertin et d'Auchy en Artois qui en dépend;* je vous en aurés infiniment de reconnoissance et je serai toujours empressé de vous convaincre des sentiments de vénération distingnée avec laquelle j'ay l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble très obéissant serviteur,

Le Marquis de Coupigny.

Mon adresse est à l'hôtel des députés de la province d'Artois, rue des Poitevins quartier S^t André des Arcs

à Paris.

R. habetur — En supposant qu'il se trouve dans les archives de M^r l'abbé de S. Pierre à Gand une copie manuscrite d'Iperius abbé de S. Bertin, on desireroit savoir :

ita haber. — 1° Si (chap. 38 *heribertus hujus loci abbas, etc., versus finem 4æ partis*) on lit *eodem anno* (1072) *dominus abbas heribertus Suelgerum hujus loci monachum misit ad Alchiacum locum nostrum*, etc.

ita haber. — 2° Si (chap. 41 *johannes hujus nominis secun-*

dus, etc. parte 2ª), il se trouve à l'article de Charles le Bon, comte de Flandres en 1119 *Carolus iste Walterum hesdinicnsem comitem sibi subdidit et eo de terrâ fugato comitatum alteri tradidit.*

Nil reperi.

3° N'y auroit-il pas dans les mêmes archives quelques chartes où il est fait mention des anciens comtes d'Hesdin? comme ces seigneurs ont cessé d'exister dans le XII^e^ siècle, il ne s'agit que de consulter les titres antérieurs à cet âge, et de voir s'il n'y en a pas où ils aient souscrit.

Non reperi, mais Gazet dans son hist. ecclés. en dit quelque chose.

4° Il existe à Gand, on ne scait si c'est chez M^r^ l'abbé de S. Pierre, une chronique MS. de Simon, religieux de S^t^ Bertin. N'y auroit-il pas dans cet ouvrage quelque chose de relatif aux anciens comtes d'Hesdin? et surtout à la fondation de l'abbaye d'Anchy, soit pour les religieuses en 715, soit pour les religieux en 1072. *Alchiacense monasterium juxta hesdinum.*

Nil inven^r^.

5° Ne seroit-il pas possible de trouver quelque chose soit dans Simon, soit dans des chartes, soit dans d'autres MSS. sur Hubert, évêque de Théronane depuis l'an 1078 jusqu'en 1081, surtout à l'égard de la première année de son épiscopat.

Je n'en ai rencontré ni vu aucune dans ce goût-là.

6° Ne se trouveroit-il pas dans les mêmes archives des chartes du XI^e^ ou XII^e^ siècle dont le sceau auroit été attaché vers le milieu du corps de la pièce, on en a icy une de cette espèce, donnée par Charles le Bon, comte de Flandres en 1119, une autre d'Hubert, évêque de Therouane en 1079, il n'est pas probable que ces titres soient les seuls dans ces cas extraordinaires.

XX.

Dom Henriot à Gudwald Seiger, abbé de Saint-Pierre à Gand.

Paris, le 12 8bre 1782.

Pardon, Monsieur, si j'ose prendre la liberté de vous écrire pour vous témoigner combien je suis sensible à toutes les honnêtetés et politesses dont vous m'avés comblées, pendant le peu de tems que j'ai été sous vos auspices, je désirerois bien sincèrement que vous me procurassiés l'occasion de vous donner des marques de ma reconnaissance, je la saisirois promptement. Combien doivent se féliciter ceux qui peuvent se flatter du bonheur de militer sous un joug aussi doux! Je ne puis que les louer ne pouvant partager avec eux les mêmes avantages; je dirai seulement que leur sort est à ambitionner et à désirer. N'y auroit-il pas, Monsieur, de l'indiscrétion à vous prier de me faire le plaisir de me procurer des copies de vos anciennes chartes, à commencer à 800 jusqu'en 1200. Je désirerois les réunir à ma collection à cause de leur antiquité, si vous croyés ne pouvoir je vous prierai de pardonner à ma demande indiscrète.

C'est dans ces sentimens que je vous prie de me croire et que j'ay l'honneur d'être avec un profond respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Dom Henriot, archivi. de S^t Martin des champs.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, à Gand. — Fonds Saint-Pierre).

XXI.

L'abbé Ghesquière à Gudwald Seiger.

Monsieur et Révérendissime Prelat.

1. Étant chargé par Mrs. les Prieur et Religieux de l'*abbaye de S^t Silvin d'Auchy* de faire passer à votre révérendissime seigneurie les deux imprimés ci-joints, je profite de cette occasion

pour vous réitérer mes très-humbles et très-sincères remercie-mens de l'accueil gracieux, dont vos bontés m'ont honnoré. Je ne désire rien si ardemment, que le bonheur de pouvoir vous en témoigner toute ma reconnoissance, et de trouver une occasion de vous convaincre, que je suis avec le plus profond respect et le plus sincère dévouement,

Monsieur et Révérendissime Prélat,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Ghesquière, prêtre.

Courtray ce 25 mars 1777.

Note touchant la charte d'Auchy donnée l'an 1079.

Le sceau de la charte d'Auchy n'étoit pas en placard, comme celui de la charte de l'abbaye d'Anchin, mais pendant à des corroyes en parchemin, qui passoient par des incisions faites au milieu de la pièce et tenoient le sceau pendant sur le derrière.

Cet emplacement du sceau, bien loin d'être une preuve de faux, est au contraire un des caractères les plus surs de la vérité de l'acte : un faussaire qui scait fabriquer une charte, ne peut être assez hardi, ou assez téméraire, assez imbécille, etc., pour aller placer un sceau dans un endroit de l'acte, où il n'en a jamais vu. On désireroit pourtant de pouvoir citer quelques chartes où le sceau est placé d'une façon semblable à celle de la charte d'Auchy.

J. Ghesquière.

(Original, au Dépôt des archives de l'Etat, à Gand. — Fonds Saint-Pierre.

XXII.

Le même au même.

Révérendissime Prélat !

J'ai appris par le porteur de cette lettre, gentilhomme anglois, homme de probité et bon catholique, que votre santé est en bon état, ce qui m'a causé la plus vive satisfaction. Ce même seigneur anglois doit repartir ces jours-ci pour Gand, et désire-

roit d'avoir l'honneur de vous témoigner ses respects. Il désireroit également de connoître si dans vos archives, qui sont le modèle de toutes celles qui peuvent faire honneur aux abbayes célèbres, il se trouve quelque document, qui puisse faire foi que *Joscelin* ou *Gozuin de Louvain* a été fils, soit légitime, soit naturel, de *Godefroid le Barbu,* duc de Brabant. Dans le cas qu'oui, je vous prie, Révérendissime abbé, d'en donner connoissance audit Gentilhomme, ou bien dans la suite à moi, afin que je puisse en donner part audit seigneur.

Je vous en aurai, Révérendissime Prélat, les plus sincères obligations, désirant en outre de pouvoir vous en témoigner toute ma reconnoissance pour tel service, qu'il vous plaira d'exiger de moi.

Je suis toujours avec le plus profond respect et le plus sincère dévouement,

Révérendissime Prélat,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Gilesquière, prêtre, etc.

Bruxelles, ce 28 juillet 1787.

(Original, au Dépôt des archives de l'État, a Gand. — Fonds Saint-Pierre.

GÉNÉALOGIE

DU MARÉCHAL NEY.

Pendant que je poursuivais en Allemagne mes recherches sur les établissements romains dans ces contrées, j'eus l'occasion de m'asseoir devant la cabane où naquit le père du maréchal Ney, prince de la Moskowa. Un homme, robuste encore, mais voûté par le travail, habitait cette chaumière, sans même se douter de tout ce que le nom qu'il porte a laissé de glorieux souvenirs au-delà du Rhin. Il revenait des champs, la binette sur l'épaule, et il me salua avec ce ton et cet air de respect que tout paysan, dans le Würtemberg, porte à l'homme de condition noble. Le curé de Wachendorf, qui avait bien voulu me servir de guide, me montra en lui le dernier rejeton de la famille allemande des Ney. Sébastien, aujourd'hui âgé de cinquante-huit ans, n'a point en effet lui-même de postérité masculine.

Sur l'invitation qu'il me fit, lorsque le curé m'eut présenté à lui, et lui eut expliqué la curiosité qui m'avait porté à venir le visiter, lui, le cousin ignoré d'une famille qui vit de l'autre côté du Rhin dans l'opulence, et à voir sa chaumière, berceau du père d'un guerrier célèbre, je le suivis dans sa hutte. Tout y était propre, mais annonçait la pauvreté. La main des parents riches, qui existent en France, ne s'est jamais ouverte pour alléger le labeur de leur parent d'outre-Rhin, qui, simple journalier, n'a pour vivre qu'un petit champ et le pain du travail de chaque jour.

Je m'assis à sa table hospitalière, et je vous dirai, d'après les données fournies par ce pauvre paysan et le digne curé qui m'accompagnait, la généalogie de cette famille dont le maréchal Ney a illustré le nom.

Wachendorf, où existe cette rustique chaumière, est un village situé non loin du Necker, entre Haigerloch et Obernau. L'endroit a pour seigneurs les barons d'Ow, famille qui donna le jour à l'ancien trouvère de ce nom, dont nous possédons encore quelques poétiques essais. Ce lieu faisait partie autrefois du comté de Hohenberg, et, par conséquent, appartint à l'Autriche-antérieure jusqu'à l'époque où le Würtemberg et le grand-duché de Bade, dans leur état actuel, reçurent ce territoire, lorsqu'ils furent érigés en royaume et en grand-duché par Napoléon Ier. Grâce aux récits de la famille, et aux actes de la paroisse, j'ai pu reconstruire la généalogie des Ney d'outre-Rhin, jusqu'au trisaïeul du maréchal.

Cet homme, du nom de Charles, avait pour épouse Catherine Riester, dont il eut quatre enfants, Charles, Georges, Pierre et Jean Martin.

Pierre, né le 26 juin 1671, et marié le 22 février 1700 à Madelaine Horn, eut lui-même quatre fils, Antoine, Joseph, Michel et Uldaric.

Antoine eut de sa première femme, Anna Faiss, cinq fils, Jean, Joseph, Fidel, Nicolas et Antoine; et d'une seconde épouse, Marie Hellsern, deux autres fils, Martin et François.

Ce fut Nicolas, né le 27 octobre 1738, qui fut le père du maréchal.

Il s'était expatrié avec ses deux frères, Jean et Antoine; et, après s'être d'abord arrêté en Alsace, pour y exercer son métier de tonnelier, il avait fini par passer en Lorraine, et par s'établir à Sarrelouis, où il s'était marié. Antoine revint au foyer paternel vers l'an 1804, et rapporta à ses parents que son neveu, Michel Ney, fils de Nicolas, avait

embrassé la carrière militaire, et par ses talents et sa bravoure s'était élevé en France jusqu'aux premières dignités.

Or, à l'époque où Nicolas avait émigré, le petit bien paternel appartenait aux sept fils qu'Antoine avait eus de ses deux épouses; tant de charges pesaient sur la propriété qu'aucun des sept frères ne voulut d'abord en devenir possesseur. Mais, à la fin, Joseph Ney, né le 19 juin 1734, consentit à l'acquérir. Après que sa belle-mère eut retiré les 400 florins qu'elle avait apportés en dot au père, veuf, lorsqu'il l'épousa, il paya à chacun de ses frères propres la somme de 40 florins. C'est avec cette somme modique que les trois compagnons se dirigèrent vers le pays de France, tandis que la belle-mère, Marie Hellsern, avec ses deux fils, émigra en Hongrie où, plus tard, Fidel, le troisième fils du premier lit, alla la rejoindre.

Des sept enfants de Joseph, il n'existe plus de descendant mâle que ce seul Sébastien, auquel appartient la chaumière paternelle, et Martin qui n'a point d'enfants. Tous les autres collatéraux sont issus des femmes et vivent en majeure partie dans les villages voisins de Wachendorf. Seulement on ignore si François Ney, cinquième enfant de Joseph, né le 28 avril 1773, et qui s'était rendu à Vienne, est mort ou non sans postérité.

J'ai pensé qu'on lirait avec plaisir la généalogie d'un homme tel que le maréchal Ney, qui, né dans une condition si obscure, s'est élevé à tant de gloire et a acquis tant de renommée.

M^en^ De Ring.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Amendes et pèlerinages imposés (pour meurtre) par les diseurs et amiables apaisanteurs de Valenciennes (XIVe, XVIe et XVIIe siècles). — Dans un précédent article nous avons parlé de divers pèlerinages auxquels les échevins de Lille et de Béthune avaient dû condamner quelques-uns de leurs administrés (1); désirant, aujourd'hui, compléter ces recherches, nous allons emprunter aux actes du greffe *des Werps* de Valenciennes, mis avec tant d'obligeance à notre disposition par M. Bouton, archiviste, d'autres documents, qui nous ont paru précieux pour l'histoire des lois, et surtout, pour celle des usages et des mœurs.

En 1388, un mineur parvenu à sa majorité, approuve la paix conclue par ses proismes et amys avec le meurtrier de son père, moyennant la somme de iiijxx fr. dou roy.

Deux ans après, voulant faire cesser une rancune et malamour existant entre deux familles, à cause de une navrure et iniure, les magistrats ordonnent qu'une amende de xx florins sera payée à la partie lésée, et qu'en outre le coupable « yra à Saint Gille, en Provence, à mouvoir dedens le jour dou » Noël, prendant eskierpe et bourdon, et que, revenut de celui voiage devens » 1 mois procain, yl yra à Saint Nicollay de Warengeville, et desdis voiages » avoir fait souffissaument et sans fraude, il rapportera boines lettrez et souf- » fissans, et se remonstera au mouvoir et au revenir deuwement par devant » sa partie adverse. »

En 1389, l'évêque de Cambrai ordonne que mess. Bauduins, priestre, détenu dans ses prisons, « voist, en nom de pais et d'amende, de le mort et » ochison de Jehan Wannœl, à Saint Jacqueme, en Ghalisce, à mouvoir à » chiertaine semousse, et de chou raporte boines lettres, et lui revenus d'iceli » voiage, raler doit, à chiertaine semousse à Saint Gille, en Prouvence, et de » chou ossi raporter boines lettres, et, avoecq che, soit tenus lidis messires » Bauduins de faire dire et chélébrer 1 anuel de caseun jour messe pour » l'âme du trespasset. »

(1) Voy. ann 1858, pp. 361-68.

En 1405, *les trois diseurs et amiables apaisanteurs*, choisis pour mettre fin à tous débas, rancunes et dissencions, qui estoient et avoient estet entre Colars Broyart, demorant à Raismes, et Colars Briches, bourghois de Valenchiennes, pour le cause d'une ingure et navreure, que lidis Colars Briches avoit fait audit Colars Broyart, déclarent que « yaulx bien et dilligaument con-» silliés à pluiseurs saiges, sour les raisons et monstranches, ont dit en leur » boin dit, que boine pais soit et demeure à tousjours, entre les parties et » tous leur proismée et amis, sauf les drois au signeur, s'il y sont.

» Pour le mire (médecin) et lit, etc., une amende de xviij florins d'or, à le » couronne de Franche, sera payée devens le jour de closez Pasques prochain » venant, l'an mil iiij^c et vj.

» En outre, Colars Briches, en nom d'amendiees, doit aler à Saint Thumas » de Quatorbie, à mouvoir devens le jour Saint Xpoffe (Christophe), prochain » venant, l'an mil iiij^c et vj, et rapporter boines et chiertaines lettres par » deviers les dis diseurs, ou au prouvost de le ville de Valenchiennes, quiconc-» ques le soit pour le tamps, faisant mention doudit voiaige avoir fait souf-» fisamment. Et, quant yl vora mouvoir, pour faire ledit voiaige, yl li dis » Colars Briches doit prendre congiet as dis diseurs, soit à ij, ou à iij d'iaus» » ou au prouvost de leditte ville de Valenchiennes, qui adont le soit, ou au » castellain de le ville de Raismes, quiconeques le soit pour le tamps, ou à » sen lieutenant. Et, avoec chou, quant li dis Colars Briches sera revenus d'a-» voir fait souffisaument le dit voiaige, se con dist est, yl li dis Colars Briches » meismes s'en doit raler à Saint-Mark, en Venisse, quant li troy diseur, d'ac-» cort ensaulle, en semouront ledit Colars Briches. Et encores li dessus dis » diseurs retiennent à faire et à dire, à leur volentet, pour le cause de ceste » présente diserie »

En 1426, un bourgeois, qui en avait insulté un autre, se voit condamné « à prendre eskerpe et bourdon par devant hommes le comte, ou eschevins, et » chou fait, incontinent partir et aler à Saint Anthoine, en Vianois. »

Quinze jours après son retour, il doit montrer à l'insulté les lettres qui constatent que le voyage a été fait, « se veyr les voloit. »

Il présenta plus tard celi qu'il avoit envoyé à ses frais, non à Saint-Antoine, mais à Saint-Jacques, en Galice.

En 1428, un meurtrier, pour faire paix avec les parents de celui qu'il a assassiné, doit payer la somme de xxv l., pour tourner et convertir à faire dire messes et aultres parties pour le salut de son âme, et, en outre, « fera » un voiaige à Saint Jacque de Composterne, dit en Ghalisce, à partir en de-» dens les xv jours qu'il sera semous de le faire (1). »

(1) Consult. les *olim* du parlement de Paris, édit. Beugnot, t. II, p. 257,

En 1430, un autre doit prendre esquierpe et bourdon, et aller à Nostre Dame de Boulongne.

Nous avons vu plus haut qu'un mineur avait sanctionné la paix faite en son nom par ses manbours, le document que nous allons faire connaitre, nous prouvera qu'il pouvait aussi la répudier.

Ainsi, en 1434, on déclare que le fils, alors mineur, de Willaume Paix de Coer, pourra à sa majorité refuser la paix faite en son nom par son oncle avec le meurtrier de son père, « moyennant vij ^{xx} v l., que yl avoit offiert en non » d'amende, pour cause de le ditte ochision, à mettre au cambge, ou en aultre » chiertain lieu en le ville de Valenchiennes, pour aller leur (là où) yl apper- » tenoit. »

Très-longtemps après (1446), un autre prévenu, d'abord expulsé de la ville à la suite d'une rixe, suivie de meurtre, « pour faire paix doit prendre » esquierpe et bourdon, et faire ung voyage à Romme, sans pooir rentrer à » Valenchiennes jusques ad ce qu'il ara fait celi voyage, et douquel avoir fait » il doit et devera rapporter lettrez, et monstrer à deux jurez de cattel de le- » ditte ville, ou à partie, se veyr les voelt, et, en oultre, payer, délivrer et » mettre au cambge Jaque de Quaroubbe, en ledite ville, le somme de » xxx l. t. »

En 1449, l'assassin de Hanin Hanot « doit faire iij voiaiges, l'un à Saint » Pierre, à Romme; le second, à Saint Anthonne, en Viane, et le troisième, » à Saint Nicollay de Warangeville, à mouvoir et prendre esquierpe et bour- » don, à le prochaine et loialle meulte (1) dou pays et comtet de Haynnau, et » fondera un annuel de chascun jour messe pour l'âme du défunt. »

Près de seize ans après (23 décembre 1465), le coupable ayant négligé de remplir ces divers engagements, Thiérion Hanot « comme celui qui disoit » estre le plus prochain aisné hoir et frère germain de feu Hanin Hanot, dist » et recongneult que, pour et à cause desdis iij voiaiges et de chascun d'eulx, » ledit W.... avoit et a tant et tellement fait par devers lui, en aucune somme » de deniers, que baillié et délivré lui avoit, pour le racat d'iceulx, que desdis » iij voiaiges, enssemble de tout le contenu de la ditte paix et sentence, et de » touttes les déppendences d'icelle yl s'estoit tenu et tenoit pour bien content » et sattisfait, et tellement qu'il en avoit quitté et quitta purement et absolut- » tement une fois, seconde et tierche, ledit W...., aussi ceulx qui s'estoient

pour un arrêt de 1284, relatif à un habitant de Compiègne, et un autre de 1296, ibid., pp. 404-5; voy. aussi l'appendice, passim et pp. 801-846, et t. III, p. 151.

(1) On lit ailleurs : à certaine meulte piecha passée.

» constitués ses pleiges en ladite paix, et tous leurs biens, hoirs et rema-
» nans, à tous jours. »

En 1470, Julyen C..., careton, qui avait assassiné Jehan Lesquevin, est condamné, à la requête du père de ce dernier, « par arrangement fait par » ensamble, pour l'honneur de Nostre Bénit Créateur, à faire le voiage à Saint » Nicolas de Warengeville, et prendre esquierpe et bourdon à le semouse de » Simon Lesquevin (père de la victime), et d'iceluy voiage avoir fait bien et » deuement raporter lettrez. Doit encores ledit Julyen, après ce qu'il sera » revenu dudit voiage de S^t. Nicolas, prendre de recief esquierpe et bourdon, » à tel semouse que dit est, et faire le voiage de S^t. Michel, en Normendie.

» Doit et devera ledit Julyen mettre et délivrer en la main de frère Adan Cauzau, religieux du Carme (1), la somme de 1 s. t. en devens le lundy en-» sieuvant, après le jour des roix prochain, pour par ledit frère Adan Cauzau » dire et célébrer messes en ledite église du Carme, pour l'âme du trespasset » et de ses bienfaitteurs. Et si sera encores tenu ledit Julyen de payer audit » Simon Lesquevin, la somme de x l. t., pour une fois, pour en user à sa » volenté. »

Dans les premières années du XVI^e siècle, nous voyons figurer Marcq Thieroul, laboureur, qui vend (1517) à vénérable et discret, maistre Bettrémieu Dangy, pbre, chanonne de l'église Nostre Dame de la Salle, et à Nicollas Viesmaieur, marchant, au nom de Franchequin Pélerin, « l'amende pécuniaire à » luy faicte par le traictié de paix de la mort et occision de feu Jehan Pélerin, » son père, s'élevant à iiij l. de rente et pension, pour en jouir tout le cours » des vies dudit Franchequin et de sa mère. »

Pour terminer cette notice, nous emprunterons aux mêmes archives le document suivant, lequel nous a paru important pour l'histoire du droit d'asile dans les églises.

« Sacent tous ceulx qui cest escript verront, ou orront, que par devant les » jurez de Cattel de la ville de Valenchiennes, chi desoubz nommez, se com-» parurent personnelment Jehan Quesnoit et Jehan de Herzelles, bouchier, » tous deux demorans en ladite ville, d'une part, et Jaquemart Rouzée, tain-

(1) Le cappelle et confraternité du Saint-Sacrement, con dist *le cappelle du Saint Sang de Wilsenac*, que nous avons déjà mentionnée (an. 1858, p. 364), étoit située en l'église Nostre Dame des Carmes, à Valenciennes.

En 1499, nous voyons figurer dans un acte les maistres et eslus de la confraternité et de le chapelle *du Saint Sang de Wilsenac, au Carme*. En 1434, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fait acheter à Anvers une table d'autel *du Saint Sanc de Willesenack*.

» turier, demorant audit Valenchiennes, d'autre part, et là endroit, lesdis » Jehan Quesnoit et Jehan de Herzelles, et chascun d'eulx, disent et remon- » strèrent que, comme le penultisme jour du mois d'apvril, l'an mil iiij^c et » lxxviij, darrain passet, environ de ij à iij heures puis *noesne* (1), contens et » débas s'estoit meub à le petitte portelette d'Anzaing de ceste ditte ville, par » entre lesdis Jaquemart Rouzée et Jehan Wante, d'une part, et Caisot Fran- » chois, natif de Monchaux, d'aultre. Duquel débat ledit Caisot Franchois euist » et ait desdis Jaquemart Rouzée et Jehan Wante estet tellement navrez, que » assez tost apries mort se fuist et soit ensieuwie en la personne d'icelui Caisot. » Ce nom obstant, *et affin que le fait de laditte mort et ochison fuist mandé en* » *dedens tierch jour prochain apries laditte advenue, selon la loy et coustume* » *dudit Valenchiennes, et que le cas ne fuist trouvé mauvais, villain, ne mur-* » *drier*, lesdis Jehan Quesnoit et Jehan de Herzelles, comme proismes et amis » dudit Jehan Wante, et pour et ou nom de lui, avoient prié et fait prier et » requerre audit Jaquemart Rouzée, que *yl volsist mander le fait de laditte* » *mort et ochizion*, et que parmy tout yl seroient content, pour et ou nom dudit » Jehan Wante, eulx obligier et faire leur proppre debte par deviers ledit » Jaquemart Rouzée, en telle manière que de payer et sattisfaire de leur prop- » pre cattel la juste moittiet, dottant que coustera ou polra couster par voye » arbittraire, ou aultrement, la paix de la mort et ochizion dudit Caisot Fran- » chois, ensamble la moittiet des despens qui, à ceste cause, s'en polroient ou » polront dépendre et ensieuyr, et meismes de payer du leur la moittiet de ce » que coustera, ou polra couster *le racat du pays de Haynnau et habitation de* » *laditte ville de Valenchiennes, pour cause que ledit Jaquemart mandoit et* » *avoit mandé le fait de laditte mort et ochizion*. Et, que plus est, sont-yl con- » tent de payer, et eulx sentir raisonnablement des despens que ledit Jaque- » mart Rouzée, faire polra en *soy gardant en l'église de Saint Franchois*, ou » aultre lieu, durant le tempz et terme en dedens lequel laditte paix trouver se » polra, à l'ordonnance de gens preudommes, congnoissans en tel cas, sans » fraulde, ne mal engien. Et, ou cas que laditte paix trouver ne se polroit par » deviers les proismes et amis dudit mort, dedens certain terme, et que ledit » Jacquemart Rouzée euist ou ait volonté de soy absenter de laditte ville de » Valenchiennes, el *aller jouwer* hors du pays de Haynnau, lesdis Jehan Ques- » noit et Jehan de Herzelles seront tenus de payer et délivrer audit Jacque- » mart Rouzée, pour cause de laditte paix, et aultrement, la somme de xxxvj l. t., » monnoye coursable oudit pays de Haynnau, et parmy tant yl seroient quitte, » et aussi seroit samblablement ledit Jehan Wante, et tous ses biens d'endroit,

(1) Midi. Ce mot est encore usité auprès de Béthune.

» ladittc mort et ochizion d'icelui Caisot Franchois, sauf touttesvoies que » adres (*sic*) avoecq ycelle somme, ylz se deveroient sentir des despens que » ledit Jaquemart polroit avoir fait, en soy gardant jusques à ce jour, ou jus- » ques à ce que ladittc paix se polroit trouver, comme dit est. A quoy ledit » Jaquemart Rouzée, considérant la requeste desdis Jehan Quesnoit et Jehan » de Herzelles estre assez raisonnable, s'estoit à ce inclinez et condescliendus, » et, à ceste cause, lesdis Jehan Quesnoit et Jehan de Herzelles, de leurs bon- » nes, pures et franeques volentez, sans aueune constrainte, se lyèrent, conve- » nenchièrent et obligièrent, et chascun d'iaux pour le tout, en le présence » desdis jurés de Cattel, de payer et sattisfaire comme leur proppre debte, » bonne et loialle, la juste moittiet de ce que coustera la paix de ladittc mort » et ochizion; aussi la moittiet des despens qui, pour celly cause, ensieuwir » s'en polront, avoecq la moittiet de la coustenge *du raeat dudit pays de Hayn-* » *nau et habitation dudit Valenchiennes,* ensamble des despens raisonnables, » que ledit Jaquemart polroit, ou polra avoir fait *en ladittc église de Saint* » *Franchois*, ou autre part, comme devant est dit, ou de payer et délivrer ès » mains dudit Jaquemart Rouzée, pour cause de la coustenge de ladittc paix et » despens, incontinent que ledit Jaquemart s'en volra *aller jouwer* et soy ab- » senter de ladittc ville de Valenchiennes, la somme de xxxvj l. t. Promisent, » au sourplus, lesdis Jehan Quesnoit et Jehan de Herzelles, et chascun d'iaux » pour le tout, de rendre et restituer tous les couetz, fraix, interrestz et despens, » que ledit Jaquemart Rouzée aroit, feroit, ou soustenroit, à le desfaulte des » promesses dessusdittez, ou de l'une d'elles, faire et acomplir entièrement et » adplain. Et quant à tout ce que devant est dit entretenir, payer, furnir et » acomplir bien et entièrement, de point en point, les dessus dis Jehan Ques- » noit et Jehan de Herzielles en ont obligiet et obleigent bien et souffissaument » par deviers ledit Jaquemart Rouzée, son ayant cause, ou command, eulx » meismes, leurs biens, leurs hoirs, leurs sucesseurs et leurs remanans, chas- » cun d'iaux pour le tout, et tous leurs biens, les biens de leurs dis hoirs, suc- » esseurs et de leurs remanans, meubles et nom meubles, présens et advenir, » partout, où et quelz qu'il soient, seront et polront estre sceubz et trouvez, et » par leurs fois pour ce juriez et fianchies, sans de riens aller alencontre par » eulx, ne par autruy, en faisant, au sourplus, serment souffisant par lesdittez » parties, et chascune d'elles, en la présence desdis jurez de Cattel, que, en tout » ce que dit est dessus, n'avoit, ne n'a fraulde, cautelle, ne déception quelcon- » que. A tout ce que dit est faire, congnoistre et passer par le manière ditte, » furent, comme jurez de Cattel de le ditte ville de Valenchiennes, Jehan Caba- » ret et Amand Le Remy, et, par nom de jurez et par nom de tesmoingz et » furent appellez. Che fu fait le premier jour du mois de may, l'an mil iiij^c et » lxxviij. »

De la Fons-Mélicocq.

Drapeaux de voisinage. — La ville de Gand était autrefois divisée en un nombre considérable de sections ou de voisinages, à la tête desquels était placé un doyen, espèce de magistrat, élu par les habitants d'un quartier ou d'une rue, dont l'autorité, quoique très-restreinte, était toute conciliatrice et avait pour but d'entretenir une affectueuse fraternité entre les voisins qui l'avaient choisi. Dans des circonstances difficiles, on le voit par les chroniques, cette institution qui remonte au temps de Jacques Van Artevelde et qui n'a pas entièrement disparu de nos jours, a rendu d'immenses services à la chose publique. Beaucoup de quartiers ont encore un doyen, aidé d'un bailli et d'un messager (*knape*); on lui a même adjoint par courtoisie une doyenne, également soumise à élection. Il est constitué gardien d'un registre séculaire, où sont consignés les choix de ses prédécesseurs, ainsi que les principaux faits qui concernent la circonscription urbaine dont il est le chef. Aujourd'hui son rôle se borne à peu de chose : il préside à l'ornementation des rues quand passe une procession ou un cortége officiel, et il exerce une sorte de police paternelle sur les habitants du quartier. Chaque voisinage avait aussi un ou plusieurs drapeaux qui flottaient, dans le quartier, aux circonstances solennelles. Ces anciennes bannières ont disparu, et ont été remplacées çà et là par des drapeaux insignifiants, qui n'ont plus ni valeur historique ni mérite artistique. Grâce à l'initiative de M. le docteur Snellaert, doyen du *Steendam*, on commence à revenir aux antiques traditions. Dans une solennité récente, nous avons vu dans ce beau quartier deux vastes drapeaux, qui représentaient d'anciennes vues de cette partie de la ville; sur l'un on avait peint une entrée princière sur le Pont du Lait-battu, derrière l'église de Saint-Jacques; sur l'autre, la ci-devant porte Saint-Georges, telle qu'elle existait en 1585.

Ces deux vues sont prises du tableau de Liévin Van der Schelden, appartenant à M l'architecte Goetghebuer.

Nous faisons des vœux pour que cet excellent exemple soit suivi par d'autres quartiers. En généralisant l'idée, la population gantoise aurait, à la longue, sous les yeux une série de représentations historiques qui retraceraient, à l'époque des fêtes publiques, le glorieux passé, les monuments anciens de notre belle cité. Cette *illustration* flottante de nos rues remplacerait avantageusement les ridicules drapeaux qu'on y voit trop souvent figurer aujourd'hui. J. D S. G.

Tombes celtiques de l'Alsace. — Un des plus anciens et des plus fidèles collaborateurs du *Messager des Sciences historiques*, l'auteur bien connu de plusieurs publications archéologiques importantes, Mr Max. De Ring, de

Strasbourg, vient de faire paraître une description des *Tombes celtiques de l'Alsace*, suite de mémoires présentés au comité de la Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg. Elle est ornée de quatorze planches coloriées, dessinées avec le plus grand soin. — Cette dissertation jette un jour nouveau sur une contrée où l'on trouve déjà tant de souvenirs intéressants, pour l'ethnographie ancienne de l'Alsace; aussi présente-t-elle le plus vif intérêt. Au moyen de ces débris de temps presque fabuleux, M. De Ring est parvenu à tirer des inductions et à soutenir des hypothèses aussi ingénieuses que vraisemblables, et auxquelles on se rallie volontiers; car il y a chez l'auteur à la fois de la critique et de la réserve, conditions essentielles pour faire accueillir certaines assertions, certains faits problématiques, sans trop de défiance.

J. D. S. G.

Annales de la Société d'Ypres. — A peine la Société pour la recherche des antiquités de la Westflandre s'est-elle constituée à Ypres, qu'elle publie déjà la 1re et la 2e livraison de ses *Annales*. Ce volume est précédé d'une introduction qui explique la raison d'être de cette nouvelle association. Elle est due au zélé secrétaire de la Société, Mr Is. Diegerik. A la suite vient un travail étendu de l'honorable président, Mr Al. Van den Peereboom, où l'historique des anciennes gildes d'Ypres est exposé avec beaucoup de détails, aussi neufs qu'intéressants et accompagné de six planches. Cette notice est suivie d'une biographie de Jean Thomas, peintre yprois, par le même, et de lettres inédites publiées par M. Beke. La généalogie des châtelains de Dixmude, par Mr F. Vande Putte, termine cette première publication. Si la nouvelle Société historique d'Ypres persiste dans cette voie intelligente, nous lui assurons d'avance un légitime et durable succès.

J. D. S. G.

Études littéraires, par B. Van Hollebeke (1). — Mr B. Van Hollebeke, préfet des études au collége de Bouillon, auteur de travaux sur La Fontaine et sur le Télémaque, a été frappé, comme tous ses collègues, de la difficulté avec laquelle les élèves abordent les exercices d'analyse littéraire. Il a donc cru indispensable d'initier les élèves à ces exercices, en leur mettant sous les yeux quelques modèles d'analyse. Telle est la pensée qui a inspiré l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre.

Libre cette fois de choisir ses sujets, l'auteur a commencé par analyser le chef-d'œuvre de La Fontaine, *Les Animaux malades de la peste*, dont Mr A. Ba-

(1) Roulers, De Brauwer-Stock, 1861, in-8o.

ron nous a fait entendre un jour une excellente analyse, parsémée d'allusions adroites et de traits acérés. M. Van Hollebeke, lui, s'adressant à des élèves, a compris qu'il fallait descendre jusqu'à eux, pour leur faire sentir les beautés de ce morceau C'est bien certainement celui que l'auteur a étudié avec le plus de plaisir, et nous ne croyons pas nécessaire d'expliquer les motifs de cette prédilection.

M. Van Hollebeke analyse ensuite *La pauvre fille*, d'Alexandre Soumet; *La ronde de la Mort*, par Mme Louisa Stappaerts; *L'Écureuil et le chien de chasse*, par le baron de Stassart; *Le fuseau de la grand'mère*, par Édouard Plouvier, et *Le Nid de Fauvette*, de Berquin. Les morceaux en prose sont au nombre de trois seulement : une lettre de *Mme de Sévigné à M. de Pompone;* le *Discours de Télémaque à Aceste*, et une lettre du *marquis de Feuquières à Louis XIV*.

Nous remarquons avec plaisir que l'auteur a donné place dans ses études à quelques-uns de nos meilleurs écrivains belges. Il faut, autant que possible, que l'enseignement revête un caractère national. Il faut que nous devenions de jour en jour moins tributaires de l'étranger pour ce qui regarde l'éducation de nos jeunes intelligences. Cependant, cette tendance, très-louable dans son principe, ne doit pas être poussée au-delà d'une certaine limite, surtout en matière de littérature. Gardons-nous du chauvinisme littéraire; mais prenons à nos poëtes, à nos prosateurs, ici une gracieuse fable, là une page excellente. Faisons comme M. Van Hollebeke, et surtout mettons le même soin que lui à éviter le reproche de flagornerie. Il y a longtemps que l'on a dit que l'*auto-admiration* est un des fléaux de notre littérature nationale.

Grâces soient donc rendues à M. Van Hollebeke et à ceux qui, comme lui, ne se contentent pas dans leur égoïsme de garder pour eux seuls le fruit de leurs travaux. En fait d'analyse littéraire, nous n'avons encore qu'un faible nombre d'ouvrages; mais c'est encore peut-être sous ce rapport que nous sommes le moins dépendants de l'étranger.

La méthode de M. Van Hollebeke est claire, facile, et tout-à-fait au niveau des jeunes intelligences auxquelles s'adresse l'auteur. Des séries de questions, placées à la suite de chaque morceau, viennent faciliter considérablement la tâche du maître, et lui permettent de tenir ainsi constamment en éveil l'attention de ses élèves. Nous faisons des vœux pour que l'auteur continue de marcher dans la voie qu'il s'est tracée.

Lecouvet.

TOUR DE LA CATHÉDRALE,

A GAND.

Les Romains n'avaient pas de mot dans leur langue pour exprimer l'idée de l'édicule connu aujourd'hui sous la dénomination de *clocher*. Le terme par lequel on le désigne maintenant, *campanilis*, dérivé de *campana*, n'est pas latin, dit Petiscus dans son lexique latin-flamand, et Dufresne dans son glossaire. Et en effet, les Romains ne pouvaient avoir un mot, pour un objet qu'ils ne connaissaient pas et lequel n'avait pas de raison d'être avant notre ère.

Il est certain toutefois que les peuples de l'antiquité se servaient de *tintinabula* pour divers usages et à divers propos; dans toutes les parties du monde on a découvert de ces sonnettes, sous différentes formes; mais jamais les fouilles n'ont découvert des instruments de la puissance de ceux connus de nos jours sous la dénomination de *cloches*. Ce ne fut qu'à une époque, relativement moderne, que le clergé catholique s'aperçut qu'il manquait aux édifices consacrés au culte, un moyen efficace pour avertir les fidèles des heures du service divin; il tira parti du moyen de convocation usité jusqu'alors. Humbles d'abord, se rapprochant encore de la proportion de la clochette, le volume de ces instruments se développa au fur et à mesure de la propagation de la foi. Bientôt la manière

employée jusqu'alors, pour les mettre en branle, ne suffisant plus pour des *clochettes* d'un plus fort calibre, on songea à les fixer; ce besoin engendra l'idée d'un moyen ou d'un édifice propre à suspendre le signe de ralliement, et assez élevé pour que ses vibrations pussent se propager au loin. A ce point de vue, on ne peut contester que le clocher ne soit une invention de l'art chrétien. Dans le principe, la cloche n'était peut-être suspendue que sous une arcade évidée, voire même dans un simple édicule en bois, attaché à une partie quelconque de l'édifice; qui sait si la forme première des clochers ne procède pas de celle des tours de guerre, suspendues aux murs des forteresses romaines?

Il est fort difficile, au reste, de fixer la date ou même l'époque des premières constructions de ces édifices, qui, dans la suite, ont empreint tant de magnificence et de splendeur sur nos cathédrales. Anastase le Bibliothécaire, dans la vie de Saint-Étienne III, nous apprend que ce pontife fit élever en 770 une tour dans l'église de Saint-Pierre, et que ce fut le premier monument de ce genre édifié à Rome, pour y placer des cloches. De là on a tiré la conséquence, que s'il n'existait pas de clocher dans la capitale du monde chrétien avant cette époque, il ne pouvait en exister ailleurs; conséquence qui certes n'est pas rigoureuse, car s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'en 610 les cloches de la basilique dédiée à Saint-Étienne, à Sens, répandirent un bruit si solennel dans les campagnes, que l'armée de Clothaire II, prise d'une peur panique, se débanda, il est à croire qu'il existait dans cette ville un édifice campanaire assez spacieux pour les contenir, et assez élevé pour que le son n'en fût pas étouffé par les constructions voisines. D'ailleurs, à cette époque il y avait aussi des rudiments de tours campanaires en Angleterre : Richard, prieur et historien de l'abbaye de *Hexham*,

donne à entendre qu'un pareil monument couronnait l'église de son monastère, élevé au VII^e^ siècle par saint Wilfrid. En présence de ces faits, il serait difficile de nier qu'il n'existât des clochers dans les pays en deçà, avant qu'il y en eût en Italie, et on peut en inférer que l'invention de ces édifices est due à un homme du Nord, et que l'usage en est parti de nos contrées boréales, pour se répandre dans le Midi; marche inverse de celle que les arts ont suivi en général (1).

Les tours furent rares au centre des Gaules et surtout dans les contrées touchant à l'Océan, jusqu'à la fin du X^e^ siècle. Le moine *Gislemar*, qui au IX^e^ siècle, fit une description minutieuse de toutes les parties de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, telle qu'elle existait à cette époque, ne dit point qu'il y eût une tour. L'absence d'un pareil édifice dans une des plus puissantes corporations monacales de France, peut s'expliquer par sa situation dans le voisinage d'un grand fleuve, lieu de débarquement ordinaire des peuples du Nord, et par la crainte que ce monument, vu de loin, n'attirât leurs regards et ne l'exposât plus sûrement à leurs dévastations. C'est à la même cause probablement que l'on doit attribuer l'introduction assez tardive des clochers dans nos contrées septentrionales.

Quoi qu'il en soit, tous les auteurs sont d'accord pour dire que ce ne fût que dans le courant du IX^e^ siècle que l'on commença à édifier ces monuments; peu élevés d'abord, le motif s'en conçoit, carrés et terminés par un toit de

(1) Le mot *cloche* a une origine septentrionale, provient du flamand *klock*, κλωβος en grec, dérivant de *klop* ou *klonck*, *kloben* ou *klopfen* en allemand, et en premier lieu, du sanskrit *klap*, frapper, produire un son en frappant, heurter, battre. — Cette étymologie corrobore, en quelque sorte, ce que nous venons de dire sur les contrées où l'on a d'abord fait emploi de clochers.

forme de pyramide obtuse, avec fenêtres à plein cintre, sans aucun ornement. Dans les siècles suivants, leur forme resta la même, se rapprochant beaucoup de celle des clochers des églises de nos villages et surtout de ceux de la Flandre occidentale, quoique de construction beaucoup plus moderne. Leur emplacement, qui avait souvent embarrassé les constructeurs, se fixa sur le centre de l'église au point d'intersection de la nef et du transsept. Au commencement du XI^e^ siècle, les tours avaient encore la même forme que celle des deux siècles précédents. A partir de cette époque, l'Occident adopta sans exception l'usage des tours : elles furent même multipliées, outre la tour centrale, on en éleva une de chaque côté du portail de l'ouest et même des portails placés au bout des transsepts au nord et au midi. Au XII^e^ siècle, les constructeurs ne craignant plus les invasions normandes, les élevèrent et les rendirent plus sveltes et plus élégantes, tout en conservant leur base carrée. Ils les surmontèrent de pyramides à diverses faces, en bois ou en pierre et dont les arrêtes, en ce dernier cas, étaient ornées de feuilles enroulées sur elles-mêmes.

Au XIII^e^ siècle commence l'ère par excellence de l'art chrétien; les tours prirent alors une forme sphérique, hexagone ou octogone, et leurs cimes furent élevées jusque dans les nues. Ces gigantesques monuments imprimèrent à l'architecture à tiers-point une auréole de majesté et un caractère d'individualité inconnus jusqu'alors. Ce fut surtout à partir de la fin du XIII^e^ siècle, lors de l'émancipation de nos communes, que les architectes rivalisèrent de génie pour ériger ces nobles pylones, entourés de mille minarets, couverts de filigrane et de guipure, travaillés en pierre par d'habiles tailleurs de pierre, ou pour mieux dire par des artistes rompus dans leur art. On entoura alors la base des flèches de balustrades, évidées à jour, ainsi que les cloche-

tons : parfois même la balustrade était remplacée par des crénaux ou des machicoulis, pouvant offrir un moyen de résistance en temps de guerre ou de révolution. Les tours placées généralement au-dessus de la porte d'entrée, ou de gauche et de droite, lorsqu'elles étaient géminées, sont toujours carrées à leur base et à pans découpés aux étages supérieurs. Ce n'était pas sans intention qu'on avait adopté cette variation dans les plans; car elle offrait toujours de nouveaux éléments d'ornementation à l'imagination créatrice des architectes. Bien souvent encore les architectes érigèrent des chapelles latérales aux tours, pour leur donner un point d'appui et terminer les nefs.

A Gand, la partie inférieure de la tour de l'église de Saint-Martin et de celle de Saint-Jacques et les tourelles du portail, ornées d'une arcature en plate-bande sans aucun ornement, et surmontées de polyèdre en pierre, à crochets, sont les plus anciennes; viennent ensuite les tourelles des trois portails de Saint-Nicolas; nous les trouvons mentionnées dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Pierre depuis 1140. La tour de l'église de Saint-Jean, maintenant de Saint-Bavon, est beaucoup plus moderne. Cette église avait un monument campanaire plus ancien que celui élevé vers 1461 : il avait une certaine importance et était placé à l'intersection du chœur et du transsept, sur la croix, comme le dit Marc Van Vaernewyck (1).

Cette tour contenait une sonnerie, un carillon peut-être, dont il fallut reconstruire le *beffroi* au commencement du XV^e^ siècle. Cela résulte d'un compromis arrêté le 21 octobre 1416 entre les fabriciens de cette église et maître Jean Van der Donct, qui en avait construit le beffroi, ou *belfroit* « omme dwerc dat de voorseyte » Meester Jan Van der Donct maecte aen 't belfroit, daer

(1) *Hist. van Belgis*, t. II, p. 231.

» de clocken inghehangen souden hebben in den *turre* van » de kercke voornoemt (1). » Cette tour était placée à l'intersection du chœur et du transsept de l'église, comme le dit Marc Van Varnewyck. Elle existait encore en 1550; car nous lisons dans le cahier des charges pour l'adjudication des travaux à exécuter à l'église de Saint-Jean, par suite du don de quinze mille couronnes d'or, fait par Charles-Quint (2), qu'on devait livrer les ardoises, planches, clous et main-d'œuvre pour *le dôme* et ses *quatre tourelles;* que l'entrepreneur devait construire et couvrir le toit de la nef et du transsept avec *le dôme* et *les tourelles,* « dannemers zullen ghehauden wesen tzelve dack » van den bueke ende cruuse metten dom ende vier torre- » kens te doen maeken ende deckene, etc., » et livrer la main-d'œuvre « om de *dosseringhe* (adossement, renfor- » cement) van de turrekens van ordune van buuten up » dhoucken van den achkanten, etc. » On ne peut appliquer la dénomination de dôme à la grande tour, attendu qu'on la désigne spécialement dans divers articles séparés (V. pag. 245 et 247, ib.). *Dom* signifie donc comme aujourd'hui un ouvrage en forme de coupe renversée, espèce de belvédère ou de campanile, très-propre à y suspendre des cloches ou un carillon. Ce dôme, qu'on nommait *turre* (clocher) en 1416, n'aura disparu qu'en 1559; cela me semble résulter d'un passage d'un autre ouvrage

(1) Diericx, *Mém.*, Gand, t. II, p. 26, note 1.

Cet historiographe parle (p. 25) de réparations considérables spécifiées dans une soumission du 17 juin 1405; nous avons examiné cet acte (*Jaerreg.* 1405, p. 55), il n'y est question que d'une convention arrêtée entre les fabriciens d'une part, et maitre Jean Ebine et Henri de Vos, d'autre part, au sujet de meneaux ou armature à placer dans une fenêtre du grand chœur « als omme eene vorme te makene in eene ghelaes venster up den groote coer te Saint-Jans. »

(2) *Églises de Gand,* par Mr P. Kervyn de Volkaersbeke, pièces justificatives, nº 3, t. I, p. 259.

de Marc Van Vaernewyck, édité par Gérard Van Salençon en 1564, qui nous a été indiqué par M. Goetghebuer (1); en effet, Van Vaernewyck y rapporte que Philippe II envoya à Gand le duc de Savoie, pour faire faire des préparatifs dans l'église de Saint-Jean, afin d'y célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de son auguste père, l'empereur Charles-Quint; mais que cette cérémonie ne put y avoir lieu, parce que l'église était inachevée et que les toitures du transsept étaient béantes, « maer midts dat de voornomde kercke noch te veelsteden, ende princepalicken in de cruyskercke, open ende onvolmaeckt lach, so en conde die uutvaert niet gheschieden. » Passage qui nous induit à croire que ces voûtes étaient encore ouvertes, par suite de la démolition du dôme ou tour primitive; car on ne peut supposer que l'état, dans lequel cette église se trouvait alors, était dû aux travaux pour la construction de la nef, commencée en 1533, c'est-à-dire, depuis vingt-six ans. Toutefois nous devons dire que cette tour ou dôme sur le transsept n'est indiquée ni sur le plan de la ville de Gand de 1534, ni sur un autre plus ancien de dix ans, appartenant tous deux à M. Goetghebuer, tandis qu'un dôme est élevé sur la planche représentant l'église de Saint-Jean, dans la *Flandre illustrée* de Sanderus, édition de Cologne.

Nous ferons remarquer que ce fut vers la Saint-Martin (11 novembre) de 1559, que le duc de Savoie vint à Gand et que le 29 août suivant, tous les travaux de cette église étaient achevés, « So had men eenpaerlick besich gheweest.. om te maken van den nieuwen doxael, ende den balcke met den leeuwen, mitsgaders de wapenen van den Toyson-heeren, en ander reparatien dienende ter vercierynghe van

(1) En voici le titre : « Die warachtighe gheschiedenisse van allen gheloofweerdighe saken vanden alder onverwinnelyesten ende alder moghenstcn keyser van Roomen Carolus de vyfste van dien name/coninck van Spaengnen.»

» der selver kercken, » et que l'on put y célébrer ce jour-là, un samedi après-diner, la première cérémonie pour la Toyson d'or.

Nous n'avons rencontré, jusqu'à ce jour, que peu ou point de nouveaux renseignements sur la tour de Saint-Jean dans les archives de l'abbaye de Saint-Pierre. Pour retracer l'historique de ce monument, nous avons eu recours aux recherches de Dieriex, de cet infatigable travailleur, auquel peu de choses, concernant les édifices et les institutions de notre ville, ont échappé. Lui-même a puisé dans les Annuaires de l'hôtel-de-ville et dans le *Memorien-bouck* de l'abbaye de Saint-Pierre, intéressant Journal qui vient d'être publié par la Société des Bibliophiles flamands.

On commença à creuser les fondements de la tour, que nous admirons encore aujourd'hui, en 1461, à l'ouest de l'église du côté du Beffroi, et le 25 du mois de mai de l'année suivante, sous l'échévinage de Sersimoens et consorts, Philippe Conrould, prélat de l'abbaye de Saint-Pierre, et patron de l'église de Saint-Jean, en posa solennellement la première pierre. Le plan de ce beau monument avait été conçu par *Jean Stassius* (1), architecte qui avait soumis aux magistrats de cette ville un projet pour la construction d'un nouvel hôtel-de-ville, qui ne fut pas exécuté, peut-être à cause de la rivalité d'un confrère. Il était aussi l'auteur d'un projet pour l'hôtel-de-ville d'Audenarde.

La fabrique reçut bientôt des secours pour l'aider dans une pareille entreprise; nous voyons d'abord le chevalier Van Leyn, s'obliger à livrer 620 mille briques, à raison de trois schelge (sols) le mille. Le 7 mars de l'année de la pose de la première pierre, Gilles Pappal, fils de Gilles, secrétaire de la ville, et son épouse Veerhelt Borluuts, ayant promis de donner tous les ans une certaine somme

(1) M. Van Vaernewyck, t. II, p. 226.

d'argent pour la nouvelle œuvre, les fabriciens les autorisèrent à placer une pierre tumulaire, de grandeur moyenne, devant l'autel de la Sainte-Croix, sur un caveau de famille concédé à perpétuité, sous condition de certaine redevance (1). Vient ensuite un autre Gilles Pappal, peut-être le même, qui donna au receveur, préposé aux travaux, la somme de 7 livres de gros, payable en trois ans. Pierre de Ville, de Chieri, en Piémont, fut plus généreux; il commença par donner le 10 mai 1467, la somme de 25 livres pour la construction non seulement de la nouvelle tour, mais aussi pour celle des chapelles latérales; promettant d'y ajouter 40 autres, si on voulait lui permettre de se placer avec sa famille dans la chapelle en construction au nord de la tour, durant le service divin, d'y mettre son blason et d'y avoir un caveau de famille. Autre don de 40 livres fait par Gilles de Brune et son épouse Marguerite Van Quetbele, le 26 avril 1468, destinées spécialement à la construction de la chapelle au sud de la tour et à condition d'y avoir droit de sépulture. Diericx fait encore mention d'une donation, portant la date du 21 mai 1468, faite par Nicolas Van der Zichele, premier échevin de la ville de Gand, d'une somme de 40 livres de gros, destinée à l'achèvement de la chapelle au nord de la nouvelle tour (2). En 1511, les fabriciens, profitant d'une cérémonie, qui avait eu lieu à la suite du placement de la grosse cloche dans la nouvelle tour, firent une quête générale qui fut très-productive.

(1) V. *Églises de Gand*, pièces just., n° 25.

(2) Nous nous permettons de relever ici une distraction échappée aux annotateurs de l'histoire des Belges de M. Van Vaernewyck. Ils considèrent les deux chapelles, dont il est ici question, comme celles placées aux extrémités du transsept de l'église. La situation de ces chapelles, si nettement indiquée dans les actes que nous venons de rappeler, prouve qu'il y a erreur de les placer ailleurs que latéralement à la nouvelle tour.

Après soixante-treize années de labeurs soutenus, la dernière main fut mise à la tour de Jean Stassius, par l'élévation de la flèche, qui eut lieu en 1534, « item, was » de cappe... ghestelt op de clooster torre S. Pieters... *ende » van ghelycken S. Jans cappe van den torre te Ghent.* » Le terme de *cappe* est expliqué dans les *Politieboecken* des archives de la ville de Gand (N° 1, p. 157 v°) : il est employé ici comme équivalent de *flèche*. Le 18 septembre de l'année 1536, Jean De Somere, architecte de la ville, « meester synde van de stede, » qui avait construit la flèche, plaça la croix sur la tour. On ne lui avait pas donné les dimensions nécessaires pour qu'elle eût des chances de résister aux ouragans; aussi peu après, la partie supérieure en fut abattue. Elle resta dans cet état pendant de longues années; malgré les grandes dépenses que l'on fit pour la réparer, on se vit forcé à la remplacer par une autre plus petite. Cette mesure était devenue d'autant plus urgente, que les oscillations que cette croix imprimait à la flèche en temps de tempête, ou lors de la mise en branle du gros bourdon, faisaient craindre qu'elles n'eussent occasionné la chute de la flèche elle-même (1). Enfin, le 22 juin 1564, la nouvelle croix, faite par Laurent Rooman, pesant 945 livres, haute de 19 pieds et large de 14, fut placée sur la flèche par un enfant de neuf ans, Liévin De Vos, avec l'assistance de son père.

Cette tour, qui concourut souvent à embellir les fêtes qui se donnaient à Gand, comme dans la nuit du 15 mai 1585, où elle fut brillamment illuminée, à l'occasion d'une victoire remportée sur les Calvinistes à Calloo, fut souvent endommagée par la foudre. Le *Memorienbouck* signale, à cet égard, le 15 août 1586, et surtout le 1er mars

(1) Ces détails, comme plusieurs autres, ont été puisés dans un MS. que j'ai en ma possession et qui porte la date de 1617.

de l'année suivante, où un violent orage, accompagné d'une bourrasque de neige, mit le feu aux tourelles les plus élevées, mais qu'on parvint à éteindre de suite.

Le 2 septembre 1602 fut une journée néfaste pour la tour : vers dix heures du soir, un violent orage s'abattit sur la ville, et à onze heures le fluide électrique, entourant la flèche, y mit le feu et la détruisit de fond en comble en quelques moments. L'embrâsement avait été si instantané, que le chroniqueur, qui rapporte le fait, ne trouva pas d'expression plus propre pour le dépeindre que de dire que la flèche prit feu de haut en bas, comme une botte de paille; aussi crut-on que la magie s'en était mêlée. La flèche était entourée de onze clochetons, qui subirent le même sort, à l'exception d'un seul. Une pluie torrentielle, qui vint à tomber, préserva l'église d'une ruine totale. C'est de mon manuscrit que j'ai extrait ces détails; il n'est peut-être pas oiseux d'en donner un autre passage, pour prouver une fois de plus, quelle était la croyance que l'on accordait encore à cette époque à l'existence des sorcières : « Terstonds, dit le narrateur, is den turre werden branden, al est licht stroot hadde gheweest : soo dat men gheensints en conste gheblusschen; nochtans lieper veel volck op den turre met groote hoopen; ende dat desen seer hooghen schoonen turre brande, heeft men bevonden, soo de lieden selve naer der hant openbaer beleden, dat den *boosen vyant* thuerlieder stroodt gehaelt hadde, daer het roemoer dat sy op haerlieder plaetse hoorden, ende door de *toeveressen, die men alsdan ende nog heden vindt,* de welcke doer den boosen vyant opghenomen syn ende daer ghebrocht om den turre in brande te steken; waer af datter ij syn ghejusticieert gheweest en verbrant, deene tot Haerlebeke by Cortricke, het jaer daer na in den Mey, recht voor Syncxenen, een waghemaekers wyf, die ghenaempt was Heste; deze was op den turre ende staeken in brande ende wierdt rontomme den turre

ghedreghen, tot dat hy meer dan alf verbrant was, dewelcke sy al beleden heeft, die dette hebben ghesien ende sien volcommen, my soo vertelt hebben, ende was verbrant recht over haer duere, ende dander tooveresse was buten Brussele ghejusticieert int selve jaer, maer daer warrer noch meer, soo sy beleden... » Cette croyance aux causes surnaturelles prouve au moins la violence de l'incendie; la commotion électrique qui en fut cause, fut si violente, que toutes les cloches, au nombre de vingt-cinq, disposées en carillon, en perdirent leur sonorité et leur accord et qu'on dût les refondre en 1636. Quoiqu'on imposât dans la suite le blé à quatre sols par sac pour restaurer la tour, la flèche ne fut plus reconstruite. Un autre incendie dévora tous les toits de l'église, le 1er juin 1641. L'imprudence des plombiers en fut cause, comme de celui de 1822; la tour en souffrit aussi, car la charpente couvrant le faîte fut dévorée par les flammes. Depuis on l'a remplacée par une voûte, qui soutient la plate forme actuelle (1).

On conserve au musée de la Commission des monuments de cette ville, un modèle exécuté en bois de la tour de Saint-Jean, surmontée d'une flèche et de clochetons très-ornementées. Nous ne savions préciser l'époque de la construction de ce modèle, qui s'est toujours trouvé aux archives de la ville; était-ce la reproduction de la tour avant l'incendie de 1603? ou bien n'était-ce qu'un projet de restauration élaboré après ce désastreux événement? Ces questions sont résolues aujourd'hui par le dessin, reproduit ici, qui a servi de type à ce modèle. A de légères modifications près, ils sont identiques. Il est probable que le projet de restauration du faîte de la tour de Saint-Jean fut commandée par les magistrats de la ville, à une époque où ils avaient réuni une somme suffisante pour faire face aux frais de ce travail, par le produit de la taxe sur le blé.

(1) V. *Les Églises de Gand*, par M. Kervyn de Volsaersbeke, t. I, p. 220.

Ce projet est conçu par le même architecte, qui soumit en 1684 un plan pour la reconstruction du campanile du *Beffroi,* construit en bois et qui menaçait ruine à cette époque; plan qu'il a mis en regard avec la vue de cette tour, telle qu'elle existait alors.

Cet artiste est un ecclésiastique, qui, dans sa carrière, a fait preuve de beaucoup de talent : il se nomme *Liévin Cruyl,* né à Gand dans la première moitié du XVII^e^ siècle et mort en 1720 : il résidait à Wetteren en 1662. Il acheva ses études architectorales à Rome et y dessina les principaux monuments anciens, qui furent gravés ensuite en quinze planches, pour l'ouvrage édité par G. Graevius, le *Thesaurus antiquitatum romanarum,* et qui reparurent depuis dans un ouvrage publié à Amsterdam, en 1704, intitulé : *Oud en nieuw Roome.* Tous ces dessins ont été exécutés avec l'exactitude la plus scrupuleuse et font connaître ces beaux monuments de l'art ancien, jusque dans leurs plus petits détails. On connaît encore de cet architecte un projet pour l'achèvement de la tour de Saint-Michel, à Gand, fait à Wetteren en 1662, et un autre pour le maître-autel de l'église de Saint-Jean, aujourd'hui Saint-Bavon, qui porte la date de 1668. Il a aussi dessiné « *les vues de la fameuse machine de Marly* » en six feuilles in-folio, gravées en 1682. Ces particularités nous ont été fournies par M^r^ P. J. Goetghebuer, dont l'obligeance est inépuisable, et qui possède dans sa précieuse collection iconographique plusieurs de ces estampes et les projets de la tour de Saint-Michel et du maître-autel de Saint-Bavon. Quoique l'original de la gravure, ci-jointe, ne porte pas de signature, on ne peut douter qu'il ne soit exécuté par Cruyl; il offre le cachet de sa manière de faire; en comparant l'original avec les dessins de M. Goetghebuer, on peut en douter d'autant moins, que pour tous ces dessins l'échelle est faite dans les mêmes proportions. Toutefois le dessin,

dont il s'agit ici, est exécuté avec moins de fermeté et de netteté que les autres, que nous connaissons de lui; il est probable qu'il est une des dernières œuvres de Cruyl.

Cruyl, après avoir reproduit les trois étages de la tour, tels qu'ils existent encore aujourd'hui, commence son épure au faite des tourelles, reliées au corps du bâtiment, par une corniche à modillons, et les élève encore à peu près de 70 pieds en diminuant leur diamètre, il les orne de torchères élancées à l'intersection des angles et les termine par une flèche à arrêtes contournées, avec couronne à leur naissance et lion à leur cime, tenant un écu dans la griffe. Pour la partie centrale, ou corps du monument, il a suivi le plan primitif, en relevant les huit fenêtres ogivales et ornant leurs pignons de crochets et de panaches; il a terminé cet étage par une arcature à plein cintre, formant galérie. A ce point commence un cinquième étage, sur un diamètre réduit, avec stylobate à caissons, fort élevé, découpé aux huit pans par des fenêtres à tiers-point, placées entre colonnettes, contrebutées aux diverses sections et couronnées par des ornements, légèrement renflés et fort élégants. Au-dessus de ces ornements, la flèche prend naissance, courbe d'abord, elle s'élance ensuite en ligne droite à une hauteur de cinquante pieds, jusque sous la boule de la croix, qui porte le monogramme des jésuites. Les arrêtes ne sont pas contournées, comme celles des tourelles; elles sont séparées par divers pans et ornées de crochets, et une immense couronne entoure la base au point où finit l'ellipse.

Cet ensemble respire un air de grandeur et de majesté saisissant, et dénote un grand artiste pour la conception. Quant au style, il affecte le gothique flamboyant, sans en avoir adopté tous les ornements et dont quelques-uns se ressentent de l'architecture de la renaissance, adoptée au temps de Cruyl; les torchères, entr'autres, à la base des tourelles, les contreforts en forme d'une S, au cinquième

étage et plusieurs autres motifs. Ce style bâtard, cet amalgame, contraste singulièrement avec la base de la tour, conçue dans toute la pureté du style ogival, avec une justesse et une élégance de proportions peu communes. Cruyl a sacrifié au goût dominant à son époque, tout en désirant de s'identifier avec l'œuvre si pure de Jean Stassius; il était difficile pour lui, si pas impossible à son âge, d'oublier sans restriction aucune, les errements d'une école qu'il avait suivie jusqu'alors, et dont il avait puisé les principes dans les études consciencieuses qu'il avait faites en Italie. Cette même confusion existe dans le projet de reconstruction du campanile du beffroi, qu'il a présenté aux magistrats de la ville de Gand; c'est un véritable non-sens, présentant un affublement grotesque. Au reste, soit dit en passant, la restauration, si l'on peut employer ce mot, du beffroi, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bien au-dessous du projet de Cruyl; c'est une conception prétentieuse, qui ne peut servir tout au plus que de modèle pour *une pièce montée,* dont le ridicule le dispute à l'ignorance et au bon sens.

Si on avait exécuté le projet de Cruyl, ou pour mieux dire si on avait pu l'exécuter, la tour de Saint-Jean aurait été portée à une hauteur d'environ 450 pieds, ce qui l'aurait mise de niveau avec les monuments les plus élevées de l'Europe.

Depuis quelque temps on fait des réparations importantes à cette tour : on élève les tourelles à la hauteur qu'elles avaient avant l'incendie de 1603 (1); toutes les

(1) Il nous semble que la forme du toit de ces tourelles n'est pas heureuse : les pans en sont raides, d'une venue, sans inflexion. On aurait pu leur adapter une gorge, comme aux clochetons du portail de Saint-Nicolas, qui sont d'un galbe si élegant.

Dans le but de conservation, ne pourrait-on pas enduire les pierres de *silicate de potasse,* pour les mettre à l'abri de l'humidité et des chances de détérioration, auxquelles leur nature spongieuse les soumet fatalement?

balustrades sont renouvelées, les fenêtres à pignon, sous la plate-forme, réparées et gratées, ainsi que le faîte des tourelles. On dit qu'on a l'intention de reconstruire la flèche; nous aimons à croire que cela soit. L'initiative de ces travaux a été prise, à ce qu'on nous assure, par le gouvernement; tous les amis des arts lui en doivent de la reconnaissance. C'est un premier pas qui nous fait concevoir l'espoir qu'il tendra une main secourable aux autres monuments de notre cité, que l'autorité communale a abandonnés à eux-mêmes et laisse tomber en décomposition, qui bientôt ne permettra plus d'en distinguer aucune moulure. Cette apathie lui a été reprochée depuis nombre d'années, par tous ceux qui apprécient à leur juste valeur les monuments qui font la gloire de la patrie.

A. Van Lokeren.

Notices

SUR

QUELQUES LIVRES RARES

DU XVI^{e} SIÈCLE (1).

XXXI.

Explanatio maximarum et for | midabilium rerum futurarum Anno Salutis M. D. VII. | que per Cometum Anno 1.5.0.6. *in Climate nostro con | spectum pertenduntur : elucubrata summo studio per Do | ctissimum expertissimumque Astronomum Magistrum Johannem Vir | dungum Haffurdensem, ac per eum Illustrissimi Principis Domini | Philippi Comitis Palatini Rheni etcet. nomini dedica. | Oppenheim (Jacques Koebel,* 1506), petit in-4° goth., de 4 ff. sans chiffres, réclames ni signat., fig. sur bois.

Sur le titre se trouve une gravure sur bois assez grossière représentant la terre et le firmament, avec ses astres, y compris la comète annoncée. Sous cette gravure et au-dessus du mot Oppenheim, imprimé en très-gros caractères gothiques, se lisent les huit vers qui suivent :

(1) Suite. Voir le *Messager*, année 1858, p. 183-193; année 1859, p. 6-17; année 1860, p. 85-99, et année 1861, p. 67-83.

Libellus ad lectorem.

Janus Atlantea celeber Virdungus in arte,
Ad vigiles studuit me concinnare lucernas.
Excussit Koebeli polidedala cura Jacobi,
Nunctio crinitæ radios portendere stellæ,
Prelia dira Famen, Pestem mortalibus egris;
Sed spero meliora tamen, modo falsa referrem
Falsidici non me turbarent nomina vatis;
Si nova scire juvat vertenda est pagina, lector.

Je crois pouvoir attribuer ces vers, sans crainte de me tromper, au savant imprimeur Jacques Koebel. Vu son exiguité, il est inutile d'insister sur la rareté de cet opuscule, qu'aucun bibliographe, à ma connaissance, n'a d'ailleurs cité. L'exécution typographique en est aussi remarquable que son contenu, traitant de l'apparition d'une comète et prédisant les maux qu'elle doit apporter aux pauvres humains. A cette époque, l'astronomie ne faisait pas un pas sans traîner l'astrologie judiciaire à sa suite.

Dans ce livret de huit pages, quatre ou cinq caractères gothiques différents ont été employés. Les initiales sont tout aussi variées. On en voit de gothiques que l'on ne rencontre guère dans les vieilles impressions allemandes, mais bien dans celles de Paris, imprimées pour Vérard et autres. D'autres sont historiées et encadrées; d'autres encore sont latines et non pas gothiques.

Le verso du quatrième et dernier feuillet ne contient que ces vers :

Quid velit stelle radius comantis
Nuper in nostras jaculatus oras,
Cognitu dignum, docet hic libellus
Candide lector.

En-dessous se trouve la figure de la comète, qui avait déjà été représentée différentes fois dans l'opuscule.

Un exemplaire de cette rareté bibliographique fait partie de ma collection.

XXXII.

Modvs episto | landi cōpen | diosissimus et facil | limus a Pogio | Floretino | cōposi | tus. Impressum in Oppenheim (sans date et sans nom d'imprimeur, mais vers 1510, Jacques Koebel), petit in-4°. de 6 ff. sign. A iiij.

Le verso du titre offre une gravure sur bois sans monogramme, mais que l'on pourrait attribuer à Antoine de Worms. Elle représente une femme jouant du luth ou de la guitare, debout sous un portique. Trois étoiles planent au-dessus de sa tête; derrière elle on aperçoit un fleuve, et des bâtiments sur la rive opposée. Cettte gravure, qui, sans doute, représente la Muse de la musique, doit avoir été faite pour un autre livre que celui-ci.

Vers le bas du verso du 5e feuillet se trouve cette souscription :

Epistolandi modus domini Pogij |
Oratoris atqz poete excelentissimi |
finitur.
Impressum in Oppenheim.

Cette dernière ligne est imprimée absolument de même, et avec les mêmes gros caractères gothiques que celle qui se trouve au bas du titre, dont les deux premières lignes seules sont exécutées avec des caractères latins, ainsi que le corps de l'ouvrage. Les rubriques le sont avec des caractères gothiques, qui sont identiques à l'un de ceux que l'on remarque dans l'opuscule décrit précédemment. Sans nul doute donc, Koebel est encore l'imprimeur de cette méthode pour écrire des lettres.

Oppenheim, ancienne ville impériale, souvent engagée par les empereurs d'Allemagne, tantôt à la ville libre de Mayence, tantôt aux électeurs-palatins, resta enfin à ces derniers, n'ayant pas été réclamée. Elle est située à peu près

à mi-chemin entre Mayence et Worms, et à quatre petites lieues de la première de ces villes. Malgré cette proximité, Oppenheim ne reçut la typographie qu'en 1494. Tous les bibliographes avouent qu'on ne connaît pas celui qui y introduisit la presse.

Cependant je ne fais aucun doute que ce mérite ne soit dû à Jacques Koebel. Plusieurs raisons semblent même démontrer que ce typographe a aussi la gloire d'avoir le premier fait rouler ses presses à Heidelberg, sa ville natale, en 1485; le premier imprimeur de cette ville est également inconnu aux bibliographes. L'on croit seulement que Koebel imprimait à Heidelberg avant 1490, et bien certainement en 1492.

A Oppenheim, Jacques Koebel fut non seulement le premier, mais aussi pendant bien longtemps le seul typographe. Ses plus anciennes impressions sont à peu près inconnues, la plupart étant très-exigues et partant fort rares; elles sont de plus souvent sans date et dépourvues du nom de l'imprimeur.

Jacques Koebel, bachelier ès lettres et en droit, typographe et secrétaire de la ville d'Oppenheim, a rendu, vers la fin du XV^e^ siècle et pendant plus de trente ans au siècle suivant, d'immenses services aux sciences et aux lettres, tant par ses propres écrits que par ses diverses publications.

Poëte dans les langues allemande et latine, astronome, géomètre, mathématicien, chroniqueur, imprimeur habile et soigneux, en correspondance avec les principaux savants de son temps, et lié avec la plupart d'entre eux, tout cela n'a pas empêché l'oubli de dévorer sa mémoire. Aucune biographie, soit dite universelle, soit spéciale, ne mentionne le nom de Jacques Koebel. Quelques-uns, d'autre part, en font un graveur distingué, et l'on paie bien plus qu'au poids de l'or des gravures avec le monogramme J. K., gravures qui lui sont d'ailleurs attribuées probablement à tort.

Si Koebel ne fut pas un génie, si ses poésies sont médiocres, il n'en fut pas moins un homme vraiment estimable et utile. Ceux de ses nombreux ouvrages qui concernent les sciences mathématiques ont été très-fréquemmont réimprimés, et cela pendant plus d'un siècle. Les sciences ayant naturellement progressé depuis, ses ouvrages et leur auteur ont été négligés, puis oubliés.

Jacques Koebel, et comme savant et comme imprimeur, mériterait une notice spéciale, qui certes ne serait pas dépourvue d'intérêt.

XXXIII.

Oratio ad sacratissimum Carolum Cesarem Augustum Regem Catholicum : que cum Magnifici Strenui nobiles Joannes Comes de Hardeckg Glatz et Machland, Christophorus dominus de Ludmanssdorff, Joannes Schnaytpeckh Jurium consultus : provinciarum inferioris austrie cancellarius, Joannes de Lamberg eques ex archiducatu austrie munere legationis apud maiestatem suam fungerentur, per prefatum Cancellarium XXVI septembris. Anno XX. Antwarpij dicta est.

Ce titre se trouve dans un encadrement gravé en bois. A la fin on lit : *Impressum Wurmacie. Per Joannem Erffordianum* (1520), petit in-4° goth., de 6 ff., dont le dernier est blanc.

Le verso du titre est en blanc également, aussi bien que le verso de l'avant-dernier feuillet, sauf la souscription ci-dessus rapportée, et imprimée sur trois lignes. Le texte ne remplit donc que cinq pages de ce petit in-4°, imprimé avec des caractères gothiques assez singuliers, et qui paraissent être fort anciens.

Le discours, prononcé à Anvers par le chancelier, au nom de l'archiduché d'Autriche et adressé au jeune prince

qui allait devenir empereur sous le nom de Charles-Quint, est fort remarquable et rempli d'intérêt. L'orateur a su adroitement mêler les vœux de sa province, et même quelques conseils, aux paroles flatteuses, aux compliments qu'il débite au jeune monarque.

Je possède un bel exemplaire de cette pièce très-rare et peu ou point connue.

Cette impression, bien qu'elle ne soit que de l'an 1520, est néanmoins l'une des plus anciennes qui aient vu le jour dans la ville de Worms, où la typographie ne fut, paraît-il, introduite qu'en 1514. Cette ville célèbre, lors de l'invention de Gutenberg, et longtemps après, n'avait cependant encore perdu que bien peu de son ancienne importance. Elle avait su conserver sa liberté.

L'antique cité des *Niebelungen,* des *Minnesaenger,* des tournois et des diètes impériales, a été, on le sait, traitreusement saccagée, pillée et incendiée par les troupes du grand roi, en 1689. Ce roi très-chrétien, après tant d'autres gloires, se mit à envier celle d'Attila, de ses Huns et de ses Vandales. Tout ce qu'il ne pouvait espérer de conserver, devait être détruit. La nation *la plus civilisée du monde* se prêta avec joie aux exigences de Louis XIV. Ses soldats firent en sorte de surpasser encore, en barbarie, les guerriers barbares du « fléau de Dieu ». Depuis lors, la ville de Worms ne parvint jamais à se relever entièrement de ses cendres. De l'une des plus riches et populeuses cités de l'Allemagne, elle est devenue l'une des plus pauvres et des plus insignifiantes. Les murs noircis, mais gigantesques de sa cathédrale, sont à peu près les seuls témoins de son antique splendeur.

XXXIV.

Novvm Testamentvm ab Erasmo Roterd. nouissime recognitum, unà cum canonibus Diui Eusebii ad margines translatis. Calendarium Rho. cum Calendis, Nonis, atq. Idibus è regione positis. Moguntiae an. M. D. XXXII.

Ce titre est imprimé alternativement en caractères rouges et noirs et se trouve dans un très-joli encadrement gravé en bois. Au dessus se voient les armes du chapitre et celles de l'archevêché de Mayence; en dessous, la marque de Schoeffer à ses armes et avec les bergers. Au recto du dernier feuillet se trouve cette souscription : *Excvsvm Mogvntiae apvd Ivonem Schoeffer, mense avgusto. anno M. D. XXXII* (1532), petit in-8°, de 8 ff. prél. et 623 pp., dont la dernière est sans pagination.

Aucun livre ne fut réimprimé plus fréquemment au XVI^e^ siècle, que le nouveau testament d'Érasme. Plusieurs centaines d'éditions parurent dans l'espace de cinquante ans. A Mayence seulement, Jean Schoeffer depuis 1521 et Ives Schoeffer son neveu, depuis 1532 jusqu'en 1551, firent paraître une nouvelle édition à peu près chaque année, ce qui témoigne de la vogue de ce livre et de la haute réputation d'Érasme.

La présente édition de 1532 n'a jamais été signalée par les bibliographes. Elle a cette particularité curieuse que l'on y voit figurer pour la dernière fois, au bas de la souscription mentionnée ci-dessus, l'antique et célèbre marque de Faust et Schoeffer, employée pour la première fois au fameux psautier de 1457. Ce double écusson, jusqu'à la mort de Pierre Schoeffer, est toujours tiré en rouge; il l'est toujours en noir depuis. Jean Schoeffer employa des marques différentes, mais de temps en temps l'antique écusson reparaît dans ses imprimés. Quant à Ives, je pense qu'il

ne le fit figurer qu'une seule fois, dans ce nouveau testament de 1532. L'exemplaire que je possède de cette rareté, et que j'ai acheté pour quelques centimes, a une particularité qui le rend très-précieux. Il est chargé de notes, dont bonne partie est de la main du célèbre Philippe Melanchton, ainsi que j'ai pu m'en assurer en les confrontant avec des autographes de ce savant théologien. Son nom en abrégé : *Phil. Melan.*, se lit d'ailleurs sur le verso en blanc du dernier feuillet, au-dessus d'une longue note de la même main. Ces notes du fameux théologien hétérodoxe, reconnues par quelque fanatique possesseur de ce livre, dévouèrent, sans doute, cet exemplaire aux flammes, dont il porte d'assez fortes empreintes aux marges, heureusement fort larges. J'ignore si ce commencement *d'auto-da-fé* fut arrêté par le repentir, ou si une autre main charitable arracha le précieux bouquin à l'élément destructeur.

XXXV.

Rerum musicarum opusculum rarum et insigne, totius ejus negotii rationem mira industria et brevitate complectens, authore Joanne Frosch. Argentorati, Petrus Schoeffer, 1535, petit *in fol.* de 39 ff. non chiffrés, fig. sur bois.

Cet ouvrage est divisé en dix-neuf chapitres, et les matières qui y sont traitées, sont indiquées au verso du titre.

Je mentionne ce livre, malgré l'habitude de ne rendre compte que de ceux qui m'appartiennent, ou du moins, dont j'ai un exemplaire sous les yeux. J'avoue n'avoir jamais rencontré ni vu celui-ci. L'auteur du *Manuel,* qui doit ne l'avoir jamais aperçu, pas plus que moi, en parle pourtant comme d'un livre qui paraîtrait souvent aux ventes, puisqu'il l'estime de 24 à 30 francs, prix que j'en payerais fort volontiers; avis, non pas aux amateurs, mais aux libraires!

Si j'en parle, c'est moins pour donner un nouveau supplément à la liste des livres imprimés par Pierre Schoeffer le fils (1), que pour relever une erreur souvent répétée. « Les erreurs des bibliographes, » dit avec raison le savant M. Brunet, « sont sujettes à se perpétuer. » Empêchons que celle-ci ne devienne perpétuelle. Le Dictionnaire bibliographique d'Ebert, sans doute par une faute d'impression, assigne au livre de Frosch, la date de 1555, au lieu de 1535, qui est bien la date réelle. En 1555, l'imprimeur Pierre Schoeffer ne vivait plus depuis longtemps et depuis bien plus longtemps encore n'imprimait plus à Strasbourg. Cette erreur d'Ebert ou de son prote, a été fidèlement copiée dans toutes les éditions de l'estimable *Manuel*, même dans la récente et dernière, t. II, col. 1411. Cependant la bibliographie de De Bure (t. II, n° 2039), porte la date exacte, ainsi que toutes les histoires, biographies et bibliographies musicales de Burney, Hawkins, Walther, Gerbert, Forkel, Fétis, etc., etc.

Ce livre et son auteur semblent d'ailleurs avoir été prédestinés à produire de plaisantes erreurs. Jean Frosch (ce qui signifie en allemand Jean Grenouille), a été métamorphosé étourdiment par Laborde en *Freschi*. Cela a induit en erreur, à leur tour, Gerber, Fayolle, Lichtenthal et d'autres, qui ont fait deux articles de *Frosch* et de *Freschi*. Ils ont cité deux fois le *Rerum musicarum opusculum*, sans s'apercevoir qu'il s'agissait du même livre et du même auteur.

On ne connait presque rien de la vie de Jean Frosch. Adelung, qui a été suivi par les autres biographes, croit que l'auteur de l'*Opusculum* est un père carme, de Bamberg, portant ce même nom. Celui-ci jetta le froc aux orties, fut créé docteur en théologie à Augsbourg, et mourut à Nurem-

(1) Voir le *Messager*, année 1848, et l'année 1861, p. 67 et suiv.

berg en 1555, où il était pasteur protestant à Saint-Sébald. Ce *Rerum musicarum opusculum* serait, par conséquent, une œuvre posthume.

XXXVI.

Le prodezze di Splandiano, che seguonoi à quattro libri di Amadis dè Gaula suo padre. Tradotte dalla spagnuola nella nostra lingua, (marque de l'imprimeur). *Col privilegio del sommo Pontefice Giulio III. Et dell' illustriss. Senato Veneto per anni X.* Au recto de l'avant-dernier feuillet : *In Vinegia, per Michele Tramezzino,* s. d. (vers 1557), petit in-8°, de 12 ff. prélim. et 270 ff. chiffrés, plus 2 ff. non chiffr. à la fin, dont l'un en blanc.

Le privilége du pape est de 1550; celui de la république de Venise, accordé à Michel Tramezzino, du 14 avril 1557.

Le registre au-dessus de la souscription, avec l'indication : *Tutti sono quaderni eccetto A, che è sesterno,* se trouve sur le recto de l'avant-dernier feuillet (imprimé), sur le verso duquel se voit la Sybille, marque de l'imprimeur, semblable à celle que l'on voit sur le titre.

Je possède un bel exemplaire réglé et doré sur tranche, dans sa première reliure du XVI^e^ siècle, de ce roman de chevalerie. Il fait partie de cette suite du roman des Amadis, qu'il est si difficile de réunir dans la version italienne.

Je n'ai pu m'assurer si cette édition est décrite par Melzi; elle ne l'est pas par Brunet, voir le *Manuel,* dern. édit. t. I, col. 218.

XXXVII.

Lisvarte di Grecia figliuol del-l'imperatore (*sic*) *Splandiano, nuovamente dalla spagnola nella Italiana lingua tradotto.* (Marque de l'imprimeur). *Col' privilegio del sommo Pontefice, et dell' Illustriss. Senato Veneto per anni XX.* A la fin : *In Venetia per Michele Tramezzino* MDLXVII (1567), petit in-8°, de 8 ff. prél., 275 ff. chiffrés et un feuillet blanc.

La marque de l'imprimeur (la Sybille), est différente de celle du volume décrit précédemment. Le privilége du pape Jules III est le même, celui de la république de Venise est du 15 octobre 1549.

L'ouvrage est dédié par l'imprimeur au comte Hippolite Bevil'acqua.

Un bel exemplaire de cette jolie édition de cette branche des Amadis en version italienne, fait également partie de ma collection. La première édition avait paru en 1550, la dernière est de 1610.

XXXVIII.

Il Goffredo, overo Gerusalemme liberata, poema heroico del S. Torquato Tasso. Nel quale sono state aggiunte molte stanze levate, con le varie lettioni, e postivi gli Argomenti, e allegorie a ciascun canto d'incerto auttore. Con laggiunta de cinque canti del S. Camillo Camilli, e i loro argomenti, del S. Francesco Melchiori Opitergino. Con una copiosissima tavola de' nomi proprij, e materie principali. Di nuovo con somma diligenza corretto, e ristampato. Con Privilegio. (Marque de l'imprimeur). *In Vinegia, presso Altobello Salicato, 1585, alla libraria della Fortezza,* in-4°, de 10 ff. prél., 127 et 52 ff. chiffrés, impr. à 2 colonnes.

Les préliminaires se composent :

1° De la dédicace de l'éditeur, Celio Malespina, adressée à Jean Donato, sénateur vénitien, et datée de Venise, le 13 avril 1582.

2° Du discours de Philippe Pigafeta, envoyé à Celio Malespina, sur le sujet des deux titres du poëme. Ce discours porte la date de Vicence, également du 13 avril 1582.

3° L'allégorie du poëme.

4° La table, qui occupe 7 pages.

Le poëme du Tasse se termine au recto du feuillet 114, avec le chant vingtième. Le verso de ce feuillet est en blanc.

Les diverses leçons occupent le feuillet 115 jusqu'au feuillet 127. Elles sont précédées de cet avis assez curieux adressé :

Ai Lettori.

« Poiche diverse copie del maraviglioso poema del » S. Torquato Tasso sono andate vagando, fra le quali vi » sono molte ottave intiere, e parimente di molti versi e parole » cambiate, aggiunte e levate, nè havendo egli potulo (come » si suol dire) porvi l'ultima mano, mercè dell' infortunio » in che si trova, e parendo ad alcuni, che più gli piaccia » l'una copia che l'altra, onde per compiacere a tanta varieta » di cervelli, si sono poste tutte le mutationi, che in esse » copie si conteniane; accio che ogn' uno s'appaghi del suo » gusto, e scielga quella, che più gli piacerà, e in questo » mentre, vivete felici ! »

Les cinq chants de Camillo Camilli, que celui-ci a bien osé joindre à ceux du Tasse, ont un titre et une pagination à part (32 ff. en tout).

Le recto du premier feuillet de ce *supplément* (le verso est en blanc), est occupé par une pièce de quatorze vers adressés à Torquato Tasso, par François Melchior Opitergino, au sujet de ces cinq chants de Camillo Camilli.

En voici les trois premiers vers :

Torquato, te, ch'ai di Sirena il Canto,
D'Aquila il volo, él nome si felice,
Che si rinova à guisa di Fenice.

Les deux derniers :

Quell' altro ancor, non pur questo hemisfero,
Che suona intorno sol Tasso, e Camillo,

n'ont pas été confirmés par la postérité. Le nom de Tasso vivra toujours, celui de Camillo est justement oublié.

Je possède un exemplaire de cette édition, qui n'est point mentionnée par le *Manuel,* parmi les anciennes éditions originales de ce chef-d'œuvre de la littérature italienne.

« Jusqu'ici, dit avec raison le savant Brunet, aucune de » ces éditions n'a beaucoup de valeur dans le commerce; » mais que deux ou trois curieux, seulement, s'attachent à » les réunir, et bientôt le prix s'en élevera d'une manière » sensible, ainsi que cela est arrivé pour les anciennes édi- » tions de l'Arioste. »

Peut-être cela est-il déjà arrivé à l'heure qu'il est. Ce qui est certain, c'est que ces *deux ou trois curieux* ne feraient pas si mal en s'attachant à réunir les éditions originales de la Jérusalem délivrée. Elles en valent bien la peine. Publiées pendant l'époque la plus malheureuse de la vie du grand poëte, elles offrent de nombreuses et importantes variantes, qui, lorsqu'il s'agit d'un si beau génie, sont precieuses à recueillir.

XXXIX.

Prosopopée d'Anvers à la bien-venue du Serenissime Prince Erneste par la grace de Dieu Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgoigne, etc., chevalier de la Toison d'or; Lieutenant, Gouverneur et Capitaine Général des Païs-Bas. Par

Leon de Meyere d'Anvers Licencié es Loix. A Anvers, de l'imprimerie d'Arnoult Coninx. L'an M. D. XCIV (1594), in-4°, de 28 ff. non chiffrés, en tout, y compris un feuillet blanc à la fin, sign. A 2 — G 3.

Le verso du titre est en blanc. Les trois pages suivantes sont occupées par une dédicace, adressée en vers latins, par l'auteur, au prince Ernest d'Autriche. Sur le recto du 4e feuillet, on lit un *sonet à l'auteur,* signé Cl. de Bass. H., ce qui signifie, sans aucun doute, Claude de Bassecourt, Hainonnois. Ce sonnet, fort emphatique et louangeur, n'est pas des meilleurs. Claude de Bassecourt, auteur de la *Tragecomedie pastoralle et autres pièces,* qui parurent à Anvers, la même année 1594, in-16, chez le même imprimeur, a été mieux inspiré en mainte autre circonstance.

Le verso du 4e feuillet est en blanc, et le poëme commence au feuillet suivant.

L'exemplaire que j'ai par devers moi de cette rareté bibliographique, qui appartenait à feu N. Peetermans, à Seraing, est *non rogné;* il porte un envoi autographe de l'auteur à son collègue Jacques Roelans. C'est là un vrai joyau aux yeux d'un bibliophile, mais ce n'est que du stras sous le rapport littéraire.

La *Prosopopée* est de la très-mauvaise prose rimée, en très-mauvais français. Feu M. Gachet a fort bien fait connaître ce poëme, dont il a donné de nombreux extraits, dans un article intitulé : *Un Poëte belge oublié* (1), article auquel je renvoie le lecteur. M. Gachet cite entre autres ces vers :

La douleur, mon sang gèle et les conduits estoupe
A l'haleine, et la voix en ma gorge entrecoupe,
Quand je pense à l'hideur, ô Dieu, de mes pêchés!

Et il ajoute :

(1) Voir le *Trésor National*, t. I, année 1842, p. 316-335.

« Cet acte de contrition qui termine à peu près la tirade, » fera sans doute beaucoup pardonner au poëte Léon de » Meyere. »

M. Gachet n'a pas fait attention que dans ces vers, ce n'est pas l'auteur, mais la ville d'Anvers qui parle. Si Léon de Meyere parlait réellement en son propre nom, il y aurait lieu, sans doute, à souhaiter que la terre lui soit légère et que ses lourds vers ne pèsent pas par trop lourdement sur sa mémoire!

Voyons quelle récompense l'auteur reçut pour ce beau poëme courtisanesque :

« Le 12 juillet 1594, Léon de Meyere, licencié, qui avait fait hommage d'un petit livre à son altesse Ernest d'Autriche, reçoit 13 florins 20 s. » (1).

C'est bien peu, dira-t-on, et le prince ne s'est guère montré généreux. Non, sans doute, mais il faut convenir, cependant, que l'archiduc n'a pas payé ce poëme *en-dessous* de sa valeur réelle.

L'auteur même doit l'avoir reconnu ; il ne s'est pas découragé et a présenté au même prince d'autres poésies, qui lui ont été payées au même juste prix.

Le public fut-il plus généreux, accueillit-il mieux les efforts de la muse de Léon de Meyere? Je l'ignore, mais il est permis d'en douter.

XL.

Poeme. Advis pour la paix de la Belgique. A son Altesse. Par Léon de Meyere d'Anvers. (Marque de l'imprimeur, avec la devise : *virtute et constantia*). *A Anvers de l'imprimerie d'Arnoult Conինx.* L'an M. D. XCVIII (1598). *Avec*

(1) L'archiduc Ernest, sa cour, ses dépenses, 1593-1595. Bullet. de la Commiss. d'hist., t. XIII, p. 85-139.

grace et Priuilège pour six ans. J. de Buschere, petit in-4° de 16 ff. en tout, y compris un feuillet blanc à la fin.

Le verso du titre est en blanc. Le poëme commence au recto du second, pour finir au verso du 15e feuillet.

Au bas de ce feuillet se lit l'approbation en ces termes : « Cest advis pour la Paix ne contient rien à la sainte religion catholique contraire. » C'était court, mais suffisant.

Voici comment se termine ce poëme, concernant lequel je renvoie également à l'article cité de feu M. Gachet :

Je sens qu'Apollon me grossit le courage,
Et m'altère l'esprit d'une prudente rage,
Me poussant à graver dans un tableau d'airain
Des vers, sacrez tesmoings de ton renom hautain,
Et de l'apprendre en haut de l'autel de Mémoire,
D'âge en âge à jamais éternisant ta gloire.

Le pauvre poëte se faisait bien illusion, sa rage n'etait *guère prudente,* et Apollon n'avait pas besoin de lui *altérer l'esprit;* c'était déjà fait.

L'advis pour la paix ne vaut pas mieux que la *Prosopopée.* Quelqu'informes qu'ils soient, ces deux poëmes, fort rares, n'en offrent pas moins d'intérêt. L'esprit de parti de l'époque s'y manifeste d'une manière très-curieuse. C'était alors, en Belgique, le temps des pamphlets politiques en vers; ils se suivaient de très-près. Tels sont, pour n'en citer qu'un petit nombre, la *Prosopopée* en 1594, *la Bellone Belgique* de Wachtendonck en 1596, *l'Advis pour la paix,* et la *Prognosie de l'estat de Liége* de Polit en 1598.

N'est-il pas étrange de voir que la même époque, qui vit paraître à Anvers tant d'artistes distingués, n'y vit éclore que de méchants ou médiocres poëtes, tels que de Meyere, Van der Noot et autres? La nature qui se plaisait alors à répandre sur les pinceaux des peintres anversois ses plus riches dons, refusait d'en accorder le moindre aux rimeurs de la même ville.

Aux diverses publications de Léon de Meyere que M. Gachet a citées, j'ajouterai celles-ci, qui lui sont restées inconnues :

1° Une ode en langue française, qui se trouve dans le petit livre intitulé :

Funus Guilielmi Assonlevilli, a variis adornatum. Curator Leo Meyerus Antverp. Antverpiæ, J. Moretus, 1599, in-8°.

Sur ce livre, édité par de Meyere, voyez le Catalogue de J. B. Th. De Jonghe, t. III, p. 363, n° 10275.

2° Les huit vers français qui expliquent chaque gravure dans les *Horatii Flacci emblemata,* d'Othon Vœnius, éditions d'Anvers de 1607 et 1612, in-4°, sont de Léon de Meyere; les quatrains, dans la même langue, ont pour auteur Claude de Cordemoy, seigneur de Francalmont.

H. Helbig.

ESSAI

SUR LA CONDITION SOCIALE DES LÉPREUX

AU MOYEN-AGE,

PRINCIPALEMENT EN BELGIQUE ET DANS LES PAYS LIMITROPHES.

INTRODUCTION.

Quelques mots sur les lépreux dans l'antiquité.

Parmi les plus terribles fléaux qui aient jamais affligé l'humanité, la peste doit certainement occuper une des premières places. A côté d'elle, elle peut sans déroger recevoir son épouvantable sœur, la *lèpre,* « maladie terrible, où, successivement et par degrés, la peau, semée de taches rouges et noires, se durcit, se ride et se crevasse avec d'insupportables démangeaisons; où le nez s'enfle, les oreilles s'épaississent, le visage se déforme, la bouche exhale une odeur infecte; où enfin, les jointures des pieds et des mains, tuméfiées, se couvrent d'abcès et d'ulcères incurables, les ligaments se détruisent, et les membres tombent les uns après les autres, jusqu'à ce que le tronc *n'offrant plus que le dernier degré de la corruption humaine,* le mourant termine, dans les souffrances, des jours passés dans la stupeur ou dans l'angoisse : maladie d'autant plus redoutable, qu'on ne peut longtemps la cacher, et que, se communiquant sourdement par la fréquentation des personnes saines avec les

malades (1), elle passe du père au fils jusqu'à la troisième et quatrième génération (2). »

Qui ne sait combien cette maladie fit de victimes dans nos contrées au moyen-âge? Aujourd'hui encore, si elle a disparu pour ainsi dire entièrement de notre pays, nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant d'autres régions de l'Europe. Il est vrai qu'elle semble avoir perdu plusieurs de ses anciens caractères. Cette transformation tient à la nature même des choses. Un médecin philosophe a dit : « On voit paraître et disparaître les maladies dans l'histoire naturelle de l'homme. Elles se modifient, se larvent, se décomposent, se transforment avec les temps, les mœurs, les climats, avec les influences physiques et morales qui agissent sur les peuples (3). » Cette transformation est évidente pour la peste, par exemple, et peut-être, sans trop forcer les rapprochements, trouverait-on quelques traits vagues de ressemblance entre la peste d'Athènes, si admirablement décrite par Thucydide, et cette triste épidémie typhoïde qui fit tant pleurer notre beau pays de Flandre (4).

En donnant ces quelques notes sur les *lépreux*, notre intention n'est pas de nous poser orgueilleusement en maître dans la science des Vésale et des Boerhaave. Nos aspirations sont plus modestes, notre but est placé moins haut. Nous aurons soin de nous tenir au porche du temple, comme ces chrétiens de l'Église naissante condamnés par leur ignorance à rester aux portes du sanctuaire. Nous nous reconnaissons humblement pour faire partie du *profanum vulgus*,

(1) Le vulgaire a toujours cru la lèpre contagieuse.

(2) L'abbé Guénée, *Lettres de quelques Juifs à Voltaire*, t. III, p. 55. Éd. de 1840.

Voyez aussi H. Maundrell, *Voyage d'Alep à Jérusalem*, 1697.

(3) Pidoux et Trousseau, *Traité de matière médicale et de thérapeutique*, 3e édit., introduction, p. xvii.

(4) Nous avons entendu émettre cette opinion par un homme sérieux. Se peut-elle soutenir? Nous l'ignorons.

et nous ferons en sorte de ne pas mériter qu'on nous lance à la figure le vers entier d'Horace.

La lèpre a porté une foule de noms aussi bien dans l'antiquité que pendant le moyen-âge.

Il est vrai que la plupart de ces noms se rapportent à des variétés de cette maladie. On ne peut douter, au reste, que plusieurs affections cutanées du genre des dartres n'aient souvent passé sur le compte de la lèpre. Aujourd'hui, pour ceux qui ne sont pas initiés à la science, le mot de *lèpre* est le signe représentatif d'une maladie opiniâtre et hideuse de la peau, à laquelle se rattachent des idées de contagion et de séquestration, dont l'Écriture sainte et les annales du moyen-âge nous ont conservé le souvenir (1). L'Écriture appelle cette affection d'un nom qui signifie *plaie*. Quant au mot *Lèpre,* qui est comme le mot générique, il vient d'un mot grec dont la signification est *écailles,* et il est conséquemment dérivé d'un des caractères de cette maladie (2).

Il est une espèce de lèpre qu'on appelle *éléphantiasis,* et qui semble l'emporter en malignité sur toutes les maladies, comme l'éléphant l'emporte en stature sur tous les animaux (3). Les médecins modernes en distinguent deux espèces, l'*éléphantiasis des Arabes* et l'*éléphantiasis des Grecs*. La première, ainsi nommée parce que les médecins arabes sont les premiers qui en aient donné une description

(1) Dictionnaire de la Conversation, art. *Lèpre*, par F. Ratier.

(2) Voy. Philippi Ouseelii, *Medicinæ Doctoris, Dissertatio philologico medica de Lepra cutis Hebræorum;* et aussi G.-G. Schillingii *de Lepra commentationes.*

(3) Est lepræ species, Elephantiasisque vocatur,
Quae cunctis morbis major sic esse videtur,
Ut major cunctis elephas animantibus extat.
Æmilius Macer, *de viribus herbarum*, p. 46. Bâle, 1559.

L'exemplaire que nous avons eu en mains, est précieux pour avoir appartenu au célèbre Boerhaave.

assez exacte, est connue aussi sous le nom de *jambe des Barbades*, ou de *lèpre tuberculeuse éléphantine*. Les contrées qu'elle affectionne particulièrement — triste affection — sont les bords du Nil et du Gange, ainsi que les petites Antiles, surtout l'île de Barbade. Rarement on en a rencontré des exemples en Europe, si ce n'est peut-être en France, dans le Roussillon (1). Le développement de cette maladie est généralement attribué aux grandes et soudaines variations de la température.

L'éléphantiasis des Grecs, regardée aujourd'hui comme presque toujours mortelle, paraît être entièrement étrangère à nos climats. Si quelques cas bien constatés en ont été observés en Europe, on a pu s'assurer, que presque toujours le mal avait été transmis par voie d'hérédité. Elle semble avoir une funeste prédilection pour les habitants des régions équatoriales. Comme pour la première variété, on s'accorde à trouver la cause de cette affection dans la triple influence d'une température élevée, jointe à une grande humidité et à de fréquentes variations atmosphériques (2).

L'éléphantiasis des Grecs, en dépit de sa dénomination, ne semble pas avoir été connue en Grèce très-anciennement. Plutarque raconte que Philon le médecin soutenait un jour devant lui, que cette maladie n'était connue que depuis peu de temps. Il se fondait pour cela sur le silence des anciens médecins, qui n'en avaient point parlé, quoique, d'ailleurs, ils eussent traité de plusieurs autres objets bien moins importants, et souvent fort obscurs. Toutefois, selon le témoignage du même Plutarque, le philosophe Athénodore, son contemporain, dit, dans le premier livre des *Épi-*

(1) Un cas d'éléphantiasis des Arabes, siégeant aux extrémités inférieures, a été constaté à Hérimnes sur l'Escaut, par le docteur P. C'était il y a vingt à vingt-cinq ans, chez une femme âgée d'une cinquantaine d'années, exerçant le métier de fileuse.

(2) Dictionnaire de la Conversation, art. *Éléphantiasis*, par M. Simon.

démies, que l'éléphantiasis commença à être connue du temps d'Asclépiade, qui florissait vers la fin de la république romaine (1). D'après l'opinion de Diogénianus de Pergame, l'éléphantiasis n'était qu'une extension d'une autre dégoûtante maladie de la peau, qui, grâce à la science et à la sollicitude de nos médecins militaires, aura bientôt disparu totalement de l'armée belge.

Quoi qu'en dise le philosophe de Chéronée, le mot d'éléphantiasis se trouve dans Hippocrate, ce prince de la médecine, comme l'appelle Pline l'ancien. Il est vrai que nous ne l'y avons rencontré qu'une fois. Hippocrate regarde cette maladie comme une des plus mortelles. Quant à la lèpre, il en dit fort peu de chose. Pour lui, la lèpre est une incommodité malpropre plutôt qu'une maladie : ce qui ferait croire, ou qu'elle régnait peu de son temps, ou du moins qu'elle n'avait pas en Grèce le caractère funeste qu'elle avait dans d'autres pays. Il lui reconnait pour cause la pituite ou la bile noire. Elle se voit principalement au printemps, dit-il, ainsi que toutes les maladies du genre des dartres. La lèpre, sous toutes ses formes, lui semble plus facile à guérir chez de très-jeunes sujets, si elle ne fait que commencer et si elle attaque les parties du corps les moins dures et les plus charnues (2).

Aristophane, un peu plus jeune qu'Hippocrate, nous offre une nouvelle preuve que les Grecs connaissaient la lèpre au V^e^ siècle avant Jésus-Christ. C'est dans sa comédie des *Oiseaux* (3). Fidèle-Ami et Bon-Espoir supplient Térée, changé en huppe, de leur indiquer quelque bonne ville où

(1) Plutarque, *Symposiaques*, livre VIII, quest. 9^e^ : S'il est possible qu'il se forme de nouvelles maladies.

(2) Hippocrates, *De affectionibus*, sect. II, cap. 9. Voir aussi *Aphor.*, sect. III, 20, et *Prædictionum* lib. II, cap. 19.

(3) V. 149-150.

l'on puisse dormir en repos. Après plusieurs propositions non acceptées, Térée leur dit :

« Que n'allez-vous habiter à Léprée, en Élide?

Je hais la ville de Léprée sans l'avoir vue, répond Bon-Espoir; je l'ai en horreur à cause de Mélanthius. »

Or, d'après l'explication de Raoul-Rochette, ce Mélanthius était un poëte tragique, qui n'était pas de Léprée, mais qui avait la lèpre : jeu de mots qui, sans être marqué au coin de la charité chrétienne, est cependant assez dans le goût d'Aristophane.

Le fameux philosophe Démocrite, contemporain du prince de la médecine, passait pour avoir écrit un livre sur les *Éléphantiaques*. Cette particularité nous est révélée par le médecin latin Cœlius Aurélianus, qui révoque le fait en doute; et ce doute, il faut l'avouer, est assez justifié par le silence de Plutarque. Toutefois, n'oublions pas que le philosophe d'Abdère avait beaucoup voyagé, et que, dans ses pérégrinations, il avait pu observer des malheureux atteints de cette affection. Quoi qu'il en soit, l'auteur de ce livre, recherchant les causes de la corruption du sang, prescrit aux éléphantiaques la saignée et une décoction d'une herbe qu'il dit croître en Syrie et en Cilicie (1).

Un autre médecin grec peu connu, quoique l'un des médecins les plus distingués de l'antiquité, Thémison de Laodicée, fondateur de la doctrine méthodique, avait aussi recherché les moyens de guérir l'éléphantiasis (2).

Arétée de Cappadoce, que l'on place quelquefois après Hippocrate et Galien, et qui vivait vraisemblablement à la fin du premier siècle et au commencement du deuxième après Jésus-Christ, ne dit pas un mot de la lèpre. Cela

(1) Coelius Aurelianus Siccensis, *Morborum chronicorum* lib. IV, cap. I *de elephantiasi*. Le commencement du chapitre manque.

(2) Coelius Aurelianus, *loc. cit.*, et Dezeimeris, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, art. Thémison.

tient peut-être à ce que ses œuvres ne nous sont parvenues que d'une manière incomplète. Mais il consacre deux longs chapitres, l'un à la description, l'autre au mode de traitement de l'éléphantiasis, qu'il dépeint sous les couleurs les plus sombres et comme se terminant inévitablement par la mort. Cette maladie, ajoute Arétée, porte encore le nom de *Léontiasis,* parce qu'elle donne au front ridé l'aspect menaçant du lion furieux. On l'appelle aussi maladie *herculéenne,* aucune maladie n'étant ni plus violente, ni plus forte.

Le même auteur parle encore d'une autre affection rentrant dans le genre des dartres, et fort commune en Égypte et en Syrie, principalement en Coelé-Syrie. Il s'agit ici des ulcères connus sous le nom d'*ulcères Syriaques* ou *Égyptiens.* Les superstitieux prétendent, dit Plutarque, que si quelqu'un mange de certains poissons, la déesse de Syrie lui ronge la partie antérieure des jambes, couvre son corps d'ulcères, et fait tomber son foie en pourriture. Les prêtres de la déesse de Syrie, ainsi que ceux d'Osiris, étaient sujets à des ulcères affreux, qui n'étaient, dit un traducteur, que la suite de leur libertinage (1). C'est probablement à ces prêtres que l'historien Flavius Josèphe fait allusion dans un passage que nous verrons plus loin.

Le célèbre Galien, dans la longue série de ses ouvrages, parle souvent de la lèpre, plus souvent encore de l'éléphantiasis; mais c'est presque toujours au point de vue médical. Nous ne voulons, ni ne pouvons le suivre sur ce terrain dangereux. Quant au point de vue historique, voici ce qu'il dit : l'éléphantiasis règne beaucoup à Alexandrie, à cause de la mauvaise qualité des aliments et de l'ardeur du climat. Elle paraît très-rare en Germanie et en Mysie; et chez les Scythes, qui se nourrissent en grande partie de

(1) Voy Plutarque, *de la superstition.*

lait, jamais elle ne s'est vue (1). Puis il décrit les aliments dont se nourrissent principalement les habitants d'Alexandrie, et qui sont à peu près les mêmes que ceux signalés au XVI^e^ siècle par Alpini.

L'homme qui occupe la première place parmi les médecins latins, Cornélius Celsus, qui vivait, croit-on, sous le règne d'Auguste, parle de l'éléphantiasis comme d'une maladie chronique à peine connue en Italie, mais très-fréquente en d'autres pays. Ce qui prouve que cette affection ne fut jamais fort commune chez les Romains, c'est que leur langue n'a pas de mots pour la désigner. Nous donnerons ici, à titre de renseignements, la description que Celse fait de l'éléphantiasis. Elle affecte le corps, dit-il, au point que tous les os sont viciés. Toute la périphérie cutanée se couvre de taches et de tumeurs, dont la couleur, d'abord rouge, devient peu à peu noirâtre. La peau est inégale, épaissie d'un côté, amincie de l'autre, durcie en certains endroits, et amollie ailleurs, raboteuse et couverte d'écailles. Le corps s'amaigrit, tandis que la bouche, la partie charnue des jambes, et les pieds, gagnent en volume. Bientôt les doigts des pieds et des mains se déprimen et disparaissent sous les tumeurs de ces parties. Puis survient une petite fièvre qui en peu de temps emporte le malade (2).

Pline, au commencement du XXVI^e^ livre de son encyclopédie, parle d'une maladie appelée par les Grecs *Lichen* (3), par les Latins *Mentagra*, et que des auteurs modernes ont prise pour une variété de la lèpre (4). Le nom de *Mentagra* vient de ce que cette maladie attaquait d'abord le menton. Cette maladie, selon notre auteur, était endémique en Égypte; et lors de son invasion en Italie, sous le règne de

(1) Claud. Galeni *de arte curativa*, libr. II, cap. XI.
(2) Libr. III, cap. 25.
(3) Ainsi nommée du *lichen*, qui en est le spécifique selon Pline.
(4) V. le Pline de l'édition Panckoucke.

Claude, on appela d'Égypte des médecins qui n'avaient d'autre talent que de la guérir. Chose singulière, cette maladie contagieuse n'attaquait que les grands et les riches. Aussi ces praticiens d'outre-mer firent-ils d'immenses fortunes en Italie. Manilius Cornutus, lieutenant de la province d'Aquitaine, s'engagea à payer, pour le traitement de cette maladie, deux cent mille sesterces.

Quant à l'éléphantiasis, Pline (1) en parle aussi comme d'un mal particulier à l'Égypte; et quand il attaquait les rois, il n'était pas moins funeste au peuple, puisqu'on employait, pour le guérir, des bains de sang humain. Cette maladie ne pénétra pas en Italie avant le temps de Pompée. Du temps du Grand Pompée, un homme atteint de cette maladie et honteux de sa difformité, se couvrit le visage de feuilles de menthe sauvage mâchées, et se trouva guéri (2). Plus loin, Pline signala encore la graine de pavot blanc comme un remède contre l'éléphantiasis (3).

Au reste, cette maladie disparut promptement de l'Italie. Elle commençait à se manifester sur le visage et dans les narines, sous la forme d'une petite lentille; bientôt la peau se desséchait par tout le corps, et se couvrait de taches de diverses couleurs, épaisse en certains endroits, mince dans d'autres, quelquefois dure et remplie d'aspérités; à la fin, elle devient noirâtre, presse la chair sur les os, et fait enfler les doigts des pieds et des mains. Il est facile de voir à la lecture de cette description, que Pline a mis Celse à profit. Au reste, en entrant dans ces détails, notre intention n'est autre que de rapporter la manière de voir des anciens à ce sujet.

Presque tous les auteurs s'accordent aujourd'hui à re-

(1) Libr. XXVI, cap. 5.
(2) Libr. XX, cap. 52.
(3) Libr. XX, cap. 76.

connaître que la lèpre est originaire de l'Égypte. C'était aussi, comme nous venons de le voir, l'opinion dominante chez les anciens (1). L'éléphantiasis, dit Lucrèce, est enfantée sur les bords du Nil, au milieu de l'Égypte, et n'apparaît dans nul autre climat (2). Il est vrai qu'à l'époque où vivait Lucrèce, cette maladie n'avait pas encore été vue en Italie. Des savants ont voulu aussi tirer de ce passage la conclusion que le poëte attribuait le développement de cette affection aux eaux du Nil; mais il ne paraît pas que le Nil soit la seule cause, ni même la principale cause de cette maladie. « La chaleur est grande en Égypte, dit un auteur moderne, le soleil y étincelle sur l'azur d'un ciel presque toujours sans nuages; mais des vents plus ou moins forts rafraîchissent l'air, quand ils ne viennent pas du sud, d'où souffle le redoutable *Khamsin*. C'est à ce vent pestilentiel, à la froideur des nuits, que l'on doit attribuer plusieurs maladies qui paraissent endémiques et particulières au climat de l'Égypte, la peste, l'ophthalmie, la lèpre, l'éléphantiasis, le tétanos traumatique (3). »

Prosper Alpini, de l'état de Venise, qui exerça la médecine en Égypte pendant plusieurs années vers la fin du XVI^e^ siècle, s'exprime ainsi dans son ouvrage sur la médecine des Égyptiens (4) : Il existe encore bien d'autres affections qui çà et là font un grand nombre de victimes. Parmi ces affections, il faut citer la lèpre et l'éléphantiasis des Grecs, qui sévissent surtout sur les classes inférieures. Les pauvres de ce pays, ajoute-t-il, ont pour toute boisson une eau bourbeuse, à moitié corrompue; et pour nourri-

(1) Le silence d'Hérodote et de Strabon est toutefois à remarquer.

(2) Est elephas morbus, qui propter flumina Nili
Gignitur Ægypto in media, neque præterea usquam.
Libr. VI, v. 1111.

(3) Dictionnaire de la Conversation, art. *Égypte*, par Walckenaer.

(4) *De medicinâ Ægyptiorum*, fol. 25-25, Paris, 1645, in-4°.

ture, de la chair de bœuf ou de chameau, et des poissons salés, presque pourris, pêchés dans les lacs et les étangs. Ils font aussi un grand usage d'une espèce de fromage salé à l'excès, et non moins corrompu que leur eau et leurs poissons. Ce fromage, qu'ils appellent *gibnehalon*, est leur nourriture de prédilection, tant à cause de son goût relevé, qui va bien à leur palais grossier, que parce que ce fromage se vend à vil prix. Cette manière de se nourrir, par une action lente, mais continue, produit ces tristes affections dartreuses.

Voilà pour l'éléphantiasis des Grecs. Mais il s'y voit encore une autre espèce d'éléphantiasis qui attaque les pieds, les couvre de grosses tumeurs dures, et leur ôte jusqu'à leur forme. La jambe gagne cette même affection; et toute cette partie du corps ne présente plus qu'une masse informe qui la fait ressembler à la jambe de l'éléphant. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le malade n'éprouve aucune douleur; mais il finit par ne plus savoir marcher. J'ai vu beaucoup de ces malheureux, ajoute Alpini, qui, les pieds enfermés dans des espèces de coffres en bois qui leur tenaient lieu de chaussure, ne pouvaient s'avancer que très-lentement et avec les plus grandes difficultés. Le Caire renferme un grand nombre de ces misérables.

Après tant de témoignages qui nous indiquent l'Égypte comme le pays natal de la lèpre, il nous semble superflu d'insister plus longtemps sur ce point. On sait aussi que cette horrible affection ravageait autrefois la Palestine et les pays voisins. C'est un point aujourd'hui hors de doute, et les récits des voyageurs modernes sont là pour témoigner de cette triste vérité. Toutefois, rien ne prouve que les ancêtres des Hébreux aient connu cette maladie. Il semble plutôt que leurs descendants l'aient gagnée en Égypte (1). On con-

(1) L'abbé Guénée, *Lettres de quelques Juifs à Voltaire*, t. III, p. 55, éd. de 1840.

naît les sages précautions prises par le premier législateur de l'humanité, Moïse, contre la contagion de la lèpre. Que prouvent ces précautions? A nos yeux, elles ne prouvent qu'une chose : c'est que, à la sortie d'Égypte, il pouvait se trouver des lépreux parmi les Israélites. Moïse, venant d'un pays où cette affection était endémique, a dû naturellement — et ici nous devons nous incliner devant sa haute sagesse — a dû, disons-nous, prendre des mesures pour arrêter l'invasion de la maladie, ou du moins pour empêcher ceux qui en avaient contracté le germe en Égypte, d'en propager la contagion parmi le peuple élu. Nous nous trouvons ici en face d'une accusation dirigée sans fondement, croyons-nous, contre les Juifs par les auteurs anciens eux-mêmes.

Le premier en date est Manéthon, celui des écrivains égyptiens que ce dernier peuple croyait mériter le plus de confiance. Voici le résumé de son récit :

Un roi du nom d'Aménophis souhaita de voir les dieux. A cet effet, il s'adressa au fils d'un nommé Papius, espèce de prophète, qui lui répondit que son désir serait exaucé, s'il purgeait son pays de tous les lépreux qui s'y trouvaient. Le roi fut fort satisfait de cet avis. Aussitôt il fit rechercher dans l'étendue de son royaume tous ceux qui pouvaient passer pour lépreux; il en rassembla ainsi quatre-vingt mille, et les envoya travailler aux carrières à l'orient du Nil, dans un pays où ils furent absolument séparés des Égyptiens. Manéthon fait observer que, parmi les lépreux condamnés aux carrières, il se trouvait des prêtres. Mais le prophète, fils de Papius, craignant que, si l'on faisait violence à ces prêtres, le ciel ne se levât pour les défendre, fit donner au roi le conseil de les traiter avec douceur. Aménophis alors leur céda la ville d'Avaris, ville qui avait été celle des *Pasteurs,* mais qui était pour lors abandonnée. Les lépreux s'y rendirent. Trouvant le lieu de nature à faci-

liter une révolte, ils se donnèrent un chef nommé Osarsiph, et s'engagèrent par serment à lui obéir en tout. Ce chef s'attacha à leur donner des lois directement contraires à celles des Égyptiens, releva les remparts d'Avaris, et se mit en mesure de faire la guerre au roi Aménophis. De plus, il envoya des députés aux Pasteurs chassés par Tetmosis et habitant Jérusalem, pour les engager à s'unir avec lui dans la guerre qu'il préparait contre l'Égypte.

Enchantés de ces propositions, les Pasteurs se rendirent au nombre de deux cent mille auprès d'Osarsiph, qui changea bientôt son nom en celui de Moïse. Aménophis réunit une armée de trois cent mille hommes pour marcher contre eux. Mais, au dernier moment, il changea d'avis. Ce roi superstitieux — nous devrions le qualifier plus sévèrement — déclara, toute réflexion faite, qu'il ne voulait pas combattre contre les dieux; et il se retira avec toutes ses troupes en Éthiopie. Plus tard, il revint de ce pays avec de grandes forces, livra bataille aux Pasteurs et aux lépreux, les défit et se mit à leur poursuite jusque sur les confins de la Syrie (1).

Tel est le récit passablement bizarre, passablement invraisemblable, de l'historien favori des Égyptiens. Aussi Flavius Josèphe se fait-il fort de prouver, d'après le témoignage de Manéthon lui-même, que ces Égyptiens lépreux n'ont jamais fait corps de peuple avec les Hébreux, et que Moïse, sous la conduite duquel les Israélites sortirent de l'Égypte, non seulement n'a pas été un de ces lépreux, mais leur est antérieur de plusieurs générations. Nous ne le suivrons pas dans cette argumentation puissante, au moyen de laquelle il renverse historiquement toutes les assertions gratuites dont fourmille ce récit de l'historien égyptien. Nous nous contenterons de dire un mot de l'ac-

(1) Flavius Josèphe, 1er *livre contre Apion*.

cusation lancée contre Moïse d'avoir été lépreux. Les Égyptiens eux-mêmes, dit Josèphe, regardent Moïse comme un homme admirable, et le reconnaissent pour avoir en lui quelque chose de divin. Mais par une imposture outrageante et grossière, ils en font un des leurs, en le supposant un de ces prêtres d'Héliopolis chassés d'Égypte comme lépreux, bien qu'il soit incontestablement prouvé par l'histoire qu'il vivait 518 ans auparavant, et que c'est sous sa conduite que nos pères sont venus s'établir dans les pays que nous habitons. Puis Josèphe oppose à Manéthon les précautions prises contre les lépreux par ce même Moïse. Si Moïse eût été lépreux, dit-il ailleurs (1), aurait-il jamais porté une loi qui l'eût déshonoré, et à laquelle lui et le peuple eussent dû s'opposer, si quelqu'un eût voulu l'établir? Il eût été d'autant mieux fondé à s'abstenir de prendre ces mesures, que, chez plusieurs peuples, les lépreux jouissent des avantages communs de la société. Dans certains pays, non seulement on ne les chasse pas des villes et l'on n'attache à leur mal aucune marque d'infamie; mais on souffre qu'ils commandent les armées, qu'ils exercent les premières charges de la magistrature, et qu'ils soient honorés des fonctions sacrées. Si Moïse ou le peuple qui le suivait eût été attaqué de ce mal, eût-il fait des règlements qui déshonoraient les lépreux, alors que rien ne l'empêchait d'en faire qui leur eussent été avantageux. Mais il est évident qu'il n'y a que la haine qui puisse inspirer de pareilles calomnies. Ni Moïse, ni les Israélites n'étaient attaqués de la lèpre, et si Moïse a fait des règlements à ce sujet, il les a faits pour la gloire de Dieu.

Après avoir ainsi repoussé les assertions de Manéthon, Josèphe réfute également celles d'un certain Chérémon, puis celles d'un autre écrivain nommé Lysimaque. Josèphe

(1) *Antiquités judaïques*, livre III, chap. II.

a beau jeu à mettre en opposition les assertions contradictoires de ces trois historiens. On voit qu'il y prend un malin plaisir. Toutefois nous renonçons à le suivre dans ces raisonnements, qui présentent du reste assez peu d'intérêt.

Parmi les historiens latins, nous en trouvons deux, Tacite et Justin, qui ont répété les accusations de Manéthon : mais on sait jusqu'à quel point allait chez ces écrivains en général, l'ignorance des choses judaïques, et combien d'erreurs ils ont débitées quand ils ont voulu en parler. Ces erreurs sont si nombreuses et si palpables que les commentateurs modernes renoncent à les relever. Cela dit, nous citerons ici ce que disent Tacite et Justin.

L'auteur des *Histoires* s'exprime ainsi : Il est généralement reconnu que l'Égypte ayant été infectée d'une espèce de lèpre qui couvrait tout le corps, et le roi Bocchoris ayant consulté l'oracle d'Hammon pour en savoir le remède, on lui ordonna de purger son royaume de cette race de lépreux, qui semblait haïe du ciel, et de la reléguer sur une autre terre. On fit exactement rechercher tous ces malheureux; ils furent rassemblés, et abandonnés au milieu des déserts. Tandis que la douleur les tenait tous dans l'abattement, un seul, nommé Moïse, osa les exhorter à ne plus attendre leur salut, ni des dieux, ni des hommes, qui les trahissaient également, et à le suivre avec confiance comme un guide que le ciel leur envoyait, et dont ils avaient déjà éprouvé l'assistance dans leur misère. Ils se livrèrent donc à lui, et n'ayant aucune connaissance des lieux, ils prirent leur route au hasard. Après avoir marché durant six jours sans interruption, ils arrivèrent le septième dans un canton dont ils chassèrent les habitants; et c'est là que leur ville et leur temple ont été bâtis (1).

(1) Tacite, *Histoires*, livre V, chap. 3.

Comme on le voit, le récit de Tacite, pour ce qui concerne la sortie d'Égypte, ne diffère guère d'une manière essentielle du récit de Manéthon, sinon peut-être en ce point que, d'après l'historien latin, les Hébreux quittèrent tranquillement l'Égypte sans être poursuivis par les habitants du pays. Tacite ajoute ensuite que les Juifs s'abstiennent de la chair du porc, en mémoire de la maladie honteuse dont eux-mêmes jadis avaient été frappés, et à laquelle cet animal est sujet (1). Il semble résulter des termes mêmes dont se sert l'historien (*memoriâ cladis quâ ipsos scabies* QUONDAM TURPAVERAT) que cette maladie ne régnait plus en Judée au temps où il écrivait. Toutefois, comme nous récusons Tacite quand il dit du mal des Juifs, nous ne voulons pas nous appuyer sur lui quand il parle en leur faveur. La seule conséquence que nous tirions de ce passage — et nous espérons qu'on ne nous la contestera pas, — c'est que de son temps on croyait généralement que cette maladie était inconnue en Judée. La même conséquence pouvait se déduire du passage que nous avons cité de Lucrèce. Nous n'ajouterons qu'un mot avant de passer outre. Tacite, Justin, Juvénal, en faisant un portrait si hideux des Juifs de leur époque, les ont souvent confondus avec les premiers chrétiens, objet de haine pour les Romains, témoin les flots de sang répandus pour la foi. Qui ne sait jusqu'où va le fanatisme, renforcé de l'ignorance!

L'abréviateur Justin, le grand coupable qui a tué son

(1) PLUTARQUE, dans ses *Symposiaques*, livre IV, dit qu'à son avis, les Juifs s'abstiennent de la viande de porc, parce qu'il n'est point de maladie que les Barbares aient plus en horreur que la lèpre et la *scabie*, persuadés qu'elles finissent par ronger les personnes qui en sont attaquées. Or, on sait que le porc est sujet à la ladrerie, même dans nos climats; à plus forte raison sa chair doit-elle être malsaine sous le ciel brûlant de la Judée Le même auteur dit que les Égyptiens s'en abstiennent pour des motifs analogues. V. *Traité d'Isis et d'Osiris.*

maître, comme dit Mr Pierron (1), donne peut-être encore dans plus d'erreurs que l'auteur des *Histoires*. Joseph, dit-il, eut pour fils Moïse, qui, héritier des talents de son père, se fit encore remarquer par sa beauté. Ce dernier trait s'accorde assez mal avec l'idée de Moïse lépreux. Comme ils étaient affligés de la *scabie* et de la lèpre (2), les Égyptiens, pour obéir à un oracle, le chassèrent de leur pays avec tous ceux que le mal avait frappés, pour empêcher la contagion de se répandre. Placé à la tête de ces bannis, il déroba aux Égyptiens les images de leurs divinités; ceux-ci s'étant armés pour les poursuivre, se virent forcés par la tempête de rentrer dans leur pays. Plus bas Justin ajoute : Se souvenant que la crainte de la contagion les avait fait bannir de l'Égypte, et craignant que la même cause ne les rendît odieux à leurs voisins, ils s'interdirent tout commerce avec les étrangers; et cette loi, dictée par la politique, devint insensiblement une institution religieuse (3). Quoi qu'en dise l'historien romain, cette interdiction de commerce avec les étrangers fut dès l'abord une loi religieuse. Elle n'avait pas seulement pour but, comme la même mesure portée par Lycurgue, de conserver intact le caractère propre du peuple, mais encore, et surtout, de maintenir dans toute sa pureté le dogme sublime de l'unité de Dieu, dogme dont le peuple juif, sans modèle comme sans imitateur parmi les nations de l'antiquité, ne s'est jamais départi.

Il reste donc prouvé pour nous que la lèpre est originaire de l'Égypte, et que, si les Juifs ont quitté l'Égypte, ce n'est point parce qu'ils étaient lépreux. Nous croyons

(1) *Histoire de la littérature latine*. Paris, 1852.

(2) Le philosophe italien Vanini, dans son ouvrage intitulé : *De admirandis naturæ deque mortalium arcanis*, lib. IV, traite de rêveries ces assertions de Justin. Mais il est difficile, dans les œuvres de ce libre penseur, de faire la part exacte de l'ironie.

(3) Justini lib. XXXVI, cap. 2.

même que cette maladie n'a jamais été très-commune en Palestine, au moins dans les temps anciens. Ceci paraît résulter du caractère de solennité que cette maladie revêt dans la Bible, où elle est presque toujours présentée comme une punition divine.

Nous avons dit tout à l'heure, en citant Josèphe, que dans certains pays on voyait des lépreux à la tête des armées. C'est là sans doute une allusion au général syrien Naaman. Or ce Naaman, un des premiers personnages du royaume, sauveur de sa patrie, était un homme valeureux; de plus il était riche et honoré, mais il était lépreux. Sa femme avait à son service une toute jeune fille du pays d'Israël. Elle dit un jour à sa maîtresse : « Oh! si mon maître allait trouver le prophète qui est en Samarie, certainement le prophète le guérirait de sa lèpre. »

Et Naaman prit congé de son souverain et se rendit auprès du roi d'Israël.

Élisée, ayant appris son arrivée, dit : « Qu'il vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a prophète en Israël. »

Et Naaman vint avec chevaux et chariots, et se tint à l'entrée de la maison d'Élisée.

Et Élisée lui envoya un messager disant : « Va, et lave-toi sept fois dans le Jourdain, et tu seras guéri. »

Et Naaman descendit et se lava sept fois au Jourdain, selon la parole de l'homme de Dieu, et sa chair fut rétablie comme la chair d'un petit enfant, et il fut purifié.

Et il confessa le Dieu d'Israël.

Élisée refusa les présents de Naaman; mais Giezi, serviteur de l'homme de Dieu, ayant accepté les dons du général syrien et fait un mensonge à Élisée, le prophète lui prédit que la lèpre de Naaman s'attacherait à lui et à ses descendants à perpétuité. Et Giezi fut frappé d'une lèpre blanche comme la neige (1).

(1) Quatrième livre des Rois, chap. 5.

L'Écriture nous présente encore d'autres exemples de personnes atteintes de lèpre pour avoir enfreint la loi du Seigneur. Marie, sœur de Moïse, pour avoir murmuré contre son frère, fut frappée de lèpre blanche. A la prière d'Aaron, Moïse cria vers le Seigneur, disant : « Seigneur, guéris-la. » Et le Seigneur répondit : « Qu'elle soit séquestrée hors du camp pendant sept jours, et après on la rappellera. »

Marie fut donc exclue du camp pour sept jours, et le peuple ne bougea point de sa place jusqu'à ce que Marie eût été rappelée (1).

Ozias (2), roi de Juda, donna d'abord de grands exemples de justice et de piété; mais il osa ensuite usurper les fonctions sacerdotales. Les prêtres lui reprochèrent sa conduite. Ozias s'oublia jusqu'à les menacer de l'encensoir qu'il tenait à la main. Aussitôt la lèpre se leva sur son front en présence des prêtres devant l'autel du Seigneur. Les prêtres, le voyant atteint de cette maladie, le chassèrent du temple. Ozias épouvanté, se hâta de sortir, parce qu'il avait senti immédiatement la plaie dont le frappait le Seigneur.

Et ainsi le roi Ozias demeura lépreux jusqu'à sa mort; couvert d'ulcères, il habita dans une maison séparée. A cause de sa maladie, il ne partagea point la sépulture des rois (3).

Nous ne dirons rien ni des quatre lépreux de Samarie (4), ni de l'homme qui sera toujours le modèle de la résignation à la volonté divine, de Job en un mot. Mais avant d'exposer la législation de Moïse au sujet des lépreux, nous ne pouvons résister au désir de raconter la guérison des lépreux de l'Évangile et l'histoire de Lazare.

(1) *Livre des Nombres*, chap. 12.
(2) Nommé aussi Azarias dans l'Écriture.
(3) *Paralipomènes*, livre II, chap. 26.
(4) *Quatrième livre des Rois*, chap. 7.

Jésus prêchait dans les Synagogues et dans toute la Galilée, et il chassait les démons.

Et il vit venir à lui un lépreux lui adressant une prière, et qui, fléchissant le genou, lui dit : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me purifier. »

Jésus, en ayant pitié, étendit la main, et le touchant, lui dit : « Je le veux, soyez purifié. »

Et comme Jésus avait parlé, la lèpre s'éloigna aussitôt de lui, et il fut purifié.

Et Jésus lui dit : « Prenez garde d'en parler à personne; mais allez, montrez-vous au prince des prêtres, et offrez pour votre purification ce qui est prescrit par la loi de Moïse (1). »

Dans une autre circonstance, Jésus vit venir à lui dix lépreux qui se tinrent à distance, et qui, élevant la voix, lui dirent : « Seigneur Jésus, ayez pitié de nous. »

Jésus, les ayant vus, leur dit : « Allez vous montrer aux prêtres. » Et il arriva qu'en s'y rendant ils furent guéris.

L'un d'eux, qui était Samaritain, se voyant guéri, retourna sur ses pas pour rendre grâces au Seigneur (2).

Lactance, à propos de ces guérisons, dit que les véritables lépreux sont ceux qui, plongés par leur cupidité dans les plaisirs les plus infâmes, sont tout couverts de taches qui font autant de honte que d'horreur (3).

Voici maintenant l'histoire ou la parabole de Lazare.

Il y avait un homme riche, vêtu de pourpre et de lin, et qui faisait chaque jour de magnifiques repas.

Et il y avait un mendiant, nommé Lazare, couché à sa porte, rempli d'ulcères, qui se fût estimé heureux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, et

(1) Saint Marc, ch. 1.
(2) Saint Luc, chap. 17.
(3) *Institutions divines*, livre IV, chap. 26.

personne ne lui en donnait; mais les chiens venaient à lui et léchaient ses ulcères.

Or il arriva que le mendiant mourut, et qu'il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans l'enfer. Levant les yeux au milieu de ses tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein; et lui-même s'écria : « Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez Lazare afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour rafraîchir ma langue, car je souffre cruellement dans cette flamme. »

Et Abraham lui dit : « Mon fils, souviens-toi que tu as reçu tes biens dans ta vie, et que Lazare, lui, a reçu ses maux; et maintenant celui-ci est consolé, et toi tu es dans les tourments. » (1).

Nous ne voulons pas agiter la question de savoir si Lazare est un personnage réel, comme l'ont cru saint Chrysostôme, saint Ambroise et saint Cyrille, ou bien un personnage symbolique, ni même celle de savoir si Lazare était lépreux. Nous craindrions trop de gâter par des commentaires la simplicité de cet admirable récit. Disons seulement que les lépreux au moyen-âge se sont mis sous la protection de saint Lazare.

Chez aucun peuple de l'antiquité, si nous en exceptons les Hébreux et peut-être les Perses (2), nous ne voyons de mesures hygiéniques prises pour empêcher le développement de la lèpre. A la vérité, Diodore de Sicile nous apprend que, pour prévenir les maladies, les Égyptiens traitaient le corps par des lavements, la diète et des vomitifs (3); Plu-

(1) Saint Luc, chap. 26.

(2) Hérodote, liv. I, ch. CXXXVIII, dit que, chez les Perses, un citoyen infecté de lèpre est éloigné de sa ville et ne peut avoir aucune communication avec le reste des Perses : c'est, selon eux, une preuve qu'il a péché contre le culte du soleil. Tout étranger attaqué de cette maladie, est chassé du pays.

(3) Diodore de Sicile, livre I, chap. 82.

Voir aussi Hérodote, *Euterpe*, XXXVII.

tarque raconte aussi que ce même peuple regardait le porc comme impur, parce que l'usage de sa chair cause la lèpre et d'autres maladies cutanées (1). En conséquence de cette opinion, les Égyptiens, comme les Juifs, s'abstenaient de manger du porc. Mais rien ne prouve que cette abstinence fût la suite d'une disposition légale. Nous ne savons pas non plus si les lépreux en Égypte étaient séquestrés du reste du peuple.

Quant à la Grèce et à l'Italie, il est très-probable que cette séquestration n'était pas en usage, la lèpre n'ayant jamais régné dans ces pays d'une manière bien intense ni bien durable. Toutefois certains médecins, au rapport de Cœlius Aurélianus, conseillaient une espèce de séquestration. Ainsi, quand la lèpre ou l'éléphantiasis faisait invasion dans une ville pour la première fois, ces médecins conseillaient de chasser le malade, si c'était un étranger; et si c'était un citoyen, on l'engageait à se retirer au milieu des terres, surtout dans les lieux froids, de vivre là séparé des hommes, et de ne rentrer dans la ville qu'après entière guérison, pour ne pas propager la contagion parmi les autres citoyens. Mais, ajoute le même auteur, c'était là plutôt abandonner le malade que de chercher à le guérir; c'était là un moyen extrême auquel le médecin répugnait à recourir, pour peu qu'il eût encore quelque sentiment d'humanité (2). Cette mesure en définitive pouvait avoir son bon côté au point de vue de l'intérêt général, qui doit toujours passer avant l'intérêt particulier; mais elle ne semble pas avoir jamais été une mesure publique.

Revenons à la législation mosaïque.

(1) *Traité d'Isis et d'Osiris.* Hérodote, *Euterpe*, XLVII, dit qu'il n'ignore pas la cause de cette horreur des Égyptiens pour le porc, mais qu'il la tait par scrupule. Au reste, les Arabes, et presque toutes les nations, depuis l'Éthiopie jusqu'à l'Inde, détestaient cet animal.

(2) Coelius Aurelianus, loc. cit.

Moïse recommande à son peuple les plus grandes précautions. Ainsi nous trouvons dans le livre des *Nombres* (1) : Le Seigneur parla à Moïse et dit : « Commande aux enfants d'Israël de chasser du camp tous lépreux, tant hommes que femmes, afin qu'ils ne vous souillent pas en habitant avec vous. »

Ailleurs (2) nous lisons encore : « Gardez-vous soigneusement de la plaie de lèpre, et faites tout ce que les prêtres lévites vous ordonneront, ainsi que je leur ai commandé. Ayez souvenance de ce que le Seigneur votre Dieu a fait à Moïse après votre sortie d'Égypte. »

Et pour obliger les Israélites à se tenir sur leurs gardes par des motifs de religion et de conscience, toujours plus puissants que toutes les menaces des lois purement civiles, il déclare les lépreux lévitiquement impurs : de sorte que quiconque les touchait, devenait impur lui-même; par conséquent privé de la participation au culte et aux repas sacrés, et exclu de la société des autres citoyens jusqu'à ce qu'il fût purifié. La crainte de cette impureté légale, si gênante dans le commerce de la vie, devait les tenir sans cesse sur leurs gardes, et par là prévenait une fréquentation dont la témérité ou la complaisance aurait pu négliger le péril (3).

Moïse ne borne pas là ses soins. Cette maladie ne s'annonçant pas avec éclat, on aurait souvent couru risque ou de communiquer avec des personnes infectées, ou d'exclure de la société ceux qui ne l'étaient pas. Afin d'obvier à ces incertitudes, aussi inquiétantes pour l'homme soupçonné que pour les autres citoyens, le législateur détermine les indications d'après lesquelles on serait obligé de se faire visiter juridiquement. Ministres du culte, les prêtres étaient

(1) Chap. 5.
(2) *Deutéronome*, chap. 24.
(3) L'abbé Guénée, loc. cit.

en même temps les médecins du pays. En cette qualité, il les établit juges et inspecteurs de la lèpre, et l'ordre est donné, comme nous l'avons vu, de leur obéir en tout (1).

Voici maintenant les règles établies par Moïse pour procéder à cette constatation (2).

L'homme dont la peau revêt différentes couleurs, se couvre de pustules et présente quelque chose de luisant, doit être amené devant les prêtres. Si les cheveux sont blanchis et que la partie malade soit déprimée, cet homme sera séparé comme entaché de lèpre. Mais si ces derniers symptômes n'existent pas, il sera enfermé pendant sept jours. Si au bout de ce temps, le mal n'a pas fait de progrès, l'homme sera enfermé encore pour sept jours. Si alors la peau est moins blanche et n'a point crevé, il lavera ses vêtements et il sera purifié.

La lèpre vieille et enracinée se reconnaît à cette circonstance que la chair est au vif. Dans ce cas, les prêtres déclarent immédiatement le malade impur, sans avoir besoin de le mettre à l'épreuve.

En général, les signes auxquels on doit reconnaître la lèpre, sont la décoloration de la peau et des cheveux, et la dépression de la partie malade. Ainsi quand une cicatrice provenant d'un ulcère ou d'une brûlure devenait blanche ou rousse, l'homme devait se présenter au prêtre, qui le déclarait souillé, s'il y avait dépression de la peau. Sinon, il était séparé pour sept jours.

Il y avait encore la lèpre des cheveux et de la barbe, dont la constatation exigeait les précautions les plus minutieuses. La chute des cheveux, quand la partie chauve se couvrait de taches blanches ou roussâtres, était aussi considérée comme un cas de lèpre.

(1) Idem, ibid.

(2) *Lévitique*, chap. 13 et 14. Il est curieux de voir l'interprétation allégorique de ces deux chapitres par Rabau Maur. Martene, *Anecd.*, t. V.

Celui que le prêtre avait condamné à être séparé comme entaché de lèpre, ne devait plus se montrer que les vêtements déchirés, la tête nue, la bouche couverte; s'il apercevait quelqu'un venait à sa rencontre, il devait crier qu'il était souillé et immonde. Tout le temps qu'il était lépreux, il devait habiter hors de la ville, dans le quartier destiné aux lépreux.

Lorsqu'un lépreux recouvrait la santé, il ne pouvait rentrer dans la ville avant que les prêtres l'eussent déclaré purifié. Les prêtres allaient le trouver hors de la ville, l'examinaient et, s'ils le trouvaient guéri, ils offraient pour lui les sacrifices prescrits par la loi. Ces sacrifices offerts, le lépreux pouvait rentrer dans la ville, mais il devait encore habiter pendant sept jours hors de sa tente. Le septième jour, il devait laver soigneusement tout son corps ainsi que ses vêtements, et le lendemain, après de nouveaux sacrifices expiatoires, il était lévitiquement purifié. « Dès lors il pouvait rentrer dans la société, où sa présence, après la déclaration du prêtre et ces actes publics, ne pouvait plus causer d'alarmes (1). »

Par ces règlements, ajoute l'abbé Guénée, le législateur, ôtant à la vue des citoyens un spectacle hideux, et interrompant toute communication avec les personnes infectées, dissipait les soupçons, calmait les défiances, arrêtait les progrès du mal et assurait à son peuple deux grands biens tout à la fois, la santé et la tranquillité. Il faut en convenir, c'étaient là de sages mesures. On les prend encore aujourd'hui en partie dans ces pays. Et plus d'une fois, au moyen-âge, les peuples de l'Europe en adoptèrent de pareilles. La chevalerie chrétienne devait pousser la charité jusqu'à l'héroïsme. « Le grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, institué pour la guérison et le soulagement

(1) Voy. Guénée, loc. cit.

de la lèpre, devait être pris parmi les lépreux. Ainsi la charité des chevaliers, pour entrer plus avant dans les misères humaines, avait ennobli en quelque sorte ce qu'il y a de plus dégoûtant dans les maladies de l'homme. Ce grand-maître de Saint-Lazare, qui doit avoir lui-même les infirmités qu'il est appelé à soulager dans les autres, n'imite-t-il pas, autant qu'on peut le faire sur la terre, l'exemple du fils de Dieu qui revêtit une forme humaine pour délivrer l'humanité (1)? »

(*La suite à une prochaine livraison*).

Z.

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*.

Notice

SUR

L'INSCRIPTION DE DÉDICACE DE L'ÉGLISE DE RIXINGEN,

LIMBOURG.

Parmi les diverses espèces d'inscriptions qui ont échappé aux ravages des siècles et au vandalisme des architectes modernes, il est une classe, peu nombreuse, il est vrai, mais d'un intérêt incontestable pour l'histoire de l'architecture, ce sont les inscriptions de dédicace.

Dans les excursions archéologiques, que nous avons faites en Belgique, nous avons observé un assez grand nombre de ces monuments du XIV^e^ et du XV^e^ siècle; mais il ne nous était pas donné jusqu'ici d'en trouver qui remontassent à une époque plus reculée. Une récente exploration des environs de Tongres et de Saint-Trond, tout en nous révélant une foule d'objets d'antiquités remarquables et non encore signalés, nous a valu la découverte de l'inscription de dédicace que nous offrons au public et qui est certes l'une des plus anciennes qu'on connaisse dans le nord de l'Europe. En effet, les plus vieilles que nous nous rappelons, ne datent que du XII^e^ siècle, telles sont celles d'Orval, 1124, en Belgique (1); de Schwarz-Rheindorf, 1151, en Allemagne; d'Osmoy, Seine inférieure, 1170, en France; de Clee, Lincolnshire, 1192, en Angleterre, etc.

(1) Cette inscription n'existe plus aujourd'hui.

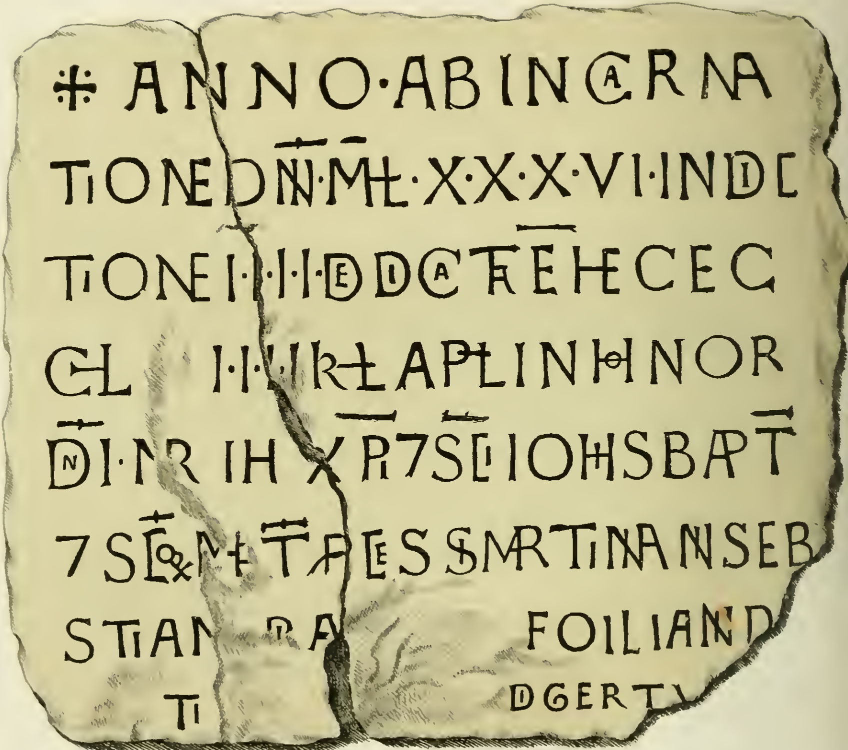
ANNO·ABINCARNA
TIONE DNI·MIL·X·X·X·VI·INDIC
TIONE I·I·I·I·DDCA E HCEC
CL I·I·I·I APLIN H NOR
DI·NR IH XP 7 SDI IOHS BAPT
7 SEX M TAES SMRTIN ANSEB
STIAN FOILIAND
TI DGERT

Ces fragments, que nous avons déposés au Musée naissant de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg,* se trouvaient au presbytère de Rixingen, village situé à une demi-lieue de Tongres, à gauche de la route de Bilsen, et provenaient de la démolition de son ancienne église paroissiale, dont ils constatent la dédicace.

Le fac-simile ci-joint, réduit d'après un calque, permettra de se faire une idée aussi exacte que possible de l'inscription, dont voici le texte, tel que nous avons pu le rétablir après un examen minutieux :

† ANNO AB INCARNA
TIONE DOMINI MILLESIMO XXXVI (1) INDIC-
TIONE IIII. DEDICATA EST HEC EC
CLESIA IIII KAL. APRILIS IN HONORE
DOMINI NOSTRI JHESU CHRISTI ET SANCTI JOHANNIS BAPTISTE
ET SANCTORUM MART (2) PROCESSI MARTINIANI SEB-
ASTIANI ...RIA... (3) FOILIANI P..
CR..TI (4) ....G ARDI GERTRUDIS.

L'antique édifice, consacré depuis plus de huit siècles, a disparu, pour faire place, il y a environ dix ans, à une de ces nombreuses bâtisses dont la province de Limbourg a été si tristement dotée pendant ces dernières années, bâtisses remarquables par l'absence complète de la beauté architectonique et de tout caractère religieux. Une seule partie a échappé à la destruction : c'est une tour carrée placée en tête de l'église; malheureusement elle est conçue

(1) La lettre L qui suit l'M ne doit pas être prise pour numérale, mais pour une abréviation du mot *millesimo :* on voit en effet que ces lettres sont liées ensemble. Du reste, l'indiction quatrième correspond à l'année 1036 et nullement à 1086.

(2) Nous croyons que ces lettres signifient *martyrum,* cependant on pourrait lire *Martini, Martialis.*

(3) Adriani?

(4) Pancratii?

en style ogival primaire et ne date par conséquent que du XII[e] siècle, tandis que notre dédicace remonte au XI[e].

Il est à regretter qu'on n'ait pas conservé un plan et des dessins de l'église démolie; ils auraient acquis par notre découverte une véritable importance pour l'histoire de l'architecture dans cette partie de la Belgique, en donnant un point de départ certain pour la fixation des dates de construction des églises avoisinantes.

Le village de Rixingen se nommait autrefois *Rixhem;* aux exemples cités par M. Grandgagnage (1), à l'appui de cette assertion, nous ajouterons que parmi les signataires d'une charte de 1258 (1259 nouveau style), donnée la *dominica qua cantatur judica, videlicet III kal. aprilis,* c'est-à-dire le 30 mars, figurent *Arnuldus de Riksen et J. de Belloforti, milites et marescalci reverendi patris H. Dei gratia leodiensis,* etc. Le sceau du chevalier de Riksen porte un écu de vair à la fasce d'or au franc canton de..., ce sont les armes de la famille d'Elderen, brisées d'un franc-canton; cette circonstance ne permettra pas de douter de l'identité que nous établissons entre Riksen et Rixingen (2).

L'église de Rixingen n'était ci-devant qu'une quarte cha-

(1) *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale,* p. 175.

(2) Ce document fait partie du chartier du Val Saint-Lambert, aux Archives de l'État, à Liége. Il présente une autre particularité remarquable, en ce qu'il vient corroborer l'assertion du chroniqueur Jean de Hocsem, qui nous apprend qu'antérieurement à l'an 1333, l'année du diocèse de Liége commençait à Pâques, tandis que Jean d'Outremeuse affirme qu'avant 1316 le commencement de l'année était fixée au 25 mars, jour de l'Annonciation. Comme le notaire a eu soin d'exprimer ici que le dimanche de la Passion concorde avec le 3 des calendes d'avril, ce qui n'est vrai que pour l'année 1259 (nouveau style), il devient évident qu'il s'est servi du style pascal; autrement, comme le 30 mars est postérieur à l'Annonciation, le millésime 1258 indiquerait l'année de l'ère vulgaire et la concordance susdite serait impossible. Voyez sur cette controverse le *Bulletin de la Commission royale d'histoire,* tom. I, 2[e] partie, p. 47.

pelle de la collégiale de Tongres, c'est ce que prouve l'extrait suivant du *Liber statutorum ecclesie Tungrensis*, fol. XLIV V° :

Juramentum quod tenentur facere decano et capitulo Tongrensi vicarii habentes ecclesias incorporatas et unitas ecclesie Tongrensi, que vicarie hic nominatim sequuntur, videlicet, Repis, Coninxheym, Offelken, Henis, Rixinghen, Mulkis, Pyderinghen et Wydoie.

Le seul objet intéressant que possède l'église de Rixingen est un calice en argent doré, dont la coupe et le nœud sont du XV^e^ siècle, et dont le pied découpé en six lobes appartient au XVI^e^.

W. H. James Weale et Camille De Borman.

NOTES ET RECHERCHES

SUR

QUELQUES TABLEAUX DU MUSÉE ROYAL DE BELGIQUE.

III.

Le dernier tableau de Rubens acquis par le Musée de Bruxelles, est, sous plusieurs rapports, une œuvre importante. Il porte le n° 705 et a pour titre *Vénus dans les forges de Vulcain*. C'est, jusqu'à ce jour, le seul Rubens peint sur bois que possède le Musée royal. Cette particularité est de peu d'intérêt, sans doute, et cependant nous aurons à en tirer certaines déductions qui ne sont pas tout-à-fait dénuées d'importance à notre point de vue.

Il est d'ailleurs étrange que la presque totalité des Rubens du Musée d'Anvers soient peints sur bois, tandis que tous ceux de Bruxelles, sauf celui qui nous occupe, sont sur toile. Peut-être pourrait-on y voir la cause de la conservation incontestablement meilleure, de l'éclat plus vif des Rubens d'Anvers que de ceux de Bruxelles.

Mais pour en revenir à notre sujet, voici en quelques lignes la description du tableau au sujet duquel nous allons émettre quelques réflexions. Au milieu du tableau, Vénus, figure principale, est debout; elle est nue et tournée vers la gauche; elle détourne la tête vers la droite, où l'on voit un satyre couronné de pampres, qui lui présente des fruits. Cupidon est près de sa mère. Le petit dieu malin, comme on disait au siècle dernier, est vu de profil, et est dans la pénombre. Derrière Vénus sont deux femmes, dont l'une

porte sur l'épaule une corbeille et l'autre couronnée d'épis, dont les chairs superbes sont vivement éclairées, soutient des deux mains une draperie rouge. La partie gauche du tableau est occupée par une forge établie dans une grotte sombre. Vulcain souffle le feu pour y rougir un fer qu'il tient à la main; devant lui, et formant ainsi le premier plan de la gauche, une enclume, des tenailles et des marteaux.

Il y a dans cette œuvre, trop peu connue, des parties d'une beauté magistrale. Le satyre qui tient des fruits au premier plan de la droite est surtout remarquable. Les femmes qui se trouvent derrière Vénus sont peintes avec une sève et une vigueur dont Rubens semble seul avoir été capable.

Cependant l'originalité de cette peinture a été contestée. Un écrivain français qui ne manque, ni d'expérience ni d'érudition, M. le comte Clément de Ris, a cru pouvoir affirmer que c'était là un Jordaens, Jordaens tellement authentique, que s'il avait vu peindre l'œuvre par Rubens, il aurait nié l'évidence (1).

Il nous est impossible de partager l'opinion si étrange de M. Clément de Ris. A part le peu d'analogie que nous trouvons entre le faire de la Vénus du Musée de Bruxelles et les toiles de Jordaens, notamment *Les dons de l'automne* et *Le satyre et le passant*, il y a un argument qui nous semble plus concluant et que notre mémoire nous suggère. Jordaens a peint en effet le même sujet et nous nous souvenons avoir vu le tableau au Musée de La Haye. La composition est en tout semblable à celle de Rubens, abstraction faite du Vulcain. C'est le tableau cité par M. Burger et intitulé par lui, *Vénus suivie de bacchantes et de satyres* (2). « Cette œuvre, dit le célèbre critique, ne perdrait rien de

(1) Voyez, *Le Musée de Bruxelles*, par le comte L. Clément de Ris. *Artiste*, nos du 1er et du 15 juillet 1861.

(2) *Voy.* Willem Burger, *les Musées de Hollande*, pag. 291.

sa force entre une bacchanale de Rubens et une bacchanale du Titien. » C'est assez dire que le tableau de La Haye est au nombre des meilleurs de Jordaens, et conséquemment d'un tout autre style que celui de Rubens de Bruxelles; conséquemment, disons-nous, parce que les deux meilleurs élèves du grand Anversois, Van Dyck et Jordaens, doivent leur réputation à leur originalité et à leurs caractères propres et parfaitement distincts, du moins pour ceux qui ont fait de leurs œuvres une étude consciencieuse.

Dans le sujet qui nous occupe, là où Rubens a atténué l'éclat des couleurs du premier plan, telles que le rouge par exemple, Jordaens a épuisé brutalement toutes les ressources de sa palette; cette observation s'applique surtout aux ajustements de la femme du coin de droite, qui a la poitrine nue. D'autre part, les carnations de Jordaens diffèrent toujours de celles de Rubens, au point de rendre la confusion impossible.

Mais si le tableau de Bruxelles est bien réellement de Rubens, est-il tout entier de sa main? nous avons lieu d'en douter. Et d'abord, pour ne se laisser guider que par l'instinct, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, il est incontestable qu'il y a, à première vue, dans cette œuvre quelque chose de discordant dont on ne se rend pas bien compte. Par un examen plus attentif, on remarque une différence très-sensible entre la peinture de la partie gauche du tableau et celle de la partie droite. Le Vulcain, quoique habilement fait, nous semble être d'une main étrangère, ainsi que son entourage immédiat. En effet, en regardant attentivement et de près le tableau, on peut observer dans le panneau une ligne, qui partant du bord supérieur du cadre perpendiculairement à côté de la Vénus, jusqu'à la hauteur de la poitrine, se dirige ensuite obliquement vers la gauche, jusqu'à la main de l'Amour, d'où elle redevient verticale jusqu'au bord inférieur du cadre.

Toute la partie laissée à gauche par cette ligne de démarcation, nous semble rapportée. Le groupe de droite, pris à part, est encore par lui même d'un fort bon ensemble. En effet, il n'est point rare de rencontrer dans les tableaux, Vénus, l'Amour, Cérès et Pan réunis. Seules, ces quatre figures ont pu être destinées à une peinture décorative, la forme du tableau pouvait d'ailleurs y prêter. Ce fragment peut avoir autrefois changé de destination et son propriétaire y aura fait ajouter la partie gauche pour en régulariser la forme. Nous irons même plus loin, les reflets rougeâtres que l'on remarque sur une partie du visage et de la poitrine de Vénus, reflets nécessités par le feu de la forge, nous semblent ajoutés par la même main qui peignit le Vulcain, sa grotte et son enclume. Si nous nous trompons, si l'œuvre entière, telle qu'elle est aujourd'hui, est sortie de l'atelier du maître, nous avons l'intime conviction qu'il n'a pu peindre lui-même le Vulcain soufflant son feu, mais que cette partie, lui semblant moins importante, fut confiée à un élève. Que Jordaens d'autre part eut copié son maître dans le tableau de La Haye, c'est là une chose fort commune dans les annales de l'école d'Anvers au XVII[e] siècle. Van Dyck n'a-t-il pas copié son Saint-Martin (1), son Saint-Ambroise refusant l'entrée du temple à Théodose (2) et son Silène ivre (3) d'après Rubens, sans parler d'une multitude de compositions de l'illustre maître effrontément imitées par ses élèves.

Les portraits d'Albert et d'Isabelle que possède le Musée de Bruxelles, sont au nombre des plus belles peintures que nous ait leguées le grand Anversois.

Il ne faut pas s'étonner de les voir brossés plus largement que ne le comporte la peinture de portraits; ils furent

(1) A Saventhem.
(2) Au *National Gallery*, à Londres.
(3) Musée de Bruxelles.

peints pour servir de décoration aux fêtes qui eurent lieu à Anvers le 15 mai 1635, à l'occasion de l'entrée du Cardinal infant. Ces portraits étaient originairement en pied, le bas de la figure était caché par une rampe avec balustres, à hauteur d'appui, ce qui explique l'attitude des personnages. Il est à regretter que la partie inférieure ait été coupée. L'image des archiducs ornait la face postérieure de l'arc de triomphe érigé entre la place du Meir et la rue des Tanneurs. Cette décoration, dont l'esquisse existe encore au Musée d'Anvers, sous le n° 223, fut gravée par Van Thulden pour l'ouvrage de Gevratius, intitulé : *Pompa introitus honori serenissimi principis Ferdinandi Austriaci*, etc., Antv. C'est aussi à l'occasion de ces fêtes que Rubens composa le fameux char, connu sous le nom de *Char de Rubens*. On sait que l'artiste malade et ne pouvant se rendre au-devant de l'infant, reçut sa visite dans son hôtel.

Un autre portrait que possède également le Musée de Bruxelles, ornait le même arc de triomphe, dit de Philippe I. Mais ce portrait faisant partie de la galerie historique, nous croyons procéder plus régulièrement en l'étudiant avec son entourage.

Mais avant de gravir les interminables marches qui nous conduiront à cette galerie, qu'il nous soit permis un léger préambule.

Peu de choses sont aussi intéressantes, aussi instructives que ce genre de collection. Elles sont de deux genres. Le premier consiste à créer une galerie rappelant les fastes d'un peuple, d'une époque, d'un pays; exemple les galeries de Versailles ou celles de Greenwich. Ou bien ce seront des pièces réellement, purement historiques et authentiques que l'on rassemblera, des pièces satyriques qui peindront une époque, y trouveront leur place à côté d'antiquités qui serviront d'induction à l'archéologue ou à l'historien.

Que l'on nous peigne aujourd'hui des scènes de l'histoire des temps passés, rien de mieux, ou bien que l'on nous forme un musée de vraies antiquités; mais quel intérêt historique aura pour nous le portrait *peint* de Charlemagne? D'autre part, on ne devrait jamais mettre sous les yeux du public, affublé d'un grand nom, le portrait d'un personnage probablement fort vulgaire du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle. C'est cependant ce qui est arrivé trop souvent à Bruxelles.

Pour pouvoir déterminer à coup sûr une peinture quelconque et surtout un portrait, il faut une grande expérience jointe à une grande réserve. Dans les attributions archéologiques ou iconographiques, chacun, l'homme le plus expérimenté même, est sujet à erreur, et on est bien moins coupable en avouant son ignorance qu'en induisant en des erreurs souvent très-grandes, des personnes qui sont, par leur position, incapables de toute espèce de contrôle.

La galerie de Versailles est rassemblée avec un soin très-grand, par des hommes très-compétents, et cependant, nous, qui ne nous piquons ni de science ni d'érudition, nous avons été à même d'y constater plusieurs erreurs. Pour en citer une qui touche plus directement à notre pays, nous avons vu donner comme étant le portrait du cardinal Granvelle, une copie assez médiocre du portrait de Maldérus, évêque d'Anvers. Ce portrait a été gravé dans la collection Gavard, *Les galeries historiques de Versailles,* sous le nom de Granvelle. L'original, peint par Van Dyck, orne le Musée d'Anvers (1).

(1) Dans un article sur le Musée d'Anvers, publié dernièrement par la *Gazette des Beaux-Arts de Paris* et signé d'un des noms les plus justement estimés dans le monde des critiques d'art, M^r^ W. Burger, ce savant écrivain dit, en parlant du portrait de Maldérus du Musée d'Anvers : « Le Jean Maldérus, cinquième évêque d'Anvers, nous paraît copié non par Van Dyck, mais d'après Rubens, et l'original de Rubens gravé par Hollar en 1645, se trouve chez la reine d'Angleterre au palais de Windsor. Il fut exposé à Manchester en 1857

Les portraits de la galerie historique du Musée de Bruxelles, ne sont ni catalogués, ni par conséquent numérotés. Mais ils portent pour la plupart des noms et des dates, noms et dates trop souvent fautifs.

Nous allons essayer de rectifier quelques erreurs commises, nous ne savons par qui, dans les attributions de plusieurs de ces portraits.

Commençons par la salle du fond. En entrant, nous avons à notre droite deux petits panneaux destinés à faire pendants. Le premier porte sur la tablette explicative du cadre le nom de Marie de Bourgogne. Ce portrait, d'une peinture extrêmement médiocre, est une fort méchante reproduction d'un portrait de Jeanne la Folle.

Sur le pendant, non moins faible de peinture, sont accumulées une quantité d'erreurs. Il doit, si nous en croyons l'inscription, représenter *Philippe,* 1527 † 1598, roi d'Espagne, 1555-1598.

Dans le coin supérieur de gauche, nous trouvons le monogramme de Lucas Cranach (un dragon tenant un anneau), et la date 1515. Voilà un prince né en 1527 et peint en 1515! Ce personnage est un jeune homme blond, aux traits assez fins; il est coiffé d'une toque avec médaillon, sur lequel est figurée sainte Marguerite. Cette œuvre est évidemment due au pinceau du même auteur et du même retoucheur, que celle dont nous venons de nous occuper.

et porte le n° 586 du catalogue. »Nous ferons observer à M. Burger qu'il y a là une erreur, sans doute involontaire, mais enfin une erreur. Un portrait de Maldérus de Rubens se trouve également à Anvers au *Teerlinge school* et n'est point le même que celui du Musée, qui est bien réellement de Van Dyck ou copié d'après lui. Mais M. Burger se trompe en disant que le portrait de Maldérus fut gravé en 1645 par Hollar d'après Rubens. Il fut gravé trois fois, la première par W. Hollar en 1645, la seconde fois par Ad. Lommelin, la troisième par Quertenmont, et les trois fois le nom de Van Dyck y figure en toutes lettres. Smith, dans son *Catalogue raisonné* des œuvres de Van Dyck, lui attribue le portrait de Windsor sans pour cela contester l'originalité de celui d'Anvers.

C'est une espèce de charge de Philippe le Beau, le mari de Jeanne la Folle, et conséquemment le père au lieu du fils de Charles-Quint. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le portrait du jeune Philippe II, qui est dans la même salle, pour se convaincre qu'il n'y a entre ces deux physionomies aucune analogie.

Quant au monogramme de Lucas Cranach, il ne peut être qu'une plaisanterie sur cette toile. Toujours est-il que l'on ne devrait point faire preuve d'autant de légèreté dans un établissement où l'on admet le public.

Plus loin, nous avons une petite toile représentant Charles-Quint à cheval en armure complète. Le cadre noir porte en grandes lettres *Tiziano Vecellio*. C'est une petite copie des plus médiocres du grand portrait de l'Escurial.

Avançons. Nous nous trouvons devant trois fort beaux portraits de femmes.

Ce sont les trois filles de Charles-Quint : Dona Maria, qui épousa Maximilien II; Dona Juana, qui épousa Jean, infant de Portugal, et Marguerite de Parme. Assigner à ces toiles des auteurs est au-dessus de nos forces. Cependant un savant espagnol fort connu, M. le chevalier Valentin Carderera, nous a fait observer une inversion qu'il faudrait réparer, et que son expérience lui fit remarquer à première vue. Le portrait de Dona Juana serait celui de Dona Maria et vice-versa.

Le portrait de Marguerite de Parme est une fort belle peinture. La gouvernante est en chaperon et tient à la main un mors.

Un fort beau portrait fait face à la porte. C'est celui de Catherine, fille de Philippe II et d'Isabelle de France, qui épousa, en 1585, Charles-Emmanuel de Savoie. Toujours dans la même salle, nous trouvons deux portraits d'Isabelle de Bourbon, femme de Philippe IV. L'un est en face de la porte et l'autre est à gauche en entrant. Ce dernier serait,

d'après M. Valentin Carderera, l'œuvre d'un peintre du nom de Villandrada, dont les œuvres sont fort rares. Toutes les recherches que nous avons faites pour découvrir quelques particularités sur ce maître, très-estimable à en juger par son œuvre, sont restées infructueuses.

Nous voyons dans la même salle un admirable portrait du duc d'Albe, dans la force de l'âge. Ce portrait, fait consciencieusement d'après nature, diffère de tous ceux du même personnage que nous avons été à même de voir, par ses qualités de nature et de vérité. Nous le recommandons aux personnes qui n'avaient pu se faire une idée des traits du terrible Alvarès de Tolède, que par les portraits plus ou moins héroïques qui en furent faits dans les Pays-Bas au XVI^e^ siècle.

Voici un portrait de Robert Dudley, comte de Leicester, qui n'est autre que celui de Maurice de Nassau. Nous n'en donnons pour preuve que tous les portraits de l'illustre stathouder.

C'est toujours dans la même salle que nous trouvons le portrait de l'archiduc Ernest d'Autriche, auquel nous faisions allusion plus haut. Comme ceux d'Albert et d'Isabelle, il fut en pied et ornait l'arc de triomphe de Philippe I^er^, aux fêtes d'Anvers de 1635. Il est à lui seul la preuve la plus convaincante de l'originalité des portraits des archiducs Albert et Isabelle (1). Celui de l'archiduc Ernest est fort bien peint et largement dessiné, et cependant il y a entre cette œuvre et celles dont nous parlions plus haut, un abîme.

Avant de quitter cette salle, nous ne pouvons résister au désir de protester contre l'exhibition dans un musée comme celui de Bruxelles, d'œuvres telles que les trois portraits renfermés dans le même cadre et portant en grandes lettres d'or *Joseph Clément de Bavière, Erard de la Marcq, Maxi-*

(1) M. Clément de Ris affirme que ces portraits, portraits qu'il déclare indignes de Rubens, sont l'œuvre de ses élèves.

milien Henri, prence-évêque de Liége. Ce sont là d'ignobles badigeonnages qui ont à peine forme humaine.

A peine avons-nous quitté la salle du fond, que nous nous trouvons en face de trois toiles impudemment étalées aux yeux du public et dont nous donnerions volontiers la gravure, si nous ne craignions de manquer aux égards que nous devons à un recueil sérieux. Ce sont un portrait de Van Dyck et deux portraits de Rubens, dont l'un même est signé. Ces trois portraits, qui prêteraient à rire si l'on pouvait retenir à leur vue un mouvement de légitime indignation, ne sont même pas des copies de bonnes choses. Ce sont simplement des espèces de charges que l'on ne pardonnerait point à un élève de seconde année.

Quoique beaucoup de portraits de la collection historique ne portent point de noms, nous nous plaisons à croire qu'il sont suffisamment connus de tout le monde pour qu'il soit utile de les désigner ici. Nous nous bornerons à signaler en passant un portrait de Thomas de Savoie, d'après Van Dyck, deux portraits de Ferdinand, le cardinal-infant, l'un en costume sacerdotal, l'autre en chapeau rond et en armure. Deux portraits en pied de Charles II, roi d'Espagne, et de Marie d'Orléans. La princesse est vêtue de son grand costume de mariage : robe de velours bleu de ciel, semée de fleurs de lis d'or.

Enfin, il y a toute une série de portraits, sans noms et que nous ne nous sentons pas de force à déterminer. Nous avons fait ce que nous pouvions. On serait injuste, croyons-nous, en exigeant de nous d'avantage.

Nous ne déposerons point la plume toutefois sans adresser nos sincères remercîments à Mr P. Génard, à l'inépuisable complaisance duquel nous avons eu recours et surtout à M. Valentin Carderera, de Madrid, dont nous avons mis à profit les judicieuses observations dans la dernière partie de ce petit travail.

H. Hymans.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DES PAYS-BAS.

II.

Lettres de Fr. Sweerts à Gaspar Gevartius.

François Sweerts et Gaspar Gevartius appartiennent tous deux à cette brillante phalange de savants et d'érudits qui jeta un si vif éclat sur les premières années du XVII[e] siècle.

François Sweerts, fils de François Sweerts et de Gertrude Van Os, naquit à Anvers en 1567. Il fit ses humanités d'abord à Lierre, sous la direction de Corneille de Corte, dit Curtius, ensuite à Anvers sous celle de Guillaume Fabius. Dans sa biographie, insérée dans ses *Athenæ Belgicæ* (p. 256), il rapporte qu'il eut encore pour précepteur Théodore Dussenius, zélé catholique, que Sweerts le père avait pris chez lui pour faire l'éducation de ses enfants et les préserver de la contagion hérétique qui exerçait alors de profonds ravages à Anvers. Après avoir terminé ses études, Sweerts embrassa la profession de son père, qui faisait le commerce des tapisseries, et consacra ses loisirs à la culture des lettres et surtout de la musique, pour laquelle son maître, Hubert Waelrans, lui avait inspiré une vive passion, qu'il conserva toute sa vie. Sweerts épousa en 1597 Susanne Van Erpe, dont il eut six enfants; il

mourut dans sa ville natale, en 1629, à l'âge de 62 ans.

Les lettres que nous publions plus loin, et dont quelques-unes sont écrites sur un ton badin, prouvent que Sweerts était d'une humeur enjouée et d'un commerce très-agréable. L'aménité et la franchise de son caractère lui concilièrent l'estime et l'affection des hommes les plus éminents de son temps. Au nombre de ses amis, avec lesquels il entretenait une correspondance suivie, il comptait, entre autres, Juste Lipse, le cardinal Baronius, Casaubon, Scaliger, Erycius Puteanus, Gruter, André Schott, Valère André, Daniel Heinsius et surtout Abraham Ortelius et Gaspar Gevartius.

Ortelius avait rapporté d'Italie, qu'il avait visitée plusieurs fois, un grand nombre de médailles, de bronzes et d'antiquités, dont il forma un des cabinets les plus précieux qui existaient alors en Belgique. Sweerts fit graver les effigies des dieux et des déesses de la mythologie païenne, d'après les médailles recueillies par Ortelius, et y ajouta des remarques tirées des auteurs anciens. Son ouvrage parut d'abord à Anvers en 1602, sous le titre de : *Deorum Dearumque capita ex antiquis numismatibus Abrahami Ortelii,* in-4°, et ensuite dans la même ville, en 1612, et à Strasbourg, en 1680. Gronovius l'inséra dans le vol. VII de son *Thesaurus antiquitatum græcarum.*

Après la mort d'Ortelius, Sweerts réunit pieusement toutes les poésies publiées à l'occasion du décès de son ami, et les fit imprimer à Anvers en 1601 par Keerbergius. Enfin, il écrivit la vie du célèbre géographe, que Vrientius placa en tête de son édition du *Theatrum orbis terrarum.* Foppens, Nicéron, Paquot, etc., ne mentionnent pas cet ouvrage parmi les écrits de Sweerts; cependant il n'y a pas de doute qu'il ne soit de lui, car son nom se trouve en toutes lettres en tête de cette biographie. Du reste, s'il pouvait y avoir le moindre doute à cet égard, il serait levé

par un passage d'une de ses lettres, où il dit à Gevartius qu'ayant lu les *Vitæ Germanorum,* publiées par Adamus Silesius, il n'a pas remarqué sans rire que cet écrivain avait copié, mot pour mot, sa vie d'Ortelius, placée en tête du *Theatrum*.

Parmi les ouvrages de Sweerts, le plus important est celui qu'il publia sous le titre d'*Athenæ Belgicæ;* il parut à Anvers en 1628. Il résulte de sa correspondance qu'il consacra plus de dix années à réunir les matériaux de cette compilation. En effet, le 28 juin 1620, il écrit à Gevartius pour lui demander des renseignements sur plusieurs écrivains dont la biographie devait prendre place dans son répertoire, et, à cette occasion, il annonce à son ami qu'il travaille assidûment à son ouvrage, et que déjà il a achevé la moitié de son travail; or, on sait que son livre ne parut que huit ans après.

Les *Athenæ Belgicæ* n'avaient pas encore vu le jour, que Valère André accusa Sweerts de plagiat. « C'était un reproche tout au moins prématuré, dit M. Weiss, dans la notice sur Sweerts, insérée dans la *Biographie de Michaud,* puisque le travail de son émule n'avait pas encore paru; mais les deux auteurs ayant dû puiser aux mêmes sources, on pouvait prévoir qu'ils se rencontreraient souvent. » M. Weiss fait évidemment erreur, car il est à remarquer que Valère André fit paraître la 1re édition de sa *Bibliotheca belgica* dès l'année 1623, c'est-à-dire cinq ans avant la publication du livre de Sweerts. Voici du reste la vérité sur cette accusation de plagiat, dont Sweerts essaya vainement de se justifier. Valère André, d'après les conseils du P. Schott, avait entrepris d'écrire l'histoire littéraire des Pays-Bas; après avoir mis la dernière main à son ouvrage, il l'envoya à Bruxelles pour le faire examiner et obtenir ensuite l'autorisation de le faire imprimer. Par un concours de circonstances, le manuscrit s'égara; Sweerts

ayant eu connaissance de cette perte, et voyant que l'ouvrage de Valère André tardait à paraître, résolut, sur les instances du P. Schott, de refaire le travail entrepris par son ami; nous avons dit qu'en 1620 il était déjà à moitié achevé. Cependant au moment où Sweerts écrivait à Gevartius que son ouvrage était déjà très-avancé, le manuscrit de Valère André fut retrouvé à Bruxelles, et restitué à son auteur, qui était alors professeur à l'université de Louvain. Celui-ci se hâta de le faire imprimer, et il parut en 1623. Sweerts ne se souciant pas sans doute d'abandonner une œuvre qui lui avait déjà coûté plusieurs années de labeurs, poursuivit son travail, et profitant largement des recherches de son devancier, il publia son livre en 1628.

Cette affaire fit quelque bruit; Sweerts releva vivement l'accusation que Valère André avait portée contre lui, et reprocha à son tour au professeur de Louvain de lui avoir dérobé son plan, et de s'être emparé du fruit de son travail; mais il faut bien le reconnaître, sa justification, faite sur un ton passablement leste, n'est rien moins que complète. Voici, entre autres, par quels arguments il essaie de se défendre : *Neque tamen tantopere me pecasse agnosco,* dit-il, *quod in arenâ eâdem uterque ludimus, quod ad metam eandem currimus, quod in simili argumento fructum et laudem quærimus.* Plus loin, après avoir invoqué le témoignage de saint Augustin, pour prouver qu'il est permis à deux écrivains de traiter le même sujet, il ajoute : *Uni Swertio vincula injecta sunt ut cum Valerio eandem palestram decurrere non liceat. Mercurius* — faisant allusion à sa profession de négociant — *Apollini aliquando cessit, apud Poetas : Doctori mercator lubens hic cedo. At ut canino dente innocentem Doctor Juris et Legum contra jus et Leges rodat.*

C'est surtout dans sa vie de Valère André (*Athenæ,* p. 698) qu'il cherche à se laver du reproche d'avoir, par la publication de son livre, enfreint les lois de l'amitié. Il

explique d'abord comment il a été amené à composer ses *Athenæ Belgicæ*, et il poursuit ensuite en ces termes : *Lovanii evulgavit Bibliothecam Belgicam, quam et ego dùm tardaret suam protrudere, ob causam Lectori in Præfatione indicatam, sub nomine* Athenarum *publicam tandem feci. Quâ in re graviter impegisse videor in jura veteris nostræ amicitiæ, et velut de plagio apud illum accusor, quasi et a messe cum illius, tum aliorum spicas congesserim : cum tamen jam maturas fruges prius demeterem, quam ille suas falci destinasset. Porrò ab amicis quædam oportunè suggeri, quædam aliunde transumi, prudentiæ majoris censetur, quàm ingenio suomet sapere. An non et Valerius noster ab aliis suggesta, emendicata, transcripta, tanquam ex propriis hic dedit? et utinam in emendicando magis circumspectus, in transcribendo magis felix non tam turpiter in plerisque hallucinatus fuisset. Quæ res serius detecta si bilem ei movit, an idcirco ego pungendus? Videmus canes quosdam mutos prius mordere quàm latrare : nec hystrix jaculatur spinas, nisi provocata; at Valerius prius mordet, quàm de injuria mecum expostulet : aculeum et stilum infigit, longo meo affectu ad amandum potius quam pugnandum provocatus. Sed en novum amoris mei pignus. Potestatem libens facio et has meas Athenas perlustret, et subsellia omnia cathedrasque exploret, transferat ex iis quod Bibliothecæ suæ deest, emendet si quid minus cautè et inscitè congessit : dùm modo deinceps malè loqui dediscat, mordaciter scribere desuescat. Utrumque doctorali togæ et cathedræ competit, ne alioquin si malè scribere pergat, cogar exemplo Alcibiadis, molosum cauda truncatum Lovanium ad scholas Valerianas mittere, et dum circa insolitum illud argumentum ejus ingenium et calamus ludit, à conviciis et maledictis abstineat, semper memor veteris adagii :*

Qui quæ vult dicit, sæpè quæ non vult, audit.

Lorsqu'on parcourt le livre de Sweerts, on est étonné de n'y pas trouver la biographie de son intime ami Gevartius, tandis qu'il y donne la sienne avec un sans façon qui témoigne médiocrement en faveur de sa modestie. Il serait injuste cependant d'attribuer cette omission à Sweerts, car il est certain qu'il a eu l'intention de donner à son ami une place dans sa galerie des écrivains des Pays-Bas. En effet, il lui dit dans une de ses lettres : « *Desidereert UL oock te* » *commen in Bibliothecâ nostrâ Belgicâ, soo adviseert my* » *quandò natus, ubi studueris, quid edideris,* et il ajoute » avec malice, *sed quando mortuus reservabimus in aliud* » *tempus.* » Gevartius, ne voulant pas devancer le jugement de la postérité, aura eu le bon goût de laisser à celle-ci le soin de décider si son nom méritait de figurer dans une galerie d'hommes célèbres.

Ce philologue distingué naquit à Anvers en 1593. Il était fils de Jean Gevart ou Gevartius, qui prit une part active, en 1609, aux négociations pour la trêve de douze ans, et qui, après la mort de sa femme, ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut nommé chanoine et official de la cathédrale d'Anvers.

Le jeune Gevartius fit d'excellentes études d'abord à Anvers, au collége des Jésuites, ensuite à Louvain et à Douai. En 1617 il se rendit à Paris, où il fut mis en rapport avec ce que la capitale de France comptait alors d'hommes distingués, et entre autres avec le président de Mesme et les frères Dupuy, gardes de la bibliothèque royale, qui le prirent en grande affection.

De retour dans sa patrie, il sollicita la place de greffier de sa ville natale. Nous voyons par sa correspondance que tous ses amis, et ils étaient nombreux et puissants, s'intéressèrent vivement au succès de sa candidature. Sweerts lui donna en cette circonstance des preuves de grand dévoûment. Gevartius était alors à Turnhout; Sweerts, à

l'affût de toutes les nouvelles et recueillant avec soin jusqu'aux rumeurs qui circulaient au sujet de la collation de la place convoitée par son ami, le tient au courant de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait à cet égard. Cette partie de leur correspondance est, sous ce rapport, pleine d'intérêt, et prouve combien était étroite l'amitié qui unissait ces deux hommes. On sait que Gevartius obtint la place qu'il avait sollicitée, et que plus tard l'empereur Ferdinand III l'appela aux fonctions de conseiller d'état et d'historiographe. Il mourut à Anvers en 1666, à l'âge de soixante-treize ans. Les lettres de Sweerts, au nombre de quatre, sont toutes écrites en l'année 1620, pendant que Gevartius se trouvait momentanément à Turnhout et à Louvain.

XXIII.

Lettre de Fr. Sweertius à Gaspar Gevartius. — 29 juin 1620.

Caspari Geuartio Franc. Sweertius S. D.

1. Si vales, bene est, et nos valemus. Ick sitte totten ooren toe in Bibliotheca Belgica, ende ben de meeste helft al gepasseert, maer nyet sonder grooten aerbeyt. Apparatum sacrum Posseuini heb doorloopen, en den goeden Heere heeft eenen onsterfelycken naem daer mede becomen, maer hier geseyt, onder ons catholycken, est magnus grollus, dat ick maer tyt hadde, soude hem eens onder handen nemen ende maecken daer van een man met eeren. Flores Lipsii et symbola syn Coloniæ bynaer gedruct, daer compareert oock *Patris tui olim amici opt.* Nu ad rem. Desydereert UL. oock te commen in Bibliotheca nostra Belgica, soo aduiseert my quando natus, ubi studueris, quid edideris, sed quando mortuus reseruabimus in aliud tempus. My soude wtnemende vrientschap geschieden dat UL. geliefde my wat te assisteren ende te helpen in dese naeruolgende.

Joannes Driedo sepultus in D. Jacobi, quando mortuus?

Quando et ubi mortuus Joannes Fienus Thomæ Pater, et quid scripserit. Idem de D. Fieno adhuc in viuis?

Joannes Bapª Hansenius, scripsit orationem in Tacitum, an Belga?

Joannes Molanus Doctor, an fuerit Insulensis?

Joannes Royardus Franciscanus, quando obierit?

Joannes Wamesius J. C. quid scripserit?

Joannes Viringus med. quid scripserit, et quando et ubi obierit?

Damhouderus Brugensis J. C. quid scripserit?

Melchiori Daelhemio Augustiniano quoque scripsi, sed non respondet, fortassis alijs occupatus. VL. sal my de stonticheyt vergeuen, zoo VL. hem hier inne maer wel quiteert, sal U meer versoecken. Is hier oock yet waer jnne VL. can dienen, al wat in de weerelt heb, behalnens lyff ende goet is tot uwen beste. Vale et nos ama, qui te æternum. Puteanus cogitat ne aliquid de reliquijs card. Borromæi? Antuerpiæ, ipso SS. Apost. Petri et Pauli festo a. 1620.

Bonus Pater Schottus ex animo te salutat.

Suscription : Clarissimo doctissimoque Dn̄o
Gaspari Geuartio, in collegio Trilingui,
amico optimo max.
Louanium.

(Original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, nº 5988bis, fol. 104).

XXIV.

Le même au même. — 7 août 1620.

Ad maiorem Dej gloriam.

2. Iek neme alhier dagelyckx oner al̄ informatie om te moghen vernemen watter passeert de collatione muneris tibi notâ. Syt gerust, daer van en sal nyet gedaen worden voor Bamis, want Clariss. Uwenus blyft als noch in possessie ende te Brussel synt vacantien, ergo nihil fiet. Aderba siue A. Breda, nosti homi-

nem? Audio est commendatus à Puteano. Ick en sal niet laeten VL. daeghelyckx te aduiseren tgene can vernemen oft wtsnuffelen. De aduentu Cancellarij Gelriæ nihil certi quoque.

In Bibliothecâ Belgicâ strenue pergo, et fere absolui, restant adhuc quædam lacunæ per te aliosque supplendæ. Beabis me certe carmine aliquo Geuartiano in operis limine. D. Chinori meynde van daghe oock te spreken, maer was heel vroech naer Brussel, ad valedicendum Marchioni Spinolæ, qui crastinâ die cogitat Germaniam, sit illi Deus duxque reduxque viæ. Salutem D. Canonico fratri.

Antuerpiæ, CIↃ. IↃCXX. Ipso D. Alberti.

Tuus ex animo
Franciscus Sweertius.

Suscription : Clariss° doctissimoque viro D. Caspari Geuartio, amico.

Turnhoutum.

(Original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° 5988bis, fol. 105).

XXV.

Le même au même. — 14 août 1620.

3. In de saeck VL. bekent, nihil adhuc actum. Al wat ick kan snuffelen soo doet Brantius alle deuoyr voor synen sone. Ghisteren is my door d'ooren gewaeyt dat Filius Hartsij consiliarij mechliniensis daer oock souden naer staen, soo verre tselue warachtich is, soude grootelyckx vreesen, tselue sal importeren, yet anders vernemende sal VL. aduiseren.

Commendo Bibliothecam nostram Belgicam. Ghisteren eryghen hier tydinghe als dat Lintz in Oostenryck soude innegenomen wesen voor den keyser, dwelck een stuck is van grooter consequentien, gemeret Danubius de keyserlycke magesteyt can alles suppediteren tgene van noode zal hebben. Zeer haest sullen vernemen werwaerts den marquis Spinola thooft heeft, Godt gheue victorieux mach keeren, *ad maiorem Dei gloriam*, soo de jesuwiten seggen. Dionysius Christophorus ex Decano

Brugensi factus episcopus Brugensis, et Miræus decanus Brugensis. Vale. Antuerpiæ, an° 1620. 14 Augusti.

Tuus ex animo
Franciscus Sweertius.

Suscription : Cl. doctissimoque viro D. Caspari Geuartio Turnhautum.

(Original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° 5988bis, fol. 106).

XXVI.

Le même au même. — 28 août 1620.

4. Vitas Germanorum per Adamum Silesium editas, accepi et legi, multa in ijs quæ nobis usui erunt, itaque ago gratias immortales. Vix potui me continere a risu, dum Ortelij vitam percurro, quam Adamus exscripsit de verbo ad verbum ex Theatro, et statim meam agnoui.

Academiam Lugduno-Batavam communicauit mihi bonus P. Schottus.

Gelriæ cancellarius nondum aduenit, neque quidquam intelligo de eius aduentu, si quid inaudiero, statim significabo. De collatione muneris ne qui quidem differtur credo usque ad resignationem D. Uweni. Interim tuam personam habeo commendatissimam. Joannes Bapt. Laurus ex animo te salutat. Metten lesten ordinarie sent my dese 2 quaternen, het is voorwaer eene materie verre gesocht, per aduys wat VL daer van dunct.

Den marquis Spinola is met alle syne macht over den Rhyn getrocken ende dospratie ghaet binnen Francfort soude wesen, sed non ego credulus. Hier loopt eene tydinghe dat P. Mauritius soude gevallen wesen voor Wesel, om alsoo den marquis te diverteren. Nu sal men sien wat Don Louy de Velasco sal wtrechten, yet voorders vernemende salt VL. aduiseren. Salutem fratri D. Canonico et vale. Ipso D. Augustini. Antverpiæ a° CIↃ. IↃCXX.

Suscription : Clariss° doctissimoque viro D. Caspari Geuartio, amico opt. Turnhoutum.

(Original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° 5988bis, fol. 107).

III.

Lettres de Valère André à Gaspar Gevartius.

Les lettres de Valère André que nous publions ici ne sont pas moins intéressantes que celles de Sweerts. Avant d'en faire connaître le contenu, il ne sera pas inutile de rappeler succinctement les traits principaux de la vie de cet homme remarquable, qui sut aborder avec un égal succès les matières les plus diverses.

Valère André, dont le nom patronymique est Walter Driesen ou Driessens, qu'il latinisa selon la mode du temps, naquit à Dessel ou Desschel, en Brabant, le 26 novembre 1588. Il résulte de son propre témoignage qu'il fit une partie de ses humanités dans son village, sous la direction de Valère Houtius, et qu'il fut ensuite envoyé au collège des Jésuites à Anvers, où il eut pour professeurs le célèbre André Schott pour le grec, et Jean Haïus pour l'hébreu.

C'était un esprit précoce et très-appliqué. En 1603, alors qu'il avait à peine atteint l'âge de quinze ans, il publia un *Commentaire* posthume de P. Nannius sur l'*Art poétique* dans l'édition d'Horace, éditée par Lœvinus Torrentius; et, en 1607, il mit au jour, sous le pseudonyme de Valère Taxander, un catalogue des principaux écrivains espagnols, qui fut imprimé à Mayence.

Après avoir terminé ses humanités, Valère André se rendit à Douai pour y faire sa philosophie. De retour à Anvers en 1610, il se lia étroitement avec François Schott, frère du célèbre André Schott, son ancien professeur, et surtout avec Aubert Le Mire, qui paraît lui avoir inspiré le goût des recherches historiques. Dans l'Avis au lecteur qui se trouve en tête de la première édition de sa *Bibliotheca*

Belgica, Valère André nous apprend que ce fut dans la maison de Le Mire qu'il conçut le projet de publier une histoire littéraire des Pays-Bas, et qu'il rassembla les matériaux de sa compilation, dont la première édition ne parut qu'en 1623.

Valère André ne fit pas un long séjour à Anvers : appelé, en 1611, à la chaire d'hébreu à l'Université de Louvain, le jeune professeur inaugura son enseignement par un discours dans lequel, après avoir retracé l'origine et le développement du célèbre collège des Trois-langues, il fait l'éloge de l'hébreu et prouve l'utilité qu'offre l'étude de la langue sainte. Il n'entre pas dans notre sujet de faire connaître plus amplement ce discours académique, qui renferme des renseignements précieux sur l'enseignement de l'hébreu au collège fondé par Busleyden; M. Nève l'a analysé, du reste, avec soin dans l'excellente notice sur Valère André, qu'il a insérée dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain,* année 1846, et à laquelle nous avons fait plus d'un emprunt.

Les devoirs du professorat n'empêchèrent point Valère André d'appliquer son activité à d'autres études : vers l'année 1616, on voit le jeune professeur suivre avec assiduité, à côté des élèves, les leçons de la faculté de droit, et obtenir, en 1626, le grade de docteur en droit civil et ecclésiastique.

On est fondé à croire que Valère André fit de brillantes études juridiques; car en 1628 il obtint, avec le titre de *Professeur royal,* la chaire des Institutes, devenue vacante par la retraite de Perezius. Dès lors, il cumula avec ses fonctions de professeur de droit romain, celles de professeur d'hébreu, qu'il remplit sans interruption pendant quarante-trois ans.

Valère André était un travailleur infatigable : quelque laborieux que fussent les devoirs du double enseignement

dont il était chargé, il trouvait encore le temps non seulement de donner ses soins à ses nombreuses publications scientifiques, mais aussi de remplir d'autres fonctions publiques. Lorsqu'en 1636 on songea à former une bibliothèque publique, spécialement destinée à l'usage de l'Université, ce fut encore à lui que l'on en confia la direction. Le 1er octobre de cette même année, à l'ouverture des cours, il prononça en sa nouvelle qualité de bibliothécaire, un discours plein de renseignements curieux, qui fut imprimé en 1639, à la suite du traité d'Erycius Puteanus, intitulé : *Auspicia Bibliothecæ publicæ lovaniensis.*

Valère André jouissait à l'Université de Louvain de la plus grande estime; en maintes circonstances ses collègues lui en donnèrent les témoignages les plus flatteurs; c'est ainsi qu'en 1642 il fut élevé aux fonctions de *Dictateur*, et chargé en cette qualité de la tenue des écritures officielles de l'Académie; et, en 1644 et 1649, à celles de recteur. Le savant et laborieux professeur mourut le 29 mars 1655, à l'âge de soixante-sept ans, et fut enterré à l'église de Saint-Pierre, dans la chapelle de Saint-Charles Borromée, à côté de sa femme, Catherine Baecx, de Malines, qu'il avait épousée en 1621, et qui était descendue dans la tombe en 1640.

Pendant sa longue et laborieuse carrière, Valère André publia un grand nombre d'ouvrages, dont Foppens a soigneusement recueilli les titres. Il n'entre pas dans notre plan d'en reproduire ici le catalogue; nous voulons nous borner à dire un mot de sa *Bibliotheca Belgica*, qui est l'ouvrage qui a le plus contribué à établir sa réputation, et des *Athenæ Belgicæ* de Sweerts, qui a donné lieu à la querelle littéraire, dont nous avons fait connaître l'origine et sur laquelle on trouve des particularités intéressantes dans les lettres que nous publions.

Nous avons dit, d'après le témoignage de Valère André,

comment celui-ci avait été amené à écrire l'histoire littéraire des Pays-Bas, et par suite de quelles circonstances cet ouvrage ne fut publié qu'en 1623; nous avons fait voir aussi comment Sweerts essaya de se justifier de l'accusation d'infidélité que Valère André avait portée contre lui. Si nous en jugeons par une lettre de Valère André à Gevartius, datée du 1er juillet 1628, et qui fut par conséquent écrite au moment même de l'apparition des *Athenæ Belgicæ*, le professeur de Louvain avait des raisons très-fondées de se plaindre des procédés par trop cavaliers de Sweerts.

« J'ai parcouru à la hâte, écrit-il à son ami Gevartius, les *Athenæ Belgicæ* de Sweerts; si on en retranche les épitaphes et les notices sur les chanteurs et les musiciens, ce livre est la reproduction servile de ma *Bibliothèque*, avec les fautes et les erreurs qui s'y trouvent. » A l'appui de son assertion, il relève une série d'erreurs commises par lui, et que Sweerts copie littéralement sans s'en douter. Nous n'en citerons que quelques-unes.

Valère André, par suite d'une transposition de chiffres commise par l'imprimeur, attribue à Hadr. Hofstadius LXIX sermons sur l'Eucharistie, tandis que cet écrivain n'en publia que XLIX. Sweerts, qui ne s'était pas aperçu de cette transposition, reproduit la même erreur.

Valère André comprend par erreur au nombre des écrivains belges Joannes Faber, chancelier de France, et auteur d'un ouvrage intitulé : *Breviarium in Cod. Justinianeum*. Sweerts donne également à ce jurisconsulte français, une place dans ses *Athenæ Belgicæ*.

L'auteur de la *Bibliotheca Belgica* attribue à *Jean* Becanus une histoire de la ville d'Aix-la-Chapelle; or, cet ouvrage est de *Petrus* Becanus. Sweerts commet la même erreur.

Valère André fait naître Joannes Hopperrus en 1515,

tandis qu'il naquit en 1523. Sweerts reproduit cette erreur.

On voit que la lettre de Valère André, qui contient bien d'autres preuves de l'infidélité, ou tout au moins de l'extrême légèreté de Sweerts, est un véritable réquisitoire dressé contre le biographe anversois.

La querelle engagée entre Valère André et Sweerts, refroidit sans doute les relations d'amitié qui existaient entre les deux écrivains; cependant nous voyons par la même lettre, dont nous venons de donner quelques extraits, que cette querelle ne fut pas entre eux une cause de brouille ouverte. En effet, Valère André adresse, en 1628, à Gevartius quelques exemplaires de ses *Fasti doctorales,* pour être distribués à ses amis, au nombre desquels, dit-il, il compte toujours Sweerts. Notons ici que Foppens ne mentionne pas les *Fasti doctorales* parmi les ouvrages de Valère André; peut-être ce livre est-il le même que les *Fasti academici;* dans ce cas, l'édition offerte à Gevartius en 1628 serait restée inconnue, et celle de 1635, citée comme la première, ne serait en réalité que la seconde.

XXVII.

Lettre de Valère André à Gaspard Gevartius. — 20 septembre 1620.

Doctissime Domine,

1. Quam hinc discedens remoram fortè metuebas in isto ambitu tuo, remotam habe. Nam Antonius de Potter, cui Ampl. D. Cancellarii nupta neptis, Flander est Teneramundiæ natus, quam Flandrici juris esse pluribus asserit David Lindanus in Teneramundâ suâ. Ipse Antonius iuvenis Teneramundanus se Lovanij scripsit : post Bruxellensem, fatò patris instinctu, qui è Flandria Lovanium migravit. Salutem scribit communis ille amicus

noster suadetque ut mox Antverpiam festines, hæreasque ibidem, et tua sedulò agas.

Vale Raptiss. Bruxellis CIↃ IↃCXX, XX sept.

D. T. addictiss.
VAL. ANDREAS.

Suscription : Ornatiss. viro Dno
D. Casperio Geuartio, Ten
huyse van Mynheer den Raeds-
heer Gaule, of int Vosken
te Mechelen.

(Original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, nº 5888bis, fol. 108).

XXVIII.

Le même au même. — 13 mai 1621.

Ornatissime Domine,

2. Miror, quid Bibliothecæ meæ fiat : longum enim est quod nihil de eâ audiam. Rogo ut per te id liceat. Cur minùs ipse scripserim, est, quia Antverpiam hactenùs cogitavi : quod nunc differre visum in Pentecosten proximam, si Deo ita visum fuerit. Illud insuper ex animo peto, ut datori harum tradere digneris perspicilum, quali Tu obambulando uteris : hîc enim nancisci tale non possum. Rem gratissimam præsteris, nec ingratus ero.

Vale. Raptiss. Machliniæ, xiij may 1621.

Salutem R. P. And. Schotto.

D. T. Studiosiss.
VAL. ANDREAS.

Suscription : Ornatiss. Clmoque Viro
Carp. Gevartio pupillaribus præ-
fecti, etc.
Antverpiæ.
Ten huyse van her Backx in de
strate van Turnhout.

(Original à la Bibliothèque royale à Bruxelles, section des manuscrits, nº 5988bis, fol. 109).

XXIX.

Le même au même. — 1er juillet 1628.

Clarissime Domine,

3. Antverpiâ discedenti dolui non eam datam occasionem, ut dicto vale, acceptisque mandatis ad amicos hîc tuos locus fuisset gratificandi eâ in re Cl. O. Tuæ. Præstiti tamen id ipsum nomine Tuo, et Puteanum, Castellanumque de valetudine tuâ certiores feci, et salvere jussi. D. Lib. Fromondus optimè valet, brevi salutandus Rabbi sive magister noster. Cætera hîc antiquum obtinent. Athenas Sweertij percurri obiter. Vis quid sentiam? Demptis epitaphijs, cantoribus, musicisque Bibliotheca nuda est. Ita pauca repperi, intacta mihi. Fururrit quandoque in laborem meum, vel ob numeri erratum. In plerisque tamen etiam errores meas sequitur. Vt paucos à multis proponam.

Had. Hofstadio tribuo sermones Eucharisticos LXIX, inversus numerus est, scribendumque XLIX. Non vidit hoc Sweertius, ereptaque occasio mox ab initio libri sui invehendi in me.

Joan. Becanum auctorem facio Historiæ Aquisgranensis. Facit et Sweertius, et errorem meum religiosè sequitur : est enim auctor *Pet. Becanus.*

Similis hallucinatio est à manu meâ in *Joanne Fontano,* qui *Jacobus,* etc. Sed nec hoc vidit Sweertius.

Joan. Fabrum aio scripsisse Breviarium in Cod. Justinianeum. Sequitur Sweertius. Verùm Gallicus is autor est, Cancellarius illius regni, non Belga.

Joan. Sullium facio Belgam scriptorem : est is *Stullius.* Hic me quidem condonandus error, quia typographi σφαλμα est; in Sweertio neutiquam.

Joan. Hopperum de juris arte scripsisse asserit Sweertius. Fallitur, nam *Joachimus Hopperus* is est, quem ego natum asserui an. 1513, et sequitur Sweertius. Natus verò fuit an. 1523.

Ridiculus verò est in *Joan. Fieno.* Negat musicum fuisse : affirmat filius Thomas Fienus, eoque nomine gratum fuisse summis musicis. Cui credas?

Hæc obiter in Athenis repperi vel horulæ spatio (quia alterius

liber erat) ut taceam in plerisque occurrere phrasim et dictionem quoque meam. Quod ego de Heinsio *mirum esse in omni scriptionis genere artifice*, et quæ sequuntur : id totidem verbis ille de Joan. à Wachtendonck; qui an talis sit, viderit ille.

Mitto exemplaria aliquot *Fastorum doctoralium*, amicis (inter quos et Sweertium semper habui) communicanda. Faleor et hîc erratum in quibusdam; sed vel ideo amicis auctor sum, ut notent errores, moneantque auctorem; atque hoc ipsum præfando ad Bibliothecam meam rogatum volui, in opere maximè tam vario et ubi facilis error est circa omissa, commissaque.

Quæsivi hîc apologeticum pro Justiniano Imp. adversus Procopium. Non invenio. Rem gratam præstiteris, si vel ad tempus aliquod exemplar tuum habere liceat.

Salutem amicam adscribo uxori. P. A. Schotto, Sweertio, ceterisque. Lovanij Kalen. Julij 1628.

Cl. D. T. Studiosiss.

Valer. Andreas.

(Original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, 5988bis, fol. 110).

XXX.

Le même au même. — 15 septembre 1628.

Clarissime Domine,

4. Nuper Lovanij vindicem Justiniani, atque Alemanni mastigen accepi, et legi. Placet scriptio : Desidero tamen aliquid, nempe fundum ac fundamenta rationum, hoc est auctores scriptoresque, ex quibus rationes promat defendendo ac propugnando Justiniano. Facilè interim crediderim pleraque suppositicia ac malè ficta, quæ Procopius ille prodit. Tequidem nunc Bruxellis hæreo, ut lectionem consequar, quam prohenda prenso. Molestum tetricumque negotium est intelligo R. D. Decanum hîc adfuturum proximâ hebdomade. Vtinam iter suum anticipet, et die Lunæ vel Martis adsit! Gratissimum sanè id foret. Per eundem exspectabo perspicillum, quali tute uteris; et rem quoque præstiteris gratam.

Vale. Salutem nuncio uxori, et amicis omnibus. Raptiss. Bruxellis, xv septemb. 1628.

Cl. D. Tuus.
Studiosiss.
Valerius Andreas.

Rogo D. Brantio collegæ tuo nunties, me Lovanij mandasse amico, ut dictata Philosophica procuret. Videbo ipse dùm rediero, qualia ea erunt, et transmittam.

Suscription : Cl^mo^ et doctiss. Duo Carp. Gevartio, J. C. S. P. Q. ab actis, etc.

Antverpia.

(Original à la Bibliothèque royale à Bruxelles, section des manuscrits, n° 5988bis, fol. 112).

IV.

Testament de Claude d'Ausque, chanoine de la cathédrale de Tournay.

M. Lecouvet a publié dans le *Messager des Sciences historiques* (année 1860, pp. 51 et suiv.) une notice très-intéressante sur la vie et les travaux de Claude d'Ausque. Dans ce travail, notre honorable collègue donne, avec son exactitude habituelle, non seulement la description bibliographique des ouvrages imprimés du chanoine de Tournay, mais aussi, d'après Valère André, Sanderus et le catalogue de Verdussen, l'indication de ceux de ses écrits qui sont restés inédits. Ces derniers, qui, d'après ces auteurs, sont au nombre de six, portent les titres suivants :

1° Quæstionum theologicarum libri quinque.

2° De arte Posci-nummiâ, libri duo.

3° Reliquiæ linguæ græcæ, ex sacris auctoribus.

4° Reliquiæ linguæ latinæ, ex priscis.

5° Notes sur Pollux, et alia quædam.

6° Notæ ad S. Macarii Ægyptii Homelias.

Les manuscrits des quatre premiers ouvrages, qui sont mentionnés par Valère André, étaient conservés, du temps de Sanderus, dans la bibliothèque de la cathédrale de Tournay; le cinquième est cité par Sanderus dans son *Tornacum illustratum,* et le sixième est décrit dans le catalogue de J. B. Verdussen (Anvers, 1776, t. I, p. 49, n° 24).

L'auteur de la *Flandria illustrata* nous apprend, et M. Lecouvet après lui, que, par une clause de son testament, d'Ausque confia ses manuscrits aux soins de Vredius, de Gaspar Gevartius et d'Antoine Sanderus.

Nous avons retrouvé, dans un recueil de documents

provenant de Gevartius, et qui est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le texte de cette partie du testament de d'Ausques, et nous voyons par cette pièce, dont M. Lecouvet ne paraît pas avoir eu connaissance, que le chanoine de Tournay ne confia pas seulement ses manuscrits à Sanderus, à Vredius et à Gevartius, mais qu'il les chargea en outre de les publier : « Lesquels exécuteurs, y est-il dit, mettront les escrits que ie prétend imprimer ès mains de Messieurs mes bons amis, à scauoir monsieur maistre Antoine Sanderus, chanoine et escolastre d'Ipres, Monsieurs Olivarius Vredius, sénateur de Bruges, et de Monsieur Gaspar Gueuartius en Anvers, qui dresseront telles dédicatoires et à qui leur plaira, le tout portant mon nom et prénom. »

Nous voyons de plus par ce document que les ouvrages de d'Ausques restés inédits, ne sont pas au nombre de six, mais bien de huit, et que les guerres l'avaient empêché de publier les trois premiers, qui étaient déjà revêtus de l'approbation et prêts à être livrés à l'impression. Les seuls ouvrages auxquels il restait à mettre la dernière main, étaient ses *Notæ in oracula Sybillina, in D. Macarium et in Julium Pollucem*. « Mes notes *in Oracula,* etc., n'estant pas parfaictes, dit-il, les trois susdicts hommes doctes en feront selon leur discrétion. »

Le testament de d'Ausques, dont nous publions ici la partie du texte qui est relative aux travaux littéraires du chanoine de Tournay, servira a compléter les renseignements que nous possédons sur cet écrivain, que Juste Lipse regardait, avec trop de complaisance, comme un des meilleurs de la Belgique.

XXXI.

Extraict du testament de feu messire Claude Dausques, en son vivant pbre chanoine de la cathédrale de Tournaij.

Les quels Exécuteurs mettront les escrits que ie pretend imprimer es mains de Messieurs mes bons amis, a scauoir monsieur mre Antoine Sanderus, chanoine et escolastre d'Ipre, Monsieur Oliuarius Vredius, sénateur de Bruges et de Monsieur Gaspar Gueuartius en Anvers, qui dresseront, telles dédicatoires et à qui leur plaira, le tout portant mon nom et surnom.

Premièrement, ie laisse les escrits qui ont pour tiltre *Turpilij ignoritæ dies nefastus.*

2° Deux liures quibus titulus, *de arte poscinummiâ.*

3° Cincq autres liures *quæstionum theologicarum de Infantium honore et tutelâ.* Chacque de ces trois liures est muny de son approbation, et sans ces guerres fussent imprimez. A l'impression desquels on n'emploijera rien de mes coffres.

4° Ie désire qu'on redige en un tome les trois que j'aij diuisé quibus titulus : *Reliquiæ linguæ græcæ in gratiam Theologorum.*

5° Un tome inscrit : *Reliquiarium linguæ latinæ.* Tout ceci est parfaict et accomply.

6° Mes *Notes in oracula Sibillina, in D. Macarium et in Julium Pollucem* n'estant parfaictes, les trois susdicts hommes doctes en feront selon leur discretion.

Concorde à son originel. J. F. Gaillart,
Tesin. Secret.

(Original à la Bibliothèque royale à Bruxelles, section des manuscrits, n° 5988bis, fol. 95).

P. C. Van der Meersch.

CONSERVATION DES ANCIENS MONUMENTS.

C'est dans l'intérêt de la conservation de nos monuments que nous avons cru utile de donner autant de publicité que possible au mémoire que Mr *James Weale* vient d'adresser à la Commission royale des monuments, à Bruxelles. Ce mémoire est rempli de vérités incontestables et pratiques, et nous aimons à croire que la Commission donnera aux questions qui y sont soulevées, une solution conforme à l'appréciation du savant archéologue brugeois. La manière de voir de M. Weale sera partagée, nous en sommes certains, par tous ceux qui s'occupent de nos monuments, de ces titres de noblesse, qui sont si intimement liés à l'histoire de notre civilisation, dont ils sont l'expression vivante, et qui prouvent qu'à aucune époque nous nous n'avons été distancés par les autres nations de l'Europe centrale.

Messieurs,

J'ai préparé un article qui traite, premièrement, des actes de vandalisme commis en Belgique par les architectes soi-disant restaurateurs, actes de vandalisme qui, dans beaucoup de cas, ont été perpétrés sur des monuments placés sous la surveillance de cette Commission, et dont, par conséquent, la Commission est responsable; deuxièmement, des causes qui ont amené ces résultats fâcheux; et troisièmement, des mesures à prendre pour éviter le retour de pareils désastres.

Je vous prie, Messieurs, de décider si je me suis trompé ou non, en croyant que, dans un pays qui depuis bien des siècles est connu comme un pays au franc langage, il m'était

permis d'exposer nettement et franchement les conclusions, peut-être erronées ou exagérées, mais néanmoins celles que je me suis trouvé forcé d'adopter après avoir examiné, je vous l'assure, avec une grande impartialité, la plupart des restaurations qui se sont faites dans le pays depuis quelques années.

Quand le Gouvernement a bien voulu me nommer membre correspondant de cette Commission, j'ai accepté avec plaisir cette nomination, parce que j'ai cru pouvoir aider au moins un peu à la tâche si honorable que le Gouvernement a entreprise avec un dévouement et un zèle qui lui font honneur, et j'en ai été d'autant plus content, parce que j'ai considéré que le Gouvernement, en invitant à participer dans les travaux de cette Commission un étranger, qui ne lui était connu que par son amour pour les monuments et les antiquités du pays, donnait une preuve de plus de son désir de faire tout ce qui lui était possible pour entretenir, restaurer et conserver aux générations futures les monuments qui font la gloire de la Belgique. Et je croirais manquer de loyauté envers le Gouvernement et la Commission, si, par une fausse courtoisie, je ne disais pas ce que je crois être la vérité. Maintenant, Messieurs, que je vous ai expliqué mes motifs, il vous reste à décider si vous voulez que je vous lise le travail que j'ai préparé.

Depuis quelques années, je m'occupe d'études archéologiques dans le but de recueillir les matériaux nécessaires pour écrire une histoire de l'art en Belgique. Ces études m'ont fait parcourir la plus grande partie du pays, m'ont fait visiter non seulement les villes, mais également grand nombre de villages; si on désire arriver à des conclusions vraies sur le caractère de l'art ou sur ses manifestations et modifications diverses, il faut diriger son attention même sur les églises des plus modestes villages; souvent même celles-ci offrent plus de moyens de s'instruire, car elles ont, ou par leur éloignement des grandes routes, ou par la modicité de leurs revenus, eu le bonheur d'échapper également au vandalisme du soldat et des fabriciens. Non seulement, il est vrai qu'il existe des différences marquées entre l'architecture de la Flandre et celle du pays de Liége, entre l'architecture du Limbourg et celle du Hainaut, mais dans chaque province il existe des zônes qui ont chacune leur carac-

tère distinctif. La Flandre occidentale, par exemple, peut être divisée en trois zônes : 1° les bords de la mer d'Ypres, par Furnes jusqu'à Aerdenbourg; 2° la ville de Bruges, surtout pour l'architecture civile, et 3° les autres parties de la province. Dans le Hainaut, les églises à l'est d'une ligne qu'on pourrait tracer de Lessines par Leuze à Condé et Valenciennes, ont un caractère très-différent de celles dans la partie de la province qui a été dominée par les influences de l'école de Tournai. Dans le Limbourg encore, il y a une différence marquée entre l'architecture du côté de la Campine et celle des bords de la Meuse. Ces différences ont quatre causes : d'abord, l'influence des écoles diverses, des différences de goût et d'habileté, provenant sans aucun doute des traditions d'école; je ne parle pas seulement d'écoles locales, telles que l'école de Tournai, l'école du Brabant, dont Louvain était peut-être le centre, l'école de Bruges, mais aussi des traditions des ordres religieux, tels que les Bénédictins, les Cisterciens et les Prémontrés; dans certaines parties du pays, des édifices romans ont été bâtis lorsque le style ogival régnait déjà dans d'autres parties. Puis, en second lieu, le climat et le caractère du pays, le pays plat et le pays montagneux; les églises bâties dans une contrée exposée à la violence de tous les vents devaient nécessairement être construites d'une manière toute différente de celles bâties à l'abri d'une éminence. On doit aussi donner sa part à la nature du sol, qui contribue pour un large part à la solidité de l'édifice. Troisièmement, la botanique du pays qui a beaucoup influencé l'ornementation; et quatrièmement, plus que tout autre, les matérieux, dont l'influence a été immense sur le choix et la manière de traiter les moulures, élément de l'architecture ogivale, qui, plus que tout autre, donne à un bâtiment son cachet.

Partout où j'ai été dans le pays, j'ai remarqué une activité, très-louable en elle-même, — mais, en effet, une activité déplorable et désastreuse, quand on considère ce qu'elle a occasionné et ce qu'elle occasionne encore. Je n'exagère pas du tout, quand je dis que depuis quelques années la Belgique a perdu — et hélas, perdu pour toujours — une grande partie de ses plus beaux monuments. Depuis un quart de siècle on a fait beaucoup plus de mal à plusieurs de nos monuments que n'en avaient fait

deux siècles de mépris et de négligence. Et, tôt ou tard, le jour viendra que des lamentations se feront entendre de tous les côtés. Le ministre de la justice vient de demander un crédit assez élevé pour la restauration de nos églises monumentales; si les restaurations qui vont être entamées avec cet argent, ne sont pas dirigées dans une voie toute autre que celle qu'on a suivie jusqu'à ce jour, ce sera, j'ose le dire, une calamité telle que l'art n'en a pas encore subie dans ce pays, et le résultat sera qu'il n'existera plus d'églises monumentales en Belgique. Quand j'entends qu'on va restaurer tel ou tel monument qui m'est cher, cela me fait frissonner; car, en effet, que sont la plupart, la presque totalité des restaurations de nos jours? En quoi consistent-elles? Avant d'examiner cela, il faut définir ce que c'est une restauration. Le mot restaurer veut dire tout simplement rétablir, remettre dans son état primitif, un procédé demandant une délicatesse exquise de goût et d'entendement, et qui exige les soins constants et personnels de l'architecte. Je pense qu'il n'y a personne qui voudra nier que c'est la vraie signification du terme, mais certes on n'en trouvera pas qui osera dire que restaurer veut dire modifier, changer : donc, du moment que le projet d'un architecte n'a pas pour but sincère de remettre un monument dans son état primitif, on ne peut plus l'appeler un projet de restauration; et quand on l'appelle ainsi avec connaissance de cause, c'est une duperie qu'on impose au public, qui n'a pas le temps d'examiner la question. Où sont les hôtels-de-ville, les cathédrales, les églises collégiales, abbatiales ou paroissiales, les chapelles, les monuments, les retables, les objets d'art qui ont été remis dans leur état primitif ou même à peu près? Il peut en exister, mais malgré de nombreux voyages à travers le pays et dans tous les sens, je n'en ai presque pas rencontrés.

Commençons par les édifices civils, les hôtels-de-ville; j'en citerai cinq : ceux de Louvain, Bruxelles, Courtrai, Bruges et Damme. Le premier, qui était un des plus beaux spécimens de l'architecture flamboyante dans tout le nord de l'Europe, fut commencé en 1448, et complété, quant à l'extérieur, en 1459, quant à l'intérieur, en 1467. Toutes les sculptures de la façade ont été refaites dans une pierre d'une espèce différente de l'ori-

ginale, le caractère des sculptures a été complétement changé; ce ne sont plus des figures au type flamand; ce sont des figures pseudo-grecques, revêtues de costumes flamands, dont les draperies ont été modernisées. Et puis les statues qu'on a placées dans les niches de la façade; — je crois que non seulement le bon maître Mathieu de Layens serait très étonné s'il pouvait voir ces niches, destinées à recevoir des saints et les souverains du pays — envahies par cet étrange mélange de papes, de bourgmestres, d'artistes et de littérateurs qui y ont été casés; mais je crois qu'il se plaindrait également et avec raison des costumes dont on a revêtu ces personnages. Au moyen-âge, on représentait tous les personnages dans le costume qui était à la mode du jour; en restaurant un monument, on doit par conséquent revêtir les statues de tous les personnages qui ont vécu avant la construction de l'édifice du costume de cette époque; c'est-à-dire, que toutes les statues, placées à la façade de l'hôtel-de-ville de Louvain, qui représentent des personnages décédés avant 1459, devraient être revêtus des costumes qu'on portait en 1459; les statues de ceux décédés après 1459, ou de même ou du costume que le personnage portait de son vivant.

Je crois que l'hôtel-de-ville de Louvain a été le premier à subir une restauration. Celui de Bruges est le dernier — il n'est pas encore achevé; — voyons si là on a mieux compris ce que doit être une restauration. Ce petit bijou architectural, commencé sous le règne de Louis de Male en 1377 et achevé en 1421, est le plus ancien spécimen d'un hôtel-de-ville qui existe dans le pays. Il était, il y a douze ans, dans un état de conservation assez complet; on pouvait parfaitement bien le remettre, en se donnant un peu de peine, en son état primitif. Les dégradations qu'il avait subies se bornaient à la destruction violente par les vandales de la révolution, des statues, des vingt-quatre écussons qui ornaient les panneaux entre les fenêtres de l'étage et du rez-de-chaussée, et les meneaux des fenêtres; — à part ces exceptions, la façade restait à peu près intacte, et, si on avait parcouru le pays d'un bout à l'autre, il aurait été difficile de trouver un monument plus facile à restaurer. Voyons ce qu'on en a fait. On ne s'est pas contenté de gratter, mais on a écorché, c'est le seul terme que je puisse employer,

toute la façade du monument. Du sommet des tourelles jusqu'au niveau du sol, on n'a pas laissé une seule des pierres de revêtement. Ensuite on a fait nouvelle peau; on s'est servi d'une pierre inférieure à l'ancienne, et dans une cinquantaine d'années, la façade aura plus souffert par les ravages du temps que l'ancienne dans les quatre siècles et demi qui s'étaient écoulés; on a changé le caractère de toutes les moulures et de toutes les sculptures; on a exécuté en pierre blanche un fac-simile de cheminée en briques retaillées; on a posé dans les niches des statues dont les costumes sont des anachronismes et qui sont trop grandes pour les niches qu'elles occupent, et on va placer dans les fenêtres des réseaux flamboyants, sans connexion avec la construction, et dont on a même supprimé le chaufrin intérieur. On a enlevé la bretèque en cuivre, probablement on nous donnera en échange du fer de fonte. Dorénavant, l'étranger qui voyage pour pouvoir dire qu'il a voyagé, pourra s'arrêter devant l'hôtel-de-ville de Bruges et pourra l'admirer, parce que son guide lui dira qu'il est beau, mais l'homme intelligent, l'artiste, l'archéologue y passeront avec dégoût pour se rendre au Musée et y examiner les beaux fragments qui y sont — pardon, qui y seront — je l'espère, conservés, car malheureusement, l'administration communale de Bruges, pensant sans doute que la nouvelle façade est un chef-d'œuvre, ne paraît pas s'occuper de la conservation des anciens débris.

La restauration de l'hôtel-de-ville de Courtrai est, s'il est possible, encore plus déplorable; non seulement presque tous les détails sont fautifs, mais on a même négligé de restaurer les dispositions générales de l'édifice primitif (1). On vient de placer dans la façade de l'hôtel-de-ville des statues aussi hors de caractère avec le monument, que celles de Louvain et de Bruges, dont j'ai parlé.

La restauration en voie d'exécution à Damme, se fait aussi

(1) Il existe au Gouvernement de la province un rapport fait par Mr J. Béthune, le 6 novembre 1855, sur les plans fournis par l'architecte chargé de la restauration de l'hôtel-de-ville de Courtrai. Il est regrettable qu'on n'ait pas suivi les excellents conseils contenus dans ce rapport, dont l'existence empêche qu'on allègue aujourd'hui l'ignorance comme excuse.

d'une manière très-regrettable. Je ne vous entretiendrai pas du couronnement en fer de fonte du Beffroi de Gand (1); toutes les revues archéologiques de l'Europe ont fait justice de cet acte de vandalisme barbare. Mais je vous prierai de diriger votre attention sur l'ancien palais du Prince-Évêque de Liége, et je défie qui que ce soit de trouver une restauration de l'intérieur d'un bâtiment quelconque, qui démontre plus clairement l'incompétence complète de ceux qui l'ont dirigée, et leur ignorance des vrais principes de l'art ogival.

Laissons maintenant les édifices civils et passons aux monuments religieux; où voulez-vous que je dirige votre attention? sur la cathédrale de Tournai? Bien volontiers; là, au moins, je puis m'arrêter avec plaisir; la restauration est satisfaisante, et pourquoi? Parce qu'elle a été constamment surveillée et dirigée par un archéologue savant, qui n'a jamais voulu consentir à ce qu'on entamât une partie quelconque du monument confié à ses soins, jusqu'à ce qu'on eût justifié ce qu'on avait le désir de faire; qui voulait avoir le pourquoi et le comment avant, au lieu d'après. Oui, il n'est que juste que dans cette assemblée d'archéologues belges, nous rendions honneur au chanoine Voisin; non seulement la ville de Tournai et la Belgique, mais les archéologues de tous les pays lui doivent de la reconnaissance.

La seule autre église en Belgique érigée pour servir de cathédrale, celle de Namur, construite en 1751, est trop moderne pour que j'aie à m'en occuper.

D'églises collégiales qui ont, à l'une ou à l'autre époque, servi de cathédrales, il y a celles de Malines, d'Anvers, de Tongres, de Liége, d'Ypres, de Gand et de Bruges.

La restauration de Saint-Rombaut, de Malines, est fort mauvaise; entre autres, on a tout-à-fait gâté le bel effet du porche sous la tour, qui encore tout récemment donnait sur la nef, par l'érection d'une monstrueuse galerie d'orgues, sous laquelle on s'est amusé à construire une espèce de labyrinthe. Je n'entrerai

(1) Le couronnement du Beffroi de Gand a été fait en fer de fonte d'après le plan d'un architecte soi-disant restaurateur, malgré qu'il existait dans les archives un dessin fait à une grande échelle au XIVe siècle, qu'on aurait dû avoir suivi fidèlement.

pas dans la critique du nouvel ameublement, tels que les autels maigres, les stalles, ce misérable écran qui forme la clôture du chœur, et ce vitrail peint qu'on vient de placer dans le transept nord; une vue en perspective de l'intérieur du dôme de Saint-Pierre de Rome dans une grande fenêtre à réseaux du XV^e^ siècle!

La restauration de l'extérieur de la tour de Notre-Dame d'Anvers est bien faite; celle du chœur m'a paru assez satisfaisante, mais je ne l'ai pas examiné de près. Celle de Tongres peut bien être citée comme une des plus mauvaises. La tour a été grattée et raclée du haut en bas de la manière la plus indigne; ensuite, elle a été livrée au badigeonneur, qui paraît être grand amateur de l'uniformité, car, sous sa main, non seulement toute la bâtisse, mais les tuyaux des gouttières, les ancres en fer et même les toitures en zinc des tourelles ont été revêtus d'une couche de couleur nankin, tout-à-fait désagréable et choquante. Les moulures et les arêtes ont été amaigries, les réseaux des fenêtres des bas-côtés ont perdu leur caractère; on a ajouté des ornements nouveaux et superflus, et on en a supprimé d'autres qu'on aurait dû conserver. La tour, depuis qu'on l'a restaurée, se lézarde; lorsque j'étais à Tongres, on craignait sa chute. Toute la partie restaurée de cette belle collégiale est complétement perdue pour l'art (1).

(1) On trouvera dans le *Messager des Sciences et des Arts* (t. XXI, Gand, 1853), une excellente notice sur la restauration de l'église de Notre-Dame de Tongres, faite par M^r^ J. Petit de Rosen, dont la vérité est aujourd'hui établie. J'ajoute ici quelques extraits d'un rapport adressé au mois de juillet 1861, à M. le Ministre de l'Intérieur, par MM. Driesen et Perreau, deux archéologues demeurant à Tongres, qui ont suivi avec attention la restauration dès le commencement jusqu'à ce jour. On verra qu'ils font plus que confirmer ce que j'ai dit dans cette notice. « Parmi les fenêtres du bas-côté, il en est où l'ogive maîtresse est mutilée, les arcs imparfaits, les tores contournés, les vives arêtes raclées, l'harmonie des lignes et du dessin compromise... La galerie qui orne le bas de la tour est une innovation : l'architecte du XV^e^ siècle ne l'avait pas comprise dans le plan... Le style assez lourd de la galerie nouvelle pourrait être difficilement classé dans le gothique tertiaire de la construction, et les détails mêmes de son ornementation ne sont pas d'une pureté archéologique irréprochable. L'annexe du XIX^e^ siècle ne laisse pas moins à désirer sous le rapport de la solidité. La partie qui comprend l'angle de la tour vis-à-vis de la maison-de-ville, est crevassée en *différents* endroits, de façon à ne pas promettre une longue durée. Comme

La restauration de Saint-Paul à Liége laisse beaucoup à désirer; malheureusement j'ai perdu les notes que j'avais faites là-dessus.

La restauration de l'extérieur de Saint-Martin d'Ypres est très-regrettable; celle du chœur est presque entièrement complétée : toutes les moulures ont beaucoup souffert. On ne s'est pas contenté de remplacer les pierres ébréchées par des blocs nouveaux, mais on a renouvelé presque tout le revêtement; les fenêtres de la claire voie, dont l'appareil était dans un état de conservation parfait, ont été grattées et raclées; par ce procédé les tores ont été amaigris et les creux agrandis. Les arcs de décharge au-dessus des fenêtres de la claire voie ont été entièrement abimés; ceux-ci consistaient en un arc cintré, ayant un large ordre plat avec un larmier orné de feuillage, superbement sculpté; on l'a anéanti et on y a substitué une pauvre maigre moulure. On ne vient que de commencer la restauration de l'intérieur, cependant on a déjà fait assez pour qu'on puisse se rendre compte des horreurs auxquelles on peut s'attendre : on a déjà raclé une fenêtre de la claire voie, ce serait plus vrai de dire qu'on l'a tranchée, car on a ôté sept millimètres de la surface de la pierre; on est occupé à couvrir d'une teinte bleue les nervures de la voûte, ce qui fera disparaître pour toujours les restants de l'ancien décor polychrome. L'extérieur du transept sud, qui faisait l'admiration de tous les architectes, a été complétement gâté; le portail a été décoré d'un haut relief en style romantique moderne.

autre innovation injustifiable, citons également la lourde grille en fonte aux réverbères, qui ceint le pied de la tour... Une erreur commise par l'architecte chargé des travaux de restauration, a été de fournir pour les statues qui décorent les porches et les piliers butants du chœur *les modèles des saints de Nuremberg*. Ces modèles, copiés sur les statuettes du tombeau de Saint-Sébald, ont là une destination spéciale qui ne s'applique pas et ils sont d'ailleurs *d'une autre époque*... Les rebords de la balustrade, à quatre feuilles encadrées, qui terminent les côtés latéraux de l'église à l'extérieur, *sont déjà dégradés en plusieurs endroits :* les rebords devront être renouvelés en pierre plus dure *si l'on ne veut avoir des ruines d'ici à peu d'années*.... Le système des gouttières devra être examiné : la fenêtre de la chapelle aux fonts baptismaux *a été compromise* l'hiver dernier par les infiltrations de la pluie... Ne peut-on raisonnablement exiger que l'exécution et l'interprétation des plans ne soit pas *exclusivement abandonnée à des ouvriers ?* »

La belle église de Notre-Dame du Lac à Tirlemont subit en ce moment le même traitement que celle de Tongres a éprouvé, c'est peut-être pire. De toutes les restaurations que j'ai vues, je crois que c'est la plus mauvaise. L'architecte a changé et dénaturé tout ce qu'il a touché; il n'y a pas un seul détail traité d'une manière un peu convenable, c'est un massacre impitoyable, et un massacre fait en dépit des protestations de plusieurs habitants de Tirlemont.

Quant au plan de la restauration projetée de l'église Saint-Sauveur à Bruges, qui vient d'être approuvé par la Commission, je dois non seulement dire qu'il n'y a pas un seul détail qui soit bon, mais j'affirme qu'il est absolument impossible d'exécuter certaines modifications indiquées sur le plan.

La restauration de la belle collégiale de Huy est très-fautive, la sculpture et l'iconographie y étant traitées avec une négligence qu'on ne saurait pardonner.

A l'église de Léau, on démolit actuellement la restauration faite, il n'y a que trois ou quatre ans, sous la direction de la Commission; on lui rendra cette fois-ci, nous l'espérons, son caractère primitif. J'ai passé plus de deux jours entiers, ce printemps, à étudier et examiner cette superbe église, et je crois pouvoir dire que l'architecte qui est actuellement chargé de la restauration, marche dans une bonne voie, et que, s'il continue à la suivre, cette restauration sera une des plus satisfaisantes de la Belgique.

Il me semble, Messieurs, que je vous ai cité assez d'exemples de ce qu'on a fait et de ce qu'on fait encore par tout le pays, sous prétexte de restaurer ses monuments. Sans cela je pourrais vous parler du couronnement de la belle et grande tour en briques jaunes de l'église Notre-Dame, à Bruges, par une flèche en briques rouges, dont les crochets, entièrement différents des anciens, sont d'une forme excessivement laide; je pourrais vous parler des actes de barbarie inqualifiables qu'on vient de commettre sur la majestueuse église de Lisseweghe; je pourrais vous parler de la façade de l'église Sainte-Gudule (1), de celle de

(1) On a dit que les actes que j'ai critiqués dans cette notice ont pu se commettre, sans que réellement il y eût des reproches à faire à la Commission

Soignies et de bien d'autres encore; de tourelles remplacées par

des monuments, puisqu'elle n'est qu'une commission consultative. On a aussi dit que l'action de la Commission n'a pas été assez active, assez actuelle sur ce qui se fait dans les provinces, pour qu'elle fut suffisamment renseignée. Cependant le Gouvernement n'accorde des subsides pour des restaurations, qu'à condition que les plans soient approuvés par la Commission; donc, quand les plans approuvés sont suivis, la Commission est responsable. Les plans ont été suivis à Tongres, à Lisseweghe, à Notre-Dame de Bruges, à Haekendover, etc.; donc la Commission ne peut refuser la responsabilité des prétendues restaurations qu'on y a faites. Mais je n'insisterai pas sur ce qui s'est fait dans les provinces; je ne m'occuperai que de Bruxelles. Après la levée de la séance du 25 septembre, je me suis rendu, avec trois autres membres de la Commission, à l'église de Sainte-Gudule, pour examiner la restauration de l'abside à laquelle on était occupé à travailler. Cette partie de l'église appartient au style de la transition et est une des plus belles constructions que je connaisse en Belgique. On en a déjà entièrement restauré, c'est-à-dire gâté, abimé, dénaturé et ruiné une moitié. La partie nouvelle de la balustrade qui borde le toit, est beaucoup moins haute que l'ancienne partie. Chaque division de la balustrade ancienne était percée de six quatrefeuilles, dans la nouvelle on n'en voit que quatre. La partie supérieure de chaque pignon était percée d'un quatrefeuille; on les a supprimés. L'appareil est tout-à-fait changé : celui des frontons, au lieu de suivre l'arc, est posé horizontalement. Les bouquets des pignons restaurés ont un caractère bien autre que ceux des pignons anciens. Les meneaux des fenêtres de la claire-voie qu'on n'a pas encore touchés, ont dix centimètres et demi de largeur, malgré qu'ils soient écornés par les ravages du temps; ceux des fenêtres restaurés n'en ont que huit et demi. La moulure de la grande corniche sous la galerie est dans le style d'un siècle et demi plus tard que la bâtisse. La manière dont les nouveaux arcs-boutants se relient à l'édifice, diffère de beaucoup avec le système ancien. Le larmier de la côte inférieure de l'arc-boutant continue jusqu'à la muraille, au lieu de s'arrêter au point où elle se relie à l'édifice. Les chapiteaux et crochets anciens sont fort beaux, les nouveaux paraissent être l'œuvre d'un jeune élève sans vocation pour son art. Les gargouilles modernes, plus petites que les anciennes, paraissent avoir été copiées d'après celles qui ornent le bas-côté sud de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, qui sont d'une époque postérieure de deux siècles à l'édifice. Les pinacles sont couronnés chacun d'un petit édicule ouvert, vraiment remarquable, dont chaque fronton est trilobé dans le style de XIV^e^ siècle; les bouquets qui surmontent ces édicules, sont aussi très-mauvais. On a également restauré une partie de l'église de Notre-Dame de la Chapelle : le transept sud qui date de 1216, était fort beau; on en a dénaturé la fenêtre centrale; dans les fenêtres latérales, qui sont bouchées, on a établi des niches qui occupent la moitié inférieure; ces niches sont ornées de moulures du style de la renaissance, qui viennent tomber sur le

de simples contreforts (1), d'arcades supprimées, de pierres tombales jetées sur les cimetières, de châsses et de retables sculptés, entièrement modernisés (2), et même de tableaux ruinés (3). Mais si je devais vous parler de tous les actes de vandalisme que j'ai constaté pendant ces cinq dernières années, vous ne quitteriez pas cette salle avant que le soleil ne fût longtemps couché. Donc, je n'ajouterai plus de détails au tableau désolant que je vous ai présenté; il suffit de vous dire que j'ai constaté que plus de 240 monuments et objets d'art ont été entièrement ou en partie abîmés par les prétendus restaurateurs.

Examinons maintenant quelles sont les causes qui ont amené de si fâcheux résultats. Il y en a trois principales : 1° l'enseignement architectural dans les académies; 2° la facilité extrême avec laquelle la commission autorise les projets soumis à son approbation, et 3° le manque de surveillance pour l'exécution des plans approuvés et adoptés. Voilà, selon moi, les trois causes principales de tout le mal que nous avons à déplorer.

Maintenant quant aux mesures à prendre pour l'avenir. Premièrement, quant à l'enseignement académique. Dans la plupart de nos académies, l'instruction est restreinte à l'architecture classique, ce qui est une absurdité complète; il est manifestement ridicule de faire exclusivement étudier à un élève l'architecture grecque ou romaine, et puis ensuite de lui confier la restauration d'un monument ogival, car les principes essentiels de l'architecture classique sont entièrement différents de ceux

grand talus de la fenêtre sans base : les figures du tympan au-dessus de la porte d'entrée sont d'un type moderne et ne s'harmonisent pas du tout avec le monument. Le bas-côté sud, construit au milieu de XV^e^ siècle, a aussi été restauré; les meneaux des fenêtres ont été amaigris, les bouquets des pinacles sont de moitié plus petits en hauteur et largeur que les anciens, qu'on peut voir au bas-côté nord, et beaucoup moins énergiques; les gargouilles modernes ont moins de caractère et moins de force que les anciennes; la balustrade qui ornait la façade occidentale du bas-côté sud n'a pas été rétablie.

(1) Ainsi qu'à Haekendover, près de Tirlemont.

(2) Telles que la châsse de Saint-Ode à Amay, le rétable de Haekendover, etc.

(3) La châsse de Sainte-Dymphe, à Gheel, le triptique par Pourbus, à Bruges, etc.

de l'architecture ogivale; donc ou l'architecte doit, du moment qu'il quitte l'académie, s'efforcer d'oublier tous les principes qu'il y a appris, ou il doit inévitablement, en les appliquant au style ogival, faire de la barbarie, selon les principes qui lui ont été donnés à l'académie. Voilà la cause primaire de tout le mal. Il est impossible pour un élève qui n'a étudié que l'architecture grecque ou romaine, je ne dirai pas de faire le plan d'une église ou d'une maison en style ogival, mais même de dessiner une fenêtre, un chapiteau ou une base. Un monument classique doit être harmonique; le côté nord ou l'aile nord d'un bâtiment doit correspondre exactement au côté ou à l'aile sud; un des grands charmes, au contraire, de nos constructions ogivales consiste en la diversité et de construction et d'ornementation. Dans l'architecture classique, c'est la poutre qui joue le rôle principal; dans l'architecture ogivale, c'est l'arc. Dans le premier style, l'architecte cherche à cacher la construction, dans l'autre au contraire il se plait à la déployer. L'un est le triomphe de la force physique, l'autre du génie humain. Il faut donc que dans nos académies on ait deux cours d'architecture, celui qui existe actuellement, et un autre où on enseignera l'architecture ogivale, qui est le vrai style national, c'est-à-dire, qu'on y introduise un cours d'architecture nationale, d'où l'étude de l'architecture classique sera entièrement exclue (1). Deuxièmement, il faut que l'enseignement oral des principes soit donné dans toutes les classes. Troisièmement, qu'on y introduise des classes spéciales pour l'étude des moulures et de la coupe des pierres. Et quatrièmement, ainsi que le congrès d'Anvers a décidé sur ma proposition, et après un débat assez vif, que l'enseignement académique soit complété par l'instruction magistrale ainsi qu'en Angleterre. J'exprimerai ici mon désir que le Gouvernement fonde une bourse pour permettre au premier prix de voyager dans l'une ou l'autre province du pays, pour étudier l'art

(1) La construction de la nouvelle église de Sainte-Anne, à Gand, offre une preuve de cette nécessité. C'est un professeur de l'architecture dite classique qui a modifié le plan primitif de cette église, et qui, tout en confondant les différentes époques de l'art chrétien, est parvenu à créer une *variété hybride*, des plus choquantes. A. V. L.

national. Alors, Messieurs, et pas avant, nous aurons des architectes capables de restaurer nos vieux monuments.

Je voudrais aussi voir abolir les fonctions d'architecte provincial; je voudrais que les fabriques fussent libres d'employer tout architecte qui aurait passé son examen et obtenu un certificat de capacité; car il est évident que tandis que l'un connaît mieux le style roman, un autre aura fait du style ogival primaire l'objet de ses études particulières, tandis qu'un autre pourra exceller dans le style ogival secondaire ou tertiaire. Dans toutes les provinces, il existe des édifices romans et ogivaux des différentes époques, et il est évident que, si on doit employer le même architecte dans la restauration de tous ceux-ci, n'importe à quel style ils peuvent appartenir, il y en aura toujours qui seront moins bien restaurés que si le choix de l'architecte était libre(1).

(1) Un membre de la Commission ayant donné à l'assemblée l'assurance que les fabriques d'église sont parfaitement libres de prendre tel architecte qu'elles désirent, j'ai consenti à retirer ce vœu. Cependant à notre prochaine réunion annuelle, je proposerai à la Commission de formuler le vœu que l'office d'architecte provincial soit aboli, et cela pour cette raison, que les fabriques ne sont pas vraiment libres de prendre tel architecte qui leur conviendrait, car tout plan de restauration pour lequel on sollicite un subside de la province, doit être préalablement soumis au rapport de l'architecte provincial. Celui-ci a toujours d'excellents motifs pour être d'avis de repousser le projet soumis à son rapport, et a ordinairement lui-même un projet bien supérieur à présenter et qui, selon lui, ne laisse rien à désirer sous les rapports des besoins, du caractère et de la solidité, et dont l'entretien serait insignifiant. Lorsque la fabrique d'une église de campagne présenta, il y a dix ans, un projet de reconstruction par un jeune architecte de mérite, l'architecte provincial fit un rapport là-dessus, dans lequel il prétendait que la construction présentait des dangers réels, que les arcades des bas-côtés étaient mal équilibrées au transept dans le sens de la longueur, et encore davantage dans celui de la largeur, qu'il ne pouvait être construit pour la somme indiquée par le devis, etc. Il joignit aussi un projet à lui et fit tout son possible pour le faire adopter. Son rapport se termine ainsi : « Il sera inutile que la fabrique s'adresse à d'autres architectes, ce qu'elle fait souvent sur l'engagement de personnes qui se donnent beaucoup de peines pour recommander les leurs, et cela sans autre résultat pour moi qu'une mission désagréable de devoir renverser ce qui a été fait, en me causant des tracasseries et une perte de temps précieux, comme il s'en présente ici un frappant exemple et qui s'est déjà présenté dans d'autres circonstances identiques. » L'église fut construite selon le plan condamné par l'architecte provincial, et est certainement

Je pourrai bien exprimer ici le désir de voir introduire dans les colléges et surtout dans les séminaires un cours d'archéologie.

Je vais maintenant parler de la voie que je voudrais voir adopter par la Commission; elle est très-simple, et je ne crois pas qu'elle offre le moindre inconvénient. Quand il est question de démolir une église, je voudrais qu'elle exigeât l'exécution d'un inventaire tel que j'en soumets un à l'examen de la Commission aujourd'hui (1); que l'exactitude de cet inventaire fut contrôlée et vérifiée par au moins deux membres de la Commission, qui indiqueraient tous les objets, tous les détails qui doivent être conservés. Quand il est question de restaurer un monument, je voudrais d'abord que l'architecte fût tenu de donner des plans, soit de grandeur d'exécution, soit de demi-grandeur, de toutes les moulures qu'il compte mettre à exécution (2); deuxièmement, que les plans dressés par l'architecte en premier lieu fussent toujours soumis à la Commission provinciale, qui devrait les examiner ou les faire examiner par au moins deux membres *sur les lieux mêmes,* car on ne peut juger de tels plans que sur place, et je voudrais que la Commission centrale n'en prît jamais connaissance que sur le rapport de la Commission provinciale. Alors, si la Commission centrale n'approuve pas, elle pourra se rendre elle-même sur les lieux pour examiner. Actuellement, ainsi que je l'ai déjà dit, la Commission autorise les

la plus belle église en style ogival construite en Belgique avant 1852; elle est encore debout et promet de durer encore longtemps. Je pourrai citer encore bien de cas dans trois différentes provinces où, quand une fabrique a choisi un architecte non-provincial, elle a dû subir des tracasseries semblables; *ex uno disce omnes.* J'affirme donc que les fabriques ne sont pas libres de prendre tels architectes qu'elles désirent, sans qu'elles s'exposent à une suite de tracasseries et à attendre un subside de la province jusqu'aux Calendes grecques.

(1) Cette forme d'inventaire pourrait bien être accompagnée d'un manuel explicatif, qui ferait connaître non seulement la manière de remplir les blancs, mais la manière de les remplir avec exactitude et vitesse. Ce manuel indiquerait tous les exemples connus de particularités remarquables et formerait la base d'un traité d'archéologie nationale qui, à chaque édition nouvelle, serait augmenté au moyen des inventaires faits et envoyés à la Commission.

(2) Il faudrait imposer à l'architecte le devoir de suivre *exclusivement* celles dont les monuments les plus dégradés conservent encore des vestiges.

A. V. L.

projets soumis à son approbation avec une facilité extrême; et je crois que c'est très-rarement qu'elle examine les projets sur place. Et pour moi, je maintiens qu'il est impossible pour une Commission siégeant à Bruxelles de pouvoir juger les plans d'une restauration d'une église située ailleurs. Il faut les examiner sur les lieux mêmes; il faut d'abord voir si les plans peuvent être mis à exécution; si les restaurations projetées s'harmonisent avec le monument, si les moulures, les chapiteaux, les voûtes, les réseaux, etc., sont du même caractère et de la même époque et école. Qu'est-ce qui arrive du système actuel? Ce sont des malheurs comme ceux que nous avons eu à déplorer à Tongres, à Tirlemont, à Ypres, à Lisseweghe et dans tant d'autres endroits. Un membre a lu, dans la séance de l'Académie du 2 décembre 1852, une note dans laquelle il dit que la Commission n'a approuvé les plans de la restauration de la collégiale de Tongres qu'après un mûr examen. Mais, si mes informations sont exactes, les plans ont été examinés et jugés à Bruxelles, et non pas sur place; je vous en ai déjà fait connaître le résultat. Il m'est absolument impossible de croire que la Commission aurait jamais autorisé des actes de vandalisme comme ceux qu'on a perpétrés, si elle avait examiné les plans en vue du monument; je suis certain qu'elle n'aurait jamais approuvé la démolition du beau larmier de la claire-voie de Saint-Martin à Ypres, dont je vous ai parlé. Les plans pour dénaturer l'église de Lisseweghe ont également été approuvés par la Commission, sans qu'elle se soit jamais rendue dans ce village (1). Avec quel résultat? Le procès-verbal de la séance du 11 septembre de la Commission provinciale vous fera connaître, que s'étant rendue à cette église, elle a constaté entre autres, que la partie supérieure de la toiture des bas-côtés est construite en plate-forme et que les boiseries ont un cachet tout-à-fait moderne; que les corniches des bas-côtés, construites en bois, n'ont nullement le caractère de l'édifice; que les croix placées sur les chapelles latérales sont en style du XVI^{e} siècle, au lieu du XIII^{e}; que les nouvelles fenêtres occidentales des bas-

(1) Il y a erreur ici : la Commission s'y est rendue, mais avant la confection des plans de restauration. A. V. L.

côtés ne sont pas semblables aux anciennes. J'ai demandé à voir les plans, et je vous assure que l'architecte les a suivis tels qu'ils ont été approuvés par la Commission; mais ces plans sont faits à une très-petite échelle, et je suis certain que si l'architecte y avait joint des détails à grandeur d'exécution, et que si ces plans avaient été examinés sur place par des hommes compétents, ils n'auraient jamais été approuvés. La Commission provinciale a aussi remarqué que le plan de restauration indique une petite flèche, tout-à-fait hors de caractère avec la tour monumentale de cette église, qu'elle est, ou plutôt j'espère, qu'elle était destinée à couronner. C'est grâce à ce même système que la Commission vient d'approuver un projet de restauration de l'église de Saint-Sauveur à Bruges, projet que je déclare, après un examen fait sur place, les plans en main, ne présenter aucun détail heureux et qui est en partie absolument inexécutable. J'ai acquis la certitude que la Commission n'a jamais examiné l'intérieur de la tour, car, si elle l'eût fait, elle aussi aurait vu que ce plan ne peut pas être exécuté.

Je désirerais également que des photographies fussent faites sous la direction de la Commission, avant qu'on touchât au monument ou à l'objet d'art qu'on va ou démolir ou restaurer, et que ces photographies fussent déposées dans le Musée provincial. Cette règle a déjà été adoptée pour les tableaux, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit mise en pratique pour les bâtiments et les autres objets d'art.

En dernier lieu, je désirerais que la Commission chargeât un de ses membres de surveiller de temps en temps la restauration en cours d'exécution. Il serait encore désirable qu'elle nommât un architecte-inspecteur pour contrôler, en cas de besoin, les travaux faits aux édifices monumentaux. Depuis bien des années il a été question de restaurer la chapelle de sire Ferry de Gros, à l'église de Saint-Jacques, à Bruges : au mois de mai dernier, la Commission s'y est rendue; elle a vu que les murs étaient salpétrés; j'en ai alors indiqué la cause, c'est une espèce de fumier établi à l'extérieur, contre le mur même de la chapelle; cependant le fumier y est encore, et je ne crois pas exagérer en disant que, si cet hiver, nous avons des fortes gelées, il n'y aura plus de chapelle à restaurer. L'extérieur de presque toutes

les églises que j'ai visitées en Belgique, se trouve en très-mauvais état; les gouttières surtout sont mal entretenues; j'ai souvent constaté trois, quatre et même cinq centimètres d'eau qui y reste (1).

(1) A notre réunion générale, la Commission provinciale du Brabant émit le vœu qu'une mesure générale fût prise pour faire encastrer les pierrés sépulcrales dans les murs des édifices. Puisqu'on n'a pas voulu aborder la discussion de cette proposition et que la Commission du Brabant nous a informé qu'elle va en faire l'objet d'un rapport supplémentaire, je crois qu'il sera utile de faire ressortir quelques-unes au moins des objections qui s'opposent à cette mesure générale. Les cuivres et les dalles tumulaires se trouvent ou dans leur position primitive, c'est-à-dire au-dessus de la tombe des personnes qu'elles commémorent, ou dans quelque autre position. Dans le premier cas, elles ne doivent pas être enlevées. Le respect pour les monuments des morts me semble être une chose inplantée par la nature dans le cœur de l'homme, et en être tellement inséparable, que je ne puis comprendre comment une commission conservatrice puisse émettre le vœu de les faire violer. Chez les Romains, celui qui défigurait ou détruisait un monument funéraire, devait perdre la main, être banni, ou même décapité. Solon fit une loi pour punir ce crime. Et aujourd'hui une Commission propose que le Gouvernement belge prenne une mesure générale pour faire ce que même les lois païennes défendaient. Non, il faut religieusement conserver tous les monuments de nos aïeux dans leur place primitive. Ordinairement les dalles se trouvent ou dans le chœur ou dans une chapelle, mais même quand elles se trouvent dans les nefs ou dans les cloîtres, elles ne doivent pas être déplacées, si c'est leur position primitive. Ceux qui les y posèrent, savaient bien qu'on marcherait dessus et qu'elles passeraient avec le temps, comme toute autre chose; mais quand ils ont acquis le droit de sépulture perpétuelle, ils étaient loin de s'imaginer qu'un jour viendrait où une Commission arracherait leurs monuments de dessus leur tombe, sous prétexte de les conserver! Quant à ces dalles qui ont été enlevées de leur position primitive ou jetées dans le cimetière, ou placées devant la porte du curé et des marguilliers, elles doivent être remises dans l'église d'où elles proviennent, et placées non dans les murailles, mais dans le pavé, en ayant soin de les mettre dans une partie de l'église où le peuple ne circule pas beaucoup, c'est-à-dire dans le chœur, dans les chapelles, ou dans les bas-côtés, près des murs. Elles ne doivent pas être encastrées dans ceux-ci, parce que, dans une pareille position, ces monuments (sur lesquels les personnages se trouvent représentés couchés) perdent une grande partie de leur mérite, et défigurent les églises au lieu de les orner, comme ils le font quand ils se trouvent dans le pavé. Je vais citer maintenant quelques exemples qui feront ressortir la vérité des faits que je viens d'avancer.

Cuivres funéraires. Depuis 1840, une magnifique dalle en cuivre avec des figures, grandeur naturelle, de Jean Corscoef 1368, Kateline Voelponts 1361,

Je n'ai maintenant, avant de conclure, qu'à vous prier de ne pas vous laisser entraîner par les séductions de cette sirène menteuse et effrontée, la Restauration, qui verse le poison et

et leur fils Colaert Corscoef, peut-être la plus curieuse dalle funéraire de la Belgique, a été malheureusement aliénée par les fabriciens ou les autorités de la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges, et a probablement été fondue par celui qui l'a achetée; j'ai en ma possession un décalque qui en a été fait en août 1841. Un petit cuivre de l'an 1557, avec écussons et inscriptions à la mémoire de Dionysia Lucas, se trouve dans la chambre des marguilliers. Depuis 1845, une belle dalle en cuivre représentant Jacques Bave, bourgeois, 1432, avec sa femme Kateline Poltus, 1464, qui se trouvait autrefois dans une chapelle de l'église de Saint-Jacques, à Bruges, a été jetée parmi les vieux objets de toute espèce, dans une cave à côté de l'église, où elle se trouve actuellement. Les autres dalles en cuivre qui se trouvent dans cette église, ainsi que celles à Saint-Sauveur et au béguinage de Bruges, ont été enlevées du pavé, encastrées dans du bois et placées contre le mur à l'intérieur. Dans le cas d'un incendie, elles périraient certainement, tandis que dans le pavé elles pourraient bien échapper à la destruction. Je ne puis pas bien préciser l'époque, mais je crois que c'était vers 1838, que la fabrique de l'église de Heers vendit les magnifiques dalles en cuivre qui l'ornaient; une de celles-ci, représentant sire Louis Corteville, 1504, et dame Colyne van Caestre, 1496, se trouve dans le Musée de l'*Economie Geology* à Londres; deux autres, dont l'une représente sire Jean de Heere, 1332, et son fils sire Gérard, 1398, et l'autre sire Richard de la Rivière, 1540, et sa femme Jeanne Scheiffaert de Mérode, 1567, se trouvent dans la possession d'un de mes amis. Depuis 1830, une intéressante dalle en cuivre, portant au bas une inscription de fondation et représentant la Sainte-Trinité, avec Jean de Dours et Catherine de Harlebeeke, agenouillés avec leurs saints patrons, a été déplacée de l'église de Sainte-Brice à Tournai, et reléguée parmi les objets mobiliers hors de service; une autre a disparu de la chapelle paroissiale de la cathédrale de Tournai.

Pierres funéraires. A Liége, six belles dalles ont été rejetées de l'église Sainte-Véronique et encastrées dans les murailles à l'extérieur; au mois de mai 1849, elles étaient dans un excellent état de conservation; depuis lors exposées à la pluie, aux gelées et aux vents, elles se sont égrenées, délitées et écaillées; rien ne peut les sauver, le frottement des pieds qu'elles subirent dans le pavé pendant plus que trois siècles, ne leur fit pas autant de tort que les douze années pendant lesquelles elles ont été encastrées dans la muraille extérieure.

A Bruges, une belle dalle a été rejetée de l'église Saint-Jacques, et six de l'église de Notre-Dame; d'autres de l'église Saint-Nicolas, à Dixmude; encastrées dans la muraille extérieure, elles sont presque anéanties aujourd'hui. A Nieuport, une trentaine de dalles ont également été jetées hors de l'église et incrustées dans les murailles extérieures; trois belles dalles en cuivre de

non la vie. La valeur de l'art original est infiniment supérieure à celle de la meilleure copie : mais croyez-vous que votre architecte-restaurateur, si suffisant et si confiant dans ses propres

1466, 1468 et 1540, qui ornaient autrefois cette église, où on peut encore voir les pierres dont elles ont été arrachées, se trouvent actuellement entre les mains d'un membre de la Commission. Il y a six ans, on a rejeté de l'église de Thourout une dalle de l'an 1534, représentant la Sainte-Trinité, avec deux anges en adoration, un bourgeois de la ville, sa femme et ses enfants; lorsque j'ai été à Thourout, il y a quatre ans, elle couvrait un égoût dans une ruelle près de l'église. Dans le cimetière de l'église de Saint-Quentin à Oostkerke, on voit des fragments de belles dalles des XIV^e^ et XV^e^ siècles; un fragment, avec une belle tête de femme, mérite d'être conservé; devant la porte d'une maison dans le village, se trouve une dalle de l'an 1475. Dans le cimetière de Saint-Jacques à Houcke, on voit une dalle avec la figure d'un bourgeois de l'an 1291, un fragment d'une belle dalle du XIV^e^ siècle, une dalle avec les figures de Baudouin de Corte, sa femme et ses enfants, 1550, et une autre avec celles de Jacop Beels, sa femme et ses enfants; ces deux dernières sont encore dans un bon état de conservation. Dans le cimetière de SS Marguerite et Donatien, à Knocke, on voit des fragments de dalles du XIII^e^ et du XVI^e^ siècles; une avec les figures de Cornélis Helant, sa femme et ses enfants, mérite d'être sauvée de la destruction certaine qui la menace. Dans le cimetière de Saint-Antoine, à Heyst, on voit des fragments de dalles du XV^e^ siècle; la table de l'autel de cette église est composée d'une dalle du XIV^e^ siècle. Dans le cimetière de Barthélemy, à Nieuwmunster, se trouvent trois dalles qui sont assez bien conservées, n'y ayant pas été exposées longtemps; elles représentent Jean Boels, hoofman ende kerckmeester, 1628; Amandt Bolls, hoofman van Sinte-Jans op den Dyck, 1628, et Boudewyn Guiters, 1630, avec leurs femmes et leurs enfants. Devant la porte de l'église de Zerkeghem, se trouve la dalle d'un bourgeois de l'an 1533. Dans les cimetières de Dudzeele, Syseele, Wenduyne, Uytkerke et une foule d'autres églises, on trouve des dalles entières ou des fragments de dalles. A Bekeghem, il y a dans le pavé de l'église trois dalles des années 1510, 1503 et 1529, qui sont en partie couvertes par des confessionaux. A Chieures, on a placé la chaire de vérité sur une belle dalle du XIV^e^ siècle. Depuis mai 1856, on a rejeté de l'église de Saint-Bavon, à Houttave, plus de dix dalles des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles; quatre ont été fixées dans la muraille occidentale, à l'extérieur de l'église; les autres, au mois de juin 1860, se trouvaient jetées pêle-mêle à terre dans le cimetière; presque toutes ces dalles commémorent des personnages qui ont été des grands bienfaiteurs de l'église et de la paroisse; en 1856, toutes étaient dans leur place primitive. Il existe dans les archives de l'église des preuves que plusieurs d'entre eux avaient acheté leur sépulture à perpétuité. Et cependant, parce qu'il n'y a pas un descendant de ces bienfaiteurs pour faire respecter leurs droits, on les jette hors de l'église.

talents, se préoccupe de cela? Jamais il ne viendrait à son esprit de tenter un effort pour conserver intactes les œuvres de nos aïeux et de nos maîtres dans l'art. Tout copiste qu'il est, il s'imagine faire aussi bien, sinon mieux, que les génies qui ont créé; semblable à quelque ébéniste de nos jours, qui estime la sculpture de ses nouveaux meubles fort au-dessus de la valeur de ceux qu'il reproduit servilement, détail par détail, omettant seulement tout l'esprit et toute la vigueur indépendante de l'œuvre originale, œuvre exécutée non pas par cœur, mais par la main intelligente d'un artiste savant et libre.

Faites chacun tout votre possible pour que nos vieux monuments ne soient pas molestés; il faut les soutenir et non pas les gratter; il n'y a rien de plus mauvais que ce procédé de grattage par lequel on ôte toute la superficie des pierres sculptées, superficie qui, s'endurcissant avec le temps, devient une espèce

C'est un acte de la plus basse ingratitude, qui mérite d'être signalé (*). Dans la cave du séminaire de Saint-Trond, où on garde la viande, se trouve la dalle tumulaire de sire Reinier de Rikle, 1271; dans la nef de l'église de Hognoul, se trouvent les dalles de sire Eustache, dit le franc homme de Hognoul, 1269, et d'un écuyer et sa femme de 1438, jadis dans le chœur, où elles devraient être remises Devant la porte de la chapelle d'Offelkem, près Tongres, se trouve une charmante dalle d'une bourgeoise de l'an 1397. Dans la basse-cour d'une auberge, sur la route de Liége à Saint-Trond, se trouvait, il y a quatre ans, une belle dalle de la famille de De Mérode, elle provenait de l'église de Heers, dont j'ai déjà parlé.

Tous ces défunts figurés ou nommés sur ces dalles, destinées à être placées à perpétuité sous les yeux des fidèles, demandent humblement des prières pour leurs âmes, et cependant les marguilliers de ces églises dont un des premiers devoirs est de veiller à la conservation des tombeaux osent rejeter ou anéantir de semblables dalles, quelquefois même celles des fondateurs de leurs églises, pour y substituer un dallage en marbre régulier et monotone, un pavé nu, sans ornements et sans caractère et privé de toute signification religieuse, qui certes est bien moins beau que le dallage ancien N'est-ce pas un scandale affreux de vendre les dalles funéraires de personnages qui par leurs libéralités ont enrichi l'église de leur paroisse, ou fait des fondations en faveur des pauvres? N'est-ce pas un scandale criminel de les abandonner ainsi à la destruction et aux usages les plus vils qu'on puisse imaginer? N'est-il pas bien temps que le Gouvernement prenne des mesures pour empêcher qu'on ôte les pierres sépulcrales de leur place primitive, sous quel prétexte que ce soit?

(*) Dans ce cas, c'est à l'autorité communale à y veiller (art. 91, loi com).

A V L.

d'écorce ou de croûte qui contribue beaucoup à la conservation des sculptures; c'est par suite de ce grattage que les façades de plusieurs de nos monuments restaurés, il n'y a que quelques années, s'égrènent et se délitent et tombent déjà en ruines. Des arêtes écornées par le temps valent beaucoup plus que les arêtes regrattées ou recollées à l'édifice, comme un masque de carton à un visage d'homme. On ne peut pas faire plus mal que de détruire l'original, sauf à le reconstruire ensuite suivant le caprice de ses propres idées.

J'espère que vous proclamerez aujourd'hui que par le mot Restauration, vous entendez la remise dans son état original et la conservation de tout ce qui est possible, même des détails les plus minutieux: il n'y a qu'une règle sûre, c'est de conserver tout ce qui date jusqu'au dernier moment que l'art ogival existait, quelle que soit sa forme. Si vous adoptez cette règle, vous pourriez alors être certain qu'on ne perdra rien qui offre de l'intérêt. La substitution du moderne est avant tout la chose la plus déplorable.

Je vous remercie, Messieurs, de votre bienveillante attention; j'ai dû faire des réflexions sévères, mais, ainsi que je vous l'ai déjà dit, je les crois vraies et fondées, et je ne les ai dites que dans le but de faire du bien, et de remplir mon devoir comme membre de la Commission. J'ai senti qu'il valait mieux exprimer nettement mon opinion aujourd'hui que d'attendre jusqu'à l'année prochaine pour voir si les choses ne se seraient pas améliorées dans l'intervalle. Il est inutile, Messieurs, de fermer la porte de l'écurie quand le cheval est volé; j'ai cru qu'il était également inutile d'attendre la dégradation de plusieurs monuments encore, avant d'appeler votre attention sur les causes productrices du mal.

En conclusion, je formule le vœu que dorénavant la Commission s'efforce de faire tout son possible pour remplir dignement la tâche difficile, mais honorable, que le Gouvernement lui a confiée, et j'espère qu'à l'occasion de notre réunion de 1862 je pourrai faire consciencieusement sur les restaurations qui vont être entamées cette année-ci et que je surveillerai avec attention, un rapport plus favorable que celui que j'ai dû faire aujourd'hui.

W. H. James Weale.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Le nouveau catalogue du Musée de Bruges. — Mr James Weale est un archéologue d'une trempe à la fois originale et énergique, qui n'épargne ni hommes ni choses, quand il s'agit de faire la guerre aux multiples espèces de vandalisme dont l'art, et surtout l'art chrétien, a eu à souffrir depuis le commencement de ce siècle. Tous ses efforts tendent à faire rendre leur véritable caractère aux monuments de l'architecture, de la sculpture et de la peinture que le sentiment chrétien a inspirés. La Belgique n'a cessé depuis dix ans, d'être le théâtre de ses ardentes tentatives pour ressusciter les saines traditions de l'art ancien. Aussi le Gouvernement n'a-t-il mieux cru pouvoir récompenser son zèle désintéressé qu'en le nommant membre correspondant de la Commission royale des monuments. Le *Journal des Beaux-Arts*, dirigé avec tant de succès et de soin par Mr Ad. Siret, a publié, il y a peu de temps, un spécimen des plus importants de ses investigations historiques; nous voulons parler des notes que M. Weale a recueillies sur la famille et la vie du célèbre peintre brugeois, Jean Memline, notes qui ont restitué à cet artiste sa véritable figure, le véritable rôle qu'il a joué dans sa ville natale.

Nous avons à nous occuper aujourd'hui du nouveau Catalogue du Musée de l'Académie de Bruges, que le savant anglais vient de faire paraître et où toutes les erreurs accréditées sur les maîtres et l'origine des tableaux de cette collection, par l'ignorance et la routine, ont disparu, grâce à de profondes et ingénieuses investigations. Les œuvres des Van Eyck, de Memline, de G. Van Oudewater, de Jean Prevost, de Lancelot Blondeel, de Pierre Pourbus, de Pierre Claeis, y sont analysées avec un tact et une connaissance de l'art qui jettent un jour nouveau sur ces maîtres renommés. — Les artistes plus récents, tels que Artois, Legillon, Suvée, Goddyn, Odevaere, n'y sont point oubliés, et quant aux maîtres inconnus, les curieuses recherches qu'il a faites sur leurs tableaux, contribueront puissamment à soulever le voile qui recouvre leur origine. L'ouvrage est enrichi de monogrammes et de gravures. A la faveur des savantes notes de M. Weale, on aura désormais un guide sûr pour visiter le Musée de Bruges.

J. D. S. G.

Oeuvres de De Borchgrave (1). — Me Ivon de Borchgrave, avocat à Gand, vient de publier les œuvres poétiques de son grand-père, Pierre De Borchgrave, qu'on peut à bon droit considérer comme le poëte flamand le plus remarquable de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci. Né à Wacken, le 17 avril 1758 et décédé le 13 août 1819, il nous apparaît comme un des derniers représentants de cette phalange d'écrivains en tout genre sortis de nos anciennes Chambres de Rhétorique, mais placé bien au-dessus de la plupart d'entre eux, par son génie vraiment poétique et la pureté de sa diction. Ses nombreux écrits disséminés à droite et à gauche, souvent restés en manuscrits, n'avaient jamais été réunis jusqu'ici. En les rassemblant dans un fort et élégant volume, sorti des presses de M. Van Doosselaere, l'intelligent éditeur a à la fois accompli un pieux devoir et rendu un véritable service à la littérature flamande. Le recueil, enrichi d'un beau portrait du poëte, s'ouvre par une introduction où, après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur la situation des lettres flamandes, l'éditeur trace avec soin la biographie de Pierre de Borchgrave et analyse chacune de ses productions, avec un coup-d'œil de critique que les liens d'une étroite parenté ne rendent pas trop partial. Un jugement droit et une saine appréciation littéraire président à cet intéressant aperçu. Ces poésies embrassent l'époque de 1781 à 1819. Elles se distinguent en général par une haute portée morale et chrétienne, qui brille de tout son éclat dans le poëme intitulé : *Mort et immortalité* (*Dood en onsterfelykheid*). L'amour de la patrie, le respect de l'autorité, l'enthousiasme inspiré par la vertu, la fidélité à la foi de ses pères, telles sont les qualités qui ennoblissent les vers quelquefois peut-être trop emphatiques et trop prolixes du poëte. Mais la conviction y est partout si ardente, si sincère, qu'on oublie l'enflure du style et les redites qui le déparent, pour ne songer qu'aux nobles sentiments qui sont exprimés dans ces nombreuses pièces, où De Borchgrave traitait tous les sujets avec une égale facilité.

Ces *Gedichten* sont un curieux monument littéraire à étudier, et pour l'époque à laquelle ils appartiennent et pour le mérite réel qui les distingue.

J. D. S. G.

Nobiliaire des Pays-Bas. — Qui ne connaît les inextricables difficultés de recherche que présentent les *seize volumes* dont se compose aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne?* En effet *supplément, vrai supplément, fragments, corrections intéressantes, mélanges*, et je ne sais quels autres titres ont été inventés pour

(1) Gent, Van Doosselaere, 1861, in-8°, lxj en 460 bladz.

égarer dans ce dédale héraldique le pauvre lecteur qui doit y trouver un nom ou une date! D'intelligents éditeurs de notre ville, MM. Gyselynck, viennent de confier à M. le baron Léon de Herckenrode, auteur de la *Collection des tombes*, etc., *de la Hesbaye*, la tâche ingrate, mais importante, de fondre toutes les parties de cet ouvrage hybride, pour en faire un tout homogène et commode à consulter. Un extrait du prospectus de cette publication qui n'intéresse pas seulement les familles, mais encore les historiens et les biographes, fera mieux connaître le but que se propose M. de Herckenrode, en reproduisant en un seul ouvrage, les volumes dont les titres suivent :

1° Les deux volumes du Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, contenant les villes, terres et seigneuries, érigées en principauté, duché, marquisat, comté, vicomté et baronnie, — les personnes qui ont été honorées de la dignité de chevalier, les familles nobles qui ont obtenu des ornements à leurs armes, et le nom et les armes de ceux qui ont été anoblis ou réhabilités par les princes des augustes maisons d'Autriche et de Bourgogne, etc., etc., par M. De Visiano, Sr de Hove.

2° Le supplément aux deux volumes ci-dessus, par le même, années 1420-1555.

3° Les cinq tomes de la suite du supplément au Nobiliaire des Pays-Bas, années 1555-1614, 1614-1630, 1630-1661, 1661-1686, et 1686-1762, par le même

4° Le vrai supplément aux deux volumes du Nobiliaire des Pays-Bas.

5° Le nouveau vrai supplément aux deux volumes du Nobiliaire des Pays-Bas.

6° Les quatre premiers tomes des fragments généalogiques par Dumont, official de la Chambre des comptes à Bruxelles.

7° Les corrections intéressantes au Nobiliaire des Pays-Bas.

8° Les mélanges de généalogies et de chronologie pour servir de corrections et d'additions au Nobiliaire.

« La disposition entière de cet ouvrage, fruit d'arides et longues combinaisons, simplifiera considérablement les recherches généalogiques et les rendra d'autant plus faciles que toutes les notices concernant une même famille s'y trouveront réunies en une seule, tandis que les ouvrages ci-dessus les donnent très-souvent dispersées, par fractions, dans un grand nombre d'endroits.

» On a suivi le même système pour la seconde partie de l'ouvrage concernant les seigneuries, baronnies, comtés, etc., et des annotations placées à la suite de chaque notice, fragment généalogique ou généalogie, indiqueront au lecteur les volumes et pages qui ont servi à sa rédaction, et permettront ainsi, au besoin, d'en vérifier l'exactitude.

» Les armoiries blasonnées dans le texte seront gravées séparément par planches contenant 15 blasons : plusieurs seront jointes à chaque livraison, et le nombre très-élevé de ces écussons offrira ainsi au public un armorial presque général des Pays-Bas. Leur exécution sera confiée à nos meilleurs artistes héraldistes. En un mot, on s'efforcera de rendre cet ouvrage digne de son sujet et de l'élever à la hauteur des plus belles publications nobiliaires de notre époque.

» Le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne* se composera d'environ 35 livraisons, contenant chacune 40 pages, au prix de fr. 1-50, payables au fur et à mesure de leur publication.

» Deux livraisons au moins, et trois au plus, seront remises chaque mois aux souscripteurs. La première est sous presse. »

Peintures murales découvertes en 1846 et 1861 dans la chapelle de Saint-Jean et Saint-Paul, a Gand. — On sait que Mr Félix De Vigne découvrit, en 1846, dans la chapelle de Saint-Jean et Saint-Paul, dite *Leugemeete*, appartenant aujourd'hui à M. Van der Haeghen-Bekaert, une série de fragments de peintures à fresque, représentant des corps d'armes, qu'il reproduisit dans ses *Recherches sur les Gildes et Corporations*. Il y a peu de temps, quelques amis de l'art ancien ont fait une nouvelle exploration de la chapelle de Saint-Jean et Saint-Paul, et ont été assez heureux d'y retrouver une nouvelle série de fresques sur toute la partie supérieure des murs latéraux et du mur du fond de l'oratoire. Nous donnons ici, d'après une notice publiée par Mr Edm. De Busscher, dans le t. XII, pp. 71-85, des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, la description abrégée de ces curieux spécimens de nos peintures murales du XIVe siècle.

« Sur le mur du fond, des deux côtés du retable de l'autel central, ont été retrouvées trois remarquables peintures. A droite sont les représentations, statues ou portraits en pied, de grandeur naturelle, des deux apôtres, patrons de l'hospice et de son oratoire. Ils sont en habits sacerdotaux et placés sous des baldaquins ou tabernacles gothiques. Saint-Jean est debout et tenant de la main gauche une coupe, un calice, d'où s'élance un serpent. Saint Paul, l'apôtre des gentils, tient de la main droite un livre, et dans la main gauche une épée au fourreau. Malheureusement les têtes des deux disciples du Christ sont presque entièrement détruites par l'introduction dans le mur de deux poutrelles.

» A la gauche du retable est peint l'*Arbre de Jessé*, traité selon la tradition et les données communément suivies au XIVe siècle pour cette représentation mystique. Israël ou Jessé, vieillard à barbe blanche, coiffé du bonnet juif, et sans couronne, dort, la tête appuyée sur un oreiller ornementé, et de son

côté gauche surgit la tige vigoureuse de l'*Arbre généalogique de la Sainte Vierge*. Douze rameaux parallèles, garnis de feuilles vertes et étagés horizontalement, forment, par leurs extrémités arrondies, des encadrements gracieux aux têtes couronnées des rois de Juda, qui, avec le roi David, assis au milieu de l'arbre, une harpe à la main, constituent la race illustre de la mère du Christ. Au sommet de l'arbre est posée la Sainte Vierge, la tête couronnée et entourée de la céleste auréole. Son costume est composé d'une tunique de laine blanche et d'un manteau de couleur rouge pourprée. Dans la main gauche elle tient un livre, et dans la main droite, une palme d'or.

» Ce tableau n'est pas d'un artiste médiocre; il dénote un talent incontestable. Les têtes pleines d'expression, ont le cachet de l'époque. Jessé est un beau vieillard, la Vierge une ravissante madone, et les têtes des rois de Juda ne le cèdent point, pour la finesse des traits et le modelé du visage, à celles de Jessé et de Marie. De la tête de David on n'aperçoit que la couronne. Par un hasard fatal, qui s'est reproduit pour les images de Saint-Jean et de Saint-Paul, une poutrelle, introduite dans le mur, a détruit la face.

» Dans la chapelle de Saint-Jean et Saint-Paul, sous l'arbre de Jessé, qui est entouré d'une bordure, comme la frise des corporations et les compositions religieuses, sont trois personnages agenouillés, à peu près de grandeur naturelle : le père, le fils et la mère ou la femme du fils. A en juger par leurs armoiries, qui sont les secondes armes de la Flandre, conquises en Palestine par Philippe d'Alsace (1177) : le lion de sable, armé et lampassé de gueules, en champ d'or, ces personnages sont de la lignée comtale. Le père et le fils sont en riche tenue guerrière, avec cotte de mailles complète et cotte d'armes en brocart blasonné. La comtesse, jeune encore, porte une robe de draps d'or, ornée de son blason mi-partie de Flandre et chargé de trois croix supperposées (?).

» Sur le mur latéral gauche, est la frise des *gildes et corporations armées*, marchant dans la direction de l'autel. Ce sont les groupes que Mr Félix De Vigne a reproduits en quatre planches dans ses *Recherches sur les costumes et les mœurs des métiers flamands*. Entre la deuxième et la troisième croisée est une peinture assez bien conservée : *la Résurrection de Jésus-Christ*. Le Rédempteur, figure de grandeur humaine, revêtu d'un ample manteau pourpre, s'élève triomphant de sa tombe, taillée dans le roc. De la main droite, il montre le divin séjour, et de la main gauche tient la croix, ce signe de la rédemption. A la tête du tombeau est assis un ange en adoration, et dessous, dans trois compartiments cintrés, se voient les gardes endormis. A l'extrémité du mur septentrional, près de ces deux images patronales, ont été retrouvées seize petites fresques retraçant les épisodes saillants de la *Légende de l'apostolat de saint Jean l'évangéliste*. Ces épisodes sont représentés dans des

compartiments rectangulaires, de soixante-dix centimètres de hauteur sur cinquante de largeur, rangés par quatre de front, sur quatre lignes horizontales superposées. Ces peintures curieuses comme conception et comme exécution, sont dans un pitoyable état. Les contours des figures et des accessoires sont largement dessinés en traits noirs et rouges, et la peinture de ces fresques ne consistait qu'en teintes unies ou peu graduées. »

M. Jean Béthune, membre correspondant de la Commission royale des monuments, et un de nos archéologues les plus instruits, s'occupe avec le zèle le plus louable de la reproduction de grandeur naturelle de ces peintures curieuses. «M. Béthune, dit le *Journal des Beaux-Arts*, après avoir calqué les fresques avec la plus scrupuleuse minutie, de façon à n'altérer en rien, soit le sentiment de l'œuvre, soit sa valeur technique, a reproduit également, avec la même sévérité d'exactitude, la valeur des tons de couleurs employés par les auteurs de cette œuvre importante. »

A qui doit-on attribuer l'exécution de ces peintures? Cette question n'a pas encore été résolue. A en juger par le sentiment qui caractérise les personnages religieux qui y sont représentés, et par la noblesse du dessein de quelques-unes des parties des fresques, on serait porté à croire qu'elles sont l'œuvre d'un artiste italien; il est toutefois à remarquer que les détails architectoniques ont un caractère tout-à-fait flamand.

P. C. V. D. M.

Découverte d'un fragment inédit de Maerlant (Naturen Bloeme). — Nous avons déjà attiré l'attention sur l'importance de conserver les feuilles et les fragments de feuilles de parchemin détachés d'anciennes couvertures de livres (*Messager*, 1855, p. 93). M. l'abbé Daris, professeur d'histoire ecclésiatique et de droit canon, et bibliothécaire au grand séminaire de Liége, vient de découvrir, dans une vieille couverture de livre, un fragment précieux des *Naturen Bloeme* de Jacques Maerlant. Ce fragment, qui se compose de trois cent quarante-quatre vers, appartient au livre *Des vertus des pierres*, qui fera partie du second volume de l'édition de Maerlant, que publie M. le professeur Bormans.

Le fragment découvert par M. Daris consiste en deux feuillets de parchemin, petit in-folio, à deux colonnes de quarante-trois vers chacune. L'écriture, sans être élégante, est nette, régulière et contient peu d'abréviations; elle paraît remonter au commencement du XIV^e^ siècle. M. Bormans, qui a eu l'occasion d'examiner ces précieux débris, pense qu'ils ont fait partie d'un manuscrit dont le texte était plus correct et plus pur que tous ceux qu'il a eus sous les yeux.

M. Daris, qui paraît particulièrement heureux dans ses recherches paléo-

graphiques, a encore trouvé, il y a peu de temps, plusieurs autres fragments de manuscrits thiois, et entre autres cinq cent soixante-six vers d'une version flamande de la célèbre chanson de Roland, dont M. Bormans se propose de faire connaître la valeur littéraire.

P. C. V. D. M.

Découverte d'un texte de Froissart, contenant des renseignements inconnus sur Jacques Van Artevelde. — Dans un voyage fait récemment à Rome, M. Kervyn de Lettenhove a découvert dans la Bibliothèque du Vatican, deux manuscrits d'origine belge, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire littéraire et politique de la Belgique. L'un est un poëme de Jean de Condé, intitulé : *Li records d'armes et d'amour*, l'autre est un texte tout nouveau, et le dernier en date, des chroniques de Froissart. Ce dernier manuscrit paraît avoir été écrit dans les derniers temps de la vie du célèbre chroniqueur, lorsqu'il était retiré à Chimai. Il présente des différences notables avec les copies connues jusqu'à ce jour. Dans une communication faite à l'Académie royale de Belgique, M. Kervyn cite particulièrement le chapitre relatif à la mort de Jacques Van Artevelde, qui contient des circonstances qui ne se trouvent pas dans les copies antérieures.

P. C. V. D. M.

Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. — Concours pour* 1863. — Nous avons publié dans la deuxième livraison, le programme du concours de la Classe des Lettres pour l'année 1862. Dans sa séance du mois de juillet dernier, la classe a posé la question suivante pour l'année 1863. — « Rechercher les causes qui amenèrent pendant le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, l'établissement de colonies belges en Allemagne et dans quelques pays limitrophes. Exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages du pays où elles furent fondées. » — Les conditions sont les mêmes que pour le concours de 1862.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1861.

Notices et Dissertations.

Coup-d'œil historique sur le Marché du Vendredi. Par H. G. Moke. . 1
Notes et recherches sur quelques tableaux du Musée royal de Belgique. — I. Par Henri Hymans. 36
— II. Par le même 182
— III. Par le même 448
Notice ethnographique. Par C. Van der Elst 50
Notices sur quelques Livres rares du XVIe siècle. Par H. Helbig. 67 et 401
Archives des Arts, Sciences et Lettres. Par A. Pinchart. . 84, 138 et 307
L'église d'Eyck, dans le Limbourg. Par Arnaud Schaepkens 133
Coup-d'œil historique sur les institutions de bienfaisance de la ville de Diest. Par J. F. Raymaekers 192
Histoire littéraire. — IX. Jean d'Ennetières. Par F. F. J. Lecouvet. . 220
X. Laurent Landtmeter. Par le même. . . . 240
Appendice. Par le même 247
XI. André et Jean Catulle. Par le même . . . 271
XII. Michel d'Esne. Par le même 281
L'église de Saint-Pierre, à Saint-Trond. Par Arnaud Schaepkens. . . 269
Du goût exclusif dans l'art religieux. Par A. S. 289
Essai d'un catalogue méthodique de livres relatifs à l'histoire nationale, par le Bon J. de Saint-Genois 295

Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas. — I. Relations littéraires de quelques savants du XVIII^e siècle avec Gudwald Seiger, abbé de Saint-Pierre, à Gand. Par P. C. Van der Meersch. 333

II. Lettres de Fr. Sweerts à Gaspar Gevartius. 458

III. Lettres de Valère André à Gaspar Gevartius 468

IV. Testament de Claude d'Ausque, chanoine de la cathédrale de Tournai. 477

Généalogie du maréchal Ney. Par Men De Ring. 373

Tour de la cathédrale, à Gand. Par A. Van Lokeren 383

Essai sur la condition sociale des lépreux au moyen-âge, principalement en Belgique et dans les pays limitrophes. Par Z. 418

Notice sur l'inscription de dédicace de l'église de Rixingen, Limbourg. Par W. H. James Weale et Camille De Borman 444

Conservation des anciens monuments. — Rapport de M. Weale . . . 480

Chronique des Sciences et des Arts.

Entrée de Louis XI à Paris. 115

Vente au Gouvernement, pour le Musée de Bruxelles, de deux panneaux de l'Adoration de l'Agneau, des Van Eyck 119

Société historique fondée à Ypres. 121

Recueil de gravures sur l'histoire des Pays-Bas depuis 1555-1617 . . 123

Projet de publier les œuvres des anciens musiciens belges 124

Acquisition par le Gouvernement belge de deux tableaux de Thierry Stuerbout 127

Jacob Cats à Middelbourg . . . . . *Ib.*

Nouvelle étude sur le roman du *Renart,* par M. Paulin Paris. . . . 128

Prétendue découverte à Audenarde d'un tableau de Gaspard Heuvick . 130

Vente d'antiquités . . . . . *Ib.*

Exploration de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Middlehill, par M. Ern. Van Bruyssel 131

Vente de la Galerie Van der Schrieck, à Louvain 132

Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Liége, XV^e siècle. 259

Acquisitions d'œuvres d'art faites par le gouvernement pour le Musée de l'État, à Bruxelles 261

Histoire du Commerce et de la Marine de Belgique. 262
Cercle archéologique du pays de Waes 263
Travaux de la commission instituée pour la publication d'une Biographie nationale 265
Amendes et pélerinages imposés (pour meurtre) par les diseurs et amiables apaisanteurs de Valenciennes (XIVe, XVe et XVIe siècles) . . 376
Drapeaux de voisinage 382
Tombes celtiques de l'Alsace . . . . . *Ib.*
Annales de la société d'Ypres 383
Études littéraires, par B. Van Hollebeke. . . . . *Ib.*
Le nouveau Catalogue du Musée de Bruges. 502
OEuvres de De Borchgrave. 503
Nobiliaire des Pays-Bas. . . . . *Ib.*
Peintures murales découvertes en 1846 et 1861 dans la chapelle de Saint-Jean et Saint-Paul, à Gand 505
Découverte d'un fragment inédit de Maerlant (*Naturen Bloeme*). . . 506
Découverte d'un texte de Froissart, contenant des renseignements inconnus sur Jacques Van Artevelde. 507
Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. Résultat du concours de 1860 266
Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Programme des concours pour 1862 et 1863 . . . . . 267 et 508

Gravures et Lithographies.

1. Ancienne Halle aux Draps, au Marché du Vendredi 4
2. Marc d'Aviano, religieux vénitien, bénit le peuple gantois sur le Marché du Vendredi. 17
3. Colonne de Charles-Quint, à la même place 21
4. L'église d'Eyck, dans le Limbourg 133
5. N° 1. Frans Floris, d'après Wiericx 189
6. N° 2. Jérôme Franck, d'après le portrait du Jugement dernier de Bruxelles 190
7. N° 3. Le même, d'après la gravure de Morin . . . . . »
8. Église de Saint-Pierre, à Saint-Trond 269
9, 10. Fac-simile de signatures écrites 332
11. Généalogie du maréchal Ney 374
12. Tour de la cathédrale, à Gand 385
13. Inscription de dédicace de l'église de Rixingen (Limbourg) . . . 445

GETTY CENTER LINRARY